Droz

N° 241 Janvier 1935

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les miurs.
WACE.

Tome LXI

R

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
2, RUE DE POISSY, PARIS, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France et Colonies..... 70 fr. — Étranger..... 80 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend 120 fr. — Étranger, 125 fr.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO

Pages

A nos lecteurs 1
G.-G. Nicholson, Origine de la conjonction *si* 3
Élie Lambert, Roncevaux et ses monuments 17
Alexandre Haggerty Krappe, *Tristan de Nanteuil* 55
Arthur Piaget, Oton de Grandson, amoureux de la reine 72

MÉLANGES

J. E. Dufour, *Vieral, virail* « redevance de voirie en Forez » 83
Am. Pagès, Sur un vers d'Auzias March 85
E. Hoepffner, Un fragment du *Couronnement Louis* 90

DISCUSSIONS

Paul Verrier, La plus vieille citation de carole 95
— La « Chanson de Notre-Dame » 97

COMPTES RENDUS

L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, P. E. Muret, Glossaire des patois de la Suisse romande, I (Antonin Duraffour) 98
Das altfranzösischen Epos von *Charroi de Nimes*, Handschrift D, hgg... von E. Lange-Kowal (A. Jeanroy) 112

PÉRIODIQUES 115

CHRONIQUE 125

Les prochains numéros contiendront :

André Burger, Palatalisation et diphtongaison en roman et en slave.
Suzanne Dobelmann, *Lo Gardacors de Nostra Dona.*
Lucien Foulet, L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français.
Albert Henry, Étude sur les sources du *Roman d'Alexandre* de Lambert li Tors et Alexandre de Bernay.
Ernest Hoepffner, Renart ou Renaut ?
René Louis, Recherches topographiques sur la bataille de Vaubeton.
Joseph Morawski, Mélanges de littérature pieuse : I. Les *Miracles de Notre-Dame* en vers français.
Amédée Pagès, *La Belle dame sans merci* en français et en catalan.
Arthur Piaget, Un poème inédit de Guillaume de Digulleville : *Le Roman de la Fleur de lis.*
Yvonne Rokseth, Les femmes musiciennes du XIIe au XIVe siècle.
Mario Roques, Lexiques latins-français : le lexique *Abavus.*

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

A NOS LECTEURS

De vingt en vingt années, les fondateurs de la *Romania* ont exposé leurs décisions, leurs projets, leurs espérances. Avant le premier numéro (janvier 1872), le *Prospectus* de Gaston Paris et Paul Meyer traçait le cadre et disait l'esprit de la revue ; en 1892, en tête du tome XXI, étaient indiquées les modifications souhaitables ; en 1912, en tête du tome XLI, Paul Meyer remettait à un nouveau directeur l'honneur de continuer l'œuvre.

Plus de vingt années sont passées, — certaines, années de guerre, courtes pour le travail de science, — et voici seulement notre tome LXI. Qu'il s'ouvre par un hommage à tous ceux qui ont assuré la vie et la renommée de la *Romania*, maîtres disparus, collaborateurs éprouvés dont le dévouement ne s'est pas démenti, jeunes savants venus combler les vides et élargir les horizons, imprimeurs et éditeurs qui ont tenu notre revue pour un titre de gloire, abonnés fidèles et patients que la peine des temps n'a pas séparés de nous.

La *Romania* restera l'instrument d'information, de coopération, de critique impartiale qu'ont forgé Gaston Paris et Paul Meyer ; elle gardera le même cadre chronologique, elle n'étendra ou restreindra, prudemment, son champ d'études que pour suivre le progrès des disciplines ou assurer, avec les autres recueils d'études romanes, une répartition rationnelle des travaux. Une légère modification de plan permettra de grouper annuellement, dans des divisions méthodiques, la bibliographie des publications romanes de l'année précédente.

L'administration de la *Romania* subit une transformation importante. Pour se décharger de préoccupations matérielles, les fondateurs avaient fini par abandonner à la librairie Bouillon la propriété de la revue qui passa ainsi à la librairie Champion :

on se rappellera ce que celle-ci a fait pour la vie de la *Romania* pendant les années de guerre, et aussi qu'elle avait laissé à Paul Meyer le choix de son successeur. La *Romania*, œuvre scientifique, n'en dépendait pas moins des volontés et du sort d'une entreprise commerciale : la librairie Champion s'est trouvée d'accord avec nous pour mettre fin à cette situation.

Il n'eût pas été sans inconvénient de faire de la *Romania*, œuvre collective et durable, la chose d'un homme. Quelques amis, romanistes eux-mêmes pour la plupart, ont accepté de partager avec nous cette charge. Une société à petit nombre d'actionnaires s'est donc constituée ; elle s'appelle *Société « Romania »* ; elle s'est assurée la propriété de la revue, c'est elle désormais qui l'administrera et la fera vivre ; elle comblera elle-même les vides qui se produiront dans son sein en faisant appel surtout à des romanistes ; elle désignera, quand il le faudra, un nouveau directeur. Dès maintenant elle s'efforcera de donner aux lecteurs et aux collaborateurs de la *Romania* les nécessaires satisfactions de régularité.

Aux uns et aux autres nous demandons appui et aide.

ORIGINE DE LA CONJONCTION *SI*

La ressemblance insidieuse de la conjonction romane *se* avec la conjonction latine sī paraît avoir trompé tout le monde. Elle nous a fait fermer les yeux à l'évidence. Les recherches de G. Rydberg [1] en fournissent une preuve éclatante. Rydberg tire de textes latins remontant au VIe siècle des exemples qui démontrent avec toute la netteté désirable que *se* ne vient pas de si, et pourtant lui-même ne s'en rend pas compte parce qu'il part de la conviction bien arrêtée que ces deux mots n'en font qu'un : c'est pour lui non pas une hypothèse à vérifier, mais, bien au contraire, un postulat auquel les faits doivent nécessairement se conformer, si surprenants soient-ils. Aussi se contente-t-il, pour expliquer le prétendu changement de sī en se, de faire remarquer que si se trouve fréquemment en position faible. Mais le fait est que cette conjonction, sans porter très souvent l'accent tonique, n'occupe jamais la position d'une finale ou contrefinale atone. Elle est frappée en général d'un accent secondaire, position où la voyelle *ī* se maintient intacte dans le domaine français, auquel appartiennent les exemples du latin se cités par Rydberg. C'est sans doute pourquoi M. Meyer-Lübke [2] déclare que se s'est peut-être modelé sur que < quia. Cette conjecture suppose une influence analogique assez puissante pour l'emporter sur la loi phonétique. Mais, quelle qu'en soit l'origine, comment que aurait-il pu exercer aucune influence sur sī ? On ne saurait croire que les idées exprimées par ces deux particules au VIe siècle se soient constamment associées l'une à l'autre dans l'esprit du peuple. Et les particules ne changent pas de forme gratuitement.

1. *Zur Geschichte des französischen o*, § 74.
2. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 7889.

Arrivons aux faits. Des exemples recueillis par Rydberg il ressort 1° que sea pour formes variées sed et, rarement, set, 2° que la forme sed se trouve beaucoup plus souvent devant une consonne que devant une voyelle et 3° qu'elle cède de plus en plus souvent la place à se. La conclusion à tirer de ces faits, c'est que la conjonction se ne remonte pas à sī, mais bien à sed et à set. Ces formes sed, set nous mettent, ce me semble, dans l'impossibilité de nous tromper plus longtemps sur l'origine de la conjonction se. Elles représentent très régulièrement le latin sit [1], troisième personne du subjonctif présent de esse et, nous allons le voir, on ne saurait refuser à sit les qualités sémantiques et syntaxiques requises pour en faire la conjonction se. Il se peut bien que l'homonymie de la conjonction sī et de l'adverbe sī, issu de sīc, soit pour quelque chose dans la préférence toujours plus marquée qu'accorde la basse latinité à sed > se. Ce dernier se rencontre à son tour avec l'ancienne conjonction sed > se « mais », qu'il finira par bannir de la langue. L'étymologie sit nous révèle que le logoudorien *si* est une forme tout aussi régulière que l'italien *se*. Le léonais et aragonais *se* autorise, d'autre part, à voir dans l'espagnol *si* une forme issue de *se* et qui a pour pendants *y* < et, puis *ni* < nec. En français et en provençal, *se* passe de même à *si* ; on peut attribuer ce changement en français à l'influence des formes comme *s'il*, en provençal à l'influence des formes comme *se el*, *se ella*, *se om*, où *e* en hiatus devient *i*.

La conjonction romane *se* est étymologiquement analogue à la conjonction latine licet, puis à la conjonction française *soit que* et à la conjonction anglaise *albe*, *albeit* < *all be* (*it*). L'anglais *albe* répond exactement à l'ancien français *se tot* > *si tout*, provençal *si tot* :

---

1. Voir pour le passage de sit à sed Grandgent, *Vulgar Latin*, § 282. Sed se range dans la catégorie des formes comme capud (Grégoire le Grand), feced, inquid. La chute de *t* > *d* final n'est pas moins bien attestée (voir Grandgent, *ib.*, § 285) : Frédégaire écrit e pour et ; les inscriptions de la Gaule offrent audivi, posui pour audivit, posuit. La réduction de set > sed à se est d'autant plus naturelle que déjà au VIe siècle on n'y reconnaissait plus la forme verbale sit et que souvent on aurait cru faire preuve d'ignorance en confondant cette conjonction avec sed « mais ».

Ieu vos am, *sitot* vos no m'amatz.
(Hugues de la Bachelerie, *Ses totz enjans*.)
I love you, *albe* you love me not.

Sed il non ad lingu' a parlier,
Deus exaudis lis sos pensaez.
(*S. Léger*, 169.)
Albe he has no tongue to speak,
God hearkened to his thoughts.

La locution provençale *ses tot si* atteste une ancienne forme variée *tot se* et l'ancien français remplace quelquefois *se tot* par la forme refaite *tot soit il* (*ce*) *que* « all be it that ». Pris dans son acception générale de « supposé que, dans le cas où », *se* peut se traduire par le subjonctif anglais *be*, qui répond au latin sit :

Se vos murez, esterez seinz martirs. (*Roland*, 1134.)
Be so ye die,
Be it that ye die, ye will be holy martyrs.

Ja mar crerez bricun,
Ne mei ne altre, *se* de vostre prod *nun*! (*Roland*, 220.)
In evil hour will you believe a knave,
either me or other, *be it not* for your behoof!

Dans une construction comme set hoc facere potest [1], où set représente sit « que ce soit », on peut voir une juxtaposition de propositions, telle qu'on en trouve souvent dans le latin de la basse époque et dans les langues romanes :

Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulchrum in Israel. (Jérôme, *In cap. xxxix Ezech.* ; Vulg., v. 11.)
Il peut bien estre en celle eve a esté. (*Jourd.*, 2290.)
Será bien nos entremos en esta venta. (*Don Quich.*, I, 26.)
È necessario supplisca la industria. (Mach., *Hist.*, 2, 43.)
Bem fora mielz estes desposa. (*Flam.*, 1108.)
Poate m'aş fi înduplecat [2].
« Il se peut que je doive être persuadé ».

Plus frappante encore est l'analogie de la conjonction engadine *siand*, identique au gérondif de *éser* :

---

1. *Formulæ Andecavenses*, 22, 16 ; Cod. Fuld.
2. Voir Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, § 536.

Siand Dieu t'ha craio ün nüd infaunt, schi saiast in tuotta puarthed patzchiaint. (*Caton* 3 : « Puisque Dieu t'a créé un enfant nu, sois en toute pauvreté patient. »)[1]

Ici aussi l'anglais peut traduire littéralement : « *Being* God created thee a naked infant... » *Siand* se trouve dans les mêmes rapports syntaxiques avec la proposition *Dieu t'ha craio* que set avec hoc facere potest.

Mais ce qui met en vive lumière l'identité de *se* avec sit, c'est surtout l'emploi fort remarquable du roumain *se* > *să*, usité dans les propositions indépendantes et dans les propositions dépendant de verbes qui expriment le désir. Comment expliquer par le latin si les formes comme *voiu să cînt* « je veux chanter », *rog să taci* « je prie que tu te taises » ? M. Meyer-Lübke [2], qui se croit obligé de résoudre cette énigme, suppose que le point de départ doit être cherché dans certaines propositions conditionnelles incomplètes, dont il ne nous donne qu'un seul exemple : « si tu te taisais ! je t'en prie ». L'ingéniosité même de cette conjecture avertit que le problème est insoluble. Y a-t-il aucune apparence qu'une nation romane ait eu habituellement recours à une façon de parler aussi extraordinaire ? Il s'agit de la syntaxe de propositions que chaque habitant de l'empire romain a eu besoin de formuler tous les jours, et cela souvent avec le moins possible de mots et de la façon la plus directe. Si dans les propositions de volonté et de désir les Roumains, comme tous les autres peuples romanisés, ont commencé par se conformer à la syntaxe latine, quel miracle aurait pu les faire renoncer à des habitudes syntaxiques ainsi contractées pour adopter la figure de rhétorique où l'on propose de voir le point de départ de la syntaxe nouvelle ? Cette figure de rhétorique paraît d'ailleurs mieux faite pour être un point d'arrêt qu'un point de départ. On ne nous dit pas, et il n'est pas aisé de deviner, comment la conjonction *să* aurait perdu dans les formes actuelles : *rog să taci, voiu să cînt* le sens de « si ». M. Meyer-Lübke revient sur le problème du roumain *să* au § 575, où on lit :

« On s'étonne de le voir employé précisément avec la manifestation d'une

1. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, § 568.
2. *Ib.*, § 567.

volonté, car on devrait plutôt l'attendre avec les verbes qui expriment un mouvement de l'âme : « je me réjouis si tu viens ». Ceci donne à penser que *să* n'est pas à l'origine une conjonction copulative de propositions, mais (comme on l'a déjà dit) qu'il introduit une proposition conditionnelle, qui est alors en même temps une proposition-régime. Une locution roumaine comme *te rog să vii* correspond donc plus exactement au latin *rogo venias* qu'à *rogo ut venias* et au fond nous avons... une juxtaposition plutôt qu'une copulation. »

Les prémisses sont en partie inadmissibles, mais la conclusion n'en est pas moins juste, car dans les formes *te rog să vii* « je te prie qu'il soit que tu viennes », *voiu să cînt* « je veux qu'il soit que je chante » le mot *să* n'est pas et n'a jamais été conjonction. Ces formes roumaines rappellent les anciennes juxtapositions françaises comme *prez sui la meie* [ma couronne] *port* (*Voyage de Charlemagne*, 804), *cio li preia laissas(t) lo toth* (*S. Léger*, 106). Il y a même double juxtaposition dans les formes roumaines, comme dans la construction volo liceat venias, qu'autorise la syntaxe classique. Il est du reste facile de montrer pourquoi le roumain a passé du type rogo venias au type rogo sit venias. L'évolution phonétique ayant établi très souvent en roumain entre le subjonctif présent et le temps correspondant de l'indicatif une complète identité à la deuxième personne du singulier [1], on a éprouvé le besoin d'employer *se* < sit pour indiquer les rapports qu'il fallait établir entre le verbe ambigu de la proposition dépendante et le verbe de la proposition principale. C'est-à-dire que *rog vii* étant surtout apte à signifier « je prie » « tu viens », sans aucune liaison syntaxique, il a fallu pour mettre *vii* dans la dépendance de *rog* recourir à la forme *rog se vii* > *rog să vii*. On conçoit que le roumain n'ait pu s'arrêter là et que, par extension, il ait fini par employer *se* avec un verbe dépendant au pluriel, puis aux première et troisième personnes, car l'analogie exerce toujours une influence puissante en faveur de la symétrie tant syntaxique que morphologique. Cette construction a réagi ensuite sur la conjugaison. Il n'était plus nécessaire de différencier le subjonctif de l'indicatif qu'à la troisième personne, où *se* < sit aurait pu se confondre quelquefois avec le pronom *se* ; aussi le roumain a-t-il

1. Meyer-Lübke, *ib.*, II, § 143.

remplacé à la première personne du singulier et du pluriel, puis à la deuxième personne du pluriel, les formes du subjonctif par les formes correspondantes de l'indicatif. C'est sans doute aussi l'emploi de *se* > *să* comme signe distinctif du subjonctif en général qui est cause que le roumain substitue aux formes du subjonctif présent de esse les formes correspondantes de fieri. Ainsi tout se tient et il est évident que dans les propositions de volonté et de désir les Roumains ont conservé avec une fidélité remarquable la syntaxe latine.

Ils n'ont pas eu non plus l'idée baroque d'employer le latin si dans des propositions indépendantes. Bien loin d'être des caricatures barbares de la syntaxe classique, les questions *Ce să fac* ? « Qu'est-ce que je dois faire ? » *Ce să zică* ? « Qu'est-ce qu'il peut dire ? » représentent aussi exactement que le permet l'évolution phonétique des verbes les types cicéroniens Quid faciam ? Quid dicat ? On peut dire que la phonétique a imposé au roumain la généralisation de la forme *ce să* < quid sit.

L'impératif roumain *să faceți* n'est pas moins instructif. M. Meyer-Lübke [1] l'explique en ces termes :

« Le subjonctif de volonté doit être... une formule plus respectueuse que l'impératif. Dans cet emploi du subjonctif le roumain semble aller plus loin que les langues-sœurs, notamment à la 2e personne du pluriel où, contrairement à ce qui s'est produit dans les autres langues, les trois modes se confondent entièrement. Une forme comme *faceți* peut, d'après l'intonation, présenter une énonciation, un vœu ou un ordre, tandis qu'en italien *fate*, en français *faites* n'ont que la première et la troisième de ces significations. Or, comme la manifestation d'une volonté et un ordre donné se trouvent en opposition formelle avec la simple énonciation, la forme de la première (*să*) est adoptée aussi pour l'ordre là où il s'agit de l'exprimer avec énergie : on dira donc *să faceți cum v-oiu învăța eu și habar să n'aveți* (faites comme je vous l'ordonne, et n'ayez pas de souci). »

Cette explication laisse de côté le grand problème, qui est de savoir comment il se fait que *să faceți* ne signifie pas « si vous faites ». Étant donné l'étymologie sit, ce problème ne se présente guère ; la phrase roumaine citée par M. Meyer-Lübke se traduira littéralement par celle-ci : « Qu'il soit que vous fas-

1. *Ib.*, III, § 118.

siez comme je vous l'ordonne, et que vous n'ayez pas de souci ». Ainsi interprété, *să* se conforme à la syntaxe latine ; il n'est pas plus conjonction dans l'impératif *să faceți* que dans l'interrogation *ce să fac ?* et dans l'énonciation *rog să taci*. Mais *să faceți* n'a pas toujours servi exclusivement d'impératif. Le fait est qu'en ancien roumain il aurait suffi d'un changement d'intonation pour donner à *se* (*să*) *faceți* un sens conditionnel : « que ce soit que vous fassiez » ou plutôt, d'après la syntaxe primitive, « que ce soit : vous faites ». Aussi les formes comme *se* (*să*) *faceți* prêtaient-elles à l'amphibologie, surtout dans la langue écrite, et les Roumains, qui ne pouvaient se passer de *se* > *să* à l'impératif, ont-ils éprouvé de plus en plus souvent le besoin de le remplacer dans les propositions hypothétiques par une forme moins équivoque. C'est ainsi que *se* > *să*, employé comme conjonction conditionnelle, « s'est trouvé d'assez bonne heure en lutte avec d'autres conjonctions dont l'une, *de*, l'a à peu près complètement chassé de l'usage, pour être à son tour fortement battue en brèche, au moins dans la langue littéraire, par *dacă* » [1].

Să conserve son caractère de verbe dans les propositions indépendantes qui expriment un désir : (*să*) *Dumnezeu te ajute* « Gott helfe dir » [2], (*să*) *ferească Dumnezeu* « Gott behüte », *să te ferească Dumnezeu* « Gott behüte dich », *Dumnezeu să-ți dea tot binele* « Gott gebe dir alles Gute ». Ici, d'après l'analogie des formes latines :

Sit [Tibur] meæ sedes utinam senectæ (Hor., *Od.*, 2, 6, 6),
Sit Deus illius cum ipso (*Esdras*, 1, 3),
Sit ut impius, inimicus meus (*Job*, 27, 7),

să signifie « puisse être ». Et puisqu'il exprime un désir, on ne saurait s'étonner de le voir régir, comme volo, une proposition au subjonctif.

Dans les propositions de but, les Roumains emploient tout d'abord quomodo sit > *cumu se* > *cum să*, puis *ca să* et, là

1. Mario Roques, « Recherches sur les conjonctions conditionnelles *să*, *de*, *dacă*, en ancien roumain », dans *Romanische Forschungen*, XXIII, p. 825.

2. L'allemand reproduit mieux que le français la forme de ces propositions roumaines.

où le contexte est tel qu'il faut s'attendre à une proposition de but, le simple *să*. Cet emploi du simple *să* remonte sans doute au latin ut sit. M. Meyer-Lübke [1] nous fournit ces exemples : « *Duce-mă-voiu iarăşi într' altă cetate, să propovoduesc cuvântul lui Hs şi să spuiu lor că păgâni-su, cum să boteazâ* (C.B., 2, 151 : je veux m'en aller de nouveau dans une autre cité, pour annoncer la parole de Dieu et pour leur dire qu'ils sont des païens, qu'ils se fassent baptiser), *să mi dea ajutor, ca să fac aripi să sbor, şi să sbor la Cîmpul lung, să mănînc carne de Turc* (*Cânt. Mold.*, 286 : qu'il me donne aide pour que je fasse des ailes pour voler, et que je vole vers Cimpulung pour que je mange de la chair de Turc). » Ces propositions de but introduites par *să* nous donnent la clef des formules d'invocation et de serment qui dans les autres langues romanes commencent par *se* (*si*) et où M. Meyer-Lübke [2], suivant Diez et Gaspary, se contente de voir des propositions conditionnelles : « *Deh, se riposi mai vostra semenza. . ., solvetemi quel nodo* (Dante, *Enf.*, 10, 94) ; *dist Auberis : dis tu voir, messagier ? O il, dist il, se dieus me puist aidier* (Tobler, *Mittheil.*, 5, 29) ; *se deus voz beneie, Seignor baron, nel me celez voz mie* (*A. A.*, 3345) ; *assi'm podetz ric far E mon dan restaurar Si dieus e sains m'ampar* (B. Born, 21, 80) ; *oyd mesnadas si vos vala el criador* (*Cid*, 3128) ; *estó de priesa, si Dios de mal me guarde* (Hita, 958) ; *si Dios te faga á tu casa tornar, Que me digas el nombre* (*Appoll.*, 173) ; *se deos m'ajude, eu ho vingarey a meu poder* (*Graal*, 92). » Malgré ce qu'on a dit de ces formules, il ne paraît pas possible d'y reconnaître le latin si. Gaspary [3] a beau déclarer, à l'appui de l'interprétation de Diez, que l'emploi du subjonctif fait sous-entendre entre le *si* et le verbe d'adjuration l'expression d'une volonté : « si je veux », « si vous désirez » ; cette déclaration est en contradiction avec tout ce qu'on sait de l'histoire du subjonctif précédé de si. A quelle époque et sous quelle influence ce subjonctif se serait-il assimilé la signification nouvelle que la conjonction si paraît lui défendre d'acquérir ? Gaspary ne fait qu'infirmer sa thèse en citant la leçon si te di

1. *Ib.*, § 590.
2. *Ib.*, § 643.
3. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XI, p. 136.

ament du *Miles gloriosus* et les formules si non vadam ad Inferos, me si Phœbus amet des Italiens des XIVe et XVe siècles. Quelques autres manuscrits du *Miles gloriosus* ont amant, et qu'il adopte cette leçon avec Ritschl, Goetz et Lorenz ou qu'il la repousse, le philologue classique déclarera catégoriquement que si te di ament ne saurait signifier « si tu veux que les dieux t'aiment ». Les deux autres formules sont calquées sans doute sur le roman ; du reste, Gaspary a mal compris si non vadam ad Inferos, qui veut dire « s'il n'en est pas ainsi, que j'aille aux enfers ». D'un autre côté, Gaspary s'efforce en vain de réfuter l'objection soulevée par Bischoff dans *Der Conjunctiv bei Crestien* [1] :

« Bischoff objecte, dit-il, que dans la supposition d'une telle ellipse ce serait précisément la partie la plus importante de la proposition subordonnée qui serait supprimée. Seulement cela n'est pas exact ; car le contenu de la proposition dépendante étant désigné par le subjonctif comme une volonté, un verbe dont on aurait fait dépendre cette volonté n'aurait servi qu'à indiquer la personne dont cette volonté émane : *si tu veux que dieu t'aït* ; cette personne cependant s'entend d'elle-même, de sorte que rien d'important n'est omis quand la volonté indépendante s'incorpore à la proposition conditionnelle. L'objection de Bischoff pourrait s'opposer à toute proposition indépendante qui exprime une volonté. »

Ce raisonnement est erroné. Il y a surtout une énorme pétition de principe : il n'est ni établi ni vraisemblable que le subjonctif d'une proposition introduite par si puisse désigner le contenu de cette proposition comme une volonté. Donc l'objection de Bischoff, qui n'a absolument rien à démêler avec les propositions indépendantes, est parfaitement valable, et elle vient confirmer le témoignage de la phonétique. Il ne nous reste, je pense, qu'un seul moyen d'interpréter les formules que nous étudions, c'est d'y voir des propositions de but semblables à celles qui en roumain sont introduites par le simple *să*. On aura dit, par exemple, sous l'empire : Verum dico ut sit Deus me adiutet. La réduction de ut sit à sit, attestée en roumain, ne saurait étonner dans aucun autre domaine roman, car toutes les autres langues présentent dans les propositions de but des réductions analogues. Et quelque varié que

1. Halle, 1881, p. 10.

soit le contexte des formules d'invocation et de serment citées plus haut, il exige partout pour *se* (*si*) le sens de « ut sit ». Ces formules, qu'un usage solennel et constant a consacrées de bonne heure et conservées longtemps, apportent à l'étymologie sit un témoignage probant [1].

On trouve encore une autre preuve de cette étymologie dans les interrogations dilemmatiques dont le second membre est introduit en français par *ou se* > *ou si* :

> Sera raainz, *ou sel* pendrons,
> O menbre a menbre seit deffez ?
> (*Troie*, 11650.)

> Ies tu, va, crestïens de la mauvaise geste
> *U se* crois Mahomet, qui le siècle governe ?
> (Elie, 385.)

> Avez vous donc robe achatee
> *Ou se* vous l'avez empruntee
> De la ou vous avez esté ?
> (Barbazan et Méon, II, 278.)

> Veillé je, *ou si* je songe ?
> (Schelandre, *Tyr et Sidon*, 2e j., III, 4.)

Il faut voir dans *ou se* un emploi interrogatif du latin aut sit « ou serait-ce... ? » « ou peut-il être... ? ». Si cette forme avec *ou se* se fait comprendre de bonne heure comme une question indirecte, cela vient uniquement de ce que le mot *se*, à l'époque très reculée qui l'a vu passer, en tête des propositions conditionnelles, de la catégorie des verbes à la catégorie des conjonctions, ne peut survivre dans les interro-

---

1. Il ne faut pas confondre la formule *se dieus m'aït*, *se m'aït dieus*, avec la formule *si m'aït dieus*, où *si* paraît être sic : la phonétique, qui ne permet pas de regarder *se* comme un représentant de si, défend à plus forte raison d'y voir sic, particule qui non seulement ne se trouve jamais en position atone finale ou contrefinale, mais bien, comme le fait remarquer Rydberg (§ 75), porte régulièrement l'accent tonique. A l'époque où *se* conditionnel passe à *si*, on remplace *si m'aït dieu* par *ainsi m'aït dieu* et *se m'aït dieu* par *ce m'aït dieu*.

gations dilemmatiques qu'à condition d'y revêtir également un caractère conjonctif. En d'autres termes : *ou se* « ou ce serait », en prenant le sens de « ou si », a entraîné *ou se* « ou serait-ce ».

II

Pour appuyer ce qui précède, je me propose de montrer que le latin sit se retrouve également dans les composés provençaux *ancsé, dessé, jassé.* M. Antoine Thomas [1] a précisé le sens de ces mots : « *Ancsé* signifie non pas « jadis », mais « toujours », et avec une négation « jamais ». *Dessé* signifie « sur-le-champ », et il peut se construire avec *que* dans le sens de « aussitôt que »... Enfin *jassé* et les locutions composées *en jassé, per jassé* signifient « toujours », comme *ancsé,* mais ne s'appliquent qu'à l'avenir [2] ». Diez [3] hésite à regarder *ancsé, dessé, jassé* comme des formes abrégées de leurs synonymes *anc sempre, de sempre, ja sempre,* parce que l'abréviation de *sempre* en *sé* est trop forte et n'est appuyée par aucun cas analogue. L'étymologie semel, émise par M. Thomas, ne se conforme pas elle non plus à la phonétique [4]. Paul Meyer [5] préfère en effet semper à semel.

---

1. *Romania*, XV, p. 577.

2. A l'article 7814 du *Romanisches Etymologisches Wörterbuch* de M. Meyer-Lübke, on lit : « Prov. *dessé* « sofort », *jassé* « immer » (mit Bezug auf die Vergangenheit), *ancsé* « immer » (mit Bezug auf die Zukunft). » L'auteur paraît avoir transposé par inadvertance les mots *Vergangenheit* et *Zukunft.*

3. *Wörterbuch*, p. 676.

4. D'après M. Thomas, semel s'est réduit à *seme, qui en Italie (ancien milanais *sema*) et en Espagne (léonais *siema*) se serait « affublé de la terminaison en *a* si fréquente parmi les adverbes » et qui dans le midi de la France « a dû de très bonne heure se réduire à *sem », d'où *sé,* analogue à *ré* < rem. La phonétique défend de croire à *sem. Il y a aussi contradiction entre l'équation *sé* = semel et l'équation *essems* = insimul. Et si les adverbes en *e* sont plus nombreux que les adverbes en *a,* on est curieux de savoir pourquoi *seme aurait changé de terminaison en Italie et en Espagne. Est-il, d'autre part, sûr que *sema,* qui signifie plus souvent « fois » que « une fois », ne vienne pas du grec σῆμα « signe », auquel on attribue la prononciation *sēma* et qui est tout à fait synonyme de l'allemand *Mal,* d'où *einmal* « une fois » ? On sait que ce mot grec s'est incorporé au logoudorien et au calabrais.

5. *Romania*, XV, p. 579.

M. Meyer-Lübke [1] les repousse tous deux, mais sans proposer aucune autre étymologie. Il est donc évident que *sé* attend une explication. Si *sé* vient de sit, les composés provençaux *ancsé*, *dessé*, *jassé* ne sont pas pour cela tout à fait analogues au latin forsit > italien *forse*, logoudorien *forsis*, engadin *forsa*. Pour expliquer l'emploi de *sé* < sit dans la locution *dessé que*, je n'ai qu'à tirer de M. Meyer-Lübke [2] ce qui suit :

« Une seconde classe de conjonctions indique une affirmation ou une supposition dont l'existence n'empêche pas la réalisation de quelque chose qui semble y contredire. Ce sens est tout particulièrement clair dans l'ital. *avvegna che*, p. ex. *avvegna che molte volte le provincie romane assalissero, sempre non dimeno furono dalla potenza degli imperatori raffrenati* (Mach., V.). Ici nous avons donc au fond un groupe de propositions qui se compose d'une proposition-sujet, et qui est juxtaposé à une proposition complète... Il en va de même avec l'a.-ital. *posto che*, p. ex. *Ganfo, posto che fusse di grossa materia, con uno sottile ingegno stima lo bagnare le sue pelli non esser topi* (Serc. 20), esp. *puesto que*, port. *posto que*, avec l'ital. *dato que*, où un participe absolu prend la place de la proposition complète. Et l'on ne doit pas comprendre autrement l'ital. *benchè*, franç. *bien que*, esp. *bien que*, port. *bem que*, l'ital. *ancor che*, franç. *encore que*, esp. *aún que*, port. *ainda que*, l'ital. *solchè*, prov.-esp. *sol que*, l'ital. *pur que*, *tutto che* etc., autant de locutions conjonctives où l'adverbe se rapporte à un *sit* sous-entendu dont le sujet est formé par la proposition avec *que*. Ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est l'a.-franç. *encore soit co que* (Ezéch., 125, 15) à côté du *encore que* plus fréquent, ou bien *ja soit ce que*, en prov. *jassia aisso que*, et aussi, dans les premiers temps, suivant le contexte, *ja fust que*, mais plus tard mal compris et orthographié *ja çoit que*, du reste actuellement sorti de l'usage. »

L'auteur n'aurait pas parlé autrement, je pense, s'il avait voulu prouver que sit se trouve représenté par *se* dans le portugais *se bem que*, synonyme exact de *bem que*, et dans l'italien *se bene*, *sebbene*. Il est, d'autre part, évident qu'on peut voir dans les composés *jassé*, *ancsé*, *dessé* des formes analogues à *jassia*, qui est en effet une forme refaite de *jassé*. Le sentiment de sa composition étant perdu, *dessé que* « que ce soit aussitôt que » devient synonyme de *des que* « aussitôt que » ; de là, *dessé* « aussitôt ». Le développement sémantique de *jassé* et de *ancsé*

1. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, 7814.
2. *Grammaire des langues romanes*, III, § 649, trad. fr.

est parallèle à celui de *dessé*. J'ai montré ailleurs [1] que l'adverbe provençal *anc*, italien *anche* vient de la conjonction latine antequam et qu'il signifie tout d'abord « jusqu'alors, jusqu'à maintenant », ensuite « même, pareillement » ; c'est le sens primitif que conserve *ancsé*, tandis que dans la locution italienne *se anche*, qui lui est étymologiquement identique, *anche* présente le sens dérivé.

III

Du type sit antequam, auquel remonte l'italien *se anche*, il n'y a pas loin au type sit umquam, que représente l'espagnol *soncas* [2]. Nous sommes ici en présence d'une véritable curiosité sémantique : *soncas* réunit deux sens absolument contradictoires. Il signifie souvent « assurément, sans aucune espèce de doute » :

Soncas, vengais norabuena !
(Gil Vicente, I, 31.)

Plus souvent encore, il exprime le doute et peut se traduire par « peut-être » :

Lloverá *soncas* priado.
(Id., I, 7.)

Ces deux sens contradictoires nous permettront de déterminer avec confiance l'étymologie du mot. M. Meyer-Lübke [3], suivant Carolina Michaëlis [4], rattache vaguement *soncas* à l'espagnol *sino* « nisi » : « On rencontre aussi, en espagnol, dit-il, une forme *son*, qui doit être le produit d'une assimilation, et par suite d'un croisement entre *otro ca*, *que* et *son* on trouve aussi **sonca*, *soncas*, *sonque* [5] ». Cette conjecture n'explique ni la forme ni les sens de *soncas*. Il n'est pas vraisemblable que *sino* se soit changé en *son* ni qu'un croisement de ce dernier avec *otro ca* eût donné *soncas*, en un seul mot. Pour rendre compte de

1. *Revue de linguistique romane*, VI, p. 152.
2. *Soncas* ne saurait venir de si umquam, car l'espagnol n'a jamais élidé *i*.
3. *Ib.*, § 703.
4. *Zeitschrift für romanische Philologie*, IV, p. 602.
5. Lisez *son que*, en deux mots.

toutes les formes et de tous les sens, on prendra comme point de départ le mot *soncas*, composé de la conjonction *se* < s i t et de l'adverbe **onc(a)s*, qui se retrouve dans l'ancien espagnol *doncas* < d e u m q u a m [1]. *Soncas* « si jamais » change radicalement de sens selon que le verbe qu'il régit est au passé ou au présent. Ce verbe peut être sous-entendu, mais alors le contexte en détermine avec certitude le temps. Dans la première des deux phrases de Gil Vicente que je viens de citer, *soncas* veut dire « si jamais vous le fîtes » ; dans la seconde, où il s'applique à l'avenir, il signifie « s'il pleut jamais », « si tant est qu'il aille pleuvoir », sens qu'on rendrait bien en anglais par la traduction littérale de *soncas* : « if ever », tout court. Carolina Michaëlis traduit *Asmo soncas aca estoi* par « Ich denke *ob* ich *nicht* hier bin », mais *soncas* n'en garde pas moins ici son sens général : « si jamais », « si véritablement » ; il faut comparer le provençal *si* « ob nicht », dont on trouvera des exemples dans le *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* de Levy. En effet, *soncas* n'est jamais équivalent à *sino*. Ce sens est réservé à la forme *son que*, issue sans doute de **sonca*, qui, après la perte de de **onca*, aura subi l'analogie des formes comme *otro ca*, *que* et *sino que*. A partir du moment où la conjonction *que* se dégage de **sonca*, l'élément *son* perd nécessairement le sens de « si jamais » pour prendre celui de « si non ». Désormais, *son*, étant tout à fait synonyme de *sino*, peut remplacer *son que*, de même que *sino* se substitue souvent à *sino que*. Que le passage de **sonca* à *son que* ait eu lieu à l'époque où l'élision était usuelle et qui a vu *aca ende* devenir *aquende*, cela peut se déduire d'exemples tels que les suivants : *Contento ansi estuviera Son que entran aca vientos de fuera* (Sâ de Miranda, p. 26) ; *A quien iran hoi mas en los clamores Con las sus rogativas i demandas, Celia, son que a ti?* (Id., p. 273).

G.-G. Nicholson.

1. Voir *Revue de linguistique romane*, IX, p. 132.

RONCEVAUX ET SES MONUMENTS

On n'a guère étudié jusqu'ici les monuments de Roncevaux. Dès 1897, M. Marquet de Vasselot a décrit le trésor de l'ancienne abbaye pyrénéenne [1] ; son analyse savante des diverses pièces que l'on y voit groupées a montré de façon magistrale l'exceptionnelle valeur de plusieurs d'entre elles ou le caractère fantaisiste de certaines attributions ; et il n'y a pas lieu par conséquent de revenir malgré son intérêt sur le curieux assemblage d'œuvres d'art et d'antiquailles qui retient aujourd'hui presque seul à Roncevaux l'attention des touristes désireux de voir dans le site légendaire autre chose qu'un paysage ou une route de montagne. Mais les nombreuses constructions plus ou moins anciennes qui composent le monastère actuel ou se groupent autour de lui n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Les descriptions de Hilario Sarasa [2], de Javier Fuentes y Ponte [3], et de Pedro de Madrazo [4] sont loin d'avoir toute la précision nécessaire. Aussi lorsque M. Marquet de Vasselot visita Roncevaux, il n'y put voir, dans « une abbaye qui tombe en ruines, perdue au milieu des montagnes boisées de la Navarre espagnole », que des « bâtiments très délabrés ne

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, tome XVIII, sept.-oct. 1897, p. 205-216 et 319-333.

2. *Reseña histórica de la Real Casa de Nuestra Señora de Roncesvalles y descripción de su contorno*, Pampelune, 1878.

3. *Memoria histórica y descriptiva del Santuario de Nuestra Señora de Roncesvalles*, Lérida, 1880.

4. *España, sus monumentos y artes, su naturaleza e historia. Navarra y Logroño*, tome I, Barcelone, 1886.

présentant plus aujourd'hui qu'un intérêt secondaire », « des constructions disparates, sans style, enchevêtrées les unes dans les autres, avec des murs lézardés, noircies par le temps ou par l'incendie ».

Lorsque Gaston Paris fit à son tour « le pèlerinage de Roncevaux », en avril 1901, il y trouva sans doute « réunies des constructions d'époques fort diverses, l'église fondée par le roi de Navarre Sanche le Fort, le cloître où il est enterré et où sont suspendues les chaînes qu'il rapporta de la fameuse victoire de Las Navas », puis, « dans la plaine en allant de l'hospice à Burguete,... l'ancienne église paroissiale, aujourd'hui abandonnée, qu'on trouve d'abord à sa gauche », et « la Chapelle du Saint-Esprit, presque contiguë à cette église ». Mais ce qu'il vit dans le monastère lui parut « étranger à son sujet », la petite chapelle Saint-Jacques qu'on lui dit être l'ancienne église paroissiale » ne lui sembla « offrir rien d'intéressant », et son attention fut seulement retenue par la Chapelle du Saint-Esprit, dont les notes de voyage du prêtre bolonais Domenico Laffi lui fournissaient une description ancienne et que de multiples traditions rattachaient à la légende de Roland[1].

En revenant tout récemment à Roncevaux, que je n'avais pas revu depuis bien des années, et où j'ai eu la bonne fortune de passer plusieurs heures avec mon collègue et ami de Pampelune, M. José María de Huarte, l'excellent accueil que j'ai reçu au monastère du prieur D. Fermin Goicoechea et de son chapitre, les cordiales recommandations de M. le Chanoine Daranatz[2], et plusieurs circonstances favorables, parmi lesquelles un soleil radieux illuminant l'intérieur de la collégiale, m'ont permis d'étudier en détail les constructions anciennes qui subsistent autour de ce qui fut l'hôpital des pèlerins de Saint-Jacques. Il

1. G. Paris, *Roncevaux*, *Revue de Paris*, 1901, V, 225-259, et *Légendes du moyen âge*, Paris, 1903, 1-63.

2. MM. les Chanoines Dubarat et Daranatz ont longuement étudié la question de Roncevaux, sur laquelle on leur doit la découverte de nombreux documents nouveaux. On trouvera le résultat de leurs patients et minutieux travaux, ainsi que les textes dont nous aurons à faire état ici, dans le tome III de leurs *Recherches sur la Ville et sur l'Église de Bayonne* (Bayonne-Pau, 1929, in-4°). Nous renverrons à cet ouvrage, que nous avons abondamment utilisé dans notre étude, sous le titre abrégé de *Recherches*.

m'a été donné de constater ainsi qu'on peut encore y voir un important ensemble d'architecture religieuse et monastique où toutes les époques ont imprimé leur marque depuis le XIIe jusqu'au XVIIe siècle ; et j'en apporte la description qui va suivre avec l'espoir qu'elle permettra peut-être quelques conclusions nouvelles dans le domaine de l'histoire générale et de l'histoire littéraire aussi bien que dans celui, plus particulier, de l'histoire artistique.

L'examen des constructions du moyen âge encore debout à Roncevaux et la vue de lieux si pleins d'histoire m'ont forcément amené à relire les textes et à rechercher dans quelle mesure ils peuvent s'expliquer par l'existence de monuments plus ou moins importants à l'époque parfois incertaine où ils ont été rédigés. Cette partie de l'étude qu'on va lire, très différente de l'analyse purement archéologique qui en a été le point de départ, et forcément moins sûre dans ses résultats, m'a entraîné à des développements que je ne comptais pas tout d'abord lui donner. Elle doit beaucoup à M. Bédier, qui a pris la peine de lire un manuscrit incomplètement composé, par endroits à peine lisible, et dont les bienveillants conseils m'ont fait préciser plusieurs points encore obscurs. La lecture des témoignages anciens qui nous restent sur l'histoire des vallées de Cize et d'Erro, du Val Carlos et de Roncevaux, me tentait à vrai dire d'autant plus que tous les noms cités dans ces chartes évoquaient à ma pensée bien des souvenirs et me rappelaient des lieux familiers, joyeusement parcourus jadis. Peut-être verra-t-on là une excuse à la complaisance que j'ai mise à en parler ; peut-être aussi jugera-t-on qu'il n'était pas inutile, à côté de la description des monuments eux-mêmes, de faire une part relativement importante à l'histoire des lieux immortalisés par la plus belle geste épique de notre littérature et rendus célèbres dans toute la France médiévale par leur site quasi fabuleux aux portes de l'Espagne sur la route séculaire du pèlerinage de Compostelle.

*
* *

C'est seulement en 1132 que l'hôpital de Roncevaux fut fondé par l'évêque de Pampelune Sanche de la Rose avec l'aide du roi de Navarre et d'Aragon Alphonse le Batailleur. Cette date

est attestée par un curieux poème écrit dans les toutes premières années du XIIIe siècle au temps du roi de Navarre Sanche le Fort et du prieur de Roncevaux Martin Guerra[1] : « L'évêque Sanche promoteur de cette œuvre, fonda en l'honneur de la Vierge Mère de Dieu au pied de la plus haute montagne dans les Pyrénées un hôpital pour le salut des pèlerins. Quand ce prélat de Pampelune fonda cet hôpital dans les monts immenses, il fut très largement aidé dans ses dépenses par l'illustre roi d'Aragon Alphonse... Ce fut en l'an de l'Ere mille cent soixante-dix [1132] que commença l'édification de cet hôpital qui sert d'abri à ceux qui suivent la route... »[2] Une bulle du Pape Innocent II datée du 5 mai 1137 et corroborée par une autre le jour suivant confirme cette fondation, le Pape prenant alors sous sa protection et recommandant à la Chrétienté « l'église de Sainte Marie de la Maison-Dieu de Roncevaux...

---

1. Celui-ci fut à la tête du monastère de 1199 à 1215 C'est donc entre ces deux dates extrêmes qu'a été écrit ce poème de 42 strophes monorimes en vers latins qui nous donne une description exacte et complète de Roncevaux vers le début du XIIIe siècle. — Ce poème a été publié d'abord par le P. Fita (*Roncesvalles, poema histórico del siglo XIII. — Boletin de la Real Academia de la Historia*, Madrid, t. IV, 1884, p. 172-184), et en dernier lieu par MM. les Chanoines Dubarat et Daranatz (*Recherches*, 817-819). Il figure dans un manuscrit de la fin du XIIIe ou du XIVe siècle conservé aux archives de Roncevaux et dit manuscrit de la *Preciosa* entre une charte de fondation et de dotation de l'hôpital et de la confrérie et un nécrologe du monastère. Un autre manuscrit en est conservé à Munich.

2. Sancius episcopus caput hujus rei
In honore Virginis genitricis Dei
Ad radicem maximi montis Pirenei
Hospitale statuit quo salvantur rei.

Nominatus pontifex cum Pampilonensis
Fundaret hospitium montibus immensis
Bonis eum maximis juvit in expensis
Ildefonsus inclitus rex Aragonensis ..

Post eram preteritis annis mille centum
Quibus datis septies decem ad augmentum
Hospitalis fieri cepit fundamentum
Quod iter agentibus est operimentum...

ainsi que l'hôpital destiné au service des pauvres dans le même endroit »[1].

Outre ces deux documents dont le texte présente toutes les garanties désirables, il en existe un troisième, qui devrait nous fournir la charte proprement dite de fondation du monastère et de l'hôpital de Roncevaux par l'évêque Sanche de la Rose. Malheureusement la date exacte en est impossible à déterminer et surtout le texte même en est très suspect, tout en paraissant dériver en majeure partie d'un original authentique. En tête du manuscrit des archives de Roncevaux dit de la *Preciosa* figure, avant le poème descriptif du début du XIIIe siècle, une longue charte de fondation et de dotation[2]. Sous la forme où elle nous est parvenue, cette charte est en réalité un texte peu sûr, qui apparaît pour la première fois en 1270 afin de servir dans un procès entre le chapitre de Pampelune et les Augustins de Roncevaux au sujet de l'élection du prieur de ce monastère, et elle se compose de morceaux de dates différentes qui ont été mis bout à bout et où des passages interpolés ont pu être en outre ajoutés pour des raisons diverses. Datée, sans preuves, de 1127 par certains auteurs et par d'autres de 1137, elle comprend en somme trois parties : la première, charte de fondation proprement dite, attribuée à l'évêque Sanche de la Rose (1121-1142) au temps d'Alphonse le Batailleur (1104-1134), pourrait par conséquent avoir été rédigée sous sa forme originale entre les dates extrêmes de 1121 et de 1134, ce qui concorde avec la date de 1132 donnée par le poème de la *Preciosa*; les deux autres parties, chartes de dotation attribuées au même évêque, mais au temps du roi Garcia Ramirez (1134-1150), sont donc au contraire certainement postérieures à 1134 et ne sauraient apporter aucune précision sur la fondation même du monastère et de l'hôpital.

Quelle qu'en soit la date exacte, et toutes réserves étant faites sur l'authenticité de son texte dans sa teneur intégrale, la première partie de ce document contient un passage qui semble à première vue en contradiction avec le poème de la *Preciosa* et aussi, comme nous le verrons plus loin, avec les indications

1. *Recherches*, 823-825.
2. *Recherches*, 813-815. Voir ci-dessus p. 20, n. 1.

de valeur irrécusable qui nous sont données sur l'état des lieux à Roncevaux dans la première moitié du XIIe siècle par le *Guide du Pèlerin de Saint-Jacques* : « Moi Sanche..., obéissant à l'inspiration du Saint Esprit et assidûment encouragé par mon très glorieux souverain le roi d'Aragon Alphonse, aidé par lui et par beaucoup d'autres .., je crée dès à présent une maison destinée à recevoir les pèlerins ou tous autres hommes s'y trouvant dans la nécessité de chercher un asile *au sommet de la montagne dite de Roncevaux à côté de la Chapelle de Charlemagne le très fameux roi des Francs...* [1] »

D'après le poème de la *Preciosa*, l'hôpital fondé par Sanche de la Rose se trouvait *au pied de la montagne* (*ad radicem maximi montis Pirenei*), et nous verrons que le *Guide du Pèlerin de Saint-Jacques* situait de même l'hôpital de Roncevaux *dans la descente de la montagne* au-dessous de la ligne de faîte. Au contraire le texte de la charte de fondation tel que le donne le manuscrit de la *Preciosa* déclare que l'hôpital a été fondé par Sanche de la Rose *au sommet de la montagne* (*in vertice montis*) ; et c'est ce dernier texte qui a plus tard accrédité l'idée que la fondation primitive se trouvait à l'origine au col même d'Ibañeta et qu'un nouvel hôpital plus récent avait été construit ensuite un peu plus bas dans la vallée d'Erro sur l'emplacement du monastère actuel de Roncevaux. On trouvera en particulier cette opinion exprimée à plusieurs reprises au début du XVIIe siècle dans le volumineux mémoire où le sous-prieur Juan de Huarte a largement utilisé le manuscrit de la *Preciosa* : « La tradition dit que c'est au sommet des monts, autour de la basilique [d'Ibañeta, dite aussi chapelle de Charlemagne], que se trouvaient les premières constructions, et qu'en creusant le sol on y rencontre quelques fondations. Plus tard, comme ce sommet était tellement exposé aux gelées et aux neiges et tellement battu des vents impétueux qui emportaient les toitures, on

1. ...Ego peccator Sancius... Sancti Spiritus inspiratione atque gloriosissimi domini mei regis Aragonensis Alfonsi assidua exortatione ipsius auxilio ac principum suorum nobiliumque virorum ac feminarum multorumque eciam utriusque sexus sufultus adjutorio facio domum ad presens unam ad receptionem peregrinorum sive quorumlibet hominum illic in necessitate hospitari volentium *in vertice montis quod dicitur Ronsalvals juxta Capellam Caroli Magni* famosissimi regis Francorum... (*Recherches*, 813).

transféra ces édifices dans le bas, au pied de la montagne, quand le roi Sanche le Fort édifia la nouvelle église... » [1].

En fait, même si la charte originale de fondation portait bien les mots *in vertice montis* pour désigner l'emplacement primitif de l'hôpital, la contradiction pourrait bien n'être pas telle qu'on l'imagine, car par rapport à Pampelune la différence d'altitude entre le monastère actuel de Roncevaux et la ligne de faîte à Ibañeta est assez peu de chose; et d'autre part l'idée première du fondateur peut fort bien avoir été de faire édifier une maison hospitalière au col lui-même, mais, quand il s'est agi de la réaliser, on a forcément été amené à bâtir les constructions projetées un peu en arrière de la crête, à l'abri des mauvais vents et des rafales de neige ou de pluie. Il est surtout très vraisemblable que le texte original portait non pas *in vertice montis*, mais *in radice montis*. C'est ce que Huarte lui-même paraît indiquer, sans s'apercevoir de la contradiction, dans un autre passage de son manuscrit où il dit avoir vu aux archives de la cathédrale de Pampelune un autre exemplaire, également sans date, de la même charte de fondation dont il rapporte cette fois le sens de la façon suivante : « Le dit évêque, aidé par la faveur et les encouragements de Don Alphonse, alors roi de Navarre et d'Aragon, ainsi que de chevaliers et d'autres grands personnages, fonda et édifia une maison avec un hôpital *au pied de la montagne* (*en la halda del monte*), dans la partie dite de Roncevaux, à côté de la chapelle de Charlemagne, le très fameux roi de France, pour y recevoir les pèlerins et toutes les autres personnes passant par là pour y être logés et hébergés [2] ». Il est à remarquer en outre, toujours d'après Huarte, que, dans le procès de 1270 où ce document fut produit en premier lieu, les délégués du monastère de Roncevaux émirent des doutes sur la valeur de

1. *Recherches*, 759; cf. *ibid.*, 822, 967, 981. — Au lendemain de la réforme de Roncevaux en 1590 et de la reconstruction d'une grande partie des bâtiments monastiques au début du XVIIe siècle par le prieur Juan Manrique de Lamasiano, le sous-prieur Juan de Huarte rédigea un volumineux mémoire sur Roncevaux dont le manuscrit est conservé dans les archives du monastère et dont on trouvera d'importants extraits dans les *Recherches* de MM. Dubarat et Daranatz. — Sur la « nouvelle église », construite vers le début du XIIIe siècle, voir ci-dessous, p. 45-48.

2. *Recherches*, 836-837.

l'acte de fondation qui était ainsi présenté par les chanoines de Pampelune à l'appui de leurs revendications. Le procès reprit en 1302, et c'est alors qu'apparaissent pour la première fois les mots *in vertice montis*.

Quant à la *Chapelle de Charlemagne*, elle est mentionnée elle aussi pour la première fois dans ce document pour désigner l'église Saint-Sauveur au col d'Ibañeta qui appartenait primitivement à l'abbaye navarraise de Leyre et faisait partie, non du diocèse de Pampelune, mais de celui de Bayonne. On peut se demander si le passage où elle est ainsi désignée n'a pas été altéré au XIIIe siècle, à une époque précisément où des contestations étaient en cours entre Leyre ou Bayonne et Roncevaux ou Pampelune ; et dans ce cas les mots *in vertice montis* auraient été habilement substitués au texte primitif *in radice montis* pour appuyer plus fortement des revendications que nous pouvons seulement entrevoir. Nous verrons plus loin comment la construction de la chapelle d'Ibañeta a dû être, suivant toute vraisemblance, postérieure à celle de l'hôpital de Roncevaux, et comment cet édifice paraît avoir reçu, plus tard encore, le nom de Chapelle de Charlemagne à côté de celui d'église ou de basilique de Saint-Sauveur du Somport. La mention qui en est faite dans la charte de donation plus ou moins authentique attribuée à l'évêque Sanche de la Rose ne saurait de toute manière être considérée comme une preuve qu'une chapelle dite de Charlemagne existait déjà à Ibañeta ou à Roncevaux dans la première moitié du XIIe siècle.

*
* *

La fondation de l'hôpital de Roncevaux par Sanche de la Rose était encore toute récente au temps où fut écrit le *Guide du Pèlerin de Saint-Jacques*, rédigé comme on sait vers 1140, et qui a sur la traversée du pays basque toute la valeur d'un récit de témoin oculaire. Or ce texte fameux nous renseigne avec la plus grande précision sur les constructions qui existaient alors dans la région de Roncevaux. A deux reprises, dans deux chapitres différents, il distingue nettement trois points notables depuis le moment où les pèlerins atteignaient la ligne de faîte des Pyrénées jusqu'à l'étape suivante de Biscarret :

— *la montagne*, c'est-à-dire le col lui-même, ou plus exacte-

ment la partie montagneuse de la route qui passe sur le versant méridional de la crête entre Bentarté et Ibañeta ;

— puis, dans la descente, *l'hôpital* et *l'église* contenant le rocher fendu d'après la légende par Roland ;

— enfin, dans la haute plaine où la tradition situait la bataille, *la ville* ou plutôt *le bourg de Roncevaux*, c'est-à-dire aujourd'hui Burguete, « le Burguet de Roncevaux » comme dit Marca dans son *Histoire du Béarn* [1].

« D'abord au pied de la montagne de Cize, sur le versant de la Gascogne, il y a le bourg de Saint-Michel ; puis, *après avoir passé la cime de la montagne*, on trouve l'hôpital de Roland ; puis vient le bourg de Roncevaux ; puis on trouve Biscarret [2]. »

« Dans le pays des Basques, la route de Saint-Jacques est une montagne très élevée que l'on appelle le port de Cize... Ensuite, *dans la descente de cette montagne*, on trouve l'hôpital et l'église dans laquelle est le rocher que Roland, ce héros si puissant, fendit d'un triple coup de son épée du haut en bas par le milieu. Puis on trouve Roncevaux, l'endroit où eut lieu jadis une grande bataille où furent tués le roi Marsire et Roland et Olivier et les autres guerriers avec cent quarante mille Chrétiens et Sarrasins [3]. »

Ainsi, d'après ce texte qui atteste chez son auteur une parfaite connaissance des lieux, on voyait vers 1140 à Roncevaux, sur l'emplacement du monastère actuel, un hôpital que l'on

---

1. Sur l'identification, garantie par plusieurs textes sûrs, de la *Villa Runcievallis* avec Burguete, voir *Recherches*, 950, 962 et 1049.

2. Primitus in pede ejusdem montis Ciserei, versus scilicet Gasconiam, est villa Sancti Michaelis ; deinde transito cacumine ejusdem montis reperitur hospitale Rotolandi ; deinde villa Runcievallis ; deinde reperitur Biscarellus (chap. III ; éd. Fita, p. 5). — Le *Guide* désigne les bourgs par le mot *villa*, les villes par le mot *urbs*.

3. In terra etiam Basclorum via sancti Jacobi est excellentissimus mons quod dicitur Portus Ciserae... Postea vero in descensione ejusdem montis invenitur hospitale et ecclesia in qua est petronus quem Rotolandus heros potentissimus spatha sua a summo usque deorsum per medium trino ictu scidit. Deinde invenitur Runciavallis, locus scilicet quo bellum magnum olim fuit factum in quo rex Marsirus et Rotolandus et Oliverus et alii pugnatores CXL millibus Christianorum simul et Sarracenorum occisi fuere (chap. VII ; éd. Fita, p. 14-15).

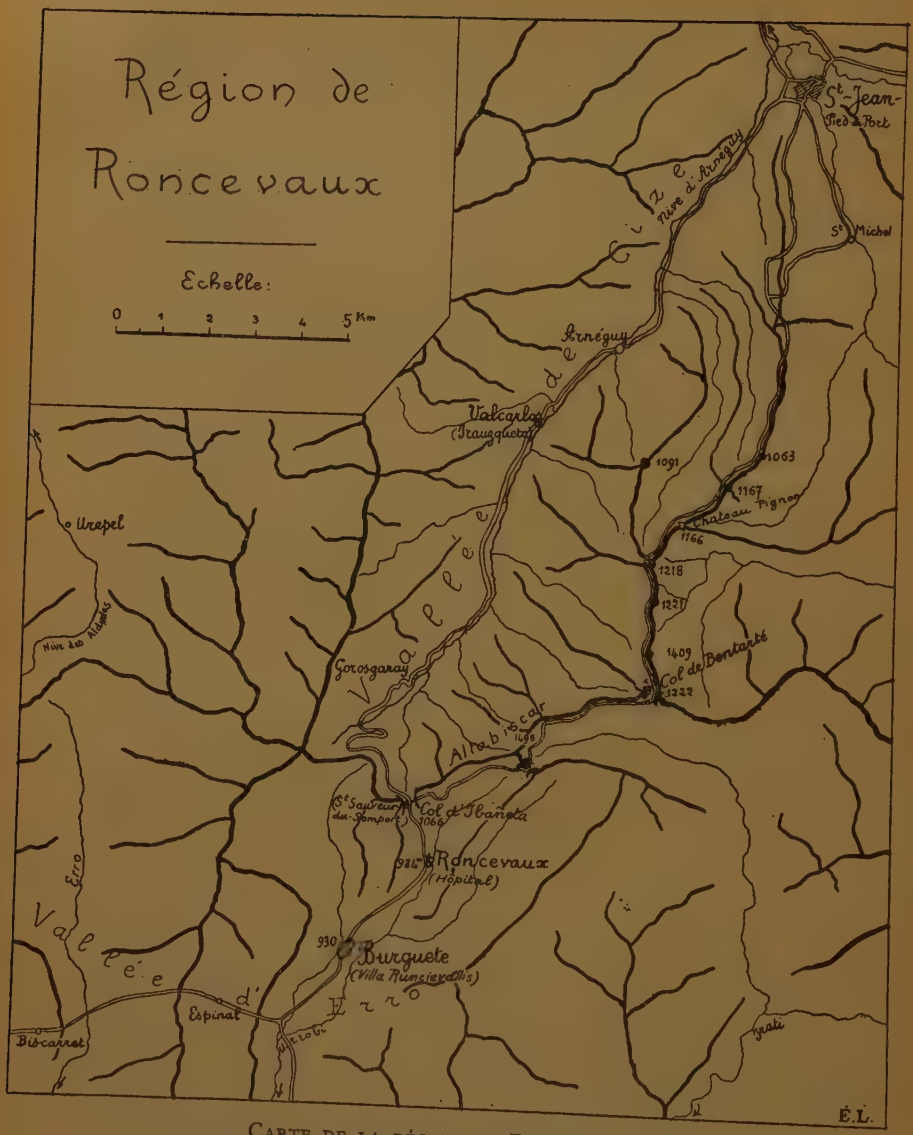

CARTE DE LA RÉGION DE RONCEVAUX.
(Cette carte a été dressée avec l'aide de M. Musset, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Caen.)

appelait *l'hôpital de Roland*, et à côté, une église bâtie sur le rocher même fendu jadis, d'après la tradition, par Durandal. Dans un autre chapitre, où l'auteur inconnu du *Guide* décrit la sépulture de Roland dans la basilique Saint-Romain de Blaye, il spécifie que la chapelle élevée sur le rocher légendaire était précisément en construction à l'époque où il écrivait son livre [1]. Nous verrons plus loin que cette église doit être probablement identifiée avec celle qui existe encore à côté du monastère et porte aujourd'hui le nom de Chapelle du Saint-Esprit. C'est sans doute parce qu'il se trouvait ainsi à côté du rocher de Roland que l'hôpital récemment fondé par Sanche de la Rose était appelé au temps du *Guide* l'*hôpital de Roland*; et la chapelle elle-même dut bientôt porter aussi le nom de *Chapelle de Roland*.

Les indications que donne le *Guide du Pèlerin de Saint-Jacques* sur la topographie de Roncevaux et sur les traditions qui y avaient cours au XIIe siècle concordent exactement avec celles que l'on trouve dans l'*Historia Karoli* du Pseudo-Turpin : « Alors Roland, dit ce dernier texte, épuisé par une bataille aussi dure, affligé par la mort de tant de héros chrétiens, souffrant des grands coups qu'il a reçus des Sarrasins, parvient seul à travers les bois *jusqu'au pied des ports de Cize*, et là, sous un arbre, *à côté d'un bloc de marbre qui se dressait à cet endroit dans la verdoyante et riche plaine au-dessus de Roncevaux*, il descend de son cheval. Il avait encore avec lui son épée d'un travail admirable, d'une pénétration incomparable, d'une force inflexible, d'un éclat resplendissant, nommée Durandal... Craignant qu'elle ne tombe aux mains des Sarrasins, il en frappe d'un triple coup, pour la briser, le bloc de marbre... Celui-ci est fendu en deux parties du haut en bas, et l'épée à deux tranchants reste intacte... » [2]

---

1. ...Super petronum in Runciavalle quaedam ecclesia construitur... (chap. VIII; éd. Fita, p. 43).

2. Tunc Rotholandus tanto bello fatigatus, de nece Christianorum et tantorum heroum dolens, Sarracenorum ictibus magnis et percussionibus acceptis fatigatus, *usque ad pedem portuum Cisere* per nemora solus pervenit, et ibi sub arbore quadam juxta lapidem marmoreum qui ibi erectus erat *in prato optimo super Runcievallem* equo desiliit. Habebat ipse adhuc quamdam spatam suam secum opere pulcherrimam, acumine incomparabilem, fortitu-

La ressemblance avec le texte du *Guide* est frappante ; certains termes sont même identiques. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre, car M. Bédier a montré [1] comment l'*Historia Karoli* formait dans le *Codex Calixtinus* de Compostelle la IVe partie du *Livre de saint Jacques* dont le *Guide du Pèlerin* constituait la Ve. D'après le récit du Pseudo-Turpin comme d'après la tradition locale recueillie par le *Guide*, c'était *au-dessous du col*, entre Ibañeta et Burguete, que l'on montrait le rocher à côté duquel Roland avait sonné du cor pour appeler Charlemagne et sur lequel il avait en vain tenté de briser Durandal, et il serait mort à cet endroit, *en amont du bourg de Roncevaux*, le Burguete actuel, *en arrière du champ de bataille* formé par la haute plaine qui s'étend aujourd'hui depuis le monastère jusque par delà le village de Burguete. On sait comment dans la *Chanson de Roland* la topographie de la bataille est très différente, et aussi toute la conception du caractère et de la mort de Roland, incomparablement plus grande et plus belle. Peut-être le poète de la *Chanson* n'avait-il jamais vu les ports de Cize et la haute plaine de Roncevaux, tandis que l'auteur ou les auteurs du *Livre de saint Jacques* connaissaient très exactement les lieux et les souvenirs qui se rattachaient sur place à la mort de Roland et au passage de Charlemagne. Les deux œuvres certes ne sont pas du même ordre. Mais ce n'est pas ce que nous avons à apprécier ici ; et nous retiendrons seulement de ces citations toute la valeur que présentent l'*Historia Karoli* et le *Guide du Pèlerin* pour qui veut étudier l'histoire politique, religieuse et artistique de l'Espagne, et plus spécialement celle de Roncevaux, vers le milieu du XIIe siècle.

*
* *

Une autre remarque que suggère la lecture du *Guide* du *Livre de saint Jacques*, c'est qu'il ne mentionne pas d'église ni de

dine inflexibilem, nimia claritate resplendentem, nomine Durenda... — His ita dictis, timens ne in manus Sarracenorum deveniret, percussit spata lapidem marmoreum trino ictu, volens eam frangere. Quid plura ? In duabus partibus a summo usque deorsum lapis dividitur, et gladius biceps illaesus educitur. (*Turpini Historia Karoli Magni et Rotholandi*, éd. F. Castets, Montpellier-Paris, 1880, chap. XXII, p. 44-46).

1. *Légendes épiques*, III, 42-114.

chapelle « au sommet des monts », c'est-à-dire au col par où passaient les pèlerins en venant de France, soit à Bentarté, soit à Ibañeta, suivant qu'ils montaient par la route ordinaire ou par le Val Carlos : l'auteur anonyme de ce texte y note seulement au point le plus élevé, d'où la vue s'étend au loin sur trois royaumes, l'existence d'une grande croix dont l'érection était attribuée à Charlemagne et, tout autour, d'innombrables croix de bois apportées par les pèlerins : « Dans le pays des Basques la route de Saint-Jacques est une montagne très élevée que l'on appelle le port de Cize... La hauteur en est telle qu'elle paraît toucher le ciel et qu'on croit pouvoir en la montant tâter le ciel de la main. Du sommet de cette montagne on peut voir la mer Britannique et Occidentale et les terres de trois royaumes, la Castille, l'Aragon [1] et la Gaule. Et au sommet de cette montagne il y a un endroit qu'on appelle la Croix de Charles, parce que c'est là que Charles se rendant jadis en Espagne avec ses armées pratiqua un chemin à l'aide de haches, de pics, de pioches et d'autres instruments, éleva le premier une croix, et s'agenouillant vers la Galice, adressa une prière à Dieu et à saint Jacques. C'est pourquoi les pèlerins, s'agenouillant là vers la patrie de saint Jacques, y prient selon l'usage et y plantent chacun une croix. Aussi peut-on voir mille croix à cet endroit qui est le premier où l'on prononce l'oraison de saint Jacques. Dans cette montagne, avant que la chrétienté se fût pleinement répandue sur la terre d'Espagne, les Navarrais et les Basques impies avaient l'habitude, non seulement de dépouiller les pèlerins de saint Jacques, mais encore de les chevaucher comme des ânes et de les faire périr. A côté de cette montagne, vers le Nord, il y a une vallée que l'on appelle la vallée de Charles, où Charles fut logé avec ses armées quand furent tués les guerriers à Roncevaux. C'est par là aussi que passent de nombreux pèlerins de saint Jacques qui ne veulent pas faire l'ascension de la montagne. Ensuite dans la descente de cette montagne... etc. » [2].

La description, comme on le voit, est minutieuse. Lorsqu'ils arrivaient au col, ce n'était pas dans une chapelle, mais en plein

1. La Navarre était alors réunie à l'Aragon.
2. Chap. VII ; éd. Fita, p. 14-15. Voir ci-dessus, p. 25.

air, près de la croix dite de Charlemagne, que vers 1140 les pèlerins adressaient à genoux leur première oraison à saint Jacques de Galice en terre d'Espagne, et aussitôt après dans la descente ils trouvaient l'hôpital qui venait d'être construit. C'est donc sans doute postérieurement à la rédaction du *Guide* que fut construite la chapelle dite de Saint-Sauveur au col d'Ibañeta, à la rencontre des deux routes que les pèlerins pouvaient suivre en venant de Saint-Jean-Pied-de-Port. On ne voit pas en effet pourquoi l'auteur du *Guide* aurait passé sous silence l'existence de cette chapelle, qui aurait été en même temps un abri à un point tellement important de la route du pèlerinage, si cet édifice avait déjà été bâti de son temps.

Cependant il existe un document, provenant de l'abbaye de Leyre et daté du 1er juin de l'an 1148 de l'Ere espagnole (1106), d'après lequel Fortuño Sanchez de Yarmos et sa femme l'infante Ermesenda, petite-fille du roi Sanche le Grand, auraient alors donné à l'abbaye de Saint-Sauveur de Leyre une église dite Saint-Sauveur d'Ibañeta et située au col même où aboutissait le Val Carlos [1]. La question est de savoir si cette donation est authentique, quoique en contradiction avec les indications très précises du *Guide du Pèlerin*, ou bien si elle n'a pas été fabriquée après coup, comme tant d'autres analogues, pour être produite à l'appui des revendications du monastère de Leyre sur le Val Carlos jusqu'à Ibañeta.

On sait en effet qu'il y a eu jusqu'au XIVe siècle, et même plus tard, des contestations résultant du fait que la vallée de Cize ou Val Carlos avec Ibañeta était rattachée au diocèse de Bayonne tandis que celle d'Erro avec Roncevaux dépendait de Pampelune ; et le rôle de l'abbaye de Leyre dans ces affaires

---

1. Ego Senior Fortunio Sanz de Zarmos et Infanta Ermisenda Garseix Domino Deo Sancto Salvatori et Beatae Virgini Mariae ejusdem Genitrici sanctisque martiribus Nuniloni et Alodiae et earumdem coenobio Leirorensi et abbati Regimondi ibidem praesidenti atque monachis in eodem loco Deo servientibus praesentibus et futuris donamus... in portu de Auria *unum monasterium quod vocatur Sanctus Salvator de Ibenieta* simul cum suo cubilare et cum omni introitu et regressu suo... Acta charta in Era millessima centessima quadragessima octava in die Kalendis Junii... (*Recherches*, 756 et 953 ; d'après le *Becerro mayor de Leyre* aujourd'hui aux Archives Nationales de Madrid).

reste assez mystérieux jusqu'en 1271, date où les Bénédictins de ce monastère renoncèrent à tous leurs droits dans le Val Carlos contre une indemnité de trois mille pièces d'or. Cette cession, renouvelée en 1273 par les Cisterciens qui avaient pris possession dans l'intervalle du monastère de Leyre, nous apprend du moins de façon certaine qu'une église, sans doute assez peu importante, existait alors à Ibañeta ; et elle nous indique en même temps quels biens appartinrent désormais sans conteste dans le Val Carlos aux Augustins de Roncevaux et dans quels abris pouvaient au XIIIe siècle y trouver asile les pèlerins qui préféraient venir de Saint-Jean-Pied-de-Port par cette voie : « Nous Sanche, abbé, et tout le monastère de Saint-Sauveur de Leyre, de l'ordre de Saint Benoît, du diocèse de Pampelune, ... vendons, donnons et transmettons en droit propre à perpétuité à vous D. Garcia, prieur, et à tout le monastère de Sainte-Marie de Roncevaux, pour vous et tous vos successeurs *une maison, église ou hôpital, nous appartenant, située à l'endroit dit du Somport* avec tous ses droits et dépendances ; de même une autre maison ou hôpital nous appartenant, située à l'endroit dit Iraozqueta, avec tous ses droits et dépendances ; de même une autre maison ou hôpital nous appartenant, située à l'endroit dit Gorosgaray avec tous ses droits et dépendances... ; pour le prix de trois mille pièces d'or [1] ». Ainsi, depuis la fin du XIIIe siècle, l'hôpital de Roncevaux posséda dans le Val de Cize une maison à Irauzqueta, sur l'emplacement du bourg actuel de Valcarlos, où une paroisse fut érigée dès le XIVe siècle, une autre à Gorosgaray, à mi-côte, et enfin une troisième au Somport, c'est-à-dire à Ibañeta, cette dernière comprenant dès lors une chapelle, à la différence des deux autres.

Cette chapelle se trouvant à l'extrémité du Val Carlos, devait tout naturellement recevoir aussi le nom de *Chapelle de Charlemagne*. Pourtant elle n'est pas encore appelée ainsi en 1271 et en 1273, lors de sa cession au monastère de Roncevaux par l'abbaye de Leyre. C'est de même seulement sous le nom de Saint-Sauveur du Somport qu'elle figure dans une enquête de 1333 sur le Val Carlos [2]. Le terme de Chapelle de Charlemagne

1. *Recherches*, 757 et 989-990.
2. *Recherches*, 757-758.

désigne pour la première fois sans équivoque ce petit édifice dans la fameuse charte de délimitation du diocèse de Pampelune attribuée au roi Sanche le Grand [1]. Or cette charte paraît en réalité un faux fabriqué à Pampelune au XIIIe ou au XIVe siècle pour servir contre des revendications de l'évêché de Bayonne et de l'abbaye de Leyre. Il est question de même d'une Chapelle de Charlemagne « au sommet de la montagne dite de Roncevaux » dans la charte de fondation de l'hôpital de Roncevaux telle qu'elle est reproduite dans le manuscrit de la *Preciosa*. Mais nous avons vu que le texte de ce dernier document est loin d'être absolument sûr, en particulier dans ce passage qui pourrait bien avoir été remanié précisément dans l'officine où fut confectionnée la prétendue charte de Sanche le Grand, peut-être pour les mêmes raisons ; et il est fort possible qu'il y ait eu là à l'origine une confusion voulue avec la chapelle élevée à côté de l'hôpital de Roncevaux sur le rocher de Roland pour faire croire que la chapelle d'Ibañeta était comme l'hôpital une fondation de l'évêché de Pampelune établie d'abord « au sommet des monts » et dépendait par conséquent de celui-ci et non de l'abbaye de Leyre [2].

En fait cette *Chapelle de Charlemagne* parait avoir été substituée relativement tard, pour marquer la délimitation des diocèses de Bayonne et de Pampelune et des vallées de Cize et d'Erro, à la *Croix de Charlemagne* qui était seule mentionnée dans le *Guide du Pèlerin* et qui figurait seule de même dans les textes anciens. La charte dite d'Arsius, autre document apocryphe délimitant le diocèse de Bayonne et fabriqué probablement vers la fin du XIe ou le début du XIIe siècle, ne connaît encore que la *Croix de Charlemagne* [3]. De même la bulle, conçue dans les

1. ...Et vallis de Erro usque ad Capellam Sancti Salvatoris que dicitur Caroli Magni et a Capella Caroli usque ad portum de Bellate... (*Recherches*, 695, 699, 723).

2. C'est ce qui semble résulter d'une bulle du pape Nicolas III, en date de 1279, qui, malgré la cession de 1271 et de 1273, mentionne encore parmi les possessions du monastère de Leyre *l'hôpital du Somport dit du Saint-Sauveur et Chapelle de Roland* (*Recherches*, 990 ; cf. *Légendes épiques*, III, 318). Pourquoi le texte de cette bulle appelle-t-il cette fois la chapelle d'Ibañeta « Chapelle de *Roland* » et non « Chapelle de *Charlemagne* » ?

3. ... Omnis Vallis quae Cirsia dicitur usque ad Karoli Crucem... *Recherches*, 673, 723, 752).

mêmes termes, mais qui paraît au contraire authentique, du pape Pascal II en date du 9 avril 1106 [1]. Et il en était encore ainsi vers 1160 dans la Chronique de Vézelay [2]. Vers la fin du XIIIe siècle ou au XIVe, on voit au contraire la *Chapelle de Charlemagne* remplacer la *Croix de Charlemagne* dans les chartes invoquées par le chapitre de Pampelune à l'appui de ses revendications, charte de fondation du monastère de Roncevaux et fausse charte de Sanche le Grand. Sans doute faut-il voir là une autre raison de penser que la chapelle d'Ibañeta n'a été construite qu'à une date relativement récente, vers la fin du XIIe ou dans le courant du XIIIe siècle [3]. Mais dans toute cette histoire de Roncevaux les chartes complètement ou partiellement apocryphes s'enchevêtrent si étroitement avec les textes authentiques que l'on doit renoncer à présenter d'après la simple étude des documents autre chose que des hypothèses plus ou moins vraisemblables. En ce qui concerne en particulier la chapelle d'Ibañeta, l'on ne saurait en tout cas attacher aucune créance aux affirmations émises par Huarte au début du XVIIe siècle sur la foi de la charte de fondation du manuscrit de la *Preciosa* [4].

Quelle que soit la date de son érection, cette chapelle d'Ibañeta a dû être depuis lors reconstruite plusieurs fois. Lorsque

1. *Recherches*, 752.

2. *Recherches*, 752, 951. — Cf. *Légendes épiques*, III, 322.

3. Où se trouvait au XIIe siècle la Croix de Charlemagne ? S'élevait-elle au col d'Ibañeta, comme la Chapelle Saint-Sauveur qui l'avait ainsi remplacée au XIIIe siècle pour marquer la délimitation des diocèses de Bayonne et de Pampelune ? ou bien au col de Bentarté, où la plupart des pèlerins passaient pour la première fois la ligne de faîte ? ou bien entre les deux, en quelque point élevé d'où la vue s'étendait au loin « sur trois royaumes » ? La question est controversée, et il faut souhaiter que des fouilles fassent un jour la lumière aussi sur ce point. MM. Dubarat et Daranatz pensent que la Croix de Charlemagne s'élevait primitivement à Ibañeta, et que la Croix dite des Pèlerins que l'on voit aujourd'hui un peu au-dessous du monastère de Roncevaux au bord de la route de Burguete rappelle le souvenir de cette Croix de Charlemagne à Ibañeta (*Recherches*, 776-794). Le sens exact de l'inscription maintenant très dégradée qui avait été gravée sur cette Croix des Pèlerins, certainement beaucoup moins ancienne que celle dont il est question dans le *Guide*, demeure malgré tout assez obscur. Nous croyons pouvoir y lire la date de 1471.

4. Voir ci-dessus, p. 22-24.

le monastère fut réformé en 1590 sur l'ordre de Philippe II, elle fut restaurée et munie d'une cloche d'alarme; mais dès 1624 elle était de nouveau, au dire de Huarte, « dégradée par la vétusté et mal réparée ». Lorsque le Bolonais Laffi y passa vers 1670, il trouva là « une petite chapelle très ancienne » n'ayant plus « ni porte ni fenêtre pour la fermer », et il y vit « beaucoup de figures et de sculptures antiques et quelques inscriptions effacées par le temps ». « C'est dans ce lieu même », ajoute-t-il en confondant comme Huarte cette chapelle et celle qui se trouvait à côté de l'hôpital de Roncevaux, « que Roland sonna du cor quand il appela Charlemagne à son aide ». D'après Guillaume de Humboldt, qui passa à Roncevaux en 1801, la chapelle d'Ibañeta avait été détruite au cours des opérations militaires de 1794. Reconstruite une fois de plus depuis lors, elle fut à nouveau en 1884 consumée par un incendie qui n'en a laissé subsister désormais que de maigres pans de murs.

* *

Qu'y avait-il au XIIe siècle au bourg même de Roncevaux, le Burguete actuel ? Le *Guide du Pèlerin* est muet sur ce point, de même que le poème de la *Preciosa*. Peut-être a-t-il existé là une fondation hospitalière antérieure à celle de Sanche de la Rose ; et celui-ci aurait alors voulu bâtir un hôpital plus rapproché du passage le plus dangereux de la route à la ligne de faîte. C'est ce qui pourrait résulter, entre autres hypothèses, d'une donation du Cartulaire de Conques d'après laquelle, au temps de Ponce, évêque de Barbastro, soit entre 1097 et 1104, Sanche comte d'Erro aurait donné à l'abbaye de Sainte-Foy de Conques l'église et l' « aumônerie » de Roncevaux avec un four et un moulin, le bourg proprement dit de Roncevaux devant revenir à cette même abbaye après la mort du donateur [1]. Il y a cependant lieu, nous semble-t-il, de vérifier l'authenticité de ce docu-

1. ... Ego Sancius comes de Erro... dono Deo et S. Fidi gloriose virgini de Conchis *ecclesiam et elemosinariam de Ronzasvals et furnum et molendinum* et illam meam hereditatem totam quam habeo in Murello et illam similiter quam habeo in Waldo cum omnibus terminis et adjacenciis suis et illam meam vineam de Janeris. Dono etiam ibi ad servicium monachorum et pau-

ment, car une telle donation, si elle a réellement été faite, ne paraît pas avoir jamais été suivie d'effet. Tandis que les droits de l'abbaye de Leyre sur le Val de Cize ou Val Carlos ont effectivement donné matière à des contestations qui ont fini par aboutir en 1271 et 1273 à une cession en bonne et due forme, on ne trouve trace nulle part de revendications du même genre émanant de l'abbaye de Conques sur le Val d'Erro et sur les possessions dans la région de Roncevaux dont il est question dans la donation attribuée au comte Sanche d'Erro.

*
* *

Pour savoir ce qu'était le monastère de Roncevaux vers la fin du XIIe ou le début du XIIIe siècle, il suffit de se reporter à la description du poème de la *Preciosa* qui en était alors, suivant le mot de M. Bédier [1], « l'attrayant prospectus ». Il est vrai que cette notice quasi-touristique insiste beaucoup plus sur le confort offert à tous les voyageurs, pèlerins ou autres, qu'elle ne nous renseigne sur les bâtiments mêmes de l'hôpital et du couvent : « La porte en est ouverte à tous, malades et bien portants, non seulement aux catholiques, mais aussi aux païens, aux juifs, aux hérétiques, aux oisifs... Dans cette maison on lave les pieds des pauvres, on leur rase la barbe, on leur lave la tête et on leur coupe les cheveux ;... on y rapièce de cuir leurs souliers... Un homme se tient debout sur le seuil, offrant du pain à ceux qui passent... Des femmes parfaitement honnêtes, et auxquelles on ne peut reprocher ni la saleté ni la laideur, y sont chargées du service des malades qu'elles soignent avec une piété toujours égale. Deux maisons y sont tout à fait appropriées pour recevoir les malades, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes [2]. On y voit une salle pleine de fruits, amandes,

perum duos covillos de vaccas. Et post mortem meam dono et ab integro *totum ipsam villam de Ronzasvals* cum omnibus terminis et adjacenciis suis... (*Recherches*, 890).

1. *Légendes épiques*, III, 311.

2. D'après la description de Huarte, il y avait encore à Roncevaux vers le début du XVIIe siècle deux hospices desservis chacun par une sœur, l'un à l'étage supérieur ou dans un bâtiment plus élevé (*enfermerias altas*) pour les hommes, l'autre à l'étage inférieur ou dans un bâtiment plus bas (*enfermerias baxas*) pour les femmes (*Recherches*, 846-847).

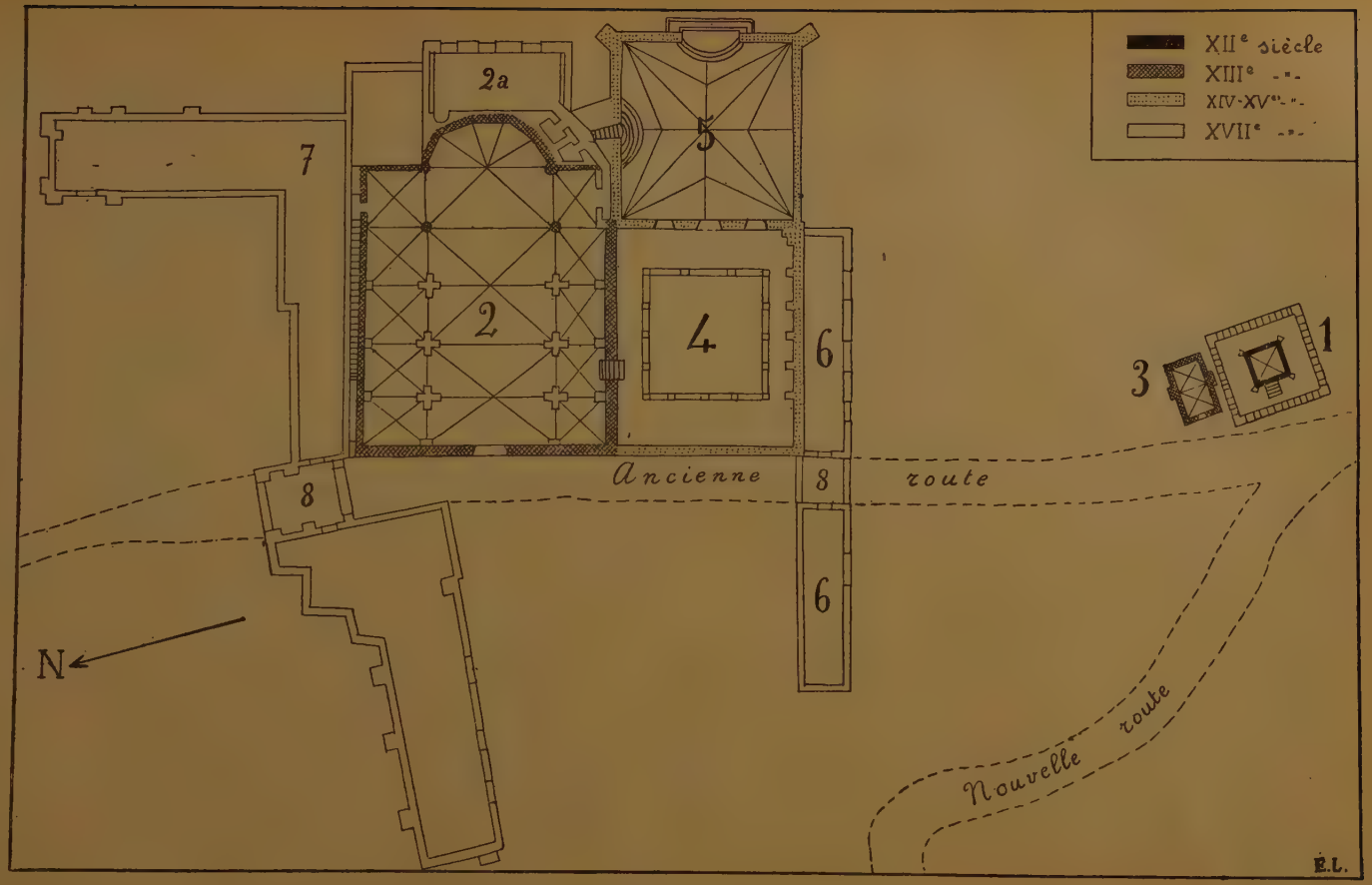

LES MONUMENTS DE RONCEVAUX.
(Croquis schématique d'après le plan général de Roncevaux donné par J. Fuentes y Ponte).

grenades, et de toutes sortes de produits des diverses parties du monde. Les maisons des malades sont éclairées le jour par la lumière divine, la nuit par des lampes qui brillent comme la lumière du matin. Au milieu est un autel consacré à la fois à sainte Catherine et à sainte Marine... Les malades reposent dans des lits moelleux et bien parés. Aucun ne s'en va qui n'ait été soigné gratuitement et avant d'avoir recouvré la santé. Ils trouvent là des salles lavées par des eaux courantes ; on y prépare sur le champ des bains à ceux qui en demandent pour se purifier des impuretés corporelles. Les compagnons des malades désireux de rester jusqu'à leur guérison sont traités avec égard sur l'ordre du père de la confrérie qui leur fait donner avec soin ce qui leur est nécessaire... Lorsque l'un deux vient à trépasser, il est enseveli comme le prescrivent les Lois et les Écritures... »

*
* *

Que subsiste-t-il aujourd'hui des constructions qui s'élevaient à Roncevaux lorsque fut écrit le *Guide du Pèlerin* ? L'hôpital qu'il mentionne et qui venait alors d'être fondé et bâti a disparu depuis longtemps. Sans doute avait-il été tout au moins agrandi et remanié à l'époque de l'art gothique. Le fait est que les constructions proprement hospitalières du moyen âge ont été remplacées au début du XVIIe siècle par les bâtiments aujourd'hui délabrés et en partie abandonnés (7 du plan) qui se trouvent au Nord de la collégiale actuelle. Par contre l'église mentionnée par le *Guide* qui contenait dans le voisinage le rocher légendaire nous paraît exister encore, très modifiée, il est vrai, au cours des âges. Le *Guide* permet de la dater avec une certaine précision, puisqu'il indique qu'elle était justement en construction au moment où l'auteur inconnu de cette première description de Roncevaux écrivait son livre [1]. Toute une série d'autres descriptions plus détaillées rend possible d'en suivre l'histoire depuis le début du XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Et malgré les transformations qu'elle a subies et qui empêchent d'en reconnaître à première vue tout l'intérêt archéologique, c'est encore une œuvre aussi curieuse que remarquable.

1. Voir ci-dessus, p. 27, n. 1.

La petite église dans laquelle nous croyons pouvoir reconnaître l'édifice dont parle le *Guide du Pèlerin de Saint-Jacques* porte au moins depuis le XVIIe siècle le nom de *Chapelle du Saint-Esprit*. C'est dans son état actuel un étrange monument carré (1 du plan) dans les murs duquel on distingue des arcs en plein cintre maintenant aveuglés et que recouvre en guise de toit une fâcheuse pyramide en tôle ondulée. A l'intérieur, un escalier de bois donne accès à une petite chapelle également carrée dont les murs et la voûte sont recouverts d'un badigeon criard et où l'on célèbre un office chaque samedi. Entre ce corps central et les murs extérieurs, le sol est recouvert d'un plancher où des trappes numérotées s'ouvrent sur les sépultures où l'on enterre maintenant les morts du village. Quelques débris de sculptures anciennes sont encastrés dans les parois de la chapelle centrale ; et un grand caveau forme le sous-sol de celle-ci en s'ouvrant sur son côté nord par une large baie en plein cintre.

Cette construction qui paraît au premier abord médiocre et moderne n'en présente pas moins encore un réel intérêt archéologique. A la considérer en effet d'un peu plus près, on constate que la chapelle primitive comprenait seulement à l'origine un oratoire sur plan carré à deux étages qui existe encore. L'étage inférieur, formant une sorte de crypte en partie saillante au-dessus du sol, prenait accès par un grand arc percé dans le mur nord de l'édifice. La voûte de la chapelle haute, probablement en arc de cloître, était renforcée sous les courbes de rencontre de ses quatre pans par deux larges arcs de profil rectangulaire qui font encore fortement saillie sous le crépi et le badigeon modernes en se croisant à la manière des ogives d'une voûte gothique. C'est un de ces curieux essais architecturaux où les constructeurs de la deuxième moitié du XIe siècle et du XIIe siècle imitèrent au Nord et au Sud des Pyrénées les voûtes nervées musulmanes ou mozarabes dont ils avaient des exemples dans plusieurs églises anciennes le long du Chemin de Saint-Jacques.

Quant au portique qui l'entoure, il faut se le représenter s'ouvrant sur ses quatre faces par de grands arcs en plein cintre, huit à l'Ouest, sept au Nord, au Sud et à l'Est, qui retombaient par l'intermédiaire d'une simple moulure sur des pilastres carrés et lisses ; et l'on ne peut s'empêcher alors de le comparer à

l'élégant portique dont fut entouré, au XVIe ou au XVIIe siècle, un autre monument analogue de la même région, la petite chapelle funéraire d'Eunate, que l'on peut voir encore au cœur de la Navarre espagnole, sur l'ancien Chemin de Saint-Jacques, près de Puente la Reina. Nous avons montré ailleurs [1] comment ce dernier édifice, élégante construction romane bâtie sur plan octogonal et couverte de voûtes nervées archaïques, a été entouré, plusieurs siècles après son achèvement, d'un portique de même forme où, après avoir utilisé sur trois faces les restes d'un cloître roman, on construisit à neuf les cinq autres faces dans un style classique tout différent. Les arcatures de ces cinq galeries plus récentes d'Eunate sont de tout point semblables à celles de la Chapelle du Saint-Esprit à Roncevaux. Peut-être la jolie chapelle d'Eunate se trouvait-elle, comme celle de Roncevaux, à côté d'un ancien hôpital de la route du pèlerinage. L'une et l'autre étaient en tout cas des monuments funéraires ; et ce n'est pas un fait fortuit si les deux édifices, qui avaient à l'origine même destination et paraissent avoir été construits vers le même temps, ont été longtemps après leur érection enveloppés de portiques semblables reproduisant le plan polygonal de chacun d'eux pour former à l'entour de ses murs une sorte de cloître.

Car c'était bien dès l'origine un monument funéraire que la Chapelle du Saint-Esprit à Roncevaux. Les textes d'époques diverses qui la décrivent ne laissent aucun doute à cet égard ; ils en certifient sans contestation possible la destination première et permettent d'en suivre exactement l'histoire en même temps qu'ils nous font connaître comment la légende était bientôt venue s'y mêler étroitement à la réalité.

Le poème de la *Preciosa*, qui la décrit après avoir longuement vanté le monastère lui-même, prouve d'abord qu'à cette époque la chapelle dite aujourd'hui du Saint-Esprit servait uniquement de charnier à l'hôpital de Roncevaux, et qu'aucun portique ne l'entourait encore, mais que déjà de pieuses légendes embellissaient de poésie ce qui n'était encore qu'un monument funéraire pour les pèlerins de Compostelle morts en route après la

1. *Le Portique octogonal d'Eunate, Bulletin Monumental*, LXXXIII (1924), p. 167-172 ; — *Les Chapelles octogonales d'Eunate et de Torres del Rio, Mémorial Henri Basset*, Paris, 1918, t. II, p. 1-8.

dure étape des ports de Cize : « Lorsque l'un d'eux vient à trépasser, il est enseveli comme le prescrivent les Lois et les Écritures. Il y a là une basilique où ceux qui ont payé leur tribut à la nature reposent pour toujours. Comme elle reçoit les *chairs* des morts, on lui donne à bon droit le nom de *charnier*. Elle est souvent visitée par la troupe des anges, comme le fait est attesté par les témoins qui les ont entendus. Au milieu de cette basilique, il y a un magnifique autel pour purifier les âmes de leurs souillures. On y célèbre le mystère cher au Roi des Rois et si amer au Prince des Ténèbres. Les pèlerins jacobites qui vont pieusement en quête de Saint Jacques en emportant avec eux leurs présents pour Saint Jacques, regardent longuement ce lieu de sépulture et chantent les louanges de Dieu en fléchissant les genoux. Ce monument est carré de tous côtés ; le sommet de ce carré est arrondi, et le couronnement en porte une croix, signe qui abat la rage de l'ennemi » [1].

Sans doute doit-on entendre par ces derniers mots que l'édifice était terminé dans le haut par une lanterne des morts, elle-même surmontée, suivant l'usage, d'une croix. Il en était ainsi, un peu plus loin en Navarre, sur la route du pèlerinage, à Eunate, où la lanterne des morts a été remplacée au XVIe ou au XVIIe siècle par un petit clocher-mur percé de deux arcs, et à

---

1. ... Dum eorum aliquis migrat sepulture
Datur ut precipiunt leges et scripture.
Est ibi basilica in qua qui nature
Sua solvent debita sunt perenny jure.

Mortuorum carnibus eo quod aptatur
A carne carnarium recte nuncupatur.
Angelorum agmine sepe visitatur
Ore audientium eos hoc probatur.

Est hujus basilice medio preclarum
Altare contagia purgans animarum.
Fit ibi misterium regum Regi carum.
Tenebrarum principi nimis est amarum.

Jacobite Jacobum pie requirentes
ua secum Jacobo munera ferentes

Torres del Rio, où le lanternon a subsisté amputé de sa croix terminale au-dessus d'une autre chapelle en forme d'octogone.

A l'époque où écrivait Huarte [1], le cloître venait d'être ajouté autour de la chapelle ; les murs de celle-ci étaient ornés de fresques du moyen âge où se mélangeaient la tradition des apparitions angéliques et l'histoire de Roland ; et la crypte était désormais considérée comme ayant été construite dès le temps de Charlemagne pour recevoir d'abord les ossements des guerriers francs qui avaient succombé à la bataille de Roncevaux : « Il y a là un grand silo, caveau ou charnier, que l'on appelle tombeau des Français parce que c'est là que furent ensevelis les chrétiens... On voit à l'entour un petit cloître sur les murs duquel il y a de grandes peintures de batailles et d'apparitions d'anges, si vieilles et si abîmées qu'on ne les distingue presque plus... Dans le petit cloître il y a de nombreux arcs en pierre, très grandes sépultures qui datent de ces temps lointains, croulantes et abîmées par l'effet de la vétusté, de même que dans le cloître ruiné de la Collégiale et autour de celle-ci sur la route des pèlerins, et toutes sont dégradées comme le reste de l'édifice. » — « C'est ce que prouve aussi l'apparition du cerf avec les lumières et les anges chantant près de la fontaine [2], que l'on voit sur une peinture très ancienne, presque détruite, qui se trouve dans le petit cloître de la Chapelle du Saint-Esprit. Là se trouve la grande sépulture, en forme de silo ou de caveau

---

Sepulture machinam circumspicientes
Laudes Deo refferunt genua flectentes.

Hujus est materia undique quadrata
Quadrature summitas est orbiculata
Cujus in pignaculo Crucis est parata
Forma per quam rabies hostis jacet strata.

1. Voir ci-dessus p. 23, n. 1.

2. Allusion à la légende locale de la Fontaine des Anges, d'après laquelle la statue miraculeuse de la Vierge de Roncevaux aurait été découverte près de cette fontaine grâce à l'apparition d'un cerf à la ramure couronnée de lumière qui se montrait dans la nuit tandis que les Anges chantaient dans le ciel le *Salve Regina*. Peut-être faut-il voir là une interprétation récente de l'apparition des anges dans la chapelle mentionnée déjà dans le poème de la *Preciosa*.

profond et vaste, des chrétiens qui moururent dans la bataille où fut alors défait Charlemagne ; et là aussi, dans le haut des murs, est peinte cette fameuse bataille. Là même on voit peints le cerf et les Anges avec leur lutrin et leur livre, chantant le Salve comme il est écrit. La peinture est vieille de centaines d'années et fort grossière, à la manière ancienne, et très abîmée à cause de son extrême ancienneté, comme il a été dit. » [1]

En 1673, lorsque Domenico Laffi passa par Roncevaux, la même tradition n'avait pu que se renforcer, et on lui montra dans la chapelle « le sépulcre de Roland ». Il mentionne en outre dans son récit, comme le *Guide* du XIIe siècle, que cet édifice contenait le rocher fendu jadis par Roland. Sans doute faut-il voir dans ce dernier fait la raison pour laquelle le charnier destiné d'abord aux pèlerins était devenu dans la tradition locale l'ancien ossuaire des guerriers de Charlemagne tandis que l'on décorait l'oratoire lui-même de peintures figurant les preux et la bataille de Roncevaux : « Tout près de l'hospice à l'Occident [2], il y a une petite chapelle que fit faire Charlemagne après la mort de Roland et des autres paladins. Elle est en forme de carré parfait, pas très haute, et elle est située au propre lieu où Roland, après la seconde bataille, se mit à genoux... Là, en ce lieu même,... Charlemagne fit faire le tombeau de Roland et l'y ensevelit. Ce tombeau est fait comme une petite chapelle en carré parfait, et de tous côtés il a environ vingt pieds de long avec une belle coupole en pyramide qui porte en haut une belle croix : dedans est le sépulcre semblablement de figure carrée ; c'est à peine si une personne peut marcher entre le sépulcre et la muraille. On dit que d'autres paladins encore y sont enterrés avec Roland. Sur les quatre faces sont peintes toutes les guerres qui se sont faites en ce lieu, et aussi la trahison ; le tout est peint en clair obscur. Au pied de la porte de cette sépulture est la pierre que Roland trancha près de la fontaine,... elle est fendue par le milieu [3] ».

---

1. *Recherches*, 899-900.

2. C'est en réalité au Sud de l'hôpital.

3. Cité par G. Paris, *Roncevaux, Légendes du moyen âge*, Paris, 1903, p. 3-6. — Il serait intéressant de rechercher dans la construction actuelle si le rocher mentionné par Laffi existe encore dans le mur de la chapelle centrale : peut-être le retrouverait-on là « au pied de la porte ».

Au XVIIIe siècle, la tradition subsistait ainsi que les peintures, comme le prouve la description donnée par le P. Daniel dans son *Histoire de France* d'après « une relation manuscrite... écrite à M. le Président de Lamoignon et datée du 15 de décembre 1707 ». Les arcs du cloître autour de la chapelle étaient alors déjà en partie bouchés, et l'édifice continuait à servir d'ossuaire uniquement pour l'hôpital : « Il y a à trois cens pas de l'Abbaïe de Roncevaux une chapelle bastie en quarré long. Elle a en longueur en dehors soixante piés, quarante cinq de large et un peu plus en hauteur depuis le rez de chaussée. Au milieu de cette chapelle est une ouverture large de deux piés et demi et longue de trois, qui sert à descendre dans une cave, profonde d'environ trente piés, bien voûtée dont la capacité est égale à celle de la chapelle. L'auteur de la relation dit qu'avec un flambeau il vit au fond quelques ossements. Autour de la chapelle, en dehors, il y a un cloître cintré, bâti sous une espèce d'apentis. Ce cloître n'a de jour que par de petits trous, pratiqués dans les arcades par où l'on voit du dehors trente tombeaux fort grands et forts simples. Ils sont élevés de la hauteur de quatre piés et ne sont faits que de grandes pierres sans aucune inscription. Le mur extérieur de la chapelle, à la hauteur des tombeaux, est peint à fresque, et la peinture représente la journée de Roncevaux. On y voit quelques inscriptions et entre autres celles-ci, Thierry d'Ardennes, Riol du Mans, Gui de Bourgogne, Olivier, Roland... Pour ce qui est de la chapelle, de la cave et des tombeaux, la tradition du païs parait fort vraisemblable : sçavoir que la cave est l'endroit où Charlemagne fit enterrer les corps de ses soldats tués en ce combat ; que ces tombeaux sont une espèce de mausolée où il fit mettre les corps des plus considérables seigneurs, et qu'il bâtit et fonda la chapelle afin qu'on y priât Dieu pour le repos des âmes de tous ces morts... On n'enterre dans le cloître d'autour de la chapelle que les François qui meurent à l'hôpital de cette abbaïe, et les gens du païs ne permettent jamais qu'on y enterre aucun de leurs parents [1]. »

---

1. G. Daniel, *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, II, 40. — Cité dans *Légendes épiques*, III, 168, et dans *Recherches*, 901-902.

Lorsque Gaston Paris visita Roncevaux en 1901, les fresques du cloître avaient depuis longtemps disparu ; mais la tradition locale qui faisait de la chapelle du Saint-Esprit le tombeau de Roland et de ses compagnons lui fut encore rapportée. Aussi a-t-il insisté tout particulièrement sur cette curieuse construction, en déduisant au reste fort judicieusement du poème de la *Preciosa* qu'elle « a sans doute été construite au XIIe siècle et affectée dès l'origine à la sépulture des pèlerins ». Il interprétait en outre le passage du *Guide du Pèlerin* relatif à l'église en construction à Roncevaux en supposant qu'« au XIIe siècle, c'est dans l'église de l'hospice qu'on montrait la pierre que Roland avait fendue avec son épée » et que cette pierre avait été par la suite transportée « devant la porte de la chapelle du Saint-Esprit ». Il nous paraît plus simple de faire l'économie de cette hypothèse et de penser que la chapelle du Saint-Esprit doit être l'église même qui était en construction au dessus du rocher légendaire lors de la rédaction du *Guide*. Cet édifice nous semble bien, en tout cas, d'après les caractères de son architecture, pouvoir être daté sous sa forme première des environs de 1140.

*
* *

Nous avons longuement insisté sur ce qu'il y avait à Roncevaux au XIIe siècle, bien qu'il n'y reste plus aujourd'hui de ce temps que la partie intérieure de la curieuse chapelle du Saint-Esprit ; et l'interprétation que nous proposons des textes qui se rapportent à ces diverses constructions ne peut s'appuyer que dans une certaine mesure sur l'étude archéologique du peu qui subsiste des monuments de cette époque. Au contraire le XIIIe siècle a laissé deux œuvres remarquables, dont une particulièrement importante, d'un art gothique encore primitif, mais déjà pleinement constitué ; l'interprétation des textes ne saurait laisser place au moindre doute en ce qui les concerne, et nous pouvons les rattacher d'après leurs caractères artistiques à tout un groupe de monuments qui ont été élevés en Castille vers la même époque.

La première de ces œuvres est la *Collégiale Notre-Dame* (2 du plan), qui devait se trouver dans le monastère du moyen âge entre l'hôpital proprement dit et les bâtiments conventuels,

suivant une disposition assez curieuse encore lisible sur le plan actuel malgré les modifications et les réfections du XVIIe siècle. L'autre est la petite *Chapelle Saint-Jacques*, qui s'élève encore presque intacte (3 du plan) sur le bord de la route au Sud du monastère, à côté de la chapelle du Saint-Esprit.

Dès la fondation de Sanche de la Rose, il existait à Roncevaux une église consacrée à la Vierge, cette « église de Sainte-Marie de la Maison-Dieu de Roncevaux » que mentionne expressément la bulle d'Innocent II en 1137. Était-ce une simple chapelle ? et faut-il voir là précisément celle dont parle le *Guide*, la chapelle du Saint-Esprit actuelle ? ou bien a-t-elle précédé à côté de l'hôpital la collégiale Notre-Dame qui lui aurait été assez vite substituée sur le même emplacement ? ou bien se trouvait-elle ailleurs encore ? C'est ce qu'il est impossible de savoir aujourd'hui. Le poème de la *Preciosa* nous apprend seulement qu'en plus de cette église l'hospice proprement dit possédait une chapelle intérieure dédiée à sainte Catherine et à sainte Marine ; et il nous donne en outre toutes les précisions désirables sur l'édification de l'actuelle église Notre-Dame : « C'est le roi des Navarrais, ce héros très courageux, qui a construit ici l'église des pèlerins en leur affectant pour l'avenir un revenu de dix mille quatre cents sous. Ce roi eut pour mère la fille de l'Empereur [1] et pour père Sanche le Batailleur [2]... » La collégiale actuelle était donc proprement l'église des pèlerins. Elle avait été construite et richement dotée par Sanche le Fort, roi de Navarre de 1194 à 1234, qui prit part en 1212 à la bataille de Las Navas avec le roi de Castille Alphonse VIII et l'archevêque de Tolède Rodrigo Jiménez de Rada. Le poème de la *Preciosa* ayant été rédigé au temps du prieur Martin Guerra, soit entre

1. Alphonse VII.
2. Plus connu sous le nom de Sanche le Sage.

— Verum strenuissimus vir rex Navarrorum
Construxit ecclesiam hanc peregrinorum
Eis decem millium prebens solidorum
Duraturos redditus et quadringentorum.

Hujus regis genuit matrem Imperator
Pater ejus exstitit Sancius bellator...

1199 et 1215, l'édification de l'Église Notre-Dame avait donc été entreprise entre ces deux dates. D'après le nécrologe que contient également le manuscrit de la *Preciosa*, le roi Sanche désira être enseveli dans l'église qu'il avait fondée : « Le 7 avril de l'an du Seigneur MCCXXXIV mourut Sanche, roi de Navarre, et il est enseveli dans l'église même qu'il avait édifiée » [1].

D'après le récit de Domenico Laffi, les religieux de Roncevaux racontaient au XVIIe siècle que leur église était très ancienne, que « Charlemagne l'avait fait faire », et que l'archevêque Turpin y avait dit la messe ». Tout cela n'était, bien entendu, que légendes, et l'étude archéologique du monument confirme pleinement les indications données par le poème de la *Preciosa,* à condition que l'on fasse abstraction de tous les remaniements apportés à l'œuvre primitive. Ces remaniements sont d'ailleurs assez considérables. L'édifice avait déjà beaucoup souffert d'un incendie en 1445, et il fut au début du XVIIe siècle transformé presque en entier. On refit alors, en 1620, le maître-autel qui masque aujourd'hui tout le fond de l'abside principale, et, en 1622, le mausolée des souverains fondateurs; on cacha plus complètement encore derrière d'autres retables le mur terminal des bas-côtés ; toutes les piles de la nef et des collatéraux, à part celles qui sont à l'entrée de l'abside principale, furent empâtées dans de gros massifs rectangulaires en maçonnerie ; au-dessus des grandes arcades, le triforium et les fenêtres hautes de la nef disparurent partout sous un revêtement de plâtre ; au revers de la façade principale, on ménagea sous les deux premières travées une tribune haute portée par des voûtes de style classique et destinée à servir de chœur aux chanoines ; et, à l'extérieur, le chevet primitif, qui avait été déjà entouré de constructions plus récentes, disparut désormais complètement en arrière d'une grande sacristie et d'autres annexes (**2 a** du plan).

Malgré tous ces remaniements, l'œuvre du moyen âge reste

---

1. « Aprilis 7. sub anno Domini M°CC°XXXIV° obiit Sancius rex Navarre et jacet in hac ecclesia quam ipse edificaverat ». — Le tombeau primitif de Sanche le Fort et de sa femme Clémence de Toulouse fut détruit en 1622 et remplacé par le mausolée actuel qui est une œuvre assez médiocre.

encore très lisible à l'intérieur sous son travestissement Renaissance. Les voûtes primitives subsistent intactes ; les piles anciennes qui sont encore visibles permettent de se représenter comment toutes les autres étaient à l'origine ; et quand l'éclairage est favorable, on distingue aisément, sous le plâtre des murs de la nef centrale, les arcatures du triforium et les roses qui tenaient lieu de fenêtres hautes. Si l'on restitue par la pensée les dispositions anciennes, on constate que cette collégiale Notre-Dame de Roncevaux était au début du XIIIe siècle une des meilleures et plus pures productions d'une forme d'art gothique français qui se retrouve dans tout un ensemble de monuments élevés alors en Vieille Castille, en particulier à Cuenca, à Sigüenza, à Santa Maria de Huerta et à Las Huelgas de Burgos par le roi Alphonse VIII, l'archevêque Rodrigue de Tolède et quelques évêques ou prélats de leur entourage.

Nous avons montré ailleurs [2] comment cette forme d'art, qui nous paraît dériver dans le principe des monuments français du Laonnois et du Soissonnais, a été importée en Espagne par les Cisterciens, peut-être par l'intermédiaire de la Bourgogne. La collégiale Notre-Dame de Roncevaux en présentait sous sa forme première les principaux caractères en plan et en élévation, dans le système de ses voûtes et de ses supports, dans la mouluration de ses organes architecturaux. Sa nef principale est flanquée de bas-côtés simples, sans transept, et se termine par une abside à cinq pans précédée d'une demi-travée rectangulaire. Elle est couverte de voûtes sexpartites dont les deux doubles travées correspondent chacune à deux travées des bas-côtés. Ceux-ci comprennent en outre vers l'est une cinquième travée correspondant à la demi-travée précédant l'abside dans le vaisseau central, et se terminent de ce côté par un mur droit. Il n'y a pas d'alternance entre les supports : comme les deux qui sont encore visibles en avant de l'abside, tous étaient formés de grosses colonnes rondes dont les tailloirs et les bases étaient sur plan circulaire, de même qu'à certaines piles de Cuenca ou de Las Huelgas. Au-dessus des grandes arcades, l'élévation de la travée était remarquable et ressemblait dans une certaine

1. *L'art gothique en Espagne aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1931.

mesure à celle, si singulière, de la nef de Cuenca : dans l'encadrement des formerets, de grandes roses tenaient lieu de fenêtres hautes, et elles surmontaient un triforium très développé comprenant par travée quatre arcs brisés fort élégants. La décoration ancienne de l'église elle-même a disparu ; mais on a retrouvé récemment sous l'abside une crypte de même plan et de même style où une ornementation peinte remontant à l'époque de la construction primitive est parfaitement conservée.

La petite Chapelle Saint-Jacques n'est pas mentionnée dans le poème de la *Preciosa*. On doit donc la considérer comme postérieure à la collégiale Notre-Dame, mais d'assez peu sans doute, car elle a été construite dans un style tout à fait semblable. Elle est à l'intérieur beaucoup mieux conservée. C'est un petit édifice très simple et très élégant sur plan rectangulaire. Le portail, analogue à celui de la façade principale de la collégiale, a un tympan orné seulement d'un chrisme. Il était surmonté d'un oculus lobé qui n'est plus visible qu'à l'intérieur, ayant été aveuglé au XVIIe siècle en même temps que l'on surmontait à cet endroit le pignon d'un petit clocher-mur. L'intérieur est voûté de deux croisées d'ogive, séparées par un doubleau qui paraît avoir été refait avec un profil flamboyant, et ornées de clefs de voûtes très simples. Les nervures retombent sur des colonnettes dont les chapiteaux sans sculptures ont des tailloirs de plan circulaire comme les bases et les socles. Tout autour de la chapelle, une banquette en pierre court le long des murs ; et dans le haut de ceux-ci deux fenêtres en lancette s'ouvrent au Sud et à l'Est, tandis qu'il n'y en a pas du côté du Nord par où venaient le froid et le vent.

Il n'existe à notre connaissance aucune œuvre analogue à Pampelune, où seule la partie ancienne de l'église San Saturnino rappelle quelque peu par son plan celui de Notre-Dame de Roncevaux, mais dans un style sensiblement plus récent. Ainsi ces deux édifices de la première moitié du XIIIe siècle que nous venons de décrire à Roncevaux représentent en Navarre une variété de gothique très particulière, qui ne semble pas davantage avoir eu d'équivalent sur le versant septentrional des Pyrénées, mais qui a été par contre également importée du Nord de la France en Vieille Castille vers le temps de la bataille de Las Navas où Sanche le Fort de Navarre combattait aux

côtés d'Alphonse VIII de Castille et de l'archevêque Rodrigue de Tolède. Il n'en sera plus de même au siècle suivant où l'évêque Arnaud de Barbazan et les rois français de Navarre, puis un peu plus tard Charles le Noble, allaient faire de Pampelune le centre le plus important d'art gothique français hors de France.

*
* *

C'est en effet sans aucun doute au magnifique ensemble d'art français encore conservé à Pampelune que devaient ressembler à Roncevaux avant la réforme du début du XVIIe siècle plusieurs constructions monastiques et une abondante décoration sculptée. On sait comment toute une série de constructions remarquables ornées de très belles sculptures se groupe à Pampelune autour du cloître de la cathédrale, lui-même une des œuvres les plus parfaites de l'art du XIVe siècle, commencé vers 1317 par l'évêque Arnaud de Barbazan et terminé vers la fin du XIVe siècle par le roi Charles le Noble : l'ancienne salle capitulaire, appelée aujourd'hui du nom de son fondateur la « chapelle Barbazane », l'ancien réfectoire, avec sa chaire du lecteur, et l'ancienne cuisine, avec sa curieuse cheminée, subsistent là presque intacts dans toute la beauté de leur architecture et de leur riche ornementation sculptée. Il n'en est malheureusement pas de même à Roncevaux, où, suivant une disposition très originale conservée dans le plan général actuel, d'importants bâtiments conventuels se groupaient au moyen âge sur le côté méridional de l'église des pèlerins tandis que l'hôpital proprement dit formait alors au nord de celle-ci un autre ensemble architectural.

Le cloître primitif de Roncevaux, en grande partie effondré en 1600, a été rebâti de 1615 à 1623 par l'architecte de Valcarlos Juan de Arranegui y Oyarsun, de telle sorte que la construction actuelle (4 du plan) n'a plus de gothique que les grandes lignes. Il était jadis rempli de tombeaux sculptés qui ont été alors détruits, comme tous ceux qui se trouvaient dans l'église et à l'extérieur de celle-ci sur la route des pèlerins, et dont la destruction parut déjà à Huarte profondément regrettable : « Ainsi furent enterrés de nombreux prélats, chevaliers et nobles, et bien d'autres fidèles chrétiens, en sorte qu'il y avait dans le cloître, dans l'église même et tout à l'entour une foule de

sépultures somptueuses, d'une grande beauté artistique et d'une valeur considérable. Elles ont toutes été saccagées et détruites pour faire le cloître neuf. C'est un bien grand dommage que d'avoir perdu ainsi un des plus insignes ensembles de souvenirs du royaume. On y trouva en foule des ossements plus blancs que l'ivoire, des crosses pastorales, des crucifix, des épées, des éperons dorés, ainsi que d'autres insignes, et tout cela fut détruit pour n'en garder que l'or » [1]. Aujourd'hui, de grands arcs vides qui se creusent tout autour des galeries dans l'épaisseur des murs marquent encore l'emplacement de quelques-uns des beaux monuments funéraires ainsi disparus. Seule, à côté de la porte qui fait communiquer le cloître avec le bas-côté sud de la collégiale, une petite niche récemment retrouvée permet d'apprécier ce que pouvaient être la finesse et l'élégance de l'architecture et de la décoration anciennes.

Quant au réfectoire et à la cuisine, qui étaient évidemment placés au moyen âge le long de la galerie méridionale du cloître, et au-dessus desquels il y avait sans doute un dortoir pour les chanoines, il n'en reste plus rien aujourd'hui : toutes ces constructions ont été remplacées au XVIIe siècle par un grand corps de bâtiment (6 du plan) qui enjambe l'ancienne route par un passage couvert (8 du plan) et dont la façade se prolonge par delà celui-ci.

Cependant l'ancienne salle capitulaire a été conservée sur la galerie orientale du cloître (5 du plan). Très restaurée de nos jours, elle a été transformée en chapelle sous le vocable de saint Augustin, et c'est là que l'on a transporté en 1912 la première statue funéraire, longue de 2 mètres 50, du roi géant Sanche le Fort, qui avait été brisée et enterrée en 1622, puis retrouvée en 1889. Cette salle est encore remarquable par ses vastes dimensions : elle forme un carré de 12 mètres de côté qui, par une disposition fort rare, occupe toute la longueur de la galerie voisine du cloître ; haute de 21 mètres, elle est couverte d'une belle voûte d'ogives avec liernes et tiercerons, et forme à l'extérieur comme une puissante tour carrée. La grande porte par laquelle elle communique avec le cloître, et qui est flanquée, suivant l'usage, de deux baies latérales, a perdu les statues qui en

1. *Recherches*, 925-926.

garnissaient les ébrasements. Mais les dais et les socles de ces grandes figures et les médaillons qui garnissent encore les soubassements prouvent nettement la parenté de cette œuvre avec celles qui ont été conservées à Pampelune. Il en est de même de deux très jolies consoles sculptées que l'on a retrouvées de nos jours et enchâssées de part et d'autre de l'autel dans le mur oriental de cette salle. Ce sont sans doute d'anciens chapiteaux de supports adossés, provenant peut-être du cloître. Ils figurent la Tentation d'Adam et d'Eve et leur Expulsion du Paradis terrestre. La plastique en est d'une exquise finesse, et l'on y voit en particulier une Eve admirablement modelée dont le nu charmant était bien fait pour alarmer les pudeurs au temps de la Contre-Réforme.

*
* *

Car toutes les destructions dont Huarte fut à Roncevaux le témoin attristé y eurent pour cause, là comme ailleurs, le mouvement général de réforme et de rigorisme dont les effets se firent sentir alors en Espagne dans tous les ordres religieux. En 1586 se présenta à Roncevaux le visiteur apostolique Martin de Cordoba qui avait à la demande du roi Philipe II reçu pleins pouvoirs du pape Sixte-Quint pour restaurer le monastère et y établir une règle sévère. Sa mission était terminée en 1590, et sa *Sentence de réforme* fut aussitôt rendue publique [1]. La réforme fut à la fois nationale et puritaine, car on expulsa impitoyablement et sans délai du monastère et des maisons voisines tous les Basques français et toutes les femmes âgées de moins de quarante ans. Et bientôt après suivit, dans les premières années du XVIIe siècle, une réforme artistique qui ne fut pas moins radicale et transforma ou détruisit en grande partie les monuments et les œuvres d'art qui avaient été accumulés à Roncevaux depuis près de cinq siècles. On réédifia dans le style sévère propre à cette époque en Espagne l'ancien hôpital et tous les bâtiments conventuels à part la salle capitulaire ; la Collégiale fut transformée, la Chapelle du Saint-Esprit entourée d'un

1. *Roncesvalles. Sentencia de reformacion pronunciada y ejecutada por el licenciado D. Martin de Cordoba*, 1590, 51 p. in-f° (réimprimé à Pampelune, 1880, in-4°).

petit cloître aux arcades simples et sans sculptures, la Chapelle Saint-Jacques pourvue d'un petit clocher-mur, comme l'avait été sans doute aussi, sur l'ordre de Martin de Cordoba, celle de Saint-Sauveur au col d'Ibañeta ; une grande maison pour les hôtes, qui est devenue la « posada » actuelle, fut bâtie à côté de la Chapelle du Saint-Esprit. Ainsi le monastère fut entièrement remis à neuf ; les richesses et les beautés de l'art du moyen âge y furent proscrites dans le même esprit d'austérité que celui qui avait fait réformer la règle et la vie des religieux ; et c'est pourquoi presque plus rien ne subsiste aujourd'hui à Roncevaux de la magnifique décoration plastique qui devait y égaler en beauté celle du cloître de Pampelune et de ses annexes.

* * *

En dépit des réfections ou des transformations occasionnées ainsi par la réforme du monastère, une bonne part des constructions élevées à Roncevaux du XIIe au XVe siècle n'en est pas moins, contrairement à ce que l'on croit d'habitude, parvenue jusqu'à nous ; et l'étude de ce remarquable ensemble architectural complète nos connaissances sur les relations artistiques entre la France et l'Espagne médiévales. Nous y trouvons d'abord à l'époque romane un nouvel exemple des recherches constructives qui inspirèrent de part et d'autre des Pyrénées bien des œuvres curieuses et d'une remarquable variété ; nous y constatons ensuite comment une première forme d'art gothique fut importée de France dans le Nord de l'Espagne, à Roncevaux comme en Vieille Castille ; et nous y pouvons enfin tout au moins entrevoir comment les artistes appelés à Pampelune quelque cent ou cent cinquante ans plus tard par les évêques de cette ville et par les rois de Navarre ont laissé aussi au faîte des monts la marque de leur passage.

A l'origine, il semble bien que des traditions relatives à Charlemagne et à Roland aient précédé à Roncevaux la fondation de l'hôpital des pèlerins de Saint-Jacques. Dès la première moitié du XIIe siècle, et sans doute déjà avant 1132, une des routes du pèlerinage montait par la *Vallée de Charles* ; la *Croix de Charles* se dressait depuis assez longtemps sur la ligne de

faîte à la limite des diocèses de Bayonne et de Pampelune ; dans la descente vers le village actuel de Burguete les pèlerins pouvaient voir jusqu'aux environs de 1140 un rocher de marbre que l'on disait avoir été fendu par Roland avant sa mort héroïque ; et à partir de cet endroit jusque par delà Burguete ils parcouraient dans toute sa longueur la haute plaine où, d'après les récits d'alors, s'était déroulée la bataille.

D'autre part, — et la constatation mérite d'être relevée dans l'histoire du pèlerinage de Compostelle, — aucune construction médiévale antérieure au XIIe siècle ne subsiste aujourd'hui, sauf erreur, à Roncevaux, ni entre Roncevaux et Pampelune, alors que sur l'autre route du pèlerinage qui traversait les Pyrénées au port d'Aspe, le Somport actuel, comme aussi après la jonction à Puente la Reina des deux routes décrites par le *Guide du Pèlerin de Saint-Jacques*, il existe encore des restes importants de monuments plus anciens, grandes abbayes romanes fondées ou réformées au XIe siècle, ou même monastères mozarabes florissants dès le Xe siècle : d'après la description même du *Guide,* l'hôpital de Sainte Christine, que les voyageurs trouvaient après avoir passé le col d'Aspe avant d'arriver à Canfranc, était certainement vers 1140 beaucoup plus considérable et beaucoup plus fameux que celui de Roncevaux, peut-être parce qu'il était de fondation plus ancienne et que la route par Canfranc servait alors depuis plus longtemps au pèlerinage que celle des ports de Cize ; venaient ensuite, dans la vallée de l'Aragon ou à proximité immédiate, la vieille ville de Jaca et l'abbaye de San Juan de la Peña, où l'on a retrouvé des constructions préromanes, puis l'abbaye de Leyre, que l'on sait avoir été détruite par El Mansour avant sa réédification par Sanche le Grand ; et enfin, après Pampelune et Puente la Reina, se voyaient dès le XIe siècle les abbayes d'Hirache, près d'Estella, et de Nájera, voisine celle-ci des anciens monastères mozarabes d'Albelda et de San Millán de la Cogolla.

A l'époque où fut écrit le *Livre de saint Jacques*, il ne devait pas y avoir encore d'église au col même d'Ibañeta. L'hôpital fondé par Sanche de la Rose se trouvait un peu plus bas, près du rocher de Roland ; et « sur celui-ci » l'on construisit une chapelle presque aussitôt après la fondation de l'hôpital, vers le

moment de la rédaction du *Guide du Pèlerin de Compostelle*. Il y avait donc là un premier lien certain entre les monuments de Roncevaux et les traditions locales se rapportant à la bataille. Mais c'était encore le seul, et l'hôpital des pèlerins avec son église et les constructions qui entouraient celle-ci n'était rattaché à l'histoire de Roland qu'en raison de son emplacement à côté du rocher légendaire. Au XIIIe siècle, lorsque fut écrit le poème de la *Preciosa*, la fondation et l'édification du monastère restaient trop récentes pour que l'on pût attribuer à celui-ci des origines carolingiennes, et l'on ne voyait alors dans l'actuelle Chapelle du Saint-Esprit elle-même qu'une chapelle funéraire et un charnier pour l'hôpital des pèlerins, sans penser à lui faire jouer un rôle dans l'histoire de la bataille.

Cette Chapelle du Saint-Esprit est aujourd'hui le seul reste qui subsiste à Roncevaux des constructions du XIIe siècle. A cette époque, les constructions les plus importantes étaient encore l'église Sainte-Marie et l'hôpital de Sanche de la Rose, avec sa chapelle intérieure consacrée à sainte Catherine et à sainte Marine. Puis suivirent au XIIIe siècle l'édification de la Collégiale et de la Chapelle Saint-Jacques, au XIVe et au XVe celle du cloître avec sa salle capitulaire et d'autres bâtiments conventuels aujourd'hui disparus. Au XVIIe siècle, enfin, le monastère fut presque entièrement remanié ou reconstruit pour recevoir sa forme présente.

Cependant tout cet ensemble de monuments qui ne devaient primitivement servir qu'au pèlerinage de Compostelle fut de plus en plus étroitement rattaché au souvenir de la bataille carolingienne. Dès le XIIIe ou le XIVe siècle, ou au plus tard, au XVe, la Chapelle du Saint-Esprit fut ornée de peintures relatant les combats légendaires; et l'ossuaire qu'elle renfermait contribua de plus en plus à faire croire que la fondation en remontait à Charlemagne. Vers la fin du moyen âge, toutes les constructions qui jalonnaient la route depuis Ibañeta jusqu'à Burguete étaient devenues inséparables de l'histoire de Charlemagne et de ses preux ; le trésor du monastère devint désormais un véritable musée de reliques attribuées à Roland et à ses compagnons ; et la légende épique finit par faire oublier le pèlerinage pour expliquer l'origine des monuments de Roncevaux.

Elie LAMBERT.

TRISTAN DE NANTEUIL

La chanson de geste consacrée aux aventures et aux prouesses de Tristan de Nanteuil [1] est une de ces interminables compilations propres au XIVe et au XVe siècle, qui font le désespoir du lecteur moderne et du savant désireux d'en publier une édition critique. Parvenue jusqu'à nous dans un ms. unique du XVe siècle, elle a jusqu'ici reçu peu d'attention, bien que nous en ayons deux excellents résumés par les soins de Paul Meyer [2] et de Paulin Paris [3]. Plus récemment, M. Arthur Dickson s'est occupé de nombre de ses épisodes les plus frappants par rapport à une autre épopée de ce genre, à peu près de la même date, *Valentin et Orson* [4].

Tristan de Nanteuil mérite sans doute plus d'attention qu'on ne lui en a accordé, non pour sa valeur littéraire peu considérable, ni pour l'influence exercée par elle sur d'autres poèmes, influence plutôt problématique, mais pour la technique de la composition, caractéristique de bien des chansons de geste de cette époque tardive. Comme *Valentin et Orson*, elle est un produit composite, série d'épisodes empruntés en partie à des poèmes antérieurs, en partie d'origine folklorique. Les labeurs de Paul Meyer et de Paulin Paris rendent superflu, heureusement, un résumé détaillé.

I

Dans son travail précité, M. Dickson n'a pu s'empêcher d'être frappé de certaines analogies entre *Tristan de Nanteuil* et

1. Aujourd'hui *Nanteuil le Doon* ou *Nanteuil l'Audouin*, dép. de l'Oise.
2. *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur*, IX (1868), p. 1-42 ; 353-398.
3. *Histoire littéraire*, XXVI (1873), p. 229-269.
4. A. Dickson, *Valentine and Orson*, New York, 1929, *passim*.

Valentin et Orson, de certains épisodes communs aux deux poèmes. La plupart d'entre eux, M. Dickson est le premier à le reconnaître, loin d'être propres à ces deux chansons de geste, se retrouvent dans un nombre considérable d'autres compositions, et sont par conséquent des lieux-communs épiques. Je classe parmi eux les épisodes suivants :

1° Attributs surnaturels du héros (marque de royauté empreinte sur son corps dès sa naissance [1]).

2° Le combat avec le dragon [2].

3° Le motif du *cri du sang* : l'idée d'une certaine sympathie entre les membres d'une même famille ignorant leur parenté [3].

4° Le thème de l'héroïne injustement accusée de meurtre et justifiée [4].

5° Le combat judiciaire [5].

6° La séparation et la réunion de plusieurs membres d'une même famille [6].

7° Le combat entre le père et le fils [7].

Il va de soi que pour démontrer des rapports littéraires directs entre *Tristan de Nanteuil* et *Valentin et Orson*, il faut plus que ces lieux-communs. A en croire M. Dickson, l'élément moins vague, partant plus décisif, c'est l'épisode des frères jumeaux aux caractères opposés, séparés dès leur naissance, se retrouvant au cours de leurs aventures (*Episode of the contrasting and separated twins*). Pour rendre entièrement justice à M. Dickson, je me servirai de son propre résumé de cet épisode de *Tristan de Nanteuil*, et je reproduirai ses propres conclusions [8],

Gui de Nanteuil fait un voyage en Orient avec sa femme et leur enfant Tristan. Un Sarrasin profite de l'absence momentanée de Gui sur le rivage

1. *Ibid.*, p. 49 n.
2. *Ibid.*, p. 55.
3. *Ibid.*, p. 69 n.
4. *Ibid.*, p. 73 ; 77 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 74 ; 77 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 34 et suiv. ; 168 et suiv.
7. *Ibid.*, p. 250.
8. *Ibid.*, p. 110 et suiv.

pour enlever sa femme. Le bateau, avec l'enfant, vogue à la dérive. Une sirène nourrit l'enfant : ce lait extraordinaire le rend en peu de temps aussi grand qu'un cheval de Carthage. Il finit par arriver à la côte. Là une cerve, nourrie elle aussi du lait de la sirène, l'enlève et lui procure du pain et de la viande. Tristan croît parmi les bêtes de la forêt. Entre temps, la cerve ayant ravagé la contrée, le roi Galafre promet de donner sa fille à quiconque le débarrassera du monstre. Le roi d'Ivorie en fait l'essai, mais trouve la mort dans cette entreprise.

A l'âge de seize ans, Tristan est tout poilu et ne porte que des vêtements de feuilles, *ainsy c'uns homs sauvages*. A l'aide de la cerve, il s'empare d'une jeune fille, qui lui inspire le désir de se vêtir plus convenablement et de ne plus vivre en animal sauvage. Elle lui donne en même temps des leçons sur les affaires du monde des hommes et sur la Chevalerie. Par malheur, la belle est reprise par les siens quelque temps après ; la cerve finit par succomber à une armée de cent mille hommes. Tristan quitte la forêt ; le premier homme qu'il rencontre est son demi-frère cadet, Doon, abandonné dès sa naissance, puis élevé par un forestier. Il est à la recherche de ses parents, consent à faire de l'homme sauvage son compagnon et lui donne des leçons de catéchisme. Ce n'est qu'après beaucoup d'aventures qu'ils apprennent leur proche parenté.

Avant d'aller plus loin, résumons les données principales de *Valentin et Orson*, suivant l'analyse de M. Dickson [1].

La sœur du roi Pépin est injustement accusée et exilée par son mari. Elle quitte son royaume, accompagnée d'un seul serviteur. Ses enfants jumeaux sont soit abandonnés, soit perdus. L'un d'eux est enlevé par une bête féroce (loup ou ours) ; l'autre, dont personne ne connaît l'origine, est élevé à la cour du roi Pépin sous le nom de Valentin. Aimé de la fille de Pépin, il se distingue dans les guerres de ce monarque contre les Sarrasins. Son frère jumeau reste dans la forêt où il mène la vie d'un homme sauvage. Valentin le combat et le vainc. Ils finissent par apprendre d'une façon surnaturelle le secret de leur naissance, leur proche parenté et le séjour de leur mère.

De ces ressemblances, M. Dickson tire les conclusions suivantes [2] :

Ce n'est qu'une partie de l'histoire longue et compliquée de Tristan. Elle fait l'effet d'une imitation des parties correspondantes de VN (*Valentin und Namelos*). Dans les deux, nous voyons les frères, le sauvage et le civilisé. Dans les deux, enfants trouvés, ils ne se rencontrent qu'étant déjà hommes

1. *Ibid.*, p. 4 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 111 et suiv.

faits. Le frère civilisé instruit l'autre et en fait son compagnon, dans la recherche de ses parents, avant de faire la découverte de leur parenté. Les différences entre les deux textes paraîssent être le produit de l'imagination arbitraire de l'auteur du *Tristan*. Par exemple, le combat entre les frères lors de leur rencontre est absent du *Tristan*, parce que l'auteur s'est amusé à dépeindre Tristan comme peu porté aux combats. Il est donc probable que *VN* est la source du *Tristan*. S'il en est ainsi, l'épisode des frères aux caractères opposés est l'œuvre de notre auteur (c-à-d. de celui de *Valentin et Orson*), qui composait cet épisode à l'aide d'indications relevées dans des poèmes antérieurs. Cet épisode est donc indépendant de la partie correspondante du *Tristan*.

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Dickson pour l'indépendance probable de *Valentin et Orson* et de *Tristan de Nanteuil* ; mais il nous paraît difficile d'accepter son assertion que l'épisode du *Tristan* ne serait qu'une imitation des parties analogues de *Valentin et Orson*. Voici pourquoi. Il faut noter d'abord que Valentin et Orson sont jumeaux, Tristan et Doon ne sont que des demi-frères, ayant le même père, mais des mères différentes. Ensuite, le contraste entre Valentin et Orson est parfait : l'un reçoit l'éducation d'un chevalier à la cour du roi, l'autre est un homme sauvage de la forêt. D'autre part, Tristan, il est vrai, est un homme sauvage, mais Doon, élevé par un forestier, ne révèle son sang royal que peu à peu. Mettons que l'auteur du *Tristan* ait pillé d'autres romans : nous conclurions alors que, contrairement à la pratique usuelle des imitateurs, il aurait affaibli les données de son modèle : 1° en renonçant, sans aucune nécessité, au motif pittoresque des *frères jumeaux*, 2° en renonçant également au contraste intéressant entre les deux frères. Admettons que l'intrigue de son roman exigeât la première des deux modifications, il n'existait pourtant aucune raison pour affaiblir le contraste entre les deux héros.

A ces considérations roulant sur la technique de la composition, il en faut ajouter d'autres négligées par M. Dickson, qui n'est pas folkloriste. Il n'est pas de bonne méthode de supposer que l'auteur de *Valentin et Orson* ait composé lui-même le motif des frères aux caractères opposés, en élaborant des indications relevées dans des compositions antérieures : car le même motif, le contraste entre le frère civilisé et le sauvage, se retrouve dans un des contes de jumeaux les plus répandus des Indiens de

l'Amérique du Nord [1]. Ensuite, le motif des enfants abandonnés est un des plus universels, pour la raison très simple que les jumeaux, à cause de la peur superstitieuse que de telles naissances inspiraient à l'homme primitif, étaient abandonnés ou tués dès leur naissance, pratique connue sur toute la surface de notre terre [2]. La présence de ce thème dans deux romans n'est donc qu'un lieu-commun ne permettant aucune conclusion valide sur leurs rapports littéraires. Il est vrai sans doute que généralement les frères jumeaux sont élevés ensemble comme Romulus et Rémus ; mais ce n'est pas toujours le cas. Dans bon nombre des variantes de la légende de saint Eustache, par exemple, les frères jumeaux sont élevés séparément et se rencontrent hommes faits, se reconnaissant peu de temps avant de retrouver leurs parents [3]. Enfin, Valentin enseigne son frère sauvage ; ce n'est pas le cas dans l'autre poème [4]. Là, le héros ne devient pas civilisé grâce aux leçons de son frère, mais grâce à celles, sans doute plus efficaces, de son « amie ». C'est là un thème suffisamment populaire au moyen âge : il constitue un des contes les plus charmants du Décaméron [5]. Dans notre roman, Tristan est hors d'état d'enseigner à son frère même le courage le plus élémentaire : il faut qu'une fée s'en mêle pour transformer, par miracle, un archi-couard en un véritable héros.

Enfin, il y a une troisième série de faits négligés par M. Dickson. A l'en croire, l'auteur du *Tristan* se serait amusé à dépeindre son héros comme peu incliné aux combats et aux batailles, pour le dire en un mot, comme un lâche couard. M. Dickson ignore-t-il le fait significatif que ce contraste entre le héros courageux et son lâche frère jumeau était parfaitement

---

1. *Modern Language Notes*, XLVII, 493-498.
2. Voir ma *Mythologie Universelte*, Paris, 1930, p. 57 et suiv.
3. *Nuovi Studi Medievali*, III, 251-252.
4. Ou plutôt l'enseignement s'y réduit à des leçons de catéchisme!
5. Il s'agit du premier conte de la cinquième journée. Voir A. C. Lee, *The Decameron, its sources and analogues*, Londres, 1909, p. 157 et suiv. ; E. Rohde, *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, Leipzig, 1900, p. 572 et suiv. Achille Tatius, *Les aventures de Leucippe et Clitophon*, lib. VIII, cap. 17. Le plus ancien exemple connu est un épisode de la fameuse épopée de Gilgamech ; voir M.-J. Lagrange, *Études sur les religions sémitiques*, Paris, 1903, p. 304.

connu des auteurs anciens ? Héraclès n'était-il pas un vrai héros, son frère jumeau, Iphiclès, un couard de premier ordre [1] ? Le même contraste ne caractérise-t-il pas Amphion, gentil et efféminé, et Zéthos, son rude frère jumeau [2] ? M. Dickson n'a-t-il jamais entendu parler du rude mais brave Esaü et de son frère jumeau Jacob, doux et rusé, mais décidément lâche ? Si M. Dickson avait suggéré que l'auteur du *Tristan* eût imité un de ces modèles anciens (chose fort possible), sa thèse pourrait se défendre : les remanieurs de matériaux traditionnels et folkloriques n'avaient pas besoin de se mettre en grands frais d'imagination ; ils suivaient le chemin le plus commode, qui était de reproduire ces matériaux avec un minimum de changements.

La couardise de Tristan a une conséquence fort importante. Partageant les opinions très raisonnables, mais peu héroïques, de Falstaff au sujet de l' « honneur » [3], il laisse les soins des combats à son beau-frère. La main de la belle Blanchandine ayant été promise au vainqueur, Tristan persuade à Doon de combattre pour lui, vêtu de la cotte de mailles de Tristan. La fraude finit par être découverte quand Doon est grièvement blessé [4]. Or, cet épisode présuppose de la part des deux frères une très grande ressemblance extérieure. Non seulement il faut qu'ils soient à peu près de la même taille pour que la cotte de Tristan aille à Doon, mais encore ils doivent se ressembler dans leur allure et surtout dans leurs traits. Comment expliquer autrement le fait surprenant que le roi Galafre, père de Blanchandine, après avoir été sauvé par Doon, ne voie pas que Tristan, qui peu après se donne pour son sauveur, est un personnage différent ? Qui plus est, doit on supposer que les soldats combattant sous les ordres de Doon se laissent tromper

---

1. Roscher, *Lexique*, II, I, 305 et suiv. ; Pauly-Wissowa, *R.-E.*, IX, 2018.

2. *Classical Journal*, XXI, 21-28 ; *Arch f. Religionswissenschaft*, XXX, 240 et suiv.

3. Tristan a même recours à la ruse bien connue de Falstaff ; pour couvrir sa honte, il s'avise de fausser son écu à coups de couteau, il blesse même son cheval ; et dans cet état, il court après le bâtard et l'appelle ; Doon se laisse prendre à cette ruse. Voir Paul Meyer, *op. cit.*, p. 35.

4. *Ibid.*, p. 37 ; Paris, *op. cit.*, p. 246.

de cette façon, non une seule fois (ce qui serait à la rigueur possible), mais pendant des semaines ? L'idée que Doon, pour prolonger la déception, ne sortirait jamais que la visière fermée est trop absurde, je pense, pour nous arrêter. Nous sommes donc forcés de conclure que Tristan et Doon, demi-frères, se ressemblent tant qu'il est impossible de les distinguer à première vue.

Or, c'est un fait avéré et bien connu qu'une pareille ressemblance est la caractéristique de frères jumeaux. Pour ne citer que quelques exemples : dans les *Acta Thomae* syriaques, Jésus-Christ est constamment pris pour Jude-Thomas, son frère jumeau, et vice versa ; ils se ressemblent tant qu'il est impossible de les distinguer [1] ; dans un conte bleu très répandu, celui des *Frères jumeaux* [2], les deux frères se ressemblent au point que la femme de l'aîné ne sait distinguer son beau-frère de son mari. L'origine de ce motif est suffisamment claire : la ressemblance physique bien connue de jumeaux dits « identiques ». Il est donc quasi certain que Tristan et Doon étaient originalement frères jumeaux et que l'auteur du poème a modifié cette donnée pour ajouter à la complexité de l'intrigue. Ce premier résultat ne contredit pas absolument la thèse de M. Dickson.

Il est pourtant bon de noter que *Valentin et Orson* ne sait rien ni de la ressemblance prononcée des jumeaux ni de la simulation. Il est donc certain que l'auteur du *Tristan* n'a pu emprunter ces détails au roman étudié par M. Dickson. S'il y a eu emprunt, il s'agit évidemment d'un emprunt fait à une source différente. La grande ressemblance des deux héros et la tromperie qu'elle favorise se retrouvent dans *Ami et Amile* [3]. Il est pourtant à noter que là, les deux héros, originalement sans doute frères jumeaux, ne sont pas apparentés du tout : ils ne sont que des amis inséparables. Qui plus est, la tromperie est motivée différemment : il ne s'agit plus d'une bataille mais

1. J. Rendel Harris, *The Dioscuri in the Christian Legends*, Londres, 1903, p. 21.

2. Grimm, *Kinder-und Hausmärchen*, No. 60 ; voir Bolte-Polívka, *Märchen-Anmerkungen*, I, (1913), p. 528 et suiv.

3. *Modern Language Review*, XVIII, 152-161.

d'un combat judiciaire. Il est par conséquent peu probable que ce roman ait servi de modèle à *Tristan de Nanteuil*. Nous sommes donc forcés de conclure que notre auteur a modifié un conte de jumeaux différent de *Valentin et Orson*, puisqu'il a dû contenir les thèmes suivants : 1° la grande ressemblance physique des deux frères jumeaux, 2° le contraste entre le héros courageux et son lâche frère jumeau et 3° la tromperie pratiquée par les deux frères.

II

Quelle est l'origine de ce conte de jumeaux inconnu ? M. Dickson a déjà noté les rapports existant entre *Tristan de Nanteuil* et *Valentin et Orson* d'un côté et la légende de saint Eustache de l'autre [1]. Examinons les relations censées exister entre notre roman et les divers textes de la légende hagiographique.

Expulsés de leur pays par une invasion sarrasine, Gui de Nanteuil, sa femme Aiglantine et leur fils Tristan, âgé de quatre mois, subissent une terrible tempête en pleine mer. Échappant au naufrage, ils réussissent à débarquer sains et saufs. Gui se met à la recherche de provisions. Pendant son absence, un marchand sarrasin enlève Aiglantine pour la vendre au sultan de Babylone (c-à-d. du Caire). Mais il n'enlève pas l'enfant, se contentant de couper les câbles du bateau, qui vogue à la dérive avec le petit Tristan. Aiglantine gagne les bonnes grâces du sultan et de sa femme par son habilité de brodeuse. Par malheur, elle est en butte aux attentions de Galafre, oncle du sultan, qui, se voyant éconduit, l'accuse d'avoir assassiné la femme du sultan, tuée, en réalité, par lui-même. Tristan est nourri par une sirène et trouvé plus tard par un pêcheur. La nuit suivante, une cerve goûte du lait de la sirène. Cette nourriture inusitée a l'effet de la rendre tellement féroce qu'elle tue le pêcheur, sa femme et mille habitants de la contrée. Mais elle épargne Tristan et le nourrit. Nous savons déjà de quelle façon elle lui fournit une « amie » et comment cette « amie » le transforme en homme civilisé. Entre temps, Gui a un autre fils, Doon, abandonné à son tour, trouvé et élevé par un forestier. Les deux demi-frères se rencontrent sans connaître leur proche parenté.

Ce résumé suffit à montrer que le conte fait en effet partie du cycle de saint Eustache. Seulement, l'épisode de l'accusation d'Aiglantine a été pris dans un autre groupe de contes, celui

1. *Op. cit.*, p. 112.

de l'innocente *Crescentia* [1], persécutée de la même façon. Dans un cycle apparenté de récits, l'héroïne est généralement accusée d'avoir tué (et souvent d'avoir mangé) ses propres enfants [2]. Ces deux thèmes se combinent facilement avec le cycle de saint Eustache pour des raisons évidentes : tous ces contes ont trait à la séparation d'enfants (ordinairement de jumeaux) d'avec leur mère et d'une femme d'avec son mari. Il en résulte certaines versions hybrides, dont notre roman est un bon spécimen. Il n'est pas le seul, puisqu'il y en a au moins six autres : *La belle Hélène de Constantinople*, *Octavian*, *Sir Eglamour of Artois*, *Torrent of Portyngale*, *Aiol* et *Valentin et Orson* [3]. M. Dickson croyait avoir découvert une proche parenté entre *Tristan de Nanteuil* et le dernier de ces six, de façon à déclarer *Valentin et Orson* la version parente de *Tristan de Nanteuil*. Cette conclusion, pour ne rien dire des objections mentionnées ci-dessus, n'est guère justifiée, pour les raisons suivantes : 1° Dans le *Tristan*, le père du héros est chassé de son pays par les Sarrasins ; *Valentin et Orson* n'a rien de pareil ; 2° Gui de Nanteuil touche terre après une tempête : *Valentin et Orson* n'en dit rien ; 3° Gui est séparé de sa femme par un marchand-pirate ; *Valentin et Orson* n'a rien de semblable ; 4° Tristan est nourri par deux animaux (si l'on considère la sirène comme un animal) ; il n'y en a qu'un seul dans *Valentin et Orson* ; 5° *Tristan* mentionne deux hommes d'humble origine qui prennent soin des enfants, un pêcheur, le même qui sauve Tristan du bateau en dérive, et le forestier, père nourricier de Doon ; *Valentin et Orson* ne connaît ni l'un ni l'autre. Cela suffit, je pense, à ruiner la thèse de M. Dickson.

Comparons maintenant notre roman avec les textes du cycle de saint Eustache, examiné récemment suivant la méthode historico-géographique de l'école finlandaise [4]. Il y a d'abord l'invasion ennemie, cause de la fuite du héros et de sa famille.

---

1. Dickson, p. 72.
2. *Ibid.*, p. 34 et suiv. ; Aarne-Thompson, *Types of the Folk-Tale*, Helsingfors, 1928 (*F. F. C.* 74), No. 706 et 707.
3. *Nuovi Studi Medievali*, III, 230.
4. *Ibid.*, p. 223-258.

Ce motif a disparu entièrement ou à peu près des versions occidentales de la légende hagiographique et de ses dérivés. On le retrouve dans un conte persan faisant partie des *Mille Nuits et Une Nuit* [1], dans trois textes indiens modernes [2] et dans une variante turco-tartare des régions caspiennes [3]. Dans aucun d'eux, il est vrai, la fuite n'a lieu par mer ; mais la mer, pour ne rien dire de son rôle très considérable dans les textes hagiographiques, est prédominante, d'un bout à l'autre de notre roman : généralement les armées vont en bateau et les protagonistes, leurs villes prises, échappent de même. On peut donc attribuer cette modification au goût personnel de l'auteur ou de sa source immédiate, quelle qu'elle fût.

Il est difficile de comprendre la fonction de la tempête dans notre roman ; elle ne sert pas, comme dans tant de variantes du cycle de saint Eustache, à séparer les membres de la famille du héros. Cet incident est donc tout à fait inutile à l'économie du conte. Une tempête semblable, dégradée pour ainsi dire au rang d'un motif sans fonction (l'anglais dit « blind motive »), se retrouve dans la version grecque de la *Vie de saint Eustache* [4] et dans un texte historique indien [5]. Dans les deux, comme dans notre roman, la séparation a lieu *après* le débarquement de la famille.

L'épisode des *deux* animaux nourriciers se retrouve dans bon nombre des textes du cycle de saint Eustache [6], pour la raison très simple qu'il y a deux enfants, chaque animal prenant soin de l'un d'eux. Dans notre roman, Tristan seul reçoit cette

---

1. *Schah Bakht* : R. F. Burton, *Suppl. Nights*, I, 319 et suiv, ; voir G. H. Gerould, dans *Publications of the Modern Language Association*, XIX (1904), p. 346 ; W. Bousset, *Nachrichten d. Götting. Gesellschaft d. Wissenschaften, phil.-hist. Kl.*,1916, p. 478 et suiv. ; V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VI, 164.

2. J. H. Knowles, *Folk-Tales of Kashmir*, Londres, 1893, p. 154 et suiv. ; voir W. Meyer-Speyer, *Nachrichten*, 1916, p. 777 ; *ibid.*, p. 780 et suiv. (Célèbes) ; *ibid.*, p. 783 et suiv. (Siam).

3. W. Lüdtke, *Nachrichten*, 1917, p. 746 et suiv.

4. W. Bousset, *Nachrichten*, 1916, p. 472 et suiv.

5. Episode du *Daçakumarasaritam* (*Les aventures des dix princes*) ; voir Gerould, *op. cit.*, p. 344 ; Bousset, *op. cit.*, p. 504 et suiv.

6. *Nuovi Studi Medievali*, III, 245 et suiv.

espèce extraordinaire de nourriture. Étrangement, on lui donne les *deux* animaux nourriciers l'un après l'autre : d'abord la sirène, ensuite la cerve. Or, il est bon de noter que le même texte historique indien cité ci-dessus combine la tempête inutile avec cette forme très curieuse du motif de l'animal nourricier : là, *trois* animaux prennent soin d'un seul enfant.

Dans le *Tristan*, le père du héros est tenté de se remarier presque immédiatement après l'enlèvement de sa première femme ; il succombe à cette tentation. Cet épisode se retrouve dans peu des textes du cycle de saint Eustache, savoir : le texte persan des *Nuits* précité, le *Chevalier Cifar* espagnol, censé avoir puisé cet incident dans quelque source orientale [1] et *Boeve de Hamstone*, ayant également utilisé un récit oriental [2]. De ces comparaisons nous avons le droit de conclure que les analogues les plus proches de notre roman sont des versions provenant soit de l'Inde, soit du Proche Orient. Il est donc permis de croire que le conte de jumeaux qui est à la base de *Tristan de Nanteuil* est, lui aussi, d'origine orientale.

III

Tout cela ne prouve pourtant pas que l'auteur de *Tristan de Nanteuil* ait puisé directement à une source orientale. Nous savons, par exemple, que le cycle de saint Eustache [3], aussi bien que plusieurs de ses dérivés [4], sont en dernière analyse de provenance orientale, indienne. Bon nombre d'entre eux se sont d'ailleurs modifiés par suite d'influences orientales. Au temps de la composition du *Tristan*, tous ces récits étaient depuis longtemps acclimatés en Occident. Il est donc possible que le *Tristan* ne soit « oriental » que fort indirectement : produit tardif, il a pu utiliser des matériaux qui, orientaux d'origine, ont peut-être circulé en France depuis l'époque des croi-

1. L. Jordan, dans *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen u. Literaturen*, CXXI (1908), p. 341-367.
2. *Nuovi Studi Medievali*, III, 255 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 223 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 255 et suiv. ; *Englische Studien*, LXVII, 174-177.

sades. La question se pose donc de savoir s'il y a d'autres indices prouvant que l'auteur s'est servi de thèmes et de motifs rares en Europe, mais fort répandus en Orient. J'espère pouvoir montrer qu'il en est ainsi.

Blanchandine, l'« amie » de Tristan, finit par l'épouser après avoir été délivrée par lui de captivité. Pour empêcher qu'on la reconnaisse et la remette en prison, il lui fait mettre des habits d'homme et la fait passer pour chevalier. Elle ne tarde pas à faire une profonde impression sur sa cousine Clarinde, fille du Sultan. Avec la désinvolture propre aux dames sarrasines, Clarinde fait à Blanchandine l'aveu de sa passion. Blanchardine n'ose rebuter sa cousine, mais exige qu'elle se fasse baptiser d'abord. Après la mort du père de Clarinde, tué dans la mêlée, Clarinde insiste pour que le mariage se fasse. Blanchandine doit y consentir, mais refuse de vivre avec Clarinde tant que celle-ci ne sera pas baptisée. Heureusement (pour Blanchandine) il n'y a pas de prêtre chrétien dans cette ville sarrasine. La mère de Tristan avertit Blanchandine de se tenir sur ses gardes : si Clarinde vient à s'apercevoir du tour qu'on lui a joué, elle sera capable de faire brûler vive Blanchandine. Blanchandine adresse alors une prière fervente à la sainte Vierge. Un espion sarrasin déclare franchement à Clarinde que son mari supposé est une femme déguisée. Pour s'en assurer, Clarinde fait préparer un bain pour son « mari », qui refuse d'y entrer. Clarinde est sur le point de l'y contraindre, quand un cerf entre dans la salle par miracle pour attaquer les Sarrasins, provoquant par là un tumulte général. Blanchandine en profite pour prendre le large. Clarinde communique ses doutes à Doon et à Aiglantine. Ils font de leur mieux pour écarter ses soupçons. Entre temps, Blanchandine suit le cerf dans la forêt ; un ange apparaît qui lui offre de la transformer en homme. Après quelques hésitations, elle accepte cette offre pour être à même de venger Tristan supposé mort. Immédiatement elle est transformée en homme. A son retour dans la ville, « il » apprend qu'un évêque vient d'être capturé qui est prêt à baptiser Clarinde. Blanchandin (c'est le nom de l'héroïne devenue héros) ne refuse plus d'entrer au bain. Lui et Clarinde vivent heureux comme mari et femme ; ils finissent par devenir les parents de saint Gilles de Provence, caractère bien connu de l'hagiologie française [1].

Le motif central de cet épisode savoureux est le changement du sexe de l'héroïne; motif qui se laisse résumer ainsi :

Une femme, par suite de diverses circonstances, se voit obligée de se déguiser en homme et d'épouser une autre femme suffisamment puissante.

1. P. Meyer, p. 364 et suiv.

Embarrassée au plus haut point, elle n'ose pourtant pas avouer la vérité de peur d'y risquer sa vie. En réponse à sa prière, elle est changée en homme ; le mariage est enfin consommé à la grande satisfaction de l'épouse.

Ce motif du changement du sexe n'était pas inconnu à l'antiquité classique, preuve le récit charmant d'Iphis, fille de Ligdus et Téléthuse de Phaistos, en Crète, histoire qui forme le sujet d'un conte délicieux d'Ovide [1].

Ligdus, désireux d'avoir un fils, annonce à sa femme que, si par hasard elle donne le jour à une fille, il fera tuer l'enfant. Peu de temps avant la naissance, la déesse Io (Isis) apparaît à Téléthuse en songe, l'instruisant d'épargner son enfant quel qu'en soit le sexe. Elle termine son discours par les paroles suivantes : « Je suis une divinité secourable, et je prête mon appui à ceux qui m'implorent. Tu ne te plaindras pas d'avoir honoré une ingrate déesse. » A la naissance d'une fille, Téléthuse prétend que c'est un garçon ; son mari, sans se douter de rien, la fait élever en homme et la nomme Iphis (nom neutre). Le temps s'écoule : Iphis est fiancée à Ianthe, fille de Téleste. La mère, au désespoir, remet les noces le plus longtemps possible et prie la déesse d'avoir pitié d'elle et de sa fille. Elle croit voir Isis agiter ses autels ; ce n'était point une illusion : les portes du temple s'ébranlent, le croissant de la déesse brille de l'éclat de la lune, et le sistre sonore frémit. Inquiète encore, mais réjouie par cet heureux présage, Téléthuse sort du temple : Iphis la suit d'un pas plus hardi que de coutume ; son teint perd sa blancheur délicate, ses forces s'accroissent. Elle est devenue homme.

Ce qui distingue ce récit de l'épisode correspondant de *Tristan de Nanteuil*, c'est surtout le fait que, dans celui-là, le danger vient du père de la malheureuse fille ; dans celui-ci, c'est plutôt la fiancée qui, exaspérée de la tromperie, pourrait se venger en faisant mourir la pauvre fille déguisée en homme. Pour le reste, le récit du poète latin est chaste et d'un goût irréprochable : on ne saurait en dire autant du texte français. L'analogue le plus proche de ce dernier n'est pas l'épisode des *Métamorphoses*, mais certains contes, très répandus dans l'Inde, où le motif du changement de sexe est d'ailleurs des plus goûtés et des plus populaires [2].

1. Ovide, *Les Métamorphoses*. IX, 666 et suiv. ; voir Pauly-Wissowa, *R.-E.*, IX, 2025 ; Georges Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, Paris, 1884, p. 76.

2. W. N. Brown, dans *Journal of the American Oriental Society* XLVII (1927), p. 3-24 ; Tawney-Penzer, *The Ocean of Story*, Londres, 1924-28, VII, 222-233.

Dans un célèbre épisode de l'épopée indienne, le *Mahâbhârata* [1], l'infortuné fiancé féminin, après avoir vu son pays ravagé et son peuple opprimé par les armées de son beau-père furieux, se rend dans la forêt pour y changer de sexe avec un Yaksha, réussissant de cette façon à contenter sa fiancée aussi bien que son beau-père.

Dans plusieurs des recensions méridionales du *Panchatantra*, on parle d'un roi père de dix filles. Il est déjà sur le point de répudier sa femme et d'en épouser une autre, quand son vazîr, père de la malheureuse reine, lui persuade d'accorder un délai à sa femme. Dans la maison de son père, elle donne le jour à une autre fille. Mais le vazîr n'hésite pas à proclamer la naissance d'un garçon. Sous un prétexte quelconque, il garde sa fille et sa petite-fille chez lui. A l'âge de douze ans, le roi emmène son fils supposé à Pataliputra pour y célébrer ses fiançailles avec la fille du roi de cette ville. Après avoir fait leurs dévotions au temple de Kali, le vazîr, sa fille et l'enfant s'apprêtent à rentrer chez eux. En route, ils arrivent près d'un figuier, demeure d'un rakshasa. Là le vazîr commence à exorciser le démon qui, terrifié, pour qu'on le laisse en paix, consent à donner à la fille son propre sexe. Ainsi tout finit bien [2].

Encore plus frappant est un texte du *Panchakhyâna-vârttika*, que je citerai d'après le résumé de M. Brown [3].

Deux filles se trouvent mariées l'une à l'autre (pour les mêmes raisons que dans le récit précédent). La nuit des noces, le fiancé supposé tourne le dos à la fiancée. Le lendemain matin, elle s'en plaint à sa mère qui en instruit le roi. Celui-ci conseille d'inviter le soi-disant fiancé au palais pour y prendre un bain et de le mettre entre les mains d'une masseuse pour s'assurer de son sexe. La masseuse est sur le point de s'occuper de lui quand le cri s'élève : « Un tigre vient d'attaquer les troupeaux. » L'armée du roi sort pour chasser le tigre, accompagnée du « fiancé ». Le tigre prend la fuite et l'armée s'en retourne. Mais la pauvre fille, dégoûtée de la vie, le poursuit et le tue. Rentrant au palais, avec la tête sanglante de la bête, elle passe par

1. *Mahâbh.*, V, 186-192 ; voir Brown, *op. cit.*, p. 14 et suiv. ; Tawney-Penzer, VII, 223.

2. Brown, p. 15 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 11 et suiv.

l'endroit ou la Dévi prend ses bains. Ignorant les qualités de cette eau, elle se prépare à prendre un bain. Sa jument la devance et est immédiatement transformée en étalon. Elle suit cet exemple encourageant et se voit promptement transformée en homme. Arrivé au palais, à la grande joie de ses parents, il finit le bain interrompu. La masseuse y déploie tous ses arts lubriques ; elle rassure le roi et la reine sur le sexe de leur gendre, et le mariage est parfaitement heureux.

Il y a de ce conte nombre de variantes populaires que je renonce à citer. Le changement de sexe s'effectue en général par un bain dans un étang [1].

A comparer ce dernier des contes indiens avec l'épisode de *Tristan de Nanteuil*, on est frappé de leurs ressemblances. Il y a : 1° le mariage de deux femmes avec le désappointement inévitable de la plus puissante des deux, 2° l'incident du bain, 3° l'interruption imprévue de ce bain, dans le texte indien par un tigre, dans le roman français par un cerf attaquant des hommes assemblés dans une salle ; 4° la fuite de l'héroïne lors de cette interruption, 5° le changement de sexe du fiancé, 6° la continuation du bain fournissant la preuve, à la grande satisfaction de tous. Les seules différences sont les suivantes : 1° le changement, assez étrange, d'un tigre en un cerf développant des qualités belliqueuses auxquelles on ne s'attend pas dans cette espèce d'animal, 2° le changement, plus plausible, de l'eau merveilleuse en l'apparence d'un ange, vrai *deus ex machina*.

Le récit français est donc beaucoup plus proche du conte indien qu'il ne l'est de l'épisode ovidien, avec lequel il est d'accord pour la prière adressée, dans le texte latin, par la mère de l'héroïne à Isis, dans le roman par l'héroïne à la Vierge. Mais dans ces circonstances, une prière est, nous semble-t-il, tellement naturelle qu'il est impossible d'en rien conclure. Il est tout aussi naturel que dans les deux textes, le latin et le français, une jeune fille, mise dans une situation de cette nature, s'adresse à une divinité protectrice des femmes telles qu'Isis ou, dans un texte chrétien, à la Vierge. Il n'y a donc en somme pas le moindre indice pour montrer que l'au-

1. Tawney-Penzer, VII, 230.

teur de *Tristan de Nanteuil* ait connu l'épisode ovidien. D'autre part, tout le reste, y compris le passage lubrique du bain qui doit décider de l'affaire, se retrouve dans l'analogue indien.

Que dire enfin de l'absurdité d'un cerf qui provoque un tumulte en entrant dans une salle pour y attaquer des hommes ? Dans le récit indien, où c'est un tigre qui cause l'interruption, tout est clair. La dépendance entre le récit occidental et une source plus logique et plus plausible, de provenance orientale, est donc suffisamment prouvée.

Le lecteur se rend sans doute compte que cet épisode du roman ne tient au reste de la composition que par très peu de liens. La question se pose de savoir si le thème du changement de sexe était déjà lié au conte des jumeaux en Orient, ou si c'est l'auteur français qui les a joints. Avouons que, dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible d'y voir clair ; peut-être trouvera-t-on un conte indien qui présente déjà la combinaison des deux thèmes.

Une question non moins importante est celle de la transmission de ces thèmes. Elle aussi est encore loin de sa solution définitive. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la fin des croisades ne signifiait pas la fin de toute communication avec l'Orient. Tant que les républiques italiennes maintenaient leur commerce avec le Levant, il y avait bien des voies par lesquelles des contes orientaux pouvaient faire le voyage vers l'Occident. Les poètes du XIVe et du XVe siècle n'étaient pas réduits à la nécessité de remanier et de modifier des poèmes et des romans plus anciens. Ils étaient sans doute d'autant moins inclinés à le faire que le goût des choses étranges, exotiques, est beaucoup plus ancien qu'on ne pense : Mérimée et Pierre Loti avaient leurs prédécesseurs médiévaux. Le motif du changement de sexe, inconnu des auteurs des chansons de geste antérieures, en dépit d'Ovide, en fournit la meilleure preuve.

*
* *

Pour l'orientation du lecteur, résumons les conclusions de cette étude. Elles sont au nombre de trois : 1° *Tristan de Nanteuil* est, pour l'intrigue, indépendant de *Valentin et Orson* ;

2° c'est un conte faisant partie du cycle de saint Eustache, ses analogues les plus proches étant des textes orientaux, en l'espèce un conte persan des *Nuits*, et 3° l'épisode du changement de sexe de Blanchandine est l'imitation occidentale d'un conte indien, l'analogue le plus proche étant un récit du *Panchâkhyâna-vârttika*.

Alexandre Haggerty KRAPPE.

OTON DE GRANDSON
AMOUREUX DE LA REINE

Il n'est nullement question, dans cette brève note, de faire à nouveau le récit des heurs et malheurs d'Oton de Grandson, pas plus que l'analyse de ses ballades et poèmes. Je m'en tiendrai à un point spécial de la vie amoureuse du malheureux chevalier. Je chercherai à savoir qui était la jeune et belle dame que Grandson a aimée d'un amour qui fut célèbre de son temps et qui lui a inspiré trois milliers de vers.

On ne trouvera pas, j'espère, que la question est oiseuse ou indiscrète, que le nom de cette dame importe peu, et que, Grandson n'ayant pas jugé convenable de révéler à ses contemporains — et à la postérité — qui était la « fleur de beauté » à laquelle il s'était donné tout entier, nous devons laisser subsister ce mystère.

Les historiens, c'est entendu, ne sont pas des journalistes qui, de par leur curiosité professionnelle, ne respectent rien ou pas grand chose, et qui, à supposer que Grandson fût notre contemporain, auraient depuis longtemps levé tous les voiles, révélé le nom de la dame, décrit sa dernière robe et publié son portrait avec son adresse. Cinq siècles nous séparent de Grandson et ce n'est pas une vaine curiosité qui nous inspire, mais le désir de savoir et de comprendre. La solution de ce petit problème amoureux, qui est aussi un petit problème historique, a quelque importance, en effet, pour la compréhension de l'œuvre poétique d'Oton de Grandson.

Ce dernier s'était acquis, au cours d'une existence mouvementée, une double réputation d'homme d'armes et d'amoureux, c'est-à-dire en un mot de parfait chevalier. Les chroniqueurs du XIVe et du XVe siècle, et en particulier Froissart, le

peintre du monde chevaleresque, sont unanimes à faire l'éloge de ce chevalier de Savoie qui exposait sa vie sur terre et sur mer pour la cause du roi d'Angleterre. Ils lui décernaient le titre « d'un des bons chevaliers du monde et des plus exquis ». Ils allaient plus loin encore. Ils le comparaient aux grands preux fabuleux que les romans de la Table Ronde avaient créés, à Lancelot et à Tristan, à Palamédès et à Cléomadès. Comme eux, il était passé maître, non seulement dans le métier des armes, mais aussi, et peut-être surtout, dans l'autre métier, celui d'amour. On le regardait de son temps, et jusqu'au milieu du XVe siècle, comme le type et le modèle du bon chevalier et on le donnait en exemple aux jeunes écuyers qui débutaient dans la carrière.

Les vers que Grandson a composés et que nous ont conservés les deux manuscrits de Paris et de Bruxelles, sont, comme il convient, des vers amoureux. Ils font l'éloge d'une jeune dame que Grandson aima sans varier, pendant plusieurs années, d'un amour toujours respectueux, total et unique.

A vrai dire et à première vue, les vers de Grandson ne se distinguent pas des vers de tant d'autres poètes de son temps. Ils ne sont ni meilleurs ni pires. Ils sont écrits à la volée, sans préoccupation de style. En général, les rimeurs de l'époque, nourris des romans de la Table Ronde ou du *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris, ou des poèmes de Guillaume de Machaut, faisaient preuve de peu d'originalité et de vie. Ils se bornaient à copier invariablement des thèmes et des situations toujours les mêmes, avec un vocabulaire et des formules à peu près toujours semblables.

Grandson connaissait les poèmes de Guillaume de Machaut, dont il s'est inspiré plus d'une fois. Or Machaut, lui aussi, avait chanté une « dame sans per », la « fleur de toutes créatures ». Lui aussi, en théorie au moins, était timide et peu entreprenant. En présence de sa dame, il se taisait et était tout éperdu. Lui aussi languissait douloureusement. Il aimait mieux, d'ailleurs, le « refus » de sa dame que les faveurs d'une autre. Les regards de sa dame l'avaient conquis et enchaîné ; ses yeux à lui l'avaient trahi et déçu. Il regrettait de n'être pas aveugle. Il ne désirait qu'une chose, mort ou « garison ». Éloigné de sa dame, il mourait du désir de la revoir et de l'entendre. Il vivait

sans son cœur, qui était resté auprès d'elle. Le grand désir qu'il avait de la revoir le rendait malade. Il mourait lentement en désespoir.

Tous ces beaux sentiments, versifiés par Guillaume de Machaut, se retrouvent avant lui, dans des termes tout pareils, chez plus d'un poète du XIIIe siècle : même théorie de l'amour courtois, mêmes formules et clichés, mêmes métaphores.

Oton de Grandson, qui n'était ni un artiste ni un penseur, n'a pas eu assez d'originalité pour renouveler la façon d'exprimer l'amour qui était à la mode de son temps. Aussi retrouve-t-on chez lui le langage, les sentiments et les situations, dont, après bien d'autres, s'était servi Guillaume de Machaut.

Il nous a fait, plus d'une fois, le portrait de sa dame, dans des termes qui reviennent toujours les mêmes et qui sont si peu précis qu'il est difficile de se la représenter en chair et en os.

Nous savons que son visage était remarquablement « façonné » et que son « col », ses mains, ses bras, son teint, sa chevelure étaient tenus « les plus beaux de tous les beaux ». Nous savons aussi qu'elle avait une petite bouche « si bien parlant », c'est-à-dire fort éloquente ; un corps grêle et gracieux ; qu'elle était toujours vêtue « mignotement » et qu'elle était habile à danser et à chanter.

Cette jeune dame, pleine de grâce et de gaîté, ou, comme disait Grandson, cette « jeunesse sachant et savoureuse», si fraîche et si nouvelle, si bonne et si douce, si plaisante à regarder, était sympathique à tous. Il se dégageait d'elle une force et un « pouvoir » extraordinaire :

> Onques ne vi, certes, à dire voir,
> D'un foible corps issir si grant pouvoir,
> Ne d'un jouvent monstrer si grant savoir,
> Comme fait celle.

Tous en étaient amoureux, les vieux aussi bien que les jeunes. Par « sa noble condition », elle attirait à elle « un milier de cœurs », c'est-à-dire tous ceux qui la voyaient. Il suffisait, en effet, de la voir

> De ses tres beaux et grands yeux rire

pour qu'aussitôt on se sentît conquis. Sa grâce et sa beauté, en même temps que sa bonté, exerçaient partout une influence bienfaisante :

Ou qu'elle soit, bien fait et mal efface.

Il n'est pas étonnant que Grandson, quand il la vit pour la première fois, ait été troublé profondément. Il suffisait à cette jeune dame de « mouvoir ses beaux yeux » pour le bouleverser. Instantanément, il fut à elle tout entier. « Elle m'a tout, disait-il, je n'ai rien mien ».

Grandson raconte qu'il s'enhardit à lui faire une déclaration respectueuse. S'il ne fut pas impitoyablement repoussé, s'il fut même aimablement accueilli, si même ils se jurèrent tous deux amitié sur les saints Évangiles, Grandson n'obtint jamais la moindre faveur. Il est toujours resté « sans aucun reconfort ». Après des années de soupirs et de larmes, il n'était pas plus avancé le dernier jour que le premier. Espoir, qui l'encourageait et le consolait, s'était mué en Désespoir. Grandson s'était vu finalement, comme il dit, bouter hors de l'hôtel de Joie et loger à l'hôtel de Tristesse. Pour mettre un terme à ses maux, il en était réduit à invoquer la mort.

En attendant la mort, Grandson était « gouverné » par deux personnages qui s'étaient emparés de sa personne, Désir qui le brûlait et « enflamboit » et Souvenir. Il pensait à sa dame sans cesse. Il avait, comme il dit énergiquement, « cent yeux dedans sa panse » pour la contempler nuit et jour. Il languissait, gémissait, pleurait. Il se considérait comme « un povre souffreteux », et se comparait à Palamédès, le vaillant chevalier, si modeste, si courtois, si loyal, qui aimait d'un amour impossible Iseut la blonde, l'amie de Tristan. Comme Palamédès, Grandson se déclarait prêt à tout souffrir et à tout endurer. Il était bien décidé à aimer sa dame, malgré tout, jusqu'à son dernier jour.

Une question se pose immédiatement : quelle part de vérité y a-t-il dans ces déclarations, ces protestations, ces lamentations et ces larmes ? Il est prudent de se le demander, puisque les sentiments exprimés par Grandson étaient en quelque sorte conventionnels, et qu'ils se retrouvent à peu près dans les mêmes termes chez bien d'autres poètes du moyen âge.

Cependant, au milieu de ce verbiage amoureux, qui est celui de la poésie courtoise de l'époque, quand on prend la peine de lire attentivement les trois mille vers de Grandson, on rencontre quelques détails et quelques précisions, qui semblent plus sincères, plus personnels et plus vrais.

Ainsi nous apprenons que la dame qu'aimait Grandson était jeune, très jeune même, quand il la vit pour la première fois : elle ne faisait « qu'en seize ans entrer ». Seize ans ! et déjà merveilleusement riche de beauté, de gaîté et de sagesse. Grandson se demandait comment Dieu avait pu « assembler » tant de biens « en si pou de place ».

Nous apprenons, en outre, que cette jeune dame ne vivait pas isolée dans quelque château de campagne. Elle avait un train de maison fastueux. Elle avait toute une cour autour d'elle. Elle n'était jamais seule. Sa « noble condition » lui valait une foule d'admirateurs, de courtisans et de soupirants. Grandson la trouvait toujours environnée de Dangier et de Refus, c'est-à-dire au milieu de gens dont la présence l'empêchait de parler à cœur ouvert. Il lui arrivait non seulement de ne pouvoir parler à sa dame, mais d'être perdu dans la foule et de partir sans prendre congé. Quand il pouvait l'approcher, c'était en songe le plus souvent.

Cette jeune dame, Grandson la nomme toujours la « dame des dames », « seule sans per », « la non pareille qui soit dessoubz les cieux », ou bien la « non pareille d'honneur », ou encore « des autres dieux deesse ». Ce sont là, peut-on dire, des formules d'un usage courant, dont il n'y a rien à tirer. Mais, à tout cela, Grandson ajoute une précision : cette jeune dame n'avait point de pareille « en France ». Il la désigne plusieurs fois par ces mots : « la non-pareille de France », « la non per de France », « la meilleure de France » qu'Honneur veut « sur toutes honorer ».

Nous savons, en outre, que cette non pareille de France s'appelait *Isabel*.

Les poètes amoureux du moyen âge, ceux du XIVe siècle en particulier, sont généralement d'une discrétion remarquable. Ils s'abstiennent soigneusement de nommer la dame qu'ils aiment, ou, s'ils le font, ils risquent son nom dans des anagrammes ou dans des énigmes, les unes faciles à résoudre, les

autres impénétrables. Grandson n'a pu s'empêcher de nommer sa dame dans un acrostiche. Les six premiers vers du poème intitulé le *Souhait de saint Valentin* [1] donnent le nom d'Isabel :

Il me convient par souhait conforter.
Sanz souhaidier ne pourroye porter.
Au long aler les griefs maulx que je port.
Bon est souhait qui fait au cuer deport.
En souhaidant se puet uns homs deduire,
Lui soulacier, et sans nul autre nuire.

Les renseignements fournis par les poésies de Grandson, les ballades aussi bien que le *Livre de messire Ode*, sont admirablement concordants : Grandson aimait d'un amour malheureux une très jeune dame, de très haute condition, nommée Isabel.

Que cette jeune dame était de très haute condition, nous le savions déjà [2] par une allusion qu'on peut lire dans un des poèmes d'Alain Chartier, le *Débat de Réveille-matin*, qui date des premières années du XVe siècle. Par « réveille-matin », il faut entendre l'amour. Chartier met en scène deux jeunes compagnons, couchés dans le même lit, qui devisent d'amour au lieu de dormir. L'un d'eux est amoureux d'une dame sage et belle, qui a toutes les qualités, « fors que pitié n'est pas en elle ». Il raconte ses peines et ses souffrances. Son ami le console avec des paroles pleines de sens et de raison. Il lui fait comprendre que « merci de dame » est un trésor qu'on ne peut acquérir sans beaucoup de peine et de travail. Et il ajoute ces quatre vers :

Et au fort qui plus bee haut
Et plus a fort a besogner.

---

1. *Romania*, t. XIX (1890), p. 409. Le *Souhait de saint Valentin* a été écrit un « samedi matin ». On pourrait essayer de dater plus exactement cette pièce. Voir *Romania*, t. XIX, p. 410, note. Mais, toutes précisions manquant, il paraît difficile de mettre d'accord ce qu'on sait de la chronologie d'Oton de Grandson avec certaines allégations de ses vers. Voir l'essai fait par M. Stefan Hofer dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, t. LIV (1931), p. 165.

2. *Romania*, t. XIX, p. 441.

Par messire Ode et par Machaut
Le pouvez assez tesmoigner.

Alain Chartier nomme ici deux amoureux qui s'étaient rendus fameux pour avoir « beé » trop haut : messire Ode, c'est-à-dire Oton de Grandson, et Guillaume de Machaut.

Ce dernier, vieux chanoine de plus de soixante ans, s'était laissé prendre aux coquetteries d'une demoiselle de dix-huit ans qui s'était éprise de lui sans le connaître personnellement, à la seule lecture de ses œuvres. Machaut a raconté lui-même, dans le *Voir dit* cette aventure qui, comme c'était à prévoir, finit assez mal.

Chartier met sur le même pied Oton de Grandson et Machaut. Grandson qui était un grand seigneur avait, lui aussi, aspiré trop haut. De là les « besognes », c'est-à-dire les peines et les souffrances qu'il eut à subir, les lamentations, les pleurs, le désespoir qui remplissent ses vers.

On a cherché [1] parmi les Isabel de la seconde moitié du XIVe siècle, quelle pouvait bien être la grande dame aimée par Oton de Grandson.

Je rappelle ici qu'un historien bourguignon, M. Baudot, a publié jadis dans les *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, un « Virlay adressé par Oto de Granson à Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ». Les éditeurs des *Mémoires* d'Olivier de la Marche ont réimprimé le même virelai soi-disant dédié à la même Isabelle de Portugal. Il y a là une étrange méprise, deux fois répétée par des historiens qui auraient dû savoir qu'Oton de Grandson était mort en 1397, l'année même où naissait à Evora, la fille de Jean Ier, roi de Portugal, la future duchesse de Bourgogne. Mais on peut retenir de cette méprise que, si ce virelai n'a rien à faire avec la troisième femme de Philippe le Bon, il était probablement dédié à *Isabel* dans « le manuscrit inédit d'Odo de Gransson », qui est aujourd'hui perdu.

On a supposé [2] qu'il s'agissait d'une Anglaise, Isabelle, duchesse d'York, fille de don Pedro de Castille. Mais plusieurs

1. *Ibid.*, p. 442.
2. *Ibid.*, p. 442.

déclarations de Grandson nous ont appris que l'Isabel de l'acrostiche était, non pas une grande dame anglaise, mais la non pareille de France.

J'ai moi-même supposé [1], en 1890, que cette Isabel pouvait être Isabel ou Isabeau de Bavière, femme de Charles VI.

C'était une supposition permise, mais assez mal appuyée. Depuis lors, le poème de Grandson retrouvé dans le manuscrit de Bruxelles, sans apporter une solution claire et nette, est venu renforcer cette hypothèse.

Il semble qu'il faille prendre à la lettre tout ce que dit Grandson de la « non per de France ». La dame qu'il aimait était bien la reine de France, Isabel de Bavière, qui, quand elle vint à Paris pour épouser Charles VI, n'avait que quinze ans.

Dans ses moments de calme et de raison, Grandson reconnaissait que le dieu d'Amour avait eu grand tort de l'asservir à la « non per de France », dont il ne peut ni ne pourra jamais rien obtenir. Il reconnaissait que c'était là « une trop grand folie » :

J'ai entrepris une trop grand folie
D'aimer celle qui d'aimer n'a vouloir.
Je pers le sens, la force et le pouvoir.
Mal eut sur moi Amours tant de puissance
De m'asservir à la non per de France.
Serf demourai sans jamais afranchir.

Il répète, plus loin, que ce fut pour lui une « meschance »

De choisir la non per de France.

Oton de Grandson, qui était un riche et puissant seigneur, aurait pu sans doute aimer n'importe quelle grande dame, et celle-ci, sans déchoir, aurait pu l'aimer de son côté. Mais aller jusqu'à être amoureux de la reine dépassait la mesure permise. Il s'en rendait compte lui-même. Ainsi, lors des fêtes rituelles de la Saint-Valentin, il ne demandait pas, comme c'était l'usage, à être choisi par sa dame pour son « per ». Il n'osait le souhaiter ni même le penser. Il se contentait d'être l'humble « servant » de sa dame :

Et si sçay bien que de vous ne doy mie

1. *Ibid.*, p. 442-443.

Estre choisi comme pour vostre per,
Ne je ne l'ose souhaidier ne penser.

Enfin, dernière constatation, qui a déjà été faite [1], mais qui se présente aujourd'hui sous un jour nouveau : nous savons qu'Isabeau de Bavière possédait dans sa bibliothèque particulière le « Livre des ballades de messire Othe de Grantson », et qu'elle l'avait fait relier avec deux fermoirs d'or. Constatation intéressante et peut-être significative ! Car enfin cette jeune reine, qui arrivait de Bavière, ne savait pas suffisamment de français, au début de sa vie en France, pour goûter beaucoup les poètes. Froissart nous apprend qu'Isabel était « pourveue de sens et de doctrine », mais, ajoute-t-il, « point de françois elle ne savoit ». Elle l'apprit vite sans doute. Cependant si, de tous les poètes de son temps, elle ne possédait que les ballades de Grandson, et si elle avait pris soin, comme l'attestent ses comptes, de les faire relier richement, cela prouve au moins qu'elle tenait à ce volume d'une manière très particulière. Elle n'ignorait pas, sans doute, que ces ballades avaient été écrites pour elle ; elle se reconnaissait dans la non pareille d'honneur et dans la non pareille de France.

Isabeau de Bavière a-t-elle, de son côté, éprouvé pour Grandson des sentiments sinon d'amour, du moins de sympathie ? C'est probable. Mais on se lasse de tout. Fatiguée peut-être des lamentations perpétuelles de son soupirant, elle choisit le premier prétexte venu « pour ung aultre eslire ».

Cet autre, c'est Grandson qui le dit lui-même, était le plus brillant seigneur de la cour :

Et vous avez le non pareil
De tous choisy et le plus bel
Pour moy banir de vos amours.

Ce nouvel ami, c'est aussi Grandson qui a la charité d'en informer la reine, s'il était incomparable en grâce et en élégance, ne l'était pas en fidélité et en loyauté :

Mais gardez vous bien de ses tours
Pour ce qu'il a le cueur isnel...

1. *Ibid.*, p. 442-443.

Ces deux ou trois traits ne s'appliquent-ils pas assez bien à celui qui passe, à tort ou à raison [1], pour l'amant de la reine, à Louis d'Orléans ?

On ne peut pas dire qu'Isabeau de Bavière ait laissé dans l'histoire une bonne réputation. Frivole, sans cœur, débauchée, ne respirant que la volupté et le faste, « pompeuse et orgueilleuse », violente et avide, incapable de modérer ses désirs, voilà comme on la juge généralement. « Cette reine, a-t-on écrit, chargée du mépris et de la haine de son siècle, a été flétrie par les historiens ». C'est possible. Mais je me méfie des historiens.

Quoi qu'il en soit de ses « débordements », quand Isabel vint à Paris, c'était une jeune fille d'une remarquable beauté, sympathique et gracieuse, et d'une vertu rigide. Le témoignage de Grandson est positif et désintéressé. Nombreux étaient les soupirants qui, comme disait Alain Chartier, « béaient » après les faveurs de la reine. Tous perdaient leur temps ; elle était toujours « preste d'escondire ».

Il ne s'agit pas ici de tenter l'entreprise assurément difficile de réhabiliter Isabeau de Bavière, victime de calomnies qui couraient de son temps déjà [2], victime aussi du parti pris d'historiens qui ont été trop pressés de conclure à la débauche d'une reine de France. Bornons-nous à deux constatations qui sont plutôt favorables à Isabeau de Bavière. Elle a eu douze enfants : six princes et six princesses. Les historiens, naturellement, se sont demandé si tous ces enfants avaient bien pour père le roi de France en personne. Le roi d'Angleterre déjà « disoit haut et clair que le roy Charles VII estoit fils d'un adultère incestueux » [3]. Mais on peut négliger, dans ce procès, les insinuations d'un ennemi. A la vérité, les moyens de faire une enquête

1. M. Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière, reine de France*, Paris, 1903, p. 402, a recherché « de quels éléments avait pu se former la légende des criminelles amours de Louis d'Orléans et d'Isabeau ». Selon lui, il y a « quelques graves présomptions contre la Reine, mais de preuves, aucune ».

2. Le Religieux de Saint-Denis (t. III, p. 330) rapporte que « la reine sévit sans pitié contre plusieurs personnes de sa maison, pour se venger de certains propos scandaleux qu'elles avaient tenus sur son compte ». Elle chassa quelques demoiselles et fit emprisonner un écuyer et une dame.

3. Brantôme, *Œuvres complètes*, édit. Lalanne, t. II, p. 358.

sur ce sujet particulier manquent totalement. Peu importe d'ailleurs. Le doute doit profiter à l'accusé.

Ensuite, cette jeune reine a été aimée, pendant plusieurs années, sans jamais varier, par le modèle des chevaliers. Il lui a rendu un éclatant hommage. Il a loué non seulement la beauté et la grâce d'Isabel, mais aussi sa piété et sa dévotion, sa bonté et sa vertu qui triomphait de toutes les embûches. Que, par la suite, la jeune reine ait subi l'influence d'une cour désordonnée et dépravée, qui pourrait s'en étonner ?

Quant à Grandson, il a subi son sort. N'obtenant rien de sa dame, pas le plus petit « confort », il souhaitait la mort :

Et s'il vous plaît que je meure, par m'ame,
Trop bien le vueil. Car de ce monde cy
Suis ennuié. Car je le hé et blame...

Et il ajoutait :

Je vays en desert tenebreux,
Plain de tourments mout douloureux,
Pour illec terminer mes jours.....

Sans doute, en écrivant ces vers, Grandson ne songeait-il qu'à ses chagrins d'amour. Un autre genre de mort l'attendait [1].

Arthur PIAGET.

---

1. Une édition du *Livre de messire Ode* paraîtra prochainement dans les *Mémoires et documents de la Soc. d'hist. de la Suisse romande.*

MÉLANGES

VIERAL, VIRAIL
« REDEVANCE DE VOIRIE EN FOREZ »

Une mesure de *virail* et un prévôt de *virailh* mentionnés en 1477 dans un terrier qui concerne Saint-Maurice-en-Roannais ont permis de supposer que *virail* — traduit par *Viralium* — pouvait être le nom primitif de cette paroisse [1]. Aucune objection n'ayant été faite à cette hypothèse, *Viralium* est aujourd'hui en passe d'être officiellement reconnu comme l'ancien nom de Saint-Maurice [2].

Il s'agit manifestement d'une erreur. *Virail, virailh*, n'est pas un nom de lieu. C'est celui d'une institution que d'autres textes signalent dès le début du XIVe siècle dans des régions éloignées du Roannais.

Au Mas, à Noirétable, en 1311 :... *item omnes tenementarii del Mas debent domino comiti pro vigeral* [3] *novem denarios fortes novos et unum demencum siliginis* [4].

A Saint-Romain-le-Puy, en 1319 : *Matheus del Saignio* ? *debet ... I meterium siliginis de viaral*, — *Anthonius Farsas debet ... I ras avene de vieral*. Le terrier contient trois fois la forme *viaral*, et onze fois *vieral* [5].

Le terrier de Saint-Maurice-en-Roannais mentionne en 1334, à Villemontais et à Bully, des redevances : *ad parvam mensuram*

1. Vincent Durand, *Bull. de la Diana*, t. X, 1898, p. 297 et n.° 3.
2. Abbé J. Prajoux, *Châteaux hist. du Roannais*, Nouv. série, 1930, p. 187.
3. Un point après *vigeral* qui n'est pas décliné.
4. Arch. de la Loire, terrier de Cervières B 2019, f° 13 v°.
5. Arch. de la Loire, B 2084, f° 3 v° et ss.

de viral, ad magnam mensuram de vyral ; à Crémaux : *ad mensuram Sancti Germani de vyral* [1].

A Bard, en 1392 : *triginta tres rasos avene, unam gallinam, et unum demencum siliginis vieral* [2].

A Joeuvres, sur Saint-Maurice-en-Roannais 1447 : *Petrus Joffreon de Gioro ... confitetur solvere teneri ... decem octo denarios ... et dimidiam gallinam preposito de virail ... unam cupam siliginis mensure predicte de virailh* [3].

Cette taxe se rencontre aussi dans le Lyonnais, à Saint-Jean-de-Toulas, au XIVe siècle : *Petrus et Stephanus de la Bernardeynchi debent III denarios, pro la viria de quodam itenere quod tendit de Charentales apud la Bernardeynchi* [4].

Ces textes démontrent suffisamment que *virail* n'était pas l'ancien nom de Saint-Maurice, mais s'appliquait à une institution parfois dotée d'une mesure et d'un prévôt. Les graphies foréziennes *vieral, viaral, vyral, virail* et le lyonnais *viria* ne peuvent pas être séparées de *vigeral*, forme plus méridionale, donnée en 1311 par le terrier de Cervières, au voisinage de l'Auvergne, et il est facile de reconnaître dans *vigeral* un dérivé de *vicarius* « lieutenant, suppléant ».

Mistral enregistre le même mot en ancien provençal : *vigueyral, vigayral, vigeyral* « qui appartient au viguier ou à la viguerie ».

Pour expliquer les locutions foréziennes *pro vigeral, de vieral* ... je crois qu'il faut envisager un latin vulgaire **vicariale*, neutre substantivé d'un adjectif **vicarialis*, dont la forme secondaire *vigeralis* est mentionnée par dom Carpentier dans Ducange avec le sens de *justitiæ vigerii obnoxius* « justiciable du viguier ». On trouve dans Godefroy : *vier, vierg, vyer* « maire, régisseur » (à Autun). — *Voier, voeyer, vier, vaier, vehier* « officier préposé à la police des voies et chemins ». Le terme *voeyer* avait d'abord désigné un officier de justice, mais aussi de

1. Inv. Somm. des Arch. de la Loire, série B, t. III, p. 159. — Cf. le manuscrit (B 2076) f° 26, lignes 1287 — 1288 ; f° 27, lig. 1342, pour : *ad mensuram Sancti Germani de vyral*.

2. Arch. de la Loire, B 2003, f° 38.

3. *Bull. de la Diana*, t. X, p. 297, n. 3. Texte de M. Vincent Durand.

4. Arch. du Rhône, fonds de Saint-Just, terrier de Dargoire, cote provisoire 12 G, n° 622 A, f° 4.

bonne heure un officier chargé de la police des routes, dont la fonction est attestée dès le XIIIe siècle sous la forme *voierie* [1].

C'est le sens de voirie qui peut expliquer *pro vigeral ... de virail*. Mais il faut signaler que la plupart des terriers foréziens et lyonnais ignorent cette redevance et que ceux qui la mentionnent montrent qu'elle n'était souvent perçue — pour plusieurs paroisses — que dans un village, ou même sur deux tenanciers isolés, donnant ainsi une idée fâcheuse de la police des routes au moyen-âge [2].

J. E. DUFOUR.

SUR UN VERS D'AUZIAS MARCH ET UN PASSAGE *DU CURIAL E GUELFA*

Il vient de paraître, à Barcelone, une nouvelle édition du roman chevaleresque *Curial e Guelfa* [3] publiée par M. R. Miquel y Planas avec la collaboration de M. Anfòs Par. Le texte en a été établi avec le plus grand soin d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale de Madrid, précédé d'une notice très substantielle et suivi de notes linguistiques et d'un abon-

1. Cf. O. Bloch, *Dict. étym. de la langue française*. — Cette charge était héréditaire. En 1206 Pons de Saint-Paul fait hommage et verse 60 s. d'investiture pour la *vicaria de Foloisa* qu'il possédait du chef de sa femme. En 1258 son petit fils vend cette *vigeria* 55 livres viennois au prieur de Saint-Rambert-sur-Loire ; elle s'étendait sur dix paroisses. (Chartes du Forez, nos 21 et 102).

2. Quatre-vingt-quinze pour cent des terriers foréziens ne mentionnent pas cette redevance. Ceux qui la signalent le plus souvent — Saint-Romain-le Puy 1319, Saint-Maurice-en-Roannais 1334 — montrent qu'elle ne frappait qu'une minorité. Le terrier de Cervières 1311, qui s'étend sur neuf paroissès, n'assujettit à l'impôt *pro vigeral* que les habitants du village *del Mas*.

Le Lyonnais occidental ne percevait pas davantage cette taxe de voirie. La lecture de vingt terriers ne permet de la rencontrer qu'une fois, au XIVe siècle, à Dargoire, où deux frères doivent solidairement : *tres denarios pro la viria de quodam itinere*.

3. *Curial e Guelfa*. Text del XV[en] segle reproduhit novament del codex de la Biblioteca nacional de Madrid per R. Miquel y Planas, ab estudis y notes del mateix y de Anfòs Par. Barcelona, 1932 ; 1 vol. in-8° de XLIV-584 pp. de la *Biblioteca Catalana* dirigée par R. Miquel y Planas. — Il avait été édité pour la première fois par Ant. Rubió y Lluch, en 1901.

dant commentaire littéraire. Rien n'a été épargné pour rendre accessible à tous les lettres cette œuvre « érotico-sentimentale, influencée par les modèles italiens, notamment par la *Fiammetta* de Boccace »[1], mais où l'on retrouve aussi, presque à chaque page, des traits empruntés aux romans français d'aventure.

Les éditeurs pensent — non sans de fortes présomptions — qu'il a été écrit par un contemporain et un admirateur d'Auzias March († 1459). Parmi les raisons de croire que le romancier et le poète ont vécu dans la même ambiance, je note l'emploi d'une comparaison qui leur est propre ou que jusqu'à présent on n'a pas rencontrée ailleurs Elle a fait l'objet du § 7 de la *Noticia Editorial* ou préface à la nouvelle édition du *Curial : La « Table de Pérouse » : digression autour d'un vers d'Auzias March et d'un passage du « Curial »*. Elle mérite, à tous égards, de retenir notre attention.

Dans son poème moral *Qui ne per sí ne per Deu virtuts usa*[2], en vers libres, ou *estramps*, Auzias March se plaint, avec une vivacité peu commune, du désordre qui règne ici-bas et compare le monde, où aucune hiérarchie n'est respectée, à la Table de Pérouse :

No contraffa la Taula de Peruça (CIV, 247)

Ce qui signifie : « Le monde ne va pas à l'encontre, ne diffère pas de la Table de Pérouse. » Le texte de ce vers, tel que le donnent tous les manuscrits et toutes les éditions, tend donc à faire de cette table de Pérouse un modèle de confusion. Et, de fait, j'avais été amené, après bien des recherches, à l'identifier avec une ou plusieurs des tables Eugubines exhumées à Gubbio, près de Pérouse, en 1444, et où on n'avait vu tout d'abord qu'un chaos inextricable de signes inintelligibles.

J'en avais même conclu que la date de cette découverte nous fournissait un *terminus a quo* pour l'œuvre d'Auzias March[3].

---

1. M. Menéndez y Pelayo, *Orígenes de la Novela*, I, ccxlviij.

2. M. Miquel y Planas corrige *Qui de per sí*. J'ai expliqué, dans mon *Commentaire des poésies d'A. M.*, pourquoi la leçon du manuscrit F, adoptée dans mon édition, est préférable.

3. *Romania*, XXXVI, 211 ; *Obres d'A. M.*, I, 167 ; *Auzias-March et ses prédécesseurs*, 109, 256, 384, *Commentaire des poésies d'A. M.*, 119.

Or, voilà que l'auteur anonyme du *Curial e Guelfa* fait, lui aussi, allusion à la Table de Pérouse, mais en lui donnant un sens diamétralement opposé à celui que nous avons attribué au vers du poète Valencien. Le texte est d'une précision qui ne laisse aucun doute. Curial lutte avec avantage contre Sangler qui l'a provoqué. Comme Aznar, son compagnon, veut l'aider : « Laissez-le moi, lui crie-t-il ; je vous assure qu'à la suite de cette bataille il ne s'assoira pas le premier à la Table de Pérouse », (ce qui veut dire, sans aucun doute, qu'elle ne lui vaudra pas d'y occuper la première place). *Lexats lo·m, que yo·us faç segur que, per aquesta batalla, no seura primer en la taula de Perusa* (Curial e Guelfa, 8635).

Loin d'être un modèle de désordre, cette table comporterait donc des préséances, une suite de personnes placées les unes à côté des autres suivant un protocole déterminé.

Disons tout de suite que M. Miquel y Planas, identifiant très ingénieusement les mots Pérouse et *parousie* (Παρουσία, Perusia, Peruggia), y a vu une représentation symbolique du repas messianique qui suivra, d'après les Livres saints, le second avènement du Christ [1].

S'il en est ainsi, il reste à se demander comment il faut interpréter le vers d'Auzias March. M. Miquel y Planas le replace avec raison dans sa strophe et en examine le contexte. Abandonnant notre édition critique, il suit, pour la ponctuation de cette strophe, l'édition de 1543 qui aurait été faite, dit-il, sur des manuscrits aujourd'hui perdus mais plus « authentiques » que ceux qui nous sont restés. Or, par une chance extrêmement rare, le manuscrit qui a servi à l'impression même de l'édition préférée de M. Miquel y Planas nous a été conservé. C'est celui que nous avons décrit sous la lettre D, mais il ne contient, comme d'ailleurs la plupart des manuscrits anciens, à peu près aucun signe de ponctuation. Il n'y en a pas davantage, non plus, dans l'édition de 1543, sauf çà et là, non pas des points virgules, mais des virgules placées au petit bonheur [2].

---

1. Ch. Guignebert, *Jésus* (*Bibl. de Synthèse hist.*, XXIX), 423 et 548.

2. En voici trois exemples pris dans les strophes voisines : *al atreuit /. lo mon, cami li obre — tan poca part/al tot, punt no altera — puix son cami / es via per, los altres.*

Je transcris fidèlement le passage d'après cette édition :

no y es raho / lo' rdenador, al seure
no y seura' algu / si espera bon orde
no contrafa / la taula de perusa
orde no y es / mas error senpiterna

Je ne vois vraiment pas en quoi la virgule du premier vers jette un jour nouveau sur toute la strophe. Même si elle était voulue, ce qui me paraît douteux, elle ferait d'*al seure* une incidente inutile ; en outre, l'enjambement qui en résulterait est tout à fait contraire à la prosodie d'Auzias March. *Al seure* est donc, à mon avis, le complément d'*ordenador*, et je traduis : « La raison n'est pas dans le monde l'ordonnateur à l'asseoir [1] (c'est-à-dire le maître des cérémonies chargé de placer les assistants). Personne ne s'y assoira s'il attend le bon ordre. »

Quant au vers le plus controversé : *no contrafa la taula de perusa*, qui a fourni à M. Miquel y Planas l'objet de sa dissertation, le nouvel éditeur du *Curial e Guelfa* n'y touche pas, puisque manuscrits et éditeurs sont tous d'accord sur sa contexture ; mais, désireux de le mettre d'accord avec sa manière de comprendre la Table de Pérouse, il l'explique de la manière suivante : « il (le monde) *n'imite pas* la table de Pérouse. »

On pourrait objecter à cette interprétation que le sens du verbe *contrafar* est dans la même pièce — au vers 78 — et, sans aucun doute possible, celui de « contredire, aller à l'encontre de, s'opposer à » [2] et essayer de résoudre la difficulté en faisant du vers d'Auzias March une proposition affirmative par le simple changement de *no* en *on*. On aurait dès lors la strophe suivante :

Pels mals mijans lo mon sa ffavor dona,

---

1. Cf. l'expression française *maître à danser*. Dans les *Ordenacions* de Pierre le *Cérémonieux*, le majordome est tenu de prendre les ordres du roi pour placer les invités à sa table, *quals persones ne quin orde en nostra taula fara seer davant e apres nos* (p. 12) et, un peu plus loin, lorsqu'il s'agit de son Conseil, il examine « la manera *del seer* » (p. 187).

2. Le poète philosophe montre « l'appétit » ou la passion entraînant les hommes malgré eux. Qui va à l'encontre, ou lui résiste, est fou.

Cascú va llà on l'apetit lo porta ;
Qui contraffà es foll,

y, en son despit, los atrevits s'avancen.
Son avorrits e quasi·l mon los dubta.
Loch té cascú en lo mon hon s'alloga ;
no y es rahó l'ordenador al seure,
ne y seur' algú, si espera bon orde ;
on contraffà la Taula de Peruça :
orde no y es, mas error sempiterna.
(CIV, 241-248.)

« A la suite de leurs mauvais procédés le monde leur accorde sa faveur, et, en dépit qu'il en ait, les effrontés réussissent. On les déteste et (cependant) le monde les craint [1] pour ainsi dire. Chacun occupe dans le monde la place (qu'il s'y fait) ; la raison n'y est pas l'ordonnateur aux sièges et personne ne s'y assoira, s'il attend que le bon ordre s'y établisse ; *en quoi* [2] il est en opposition avec la Table de Pérouse où l'ordre ne règne pas, mais l'erreur perpétuelle. »

Mais cette solution aurait l'inconvénient — toujours grave — d'aller contre la leçon commune aux manuscrits et aux éditions. En outre, si *contrafar* n'a pas uniquement le sens « d'imiter » dans cette pièce d'Auzias March, il l'a dans toutes les autres [3].

Dans ces conditions, il me paraît sage d'adopter purement et simplement le sens proposé par M. Miquel y Planas. Tous les lecteurs d'Auzias March lui sauront gré d'avoir — par une identification plus exacte de la Table de Pérouse — rendu un de ses vers entièrement intelligible. On sait combien est difficile le commentaire du poète valencien. *Tota pedra fa paret.* C'est une pierre de plus à un édifice qui, pour être complet, a besoin du concours de toutes les bonnes volontés [4].

---

1. *Dubtar* signifie « craindre » et non pas « ignorer ».

2. Cet emploi de *on* conjonction est très fréquent dans l'ancienne littérature catalane. Pompeu Fabra en donne de nombreux exemples dans sa *Gramàtica de la Lengua Catalana*, Barcelona, 1912, p. 212.

3. XXVII, 25, LXXXVII, 238. — Même sens chez Pere Torroella, éd. Bach y Rita, p. 107 et 153.

4. Entre la composition de cet article et la dernière correction, l'érudit barcelonais L. Faraudo de Saint-Germain, à qui M. Miquel y Planas avait fait part de nos difficultés, a découvert dans Lacurne de Sainte-Palaye, à l'expression *Table d'honneur*, la solution, définitive cette fois, de ce petit problème. Nous y reviendrons dans un prochain numéro de la *Romania*.

Je profite de l'occasion qui m'a été offerte de parler encore d'Auzias March pour compléter mon commentaire des poésies XXX et XXXI. A côté des lieux communs sur la Fortune que le poète catalan a pu trouver un peu partout, et, assez vraisemblablement, dans l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, pour ce qui est de son Palais ou de sa Cour, il y a une idée que je crois propre à Boèce, c'est celle du *Certamen Fortunae*, de la lutte que le sage ou l'homme de cœur (*vir fortis*) doit soutenir contre la bonne et la mauvaise fortune (*De Consol. Philo.*, IV, pr. 7). Voici comment Auzias March la combine, non sans habileté, avec l'*Audentes Fortuna juvat* de Virgile :

> Negù no·s pot regir per son penell,
> Sino que·ls flachs de sa Cort foragita ;
> E·l coratjós de sos bens lo delita,
> Havent esforç, vehent-la contra d'ell.
>
> (XXX, 53-6.)

C'est aussi une sorte de combat singulier contre la Fortune que, sous le titre de *Clam de Fortuna*, a décrit, mais plus longuement et bien avant Auzias March, dès 1421, un poète majorquin jusqu'ici inconnu, Jacme de Olesa. M. Ezio Levi a publié naguère cet intéressant poème d'après un manuscrit de Florence [1].

C'est à Boèce encore que se rattachent, soit directement, soit par l'intermédiaire de saint Thomas, les allusions d'Auzias March au Hasard (*Cas* ou *Cas fortuit* ou *fortunat*) ou à l'Aventure (XIV et *passim*).

Pétrarque et les auteurs castillans, que j'ai cités à la p. 43 de mon *Commentaire*, s'étaient plus ou moins inspirés, eux aussi, du *De Consolatione*, y compris Arighetto da Settimelo qu'Arturo Farinelli [2] suppose à tort avoir été lu par Auzias March.

Am. Pagès

UN FRAGMENT DU *COURONNEMENT LOUIS*

A l'occasion d'une explication de texte du *Couronnement Louis*, une de mes étudiantes me faisait savoir qu'un médecin

1. *Estudis Universitaris Catalans*, XV, 164.
2. *Italia e Spagna*, I, 27.

de Mulhouse, le docteur Henri Longuet, possédait un feuillet de manuscrit du poème que nous interprétions. Le docteur Longuet voulut bien me confier le feuillet, ou plutôt les feuillets, qu'il possède, car il y en a trois. L'un est en effet le fragment d'un feuillet du *Couronnement Louis*, les autres sont deux feuillets entiers du roman en prose de la *Mort Artu*. L'identification avait déjà été faite par M. Joseph Bédier qui avait songé à publier ces textes, mais qui s'est vu empêché par d'autres occupations de donner suite à son intention. Le docteur Longuet, très aimablement, a bien voulu m'autoriser à faire cette publication. Je lui en exprime ici encore une fois toute ma gratitude.

Nous ne savons malheureusement rien sur la provenance de ces fragments. Le docteur Longuet les a trouvés par hasard à Mulhouse chez un brocanteur qui ne put lui fournir aucun renseignement sur leur origine. L'un des feuillets de la *Mort Artu* donne à la marge, écrit en caractères grecs, le nom d'un des anciens propriétaires du manuscrit auquel ils ont été enlevés : *Iste liber est mei domini Joannis Salterio Salterius.*

Les fragments de la *Mort Artu* n'offrent qu'un intérêt restreint, vu le nombre de copies qui existent de ce texte. Nous n'indiquons que les Incipit et Explicit des deux feuillets :

1er feuillet. *Inc. : Cele nuit furent a ese cil dehors....*

Expl. : Lors distrent a Mordret que il feroient ce don il les avoit requis et il les en mercie » (éd. Bruce, p. 160-161 ; éd. Sommer, p. 319-322, identifiés par M. Bédier, de même que le feuillet suivant).

2e feuillet. *Inc : L(ancelos) dist au roi Bo(hort) : Descendons contre monseigneur le roi Artu...*

Expl. : Misire Yvains, fet misire Gauvains, je sai vraiement que li droiz est miens et li tort siens si me comb[a]trai plus asseür contre lui se il estoit... (éd. Bruce, p. 180-184, éd. Sommer, p. 333-337).

Le fragment du *Couronnemeut Louis* a, par contre, un intérêt considérable.

Il ne s'agit malheureusement que d'un tout petit bout de parchemin (145 × 96 mm.), sauvé de la destruction par un relieur, qui l'avait utilisé pour une reliure de petit format. Le recto est intact, à l'exception de la première lettre des derniers

vers qui ont été mutilés par le couteau du relieur. Le verso a un peu plus souffert, mais là encore ce ne sont que quelques lettres, faciles à rétablir, qui sont devenues illisibles.

Le feuillet contient un total de 38 vers, 19 au recto et autant au verso. Ces vers forment le bas de la colonne extérieure d'un manuscrit d'assez grand format. La lacune entre les deux fragments est de 21 vers d'après l'édition de Langlois [1]. Les vers qui manquent formaient la partie supérieure de la colonne du verso. La colonne entière comprenait donc 40 vers, comme le manuscrit de Boulogne, et comme dans celui-ci ,le texte était certainement écrit sur deux colonnes. L'écriture assez grossière est du XIIIe siècle.

L'intérêt principal de notre fragment réside dans le fait que le texte qu'il donne n'est pas celui de la Vulgate, représenté déjà par six manuscrits, mais qu'il se rattache à la version du manuscrit de Boulogne. On sait que ce manuscrit, le fameux *C*, occupe une place à part dans la tradition du cycle de Guillaume [2]. Or, de cette version on ne connaissait pour le *Couronnement Louis*, à côté du manuscrit même de Boulogne, qu'un fragment plus court encore que le nôtre, de 29 vers seulement, 14 au recto et 15 au verso, à la Bibl. Nat. de Paris, nouv. acq. fr. 5094 [3]. Il serait intéressant d'établir si notre fragment provient du même manuscrit que celui de Paris ou non. En tout cas, il confirme l'existence d'une deuxième copie au moins, sinon d'une troisième, de la version représentée par *C*.

Au v. 2422 le fragment donne le mot *terre* qui manque dans *C*. Les deux copies sont donc indépendantes l'une de l'autre. Une faute commune au vers 2436, trop court d'une syllabe dans les deux textes, permet de conclure qu'ils remontent à la même source.

La langue du copiste est le picard, comme celle du manuscrit *C*. Il y a quelques légères différences graphiques entre les deux textes : 2431 *lui* (pour *liu*) au lieu de *lieu* ; 2455 *vausist*, au

1. E. Langlois, *Le Couronnement de Louis* (Soc. des anciens textes), 1888, p. 162-163 (grande édition).

2. A. Terracher, *La Tradition manuscrite de la Chevalerie Vivien*, 1923, p. 33-56.

3. Edition d'E. Langlois, dans les Classiques français du moyen-âge, fasc. 22, 1920, p. XV.

lieu de *volsist* (*vousist*) ; 2471 *voliés* pour *voliés* ; 2476 *mautalent* pour *maltalent* ; 2478 *merci* pour *merchi*. La graphie *espiel* pour *espieu* est commune aux deux textes.

Notre fragment se compose des vers 2420-2438 de la version *C*, d'après la grande édition de Langlois, correspondant aux vers 2483 ss. de la Vulgate, et des vers 2460-2478 (Vulgate, v. 2521-2541). Les variantes qu'il offre par rapport au texte du manuscrit de Boulogne sont peu nombreuses et peu importantes. Voici celles qui méritent d'être signalées :

2435 *cil garnement*, au lieu de *si garniment*.
2464 *formi*, au lieu de *fremi*,
2470 *preus et gentis* au lieu de *preus et hardis*.
2472 *partimes* au lieu de *partommes*.

Dans le texte que nous donnons ici du fragment de Mulhouse les abréviations ont été résolues, mais la résolution est indiquée en italiques. Nous introduisons également les signes diacritiques nécessaires. Nous ajoutons en note les variantes du texte publié par E. Langlois dans l'édition de la Société des anciens textes français, p. 162 ss.

Recto vers 2420-38.

Noirs *comme* meure, mes les .III. piés ot blans.
P*rin*saut l'apele*nt* li petit et li grant.
En nule te*rre* n'e*n* avoit pl*us* remua*nt*,
Fors Arondel on ne seit pl*us* vailla*nt* :
Celui *conquist* Guille*aumes* au cuer franc
Si le do*nna* au palasin Be*r*trant.
Q*ua*nt fu montés da*ns* Guis li Alemans,
A son col mist .I. fort escu pesant,
Entre ses pui*ns* ·I. fort espiel trenchant
[A] .III. claus d'or l'enseigne ve*n*telant.
[Par]mi la porte s'en ist espe*r*onant :
Desi au lui (*sic*) s'en est ven*us* brochant
[O]u il t*r*ouva Guill*eaume* le vaillant.
[D]escendus est sor .I. pui ve*r*doiant.
[A]rondel ot aresné de devant.
[A] une brance pende*nt* cil garneme*nt* ;
[S]on espiel a fic(ié) ens el camp.
[L]a bone ensegne va au vent ve*n*telant.
[G]uis li vi*nt* p*r*es sel va *con*traliant.

Verso vers 2460-78.

Par droit est Romme mon signor Loëy
Et la contree et trestous li païs,
Et jou meïsmes bataidë en ai pris
En icest camp a Çorsaut l'Arrabi ».
Quant Guis l'entent, tous li sans li formi,
N'i vausist estre por tot l'or saint Denis.
Il l'en apele si l'a a raison mis :
« Estes vous chou, Guilleaumes li marcis,
Cil de Narbonne, fieus au conte Aimeri?
Par dedens Romme m'a on maintes fois dit
Que vous par armes estes preus et gentis.
Cel roi de France sel volijés guerpir,
[Et] jou (et) vous partimes le païs. »
[Et] dist Guilleaume : » Tais toi, Dieu anemis !
[Que] ja par moi n'ert mes sires traïs.
De dame Dieu, le pere, t(e) deffi. »
[Par] mautalent li a respondu Guis :
[D]e moi te garde, jou de toi autresi,
[Qua]nt jou n'i truis manaide ne merci....

Variantes de l'édit. E. Langlois (Soc. d. anc. textes), p. 162 : 2422 terre *manque* ; n'avoit — 2425 dona — 2431 lieu — 2435 si garniment — 2436 *Le vers est trop court dans les deux mss.* ; *Langlois ajoute* Et. *Peut-être* Son bon espiel — 2437 enseigne — 2438 vins — *Les lettres entre* [ ] *ont été coupées par le relieur* ; *celles entre* ( ) *ont disparu par suite d'un trou dans le parchemin* — 2460 seignor — 2462 la, *ajouté par E. Langlois devant* bataille, *ne se trouve dans aucun des deux manuscrits. Il faut donc lire comme nous le faisons ici* — 2464 fremi — 2465 valsist — 2470 et hardis — 2471 volies — 2472 partommes — 2476 maltalent — 2478 merchi.

E. Hoepffner.

DISCUSSIONS

I

La plus vieille citation de carole.
(v. *Romania*, LVIII, p. 380-421.)

Equitabat Bouo per siluam frondosam,
Ducebat sibi Mersuinden formosam.
Quid stamus? cur non imus?

Le maître de la métrique germanique ancienne, M, Andreas Heusler, s'est laissé convaincre par mon article : « So viel ich sehe, ist es ihm gelungen, den lateinischen Verstext (' Equitabat Bovo... ') nach dem Frankreich des 12. Jahrhunderts zu setzen. Als Zeugnis deutscher Verse wird das Gesätze nicht mehr gelten dürfen » (*Zs. f. d. Altertum*, LXX, 1933, p. 126).

Il n'en est pas de même de M. Edward Schröder, le premier qui ait publié sur la question une étude vraiment documentée. Il réplique, et avec passion (v. *Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philol.-Hist. Kl., 1933, p. 355-372). Sans doute, il est forcé de reconnaître que les noms Folpold et Benna sont bien de forme allemande et que le rédacteur de la version Thierry est bien un clerc de France (que ce soit à ses yeux l'Artésien ou Picard Gosselin, au lieu du Normand Orderic Vital, peu importe, — bien qu'il ait tort, — en ce qui concerne l'origine française ou allemande des *rhythmi* « Equitabat Bouo... »).

Mais il maintient de plus belle que cette strophe de « *chorolla* » est une traduction de vers bas-allemands composés miraculeusement à la Noël de 1015 ou en tout cas dans le premier quart du XIe siècle.

Malgré son peu de succès avec Folpold et Benna, il se fonde avant tout, voire exclusivement, sur les noms propres : ceux de quelques « danseurs maudits » ne peuvent être qu'allemands. Et puis ? Il me semble assez naturel que, dans cette bande internationale, les névropathes ou simulateurs allemands aient porté des noms allemands.

Mais M. Schröder conteste que le rédacteur gallo-roman de la version Thierry ait pu rattacher Mersent ou Mersendain à Mersuinden. Étrange ! Est-ce qu'il ne constate pas en même temps que Mersent, Marsent, Mersint a été subtitué à Mersuind par un autre Gallo-Roman, soit par le clerc lorrain

ou wallon qui a fabriqué le faux Piligrim, soit par le rédacteur français de la version Otbert, soit par les copistes normands ou anglo-normands de ce texte ?

Mersent fournit à M. Schröder un autre argument. C'est le seul nom de danseur maudit que donnent toutes les trois versions. Cela tiendrait à ce qu'il figure dans les vers, avec celui de Bovon, et il faudrait en conclure que ces vers, cités par la seule version Thierry, n'en étaient pas moins connus des rédacteurs des deux autres, qu'ils appartenaient dès l'origine à l'histoire de la danse maudite, qu'ils viennent de Basse-Saxe. Voilà bien de l'imagination ! Comment expliquer, si ce « raisonnement » était juste, que l'autre personnage de la *chorolla*, Bovon, ait pu au contraire disparaître complètement dans la version Otbert et se trouver noyé, dans la version anonyme, parmi un tas de « danseurs maudits » ?

La forme Merswind, qui apparaît dans la chanson comme dans le récit en prose (Mersuinden, Mersent, Mersuit), suffit à prouver que les *rhythmi* ne sont pas une traduction de vers composés en bas-saxon dans le premier quart du XIe siècle : on y disait alors Mer*i*swîth- (ainsi que restitue M. Schröder lui-même), — Mer*i*swind- dans le reste de l'Allemagne.

Par sa restitution, il veut montrer qu'aux *rhythmi* de la version Thierry peuvent correspondre des vers bas-saxons parfaitement corrects au point de vue de la métrique. A-t-il réussi ? Il me reproche d'avoir emprunté dans ma retraduction les formes du *Hêliand* (IXe siècle), alors que je me règle expressément sur le *Freckenhorster Heberegister*, qui est du Xe et du XIe siècle et qui présente des particularités ingvéoniennes (v. *Romania*, LVIII, p. 418, n. 2). M. Schröder se réclame lui-même du *Hêliand*, pour justifier dans sa restitution l'emploi d'un *imo* « se » explétif avec *rêd* (cf. « se chevalchout ») et avec *hêm fôrde*, addition qui remet bien les vers sur leurs pieds, mais dont il n'y a trace, avec ces verbes, ni dans le vieux poème bas-saxon ni dans les autres textes anciens. Il n'y en a pas davantage de *hêm fôrian* (*heim fuoren*). *Hêm fôrde* se serait d'ailleurs traduit par *ducebat domum*, non par *ducebat sibi*. Je ne crois pas, en outre, que *ducebat sibi* signifie dans la *chorolla* « perneit a muillier », « épousait » : non seulement parce qu'on disait d'ordinaire dans le latin du moyen âge *uxorem ducere*, *in matrimonium ducere*, mais surtout parce que le sens ne peut être ici que « en menout » (par suite d'un enlèvement), — comme s'expriment en pareil cas nos chansons d'histoire, — « en menout o sei ». Quoi qu'il en soit à cet égard, c'est grâce à la conjugaison pronominale de *ridan* et de *hêm fôrian* que M. Schröder donne aux vers un rythme correct : puisque cette conjugaison n'est pas attestée en vieil allemand, sa restitution ne prouve rien.

Ce qui est décisif, au point de vue de la métrique, c'est que la forme présentée par les *rhythmi* se retrouve dans notre poésie du moyen âge, tandis qu'elle n'existe pas dans la poésie allemande du temps. L'origine française de la strophe en litige est attestée aussi par d'autres caractères du morceau.

Je renvoie à mon premier article et à celui qui doit paraître en janvier 1935 dans la *Revue germanique*.

Quant aux souvenirs de guerre que brandit si furieusement M. Schröder, je ne vois pas ce qu'ils ont à faire dans une discussion purement philologique.

Paul Verrier.

II

La « Chanson de Notre Dame ».
(v. *Romania*, t. LIX, p. 497-519.)

J'ai écrit dans cet article : « Il y a en outre la difficulté d'admettre que le notateur du manuscrit de l'Arsenal, soigneux et averti comme il l'était, ait substitué une musique inférieure à la mélodie magistrale de Pérotin lui-même, « Perotinus Magnus » [celle de *Beata uiscera*...]. La substitution tiendrait-elle au fait que le notateur ne se rappelait pas jusqu'au bout cette dernière mélodie (v. cliché III) ? L'explication me semble insuffisante. »

Je croyais inutile d'insister. Il paraît que j'ai eu tort. C'est pourtant bien clair : n'eût-il pas été plus facile au notateur, et moins prétentieux, de compléter simplement la musique du refrain, c'est-à-dire pour deux tiers de long vers, au lieu de composer une nouvelle mélodie pour toute la strophe, pour six longs vers ? Car c'est là ce qu'il aurait dû faire si la chanson « Entendez tuit ensamble... » avait bien eu pour mélodie primitive celle de « *Beata uiscera* »..., qu'il avait transcrite auparavant, pour une autre chanson, moins les dernières notes du refrain.

Paul Verrier.

COMPTES RENDUS

L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet, avec la collaboration de E. Muret, **Glossaire des patois de la Suisse Romande...** Tome premier : A-ARRANGER, Neuchâtel et Paris, Éditions Victor Attinger, 1924-1933 ; in-8, 640 pages.

Avec le dixième fascicule s'est achevé, au bout de dix ans, sur le mot ARRANGER « *arãdzi* », le premier volume du *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Le premier fut annoncé sommairement ici même (*Rom.*, LI, 318) par M. M. Roques, et notre revue a signalé en leur temps la parution de ceux qui ont suivi. Le premier et le deuxième ont fait l'objet, au tome LI, 570-581, d'un exposé d'ensemble où M. K. Jaberg. avec une intelligence sympathique et éclairée et un choix heureux de détails caractéristiques, a présenté le dessin général de l'ouvrage et sa disposition, avec des observations particulières sur certains articles dans des conditions telles qu'il n'y a pas lieu de revenir sur ses traces. Au demeurant, l'œuvre continue à être, dans son ensemble, ce qu'elle était à l'origine : peut-être y a-t-il lieu de noter le soin particulier apporté depuis cinq ou six ans à la partie folklorique et, dans un tout autre domaine, l'attention avec laquelle ont été traités par les mêmes auteurs certains mots grammaticaux : *amont*, par M. Gauchat, *anson*, par M. Tappolet, *après*, par M. Jeanjaquet. Les remarquables articles d'onomastique de M. E. Muret ont, eux aussi, une richesse de plus en plus grande : p. ex. les articles *Allemagne*, *Allemand* (C'est aussi M. Muret qui a traité le mot *arolle*). D'autre part le nombre des collaborateurs s'est accru : M. P. Aebischer est entré dans la rédaction en 1928, avec les articles de la famille d'« allaiter » ; M. O. Keller, en 1932, avec *ara* « labourer » [1]. Enregistrons aussi, pour l'histoire extérieure de l'œuvre, que, — dans un pays où les décorations ne sont pas de mise à la boutonnière des gens, — depuis 1931, à la suite de la mention « Ouvrage publié sous les auspices de la Confédération suisse et des cantons romands », la couverture de chaque fascicule en porte une

1. Je n'aurai garde d'oublier de mentionner les *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, parus en 1925, qui sont indispensables pour l'interprétation des formes phonétiques des mots cités, et qui sont aussi — je le sais par expérience — un des livres les plus utiles à mettre entre les mains d'un apprenti dialectologue.

autre : « Honoré du prix Volney par l'Institut de France » : les travailleurs français qui connaissent le *Glossaire romand* se sont associés de cœur à cette haute distinction.

Le romaniste qui ne connaissait guère le lexique suisse-romand que par quelques monographies surtout phonétiques, et de champ très limité, par quelques textes modernes, toujours un peu suspects, par deux glossaires (Bridel et Mme Odin), par l'*ALF*, et enfin par cette préface continue du grand Glossaire qu'a été le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, de 1902 à 1915, peut maintenant goûter pleinement la véritable originalité de cette langue, et d'ores et déjà voir avec une certaine précision la place que tiendra ce lexique dans celui de la Romania ; en particulier la comparaison avec le *FEW* des articles parus après la publication du Thesaurus de M. v. Wartburg montre que les Archives du Glossaire contenaient, elles aussi, de véritables trésors. L'enseignement que procure chacun des fascicules du *Glossaire* est plus grand encore pour un travailleur dont le champ de recherches n'est pas seulement contigu, mais étroitement lié et apparenté à la Suisse romande : aussi est-ce un plaisir d'une qualité rare, — puisqu'il est doublé par celui de la reconnaissance, — pour un Français qui vient de consacrer quinze ans à l'étude des parlers franco-provençaux du côté France, de pouvoir présenter aux lecteurs de cette revue des constatations et des remarques qui compléteront l'enseignement de ses confrères transjurassiens, qui le modifieront peut-être. La chose est possible, en toute simplicité : car, si attentifs qu'aient été les auteurs du *Glossaire* aux faits qui se produisent ou se sont produits en dehors et surtout à proximité de leur domaine, — M. Jeanjaquet a fait des relevés en territoire français sur toute la périphérie du territoire romand, — l'étude des parlers franco-provençaux modernes de la France a été incomplète, et incomplète aussi l'étude des documents anciens qui, beaucoup plus abondants pour la France que pour la Suisse, permettent de remonter assez haut, et parfois très sûrement, dans l'histoire de ces parlers. Aussi bien, conformément au caractère de cette revue, c'est d'histoire surtout qu'il sera question dans ce compte rendu d'une œuvre consacrée surtout à des parlers vivants, ou tout au moins essentiellement modernes.

Deux idées me semblent se dégager de l'ensemble des matériaux qui nous sont offerts. D'une part le lexique suisse-romand est, dans son essence, le lexique concret d'une population terrienne, agricole, pastorale, qui, même après les vicissitudes de tout ordre qu'elle a subies, ici comme ailleurs, a conservé beaucoup du fonds primitif de sa langue. D'autre part cette langue a été, de très bonne heure, « perméable » à la pénétration française qui s'est faite de plus en plus envahissante, dont le travail continu, variant, il va de soi, suivant les époques et les régions, tend de plus en plus à l'assimiler au français.

Sur le premier point, deux chiffres et une simple énumération feront comprendre notre pensée. Les 540 pages que nous possédons représentent sans doute le vingtième du lexique total, que personne d'entre nous ne verra. Quel joli petit volume, dans une encyclopédie « *La Maison rustique suisse* », constituerait la suite des articles intitulés : *aberdzi* (avec ses dérivés *aber*, *aberdze* f., *aberdzo* m. *abergement*, *abergeage*, *aberdjao*), *amodier*, *acenser*, *abenevis*, *alyoba*, *amaneyi*, *amouiller*, *alpe*, *alpage*, *arpyedzo*, *arpille*, etc; *armailli*; *armal*, *alêtɛi*, *alèva*... ; *accroître* et son étonnante famille de dérivés qui disent tous la pensée du propriétaire d'un troupeau : *accroît*, *accru* (et *agru* !) *accrue*, *accroissance*, *accroissement* !.. On sait aussi quelle place tiennent, dans une population agricole et pastorale, les croyances, les superstitions, les usages et les pratiques superstitieuses : petit à petit, avec les articles *âme*, *an*, *ano*, *abeille*, *âne*, *araignée*, le lecteur du *Glossaire... romand* entre en possession d'un lexique qu'il place à côté du fameux « *Handwoerterbuch des deutschen Aberglaubens.* » En bref, ce glossaire n'est pas un recueil de « gloses », c'est un trésor de « choses ».

Occupons-nous, hélas ! de mots, et arrêtons-nous d'abord au problème que pose le mot « abattre ».

L'historique de M. Tappolet, p. 35, est le suivant :

« Du latin de la basse époque abbattuere, *REW* 11, *FEW* 3. La forme *avatre* (cf. *dèvatrè* sous *dèbattre*) s'explique sans doute par l'influence de *aval* « en bas ». Elle semble être plus ancienne que *abatrè* et avoir eu une aire plus étendue et une signification moins spéciale. Aujourd'hui *avatrè* n'a plus que des acceptions restreintes (abattre des noix, entailler un arbre), tandis que son doublet *abatrè* s'emploie concurremment comme terme général... »

Du côté français je n'ai jamais trouvé trace, à l'époque moderne, de « *avatre* ». Mais je suis en mesure de prendre en quelque sorte à ses origines historiques le conflit de forme « *avatre*-abatre ». Dans l'édition qu'il a donnée (*RLR*, 1912) des *Comptes consulaires de Grenoble* (*1338-1340*), dont Mgr Devaux n'avait pu achever, après la découverte de l'original, la republication, J. Ronjat, ayant lu, A 73, *avatre*, a signalé au Lexique (p. 160 du tirage à part) toutes les formes en *-v-*, au nombre de six, qu'il a relevées dans les *Légendes en prose* (texte de la région lyonnaise du XIIIe s., B. Nat., fr. 818, publié partiellement par Mussafia-Gartner, Wien-Leipzig, 1895) concurremment avec deux formes en *-b-* ; chiffre qui s'accroît d'une unité, si l'on tient compte de la partie non publiée des *Lég.*, cf. 230 c. Ronjat a ajouté à sa liste un « avatre » de la *Passion de sainte Catherine* (v. 2005), texte dont l'origine est encore pour moi douteuse, et il a écrit : « *avatre* postule un latin vulg. **abatt(e)re*, tandis que fr. *abattre* correspond à un schéma **adbatt(e)re*. » La lutte des deux formes, française et franco-provençale si l'on veut, s'est produite ailleurs : le premier compte en langue vulgaire (1385-1387) de Châtillon-en-Dombes (CC2, fo 15) a *avatre* (arbres) ; le compte suivant (1390-1392),

d'allure plus francisante, a (CC3, f° 20 v°) *abatre* (*et oster le maysonement dou pont leveys*). A Lyon, dès 1350, on a la forme française dans un document important : *li contios de alar abatre Peiraut* (publié par E. Philipon dans *Rev. de phil. fr.*, XIX (1905, 249 ss.)

Quant aux raisons qui ont de bonne heure fait émerger *abattre* à côté de *avatre*, il y a lieu, sans doute (même en France : cf. à Vaux ces deux épaves phonétiques *rwa fāṛaṣa* « Rue *Ferrachat* (sic)», soit « fer à *chaval » et *kòvaṣa* « prêle », soit « cova a *chaval ») de faire intervenir, au moins pour une part, la fragilité de *v* intervocalique, fait, on le sait, qui, aujourd'hui, caractérise particulièrement les patois valaisans.

L'histoire de « ARRACHER *aratsi* » prête à des remarques un peu différentes.

M. Aebischer, p. 639, écrit :

« Le mot usuel en S[uisse] R[omande] pour arracher » est *traire*, et *arracher* y a été emprunté du fr. à une date plus ou moins récente, suivant les régions. En V[alais], p. ex.. une 3e p. *arach* n'est pas du tout adaptée. Dans le même canton, les rares formes en *-jyé* paraissent être un compromis entre *arracher* et exradicare... »

Cette fois encore l'histoire des mots, telle que je la vois du côté français, et peut-être aussi la conscience d'une langue que je sens et que je parle depuis ma plus tendre enfance, me permettent de voir les choses avec plus de précision que ne le permettent les documents romands et surtout les restes d'une langue « qui s'en va ».

Le continuateur normal de exradicare se trouve dans Marguerite d'Oyngt (XIIIe s.) sous la forme [*erragier*] :

p. 36 du ms. (52 de l'éd. Philipon) : « *oy li eret vyayres* (sic) *que... li huel li erragissant de la testa* » : il lui semblait que (la cervelle lui brûlât en la tête) et que ses yeux s'arrachassent de sa tête (et maintes fois elle attendait qu'il volassent en terre). — Il s'agit d'une crise mystique, et le mot a un sens violent.

p. 57 du ms. (75 de l'éd. Philipon) : « *et charreyevet ceuz ruysseuz arbres et tronches que erragieviet en la montaygni dont il dessent* » : et ce ruisseau charriait des arbres et des tronches qu'il déracinait...

Les *Lég. Pr.* (L, 14, 12 ; cf. *Wiener Sitz-ber.*, CXXIX (1893), IX, 51) ont [*aragier*] : « *le*[*s*] *costes li aragerent de la pesanci de les peres* » : le poids des pierres lui arracha les côtes.

La vitalité du mot me semble avoir été liée à celle du continuateur de *radica (*REW*[1] 6990 ; REW[3] 6988). Ce mot se présente aujourd'hui à Vaux (cf. Duraffour, *Matériaux phonét. et lexicol... de Vaux*, Grenoble 1930, 4) sous la forme *razi*, f. « racine d'arbre, surtout de grosses dimensions » : cf. la notation de l'*ALF* p. 924, 829, 827, 826. Le mot est fréquent dans

l'ancienne langue : M. d'Oyngt, p. 67 du ms. (Philipon, 86) : *ragies*, f. pl., 2 ex., « racines d'un arbre » ; *Lég. Pr.* D 27, 12 (Mussafia-Gartner) : *les rages en sechont ; Comptes de Châtillon-en-Dombes : rages*, f. pl. ; enfin *Comptes d'Humbert* VI *de Thoire-Villars* (*Arch. Côte-d'Or*, B 8240, f° 77,2) : *ragies*, f. pl., compte de Loyes, com. du c^on^ actuel de Meximieux (Ain) : *traire les ragies des noyers en nostre vigne* », année 1363.

Il semble donc probable que, dans la période ancienne de nos parlers, le couple « *ragi-erragier, arragier* » ait été solide, et que c'est à la faveur de sa dissociation que le français « arracher » a pris la place de l'ancien verbe.

Du côté français, aujourd'hui, le primitif est conservé dans la région où l'atteste l'*ALF*, aux environs de Morez (Jura), *éradji*, p. 938. J'ai relevé cette forme à l'Est de 938, identique à la notation d'Edmont, aux Rousses et à Bois d'Amont, en bordure de la frontière suisse, village limitrophe de *ALF* 939. Au Sud de cette région, dans l'Ain, à Mijoux (12 km. des Rousses) : *éradzi*. La survivance du mot dans cette zone tient à ce fait que, pendant des siècles, on y a appelé (à Bois d'Amont, du moins) *eradjyé*, f. pl., certaines plantes, arrachées avec la racine très longue, avec lesquelles on s'éclairait.

Au Sud de cette aire, dans le département de l'Isère, à Crémieu je trouve *déraʒie*. Vaux a « arracher » : cela tient à ce que *raʒi* n'y vit plus que d'une vie précaire, avec un sens déterminé, il a laissé place à côté de lui à « racine » de plus en plus employé. Au contraire à Crémieu *raʒi* est très vivace, si vivace que la carotte comestible jaune, appelée dans toute la région lyonnaise, en français local, « racine », y est dénommée *raʒi*. De là la survivance du primitif, avec une substitution de préfixe qui en souligne la valeur. — Le parler de Grenoble présente, au XVIIe siècle, les mêmes faits que le patois actuel de Crémieu : subst. *ragi*, et dim. *rageot* ; verbe : *deiragié* (*La constance de Philin et Margoton*, Grenoble, 1635, p. 42 ; cf. aussi le dictionnaire de Ravanat, qui cite les textes [1]).

Ces faits dauphinois sont isolés ; ils sont à l'opposé des faits suisses, puisqu'ils montrent comment, à l'occasion, nos parlers peuvent réagir vigoureusement contre l'invasion française. Mais les contrastes éclairent parfois plus que les analogies. Il en ressort bien que c'est privé de l'appui que lui prêtait « ragi » que « erragier » a été supplanté par un vocable étranger, sans vertu expressive, *arracher*, ou par un mot indigène, absolument neutre, ou même employé à d'autres usages, *traire*. Et cette explication est corroborée par le fait que, dans l'Ain, à Laucrans, près Bellegarde, c^on^ de Collonges, « racine » est aujourd'hui *rāʒia*, reste d'un « erragier » maintenant disparu devant « arracher » français.

---

1. « déragier » se trouve aussi en Haute-Maurienne, parallèlement avec le continuateur de radix, donc dans des conditions qui, à ce qu'il me semble, rappellent celles du Valais (cf. les cartes 59 et 1126 de l'ALF). — On rapprochera de cet exposé l'article exradicare du *FEW* (Verdun-Chalon *érécher*, cité sous I, a deux *e* secondaires).

Arrêtons-nous un peu, maintenant, à trois mots rentrant dans le même ordre d'idées, et vivants, des deux côtés du Jura, avec les mêmes nuances de sens. Pour montrer cette frappante similitude, je cite les formes et les sens de Vaux :

1° *afôlâ* (radical accentué : *ua*) « blesser par contusion » ;

2° *afyèza* « estropié, infirme » ;

3° *aberâ*, surtout *e-y-abaire* « le mal, p. ex. une plaie à la main, provoque un gonflement des glandes de l'aisselle ».

Les textes anciens permettent de voir plus clair dans l'histoire des deux premiers mots.

Lég. Pr., 236 b : « Tuit li membro lor eront qassa del peis et de la chargi des fers... quant il viront que il eront si *affolla* de les peines, il los portavont en lor mains, qar il no poiant alar... Li primer qui sont ou (ont été : « sont eus ») tormenta sont si *afflit* que una (*sic*, lire *un ne*) lor porrit rien demandar. » Le parallélisme de *affola* et du fr. ancien *afoler*, sur lequel insiste M. Gauchat, est confirmé, et il milite, contre M. Meyer-Lübke, et avec lui et M. v. Wartburg, en faveur du rattachement de ce mot à f u l l a r e. — D'autre part (cf. aussi [*aflire*] : *tu aflis so sers* (234 c) « tu frappes ses serviteurs » ; *ceuz qui noz affliiont*. 6 ipft, (212 b ; L 27,3) ; *affliz*, p passé rég. pl., (174 b ; F 22, 14]) nous concevons autrement l'histoire de « affligé » en fr. et en franco-provençal. Pour nous le fr. *affliger* est un mot savant de sens abstrait qui s'est superposé à *afflire* dont le sens était plutôt concret, et les emplois dialectaux au sens concret de « affligé » ne sont pas, comme le croient M. v. Wartburg et M. Gauchat, des extensions de sens du premier, mais des survivances du second dans le mot nouveau qui a pris sa place.

Aberâ « abreuver », au sens pathologique, n'a pas été relevé dans la Suisse Romande ; mais M. Jeanjaquet en avait supposé l'existence, à l'occasion et à propos du dérivé « abreuvoir » — p. 76 — qui, en fribourgeois, désigne le genre de tumeur indiqué plus haut. Malgré ses observations et celles que j'ai présentées *RLR*, 1927, p. 109 (cf. aussi 1930, p. 221), le *REW*[3] continue à rattacher notre *abera* à *a b b u r a r e : c'est une erreur évidente, qui, à la faveur du *FEW* et du *REW*, ne devrait pas s'accréditer.

A quel point le sens des réalités de la langue qu'il travaille à recueillir depuis quarante ans anime le directeur de l'œuvre du *Glossaire*, c'est ce que montre l'étymologie, « osée » sans doute, qu'il a donnée du mot qui, dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Valais, rend fréquemment le français « essayer » : généralement *aɛąitî*, *aɛèti*, *-yę* (cf. ALF 483). M. Gauchat écrit :

« *Achaiti* remonte à une formation *e x a c t a r e, tirée de e x a c t u s, part. p. de e x i g e r e au sens de « peser ». Le verbe a peut-être désigné à l'origine l'opération de contrôle du poids exact des monnaies, comme c'est aussi probable pour le fr. *essayer*, dérivé de e x a g i u m « pesage »... De bonne heure le préfixe de *e x a c t a r e a été contaminé par a d... »

Cette interprétation — acceptée par M. Meyer-Lübke dans le REW³ — a été d'abord mise en doute par M. Jaberg (*Rom.*, LI, 581, n.), puis par M. v. Wartburg (*FEW*, s. v° exactare) en raison de l'aire trop limitée du mot. Or il est possible d'étendre cette aire, dans l'espace et dans le temps, du côté français.

A Vaux, j'ai enregistré (dans la rédaction, de 1925, de mon *Lexique*) :

« *ǎsétå*[1] (radical accentué ę́). — mettre à l'essai (les forces, les parties du corps qui doivent porter qch.) *e m.asète lez épalle* signifie à peu près [quand on commence par une charge plus petite pour continuer par de plus lourdes] « c'est pour me tâter les épaules » [un témoin récemment interrogé m'a dit : « pour me mettre en équilibre les épaules »]. Le mot est absolument différent du précédent *asĕtå* (ę́) [asseoir], avec lequel personne ne le confond ».

Or ce mot est attesté à date relativement ancienne, et vers 1614, dans un texte patois de la région de Pont-de-Veyle (Ain), 10 km. environ à l'ESE de Mâcon. Dans les *Annales de la Soc. d'Émulation... de l'Ain* (1890), à la suite du *Guemen d'on povro labory de Breissy...* de Benjamin Uchard, E. Philipon a publié, p. 376, six quatrains en parfait patois, du même auteur probablement, intitulés « *Cartel de defy de six bergeres bressandes à six cav[a]liers sur la course de la bague* ». La 3e strophe de cette pièce est ainsi conçue :

« Me devant qu'*esseytie* la forcy de liau cor,
Do mo de testamen, si vos en ay l'envia,
Assuyria qu'en perdan et l'onau et la via
Ellie vo conduyran u chemin de la mor ».

Le *Glossaire* d'Uchard rend « *esseytie* » par « essayer ».

Mais le *Guemen* lui-même présente une 3e personne du conditionnel de « esseytie », dans un emploi pronominal. Les vers 64-65 :

Me helà s'on vezet den sa maison lo fua
Nion ne *s'éseyteret* de veny a l'effrey

peuvent se rendre de la façon suivante : « [Devant les déprédations des soldats, le laboureur a beau crier alarme, appeler ses propres compagnons à l'aide, ceux-ci ne se dérangeront pas] Mais, hélas ! si on voyait dans sa maison le feu, personne ne *se mettrait en mesure de* venir à l'effroi, d'accourir au secours... »

Troisième exemple, du même auteur, dans le poëme épique la *Piedmon-*

---

1. Avec *-å* analogique à Vaux, après dentale seulement, d'après le participe passé (*ṣåt*)*å*. Cette réfection. nous le verrons plus loin, a joué un grand rôle en Suisse. Il y en a des exemples en lyonnais proprement dit : cf. l'article de Puitspelu *appleto*.

toyze, publié également par E. Philipon dans les *Annales de la Soc. d'Emulation... de l'Ain* (XXXXIV, 1911), v. 698 :

s'eysetié de sorti lo premi « se enhardir à sortir le premier »

Il y a plus encore. Dans la région de Bourg, immédiatement au Nord, à Viriat et dans les villages voisins, « essayer, tenter de, se risquer à » est exprimé par un verbe qui est *étâyę*.

On aurait pu être tenté d'expliquer ce mot, d'aire très restreinte aussi, par une altération de « essayer ». Après l'heureuse trouvaille de M. Gauchat, personne ne fera difficulté à voir derrière Viriat *etāyė* un dérivé *stadiare, tiré de stadium « mesure de longueur » *REW* 8210, comme d'ailleurs *exagiare (> *essayer*) l'avait été de exagium.

Au total, tous les faits que nous venons de passer en revue montrent l'extraordinaire richesse en éléments anciens de cette région franco-provençale qui, n'oublions pas de le rappeler, est de romanisation très ancienne, où l'occupation romaine, aux abords d'un réseau serré de routes vitales pour l'Empire, a été très dense, où se trouvaient enfin des centres importants de population romaine, facilement alimentés par l'Italie.

Passons maintenant à un ordre de faits qui montreront les évolutions singulières, ou plutôt les transformations brutales, cette fois, et non continues, qu'a subies, sous l'influence de la langue littéraire, ce fonds lexical. Il va s'agir de ce phénomène si improprement appelé du nom de « régression » qui saisit parfois des parlers en plein travail phonétique et les rend souvent méconnaissables, tout en paraissant les ramener à leurs origines. Les parlers franco-provençaux y ont été soumis plus que d'autres sans doute, et il n'est pas inutile de rappeler que, en 1910, M. Gauchat en avait signalé l'importance (cf. *Régression linguistique*, dans *Festschrift zum 14. Neuphilologentage in Zürich*, p. 335-360) dans un groupe, d'ailleurs restreint, et pour un fait particulier, de patois suisses. Il est permis, croyons-nous, de voir dans le domaine franco-provençal un champ très vaste de régressions massives, qui, une fois décelées, nous renseigneront mieux que des filiations en droite ligne sur l'état ancien de ces parlers.

Appelons d'abord l'attention sur un de ces précieux cartons qui sont un des éléments originaux de l'illustration du *Glossaire*. Il s'agit, à la p. 61, à propos de deux verbes — dont les deux sens fondamentaux sont 1) coucher sur la face, 2) incliner, courber — de montrer la répartition géographique, en Suisse, des types *aboklya* et *abòtsi*. Le deuxième occupe essentiellement Genève, le Valais, une partie de Neuchâtel ; le premier, le canton de Fribourg, quelques points dans celui de Berne. Et M. Tappolet d'écrire, très sagement, dans des termes dont on appréciera la prudence, à propos de *aboklya* :

« ... Le mot se trouve enclavé dans l'aire beaucoup plus étendue et proba-

blement plus ancienne de *abòtsi*, dont il est l'équivalent exact... Les variantes phonétiques concordent partout avec les résultats de *-cl-* après consonne (v. *Tabl.* [*phonétiques*] « cercle » .. « boule »). La parenté de ce mot avec bucca est aussi évideute que la présence de *l* est difficile à expliquer. La dérivation parasynthétique d'un diminutif buccula qu'on ne trouve nulle part ailleurs au sens de bouche, aussi bien que la formation d'un fréquentatif bucculare muni d'un préfixe *ad*, manquent de vraisemblance historique. L'idée de courbure étant liée au mot *boucle*, il se peut que, tout en gardant ses significations multiples, l'ancien verbe *abòtsi* ait été modifié en *aboḥlyā* sous l'influence de *boucle*; cf. *bòḥlyā* « baisser », *bọ̀klyo* « courbé » *a bòklyon* « penché en avant » ; fr. mod. *ce mur boucle* « se bombe », afr. escu bouclé « bombé » (Littré). »

Évidemment, pour son auteur lui-même, l'explication proposée n'était qu'un pis aller. L'attention que, dans nos *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les parlers franco-provençaux*... (Grenoble, 1932), nous avons donnée à la « palatalisation consonantique » (p. 220-258), les études et les relevés que nous avons faits depuis l'achèvement de notre livre nous ont amené à voir les choses sous un autre aspect.

Rappelons d'abord que, dans les verbes soumis à la loi de Bartsch, en dentale + care (*coucher*, *charger*, *manger*...) nous avons cru discerner un jeu d'alternances primitif « très important » entre la consonne de l'infinitif et celle du participe passé. La consonne propre du p. passé, le mouvement de palatalisation s'étant en quelque sorte « calé », est *ṯy*, *ḏy* ; à l'infinitif, au contraire, le mouvement d'évolution palatale suivant son cours, de la consonne palatalisée est née une affriquée, *ts*, *dz*, susceptible d'évoluer de façon multiple (*op. cit.*, pp. 250-252 ; 230-1). C'est assez dire que, pour le cas de « aboucher », nous postulions une alternance primitive régnant dans toute la zone Ain, Isère, deux Savoies, Bas-Valais :

inf. *abotsi(e)* — ppassé *aboṯya*.

Dans notre livre encore, nous avions établi deux séries de faits :

1° le jeu d'alternances primitif, aussi bien en ce qui concerne les voyelles que les consonnes, peut avoir disparu sous des actions analogiques. « Ficher-fiché » est à Vaux — cf. p. 254 — :

fèṣia — *fèṣạ*

L'infinitif présente, après *ṣ* produit normal d'évolution de *ts*, *ia* avec *-a* provenant du participe ; le participe a *ṣ* au lieu de *ṯy*, par action analogique du consonantisme de l'infinitif ;

2° le groupe *ṯy*, quelle que soit son origine, résultat d'une simple palatalisation par accommodation, ou produit de l'évolution de *-c l-*, dans des parlers du Haut-Bugey, évolue en *kḷ* ou *kl*. A Cerdon **ḳ̄ēsõ* « pinson » est devenu *klèsõ* ; *fistellos, évolué normalement en *(e)fiṯyaus*, a passé á *éfikḷó*, *kl*, *kḷ* se substituant automatiquement à *ṯy*, « s'introduisant là où ils n'avaient jamais existé » (cf. p. 239-240)[1].

1. Il y a lieu de rectifier en conséquence le passage du *FEW* 383 a, où le

Or, depuis trois ans, nous avons vu surgir deux masses, que nous ne connaissions pas, de fausses régressions du type que nous avions signalé, mais plus systématiques, au moins autant que celles sur lesquelles M. O. Keller avait, à Genève, appelé l'attention (cf. *Genfer Dialekt*, 1919, p. 147). 1° Dans tout le canton de Bellegarde (Ain) les labiales + *y* *by*, *py*, *fy*, *vy*, primitives ou secondaires, sont passées *en masse* à *bl*, *pl*, *fl* ; *vl* : *blœ* « bu », *plœ* « pou », *dāfle* « danser », *vlūa* « vue ». 2° La partie orientale du département de la Haute-Savoie, dans la région d'Abondance, a été le théâtre de fausses régressions, systématiques elles aussi, portant sur les palatales. D'après le *Lexique patois de la chapelle d'Abondance* (Haute-Savoie), par P. Bollon, on a des faits comme les suivants :

multá « hameçon » (de musculare)
àbotlá « mettre sens dessus dessous »
ăbotlō « sens dessus dessous ».

Il est bien évident que le jour où **ty*, de -cl-, dans **mutya* a été, par véritable régression, refait, imparfaitement, en *-tl-*, *-*ty-*, sur le participe passé *abotya* un infinitif a été bâti, du type *tsāta*. De la même façon, à Abondance, un participe passé **ako(v)atya* < *acub.ace.atu a donné naissance à un infinitif *akwètla* « s'accroupir, se recroqueviller », qui a éliminé l'ancien infinitif **ako(v)asie*, dans les mêmes conditions où avait été éliminé l'infinitif primitif **abotsie*.

Ce sont les mêmes phénomènes, presque littéralement semblables, qui ont dû se produire au delà du Léman, où, jusqu'à présent, avaient été notées seulement des régressions isolées : p. 124 *adœuḷyœu*, de « *adoucier* » + -atōriu, région de Nyon ; *āçḷā* « ancien » à Chateau-d'Oex (Gauchat, p. 392). Le tableau suivant de *doublets* romands peut, étant donné ce qui précède, être présenté sans commentaire.

	Fribourg.
Neuchâtel : *abotsi*	*aboklya*, *a. boklyō*
Genève : *akovasi*	*akoụaḷya*
Vaud : *akoụasi*	*akuḷya*

Pour expliquer ces deux dernières formes, M. Jeanjaquet (p. 261) avait fait appel à un type *accufflare. D'autre part un vaudois *akovata*, de même sens, avait encore été expliqué par *akovasi* plus un mot de contamination, alors que le *-t-* est, selon nous, un durcissement de *ty* ; et le même durcissement se sera produit dans un infinitif valaisan *akuati* (p. 247).

Soit maintenant un verbe fribourgeois : *afôrḷya*, tr. et intr ; « *lè nyọ̀le ɛaforḷyō* « les nuages entourent les sommets »... p. ext. « s'affaisser, se

---

mot de Jujurieux (même région) *éfeclyo*, « tige de chanvre dépouillée de son écorce », est considéré comme un continuateur d'un dérivé de fistula.

recourber » *sé fau sèt afòḷyā* « ce hêtre est resté suspendu par les branches [en tombant] », (d'un vieillard) courbé, fig. abattu, découragé »

M. Tappolet écrit : « Dérivé de furcula « petite fourche ». Il semble que, par une métaphore hardie, on se représente les nuages comme « enfourchant », chevauchant les sommets. Cf. *enfourcher* une monture... » — N'avons-nous pas plutôt affaire à *ad* + *fortiare* ?

Nous n'en avons pas fini.

Voici, pour l'idée de « faire tenir d'une manière peu solide » un couple :

abétsi — *abéka*.

Le deuxième mot est en des points épars situés surtout au contact des cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne et Fribourg ; le deuxième est plus au Sud, mais dans une zone très vaste (Vaud, Valais, Genève, Fribourg) et il est également en France (cf. *FEW*, 307 b). — M. Gauchat croit que *abéka* a été dérivé de *bec* « bout » à un moment où le *c* se prononçait encore : mais cela ne peut s'être produit qu'à une époque très ancienne, l'amuissement précoce des finales étant caractéristique de nos dialectes. Je croirais plutôt que *abéka* a été refait, à une époque récente, sur *abétya*, sous l'influence de « bec » présent à l'esprit. Mais il s'est produit aussi une réfection plus simplement phonétique, par simple durcissement de *ṭ* en *t* : ce sont les deux *abeta* relevés par M. Gauchat en deux points de la partie septentrionale de la Gruyère, et pour lesquels il songe soit à une influence de « bout », soit à une confusion d'occlusives.

Je préfère ma solution à celle de M. Gauchat ; c'est humain. Mais je sais bien qu'il me demandera : « Pourquoi *abécher* n'a-t-il pas été traité comme *aboucher* ? »

Reste le couple bagnard :

amatya-amatchyé « meurtrir, contusionner »

Je me l'explique de la façon suivante. La première forme est un infinitif refait sur le participe passé primitif, la deuxième est cet infinitif même, de maccare. Peut-être la première forme s'est-elle, dans un domaine restreint, généralisée sous l'influence de *mat*. D'autres hypothèses peuvent aussi être envisagées. L'essentiel était pour moi, dans cette longue énumération, de rapprocher à la lumière de deux ou trois doublets sûrement établis, des mots qui me paraissent être véritablement, plus étroitement que ne l'ont pensé mes collègues, sortis de la même souche.

Voici maintenant une suite de remarques détachées que nous présentons dans l'ordre du *Glossaire*.

aberdzi... *abenevis*... *accenser*... — Pour faire pendant aux précises observations du *Glossaire* sur le sens, la répartition géographique et l'histoire de ces termes en Suisse, voici des observations se rapportant à la région française.

XIIIe s., région grenobloise. — Le *Code dauphinois* (éd. L. Royer —

A. Thomas, p. 22), traduit un chapitre intitulé (*Quando aliquis*) *dat terram suam propte censum* (cf. Lo Codi, éd. Fitting-Suchier, p. 145), par... *alberge sa terra per cessa* ;... sicut, si ego do terram meam alicui ut faciat eam meliorem, et quod det mihi censum, et quod teneat eam semper : « *issi coma si eu alberjo ma terra a alcun que el la melureit et qui m'en face cessa e que el la tigne totjorz* ; p. 36 : *donare in enphiteosin, id est ad usaticum* (Fitting-Suchier, p. 174) est rendu par « *donar en abergiment a aucun, zo est a fare cessa.*

Sirerie des Thoire-Villars, à. 1361 et ss. — Ain. — Formes constantes : *abbergia*, ppé masc , *abergies*, fpl. ; *aberjage* ; *censa*, *accensar*.

XVIIe s.; département actuel de l'Ain. — Le jurisconsulte Collet, auteur de l'*Explication des statuts, coutumes et usages observés dans la province de Bresse, Bugey, Valromey et Gex*,, à Lyon, M.DC.XCVIII, écrit, IIIe p., 30 : « le mot d'*abergeage*, celui d'*abergement* et celui d'*abenevis* signifient la même chose, c'est-à-dire la possession précaire d'un droit seigneurial accordé à un particulier sous la condition de quelque service ou redevance. . Dans le Pays de Gex le mot d'*aberger* est très commun, on l'emploie en toute occasion.. En Basse Bresse le mot d'*abenevis* est plus en usage. »

aberger, au sens de « héberger » (des pauvres); *abergerie* « auberge », Châtillon-en-Dombes, CC1345, etc. ; *abergeour* « aubergiste » Compte de Humbert VI de Thoire (fo 37 a) en 1363.

abora. — Je n'ai pas, du côté français, d'exemple à mettre à côté de ceux qui sont cités ici. Je rapprocherais, pour la forme et le sens, *afola* (cf. *supra*). D'autre part dans l'évolution sémantique de ce mot, Je ferais intervenir « bourre » non pas en l'interprétant par « coussin », mais en songeant aux nombreux emplois métaphoriques du mot, éveillant l'idée d'une masse floconneuse et lourde en même temps, qui, dans la région franco-provençale, sont plus nombreux que partout ailleurs : on en jugera d'après l'article burra du *FEW*. Je veux signaler ici la présence du suffixe -ásca dans un mot commun à l'Ain et à la Suisse ; *bòråʂi* à Vaux « gros nuage chargé de pluie », cf. *ALF borôʂe*, fpl. en 913, relevé par *FEW*, et Pays-d'en-Haut (Vaud) *boratse* « grande fumée qui sort » (Bridel), dér. *boretsi* « jeter une grande fumée », à Blonay *boratsi*, sur quoi (-ata) *boratɛą* « bouffée de fumée » (rectification à faire au *FEW*).

Dans mes textes d'ancien dombiste *aborrar*, francisé en *aborrer*, avec les dérivés *abborage* et *aborrement*, est très fréquent pour désigner la mise en état des selles de chevaux aux stations d'un voyage : « *per ferrar et aborrar son chival quant il modiet a Ripaille* (CC3, fo 34, en 1930-2) ; *id.* CC5, fo 38 vo (1401-1403), et « *pour ferrer et aborrer ses chivaux et selles* ; « *pour la ferroure de quatre fers... pour l'abborement des quatre selles des chevaux* » (CC 18, 70 vo ; en 1467-1468). Autres exemples : CC 3, fo 36 ; CC 6, fo 20 vo ; CC 11, fo 29 vo ; CC 14, fo 33 (*a Collin le sellir, pour...*). Je n'ai pas trouvé ce mot ailleurs qu'à Châtillon, à l'époque ancienne.

Affubler, p. 158. — Dans les *Lég. Pr.*, toujours avec la détermination « d'un *mantel* », ppassé *afublez* (D, 30, 2 ; M, 20, 1), *afublas* (H, 4, 7).

Agathe, p. 173. — La *Lég. Pr.* 263b-265 d est intitulée « De la passion sainte Agathe, virge ». La forme de beaucoup la plus fréquente est *Aigetha* (une vingtaine de fois).

Agrènyi, p. 191. — Vaux (Ain) : *sĕ rgrènyi* « se rétracter (physiquement) ; se replier sur soi-même, se renfrogner ».

Aider, forme pronom. à sens non réfléchi, p. 200 b. — Cf. *Description morphol. du parler de Vaux*, p. 68 : *s.édâ* « prêter la main à autrui ». Cet emploi est extrêmement répandu dans toute la région française.

Aigre, p. 204 b. — La forme valaisane *ĕro*, qui doit bien, en effet, être la forme primitive, est attestée en bressan du XVIIe siècle : *pan éro* « pain aigre » (*Guemen*, 266) ; cf. chez M. d'Oyngt *erour* < acrore.

Air, p. 226 b. — Il y a quatre exemples de *aer* dans les *Lég. Pr.* : A 5, 14 : *cordre par l'aer* ; D, 15, 21 ; E, 4, 7 ; H, 8, 15. Cette forme est à l'origine de *ăyę* « ciel » que j'ai eu de bons témoins à Villars-Vollar (Fribourg).

Aller, p. 283 b — 290 a. — Article très riche, de M. Tappolet, avec un carton précieux représentant les types morphologiques du futur d'*aller* (1re pers.).

Aloi, alai, p. 301 b. — L'expression « etre de ben alay » se trouve en particulier en bressan du XVIIIe s. : *Enrôlement de Tivan*, v. 74. Je l'ai expliquée (*Matériaux phonétiques... de Vaux*, 1930, p. 31) par « être de bonne loi », et, *ibid.* p. 95 (Additions et rectifications), appuyé cette interprétation par les continuateurs de legitimu en franco-prov. Cf. J. Ronjat, *Arch. Rom. IV*, 362 ; et *REW*3 4971.

Alulę, p. 305-308. — J'ai donné de ce mot et de ce rite populaire curieux dans *Rev. L. Rom.*, 1927, 115-6, une interprétation que je crois encore très raisonnable. Dans l'Ain le mot et la chose n'existent plus à ma connaissance qu'à Seyssel (mais sans refrain). A Culoz et dans le Valromey, en liaison avec les « failles » (cf. 308 a), les enfants se livraient encore il y a peu de temps à des manifestations de ce genre devant les maisons de ménages sans enfants : au lieu d' « alouilles » on leur offrait des « bugnes ». Il faut signaler, dans la Haute-Saône, le rite des pois frits : E. Rolland, *Flore populaire* IV, 201, 202 ; et, dans l'Yonne, celui de la *grôlée* ou *guernaulée* : voir ces deux mots au *Dictionnaire dee patois de l'Yonne*, de Jossier.

Anikâblȝo, p. 348. — J'expliquerais ce mot par une réfection de **amiłyablo*, lequel se serait substitué au patois **amiłyu* : cf. *amitao*, p. 349.

Angoisse, p. 421. — Une forme ancienne *anguisse* est attestée *Lég. Pr.* 251 b (cf. aussi Duraffour, *Phénom. génér...* p. 151), concurremment avec de nombreuses formes *angoissi* (*Lég. Pr.* L 2, 3 p. ex.)

Amplyansa (Genève), f. « élan », p. 444-445. — Du côté français la forme, très répandue, est, à ma connaissance, toujours *èpĕta* (*Matér... de Vaux*, p. 26,) avec, là aussi, un verbe disparu. Ce verbe est dans le Val d'Aoste *impindre* (Cerlogne) ; dans le Lyonnais Puitspelu a cité : *lo vint*

s'impint « le vent devient plus fort », et, en bressan du XVIIe s., le *Guemen* écrit, v. 243 : « (le paysan) *s'empin a laboro* ». A Grenoble, au XVIIe s., également, on a *empeigne* (en rime avec *atteigne*) : voir Ravanat. Pour le rapport *ẽpẽdre-ẽpẽsa* voir surtout *apõdre-apõsa*.

Le couple infinitif-participe passé me paraît avoir été particulièrement vivant en Suisse romande. Un ppassé m. est, à Blonay (et en fribourgeois), *ẽpẽ*, m. « urine de l'homme, considérée dans son emploi comme engrais ». Fribourg : *einpun*, *unpun* (Bridel). J'ai recueilli le mot, sous la même forme qu'à Blonay, à Chenens, Autigny, et de la part d'un homme de Bellegarde (Fribourg), au sens de « pissat de cheval », très fréquemment.

Il faut rapprocher le surselvan : *ils empiens* « Harn, Urin » (Carigiet).

Les formes avec *-ly-* à Genève et à Vaud (Penth.) s'expliquent, naturellement, par de fausses régressions : Certoux (et tout le canton de Bellegarde-Ain) : *plu* « pou » (Vaux : *pyau*). — O. Keller, p. 147 — : elles supposent donc un point de départ : *py* —.

Apẽli « empoigner, saisir... ; coller, être gluant », p. 492-3. — Cf., pour le deuxième sens, Aussois (con de Modane, Savoie) ; *apẽlã* « gluant » ; pour le premier, Vaux (Ain) : *ʒoye a la râpẽli* « jouer à la *rapille* » (une bille est jetée par un joueur à une certaine distance ; les autres se lancent à sa poursuite, et se la disputent). Le même jeu, désigné par la même expression, existe aussi en Bresse, à Viriat (près Bourg), par exemple.

apèr,-èrsa « éveillé, clairvoyant... », p. 494. — Le mot, dans son sens primitif, est fréquent dans l'ancienne langue. On rencontre surtout l'adverbe : *apertament* (Marguerite d'Oyngt, 34, 36, 40 ; *Lég. Pr.* K 7, 11 et 20, 2, M 47, 4) ; *aperta chosa Lég. Pr.* 227 d. ; *veir en apert* 236 b. M v. Wartburg a rangé le mot sous expertus, ce qui, étant donnée la fréquence du changement de préfixe *ex* → *ad* (*infra* : *aplyaiti* pour < *explicitare), est assez naturel.

Aplyana « aplanir... ; caresser du plat de la main », p. 501-2. — Fréquent du côté français au deuxième sens. L'ancienne langue avait un dérivé en -iare. *Leg. Pr.* M 59, 30 : *qui aplaingne ses cheveuz*.

Apu (Vaud et Genève) « planchette carrée sur laquelle on place le « sérac » (fromage blanc) pour le saler et le fumer », p. 514. — On ne peut guère voir dans ce mot que le continuateur normal de postis avec *a* agglutiné.

Il est très répandu dans la partie française du domaine. Ajouter à mes *Matér... de Vaux*, p. 29, mes *Phénom. génér.* (Index), *pu ṣaplirè* « planche à hacher [< *cappul· atoria] » de Constantin-Désormaux, *pu* à Mijoux, con de Gex, *pŏs* à Bessans (con de Lans-le-Bourg, Savoie).

Je ne trouve de forme masculine que, d'après l'*ALF*, à Séez (Savoie) 964 : *pŏ* « planche à laver ». Ailleurs, et dès la première apparition du mot, à Châtillon-en-Dombes, en 1385, il est féminin. Donc je pense que les deux formes masculines de Vaud ne continuent pas le genre primitif, mais un passage au masculin après l'agglutination de l'article.

Appris «... instruit, corrigé par l'expérience... ». p. 530. — Cf. *Lég. Pr.* F 24, 27 : « Quant cil qui eront ja *apreis* de la lei et eront baptizie oront respondu, Amen!... »

Approprier, p. 530. — Au sens de « nettoyer » est du français de toute la région lyonnaise.

Approuver, p. 533. — La forme *èperva* est de La (sic ; cf. l'historique de « appris ») Bresse (Vosges).

« *Arbaille* », p. 565. — Cf. *R. L. Rom.*, t. LXV (1927), p. 114.

Arfin (Fribourg) « limites d'un territoire », p. 600. — Est rattaché par M. Tappolet à arcifinium « marque de limite ».

Argile, p. 603-4. — Hist. Le composé fribourgeois *tèrajilye*, proprt « terre argileuse » est également bressan. Viriat : *tārazel*.

Arode, p. 625. — Intéressant article de folk-lore dû à M. Tappolet. J'ai enregistré moi-même aux *Archives de la Parole*, avec le regretté Poirot, une version curieuse recueillie à Innimont (Ain), contée en patois de Vaux (*Le roi Hérode*).

Arranger, p. 640. — L'emploi de « arranger » au sens de « panser les animaux » a été signalé par M. Bloch (*Etude...*, p. 248) comme un régionalisme vosgien. « Arranger aux porcs », sans régime direct, a son parallèle dans la tournure régionale lyonnaise « donner aux bêtes ». Quant à la locution « Arrangez-vous avec les parents de la fille », elle n'a rien de spécifiquement romand.

Antonin DURAFFOUR.

Das altfranzœsische Epos vom *Charroi de Nimes*, **Handschrift D, herausgegeben mit sprachwissenschaftlichem** (sic) **Kommentar und Glossar** von E. LANGE-KOWAL; Berlin, A. Collignon, 1934; pet. in-8, 77 pages.

Ce titre semblait nous promettre une édition diplomatique, qui eût été la très bien venue, du *Charroi* d'après le ms. B. N 1448, mais celle-ci n'en est, avec plus de prétentions, qu'une très imparfaite ébauche. Il y a dans ce manuscrit, d'une écriture serrée et parfois négligée, beaucoup d'abréviations et de caractères assez indistincts ; la transcription devait donc être accompagnée d'un commentaire paléographique. Nous apprenons incidemment, à l'Index, que le nom de *Guillaume* est toujours représenté par une simple initiale ; mais le scribe écrit de même en abrégé presque tous les autres noms de personne quelque peu usuels dans la geste : Bertran est noté par *B.* ou *B'tran* Aymeri par *Ay.*, Hermenjart (que M. L. estropie en *Hirmensant*) par *Har.*; il en est de même pour quelques noms communs : *aub'* (355) *princip*, dernier *p* barré) (146), qui peuvent être lus *aubert* ou *auberc*, *principel* ou *principer* (qui se lit au v. 25) ; les noms de nombre sont transcrits en chiffres qui ne sont pas toujours bien interprétés : ainsi *1 viez astriers* (1039) doit être lu *uns*

v. e. J'ai plaisir à constater que M. L. a résolu bon nombre de difficultés paléographiques, mais dans quelques cas il a échoué et la confiance que lui inspiraient ses lectures l'a entraîné, comme on va le voir, à de singulières erreurs.

Quant à son œuvre d'éditeur, M. L. lui a assigné d'assez modestes limites : il a essayé de rétablir la mesure des vers boiteux, de corriger le texte là où il le considère comme altéré, d'en expliquer les principales difficultés (dans des notes très sommaires et un glossaire fort incomplet), enfin d'en déterminer la patrie.

C'est sur ce dernier point qu'il a obtenu les résultats les plus positifs : formé à l'école de M. Gamillscheg, il a tiré un bon parti de matériaux linguistiques abondants et de l'*Atlas* ; sa conclusion me paraît fondée : le manuscrit a été exécuté au sud de la Lorraine ou au nord de la Franche-Comté, mais je n'irai pas jusqu'à dire avec lui : dans la région de Belfort.

Il y a dans les autres parties énumérées ci-dessus d'assez nombreuses traces d'inexpérience sur lesquelles je n'insisterai pas. Il me paraît plus utile de donner ici le résultat d'une collation du ms, avec quelques remarques sur le traitement du texte ou le Glossaire, et sans m'arrêter aux vers faux, qui sont nombreux.

Après les v. 4,60, 295 etc, des lignes de points signalent de prétendues lacunes que rien n'invite à supposer. — Le v. 1 a été ajouté dans l'interligne par la même main. — 5 au lieu de *contrés*, qui fausse la mesure et le sens, je lis nettement *contees*. — 9 et 35 *mant*, fausse lecture pour *nia* (*n i a*) ; le point (allongé) sur l'*i* a été pris pour un *titulus*. — 47 *traire*] *traïr*. — 63 le ms. a bien *tailtoill'*, faute de scribe pour *taistoillier*. — 64 *remirer* ne donne aucun sens : on peut lire et P. Meyer (*Recueil*, p. 240, var. de v. 65) a lu en effet *remuer*. — 103 je lis *lannee* non *l'aimee* mais le passage me reste inintelligible ; il devait être signalé comme tel. — 127 *s'aimee fille*] *sannee* (c. à d. *s'ains nee*). — 131 *il ne n'ai home*] lire *il nen ait h.* ; de même 667. — 150 *regard*] *regart*. — 154 *nos*] je lis nettement *tros*, synonyme du *tronçon* de la vulgate (éd. Perrier v. 127). — 176 *gaires*] *guaires*. — 195 *ardre*] *aardre*. — 207 *ne vos membr* (*a il*) *guaires*] les trois lettres que la parenthèse désigne comme une addition de l'éditeur sont dans le ms. — 247 *alors*] *alor* c. à d. *a l'or* ; cf. 143. — 270 *en* a été omis devant *grant*. — 281 *coards*] *coars*. — 272 *cormut*] *corrant* ; ce malencontreux *cormut* figure au glossaire, où il est rattaché à *corme* « cornouille », interprété par « rouge comme cornouille » et rapproché du français moderne « cheval de cerise » (sic). — 319 *dons*] *adons*. — 333 *serai*] *setai*, c. à d. *se t'ai*. — 344 *ne se* [*smie*], simple répétition machinale de deux mots du vers précédent. — 364 la leçon fautive *O estous* n'est pas signalée. — 382 *anfin*] *ausin*. — 417 *percerai*] *perderai*. — 440 *car*] *C.* c. à d. *cent*. — 443 la correction fausse le sens. — Après 445, omission d'un vers : *Voit lou li rois si s'est humeliés*. — 463 *loi* imprimer *l'oi* (*illum habeo*). — 485 *Hirm.*] la seconde lettre, très indistincte,

paraît être un *a*. — 505 a été ajouté dans l'interligne de la même main. — 548 *semaine*] *seviaine*. — 560 *tainture*] *tointure*. — 590 *aidier*] *aaidier*. — 627 *peres*[*pers*. — 813 *benis*] on peut lire aussi *buns*, à corriger en *bruns*, cf la même formule 576. — 825 *pailes*] *paeles*. — 858 *imes*] je lis *janes*, à corriger à *ja nel*) ; ce monstre été recueilli au glossaire où il est interprété comme une forme réduite de *huimais*. — 889 entre *combles* et *li* intercaler *trestous*. — 1911 entre *Villenoble* et *sont* intercaler *an*. — 1012 *la char maite*] c'est un nom de lieu (La Calmette) qui a été identifié (voy. Bédier, *Lég. ép.*, I, 345. — 1635 *verres* est exact, mais la note est bien étrange : « Hutform ; le fond d'un chapeau... Cf. en franç. mod. « leur tuyau de poêle »... En réalité nous avons affaire ici au représentant de vellerem encore vivant aux environs de Liège, sous les formes *vère* et *wâre* : terme rural et archaïque, dit M. Haust (*Dict. liégeois*, p. 689, col. 1) au sens de « toison » et, par extension « toute espèce de récolte sur pied ». Nous avons ici le sens propre : Guillaume s'est coiffé d'un bonnet en peau de mouton, dont la toison n'a pas été rognée. — Les v. 1038 (*s'il vos toloit vaillissant une oaille*) et 1245 (*s'il vous toloit le vaillant d'une oaille*) présentent une difficulté que M. L. a tranchée d'autorité : les mots *oaille*, comme il nous le dit au glossaire, ne figurent pas dans le ms. : à leur place il y a un *o*, barré d'un trait horizontal. Dans les ms. latins, ce signe, comme me l'apprend mon collègue M. Samaran, équivaut à *obolus*; ici il n'y a aucun doute qu'il doive être traduit par *maille* ou *meaille* : ce signe figure en effet au v. 76 du *Jeu de Courtois d'Arras* dans le ms. 837, fol. 63 v. col. 1 (reproduction photographique p. 126) : or les autres ms. ont, en toutes lettres, le mot *maille* (voy. éd. Faral, aux var., et reproduction photographique du ms. 19152, fol. 83, v° ; col. 2, v. 12). — 1219 *Et cil ou est qui est li guionnaige* ? D'après la note du v. 1066 le dernier mot désignerait, par personnification, le péager. L'éditeur n'a pas vu que *qui* est pour *cui* : le mot a donc son sens ordinaire. — 1349 *richece*] *richoise*. — 1379 *Herpin l'an jet*[*a*], le ms. a très nettement *H. lantent*. — 1401 *men*] *nostre* en abrégé (*nre*) ; cette forme picarde est au reste absente du ms. — 1419 *i ait* [*rait*. — 1445 *marbe*] je lis *marme* : la première haste du second *m* ayant été un peu trop prolongée vers le haut, on pourrait lire *marbie*.

Plusieurs des fautes de lecture relevées ci-dessus n'auraient pas été commises par l'éditeur s'il avait possédé une connaissance plus complète de notre ancienne langue. On peut donc lui conseiller d'enrichir cette connaissance avant d'entreprendre, comme il en annonce l'intention (p. 8) « l'élaboration philologique et la critique textuelle » de tous les manuscrits du *Charroi de Nimes*.

A. Jeanroy.

PÉRIODIQUES

DACOROMANIA, VII (1931-1933). — P. 1. S. Puşcariu, *Consideraţiuni asupra sistemului fonetic şi fonologic al limbii române.* Intéressante étude des caractères spécifiques de la phonétique et de la phonologie du roumain, notamment : affaiblissement de *i* et *u* à la finale ; voyelles *hétérorganiques ă* et *â* (*î*) ; influence de la voyelle de la syllabe suivante sur la voyelle de la syllabe accentuée ; qualité *moyenne* des voyelles ; « aversion » pour l'hiatus ; répartition de l'accent sur les deux éléments des diphtongues *oa* et *ea* ; mobilité de l'accent dans la conjugaison ; prédilection pour l'enclise ; possibilité de nasalisation pour toutes les voyelles ; alternances vocaliques ; changements phonétiques spontanés ; etc. — P. 55. *Din Atlasul linguistic al României* : I (p. 55-61). S. Pop, *Consideraţii asupra metodei.* Commencées en avril 1930, les enquêtes sont faites avec un « questionnaire normal » (2200 questions, 350 points examinés) et un « questionnaire développé » (4800 quest., 115 points), précédés l'un et l'autre d'une « partie introductive » (noms du village, des collines, des rivières, etc. ; noms de baptême, surnoms, etc.) ; les sujets interrogés sont ordinairement des paysans illettrés (rarement des femmes), la plupart de 40 à 60 ans ; on n'a recours aux vieillards que pour le folklore. Un « point » de l'A.L.R. correspond environ à 634 km². et 38000 habitants ; — II (p. 61-71). S. Pop, *Cum dispar termenii vechi administrativi şi cum se înceţăţenesc cei noi.* Les réponses au « questionnaire normal » reçues jusqu'à ce jour attestent que les termes militaires et administratifs d'origine étrangère sont concurrencés et éliminés assez rapidement, dans les provinces reconquises, par des mots importés du vieux Royaume, lesquels s'adaptent souvent à la phonétique locale : *judeţ* « district », voisine avec *comitat, varmédie, beţárc* et *ujázd* ; *prefect* « préfet », avec *şpan, fişpav, căpităn* et *ispravnic* ; *primar* « maire », qui s'est heurté à des mots locaux ou à des termes étrangers « adaptés au phonétisme local » (*jude, birău, kiňéz, vornic, stăroste*), a gagné moins de terrain. Se sont répandus de même des mots comme *soldat, tun* « canon », *prizonier* ; ou encore *chibrit, zahăr*, etc. — III (p. 71-95). S. Pop, *Fărâmă, frământă, soage şi alte sinonime.* L'enquête faite dans les provinces recouvrées a montré que : a) la notion de « émietter du pain » (question 1989)

s'exprime par 23 termes — la plupart d'origine latine ou de formation roumaine — avec des aires d'étendue très inégale, les plus répandus étant *sfărmà* (*fărâmà*, *sfărămà*) et *frământa* (< **fragmentare*); b) la notion de « pétrir le pain » (nº 1846) est partout désignée par *frământà*, dans lequel *fragmentare* a pris un sens nouveau, inconnu aux autres langues romanes; c) les réponses aux questions 775 et 1847 du « questionnaire normal » attestent l'existence de 33 synonymes pour exprimer l'idée de « donner à la pâte la forme du pain » (cf. la carte 775, p. 82); on trouve surtout *adunà*, *diuruì*, *sucì*, *suvulcà*, et plus encore *soage* (< *subigere*) et *frământà*, qui signifie ailleurs « émietter » et « pétrir »; — IV (p. 95-102). S. Pop, E. Petrovici, *Mână cu pluralul*. Développement d'un article (paru dans la revue *Ţara Bârsei*) dont nous avons déjà donné le c. r. (*Romania*, LX, p. 138). — *Etimologii* : p. 103-123. S. Puşcariu : *Afină*, *străin* résulteraient d'une contamination; *afin* « myrtille », < **afînus* (*acînus* + **dafinus* < δάφνη); *străin* < **extralienus* (*extraneus* + *alienus*); viennent à l'appui de ces étymologies quelques pages intéressantes sur la contamination en roumain, avec des listes d'exemples; sont étudiés ensuite : *Buceci*, *coţobrel*, *cotorosi*, *coită*, *cherapleş*, *izmă*, *şiroiu*, *întrapora*, *întrecleţi*, *învârnici*, *înveghia*; — p. 124-131. Th. Capidan : aroumain *Malacáş*; méglénite *ţintuniiă*; aroum. *pană*, *pănătorĭ*, *oasă*, *pălărĭiă*, *metură*; *căţăra*, *gogoaşă*; alb. *dumbré*; — p. 131. N. Drăganu : *búa*, *cicic*, *cidiu*, *cioplaş*, *cioráng*, *circăli*, *cirmoiu*, *izână*, *înfârma*, *înjârda*, *înjârdălui* (*a se*), *lacea*, *lanţ*, *meredeu*, *a ţipa*, *vertep* et *vertepaş*; — p. 140-148. I. Iordan : le passage de *e* à *i* dans *dimon*, variante de *demon*, employée en parlant des hommes ou des enfants, aurait été provoqué par « l'état d'énervement inaccoutumé » dans lequel se trouvait le sujet parlant. — *Articole mărunte* : p. 149-154. Th. Capidan, *Articolul la Fărşeroţi*; — *Elemente româneşti în limba albaneză*; — p. 154-172. Şt. Paşca, *Sufixe care indică apartenenţa locală*; — *Din « argot » -ul românesc*; — *Nume de familie compuse din Ţara Oltului*; — p. 172-181. E. Petrovici, *Influenţă românească asupra fonéticei sârbeşti din Banat*; — *Cuvinte argotice sud-slave de origine românească*; — *Cal = « îmblăciu »*; — *Sârb. grájati « a vorbi », din rom. « a grăi »*; — p. 181-188. *Contribuţii la rotacism* (S. Pop, D. Macrea, S. Puşcariu, S. Dragomir); — p. 188-191. C. Lacea, *Migraţiuni în timpul fânului*; — p. 191-194. N. Drăganu, *Împrumuturi şi reîmprumuturi ungaro-române*.

Comptes rendus. — P. 195. L. Treml, *Die ungarischen Lehnwörter im Rumänischen*; — p. 218. *A romdnsdg öshazdja és a kontinuitás* (N. Drăganu); — p. 224. J. Melich, *A honfoglaláskori Magyarország*; G. Németh, *Nyelvtudományunk és a történetirás* (N. D.); — p. 259. C. Tagliavini, *L'influsso ungherese sull' antica lessicographia rumena* (N. D.); — p. 261. C. Tagliavini, *Despre « Lexicon Marsilianum »*; — *Il « Lexicon Marsilianum »* (N. D.); — p. 264. L. Göbl, *A magyar szótárirodalom hatása az oláhra* (N. D.); — p. 270. Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain. I. Les pronoms*

(N. D.); — p. 271. H. Olsen, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels et réfléchis en roumain* (N. D.); — p. 272. Fr. Paulhan, *La double fonction du langage* (N. D.); — p. 275. A. Nehring, *Zur Begriffsbestimmung des Satzes*; — *Studien zur Theorie des Nebensatzes* (N. D.); — p. 279. Th. Kalepky, *Neuaufbau der Grammatik als Grundlegung zu einem wissenschaftlichen System der Sprachbeschreibung* (N. D.); — p. 285. K. v. Ettmayer, *Zur Intonation der Romanen*; — p. 287. *Zu den Grundlinien der Entwicklungsgeschichte der Syntax*; — p. 289. *Zur Theorie der analytischen Syntax des Französischen*; — *Analytische Syntax der franz. Sprache* (N. D.); — p. 295. W. Havers, *Handbuch der erklärenden Syntax* (N. D.); — p. 296. H. Frei, *La grammaire des fautes* (N. D.); — p. 299, L. Hjelmslev, *Principes de grammaire générale* (N. D.); — p. 300. E. Lerch, *Hauptprobleme der franz. Sprache* (N. D.); — p. 302. *Donum natalicium Schrijnen* (N. D.); — p. 305. D. I. Simonescu, *Sibilele în literatura românească* (N. D.); — p. 307. M. Ştefănescu, *Cronica lui Manasses şi literatura româno-slavă şi română veche* (N. D.); — p. 308. S. Puşcariu, *Studii Istroromâne* (Th. Capidan); — p. 314. A. Rosetti, *Cercetări asupra graiului Românilor din Albania* (T. C.); — p. 316. T. Papahagi, *Images d'Ethnographie roumaine* (T. C.); — p. 317. A. Procopovici, *Mic tratat de lingvistică generală* (T. C.); — p. 320. C. Geagea, *Elementul grec în dialectul aromân* (T. C.); — p. 329. S. Puşcariu, *Hărţile graiului* (voir *Romania*, LX, p. 138); *B. P. Hasdeu ca linguist*; — *Despre neologisme* (Al. Procopovici); — p. 332. S. Pop, E. Petrovici, *O hartă a graiului* (voir *Romania*, *l. c.*) (A. P.); — p. 333. M. Bartoli, *Fatti caratteristici della romanità della Penisola Iberica* (A. P.); — p. 334. A. Graur, « *Ab, ad, apud* » *et* « *cum* » *en latin de Gaule* (A. P.); — p. 335. P. Skok, *Du rôle de l'homonymie dans les changements phonétiques et morphologiques, II.* (A. P.); — p. 336. L. Predescu, *Diaconul Coresi* (A. P.); — p. 344. N. Jokl, *Thraker .B. Sprache*; — *Balkanlateinische Studien*; — *Zur Geschichte des alb. Diphtongs -ua-, -ue-* (E. Petrovici); — p. 350. P. Skok, *Leksikološke studie .4. Slovenec*; etc. (E. P.); — p. 362. M. Valkhoff, *Latijn, Romaans, Roemeens* (E. P.); — p. 363. K. Klein, *Rumänisch-deutsche Literaturbeziehungen* (E. P.); — p. 366. G. Kisch, *Siebenbürgen im Lichte der Sprache* (E. P.); — p. 368. P. Drăgoiescu, *Limba latină pe inscripţiile din Dacia* (C. Daicoviciu); — p. 369. N. Georgescu-Tistu, *Bibliografia literară română* (Ion Breazu); — p. 375. N. Iorga, *Istoria literaturii româneşti. Introducere sintetică* (I. B.); — p. 379. J. Boutière, *La vie et l'œuvre de I. Creangă* (I. B.); — p. 385. S. Puşcariu, *Istoria literaturii române. Epoca veche* (I. B.); — p. 389. Rally et Getta, *Bibliographie franco-roumaine. Première partie* (I. B.); — p. 391. G. Serra, *Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle comunità rurali romane e preromane dell' Italia superiore* (Şt. Paşca); — p. 395. Ş. Binder, *Kind, Knabe, Mädchen im Dacorumänischen* (Ş. P.); — p. 396. S. Puşcariu, *Proiect de reformă a ortografiei române* (Ş. P.); — p. 398. C. Tagliavini, *Divagazioni semantiche*

rumene e balcaniche (Ş. P.) ; — p. 400. M. Ruffini, *Contributo all' onomastica degli animali domestici del distretto di Făgăraş* (Ş. P.) ; — p. 402. T. Gherman, *Meteorologia populară* (Ş. P.) ; — p. 406. A. Bitay, *Ujabb szempontok és adatok a román nyelv magyar elemeink kutatásához* (Ş. P.) ; — p. 409. A. P. Arbore, *Toponimie Putneană* (Ş. P.) ; — p. 411. Popp Serboianu, *Les Tsiganes* (Ş. P.) ; — p. 419. A. Lupeanu-Melin, *De pe Secaş* (Ion Muşlea) ; — p. 420. M. Gaster, *Povestea celor trei prieteni* (J. M.) ; — p. 421. A. Schullerus, *Verzeichnis der rumänischen Märchen und Märchenvarianten* (I. M.) ; — p. 423. E. Krohn, *Die Eheschliessung bei den Rumänen* (I. M.) ; — p. 425. W. Giese, *Zur Morphologie der Märchen der Romanen* (M. Puşcariu) ; — p. 434. I. Muşlea, *Anuarul Arhivei de Folklor* (D. Macrea). — *Pe marginea cărţilor* (S. Puşcariu) : p. 437. *Travaux du Cercle linguistique de Prague, IV* [*phonétique* et *phonologie*] ; — p. 445. E. Petrovici, *De la nasalité en roumain* ; — p. 447. A. Rosetti, *Curs de fonetică generală* ; — *Limba română în secolul al XVI-lea* ; — p. 459. D. Găzdaru, *Descendenţii demonstrativului* ille *în limba română* ; — p. 463. A. Graur, *Noms d'agent et adjectif en roumain* ; — p. 471. I. Iordan, *Introducere în studiul limbilor romanice* ; — p. 475. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etym. Wörterbuch* [p. 478 sq., listes de mots latins conservés dans une seule région romane] ; — p. 482. O. Bloch, *Dictionnaire étym. de la langue fr.* ; — p. 482. Candrea-Adamescu, *Dicţionarul enciclopedic ilustrat* ; — p. 488. Kr. Sandfeld, *Linguistique balkanique* ; — p. 498. Meyer-Lübke, *Rumänisch und Romanisch*. — P. 505-651. *Bibliografia publicaţiilor* (1929-1930). — *Necrologe* : p. 652. A. Philippide (Th. Capidan) ; — p. 661. E. Sevastos (I. Muşlea). — P. 666-697. *Indice*.

Jean Boutière.

Revista de Filología Española, XX (1933), — I. P. 1-59. R. Menéndez Pidal, *Supervivencia del poema de Kudrun (Orígenes de la balada)*. Article extrêmement important, par lequel l'auteur cherche à illustrer d'un exemple nouveau, emprunté à une littérature non hispanique, la théorie qu'il a déjà souvent soutenue (et à coup sûr avec succès) concernant les rapports entre l'épopée et le Romancero : à savoir que les longs poèmes épiques sont toujours antérieurs aux narrations plus brèves destinées à être chantées qui rapportent les mêmes événements, et que les seconds dérivent des premiers. Il s'agit, dans ce travail, de la seconde partie de l'épopée de *Gudrun*, poème allemand du XIIIe siècle, où se trouvent racontées les souffrances de l'infortunée princesse au cours de sa captivité, ainsi que sa délivrance finale par son frère et par son fiancé. Le même thème réapparaît, sous de multiples formes parfois très divergentes, dans d'innombrables ballades germaniques ; il présente de plus cette particularité que l'ancienne littérature espagnole en offre un reflet dans les romances de don Bueso. Contrairement à l'opinion générale des critiques germaniques, M. P. cherche

à établir que les versions brèves de l'histoire dérivent toutes du poème de *Gudrun*, et non pas d'une « saga », aujourd'hui disparue, qui aurait autrefois et par ailleurs donné naissance à la longue narration circonstanciée du vieil aède. Il est impossible de rendre compte par le menu de l'exposé extrêmement riche en faits, de l'analyse précise des textes, des rapports souvent subtils que l'auteur s'efforce de démontrer. Au reste, la critique de toute cette construction incomberait plutôt à un germaniste davantage familiarisé avec les caractères spécifiques que peut présenter cette littérature en opposition avec les littératures romanes. Nous ne retiendrons qu'un point qui semble avoir son importance. Il ne faut point se laisser tromper par le terme d'épopée, qui recouvre souvent d'un voile uniforme des éléments d'origine extrêmement disparate ; or qui ne voit (Hermann Schneider, cité par Pidal, a insisté sur cette nuance) qui ne voit que toute la partie en cause du poème de *Gudrun* présente un caractère romanesque et lyrique bien plus accentué que son allure épique ? L'élément historique ou pseudo-historique si nécessaire à l'épopée fait ici défaut : on dirait d'un vieux thème populaire, ressortissant à un autre domaine de la poésie, introduit dans la narration par un auteur soucieux de relever la monotonie de ses récits guerriers. L'épopée française tardive nous a habitués à ce procédé (Berte aux grands pieds, Sebile, etc.) — or ces nouveaux éléments, souvent empruntés à des fonds narratifs plus anciens et surtout plus répandus que l'épopée proprement dite, semblent peu disposés à livrer leur secret à un procédé d'analyse qui a pu se révéler fécond dans le domaine relativement précis, nettement délimité, de l'épopée proprement dite. Il y a là une matière beaucoup plus diffuse, beaucoup plus insaisissable dans ses origines, et c'est la difficulté même à laquelle ont achoppé tant de travaux relatifs au folk-lore européen. Ceci dit, le travail de M. P., grâce au vigoureux effort de démonstration, atteint à un haut degré de probabilité. On aimerait surtout à mieux savoir par quelle route la légende est arrivée à la connaissance de l'Espagne ; mais les échelons intermédiaires, s'ils ont jamais existé (et c'est là un grand point à peine effleuré), ont disparu.

Mélanges. — P. 60. Esp. *chavola* « hutte, cabane », emprunté du basque, ne serait autre que l'anc. franç. *jaole* (A. Castro). — Esp. *Galayos*, nom d'une crête de la Sierra de Gredos, mis en rapport avec arag. *galacho*, cat. *galatxo* « rigole que fait la pluie dans les terres meubles ». Étymologie inconnue. Cf. *ibid.*, p. 390 (A. Castro). — Esp. *pitoflero*, « vaurien, plaisantin », à faire entrer, avec le cat. *pitof*, *pitofler*, dans la famille de l'ital. *pataffione*, *pataffio*, lyonnais *patafle*, Jersey *épitafle*, c.-à-d. parmi les représentants de epitaphium (cf. *FEW*) (L. Spitzer).

Comptes rendus. — P. 68. N.-L. Willey, « *C* » *and* « *Z* » *in american Spanish.* Erroné (Amado Alonso). — P. 75. Florence Whyte, *The dance of Death in Spain and Catalonia.* Éloges avec quelques réserves (P. Bohigas).

II. *Mélanges.* — P. 199. Esp. (*al*)*rededor*, port. *redor*, d'un comparatif local

*deretiore [loco], de même que fr. *ailleurs*, de *aliore [loco] ou prov. *sobeiran*, *soteiran* en rapport avec superius, subterius » (L. Spitzer). — Esp. *arrobarse* « s'extasier ». Terme mystique, à rapporter à *robar*, germ. *raubōn* (L. Spitzer). — Esp. *melena* « crinière ». Étymologie proposée : dérivé de lat. mel, avec le suffixe *-eno*, de même que *moreno*, de *mora* « couleur de mûre ». Le mot signifierait donc étymologiquement, « couleur de miel ». Le féminin, d'après *cabellera* (L. Spitzer). — Esp. *privado* « vite » — non pas du prov. *abrivat*, mais du lat. privatus. Cf. l'évolution sémantique du fr. *express* (L. Spitzer). — Anc. esp. *regunzar*, de *recognitiare (L. Spitzer).

Comptes rendus. — P. 179. Eusebio Castex, *Tópios lexicógraficos*. Études de quelques américanismes ou prétendus tels (M. L. Wagner). — P. 180. M. Rodrigues Lapa, *A « Demanda do Santo Graal. » Prioridade do texto portugués*. Opinion à prendre en considération (P. Bohigas). — A. Giménez Soler, *Don Juan Manuel. Biografía y estudio crítico*. Beaucoup de réserves (G. Sachs).

III. P. 225-277. T. Navarro Tomas, A. M. Espinosa (hijo), L. Rodriguez Castellano. *La frontera del andaluz*. Les auteurs cherchent à délimiter la frontière de l'andalou par rapport au castillan (portugais et valencien) en étudiant les isoglosses de deux phénomènes considérés généralement comme caractéristiques du dialecte : 1° confusion de l'*s* et du *z* soit en *s* (*seseo*), soit en *z* (*ceceo*) — n'ont été étudiés que les cas de *z* et de *s* initiaux ; 2° présence de l'*s* andalouse (prédorsale, convexe, aiguë — à peu près l'*s* française) en opposition avec l'*s* castillane (apicale, concave, grave ou *s* chuintée). Leur enquête leur a révélé, comme il était facile de s'y attendre, que les deux isoglosses ne concordent pas. Le travail a été conduit province par province (Badajoz, Huelva, Séville, Cadix, Cordoue, Jaen, Grenade, Malaga, Almería, Murcie) ; on a relevé les points destinés à figurer dans le futur Atlas linguistique de l'Espagne. L'article est illustré de nombreuses cartes et de quelques palatogrammes (description des différentes sortes d'*s*). Les résultats les plus importants sont les suivants : la distinction entre l'*s* et le *z* est un phénomène de la montagne, la confusion un phénomène de la plaine. Cette dernière s'étend en effet depuis la côte et les grands centres (Huelva, Cadix, Séville, Malaga) jusqu'aux premières pentes de la Sierra Morena où elle fait place à la distinction. A l'Est, Grenade fait la distinction dans sa partie orientale, l'ignore dans sa partie occidentale ; au Nord-Est, Jaen fait presque entièrement la distinction. Deuxième point : dans la partie occidentale de l'Andalousie (Huelva, Séville, Cordoue, Malaga) la zone de confusion en *z* (*ceceo*) est séparée de la zone de distinction par une bande de confusion en *s* (*seseo*). Dans la province de Grenade, au contraire, on passe du *ceceo* à la distinction sans intermédiaire. Ces différences tiennent sans doute aux modes divergents de repeuplement de ces provinces lors de leur reconquête respective. — Pour ce qui est des *s*, nos auteurs en distinguent trois types : une *s* apicale, concave et grave (*s* chuintée castillane),

une *s* prédorsale, concave, aiguë (*s* du type français) et une *s* intermédiaire, coronale, plane, de timbre moyen (plus aigu que celui de l'*s* castillane). La première *s* ne se rencontre que dans les zones de distinction. La deuxième (*s* dite française) que dans les zones de confusion (*ceceo* ou *seseo*, mais surtout en liaison avec le *ceceo*). La troisième (*s* intermédiaire) se rencontre soit dans les zones de distinction, soit dans les zones de confusion. Des constatations ci-dessus, les auteurs tirent quelques conclusions qui paraissent certaines : la confusion de *s* ou de *z* (*seseo* ou *ceceo*) est un phénomène en étroite dépendance avec la qualité de l'*s*. Quand l'affriquée qui provenait du c palatalisé latin perdit son élément occlusif, l'élément fricatif restant se confondit avec l'ancienne sifflante *s* dans les régions de la Romania où l'*s* originaire était avancée (prédorsodentale) : c'est le cas des langues de la Gaule, par exemple, qui connaissent, si l'on peut dire, le *seseo* et confondent *cinq* (*cinque) et *seing* (sĭgnum) ; c'est le cas de l'andalou. Dans les régions, au contraire, où l'*s* avait un caractère alvéolaire et grave nettement accusé (*s* castillane), elle est restée distincte de l'élément fricatif de l'ancien *ts* (< c palatal) et *cielo* ne s'est pas confondu avec *señas* ; ils ont au contraire tendu à se différencier et le point d'articulation de *cielo* s'est avancé jusqu'à devenir interdental. D'autre part, le rapport de dépendance entre les deux phénomènes (présence d'une *s* avancée et aiguë, confusion entre *s* et *z*) montre que le trait caractéristique de l'andalou est cette *s* avancée et non la confusion (*seseo* ou *ceceo*), puisque le second résulte du premier, et en effet le second peut faire défaut sans que le caractère andalou de la prononciation puisse être contesté ! Le *ceceo* ou *seseo* n'est donc qu'un caractère secondaire du dialecte, qui est loin de s'étendre sur toute l'aire linguistique en cause (carte très expressive, p. 260). L'article comporte de plus quelques remarques très importantes sur la nature de la fricative andalouse *z* (*th*) qui n'est pas interdentale la plupart du temps, ce qui la distingue de la fricative correspondante castillane, la rapproche de l'*s* andalouse et rend parfois difficile le départ entre le *seseo* et le *ceceo*. En ce qui concerne les rapports entre ces deux derniers, les auteurs opinent (et la configuration des aires les justifient) que le *seseo*, s'il n'est pas antérieur au second, a du moins été évincé par lui, sauf dans la province de Grenade où le *ceceo* a dû recouvrir directement une aire de distinction (d'où absence de la bande intermédiaire de *seseo*). — P. 278-287. Gunnar Tilander, *El fuero latino de Albarracin*. L'auteur montre que le texte publié par Angel et Innocenta Gonzalez Palencia dans l'*Anuario de Historia del Derecho* (VIII, p. 415-495) n'est autre que le Fuero de Teruel, publié déjà par Francisco Aznar y Navarro, *Forum Turolii* (Saragosse, 1905).

Comptes rendus. — P. 296. Alice Braue, *Beiträge zur Satzgestaltung der spanischen Umgangsprache* (Rafael Lapesa). — Miguel de Toro, *L'évolution de la langue espagnole en Argentine*. Beaucoup de réserves, livre peu utile (Angel Rosenblat). — Juan Manuel, *El conde Lucanor*, edición, observaciones preli-

minares, ensayo bibliográfico per Eduardo Juliá. Travail utile (G. Sachs). — P. Bohigas, *El repertori de manuscrits catalans de la Intitució Patxot. Missió de Paris. Biblioteca Nacional (1926-1927). I. Manuscrits en llenga catalana* (B.S.A.).

IV. — P. 345-352. R. Menéndez Pidal, *La forma épica en España y en Francia*. L'auteur souligne rapidement deux différences très importantes dans la facture des épopées françaises et espagnoles : 1° Rime ou assonance. Alors que l'épopée française a de plus en plus rapidement remplacé l'antique assonance par la rime, procédé plus moderne, l'épopée espagnole, au contraire, non seulement a conservé l'assonance jusqu'en plein XVe siècle (romances), mais elle a même retenu une licence poétique extraordinaire, dont la justification grammaticale doit être recherchée dans un état linguistique remontant au Xe siècle au moins, à savoir l'E dite paragogique (distinction entre trois cas : E adventice étymologique, cas de *cibdade*, E adventice analogique, cas de *sone*, *estane*, E proprement paragogique, c'est-à-dire entièrement arbitraire : *allae*, *mase*. 2° Isosyllabisme ou anisosyllabisme de la versification. L'auteur, insistant sur le caractère archaïque ou archaïsant de l'épopée espagnole, met en relief l'irrégularité de la versification de cette épopée. Puis, prenant texte du fait que la poésie anglo-normande et la poésie franco-italienne sont, elles aussi, irrégulières, il veut voir dans cette irrégularité, de même que dans l'assonance, un phénomène originairement commun à toutes les épopées romanes, y compris la française, et il suppose que les formes régulières que nous possédons ne sont que secondaires. C'est possible : mais, devant le caractère peu pertinent des exemples cités à l'appui (poésie anglo-normande ou franco-italienne), il est sans doute permis d'attendre de plus solides preuves. — P. 353-362. V. García de Diego, *Notas etimológicas*, lat. caccabus > esp. *carcava* (contre Diez, concavus, Dozy et Engelmann, ar. *karkab*). — Famille espagnole des dérivés de lat. caryon (grec κάρυον), carilium et base celtique **carol-* (adjonctions italiennes et françaises). — Lat. stramen > Burgós *estambrera* ; gall. *estrume* ; basque *astalamia*, *estrabia*. — Esp. *bolillo*, sorte de dentelle : diminutif de *bola*, *bolo* ou de *vuelo*? — Esp. *aledaños* « environs » est un croisement de *aladaños* (*adlataneus) et de *alendaños* (*adlimitaneus), *aledano* (Alex. Paris, 853) présente un changement de suffixe. — Esp. *bayarte*, *ballarte*, sorte de civière, gallicisme (fr. *bayart*). — Navarre *estinar*, *destinar* « tester », lat. destinare. — Salm. *jarrino* « élégant ou intrépide », courageux (sens obscur) < lat. ferinus.

Comptes rendus. — P. 406. Werner Matthies, *Die aus den intransitiven Verben der Bewegung und dem Partizip des Perfekts gebildeten Umschreibungen im Spanischen*. Bon travail (Angel Rosenblatt).

F. Lecoy.

Zeitschrift für romanische Philologie, LIII (1933), 3-4. — P. 225-

257. Josef Kollross, *Die Stellung des Subjektes zum Verbum in den Briefen des Guittone d'Arezzo* (suite et fin). — P. 258-286. Hans Spanke, *Volkstümliches in der altfranzösischen Lyrik*. Il y a bien des façons d'entendre « populaire » en matière de lyrique, selon qu'on pense aux origines lointaines des genres, ou des thèmes ou des procédés, ou bien à la formation des poètes, ou bien encore au public auquel les chansons sont destinées et dont elles satisfont les aspirations et les goûts. M. Sp. s'est efforcé de traiter la question en se plaçant surtout, me semble-t-il, au dernier de ces points de vue, et son essai mérite toute attention.

Mélanges. — P. 287-303. Leo Spitzer, *Wortgeschichtliches*. 1. *Ptg. caloiro* « *junger Student, Fuchs* ». 2. *Afrz. creature* « *Ding und Verwandtes* ». Sur la valeur latine de creatura s'appliquant aux choses aussi bien qu'aux êtres, à propos de la note de M. Foulet sur a. fr. *creature* (*Romania*, LVII, 432) ; remarques sur *rien*, *personne*, *riens nee*. 3. *Kat. esglahò* « *Stufe* ». 4. *Lothr. dépalancié* « *debrailler* ». Rattaché à palanca. 5. *Ital. fante*, *Fusssoldat* ». M. Sp. revient à l'étymologie (*in*)*fante* contre l'étymologie germanique de M. Brüch adoptée par la dernière édition du *REW*. 6. *Sp. goldre*, *ptg. coldre* « *Klöcher* ». Rattaché à colorare. 7. *Alava. golorito* « *Distelfink* ». De color : cf. le synonyme *colorin*. 8. *Nochmals dial.-ptg. laponço* « *junges Kaninchen* ». 9. *Salamanca iteles y véntiles*. De iter, complété par une forme assonante tirée de *vent-*. 10. *Südfrz. madaisso* « *Kinnbacke* ». 11. *Aspan. manzar masnar* « *ausspressen, kneten* ». 12. *Ital. razza*. Rattaché à ratio, ce qui (M. Sp. l'indique sobrement) ne manque pas de piquant dans les circonstances actuelles. 13. *Ital. sciupare* « *verderben* ». De dissupare (class. dissipare) ; dans une note M. Sp. propose de rattacher, l'a. fr. *desver* à dissipare. 14. *Ital. spago* « *Furcht* », *oberital. spaghetto* « *id.* ». Identifié avec *spago* « ficelle » : il s'agirait d'une expression d'origine plus que triviale où certains effets physiologiques de la peur auraient servi à désigner celle-ci même (cf. fr. *trouille*, *venette*, *petouche*, etc.). — P. 303-311. A. Hilka, *Die geistliche Tendenz und das Motiv vom geprellten Tempel in Gerberts Gralfortsetzung*. — P. 311-317. O. Schultz-Gora, *Zur Datierung des* Folque de Candie. Le *terminus ad quem* indiqué par M. Sch.-G. est le 2 octobre 1187, en raison de l'allusion à la tour de David aux v. 238-9 (d'après le ms. P¹) :

Grant fu et bele, bien vast .iiī. des Davi
que crestien gardent or, Deu merci.

Il est vrai que le ms. de la Vaticane donne pour le second de ces vers

que crestien unt veü, Deu merci

ce qui peut être une correction postérieure, non seulement à la prise de Jérusalem par Saladin, mais à la perte définitive de Jérusalem en 1259. — P. 317-331. D. Scheludko, *Zur Komposition der Karlreise*. Sur les thèmes populaires utilisés par l'auteur ; le *Voyage* n'est pas, comme le pense M. J. Bédier, « essentiellement un récit de translation de reliques ». Le

Voyage ne serait pas antérieur à 1130, parce qu'il donne à Guillaume le surnom « d'Orange », inconnu de la *Chanson de Guillaume* et du *Couronnement de Louis*. — P. 325-331. Felice Giordano, *Su la « Canzone » di Pier della Vigna*. Propositions d'émendation du texte fourni par les deux manuscrits.

Comptes rendus et annonces. — P. 331-448. L'on paraît s'être préoccupé de réparer les longs retards dont nos revues ne sont que trop coutumières pour les comptes rendus et les annonces bibliographiques, et ce gros bulletin remonte jusqu'à des publications de 1926. Il est encore classé méthodiquement, avec une certaine liberté.

5-6. — P. 449 507. Carlo Volpati, *Nomi romanzi delle Orse, Boote, Cigno e altre costellazioni*. — P. 508-528. Margarete Rösler, *Alexiusprobleme*. Un manuscrit grec de la Bibliothèque Marciana à Venise (Cod. VII, 33, fol. 177 ro-179 vo) contient une version en prose de la légende d'Alexis, qui, bien que le ms. ne soit que du XIIe siècle, représenterait la plus ancienne forme de la légende.

Mélanges. — P. 529-534. O. Schultz-Gora, *Afrz. Poe·Dieu*. Le roi de France Louis VII, nous dit le Ménestrel de Reims, était appelé *Poe Dieu*. M. Sch.-G. ne croit pas que ce surnom ait pu avoir le sens de « Patte Dieu » et trouve plus naturel, sous réserves, de prendre ici *poe* au sens de « femelle du paon » : Les réserves se comprennent, comme chaque fois qu'il s'agit d'interpréter un sobriquet sans aucune indication sur les circonstances où il a été attribué. — P. 530-534. O. Schultz-Gora, *Prov. und afrz. car « warum »*. Liste d'exemples et discussion des leçons du *St Alexis* 84 d et 88 c. — P. 535-549. P. S. Pasquali, *Noterelle etimologiche e lessicali*. — P. 549-556. P. S. Pasquali, *Di alcuni nomi del « Colchicum autumnale L. in Val di Magra*. — P. 557-559. Carl Appel, *Zu Flamenca v. 7085-88*. A propos de l'article de M, Kurt Lewent (*Zs.*, LIII, 1 sq.). — P. 559-566. Carl Appel, *Zu Arnaut Catalan*. Remarques sur l'édition des chansons d'Arnaut Catalan par M. Ferruccio Blasi. — P. 566-569. O. Schultz-Gora, *Fragmente einer neuen Handschrift des* Folque de Candie. Fragment, actuellement égaré, ayant appartenu au prof. Schaass de Göttingen. — P. 569-575. Paul Kein, *Rutebeufs Weltanschauung im Spiegel seiner Zeit*.

P. 589-671. *Comptes rendus et annonces*. A signaler p. 629-650 le long compte rendu par Hans Spanke de Paul Verrier, *Le vers français*, et p. 654-665 le compte rendu par J. Jud de Antonin Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux*.

M. R.

CHRONIQUE

Richard Thayer Holbrook est mort, le 31 juillet 1934, dans sa 63e année. Depuis 1919, il était professeur à l'Université de Californie, après avoir enseigné successivement à Yale, à Columbia et à Bryn Maur. Au sortir de l'Université, il avait poursuivi ses études, de 1893 à 1896, à Paris, où il fut l'élève de Gaston Paris, en Italie, en Espagne et à Berlin. Ses premières recherches le portèrent du côté de l'italien : on a de lui deux livres dans ce domaine, *Dante and the Animal Kingdom*, 1902, et *Portraits of Dante from Giotto to Rafael*, 1911, qu'on peut regarder comme un ouvrage définitif sur l'iconographie dantesque. Dans ces dernières années il s'est intéressé à l'application des rayons X à l'analyse du langage, comme en témoigne un mémoire publié dans les *Mélanges de Philologie offerts à Jean-Jacques Salverda de Grave*, pp. 175-185. Mais il s'est fait connaître surtout par ses travaux sur la farce de *Pathelin* qui ont été la grande œuvre de sa vie. Dès 1905, il donnait de cette pièce une traduction très vivante (adaptée pour la scène en 1914), puis parurent, en 1917, *Étude sur Pathelin. Essai de bibliographie et d'interprétation*, en 1924, une excellente édition de la farce (une 2e édition est en cours d'impression), et en 1928, *Guillaume Alecis et Pathelin*. Holbrook connaissait bien la langue si difficile du XVe siècle et il avait pénétré très avant dans l'étude de cette époque. Comme M. Louis Cons, quoique pour des raisons en partie très différentes, il attribuait au moine Guillaume Alecis la paternité de la célèbre farce. Sa démonstration d'une thèse que je crois juste a été contestée. Quoi qu'il en soit, Holbrook a résolu nombre de problèmes importants relatifs à *Pathelin* et il en a posé d'autres qu'il aura aidé à résoudre. Sa perte sera sentie dans le monde des romanistes. Il ne sera pas oublié de ses amis. — L. Foulet.

Comptes rendus sommaires.

Matteo Bartoli, *Dialetti e lingue di confini d'Italia* [*Ce fastu ?*, VIII (1932), pp. 49-55]. — Remarques au sujet de l'influence des substrats ; mais la partie la plus neuve de cette intéressante communication est celle où M. B. note que les états de bi- ou de multilinguisme créés aux frontières par le conflit des parlers locaux, des langues étrangères et de la langue commune, tendent à assurer le triomphe de cette dernière sur les

variétés régionales. La constatation est une vérification de ce que l'*Atlas linguistique de la France* nous avait montré, à Gilliéron et à moi, il n'y a pas loin de 25 ans (voir *Études de géographie linguistique*, p. 131). — M. R.

Comptes de la ville de Doullens pour l'année 1470 et cueilloir de cens dus au béguinage de cette ville ; textes précédés d'une introduction et suivis d'annotations philologiques, par B. H. J. Weerenbeck ; Paris, Picard, 1932 ; in-4, 78 pages avec un fac-similé. — Il s'agit de six feuillets de parchemin provenant de la reliure d'un livre appartenant à une bibliothèque de Bois-le-Duc ; comme tous les documents de ce genre, ils contiennent bon nombre de mots de métier et de termes locaux, dont un petit nombre non signalés jusqu'ici : *metre a bonny*, *indusse*, *labites*, *pentilles*, *perioy*, *platier*, *soliner* et *ressoliner*. M. W. a accompagné sa publication d'un commentaire historique et philologique très abondant et d'ampleur quelque peu disproportionnée; il y a là beaucoup de travail préparatoire dont on voit mal le profit, beaucoup d'efforts que M. W. aurait pu appliquer à la publication, avec commentaires plus réduits, d'autres textes picards du XVe siècle qu'il nous fait espérer. — M. R.

Fabliaux, dits et contes en vers français du XIIIe siècle. Fac-similé du manuscrit français 837 de la Bibliothèque nationale publié sous les auspices de l'Institut de France (fondation Debrousse), par Henri Omont ; Paris, Leroux, 1932 ; in-4, VIII-28 pages et I + 728 pages de reproduction en phototypie double ton. — Cette reproduction, depuis longtemps attendue, est la très bien venue et il faut souhaiter qu'elle soit suivie de beaucoup d'autres : nos médiévistes y trouveront des instruments de travail indispensables et d'appréciables économies de temps, et les bibliothèques pourront mieux assurer la conservation de documents précieux qui résistent mal à de trop fréquentes consultations. M. Omont a fait précéder le fac-similé d'une brève introduction sur l'histoire du ms. 837 qui, avec ses 252 pièces conservées (sur 264 que comportait primitivement le manuscrit), est une de nos principales sources pour la littérature poétique du XIIIe siècle. Suivent la liste des pièces dans l'ordre du manuscrit avec bibliographie des éditions, une table alphabétique des titres et noms d'auteurs, une liste alphabétique des *incipit*, et le tableau de concordance des folios du ms. avec les pages de la reproduction. — M. R.

Maurice Wilmotte, *Le manuscrit N du Poème moral* [Extrait des *Bulletins de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* de l'Académie royale de Belgique, XVII, 1931, pp. 358-372]. — M. W. montre que le ms. N (fragment de Cracovie) du *Poème moral* méritait plus de créance que ne lui en a accordé le dernier éditeur du poème, M. A. Bayot. — M. R.

Arlette P. Ducrot-Granderye, *Études sur les* Miracles Nostre Dame *de Gautier de Coinci ; description et classement sommaire des manuscrits, notice biographique, édition des miracles* D'un chevalier a cui sa volonté fu contée por fait après sa mort *et* Coment Nostre Dame desfendi la cité de Costentinnoble *d'après tous les manuscrits connus* ; Helsinki, 1932 [*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B, XXV, 2] ; in-8, 286 pages. — Nous attendons toujours une édition valable de Gautier de Coinci. J'espère que l'édition provisoire, d'après un seul manuscrit avec des variantes méthodiquement choisies, que j'avais mise en train avec certains de mes élèves américains et qui, commencée par MM. Trautman et Allen, est maintenant reprise par M. V. Frederic Koenig, pourra voir le jour ; mais il restera à faire une édition avec appareil critique complet, sources, notes, lexique ; je crains que cette œuvre ne se fasse encore longtemps attendre. Quelle que soit l'édition envisagée, la thèse de Mme Ducrot-Granderye en est le nécessaire prolégomène. Elle comporte en effet un inventaire et des notices de tous les manuscrits complets ou partiels et des fragments de manuscrits des *Miracles* de Gautier et un essai de classement provisoire établi sur l'étude des deux miracles édités dans la thèse même. Mme D.-G. a fondé ce classement sur une application sommaire et partielle de la méthode de dom Quentin, et les conclusions, d'ailleurs limitées, m'en paraissent fort incertaines. Mais elle a sans doute raison de penser que le ms. BN fr. 2163 (*M* de sa liste) est le plus généralement satisfaisant et sans doute le plus fidèle à l'original. Ce ms. est particulièrement précieux parce qu'il a été copié en 1266, « trente ans seulement après la mort de l'auteur » ; et, s'il n'a pas été copié dans le Soissonnais, il l'a été du moins dans l'Ile-de-France : il est en effet dû à Guillaume, moine de l'abbaye de Morigny, près Étampes ; cette abbaye paraît avoir eu des rapports avec saint Crépin de Soissons, et peut-être l'abbaye de saint Médard lui avait-elle prêté un exemplaire de l'œuvre de Gautier directement apparenté à l'original. Malheureusement *M* n'est pas absolument complet, pas plus qu'aucun autre ms. conservé, sauf le ms. de Soissons, actuellement non utilisable et d'ailleurs plus tardif. On trouvera dans la thèse de Mme D.-G. de précieux renseignements sur ce ms. de Soissons. — Dans la deuxième partie de son travail, Mme D.-G. retrace la vie de Gautier et la génèse de son œuvre qui se résume ainsi : « 1° Vers 1218, Gautier écrit le livre I ; il pense alors que sa tâche doit se résumer avec ce livre.

2° Vers 1212, il reprend ce livre pour y faire quelques additions.

3° De 1223 à 1227, il écrit le livre II et, par quelques changements dans le livre I, obtient une œuvre... divisée en deux livres ayant la même composition et sensiblement la même étendue ».

Nous avons des manuscrits du premier et du troisième état et le manuscrit de Soissons conserve la trace du second. — L'édition critique des deux miracles pris comme exemple est établie avec soin et exactitude. — M. R.

Grace FRANK, *Villon's* Lais *and his journey to Angers* [Extrait de *Modern Language Notes*, mars 1932, pp. 154-159]. — Mme Frank pense que le départ de Villon pour Angers est postérieur à l'affaire du collège de Navarre et ne date pas de « vers la Noël » 1456, mais plutôt d'avril 1457 ; ce voyage n'aurait pas eu d'autre but que celui indiqué par Gui Tabarie dans son interrogatoire : étudier sur place un vol à commettre dans la région. Villon se serait amusé ou aurait pensé amuser les gens de sa bande en datant ses *Lais* précisément d'un moment où il était occupé à tout autre chose qu'à dicter des vers, puisque c'était le moment même où il avait pris part à la préparation et à l'exécution du vol avec effraction au collège de Navarre : l'hypothèse est à coup sûr ingénieuse et mérite d'être retenue. M. R.

Fernand DESONAY, *Villon* ; Paris, Droz, 1933 ; in-16, 203 pages (Bibliothèque scientifique belge : Histoire et philologie], — S. Étienne, *A propos d'une ballade de Villon* [Extrait de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, XIII (1934), 1-2]. — On connaît la manière vive et un peu tendue de M. Desonay, on la retrouvera dans cet essai, avec aussi un certain penchant à l'anachronisme qui n'est pas toujours heureux ; j'avoue que je goûte médiocrement une phrase comme (p. 133) : « Abélard était un « prof », la reine Blanche une « vamp » pour étudiants ». C'est M. D. qui a provoqué la discussion avec M. Étienne sur la question du commentaire historique de Villon fondé sur les documents d'archives, en regard du commentaire littéraire d'impression fondé surtout sur la lecture du contexte. Il est trop de passages où le contexte seul éclaire pour nous la pensée de Villon pour que M. Étienne n'ait pas largement satisfaction ; mais est-il nécessaire de séparer et d'opposer les deux commentaires ? Même là où le contexte permet de saisir et de sentir l'idée de l'auteur, n'est-il pas possible de trouver une précision plus grande de sentiment et d'intelligence du texte dans la connaissance des conditions où l'auteur a élaboré ses pensées ? Malgré l'amusante découverte d'E. Langlois, il est bien vrai que, comme le dit M. Étienne, « l'Archipiades de Villon est une femme » ; mais ce que cette femme pouvait représenter pour Villon de noble ou de mystérieux, de superbe ou d'étrange, ne le comprenons-nous pas mieux quand nous savons que cette Archipiades, c'est l'Alcibiade de l'histoire antique, des anecdotes classiques, un personnage de la même dignité, presque mythologique et un peu pédante, que Paris et Hélène du huitain XL du *Testament* ? — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV

PALATALISATION ET DIPHTONGAISON
EN ROMAN ET EN SLAVE

La théorie classique de la diphtongaison romane, telle que l'enseignent la plupart des manuels, peut se résumer de la façon suivante : 1° les voyelles accentuées se seraient allongées sous l'influence de l'intensité ; 2° les *e* et les *o* se seraient ensuite dédoublés, *ę́, ǫ́* en *ęę, ǫǫ* et *ẹ́, ọ́* en *ẹẹ, ọǫ* ; puis 3° la partie atone de la voyelle se serait fermée par dissimilation et on aboutirait à *ęę, ǫǫ* et enfin *ié, uó* d'une part, à *éi, óu*, de l'autre.

La belle symétrie de cette explication n'a sans doute pas peu contribué à son succès ; l'évolution phonétique présente en effet souvent des développements parallèles, ce qui n'a rien que de naturel. Dans le cas particulier, toutefois, le parallélisme est plus apparent que réel ; il est bien connu que la diphtongaison de *ę, ǫ* en *ie, uo* est distincte de celle de *ẹ, ọ* en *ei, ou* à la fois dans l'espace et dans le temps. Géographiquement, tandis que le premier type s'observe dans l'ensemble du domaine roman (dans des conditions, il est vrai, fort variées) à l'exception seulement du Portugal, de la Sardaigne et de la majeure partie des parlers de la Sicile, le second est limité à la partie nord du domaine, soit les parlers français et franco-provençaux, une partie des parlers rétiques et une partie des parlers italiens du nord et du centre. Chronologiquement, on sait par des exemples comme tepidum > *tiède* en face de dēbita > *dette* que le type *ę* > *ie* est antérieur au type *ẹ* > *ei* ; il semble même, à en juger par la graphie des *Serments de Strasbourg*, que la diphtongaison de *ẹ* en *ei* n'était pas encore achevée au milieu du IXe siècle : la diphtongue *ei* est en effet clairement notée dans *dreit* de d(ī)rēctu(m), tandis que l'ancien *ẹ* est noté *i* dans *savir, podir, dift, sit* ; il est donc probable que ce *i* ne

représente pas *ei* mais seulement *ẹ*^{i} (voir Koschwitz, *Comm. zu den ält. franz. Sprachdenkm.*, p. 14 et suiv.). Au point de vue physiologique également, le parallélisme n'est qu'apparent. Les observations excellentes de J. Ronjat, *B.S.L.*, XXIV, p. 356 et suiv., sur la notion de « filature » du son s'appliquent d'une façon très satisfaisante à la diphtongaison descendante : « il y a toujours quelque difficulté, dans la parole comme dans le chant, à *filer* un son bien égal pendant une durée notable ; on tend naturellement à lui laisser prendre une certaine variation » (p. 356), et plus loin : « l'effort pour l'intensité peut se soutenir dans une brève de l'allemand ou de l'anglais, non dans une longue : le son n'est plus *filé* égal » (p. 357) ; c'est ainsi que le *ẹ̄* et le *ǭ* de angl. *ale*, *foam* sont devenus *ẹ*^{i}, *ǫ*^{u} ou même *ẹi*, *ǫu* (p. 375). Ainsi s'expliquerait bien le cas de lat. tēla > v. fr. *teile*, etc. ; mais on voit mal comment l'idée d'une mauvaise filature du son pourrait rendre compte des diphtongaisons ascendantes *ie*, *uǫ*, puisqu'ici c'est le début de la voyelle qui a été altéré. Il semble bien qu'on ait affaire à deux procès essentiellement différents : dans le cas de tēla > *teile*, les organes ont quitté leur position un peu trop tôt, à la fin de la tenue de la voyelle ; dans le cas de pede(m) > *pied*, les organes n'étaient pas exactement en place au moment d'attaquer la voyelle.

Il convient donc de séparer les deux séries de faits. C'est ce qu'a toujours fait Ascoli, qui voit dans la diphtongaison de *ẹ* et *ǫ* un fait roman commun (*Arch. glott. ital.*, XIII, p. 293 note), tandis qu'il attribue le passage de *ẹ*, *ǫ* à *ei*, *ou* à un substrat celtique (*Riv. di Fil. class.*, X, p. 13 et suiv.). Malgré les critiques qui lui ont été faites, le grand linguiste italien a chance d'avoir vu juste dans les deux cas, avec sa pénétration coutumière. En tout cas, il est difficile de se refuser à voir un fait roman commun dans la diphtongaison de *ẹ* et *ǫ*, tant à cause du caractère singulier du phénomène que de sa large diffusion. Quoi qu'il en soit, on ne s'occupera, dans ce qui suit que de la diphtongaison de *ẹ* et *ǫ*.

Dans son livre fondamental sur le vocalisme du latin vulgaire, H. Schuchardt, tout en acceptant la théorie classique, en a nettement marqué l'insuffisance ; *Vokalismus*, II, p. 328 : « Einer befriedigenden Erläuterung dieses Lautvorganges bin

ich noch nicht begegnet. Vor Allem muss berücksichtigt werden, dass es hierbei nicht auf die Quantität als das Wesentliche ankommt. *ĕ* und *ŏ* konnten nur, nachdem sie gedehnt waren zu Diphtongen werden ». Ainsi pour Schuchardt l'allongement provoqué par l'accent d'intensité n'est nullement la cause mais seulement une condition nécessaire de la diphtongaison ; la théorie classique n'est qu'une analyse — toute hypothétique — du procès phonétique et non pas une véritable explication allant au fond des choses. Aucune des diverses tentatives qui ont été faites pour tirer au clair la cause profonde de la diphtongaison romane ne semble s'imposer ; on se bornera ici à renvoyer aux critiques qui en ont été faites (voir en particulier W. Foerster, *Zeitschrift für roman. Philol.*, 1881, p. 590 et suiv. ; Horning, *ibid.*, 1887, p. 411 et suiv. ; Goidánich, *L'origine e le forme della dittongazione romanza* (Halle, 1907), p. 154 et suiv. ; Juret, *B. S. L.*, XXIII [1922], p. 138 et suiv. ; P. Fouché, *Études de phonétique générale*, p. 16 et suiv.). Il convient toutefois d'examiner la plus récente — et la plus séduisante — celle de M. P. Fouché, *o. c.*, p. 20 et suiv.

Partant du fait bien établi que la tenue d'une voyelle est normalement de tension décroissante, M. Fouché suppose que la diphtongaison se produit dans le cas où la tension s'abaisse, à la fin de la tenue, au-dessous d'un certain minimum, déterminé dans chaque langue par l'ensemble du système phonologique. L'idée est assurément très intéressante, mais on regrette que M. Fouché ne sorte pas du domaine de l'hypothèse ; il semble qu'il aurait été instructif d'étudier sur un cas concret — celui de l'anglais, par exemple, qui montre une tendance actuelle à diphtonguer ses longues fermées *ē* et *ō* — le rapport entre la tension vocalique et la diphtongaison. Par contre, il est clair que nous sommes trop mal renseignés sur le degré de tension des voyelles romanes pour que l'étude de leur diphtongaison puisse apporter un appui à l'hypothèse de M. Fouché. Or les conséquences que cette hypothèse entraîne semblent difficiles à admettre sans autres preuves. Il faut d'abord supposer que les diphtongues *ie* et *uo* étaient à l'origine descendantes et que ce n'est que secondairement que l'accent s'est fixé sur l'élément final. L'hypothèse a déjà été faite, toutefois sans

qu'on ait jamais apporté un seul fait à l'appui ; sans doute, des déplacements d'accent de ce genre ne sont pas une rareté (voir, par ex. A. Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique* etc., chapitre II) ; mais pour le roman commun, l'accord des langues romanes indique clairement que *ie* et *uo* étaient des diphtongues ascendantes. Il faudrait ensuite admettre que *e* et *o* romans issus de *ĕ* et *ŏ* latins, loin d'être ouverts comme on l'a cru jusqu'ici, étaient au contraire fermés ; que s'ils ne se sont pas confondus avec *ę* et *ǫ* issus de *ē* et *ō* latins, c'est que ceux-ci étaient tendus, les premiers relâchés. Malheureusement, le seul fait sur lequel M. Fouché appuie sa théorie originale va directement à l'encontre de ses vues [1] : « Au moment de l'affaiblissement de la portion terminale des voyelles longues, la tendance de la langue, héritée du latin, était à l'ouverture des relâchées (cf. *ĭ*, *ŭ* > prérom. *ę*, *ǫ* sauf en sarde et, pour *ŭ*, en roumain). Le segment final de *ē* fermé *relâché*..... s'est ouvert en *ę*, d'où **ęę* ». On ne peut, en effet, s'empêcher de se demander comment il se fait que *ĭ* et *ŭ* relâchés ne se soient pas confondus avec *ę* et *ǫ* (lat. *ĕ*, *ŏ*) supposés relâchés, mais au contraire avec *ę* et *ǫ* (lat. *ē*, *ō*) supposés tendus.

L'erreur de M. Fouché est de partir d'une théorie générale, suggérée par des expériences de laboratoire, pour y plier ensuite les faits attestés. Il n'établit de lien qu'entre un fait positif, la diphtongaison romane, et un fait hypothétique, le régime de la tension vocalique en roman commun ; dès lors son raisonnement revient à ceci : toute diphtongaison provient du relâchement de la tension vocalique à la fin de la tenue ; or le français, l'italien, etc., ont diphtongué certaines voyelles ; donc ces voyelles avait tel et tel régime de tension. Après quoi on dira que le relâchement de la tension vocalique explique la diphtongaison romane, comme si ce relâchement était un fait positif. Ce qu'il importerait de faire, c'est de relier la diphtongaison romane à un fait positif (et non hypothétique) du roman commun, et par là, à lui donner sa place exacte dans l'ensemble du système phonologique roman.

A ce point de vue, une tentative d'explication plus instruc-

1. Je n'ai malheureusement pas eu connaissance de l'article annoncé par M. Fouché et où il se propose de développer sa théorie.

tive, parce qu'elle s'appuie sur un fait italien remarquable, est celle qu'a indiquée Schuchardt, *K.Z.*, XX, p. 285 et suiv., et qu'a reprise et généralisée M. Juret, *B.S.L.*, XXIII, p. 138 et suiv. Dans un grand nombre de dialectes italiens, la diphtongaison de *ę* et *ǫ* ne se produit que lorsque la voyelle suivante est *i* ou *u* (ancien ou récent) ; ainsi à Lecce, on a au singulier *pede*, mais au pluriel *piedi*, au féminin *bona* mais au masculin *buonu*; à Naples, on oppose *i' pęrdę* à *tu pięrdę* et *i' pǫrtę* à *tu puǫrtę*. De ces faits et d'autres analogues (par exemple lat. fēci > v. fr. *fiz*, prov. *fis*, esp. *hice*, etc.), M. Juret conclut que la diphtongaison de *ę* et *ǫ* en *ie*, *uo* est due à une anticipation de la fermeture de la voyelle finale ; et pour expliquer des cas tels que it. *pietra*, esp. *tierra*, etc., il tente d'établir qu'il y a eu en roman une tendance générale à la fermeture des finales résultant de leur abrègement. L'action des finales *-i* et *-u* sur la voyelle accentuée en roman est certaine et importante ; mais la généralisation de M. Juret est injustifiée ; l'excellente critique qu'en a faite J. Ronjat, *B.S.L.*, XXIV, p. 356 et suiv. en a suffisamment montré l'erreur pour nous dispenser d'y revenir. Il n'en reste pas moins que M. Juret a attiré à nouveau l'attention sur un fait significatif dont ne rend pas compte la théorie classique de la diphtongaison romane. Il est difficile, en effet, d'admettre que l'accent ait allongé le *ę* de pedes et non celui de pede(m), le *ǫ* de bonu(m) et non celui de bona. Il en va de même pour la diphtongaison « conditionnée » du français, du provençal et du catalan du type de pectus > v. fr. *piz*, prov. *pieits*, cat. *pit* et octo > fr. *huit*, prov. *ueit*, cat. *vuyt*. Il faudrait donc, ou bien expliquer comment un *i* ou un *u* subséquent, dans le premier cas, la présence d'un *yod*, dans le second ont pu être une circonstance favorable à l'allongement et au scindement de la voyelle accentuée, ou bien admettre deux diphtongaisons essentiellement différentes à l'origine bien qu'identiques dans leur résultat. Il faudrait aussi admettre qu'en roumain l'accent a allongé le *ę* mais non le *ǫ* ou faire de la diphtongaison roumaine un cas à part sans lien avec celle des autres langues. Bref, avec la théorie classique, tout le détail de l'évolution reste mystérieux ; il faut renoncer à voir la cause de la diphtongaison dans l'allongement de la voyelle sous l'accent ; tout au plus peut-on voir une circonstance favorable

dans un certain allongement de la voyelle là où, comme dans la plupart des parlers français et italiens, la diphtongaison ne se produit guère qu'en syllabe ouverte ; encore faut-il remarquer qu'en français on a non seulement pectus > *piz*, mais tertiu(m) > *tiers*, *ferrea* > *fierge* « chaîne », *neptia* > *nièce*, **pettia* > *pièce*, etc., en syllabe fermée, mais suivie d'un *yod* (voir Meyer-Lübke, *Hist. franz. Gramm.*, p. 61). En fait, l'étude des emprunts celtiques et germaniques au roman a montré qu'il n'y a pas eu d'allongement sous l'accent avant le VIe siècle au plus tôt (voir Meyer-Lübke, *Einführung*, p. 119 et suiv.). Or à cette date, les grandes invasions avaient séparé le roumain du reste de la Romania ; et comme le roumain participe à la diphtongaison, il en faut chercher le point de départ dans un état de choses antérieur à cet allongement. En roman commun, l'intensité de l'accent devait être très faible ; comme l'indique M. A. Meillet, *Esquisse d'une hist. de la langue lat.*, p. 251, le déplacement de l'accent dans des cas comme parietem > *paréte*, filiolum > **filyólu* « laisse entrevoir la faiblesse de l'accent du « latin vulgaire » : si cet accent avait été vraiment intense, si l'allongement de la voyelle qu'il provoquait avait été grand, sans doute *i* accentué ne se serait pas réduit ainsi ».

C'est d'un tout autre côté qu'orientent les oppositions italiennes telles que *piedi* : *pede*, le type pectus > v. fr. *piz*, etc., le cas de tertiu'm > fr. *tiers*, etc. Dans un article de la *Romania*, XLVII, p. 532 et suiv., M. P. Rokseth, étudiant le cas de pectus > *pit* en catalan, analyse le procès phonétique de la diphtongaison de la façon suivanle : « L'appareil phonateur, au moment d'attaquer la voyelle ouverte tonique, pressent la proximité du phonème complexe et, sous l'obsession de l'effort à fournir, il prend son élan un peu trop tôt et commence la voyelle trop fermée, c'est-à-dire il anticipe les mouvements articulatoires exigés par la phonation de la palatale subséquente. La vacillation n'est, cependant, que l'affaire d'un instant ; l'appareil phonateur se reprend et se corrige aussitôt pour émettre le reste de la voyelle avec l'ouverture requise. Or, dans cette anticipation de la fermeture de la palatale se cache l'embryon d'un nouveau phonème, qui ne demande qu'à se faire jour, et si l'anticipation arrive à se généraliser, la diphtongue est née ».

Analyse excellente, dont on notera la coïncidence remarquable avec l'explication donnée par M. Juret du type *piedi* : *pede*; dans les deux cas, il s'agirait d'une « anticipation de la fermeture ».

Or, au point de vue physiologique, la fermeture d'une voyelle consiste en un mouvement de relèvement de la langue; il y aurait donc eu anticipation d'un mouvement de relèvement de la langue et par là, au moins dans ces deux cas particuliers, la diphtongaison se rattacherait à un phénomène caractéristique du roman commun, dont il a bouleversé tout le système phonétique : le phénomène de la palatalisation. Soit, par exemple, le cas de lat. filium > **filyu* > it. *figlio*; pour passer de *ly* à *l'*, il a fallu que le mouvement de relèvement de la langue qui caractérise l'articulation du *yod* se produise au cours même de la tenue du *l*, au lieu d'en attendre l'explosion, provoquant l'étalement de la partie antérieure de la langue contre le palais dur. Le relèvement de la langue a été plus fort encore dans des formes comme *fiġu*, à Gênes, *figġu*, *fidzu*, *fižu*, en Sardaigne (voir la carte 9 de l'Atlas de Jaberg-Jud), *hijo* (de **fižo*) en espagnol; ici, en effet, ce relèvement a été si violent qu'il a provoqué l'occlusion complète du canal buccal; *ly* a passé à *l'dy*, puis ᵛd', d'où *d'd'*, *d'*. Il n'y a donc pas eu seulement anticipation mais exagération du relèvement de la langue.

Le phénomène est particulièrement aisé à saisir dans les groupes formés de consonne labiale + yod; l'articulation de la labiale laissant la langue libre, celle-ci peut prendre la position qu'elle veut pendant la tenue de la labiale; or, le développement phonétique montre clairement qu'elle prenait une position anticipant et exagérant le mouvement articulatoire du yod. Soit it. *saccia* (à côté de *sappia*), rét. *sapt'a*, prov. *sapcha*, fr. *sache*, de sapiat; au moment de l'explosion du *p*, la langue était relevée au point de provoquer une occlusion dentale, qui a dû être d'abord furtive — *pᵗy* — mais qui s'est ensuite développée en un *t'*; le rétique *sapt'a* conserve encore ce stade de l'évolution. Dans esp. *sepa*, port. *saiba* il n'y a pas eu d'occlusion dentale, mais l'anticipation a été si considérable que le relèvement de la langue a commencé avant même l'implosion du *p*. Il en va de même pour toutes les autres consonnes suivies de yod; il y a eu partout une sorte de fusion du *y* avec la

consonne précédente par anticipation du mouvement de relèvement de la langue ; ces consonnes ainsi « palatalisées » ont ensuite évolué diversement suivant les langues ; par exemple roum. *arie*, it. *aja*, rét. *era*, fr. *aire*, prov. *aira*, esp. *era*, port. *eira* supposent un roman commun **ar'a*, issu de lat. area ; ou encore roum. *uşă*, it. *uscio*, rét. *iš*, fr., prov. *huis*, v. esp. *uço* supposent un roman commun **ust'u* (**ust'a*). Les langues romanes se sont créé ainsi un système consonantique caractérisé par l'opposition de consonnes « dures » et de consonnes palatalisées.

Or, il est bien connu que la même opposition s'observe dans les langues slaves. Le vieux-slave et encore aujourd'hui — plus ou moins complètement — le russe, le polonais, le tchèque opposent une série de consonnes « dures » à une série de consonnes « molles » (c.-à-d. palatalisées) et cette opposition a la même origine qu'en roman ; en slave commun, comme en roman commun, les groupes consonne + yod ont été prononcés avec anticipation du relèvement de la langue et les résultats ont été tout à fait analogues ; ainsi, de même qu'en roman, dans le groupe *py*, le relèvement anticipé de la langue a donné naissance à un phonème de transition, de caractère dental — $py > p^ty$ —, qui aboutit à *t'* ; de même en slave, dans le même groupe *py* il se produit un phonème de transition, également de caractère dental ; seulement, l'occlusion de la langue n'étant pas complète, c'est à un *l'* qu'il aboutit. Par exemple, le slave a emprunté au germanique un verbe **kaupjan* qui est représenté par le vieux-slave *kupljǫ* « acheter », russe *kupl'u* « id. » (voir Berneker, *Slav. etymol. Wörterb.*, sous *kup'ǫ*). De même avec *b* ou *m* + yod ; de la racine i.-e. **bheudh-*, le vieux-slave a le verbe *bljudǫ* « prendre soin », russe *bl'udu* « observer », serbe *bljudem* « id. », formé comme gr. πεύθ-(μαι) ; la diphtongue *eu* a passé d'abord à *iu*, *ju*, d'où **bjudǫ*, puis *bl'udǫ*. En face du lituanien *žẽmė* « terre », de **g'hem-yā* (même racine que lat. *hum-us*, gr. χάμ-αι), le vieux-slave a *zemlja*, le russe *zeml'a*. Plus récemment, en tchèque, *my* a développé un autre phonème de transition, toujours de nature dentale, à savoir *n'* ; ainsi *mě* « me » (prononcé *mye*) est devenu *mn'e* ; le phénomène est parallèle, par exemple à fr. *vendange* de lat. uindemia, où *mv* a donné *m^d'y*, puis *nd'* ;

la seule différence est qu'en tchèque le voile du palais est resté abaissé jusqu'à l'implosion de la voyelle, tandis qu'en français il s'est relevé au moment de l'explosion du *m*.

En slave, comme en roman, l'anticipation peut être telle que le relèvement de la langue débute avant l'implosion de la consonne ; ainsi, en face de v. slave *kostĭ*, russe *kost'* « os », on a dans certains dialectes slovaques *koịs* ; le polonais *kon'* « cheval » se prononce à peu près *koinj* (voir O. Broch, *Slavische Phonetik*, p. 217 et suiv. ; les exemples cités, p. 219). Ceci rappelle v. fr. *conois* issu de **conos't'is*, lat. cognoscis ou *vergoigne* de **vergon'a*, lat. uerecundia. Le russe prononce le mot signifiant « tsar » à peu près *ca^{i}r'* (Berneker, *Russ. Gramm.*^{2}, p. 32 ; *c* note la mi-occlusive *t͡s*) ; de même **ar'a* de lat. area a donné **a^{i}r'a*, d'où fr. *aire*, prov. *aira*, esp. *era*, etc.

En russe et en polonais, dans un groupe de consonnes dont la dernière est palatalisée, la palatalisation se transmet à la dure précédente ; en face de pol. *miasto* « ville », avec un *s* dur devant *t* dur, on a au locatif sg. *mies'cie*, avec *s'* palatalisé devant *c'* ; de même, en vieux-français, *conois* suppose que le premier *s* de cognoscis s'est palatalisé au contact de *k'* (ou de *t'* au stade **conost'is*) ; inversement, dans v. fr. *amistié*, de amicitate(m), le *t* s'est palatalisé au contact du *s'* précédent, comme le montre la diphtongaison du *a*.

En résumé, il ressort de ce qui précède que certains faits romans de diphtongaison, it. dial. *piedi* en face de *pede*, v. fr. *piz* > pectus, *tiers* > tertium, etc., s'expliqueraient bien par une anticipation du relèvement de la langue ; que par là, la diphtongaison romane semble se rattacher au phénomène de la palatalisation ; enfin que la palatalisation slave présente des analogies frappantes avec celle du roman ; dès lors, s'il existe en slave un lien entre la palatalisation et la diphtongaison, il y aura chance pour qu'en roman aussi les deux phénomènes soient liés. En fait, c'est bien le cas. A vrai dire, ce n'est guère qu'en tchèque et en serbo-croate qu'on trouve de véritables diphtongues ; mais les autres langues permettent de saisir sur le vif le développement du procès phonétique. On se bornera ici à l'essentiel, en renvoyant pour plus de détails à l'excellent exposé de M. O. Broch, *o. c.*, p. 203 et suiv.

Dans les langues qui opposent une série de consonnes

« dures » à une série de consonnes « molles », les voyelles se distinguent aussi de la même façon ; en principe, les voyelles prépalatales de type *i* et *e* sont molles, les voyelles postpalatales *a*, *o*, *u* sont dures ; devant une voyelle molle, on aura une consonne molle, devant une voyelle dure, on aura une consonne dure ; on aura donc, par exemple, *p'i*, *p'e*, mais *po*, *pu*. Dans les langues qui ne connaissent pas cette opposition, la consonne s'accommode généralement à la voyelle suivante, c'est-à-dire que la langue, pour autant que la chose est faisable, prend pendant la tenue de la consonne la position requise pour l'articulation de la voyelle ; ainsi, on aura, pour se servir de la notation de M. Broch, respectivement *pe*, *p̊a*, *p̊o*, etc. ; dans le cas des consonnes molles, par contre, la langue se trouvera, au moment de l'explosion de la consonne, un peu plus relevée que ne le comporte l'articulation de la voyelle suivante : on aura, par exemple, *p̭e* ou *p̨e*. Il en résulte aisément un léger élément de transition qui fait à l'oreille l'effet d'une esquisse de yod ; il suffit que ce petit élément se développe pour que naisse la diphtongue : c'est ce qui s'est produit en serbo-croate, où *ĕ* s'est diphtongué en *je* et *ē* en *ije* dans le groupe de parlers qu'on nomme pour cette raison « jékaviens », par opposition à l' « ékavien » qui ne diphtongue pas ; ainsi, à ék. *mlèkār* « laitier » correspond jék. *mljèkār* et à ék. *mléko* « lait », jék. *mlijèko* (voir A. Meillet et A. Vaillant, *Gramm. de la langue serbo-croate*, p. 4 et suiv.).

En slave donc, la diphtongaison de *e* en *je* (*ije*) est sûrement un effet de la palatalisation. Or, en roman, il existe un cas où la diphtongaison est non moins sûrement due à l'action d'une consonne palatalisée, celui de la diphtongaison de *a* en *ie* en français et en franco-provençal. On a en effet v. fr. *amistié*, en face de *bonté*, *laissier*, en face de *passer*, *chief*, en face de *nef*, etc. Sans doute, il s'agit d'un fait particulier à un seul groupe de parlers ; mais il est difficile de croire que la diphtongaison de *chief* soit due à une autre cause que celle de *ciel*. Les oppositions ci-dessus, montrent que derrière consonne dure, le *e* issu de *a* conserve la qualité dure du phonème dont il était sorti (l'évolution phonétique a créé également un *e* dur en russe, par exemple), tandis qu'il s'est « amolli » après consonne pala-

talisée. Ceci explique un fait qu'a relevé L. Havet, *Romania*, VI, p. 321 [1] : *ie* issu de *a* n'assonne pas avec *e* issu de *a*, mais assonne avec *ie* issu de *ę* ; *crestiien* assonne avec *ciel* mais non pas avec *marier* ; par contre, on a des rimes telles que *muere* (de *mourir*) : *pere* (voir Meyer-Lübke, *Hist. franz. Gramm.*, I, p. 58) : en russe non plus, une voyelle molle ne saurait rimer avec une voyelle dure.

La palatalisation des consonnes romanes devant *i* et *e* a laissé des traces dans plusieurs parlers. Celle des gutturales — qui est fort ancienne, comme le montrent celsus, en face de pulsus, gelu en face de holus (voir Niedermann, *Phon. hist. du lat.*, 2e éd., p. 76) — est d'un type trop général pour être probante ici. Par contre l'opposition des traitements de it. *sasso*, de saxum, mais *uscire* de exire, *mascella* de maxilla est instructive. Le traitement de *sasso* est normal ; il s'agit d'une assimilation de même type que dans *otto*, de octo, etc. ; au contraire, le *ś* de *uscire*, *mascella* demande une explication que fournira aisément la palatalisation de *s* devant *i*, *ę* ; le groupe *ks'* s'étant assimilé en *śś* le passage du *s* palatalisé à la chuintante n'a rien d'inattendu ; on observe la même évolution pour le *ś* du polonais : « durant l'articulation du *s* la langue est relevée comme pour prononcer un *j* ; il résulte de là que *ś* apparaît comme intermédiaire entre la sifflante *s* et la chuintante *sz* » (A. Meillet et H. de Willman-Grabowska, *Gramm. de la langue polon.*, p. 7). De même en roumain et dans les parlers rétiques des Grisons, *s* passe à *š* devant *i* : lat. sīc > roum. *şi*, rét. *ši* ; *d* devant *i* passe à *z* en roumain, à *dy*, *dž*, *dz* dans certains parlers rétiques : roum. *zice* de dicere, rét. *dyi* à Ilanz, *džі* à Flims, *dzi* à Bergün, de dicit. En roumain, on a la même évolution devant *e* : *şepte* de septem, *zece* de decem, et avec *t*, *ţară* de terra, etc. Il est oiseux de se demander si *şepte*, *zece*, *ţară* supposent un stade **siepte*, **diece*, **tierra* où s'ils sont issus directement de **s'epte*, **d'ece*, **t'erra* : il n'y a là qu'une question de degré dans la palatalisation et l'absence de témoignages empêche de décider. Quoi qu'il en soit, le résultat

1. L. Havet a entrevu l'explication proposée ici de la diphtongaison romane (voir *art. cit.*, p. 324) ; il ne lui a manqué, pour aller plus loin, qu'une connaissance personnelle des langues slaves.

est que le roumain ne connaît de diphtongue *ie* qu'après consonne labiale, ou à l'initiale; cet état de chose est comparable à celui du tchèque qui lui aussi diphtongue la voyelle *è* en *ye* seulement à l'initiale ou après labiale ; précédée d'une autre consonne, elle se borne à la palataliser (voir A. Mazon, *Gramm. de la langue tchèque*, p. 19); c'est que le relèvement de la langue, propre à la palatalisation, ne saurait attaquer une articulation des lèvres.

En roumain, en italien, en français, un *ie* précédé de chuintante s'est « asséché », c'est-à-dire qu'il s'est réduit à *e* : en roumain caelum est devenu *ceriŭ*, en italien *cielo* se prononce aujourd'hui *čelo*, *gielo* se prononce et s'écrit *gelo*, en français *giel* est devenu *gel*, *chievre*, *chèvre*, etc. Cela signifie que la chuintante palatalisée a perdu sa palatalisation ; si du même coup le *ie* est devenu *e*, le fait montre clairement que ce qui était noté *ie* n'était autre chose qu'un *e* palatalisé. Or en français (sauf pour l'anglo-normand), la chose n'a pas lieu avant le XIVe siècle : dans toute la période du vieux-français, la graphie *ie* ne représente donc pas une véritable diphtongue, mais seulement *e* palatalisé. Le slave connaît des « assèchements » tout pareils : en russe, par exemple, toute voyelle « molle » est devenue « dure » après *š* et *ž* ; en face de lituanien *siuti* « coudre », le vieux-slave a *šiti*, avec un *š* mouillé originairement, comme le montre le passage de *u* à *i* ; en russe, on prononce aujourd'hui *šyt'* (*y* notant un *i* dur, c'est-à-dire un *i* prononcé avec la langue retirée en arrière, dans le milieu du palais) ; ce que le russe écrit *žiti* « vivre », se prononce *žyt'* et rime avec *byt'* « être » (Berneker, *Russ. Gramm.*[2], p. 33 s.).

Ceci posé, il reste à expliquer la diphtongaison de *ǫ* en *uo*. Il s'agit d'un phénomène exactement parallèle à la palatalisation et qui en est pour ainsi dire le contre-coup : la labio-vélarisation. Ce phénomène, bien que moins général que le premier, s'observe également en slave (voir Broch, *o. c.*, p. 224 et suiv.). Dans un système qui oppose des consonnes palatalisées à des consonnes dures, il y aura volontiers tendance à accentuer l'opposition ; de même que devant les voyelles prépalatales, les consonnes seront palatalisées, la langue prenant à peu près la position du *i*, de même, devant les voyelles postpalatales, les consonnes tendront à se labio-vélariser, c'est-à-dire que la

langue tend à relever sa partie postérieure, dans la position du *u*, en même temps que les lèvres s'arrondissent ; en face de *p̀e*, on tend à avoir *p̏o* ; et ici encore, il se dégage un léger phonème de transition du type de *w*. C'est là exactement ce qu'on trouve en russe : « Dans les combinaisons accentuées *po*, *mo*, *by*, etc., on peut souvent entendre, par suite de la nature particulière de l'articulation décrite, un élément de transition *u* plus ou moins net : *m̏ʷó*, etc. » (Broch, *o. c.*, p. 71) ; de même après une gutturale : « comp. par ex. la prononciation de *kat* avec celle de *k̏ot* ; dans cette dernière, sous l'influence de l'articulation indiquée, comme dans le cas des labiales correspondantes, on peut souvent entendre un élément de transition plus ou moins net : *kʷot* » (*ib.*, p. 73). En tchèque, la diphtongaison a complètement abouti dans le cas d'un *o* long accentué ; la diphtongue a ensuite évolué en *ū*, tout en conservant la graphie *ů* : en face de v. slave *bogŭ* « dieu », on a tch. *bůh*, en face de v. slave *domŭ* « maison », tch. *dům*, etc.

L'opposition est particulièrement facile à saisir dans le cas du *l* ; *ł* vélaire est un *l̏*, comme *l'* mouillé est un *ĺ* ; or, on sait que les langues romanes — et déjà le latin — possédaient un *ł* ; alterum > esp. *otro*, fr. *autre*, etc. ; en roman commun on a dû avoir *l'* devant *e* : **ltętu* > it. *lieto*, v. fr. *lié* ; devant *o*, *ł* : **łǫcu* > it. *luogo*, esp. *luego*.

Ainsi, la diphtongaison romane de *ę* et *ǫ* serait la conséquence de l'opposition de consonnes palatalisées et de consonnes « dures » et — dans une partie au moins du domaine — labio-vélarisées. Il convient d'examiner brièvement si cette doctrine rend compte du détail des faits. Tout d'abord, on peut répondre d'une façon satisfaisante à la question si souvent posée : pourquoi *ę* et *ǫ* diphtonguent-ils et non *ę* et *ǫ*. De notre point de vue, il est clair que l'élément de transition *i* ou *u* sera plus perceptible et dès lors aura plus de chance de se développer dans des combinaisons *ṕę*, *p̏ǫ* que *ṕę*, *p̏ǫ*, puisque la position de la langue, pendant la tenue de la consonne, est plus éloignée de celle requise pour la voyelle dans le premier cas que dans le second. Les difficultés chronologiques s'évanouissent également.

Le point de départ, la palatalisation des consonnes, est un fait roman commun, dont on a des témoignages dès le IIIe siècle; mais les conséquences ne s'en sont développées que peu à peu et en grande partie indépendamment dans chaque langue. En ce sens, les savants qui, comme M. Meyer-Lübke, datent la diphtongaison d'après la séparation des dialectes ont raison; à l'époque où le roumain s'est isolé du reste de la Romania, il n'existait pas de diphtongues *ie, uo*, mais seulement un *ę* palatalisé et un *ǫ* « dur ». Au cours de l'évolution subséquente, le degré de palatalisation et de labio-vélarisation des consonnes a dû différer d'une langue à l'autre autant que c'est le cas actuellement dans le domaine slave et dès lors les divergences considérables entre les diverses langues n'ont rien de surprenant. Si le portugais et le sarde ne connaissent pas la diphtongaison, cela ne signifie pas que le point de départ n'en soit pas roman commun, mais que la palatalisation et la labio-vélarisation des consonnes a été relativement faible dans ces deux groupes de parlers; elles y ont cependant laissé une trace : en logudorien, on a *ę, ǫ* lorsque la voyelle suivante est *a, e, o*, mais *ę, ǫ* lorsque la voyelle suivante est *i* ou *u*; ainsi *bęne* mais *bęni* (de *uenis*), *cǫnca* « tête », mais *cǫru*; H. Schuchardt qui a relevé le fait *K. Z.*, XX, p. 285 et suiv., le rattache avec raison à l'opposition *piedi* : *pede*, *buonu* : *bona*, de divers parlers italiens. En portugais, on a en principe la même répartition (par ex. *pǫrco* : *pǫrca*), mais elle a été troublée par l'analogie ; en outre le même effet y est produit par un yod subséquent, ainsi *sụbęrba*, *fǫlha* (voir J. Cornu, *Grundriss*, I, p. 719 et 724) ; ceci rappelle la diphtongaison conditionnée du français et du provençal : prov. *miei* de medium, prov. *fuelha* de folia; la présence d'un élément fermé subséquent a renforcé la palatalisation et la labio-vélarisation, par anticipation de la fermeture; toutefois en portugais et en sarde la conséquence en a été non la diphtongaison, mais la fermeture de la voyelle; on observe des faits analogues de fermeture en slave, du moins pour le *e*; ainsi en russe à *v'ęra* « foi » s'oppose *v'ęr'it'* « croire ».

Dans la plupart des parlers français et italiens, la diphtongaison n'a guère lieu qu'en syllabe ouverte ; dans ce cas particulier, il faut admettre qu'un certain allongement de la voyelle a été une condition du développement de la diphtongue; ce

fait a son pendant en tchèque (voir A. Mazon, *o. c.*, p. 10). Enfin, si la diphtongaison ne se produit que sous l'accent, cela ne signifie pas que que l'accent en soit la cause ; si la palatalisation ou la labio-vélarisation n'ont pu produire de diphtongues qu'en syllabe accentuée, la chose s'explique d'elle-même : la voyelle accentuée étant prononcée plus nettement, le petit élément de transition y est aussi plus perceptible.

On a beaucoup discuté pour savoir si, dans les diphtongues *ie*, *ue* du vieux-français, l'accent était sur le premier ou le second élément (voir Havet, *Rom.*, VI, p. 321, Suchier, *Zeitchr. f. rom. Phil.*, II, p. 290, Meyer-Lübke, *Hist. franz. Gramm.*, I, p. 58). De notre point de vue, il est clair que l'accent a toujours été sur le second élément ; si la diphtongue *ie* a abouti dans les parlers de l'est à *i*, cela s'explique par la persistance du relèvement de la langue qui finit par se maintenir pendant toute la durée de la voyelle ; pareil fait s'est produit dans les parlers « ikaviens » du serbo-croate, qui répondent par un *i* au *je* du jékavien et à l'*e* de l'ékavien.

Un fait, toutefois, fait difficulté. Dans un petit nombre de mots tels que lat. iocum, iuuenem (lat. vulg. **d'ǫvene*), les diminutifs en -iolus, -eolus comme filiolus, capreolus, on a une diphtongue *uo* après une consonne palatalisée : it. *giuoco*, *figliuolo*, v. fr. *juene*, *chevruel*, esp. *juego*, etc. La difficulté n'est pas insurmontable ; il s'agit sans doute ici d'une généralisation du *uo* à un cas où il n'est pas phonétique ; les langues en question ne connaissant plus guère que la prononciation labio-vélarisée du *o* ouvert tonique l'auront étendue aux quelques mots où l'évolution phonétique ne l'avait pas introduite. Cela est d'autant plus vraisemblable que, d'après une fine remarque de M. O. Broch, *o. c.*, p. 229, il semble y avoir parfois, dans l'exagération de la prononciation labio-vélarisée du *ó* russe, uue certaine part d'affectation : « Irre ich mich darin, dass der Zug nicht selten mit besondrer Stärke bei jungen Damen erscheint, bei ein wenig affektierter oder gar koketter Aussprache ? Haben wir etwa hier, wie bei gewissen Zügen der Palatalisierung mit der Mode zu rechnen ? ». Il semble bien qu'il y ait quelque chose d'analogue dans la prononciation du *uo* italien ; on s'expliquerait ainsi que la langue commune, qui en gros est du toscan prononcé à la romaine possède la diph-

tongue *uo* qui n'appartient ni au toscan, ni au romain (voir par ex. la carte 137 *cuore* de l'atlas de Jud-Jaberg). L'exagération de la prononciation labio-vélarisée de *o* aurait été un signe de bonne éducation, un trait de la langue des hautes classes sociales ; il ne serait pas surprenant, dès lors, qu'il se soit introduit indûment, dans quelques mots, derrière une consonne palatalisée.

André Burger.

MÉLANGES DE LITTÉRATURE PIEUSE

I

LES MIRACLES DE NOTRE-DAME EN VERS FRANÇAIS

PREMIER ARTICLE

« Les récits de miracles opérés par l'intercession de la Vierge Marie tiennent une grande place dans la littérature latine du moyen âge, d'où ils ont pénétré dans la poésie vulgaire de tous les pays de l'Europe occidentale. Nulle part ces contes, aussi merveilleux qu'édifiants, n'ont obtenu autant de succès qu'en France, où du reste, pour la plupart, ils ont pris naissance » [1]. Ces paroles d'un de nos maîtres les plus compétents en pareille matière, sont pleinement confirmées par les travaux de Mussafia [2], qui a analysé et classé plus de 70 collections de miracles latins et plusieurs recueils de miracles français [3], et par les recherches, nombreuses déjà, qui se rapportent à des collections ou à des miracles déterminés. En 1902, l'abbé Poncelet a pu établir un *Index* provisoire de 1783 *incipit* de miracles latins composés du VIe au XVe siècle [4]. Depuis ce

1. P. Meyer, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat.*, t. XXXIV, II, p. 31.

2. *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*, dans Sitzungsberichte der Kais. Akad. der Wissenschaften, t. CXIII (1886), CXV (1887), CXIX (1889), CXXIII (1890), CXXXIX (1898), désignés par *Studien*, I, II, III, IV, V.

3. Voir la liste de ces manuscrits dans *Studien*, III (1889), p. 63 à 66 ; y ajouter les cinq mss analysés dans *Studien*, IV, savoir Darmstadt, Hofbibl., 773, 2777, 2664 ; Londres, Mus. brit., Royal 6 B X et Addit. 32248.

4. *Miraculorum B. V. Mariae quae saec. VI-XV latine conscripta sunt Index postea perficiendus*, dans *Anal. Bolland.*, t. XXI, 1902, p. 241 à 360.

temps, de nouvelles collections ont été signalées, ou publiées, comme les miracles de Notre-Dame de Chartres (27) et de Roc-Amadour (126), si bien que le nombre des miracles latins, actuellement connus, dépasse d'ores et déjà le chiffre de 2000. Et combien restent encore enfouis dans les manuscrits! On comprend, rien que devant cette richesse, que les auteurs qui se proposaient de les mettre en langue vulgaire, aient eu l'embarras du choix; en effet, ils se plaignent souvent d'être débordés par la matière [1].

Les miracles en vers français sont, naturellement, moins nombreux que les miracles latins (rédigés pour la plupart en prose), mais ils dépassent de beaucoup ceux écrits dans n'importe quelle autre langue. Une bibliographie de toutes les collections de miracles en langue vulgaire manque encore, celle de G. Duplessis [2] étant très incomplète.

Voici la liste des recueils de miracles en vers français, que nous répartissons, suivant l'exemple de P. Meyer (*l. c.*, p. 32 à 34) entre deux séries, selon qu'ils ont été composés en Angleterre ou en France.

I. — Angleterre.

1. Adgar (fin du XIIe siècle)	40 (41)	miracles.
2. IIe collection anglo-normande (1re moitié du XIIIe s.)	60	»
3. Everard de Gateley (2e moitié du XIIIe s.)	3	»
4. Fragments du ms. d'Orléans (2e moitié du XIIe s.)	4	»

1. Gautier de Coinci, dans l'épilogue du livre II de ses *Miracles*, la compare à un *palagre de mer* où l'on ne trouve *ne fons ne rive* (éd. Poquet, col. 681) ; ailleurs, il parle d'un pré où poussent les fleurs les plus diverses : *vermeilles, indes, jaunes, perses*, sans qu'on sache lesquelles choisir (Poquet, col. 543 ; cf. aussi le prologue des *Miracles N.-D. de Soissons*, *ibid.*, col. 145). « Si tous les miracles qu'on n'a pas encore contés étaient mis en un volume, on en ferait un livre si grand que *dedenz un mois ne fust leüz* », prétend l'auteur de la 3e *Vie des pères*. Cf. aussi Old Royal, n° 10, v. 1 à 7.

2. Dans son éd. du *Livre des miracles de N.-D. de Chartres*, p. *xiij-xix*.

II. — France.

A. *Grandes collections.*

1. Jean le Marchant, *Miracles de N.-D. de Chartres* (vers 1260) 32 miracles.
2. Gautier de Coinci (1218 à 1237) : 35 + 20 = 55 »
3. — Interpolation du ms. fr. 2162 de la Bibl. nat. 5 »
4. — Interpolation du ms. 551 de Besançon 1 »
5. Miracles insérés dans les trois *Vies des pères* [1] : 8 + 8 + 12 = 28 »
6. — Interpolation A (mss. *W Y* et *W*) : 2 + 11 = 13 »
7. — Interpolation B (mss. *d i k*) 10 »
8. — Interpolation C (mss. *E F*) 3 »
9. — Interpolation D (ms. *s*) 1 »
10. — Le *Mariale* du ms. fr. 818 de la Bibl. nat. (milieu du XIIIe s.) 80 »
11. — Le *Rosarius* du ms. fr. 12483 de la Bibl. nat. (2e quart du XIVe s.) env. 60 »

B. *Petites collections et miracles épars.*

11. Bibl. nat., fr. 375 (2e moitié du XIIIe s.) 9 miracles
12. Bibl. de l'Arsenal, 3516 (2e moitié du XIIIe s.) 7 »
13. Bibl. de l'Arsenal, 3518 (XIIIe s.) 3 »
14. Bibl. nat., fr. 24431 (fragments ; XIIIe s.) 4 »
15. Bibl. nat., fr. 23112 (XIIIe s.) 2 »
16. Bibl. nat., fr. 12471 (XIIIe s.) 1 »
17. Le miracle de Sardenay 1 »

Cela fait en tout env. 440 miracles [2], à quoi il convient

1. Je désigne par 1re *Vie* les contes 1 à 42, par 2e *Vie* les contes 43 à 50 et 64 à 74, par 3e *Vie* les contes 51 à 63 de la liste de Schwan.

2. Ces miracles ne sont pas tous proprement des miracles de Notre-Dame ; il s'y mêle quelquefois (surtout dans les interpolations et les petites collec-

d'ajouter : 1° une dizaine de miracles en quatrains monorimes (XIVe siècle), qui paraissent être l'œuvre d'un même auteur [1] ; 2° une quarantaine de miracles dramatiques du XIVe siècle [2], et 3° environ 600 miracles en prose des XIVe et XVe siècles [3]. Ne sont pas compris, non plus, dans notre liste les deux miracles de Rutebeuf [4], ni les miracles, en vers ou en prose, insérés dans les « romans » français ; par ex. le miracle de la sainte Chemise de Chartres, ou du moine qui se noie, dans le *Roman de Rou* par Wace [5], qui a aussi rimé le miracle de l'abbé Helsin en tête de son poème sur la Conception de Notre-Dame; le miracle

---

tions) des miracles opérés par Dieu lui-même. Comme ces miracles forment corps avec les autres, dus à l'intercession de la Vierge, nous n'avons pas cru pouvoir les éliminer. D'ailleurs, il n'est pas toujours possible de déterminer si tel miracle doit être attribué à Dieu ou à la Vierge.

1. Nous y reviendrons dans un article d'ensemble sur l'œuvre de Jehan de Saint-Quentin.

2. Quarante *Miracles de Nostre Dame par personnages*, conservés dans deux mss du XIVe siècle, ont été publiés par G. Paris et U. Robert pour la Soc. des anciens textes français (8 vol., 1876-1893). Deux autres ne nous sont connus que par des impressions du XVIe siècle (voir Creizenach, *Gesch. des neueren Dramas*, t. I, 2e éd., 1911, p. 151).

3. Les collections les plus importantes sont les suivantes : 1° celle du cordelier Jean le Conte (120 mir.), compilée à la fin du XIVe s. par le commandement du duc Pierre II d'Alençon († 1404) et conservée dans deux copies du XVe s. (Bibl. nat., fr. 1805 et 1806); elle a été imprimée au XVIe siècle (voir Brunet, *Manuel*, III, 916); 2° celle de Jean Mielot, la plus célèbre à cause de ses miniatures ; compilée, vers 1456, pour Philippe le Bon, en deux volumes (52 + 74 mir.), elle nous a été conservée dans les mss fr. 9198 et 9199 de la Bibl. nat. (publ. par le Cte A. de Laborde, pour la *Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, Paris, 1929), et dans le ms. Douce 374 d'Oxford (liv. II seul, publié par G. F. Warner, pour le Roxburghe Club, Westminster, 1885); 3° trois collections anonymes, conservées dans les mss fr. 1834 (incomplet de la fin, 27 mir.), fr. 1881 (152 mir.) et fr. 410 (172 mir.). Ce dernier recueil, intitulé « Ung livre des faiz et miracles de Nostre Dame » (XVe-XVIe s.), a été exécuté pour un seigneur de Laval (cf. P. Paris, *Les manuscrits français* etc., t. IV, p. 6) et contient une bonne partie des miracles du ms. fr. 1881. Sur plusieurs collections imprimées voir Brunet, *Manuel du libraire*.

4. Le *Miracle de Theophile* et celui *Du Sacristain et de la fame au chevalier*.

5. Éd. Andresen, t. II, p. 68, v. 815 et ss. ; t. II, p. 43 et ss.

du moine de Citeaux, dans le *Miserere* du Renclus de Moilliens [1] ; les miracles insérés par le prêtre anglo-normand William de Wadington dans son *Manuel des pechiez* ; ceux rapportés dans le *Roman de Renart le Contrefait* (en partie d'après Guillaume de Malmesbury); les miracles en prose qui figurent parmi les « exemples » de Nicole de Bozon, ou dans les traités de dévotion postérieurs tels que le *Trésor de l'âme*, par Robert [2], le *Psautier ou Rosaire du Christ et de Marie*, par Alain de la Roche, la *Fleur des commandemens de Dieu* (2e moitié du XVe s.) [3], etc.

Miracles perdus. — Si considérable que soit le nombre des miracles français conservés, « il s'en faut probablement de beaucoup que nous ayons conservé tous les écrits de ce genre » (P. Meyer). Pour ce qui est des miracles français en vers, une première constatation s'impose : presque tous — à l'exception des miracles de Gautier de Coinci et des miracles insérés dans les *Vies des pères* — ne nous ont été conservés que dans un seul ou dans deux manuscrits. Plusieurs recueils semblent d'ailleurs être fragmentaires ou détachés de collections plus amples perdues (par ex. les trois miracles d'Everard de Gateley). Il est clair, d'autre part, que les « Miracles Notre-Dame », mentionnés si fréquemment dans les anciens inventaires des manuscrits, n'appartenaient pas tous à des collections connues (comme celle de Gautier). Nous savons d'ailleurs, par le témoignage formel d'un de nos auteurs (l'auteur anonyme de la « Trésorière » du ms. 3518 de l'Arsenal), qu'un certain Guiot avait rimé des miracles de la Vierge [4]. Que, parmi les miracles qui nous sont parvenus sans nom d'auteur, il y en ait qui remontent à ce Guiot, c'est possible, mais peu probable, étant donné qu'à part Gautier et les auteurs des *Vies des pères*, aucun de ceux dont les miracles nous sont parvenus, ne semble justifier le grand éloge que l'auteur de la « Trésorière » fait de son

---

1. Dans le ms. 3518 de l'Arsenal (fol. 115), ce miracle — qui forme le dernier chapitre du poème — figure comme un morceau à part sous le titre : *D'un moine qui reprenoit ses compaignons pour ce qu'il cantoient haut.*

2. Cf. Gröber, *Grndriss der roman. Phil.*, t. II, 2, p. 1166.

3. Cf. J.-Th. Welter, *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du moyen âge*, Paris-Toulouse, 1927, p. 437 et ss.

4. Le passage en question a été imprimé par P. Meyer (*l. c.*, p. 8-9).

Guiot [1]. — L'étude comparée des miracles en vers, des miracles en prose et des miracles latins donne lieu à des observations semblables. Ainsi, un examen attentif des miracles en prose m'a montré que les morceaux qui remontent à des poèmes français connus (*Vies des pères*, Gautier) sont beaucoup plus développés que les morceaux traduits directement du latin ; d'où l'on peut conclure que les autres récits détaillés, pour lesquels nous n'avons pas l'équivalent en vers francais, remontent à des poèmes français perdus dont ils sont le remaniement plus ou moins fidèle [2]. On pourrait en dire autant, *a priori*, de certains miracles par personnages, dont la source immédiate ne nous est pas connue ; cette opinion, toutefois, n'aura qu'une valeur théorique tant qu'on n'arrivera pas à démêler les éléments narratifs ou descriptifs (lesquels peuvent remonter à des poèmes français perdus) des développements suggérés par la mise en scène du miracle. Enfin, il ne faut pas oublier que si les miracles latins sont généralement la source des miracles français en vers, le cas inverse, où le miracle latin dérive d'un miracle

1. P. Meyer a émis la supposition que ce fût Guiot de Provins, l'auteur de la *Bible*, sans y insister. R. Guiette (*La Légende de la sacristine*, Paris, 1927, p. 182) se trompe donc en affirmant que P. Meyer a attribué à Guiot les fragments du ms. d'Orléans. P. Meyer a dit, au contraire, à propos de ces fragments, qu'ils « n'appartiennent vraisemblablement pas à l'œuvre de ce Guiot inconnu ». Quant à l'hypothèse de Gröber, qui proposait de reconnaître dans ce Guiot l'auteur de la *Vie des pères*, parce qu'une copie de ce poème est signée : *Guido me scripsit*, G. Paris en a déjà fait justice (cf. *Romania*, XXXI, 619 s.). On ne saurait non plus admettre que *Guiot* soit une faute du copiste pour *Gautier* (de Coinci), car quelques vers plus loin *Wiot* rime avec *mot*. Tout au plus pourrait-on attribuer cette erreur à l'auteur lui-même.

2. Plus un récit est détaillé, plus il y a des chances qu'il remonte à quelque miracle français en vers, celui-ci étant généralement plus développé que le miracle latin. La disproportion entre ces deux genres du miracle en prose, la traduction et le remaniement, est frappante, surtout chez Mielot. Il lui arrive souvent de traiter le même sujet deux fois, d'abord d'après une source latine, ensuite d'après un miracle français ; la seconde rédaction est alors beaucoup plus développée que la première. Comme Mielot suit de près ses modèles, il arrive même que des traces de l'ancienne versification subsistent dans son dérimage (cf. par ex. dans II, 2, les paroles du diable : « Se tu me vueilz *croire*, e te feray avoir plus de *gloire*.... »

français, n'est pas inouï. Je montrerai une autre fois que plusieurs miracles du ms. Harl. 268 remontent à la 1re *Vie des pères*. Voici un autre exemple. Étienne de Bourbon, dans ses *exempla*, fait quelquefois allusion à des récits en vers [1]. Sans doute, ces récits pouvaient être écrits en vers latins, mais comme les légendes versifiées sont infiniment plus rares en latin qu'en français, il y a des chances que ces exemples dérivent d'une source française. Or, l'un de ces exemples, le miracle du « Chevalier devenu ermite » (n° 37), n'existe plus que dans un remaniement français du XIVe siècle, un autre (« Abeilles construisant une ruche merveilleuse pour loger une hostie consacrée ») est inconnu à tous les recueils de miracles français qui nous sont parvenus.

Auteurs des miracles. — Les légendes de Notre-Dame, en particulier celles consacrées aux effets de son intercession miraculeuse, ne sont qu'un des aspects, mais le plus intéressant peut-être, du culte marial tel qu'on le concevait au moyen âge [2]. Après avoir été développé par les bénédictins de Cluny, les chartreux et les cisterciens, ce culte arriva à son apogée au XIIIe siècle — le siècle de Notre-Dame — grâce surtout aux ordres mendiants. Les miracles de la Vierge, confinés jusqu'alors dans les écrits de saint Anselme, de Sigebert de Gembloux, de Guibert de Nogent, de Gautier de Cluny, d'Honorius d'Autun, de Pierre le Vénérable et d'autres écrivains bénédictins ou cisterciens, envahissent maintenant la chaire, se répandent dans le peuple et forment l'une des branches les plus florissantes de la littérature religieuse du temps. La tradition cistercienne est encore brillamment représentée par Hélinand et par Césaire d'Heisterbach, l'auteur du *Dialogus miraculorum*. Mais c'est aux dominicains que revient la part principale dans la progression de la dévotion mariale telle qu'elle se reflète dans les miracles de la Vierge : Étienne de Bourbon, Vincent de Beauvais,

1. Éd. Lecoy de la Marche (Paris, 1877), n° 37 : Item audivi a quodam magistro, qui ostendit hoc luculenter *metrice compositum*... ; n° 317 : Item audivi et legi *metrice dictatum* exemplum quoddam...

2. Sur l'évolution du culte marial au moyen âge, voir M. Vloberg, *La Légende dorée de Notre Dame*, Paris, Longuet, 1921 ; H.P.J.M. Ahsmann, *Le culte de la sainte Vierge et la littérature française profane du moyen âge*, Paris, Picard (et la bibliographie citée *ibid.*, p. 152-4).

Thomas de Cantimpré, Humbert de Romans, au XIIIe siècle, Joh. Gobius au XIVe, et Joh. Herolt, dit « Discipulus », au XVe — voilà les noms qu'il faut retenir. Ajoutons-y le nom d'un augustinien : Jacques de Vitry. — Parmi les auteurs de miracles français (en vers et en prose), nous trouvons deux bénédictins : Everard de Gateley et Gautier de Coinci, deux dominicains : le compilateur du *Rosarius* et Alain de la Roche, et deux cordeliers : Nicole Bozon et Jean le Conte. Frère Ernoul de Laigny, l'auteur de la 2e *Vie des pères*, et l'auteur anonyme de la 1re *Vie* étaient probablement des moines « blancs », c'est-à-dire cisterciens ou dominicains [1]. D'autres étaient clercs séculiers, comme e prêtre anglais William de Wadington, ou chanoines, comme Wace, Jean le Marchant, Jean Mielot. Quant à Adgar et à l'auteur de la IIe collection anglo-normande, ils étaient sans doute, eux aussi, moines ou prêtres. La plupart des miracles français sont donc l'œuvre de religieux, tandis que les jongleurs, comme Rutebeuf, n'y ont apporté qu'une faible contribution.

Sources des miracles. — Les miracles de la Vierge étaient non seulement copiés, mais ils étaient aussi prêchés dans les églises et lus dans les couvents et dans les réunions religieuses. Aussi, ceux qui les rédigeaient font-ils souvent allusion à ses deux voies de transmission orale qu'étaient les sermons et les lectures à haute voix. Le recueil de miracles du ms. 834 de Cambrai est intitulé : *Incipiunt miracula beatissime Virginis Marie, que dicuntur ad matutinas* [2]. Gautier de Coinci dit que le miracle de Théophile est lu « en maint haut couvent », et l'auteur de la 1re *Vie des pères*, dans le prologue d'un de ses contes (« Image du diable »), remarque :

A ces blans moines le lit on

1. L'auteur de l'interpolation A des *Vies des pères* était peut-être dominicain, tandis que l'interpolation du ms. fr. 2162 semble être l'œuvre d'un bénédictin ou d'un cistercien (voir ci-dessous). — Cette constatation a son importance; elle permet quelquefois de rattacher tel miracle à telle tradition plutôt qu'à telle autre.

2. *Cat. gén.*, XVII, 318. Cf. aussi Mussafia, *Studien*, III, 57 : « Es sei schliesslich bemerkt, dass manche Stücke sich als Predigten erweisen oder wenigstens den Eindruck machen, dass sie aus Predigten ausgehoben worden sind ». Un grand nombre de miracles figurent parmi les *exempla* des prédicateurs du moyen âge (voir J.-Th. Welter, *o. c.*, *passim*).

Chascun karesme d'an en an,
Car mieus en font et moins mesprennent.
(Méon., *Nouv. rec.*, II, 413, v. 57-59.)

D'après M. Långfors, le *Rosarius* du ms. fr. 12483 « a sans doute été destiné à être lu devant une congrégation de moines, ou peut-être de religieuses ». Et M. Kjellman a fait une remarque analogue quant à la destination de la IIe collection anglo-normande. Les miracles étant surtout prêchés ou « contés », il arrivait qu'on en oubliât des détails, quelquefois même la « pointe » du récit, ou les données matérielles (dates, noms de lieux et de personnages), ou qu'on les empruntât à d'autres légendes, primitivement distinctes, comme c'est arrivé plus d'une fois aux auteurs de miracles français, voire latins.

La question des origines est bien plus complexe, les collections médiévales de miracles étant des compilations où les sujets les plus hétérogènes sont assemblés sans discernement. « Les rédacteurs des livres de miracles — dit le P. Delehaye [1] — ont largement usé de l'emprunt et de l'adaptation, et ce n'est qu'après une vaste enquête sur les sources dont ils dépendent, que l'on pourra les employer comme documents historiques ». Cette enquête est à peine entamée [2]. Quelques miracles de Notre-Dame nous ramènent peut-être à l'antiquité classique, comme l' « Image de pierre » [3] ou le miracle du « Tumbeor » [4] ; d'autres, au contraire, n'ont pu prendre naissance que sur le sol chrétien. Et si dans l' « Image de pierre » la Vierge a remplacé Vénus (qui figure encore dans la version de Guillaume de Malmesbury), elle prend plus souvent la place des saints chrétiens, notamment celle de saint Jacques de Compostelle et

1. *Les Légendes hagiographiques*, 3e édit., Bruxelles, 1927, p. 148.

2. Sur les miracles du recueil publié par Pez (qui est l'un des plus connus), voir les suggestions de H. Günter, *Die christliche Legende des Abendlandes*, Heidelberg, 1910, p. 130 à 132.

3. Voir A. Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo*, t. II, Torino, 1883, p. 388 à 402.

4. Voir F. Novati, *L'Archimimus di Seneca ed il Tombeor Nostre Dame*, dans *Romania*, t. XXV (1896), p. 591 ; cf. G. Gröber dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XXI (1897), p. 577, et H. Reich, *Der Mimus*, Berlin, 1903, p. 71, 774, 809 n.

de saint Michel « en péril de mer » ; quelquefois même, on la substitue à Dieu lui-même [1]. C'est ainsi que les légendes sur le « Fiancé de la Vierge » ne sont au fond qu'une variante ou le pendant de celles qui se rapportent à la « Fiancée (ou Élue) de Dieu », attestées, sous des formes diverses, chez différents peuples tant anciens que modernes. Les acteurs, eux aussi, changent : plusieurs visions, attribuées d'abord à des saints ou à des moines, furent ensuite transférées aux clercs, aux chevaliers, aux paysans, voire aux femmes et enfants.

Classement des miracles. — Dans la plupart des collections, les miracles se suivent sans ordre apparent, mais par groupes successivement ajoutés à un noyau primitif. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on constate un effort de classement. Ainsi, dans la *Legende dorée*, de Jacques de Voragine, les miracles sont rapportés aux différentes solennités de la Vierge, dont ils expliquent l'origine et qu'ils illustrent. Dans le *Liber miraculorum* de Guill. de Malmesbury et les recueils qui en dérivent, les miracles sont rangés selon les conditions des personnes qui en ont été l'objet ; on y voit défiler, tour à tour, des évêques, des moines, des clercs, des prêtres, des laïques et des femmes ; la revue se termine par les récits relatifs aux images miraculeuses de Notre-Dame. Une ordonnance semblable se remarque dans les miracles ajoutés au stock primitif par le copiste du ms. lat. 12593 de la Bibl. nat. [2]. Ici, la hiérarchie sociale est représentée par les prêtres et moines (nos 81 à 90), les convers (91 à 92), les clercs (93 à 95), les nonnes (96) et les laïques (97 à 105). De bonne heure aussi se formèrent des collections locales groupant les miracles arrivés à un lieu déterminé. La plus ancienne collection de ce genre, les *Miracula Ecclesiae Constantiensis* (Coutances), remonte au XIe siècle. Puis viennent es miracles relatifs à Notre-Dame de Laon, consignés par Guibert de Nogent († 1124) [3] et par Herman de Laon (ou de Tournai, vers 1150) [4], les miracles de N.-D. de Soissons, par

1. Cf. G. Paris, *La littér. franç. au moyen âge*, Paris, 1909, p. 258, § 143.

2. Ce détail a échappé à Mussafia (cf. *Studien*, I, 967).

3. Cf. L. Delisle, dans *Bibl. de l'École des chartes*, IIe série, t. IV, 339, et Mussafia, *Studien*, I, 918.

4. Cf. E. Faral, *La légende arthurienne, Études et documents*, t. I, Paris, 1929, p. 225 à 233.

Hugues Farsit, ceux de N.-D. de Roc-Amadour [1], de Chartres [2], de Saint-Pierre-sur-Dive (Normandie), par des anonymes. Parmi les collections françaises, il faut nommer avant tout les *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, par Jean le Marchant. Les autres collections n'ont été traduites que partiellement. Dans le livre II des *Miracles Notre-Dame* de Gautier de Coinci, on trouve six miracles de Notre-Dame de Laon, quatre miracles de N.-D. de Soissons, deux de N.-D. de Sardenay, un miracle de N.-D. d'Arras, un de N.-D. d'Avernon et un de N.-D. de Roc-Amadour. Deux autres miracles de Roc-Amadour sont relatés dans les interpolations aux *Vies des pères*, un quatrième dans le *Rosarius* du ms. fr. 12483, qui contient aussi le miracle de la « fiertre de Laon » et deux miracles de N.-D. de Soissons et du Puy [3]. Les autres miracles français sont localisés à Sens, à Viviers, à Liège, en Bretagne, en Normandie, en Angleterre, en Italie (Rome, Pise), en Allemagne (Cologne, Spire) ou en Orient. Pourtant, pas plus que la division par échelles sociales, celle d'après les lieux de pèlerinage ou autres, ne saurait être appliquée rigoureusement à tous les miracles. Outre que la localisation y est souvent flottante (comme aussi les conditions des personnes), il y a bon nombre de miracles — dont plusieurs inventés sans doute par nos « trouveurs » hagiographiques — qui ne portent aucune indication de lieu ni de date.

Une dernière division, d'après la *nature* du miracle, bien que justifiée en soi, présente, elle aussi, des inconvénients d'ordre pratique. Si les auteurs du moyen âge ne l'ont pas appliquée, ils se rendaient pourtant compte de la diversité des miracles. C'est ainsi que l'auteur de la 3e *Vie des pères* distingue entre les miracles « corporels » et les miracles « spirituels ». *Cist miracles*, dit-il à la fin d'un de ses contes,

---

1. Notice et extraits par G. Servois dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XVIII (1857), p. 21 à 44 et 228 à 295. Édition : E. Albe, *Les Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle. Texte et traduction d'après les mss. de la Bibl. nationale*, Paris, s. d.

2. Voir ci-dessous, p. 30 (n. 65).

3. Un autre miracle relatif à ce sanctuaire se lit dans l'interpolation A des *Vies des pères*.

Cist miracles esperitieus
Si est graindre que corporieus...
Miracles fet en esperit
Est si grant chose, au dire voir,
Nus ne porroit dire le voir.
(Bibl. nat., fr. 1546, fol. 120 v° *b*.)[1]

Perrot de Neele, auteur de la table en vers du ms. fr. 375 de la Bibl. nat., dit par rapport à la *branque* du ms., qui contient les miracles de Notre-Dame :

...Ele acorde les pece(u)ours
Et fait sobres les leceours,
A nonpoissans poisance done,
Et ses dous Fieus por li pardonne
As peceours les peciés grans
Dont cascuns est del faire engrans[2].

D'après Petit de Julleville[3], la plupart des légendes pieuses peuvent se ramener à ces trois chefs : l'exaltation des simples ; la justification des innocents ; le pardon des pécheurs. Les simples sont glorifiés ; les innocents sont vengés ; les pécheurs

---

1. Cf. Old Royal, n° 33, v. 13-14, et Bibl. nat., fr. 12483, fol. 47 v° *b* :

En Marie a toute douceur :
Maladie oste et langueur
Et de nos ames et des cors ;
Mes plus, el ravive les mors :
De cors, d'ame perdue la vie
Resuscite dame Marie.

Gautier de Coinci a écrit le miracle du « Moine ressuscité de l'une et de l'autre mort » (Poquet, p. 455).

2. Les « litanies » de ce genre sont assez fréquentes ; en voici une qu'on lit à la fin d'un des miracles du ms. fr. 25440 (fol. 264 v°) :

Par la proiere de la belle,
Qui est tous dis dame et ancelle,
Qui aïde donne et secourt
A ceulz qui viennent a sa court,
Le conseil aux desconseilliés,
Le droit chemin aux desvoiez,
La dame plaine de pitié
Qui nous relache maint pechié...

3. *Hist. de la langue et de la littér. franç.*, t. I (1896), p. 39.

sont sauvés. Mais cette division, outre qu'elle n'embrasse pas tous les miracles, ne donne encore qu'une idée imparfaite de la grande variété du rôle de la Vierge dans les miracles, que M. Ahsmann — tout en adoptant la division de Petit de Julleville — fait mieux ressortir en remarquant : « Marie y est avant tout censée veiller à ce que les hommes arrivent au bonheur éternel, mais elle intervient aussi dans les péripéties de cette vie, s'associant aux intérêts les plus divers de ses serviteurs et se prêtant à toutes sortes de services. Elle devient prêtre, lorsqu'elle communie le petit juif, pratique la médecine à l'époque du « mal des ardents », fait fonction de professeur, lorsqu'elle enseigne un prêtre à faire son office, de prophète, en avertissant une jeune fille de sa mort prochaine, de réconciliatrice dans la légende *Des deux fames qui s'entrehaoient que Nostre Dame racorda*, de soldat, lorsqu'elle remplace dans un tournoi un chevalier qui s'attardait en assistant à une messe en l'honneur de Marie, de lavandière dans la légende du corporal souillé du vin vermeil, voire même de chasseur et de servante, lorsqu'elle chasse le diable qui poursuit un moine sous la forme d'une bête sauvage, et qu'elle conduit son serviteur dans sa chambre et

Ens l'a couchié et puis couvert. » [1]

Les miracles français accentuent donc surtout le rôle profondément humain de la Vierge qui ne recule pas devant les besognes les plus humbles pour rendre service à ses dévots [2].

Forme et style des miracles français ; leurs rapports avec les autres genres. Au point de vue de la forme, peu de genres littéraires, cultivés au moyen âge, présente une unité plus grande que les miracles en vers français. Tous — à quelques exceptions près [3] — ils sont écrits en vers octosyllabes, mètre

1. *O. c.*, p. 101. On pourrait ajouter qu'elle se fait couturière dans la légende de S. Thomas de Cantorbéry (cf. Append., nº IV, v. 85-94).

2. C'est peut-être ce rôle trop humain parfois et souligné par un anthropomorphisme outré qui a fait dire au P. Delehaye que les miracles « sont pleins de réminiscences payennes » (*o. c.*, p. 148).

3. Le miracle nº 6 du recueil Old Royal est écrit en alexandrins ; le miracle de la « Sacristine » du ms. fr. 375 est précédé d'une introduction en

employé de préférence par nos vieux conteurs. C'est surtout aux fabliaux que ces miracles font penser, et l'on ne s'étonne pas que quelques éditeurs, comme Barbazan ou Méon, aient pu ranger sous le même titre de « fabliaux » des contes profanes et des contes dévots. En effet, les auteurs des contes dévots et miracles ont beau protester contre les inepties des fabliaux [1] et les fictions romanesques [2], c'est pourtant aux contes profanes qu'ils empruntent la forme, le style, et jusqu'à ce goût du réalisme qui contraste d'une façon si singulière avec l'élévation du sujet. La naïveté du récit, qui n'est pas sans charme mais qui, quelquefois, confine à la platitude, et l'absence de valeur — sinon de prétention — littéraire, voilà encore des traits qui, sans être généraux (même les chefs-d'œuvre, ici comme ailleurs, ne font pas absolument défaut), caractérisent pourtant un assez grand nombre de miracles pour justifier le rapprochement que nous venons de faire [3]. Un exemple typique du miracle-fabliau est le 20e des *Miracles de*

---

vers décasyllabes, et le miracle n° 2 du ms. fr. 818 est en prose. Au XIVe siècle, plusieurs miracles ont été remaniés sous forme de quatrains alexandrins.

1. L'auteur de la 3e *Vie des pères* dit à ce propos :

Assez i a de conteeurs,
De truflieres, de lobeeurs,
Icil qui les flabiaus contreuvent ;
Assez sovent de teus genz treuvent
Cui font entendre verité
Chose ou il n'a que fauceté.
(Bibl. nat., fr. 1546, fol. 125 *a*.)

Le miracle du « Clerc de Rouen » commence ainsi :

En liu de fable et de fablel
Orrés un miracle moult bel...

2. L'auteur de la « Trésorière », tout en faisant l'éloge de Gautier d'Arras, de Chrétien, de « Li Kievres », de Roger de Lisais et de Benoît de Sainte-More, déclare préférer à tous ces ménestrels Guiot

Por ce c'ains ne vol[t] rimer mot
Por qu'il i eüst fausseté.

Cf. aussi Adgar, n° 7, v. 1-10.

3. Le miracle, très souvent, n'est qu'un *fabliau dévot* qui ne diffère du vrai fabliau que par son intention et l'élément merveilleux. Encore ce dernier élément n'est-il pas complètement absent des fabliaux ; qu'on se rappelle *Saint Pierre et le jongleur*, ou le *Vilain qui conquist paradis par plait*.

Notre-Dame de Chartres, intitulé *Des deux compaignons dont l'un fust gari et l'autre non* [1]. Plusieurs miracles, moitié grotesques, moitié dévots, comme celui du « Sacristain » de Rutebeuf, ou l' « Image du diable » de la 1re *Vie des pères* sont, pour ainsi dire, à cheval entre les deux genres [2]. L'exemple des prédicateurs citant pêle-mêle fables, fabliaux et miracles, a dû contribuer pour beaucoup à rapprocher les contes pieux des contes profanes et à faciliter le passage des uns aux autres. Aussi bien retrouve-t-on dans les miracles certains personnages familiers aux jongleurs, comme l'entremetteuse, qui figure dans la « Sacristine » du ms. fr. 375 (où elle porte le nom traditionnel de *richaut*), ou dans « Nom de Marie » du ms. fr. 24431 (où son office est rempli par la tante de la jeune fille).

Sans doute encore, les miracles ne sont pas des « contes à rire », au moins y a-t-il des scènes amusantes, propres à faire oublier, pour quelques instants, la gravité du sujet. On rit surtout du diable, en voyant s'échapper de ses griffes sa victime qu'il croyait déjà emporter en enfer; on rit, en voyant ses manœuvres perfides déjouées, ses ruses démasquées. L'imagination populaire lui prêtait les formes les plus étranges et bizarres, et les auteurs, comme les artistes, en ont su tirer leur profit. Dans les miracles, le diable se présente tantôt sous la figure de bêtes sauvages (qui rappellent les incarnations du mauvais esprit dans les contes orientaux), tantôt, il prend la figure humaine. Dans le premier cas, on le représente volontiers comme singe [3] — animal qui déjà dans les bestiaires est censé figurer le diable — ou comme porc noir [4]. Homme, il joue,

1. Voir l'analyse de ce conte dans E. Faral, *Les jongleurs en France*, Paris, 1910, p. 145.

2. L'intention comique (ou plutôt satirique) prédomine au contraire dans le *Dit de Frere Denise* que Landau avait sans doute tort de rapprocher de la vie de S. Marine (cf. J. Bédier, *Les fabliaux*, Paris, 1911, p. 462 s.).

3. Par ex. dans le miracle du « Diable écrivant les paroles de deux femmes » ; cp. aussi Mussafia, *Studien*, I, 987, no 61.

4. Par ex. dans le *Dit de l'eaue beneoite* (Bibl. nat., fr. 24432, fol. 128); cf. L. Sainéan, *La création métaphor. en français et en roman. Le chien et le porc*, Halle, 1907, p. 114. Ailleurs, le diable se présente sous forme d'un chat ou d'un coq. — Il en est de même dans les contes dévots. Si dans le miracle du « Sacristain ivre », le diable prend la figure d'un taureau, d'un

selon les circonstances, les rôles les plus divers. Serviteur dans le miracle du *Riche homme a cui le deable servi por VII. ans por lui decevoir*, il se fait avocat lorsqu'il fait valoir ses droits sur l'âme d'un pécheur ; clerc et « devin », quand il accuse la femme inceste ; magicien, quand il procure honneurs, richesses et amours à ceux qui l'invoquent, quittes à brûler ce qu'ils ont adoré ; mauvais conseiller, en engageant les désespérés à se suicider [1]. Toujours occupé à faire du mal, et employant, pour y arriver, les moyens les plus inattendus, il est l'adversaire redoutable et grotesque à la fois du genre humain.

Si le réalisme des miracles fait penser aux fabliaux, le merveilleux — représenté surtout par l'intervention de la Vierge — nous ramène aux contes bretons. On ne peut s'empêcher d'évoquer les fées de Marie de France en lisant telle variante du « Fiancé de Marie » où la Vierge apparaît, accompagnée de son cortège d'anges, pour emmener son vassal dans le paradis — on dirait une transposition chrétienne du lai de *Lanval* [2].

---

chien et d'un lion, dans le conte 35 [Ivresse] des *Vies des pères*, il se présente, successivement, sous la figure d'un ours, d'un léopard et d'un lion, et le sens symbolique de ces trois animaux fait penser aux *tre fiere* de Dante (*Inferno*, ch. I). Un homme voit sur la queue de la robe ornée d'une femme une multitude de diables : *erant enim parvi ut glires, nigri sicut Aethyopes, ore cachinnantes, manibus plaudentes, et sicut pisces intra sagenam conclusi saltantes* (Césaire d'Heisterbach, *Dial. mirac.*, V, VII ; cf. *Vies des pères*, c. 15 [Queüe]). Dans la « Vie de saint Pacôme » on lit que les démons comme par moquerie se rangeaient devant lui dans une procession solennelle et se disaient les uns aux autres : « Faites place à l'homme de Dieu ! » Une autre fois « furent veus plusieurs ensemble qui lioient avec des cordes une fueille d'arbre, et sembloient la tirer avec un grand effort, à droicte et à seneste (*sic*), estans bandez à cest affaire, comme s'ils eussent remué une pierre d'une pesanteur immense : ce que faisoyent ces meschans esprits, afin de le destourner et l'induire à rire, et trouver moyen et occasion de luy faire quelque reproche » (*Les Vies et miracles des saints Pères hermites*, trad. R. Gautier, Lyon, 1649, p. 212 s.). J. Bremond (*Les Pères du désert*, t. I, Paris, 1927, p. 71) pense que les artistes hollandais qui ont introduit des scènes comiques dans la tentation de saint Antoine se sont inspirés des récits des combats de saint Pacôme.

1. Souvent aussi, il se fait le sosie d'un homme ou d'une femme.

2. De là aussi, dans beaucoup de miracles français, le recul voulu et les contours indécis (qui contrastent d'une manière si frappante avec l' « histo-

Il n'est même pas exact de dire que l'unique but des miracles ait été d'édifier. Cela est vrai sans doute pour beaucoup de miracles, notamment anglo-normands, comme pour la plupart des miracles latins. Mais de bonne heure déjà, on a eu l'idée de varier le récit en amplifiant la matière ou en introduisant des éléments étrangers à la source latine. Ce souci se remarque déjà — chose curieuse — dans les plus anciens miracles connus, les fragments d'Orléans [1]. Deux moyens surtout s'offraient aux conteurs français : les digressions satiriques et morales — les *queues* et les *sermons*, pour employer deux termes familiers à Gautier de Coinci et aux auteurs des *Vies des pères* —, et les amplifications « novellesques » servant à piquer la curiosité du lecteur et à « suspendre l'intérêt ». On voulait montrer que les « histoires » pieuses n'étaient pas inférieures aux romans et aux épopées profanes, tout en les surpassant par la prétendue véracité des faits rapportés, tout merveilleux qu'ils fussent. Bien plus, on s'empara de certaines matières épiques, soit les aventures de Florence de Rome ou de Robert le Diable, quitte à faire intervenir au cours du récit la Providence divine ou la Vierge Marie. Le goût des amplifications novellesques est déjà très sensible dans la première *Vie des pères* ; je dirais même que cette « épopée chrétienne » doit son prodigieux succès surtout au talent narrateur de son auteur. Sous le moraliste religieux pointe déjà le conteur d'historiettes, et il ne fera que gagner du terrain avec le temps. Nous avons nommé une des sources de la nouvelle moderne : le conte dévot du XIIIe siècle.

Partant de ce principe, on pourrait diviser les miracles français en deux catégories : 1° les miracles qui serrent de près le texte latin ou ne s'en écartent que légèrement, et 2° les miracles qui introduisent toutes sortes de digressions et de développements. A la première catégorie appartiennent presque tous les miracles des mss fr. 818 et 375, ainsi que la plupart des

---

ricité » des miracles anglo-normands), par. ex. *Jadis un chevalier estoit...*, ou : *Il fu jadis en Normandie...* (cf. le début du lai des « Deux amants » ; *Jadis avint en Normandie*). Au contraire, la recherche de l'actualité se manifeste par des formules comme : *Un novel conte avons apris...* (*Vies des pères*, c. 59).

1. Cf. P. Meyer, *o. c.*, p. 38-39, 43, 45.

miracles anglo-normands [1] ; à la seconde, les miracles de Gautier de Coinci, ceux insérés dans les deux premières *Vies des pères*, plusieurs miracles de Jean le Marchant et du *Rosarius*, et la plupart des miracles épars, notamment ceux du ms. 3518 de l'Arsenal.

Nous passerons maintenant en revue les collections de miracles français en vers, en insistant surtout sur les recueils et miracles inédits.

I. — Angleterre.

Les collections anglo-normandes, dont il existe de bonnes éditions, ne donnent lieu qu'à quelques remarques supplémentaires.

1. Les miracles d'Adgar (ou Willame), traduits, vers la fin du XIIe siècle, *selunc le livre Mestre Albri*, nous ont été conservés dans deux manuscrits et un petit fragment. Le ms. Egerton 612 du Musée britannique, incomplet au commencement (il ne contient que 40 morceaux), a été publié, en 1886, par C. Neuhaus [2]. Le fragment de Dulwich a été également publié par Neuhaus, de même que les miracles latins du ms. Cleop. C X du Musée brit., qui concordent avec ceux du ms. Egerton [3]. Enfin, en 1903, M. J.-A. Herbert a signalé un nouveau manuscrit des miracles d'Adgar et en a extrait le prologue et dix miracles qui manquent au ms. d'Egerton [4]. Herbert attribue aussi à Adgar le miracle de l' « Abbesse enceinte », copié à la

1. Abstraction faite du miracle de Théophile, qui est beaucoup plus étendu, la moyenne est d'env. 150 vers dans le recueil du ms. Old Royal, d'un peu plus (166 v.) dans le recueil d'Adgar, d'un peu moins dans celui du ms. fr. 818.

2. *Altfranz. Bibl.*, t. IX : *Adgars Marien-Legenden*, hgg. von C. Neuhaus, Heilbronn, 1886. Plusieurs morceaux avaient déjà été publiés par A. Weber (*Zeitschr. f. roman. Phil.*, I, 531-540) et par P. Meyer (*Recueils d'anciens textes*, 2e part., p. 343 à 349).

3. Cf. C. Neuhaus, *Das Dulwich'er Adgar-Fragment*, Aschersleben, 1887 ; *Die latein. Vorlagen zu den altfranz. Adgar'schen Marienlegenden*, Aschersleben, s. d.

4. *Romania*, t. XXXII (1903), p. 393 à 415. Le manuscrit provient de la bibliothèque de Sir Henry Hope Edwardes.

fin du ms. Egerton [1], après une *Vie* de saint Grégoire (qui n'est certainement pas d'Adgar).

2. La IIe collection anglo-normande des miracles de Notre-Dame est anonyme. Composée au XIIIe siècle, elle ne nous est parvenue que dans le seul ms. Old Royal 20 B XIV du Musée brit. [2]. Elle se compose de 60 miracles divisés en trois livres, tous précédés d'un prologue. Cette collection, qui présente un rapport étroit avec celle d'Adgar, a été publiée par H. Kjellman [3] avec sa source latine et les miracles correspondants des mss fr. 375 et 818 de la Bibl. nationale à Paris.

3. Les Miracles de la Vierge composés au XIIIe siècle par Everard de Gateley, moine de Bury Saint-Edmond, ont été signalés et publiés presque entièrement par P. Meyer d'après le ms. d'Oxford, Rawlinson Poetry 241 [4]. La série se compose d'un prologue et de trois miracles. Comme il n'y a ni épilogue ni explicit indiquant la fin de l'ouvrage, P. Meyer croyait que ce n'était qu'un extrait, et nous sommes du même avis. Les miracles 2 [5] et 3 appartiennent au cycle *Hildefonsus-Murieldis* (collection très répandue) et correspondent aux nos 1 et 3 d'Adgar (dans le ms. Edwardes); le miracle 1 (= Adgar, n° 15) prouve en outre qu'Everard a connu et mis à profit l'œuvre de son devancier (cf. *art. cité*, p. 30).

4. Nous avons relégué à la fin les fragments de quatre miracles trouvés à Orléans, parce que leur origine anglo-normande n'est pas sûre. P. Meyer, qui les a analysés et publiés [6], hésite entre l'Angleterre et la Normandie. Les fragments, qui remontent à la seconde moitié du XIIe siècle, con-

1. Cf. *ibid.*, *Appendix*, p. 415 à 421.

2. Un seul miracle (le n° 58) se rencontre isolément dans le ms. Gg. I, 1 de la Bibl. de l'Université de Cambridge.

3. Sauf les nos 1, 2, 3, 43 et 46, publiés précédemment par Wolter (1), Mussafia (43, 46) et Kjellman lui-même. Voir H. Kjellman, *La deuxième collection anglo-normande des Miracles de la sainte Vierge et son original latin*, Paris-Uppsala, 1922.

4. *Romania*, t. XXIX (1900), p. 27 à 47.

5. Un fragment de ce miracle (très populaire en Angleterre) se lit sur un feuillet relié à la fin du ms. Ee. 6,30 de l'Université de Cambridge.

6. *Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français*, dans *Not. et extr.*, t. XXIV, II (1893), p. 31 à 56.

stituent le plus ancien spécimen du genre. Les miracles 1 et 2 (« Colonnes de Constantinople »; « Famine à Jérusalem ») proviennent du *De gloria martyrum* par Grégoire de Tours (l. I, ch. IX et XI). Ils se suivent aussi dans le ms. fr. 818 (nos 12 et 13) [1]. Le 4e miracle, qui correspond au no 57 du ms. fr. 818, est le miracle bien connu de la mort de l'empereur Julien l'Apostat [2]. Le 3e, dont seule la fin subsiste, n'a pu être identifié. Il se rapportait probablement à quelque incendie, car à la fin l'auteur prie Dieu :

S'amor nos laist si deservir
Que ne nos poisse fous bruïr,
Ne faims del secle desorter,
Ne seiz confundre n'acorer [3].

Or, dans le livre *De gloria martyrum*, le miracle de la famine à Jérusalem (auquel se rapportent les deux derniers vers cités) est suivi du récit d'un autre miracle dont voici le résumé : En marchant à travers champs, Grégoire de Tours aperçut une ferme qui brûlait. Les paysans s'efforçaient vainement d'éteindre le feu. L'évêque portait sur la poitrine une croix qui contenait les reliques de la sainte Vierge. Il la présenta à la flamme, et soudain l'incendie s'éteignit. — M. É. Male [4], en décrivant les vitraux de la cathédrale du Mans, remarque que les miracles de Grégoire se rencontrent dans quelques lectionnaires du XIIe siècle, comme ils se trouvaient à coup sûr dans les livres liturgiques de l'église du Mans. Il est donc permis de croire que nos miracles

1. La rédaction du ms. fr. 818 a été également publiée par P. Meyer, dans la notice qui fait suite à la précédente (*l. c.*, p. 64 à 67). Une troisième rédaction des deux miracles se lit dans le *Rosarius* du ms. fr. 12483 (cf. ci-dessous, section 11).

2. Il est déjà cité par Aelfric dans une de ses homélies écrites en vieil anglais entre 991 et 996 (cf. Welter, *o. c.*, p. 21). Cf. Adgar, no 16; Old Royal, no 4; Gautier de Coinci, no 62 (Poquet, col. 399). La rédaction du ms. 818 a été publiée par P. Meyer (*l. c.*, p. 67 à 71). Sur une version inédite, voir ci-dessous, p. 193 (no X). Une rédaction en prose se lit chez Jean le Conte (B.N., fr. 1805, fol. 62); une autre dans le ms. fr. 1881, fol. 179.

3. P. Meyer, *l. c.*, p. 24.

4. *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, 5e édit. (1923), p. 264 s.

se rattachent, eux aussi, à quelque lectionnaire, normand ou anglo-normand [1].

II. — France.

A. Les grandes collections.

Contrairement aux miracles anglo-normands, qui tous ont été publiés, ou peu s'en faut, les miracles composés en France sont restés en grande partie inédits, voire inconnus.

1. *Jean le Marchant.*

La seule collection publié in extenso est le *Livre des Miracles de Notre-Dame de Chartres*, traduit du latin de Gilon de Chartres par « Mestre Johan le Marcheant » et achevé en septembre 1262 [2]. Le recueil, tel qu'il est conservé dans le ms. 1027 de la Bibl. de Chartres [3], comprend 32 miracles dont deux (les nos 30 et 31) appartiennent à Gautier de Coinci, soit que Jean ait lui-même commis le plagiat, soit que ces deux miracles aient été interpolés postérieurement. Dans le miracle 30 (= Gautier, n° 74) le plagiaire a simplement remplacé le nom de *Soissons* par celui de *Chartres*, et les vers (5-6) :

> Aporter se fist a *Soissons*
> Ses vendanges et ses moissons,

---

1. La présence du miracle de Julien l'Apostat (inconnu à Grégoire) ne saurait infirmer cette hypothèse. Sur les vitraux de la cathédrale du Mans on voit, outre cinq miracles provenant du *De gloria martyrum*, le fameux miracle du peintre que le diable fait tomber de son échafaud (également inconnu à Grégoire).

2. Éd. M. G. Duplessis, *Le Livre des miracles de Notre-Dame de Chartres écrit en vers, au XIIIe siècle, par Jehan le Marchant*, Chartres, 1855. L'original latin a été publié par M. A. Thomas dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLII (1881), p. 505 à 550, d'après le texte du ms. du Vatican, Reg. 339. Sur la langue du poème, voir H. Fölster, *Sprachl. Reimuntersuchung der Miracles de Nostre Dame de Chartres...*, Marburg, 1885 (« Ausg. u. Abh. », n° XLIII).

3. Il en existe des copies dans les mss 1018 (XVIe-XVIIe s.) et 1028 (XVIIIe s.) de la Bibl. de Chartres.

par

Aporter se fist il a *Chartres*
Ses vendanges et ses dessertes.

Le miracle suivant (31) n'est qu'un abrégé du mir. 16 de Gautier (Poquet, col. 323). Le miracle 29 se trouve aussi chez Gautier, mais la rédaction diffère. Les autres miracles sont pour la plupart inconnus aux autres recueils de miracles français.

2. *Gautier de Coinci.*

Les *Miracles Notre Dame* de Gautier de Coinci, « monument le plus curieux et souvent le plus singulier de la piété enfantine du moyen âge » (G. Paris), sont en même temps le plus connu et le plus remarquable des recueils rédigés en vers français. C'est une véritable « geste thaumaturgique de Notre-Dame » qui se déroule sur les grandes routes de France, d'Arras à Roc-Amadour, pour aboutir à Constantinople et à Sardenai. Le manuscrit latin de la bibliothèque de Saint-Médard, source principale des *Miracles*, n'a pas encore été retrouvé; mais les légendes rapportées par Gautier se retrouvent dans d'autres recueils latins, si bien que Mussafia [1] a pu identifier la source de presque tous ces miracles, qu'il divise, suivant leur provenance, en sept groupes. Récemment, Mme A. P. Ducrot-Granderye [2] a consacré aux miracles de Gautier un excellent mémoire, comprenant : 1° la description et un classement sommaire des manuscrits, 2° une notice biographique et 3° l'édition critique de deux miracles (n°s 30 et 63). Les manuscrits examinés sont au nombre de 79, savoir 21 manuscrits complets (y compris quatre mss. qui ne transcrivent que le livre I des *Miracles*), 17 mss. fragmentaires (ne contenant pour la plupart que des miracles du livre I) et 41 mss ne renfermant que quelques miracles de Gautier de Coinci. Dans la deuxième partie, Mme Ducrot-Granderye a réuni et précisé les données que

1. A. Mussafia, *Über die von Gautier de Coincy benützten Quellen* (*Denkschriften der kaiserl. Akad. der Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Cl.*, B. XLIV, Wien, 1894) = *Denkschrift.*

2. *Études sur les Miracles Nostre Dame de Gautier de Coinci*, Helsinki, 1932 (*Annales Acad. Scient. Fennicae*, Série B, t. XXV, 2).

nous possédons sur l'auteur des *Miracles* et sur les personnages avec lesquels il était en relations. Il y est démontré d'une façon très nette que l'œuvre du prieur de Vic-sur-Aisne a passé par trois étapes distinctes :

1° Vers 1218, Gautier écrit le livre I ; il pense alors que sa tâche doit se terminer avec ce livre.

2° Vers 1222, il reprend ce livre pour y faire quelques additions.

3° De 1223 à 1227, il écrit le livre II et, par quelques changements dans le livre I, obtient une œuvre harmonieusement équilibrée, et désormais divisée en deux livres, ayant la même composition et sensiblement la même étendue [1].

Enfin, en classant les manuscrits des *Miracles* suivant des critères externes et internes (variantes du texte), Mme Ducrot-Granderye a pu en dégager un certain nombre de groupes, en attendant le classement ultérieur des manuscrits qu'il faut souhaiter qu'elle nous donne un jour [2].

---

1. *O. c.*, p. 159 et ss.

2. Voici quelques observations de détail. A la bibliographie ajouter : H. C. Jensen, *Die « Miracles de Nostre Dame par personnages » untersucht in ihrem Verhältniss zu Gautier de Coincy*, Bonn, 1892 (sur les remaniements de Jean Mielot, voir ci-dessous, p. 194, n. 4) ; aux éditions partielles : Th. Pelizaeus, *Beiträge zur Geschichte der Legende vom Judenknaben*, Diss. Halle, 1914, p. 59 à 69 (édition du « Juitel » d'après dix mss. et essai de classement). Aux manuscrits fragmentaires, on peut ajouter le ms. des « Miracles de Notre-Dame de Chartres » (Chartres, ms. 1027) qui renferme deux miracles de Gautier (cf. ci-dessus) Le ms. fr. 1613 de la Bibl. nat. contient aussi (fol. 114) la fin du mir. 78 (j'en ai donné les variantes pour le fabliau du « Prestre pelé » ; cf. *Romania*, t. LV, 1929, p. 545). Le ms. nouv. acq. fr. 20001 de la Bibl. nat. contient aussi la fin du miracle de Théophile ; en effet, le dernier fragment imprimé par M. Långfors (*Neuphil. Mitteil.*, t. XXXI, 1930, p. 64) correspond aux vers 2073 à 2084 de l'édition Poquet (col. 74) ; voici comment :

Saige et pite[use doit bien estre]
Quant de ses sa[inz flancs daigna nestre]
Li trez douz d[iex misericors]
Beneoit soie[nt tuit li cors]
Qui sa douce do[uceur recordent]
Et qui a lui se[rvir s'acordent], *etc.*

Le conte qui, dans le ms. 948 de Tours, suit l'oraison *O beata et interne-*

Étant donné la grande vogue dont jouissaient les miracles de Gautier de Coinci, il peut surprendre que les interpolations et « substitutions » de miracles y soient relativement rares, beaucoup plus rares que dans les manuscrits des *Vies des pères*. Cela tient peut-être à la plus grande unité que présente l'œuvre de Gautier : celle-ci, en effet, ne renferme que des poèmes en l'honneur de la sainte Vierge (miracles, chansons, saluts) formant un ensemble harmonieux, tandis que déjà dans la première *Vie*, les contes érémitiques sont mêlés de contes dévots d'autre provenance et de miracles Notre-Dame. Aussi l'ordre des contes présente-t-il beaucoup plus de divergences dans les manuscrits des *Vies* que dans ceux des *Miracles* de Gautier. Au reste, il ne faudrait pas croire que l'influence de Gautier se borne aux quelques miracles interpolés dans son œuvre ; elle se manifeste aussi, comme nous verrons, dans les interpolations faites aux *Vies des pères*, y compris la 3e *Vie*. Examinons d'abord les miracles interpolés dans l'œuvre de Gautier.

3. *Interpolation du ms. fr. 2162 de la Bibl. nat.*

D'après le *Catalogue* in-4°, ce manuscrit contiendrait, outre divers poèmes dévots, huit miracles de Gautier de Coinci. En réalité — Mme Ducrot-Granderye l'a déjà vu [1] — seuls le premier et le dernier des huit miracles sont de Gautier ; encore sont-ils incomplets, l'un des 9 derniers vers, l'autre de tout ce qui suit le v. 192 de l'édition Poquet (col. 461 ss.). Le second morceau (Inc. *En vitas patrum, un haut livre*) contient la *Vie de Jehan Paulus* (saint apocryphe) dont on connaît quatre manuscrits [2]. Je parlerai une autre fois de cette *Vie* (dont je viens de retrouver deux rédactions inconnues) et je passe aux cinq miracles qui suivent et qui comprennent en tout env. 1630 vers.

---

rata (Inc. *Por ce que meaux vos doye plaire*) n'est pas extrait des *Vies des pères*, comme dit l'auteur (p. 99), mais c'est le mir. 41 de Gautier (moins les premiers vers).

1. *O. c.*, p. 115.

2. Cf. *Hist. litt.*, XXXIII, 355, et A. Långfors, *Les Incipit*, p. 138 (le ms. de Chantilly, cité *ibid.*, ne contient pas la *Vie de Jehan Paulus*, mais le conte de l'*Hermite et du jongleur*).

I. Fol. 94 : *De le nonain ki Deu desiroit a vir* (354 v.).

Mout volentiers, se je savoie... [1]
Un miracle k'oï l'atrier
D'une nonnain qui dezirier
Avoit trop grant de Diex veïr...

A la suite d'une vision, lors de la Chandeleur, où elle crut voir l'enfant Jésus offert dans le temple, la nonne fut embrasée du désir de le voir « corporellement ». Or, un jour, un enfant âgé de 3 ans, vêtu d'une cottelette vermeille, se présente devant elle. La nonne, qui aime beaucoup les enfants, le caresse et le presse contre son sein. Puis, elle lui demande s'il a père et mère. « Oui, répond l'enfant, je suis fils de mon père [2] et ma mère est une dame très bonne et secourable ». La nonne qui commence à se douter que l'enfant qu'elle tient entre ses bras est l'enfant Jésus, pleure d'émoi, ce que voyant, l'enfant lui essuie de ses mains les yeux. A la fin, la nonne demande au bambin s'il sait son *Pater*. « Mais le savez-vous, dame ? » répond-il. « Quant à moi, il y a longtemps que je le sais ». — « Dites-le, beau fils », insiste la nonne. — « Volontiers ». Pendant qu'il prie, une suave odeur s'exhale de sa bouche si bien que la nonne *por poi ne defailloit*. Ayant fini sa prière, l'enfant dit à la nonne : « Voilà votre désir accompli », et il s'en va *parmi le cuer* (chœur) *droit ou ciboire*. Dans la nuit, la nonne entend une voix qui lui annonce sa mort prochaine. Elle rapporte à l'abbesse tout ce qu'elle a vu et entendu, puis se confesse dévotement et meurt.

Ce miracle — dont une copie acéphale se lit dans le ms. fr. 24431 de la Bibl. nat. — est sans doute le développement d'un récit oral (cf. v. 7 : *Un miracle k'oï l'atrier*) ; il ne cadre avec aucune des versions connues. Le fait que le Christ apparaît à la nonne âgé de trois ans rappelle le récit de Césaire d'Heisterbach, intitulé : *De virgine cui Christus apparuit in aetate trienni* (*Dial. mirac.*, VIII, 8). D'autre part, la question de la nonne s'il a père et mère, se retrouve dans un des miracles du ms. Addit. 18364 du Musée britannique (Inc. *Erat autem bona femina quae diu desiderabat videre Jesum*) ; la réponse diffère cependant : l'enfant dit que son père est très riche et que sa mère se trouve tout près. En outre, dans ces deux récits, l'en-

1. Je cite — ici comme ailleurs — d'abord le premier vers du prologue, puis le commencement du récit proprement dit.

2. Ce qui veut dire sans doute : « je ressemble à mon père ». Cf. le dicton *Il est filz son pere* que j'ai commenté dans *Revue du seizième siècle*, t. XIV (1927), p. 368, nº 60.

fant répète après la femme le *Pater*, le *Credo* et l'*Ave* jusqu'aux mots : *Et benedictus fructus ventris tui*, après quoi il se fait reconnaître. Il en est de même dans le miracle de Mielot « D'une damoiselle qui avoit accoustumé de inciter les petiz enfans a dire *Ave Maria*, et tant que Dieu s'apparut a elle en forme d'un petit enfant » (II, 40); ici l'enfant s'arrête après les mots *Dominus tecum* en disant : « Que veulz tu que je die ? Je sui cellui Seigneur propre, dont parle *Ave Maria* » [1]. Ce trait essentiel a donc été omis dans notre texte. Enfin, toutes les autres rédactions du miracle parlent d'une femme ou d'une vierge (demoiselle), et non d'une nonne. Ce dernier trait provient peut-être d'un autre miracle dont une rédaction en prose se lit dans le ms. fr. 1881, au fol. 133, sous le titre : « De la bonne nonne a qui Notre-Dame donna tenir son enfant » (cf. fr. 410, fol. 10).

II. Fol. 96 *b* : *D'une none ki fu trop biele* (env. 134 v.).

Or m'entendés, et clerc et lai,
Je vos conterai sans delai...
A Bourbourc dedens l'abeïe
Ot no[n]ains de moult boine vie,
L'orde saint Benedit tenoient...

Une nonne de ce couvent, très belle et très pieuse, prie Dieu de lui envoyer une maladie qui la défigure pour la rendre moins désirable aux hommes. Sa prière est exaucée. Un peu avant sa mort, elle recouvre son ancienne beauté.

La source de ce miracle (qui n'est pas proprement un miracle de Notre-Dame) m'est inconnue [2].

III. Fol. 97 *a* : *Li miracles del capiel de roses* (env. 520 v.).

Jadis, si com jou ai apris,
Fu une dame de grant pris,
Veve est remese sens mari...

1. Voir l'édit. de Warner, p. xxvi et 38.

2. Dans beaucoup de légendes, une jeune fille, pour échapper à des poursuites importunes, se défigure elle-même en se privant d'un œil (cf. Étienne de Bourbon, éd. *citée*, n° 500) ou d'une main (voir H. Däumling, *Studien über den Typus des « Mädchens ohne Hände »...*, München, 1912). Cf. aussi ci-dessous, p. 197 s.

Cette veuve a un enfant très pieux qui a l'habitude de tresser des couronnes de roses et d'en orner l'image de la Vierge, dans la chapelle privée. Cela déplaît aux parents de l'enfant qui lui reprochent son gaspillage, mais qui, surtout, convoitent son riche héritage. Après la mort de sa mère, ils ont vite fait de persuader à l'enfant de se faire moine. Ne pouvant plus *faire son capiel*, le jeune convers décide de dire chaque jour *une grant some de salus*. Élu « prouvost moine »

C'on en l'ordene *marcant* apielle,

il est envoyé par son abbé pour acheter des vivres. Il s'arrête au milieu d'une forêt pour dire son chapelet. Deux brigands le guettent pour lui dérober son argent, lorsqu'ils voient une très belle dame s'approcher du moine en prière et cueillir des roses dans sa bouche. La prière finie, les brigands se prosternent aux pieds du moine et, après lui avoir raconté ce qui s'est passé, implorent son pardon. Ils finissent par se convertir et se laissent emmener au couvent où *comme preudome puis vesquirent*. A la fin, l'auteur conseille à tous

De faire capiaul en tel gise
Que cis contes dist et devise.

La source de ce miracle semble être le récit du ms. lat. 18134 (Inc. *Fuit quondam nobilis et potens matrona*), brièvement analysé par Mussafia [1]. Les deux versions allemandes, imprimées par Hagen (*Gesammtabenteuer*, t. III, n° LXXXIX : *Marîen rôsenkranz*) et par Pfeiffer (*Marienlegenden*, n° XXI) s'accordent à peu près avec la nôtre. Celle de Joh. Herolt (*De mirac. B.M.V.*, ex. LXX) s'en distingue par plusieurs traits : 1° les parents, loin de l'en retenir, conseillent au jeune homme le mariage (contamination avec le « clerc de Pise »); 2° le moine est nommé abbé; 3° il est assailli par un seul larron; 4° ce n'est pas la Vierge, mais un *puer pulcherrimus* qui cueille dans sa bouche les roses *et inde crinale cum centum rosis compositum sibi puer imposuit*. Les rédactions en prose française s'éloignent encore davantage du miracle en vers [2], tandis que le miracle par personnages (n° XI), qui remplace le moine et l'abbé par un jeune

1. *Studien*, I, 985, n° 43. Dans les deux rédactions citées par Ward (*Catal. of Romances*, t. II, p. 668, n° 17, et p. 672, n° 2), l'introduction manque; il s'agit d'un moine cistercien.

2. La rédaction de Jean Mielot (II, 45) et celle du ms. fr. 1834 (fol. 131) sont identiques; dans le récit de Jean le Conte (fr. 1805, fol. 46 v°), c'est une colombe blanche qui cueille les roses dans la bouche du moine.

marchand et son oncle, dérive néanmoins de la même source que le nôtre.

IV. Fol. 99 v° *b* : *D'un clerc cui Nostre Dame delivra de se feme* (352 v.):

> Encor veul mon sens esprover...
> Je truis c'uns joveneciaus moult gens...

Ce miracle, que nous reproduisons en Appendice (n° 1), contient un récit très développé du « Clerc de Pise », conforme, en ses grandes lignes, à celui de Gautier de Coinci (*Du clerc qui fame espousa et puis la lessa* = Poquet, col. 631) [1]. C'est donc pendant le repas de noces que le clerc se souvient de n'avoir pas encore dit ses heures. Mais la ville de Pise n'est pas nommée, et la fin, où le clerc est transporté par la Vierge dans une région inconnue, rappelle la forme qu'a prise le miracle dans le ms. lat. 14463 de la Bibl. nat. (Inc. *Juvenis erat praedives opibus*) [2] et dans un des miracles de Mielot (II, 20) : « Comment ung homme devot a la Vierge fust transporté le jour de ses nopces d'une region en une autre par la Vierge Marie ». Nous y reviendrons dans la notice consacrée au ms. fr. 23112.

V. Fol. 102 *a* : *D'une nonain ki issi de son abbeïe* (276 v.).

> Un miracle miervelles gent...
> Li letre me dist et expose
> Q'en une abie ot jadis
> — Moult a paset et ans et dis —
> Une none tant belle et gente...

C'est la 8e rédaction en vers français de cette légende célèbre qu'on trouve dans presque toutes les collections françaises et qui, récemment, a fait l'objet d'une imposante monographie [3].

---

1. Sur la source de Gautier, voir Mussafia, *Denkschrift*, p. 7.

2. Mussafia, *Studien*, I, 954, n° 13.

3. Notre rédaction a échappé à R. Guiette (*o. c.*), de même que la rédaction en prose (très abrégée) du ms. fr. 1881, fol. 208 v° : « De la nonne pour laquelle la Vierge Marie fist longuement son office ». Dans les *Vies des pères*, cette légende fait partie de la première partie (n° 13), non de la seconde, comme l'affirme l'auteur (p. 90).

Le fait que la nonne s'appelle *Biautris*, la durée de son absence (15 ans) et la mention du *portier* du couvent prouvent que notre miracle dérive, directement ou indirectement, du récit de Césaire d'Heisterbach (*Dial. mirac.*, VII, 34) [1].

Les miracles IV et V, qui correspondent aux n°s 78 et 45 de Gautier de Coinci, reposent sur des sources écrites (cf. IV, 30-31, et V, 67 : *...si con je truis el livre Qui ceste matere me livre*) et sont sans doute l'œuvre d'un même auteur. Celui-ci s'inspire visiblement du style de son illustre prédécesseur, car il affecte les rimes riches et se complaît aux jeux puérils mis à la mode par Gautier [2]. On peut aussi lui attribuer les miracles II et III qui témoignent de la même recherche de rimes riches, encore que les artifices y soient plus rares que dans IV et V. Déjà le début du mir. II est visiblement inspiré par un des miracles de Gautier (n° 37 : *Entendez tuit, et clerc et lai, Dire*

---

1. A noter aussi la ressemblance entre la question que la nonne adresse au portier : *Nosti Beatricem quandoque huius oratorii custodem ?* et le passage correspondant du miracle français :

« Car me di ore, biaus amis,
« Se tu saroies ja noveles
« Dire d'une noinaim moult bele
« Qui jadis fu de grant renon
« Et si avoit Biautris a non,
« Si fu çaiens *coustre* lonc tans ? »

2. Cf. IV (= Append., n° 1), v. 5-10, 67-70, et Gautier de Coinci, éd. Poquet, col. 29, v. 1-12, col. 384, v. 400-411, etc. ; col. 300, v. 112-123 ; V, v. 59-64 (*coint-*), et Gautier, col. 13, str. III-IV, col. 345, v. 165-176 ; et la tirade (V, v. 125-135) :

...Par coi de chelui les parti
Qui son cors en .III. departi.
Fols est ki de Dieu se depart
Qui puet doner si grant depart
Que paradis trestout en tire,
Et fols est ki son frain ne tire
Quant il a cheval si tirant
Qu'il le maine en infier tirant.
Cis clers son frain pas ne tira
Quant le noinaim desatira
Et au siecle le fist venir.
(Bibl. nat., fr. 2162, fol. 102 v° *b*.)

vous vueil sanz nul delai Un miracle...), comme celui de V est une réminiscence du n° 75 de Gautier (Poquet, col. 238, v. 26) [1]. Par contre, les rimes dans I sont généralement pauvres, et quelquefois fautives, comme *Deu* : *pur*, *desirier* : *Candeler*, *conforte* (*patenostre*) : *devote*, *vos* : *amors* (*jors*), *rois* : *soi* (on se rappelle que ce miracle n'est pas particulier au ms. 2162). Au point de vue de la langue, tous ces miracles présentent des traits dits « picards », comme *sace* : *face* (IV, 225 = V), *bouce* : *douce* (IV 143 = I); mais ces traits me semblent plus accusés dans I — qui donne en outre les formes *vo* et *veïr* (: *mentir*) — que dans les autres miracles du ms. 2162. Quant au copiste, il était probablement originaire de l'est de la France; de là quelques formes lorraines ou bourguignonnes, comme *maingast* (IV 83), *maingier* (137), *caingier* (166), *paile* (207), *a* (= *ai*, 71, 158, 178), *euise* (23), *peuisses* (282), et sans doute le maintien du *t* final non appuyé dans *miercit* (: *ci* 175, 185) [2].

4. *Interpolation du ms. 551 de Besançon.*

Le ms. 551 de la Bibl. de Besançon (fin du XIIIe s.) remplace le miracle n° 67 de Gautier de Coinci (*Des deux fieres qui furent a Romme*) par une autre rédaction de ce même miracle en 306 vers [3]. Celle-ci commence (fol. 146) :

> [S]eignor, qui la mere Dieu aime
> Par cui li bien ou monde saime...

et se termine (fol. 147) :

> Dont elle osta Estevenon
> Qui par sa merci ot pardom.

---

1. L'auteur de ces quatre miracles était peut-être moine (cf. la glose sur *prouvost moine* dans III) ; les miracles qu'il rapporte appartiennent à la tradition bénédictine, resp. cistercienne.

2. Dans V, on trouve sporadiquement *noinaim*, *essainciés*, *loaissent*, *esvosiés* (cf. *Romania*, VI, p. 43, 15°), dans I : *abie* (= *abaïe*).

3. Sur le manuscrit voir Mme Ducrot-Granderye, *o. c.*, p. 51 à 54. Le miracle ne fait pas partie des *Vies des pères* (d'où ont été extraits les deux contes suivants).

Nous avons ici une nouvelle rédaction du miracle « De deux frères à Rome, Étienne et Pierre, dont le premier fut délivré de l'enfer par la sainte Vierge », rédaction à ajouter à celles de Gautier (Poquet, col. 593), d'Adgar (cf. *Romania*, XXXII, 413), des mss Old Royal (n° 24) et fr. 818 (n° 39) [1]. Nous verrons qu'il en existe une sixième dans l'interpolation C des *Vies des pères*. Enfin, une septième rédaction, commençant :

Qui bon miracle veut traitier
Mult li convient a recerchier,

est citée par M. Långfors (*Incipit*, p. 316) comme se trouvant parmi les contes des *Vies des pères* [2].

5. *Les miracles insérés dans les « Vies des pères ».*

Les miracles de Notre-Dame insérés dans les *Vies des pères*, n'étaient pas la partie la moins appréciée ni la moins attrayante de cette « épopée chrétienne ». Aussi les a-t-on souvent extraits et mêlés à des miracles de Gautier de Coinci, comme on le voit dans les mss. fr. 818, 1807 et 15110 de la Bibl. nat., ou dans les mss. de Tours et de Besançon. Ils ont même — si paradoxal que cela puisse paraître — non moins contribué au développement de cette branche de la littérature religieuse que les plus authentiques collections des miracles de Notre-Dame. Parmi les miracles par personnages, il y en a au moins deux qui dérivent des *Vies des pères* : l' « Impératrice de Rome » [3] et la « Femme du roi de Portugal », et quant aux compilations en prose, celles de Jean le Conte et de Jean Mielot doivent au moins autant, sinon davantage, aux *Vies* qu'aux *Miracles* de

1. Éd. H. Kjellman, *o. c.*, p. 286-7.

2. Nous ne l'avons trouvé dans aucun des manuscrits renfermant les *Vies des pères*. Cp. aussi le XIVe des *Miracles N.-D. par personnages*, et les rédactions en prose de Jean Mielot (I, 11 = A. de Laborde, p. 88 à 90) et du ms. fr. 1881, fol. 162.

3. L. Voigt (*Die Mirakel der Pariser Hs. 819*, Diss. Leipzig, 1883, p. 61 à 68) s'est efforcé de montrer que le miracle de l'*Empereris de Romme* dérive du conte de Gautier. C'est une erreur, comme je le montrerai dans un prochain article.

Gautier de Coinci. Déjà Warner a remarqué que les miracles 69, 70 et 71 du livre II de Mielot n'étaient que la mise en prose de trois contes publiés par Méon (= *Vies des pères*, nos 13, 19, 32). S'il avait connu les autres contes des *Vies*, il aurait vu que toute la dernière partie de la collection de Mielot, à partir du mir. 53 (n° 72 non compris), remonte à la même source. Jean le Conte a aussi paraphrasé plusieurs contes des *Vies*, à la fin de son recueil. Voici la liste des miracles de ce poème qui ont passé dans les deux compilations de Jean Mielot et de Jean le Conte :

Vies des Pères (Bibl. nat., fr. 1546)	*Jean Mielot* (éd. Warner)	*Jean le Conte* (B. N. fr. 1805)
4 [Renieur]	—	no 93
11 [Impératrice]	—	91 ?
13 [Sacristine]	no 69 [cf. 44]	—
18 [Baril] [1]	72	—
19 [Abbesse grosse]	70 [cf. 50]	—
32 [Prévôt d'Aquilée] [1]	71	—
40 [Inceste]	53 [cf. I, 43 [2]]	—
45 [Image Notre-Dame]	54 (= I, 59)	96
50 [Confession]	55 [cf. 48]	—
51 [Pied guéri]	65	102
53 [Enfant pieux]	56	100
54 [Brandons]	57	103
55 [Prêtre pécheur]	58	—
57 [Ave Maria [2]]	67	99
58 [Fenêtre]	59	97
59 [Femme aveugle]	60	98
61 [Enfant sauvé]	61	—
63 [Vilain]	62	101
65 [Mère]	63	104
67 [Infanticide]	49 ?	94
69 [Anges]	68	95
71 [Image du diable [2]]	64	—
73 [Pain]	66	—

1. N'est pas un miracle de Notre-Dame.

2. Cette première rédaction, faisant partie du livre I de Mielot, repose sur le récit de Gautier de Coinci (éd. Ulrich, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, 1882, p. 325). Dans le même livre I, on trouve — outre l'« Image Notre-Dame » (dont le texte est identique au mir. 54 du livre II) — quatre contes des *Vies des pères*, qui ne sont pas des miracles de Notre-Dame, savoir : « Sénéchal »

En dépouillant les *Vies des pères*, les deux compilateurs ont négligé plusieurs miracles déjà rapportés d'après d'autres sources (cf. pourtant Mielot, II, 53-55, 69, 70). Pour illustrer la façon dont les deux conteurs ont utilisé leur source, je me contenterai, pour le moment, de reproduire le commencement du conte 69 des *Vies* avec les passages correspondants de Jean Mielot et de Jean le Conte, en regard :

Bibl. nat., fr. 1546, fol. 142 *a*.

Jadiz un chevalier estoit
Qui fame jeune et bele avoit;
C'ert la plus bele du païs,
Biau cors avoit et bien faitis,
Vermeille estoit et coulouree.
N'ot chevalier en la contree
Qui volentiers ne la veïst;
Assez de mal sa biauté fist,
De pluseurs gens fu couvoitiee.
La dame estoit bien enseigniee
Et fu cortoise et avenant,
Latin sot bien lire et romant.
Heures de Nostre Dame avoit
Et par coustume les disoit
En l'enneur de la douce Dame
Qui li gardast son cors et s'ame.
C'iert sa coustume et ses esfors,
Fors tant qu'elle disoit des mors
Vegilles chascune semaine.
Onques nus hons pour nule painne
Qui la priast ne requeïst
Ne tant de li bien se feïst
Qu'elle vousist doner s'amour.
Mainte bataille et maint estour
Et mainte lance fu brisiee [1]

Mielot éd. Warner, p. 68.

Il fust jadiz un chevalier qui avoit une femme jeusne, plaisant et la plus belle du pays, car elle estoit vermeille et de bonne couleur ; et n'y avoit chevalier en toute la contree qu'il ne la veïst volentiers. Certes, sa beauté fit assez de mal et tant qu'elle fust couvoitie de pluseurs gens ; mais la dame estoit moult saige, courtoise et advenant, saichant lire latin et françois, et disoit par coustume ses heures de Nostre Dame tous les

B. N., fr. 1805, fol. 99 v°.

[N]ous lisons que ung chevalier estoit qui avoit espousé une tres belle dame et gracieuse a tous ceulx qui la voioient, et estoit bien lisante en françoys et latin et disoit chasqun jour vigilles de mors et les heures de Nostre Dame a ce qu'elle la gardast en ame et en corps honnourablement. Si advint que moult de chevaliers la prierent d'amours. Mais elle ne se consentit point.

(n° 29), « Haleine » (n° 30), « Queue » (n° 31) et « Image de pierre » (n° 42). Les miracles de Mielot qui remontent à cette source sont donc au nombre de 25, sans compter 9 miracles provenant de l'interpolation B (cf. ci-dessous, p. 194).

1. On voit que la locution « rompre des lances pour qqun » remonte au moins au XIIIe siècle.

Pour estre bien de sa mesniee.
Ensi la dame an bien se tint,
Mes en la fin li mesavint.

jours afin qu'elle la gardast de mal et de vilonnie, et une foiz chascune sepmaine disoit ses vigilles de mors. Oncques homme [qui] tant la priast ne requist, ne tant fust bien d'elle, ne peust faire qu'elle lui voulsist donner son amour. Maintes lances furent brisees pour estre en sa grace. Ainsi se entretint bien la dame; mais en la fin il lui mesadvint.

On le voit : tandis que Jean le Conte se borne à résumer le texte rimé des *Vies*, Jean Mielot — ici comme ailleurs — le suit servilement jusqu'à lui emprunter des bouts de phrase, si bien qu'on pourrait, sans trop de peine, déterminer la « famille » à laquelle appartenait le manuscrit utilisé par lui.

L'histoire des *Vies des pères* elle-même nous fournit un curieux exemple du culte toujours grandissant de la Vierge. Les miracles opérés par Notre-Dame, assez clairsemés dans la première *Vie* (qui n'en donne que huit sur 42 morceaux), alternent, dans la seconde, assez régulièrement avec des légendes d'autre provenance (8 + 11); quant à la troisième *Vie* — interpolée dans la seconde —, elle se compose presque uniquement de miracles de la Vierge (12 + 1) [1]. Il en est de même de deux autres interpolations importantes qui remontent à la fin du XIIIe, resp. au commencement du XIVe siècle.

1. Nous n'examinerons pas ici les miracles Notre-Dame, insérés dans les trois *Vies des pères*. Nous y reviendrons dans un article d'ensemble sur ce poème. On peut consulter, en attendant, les brèves analyses données par A. Weber (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. I, 1877, p. 360 à 364).

6. *Vies des pères : Interpolation A.*

Cette interpolation se trouve dans un manuscrit bourguignon : le fr. 2094 de la Bibl. nationale (XIIIe-XIVe s.), qui contient la 2e et la 3e *Vie des pères*, deux *Vies* de saints (saint François et sainte Julienne) et plusieurs autres poèmes dévots. A la suite des *Vies des pères* ont été copiés 13 miracles de la Vierge (en tout 1770 vers) qui se terminent par un curieux épilogue dont voici le début :

Fol. 170 v° *b*. [Q]uanqu'en escrit et quenqu'en taille
D'ui a demain revient a fa[i]lle,
Que toutes choses vont a fin.
Por ce de mon livre fais fin.
.xxx. miracles sont ẽscrites
En ce livre, que granz que petites,
Et .x. autres contes ancore,
A tant la fin vos en fais ore.
Se Dieu plait, uns autres vendra
Qui l'autre livre antreprendra
A faire des fez Nostre Dame.....

Les trente miracles mentionnés au v. 5 se rapportent aux contes des deux *Vies* qui précèdent et dont la plupart sont en effet des « miracles ». Ces contes ne sont ici qu'au nombre de 28, mais l'auteur de l'épilogue considérait sans doute comme appartenant aux *Vies des pères* les deux premiers des treize miracles adventices, qui ont dû se trouver dans le modèle du ms. fr. 2094. Ces deux miracles se retrouvent, en effet, dans une autre copie des *Vies des pères*, le ms. de Cambridge, Musée Fitzwilliam, fonds Mc Clean, 178 (XVe s.), où ils ont été intercalés entre deux contes de la 3e *Vie*. Quant aux « .x. (*lire* .xi.) autres contes », ils se trouvent seulement dans le ms. fr. 2094, sauf quelques fragments de contes, retrouvés dans le ms. 106 de la Bibl. de Carpentras [1].

Examinons d'abord les deux miracles communs aux mss. de Paris et de Cambridge (les titres, qui manquent au premier, ont été suppléés d'après le ms. de Cambridge).

1. Voir *Romania*, t. LVI (1930), p. 255 et ss.

I. Fol. 150 v° *b* [*D'un preudome a qui Nostre Dame envoia le poisson*]. (86 v.)

De la mere Deu hennorer...
Jadis ot a Pui Nostre Dame
Un preudome qui mont l'amoit.

Un homme pieux, jeûnant pour l'amour de Notre-Dame et raillé à cause de ces jeûnes, reçoit d'elle un magnifique poisson en récompense de sa piété.

Je ne connais pas la source de ce miracle dont une rédaction en prose se lit dans le ms. fr. 1881, au fol. 178.

II. Fol. 151 v° *a*. [*Du bourjois qui empresta deniers d'un juif, et se il ne li rendoit au terme, qu'il reniroit Dieu*]. (160 v.)

D'un preudome de bone vie
Vos cont qui n'avoit pas anvie
D'antor li tresor amasser...

Sans prologue. C'est le miracle bien connu de l'écrin qu'on trouve dans la plupart des collections latines [1] et françaises, en vers et en prose. Le ms. fr. 818 en donne, à lui seul, deux versions rimées (n°s 29 et 53) ; les autres se lisent dans Adgar (n° 29), Old Royal (n° 48), Gautier de Coinci (n° 66 = Poquet, col. 543) et dans le ms. 3516 de l'Arsenal. Ajoutons le miracle par personnages n° 35 et plusieurs rédactions en prose, dont une en provençal (d'après le *Speculum* de Vinc. de Beauvais) [2], ainsi qu'un des *milagros* de Berceo (n° 23). Notre rédaction se rapproche partiellement de celle qui figure sous le n° 53 dans le ms. fr. 818, en ce que ce n'est pas le juif mais ses « sergents » qui découvrent l'écrin au bord de la mer [3] ; elle s'en écarte en ce que c'est l'enfant Jésus qui avait recommandé au bourgeois de jeter en la mer l'écrin avec l'argent dû au juif.

1. Les rédactions latines, au nombre de vingt, sont énumérées par Poncelet (*l. c.*, n° 41). Ajouter : Joh. Monachus, *Liber de miraculis*, éd. M. Huber O.S.B., Heidelberg, 1913 (*Samm. mittellat. Texte*, fasc. 7), p. 6 à 35.

2. Cf. Mielot, II, 34 ; mss. fr. 1834, fol. 124 ; fr. 1881, fol. 156 ; fr. 410, fol. 160. Le texte provençal a été publié par J. Ulrich (*Romania*, VIII, 1879, p. 16, n° III ; cf. *ibid.*, p. 428).

3. Éd. H. Kjellman, p. 294 (cf. *ibid.*, p. LXIV).

L'introduction manque et les personnages ne sont pas nommés. La source de notre récit était peut-être le miracle latin cité par Ward [1] (Inc. *Civis quidam prodige suam consumens facultatem*).

Nous passons maintenant aux onze miracles surajoutés dans le ms. fr. 2094. Voici les vers de l'épilogue cité où l'auteur parle de son œuvre (une déchirure de la page a, malheureusement, enlevé la fin de ces vers) [2] :

(21) Se de ceste ovre sui blasm[é],
Je ne m'an sant mie anc[usé],
Qu'au mioz que j'onques poi...
Selonc l'antante que.....
Obediance si m'a.....
Qui est en ordre a soi n[est mie].
Or depriez la douce Am[ie].
La mere Deu qu'ele nos doint
(*blanc d'une ligne*)
Et an son ordre saintema[nt]
Que soit a son deffinemant
S'amie et sa douce da[me]
Et qu'il voille com dure...
En paradis por s.....
Ici li livres ex[plicit].

L'auteur était donc clerc régulier (*ordre*) ; le mot *obediance* semble signifier qu'il s'agit d'une œuvre de commande. Il est instructif de rapprocher de ces vers le prologue du mir. VI où, parlant des cinq sens de l'homme, il remarque que ce serait un beau sujet de sermon ; mais,

Mes je n'an nai (*sic*) pais congié,
Ainz ai mon afere abreg[i]é
Por la priere d'on mien mestre

1. *Cat. of Romances*, II, 655, n° 3.

2. L'auteur de la 3e *Vie des pères* dit, de même, dans le prologue d'un de ses contes (n° 59) :

Par la priere mestre Hernaut
Sera en nostre livre escrit
Cil miracles et cel biau dit...
(Bibl. nat., fr. 1546, fol. 122 *a*).

(Ce « Hernaut » est probablement Ernaut (Ernout) de Laigni, l'auteur de la 2e *Vie*.)

Qui bien me tient an son chevestre
Et viot que je die briemant
Ma parole et mon sentemant
Dè ce don je voudra[i] traitier.

Il revient pourtant à ses cinq sens, et notamment à la bouche qu'il nomme un *manbre trop perileus*. Mais, en général, il s'efforce d'être bref, par « obediance » ; son plus long récit (XII) n'atteint pas 300 vers. L'auteur fait quelquefois allusion à des sources écrites (II, III, IV, VI, VII). La versification est assez soignée ; les assonances comme *voirs* : *borjois* (VII), *soi* : *soir*, ou *asant* : *san* (V) sont exceptionnelles. L'influence de Gautier de Coinci se révèle notamment dans les jeux étymologiques qui terminent plusieurs miracles, par ex.

Fol. 162 *a*. ...Cele dame fait bien prier
Et ses miracles fait bon croire.
Et cil qui les velent mescroire,
Mescreü sont an mescreant ;
Si ne croient, je vous creant,
Il ne seront mie creü
Si de croire son[t] recreü.
Or creez et aiez creance,
Ne creez pas a recreance,
Nostre Dame si vous (*l.* nous) doint croire
Qu'ai li aillons sans mal acroire [1].

On y trouve aussi quelques réminiscences des *Vies des pères*. La langue — abstraction faite des formes bourguignonnes, dues au copiste — présente quelques traits particuliers à l'est ou au nord-est de la France, par. ex. *mervoille* (: *s'orgoille*, VIII ;

1. Cf. aussi l'épilogue du miracle précédent (V) :
Li juïs fu pris et lïez ;
Por bien croire fu deslïez.
De fort (*ms.* sort) lïen sont deslïé... .
(*manquent deux vers* ?)
Lïe[n]z bien lïez ele deslie :
Nus lïens n'a vers li pooir.
Qui son lïen viot recevoir
En paradis est deslïez,
La ne puet estre nus lïez.

cf. *mervoilla* : *agenoilla*, VII), *esvoilliez* (: *moilliez* IX, cf. *consoilla* : *moilla* II) ; *savommes* : *preudomes* V). D'autre part, l'homophonie de *-ai* et de *-e* (*mestre* : *estre* I, *rolet* : *fet* IX), de *-ant* et de *ent* (*plorant* : *doucement* VIII) accuse un état assez avancé de la langue. Malheureusement, le texte du ms. fr. 2094 n'est pas toûjours correct, et les fragments de Carpentras (154 vers en tout) ne suggèrent que quelques corrections. Quant à la date de la composition, le mir. I nous fournit un *terminus a quo* (1295). Les miracles sont dépourvus de titres ; le début d'un nouveau conte n'étant marqué que par une initiale ornée.

I. Fol. 153 *b*. Mont est ci[l] povres qui n'ot gote...
Mestre Nichole de Tornai
Qui fu chanoines de Paris
De sainte vie et de grant pris
Et mestres de divinité... (178 v.)

Maître Nicolas de Tournai (ou de Gorran, comme on l'appelle communément) était prieur de Saint-Jacques à Paris ; il mourut en 1295 [1]. Le recueil est donc postérieur à cette date. Nous ne pensons pas qu'il le soit de beaucoup. — Une bourgeoise, amoureuse de maître Nicole, lui envoie une « vieille » pour entamer des pourparlers. Maître Nicole fait venir la dame chez lui et, sitôt qu'elle s'est dévêtue, lui inflige une correction à laquelle la bonne femme ne devait guère s'attendre :

Tant la bat amont [2] et aval
Que li sans corroit contraval
Et roige en estoit la chemise.

L'historiette est-elle authentique ? [3] Elle n'a, en tout cas,

1. Sur ce personnage, voir la notice de F. Lajard au t. XX de l'*Hist. litt.* (p. 323 à 356); A. Lecoy de la Marche, *La Chaire française au moyen âge*, 2e édit., Paris, 1886, p. 134-5, 332-4, 523-4.

2. Ms. *et mont*; on sait que le bourguignon emploie *et* pour *a* et *a* pour *et*.

3. Peut-être s'agit-il seulement d'un *exemplum* cité par l'auteur des *Distinctiones*; mais il se peut aussi que nous ayons affaire à une anecdote qu'on se racontait, à son sujet, dans les couvents, et dans ce cas, il y a des chances que notre auteur fût du même ordre que son héros, c'est-à-dire dominicain.

rien de « miraculeux », si ce n'est que la bourgeoise, prenant le châtiment en gré, mènera dorénavant une vie exemplaire.

II. Fol. 155 *a*. Aprés vos cont d'on chevalier(s)... (122 v.)
Sans prologue. — Le chevalier, qui aime une dame de la contrée, va prendre conseil chez un ermite. Celui-ci lui conseille de dire tous les jours, pendant deux ans, au moins cent *Ave Maria*; son vœu, alors, s'accomplira. Le chevalier, qui sent l'espoir renaître en son cœur, obéit volontiers. Une fois, s'étant égaré lors d'une chasse, il découvre dans un sentier une chapelle en ruine avec une image de Notre-Dame sur un vieil autel. Il se met aussitôt à réciter ses *Ave*. La Vierge lui apparaît et lui propose une *parteüre* : laquelle il aime mieux, de la dame ou d'elle? Le chevalier n'hésite pas : il prétend servir Notre-Dame jusqu'à la mort. Marie lui annonce qu'il mourra dans neuf jours et qu'il viendra au paradis. Le chevalier distribue tous ses biens aux pauvres et meurt au jour nommé.

On a reconnu dans ce miracle une des nombreuses variantes du « Fiancé de la Vierge », celle qui a fourni à Gautier de Coinci le sujet du miracle *D'un chevalier a qui Nostre Dame s'aparut quant il oroit* (Poquet, col. 533). Notre récit ne remonte probablement pas à la rédaction du ms. lat. 18134, source du miracle de Gautier et du miracle correspondant de Mielot (II, 38)[1], mais à celle du ms. Addit. 15723 du Musée brit.[2]. Voici pourquoi. A la fin de son récit, notre auteur déclare avoir vu des témoins du miracle. Or, le ms. Addit. 15723 donne à cet endroit la note suivante : *Huius rei testes sunt plurimi, et praecipue vir venerabilis Eustacius, abbas Flaviaci*[3], *qui rediens ab Anglia istud plurimis patefecit*. Notre auteur en aura traduit les premiers mots[4] tout en négligeant le reste (il supprime volontiers les noms propres). Aussi son récit doit-il sans doute être complété

1. Chez Gautier, comme chez Mielot, le chevalier récite 150 *Ave* par jour et ne meurt qu'au bout de l'année après l'apparition de la Vierge. Cf. aussi Mussafia, *Denkschrift*, p. 51 à 53 (texte latin).

2. Cf. Ward, *o. c.*, II, 634, et Warner, *o. c.*, p. xxv.

3. Il s'agit du monastère de saint Geremar à Flaix (ou Flay, dioc. de Beauvais), où Eustache était abbé de 1200 à 1211 (Warner, *l. c.*).

4. Cf. fol. 157 *b* : Et nos qui les tesmoins veïmes
Qui bien durent estre creüz...
Por ce l'avons an romanz mis.

par celui du ms. Addit., où le héros est un *miles quidam de Anglia nobilis et juvenis* [1].

III. Fol. 156 v° *a*. Mont est cil fous qui trop s'aïre...
Delez Chastel Roaul avint
A un parlemant qu'en i tint
Do roi Phelipe et de Richart... (86 v.)

C'est le miracle du « Christ saignant », arrivé à Deols [2] près de Châteauroux (1187), dont une autre rédaction en vers (publiée en Appendice) se lit dans l'interpolation B (voir ci-dessous). La source est le *Speculum histor.* de Vincent de Beauvais (l. VIII, ch. 10 : *Iuxta Castrum Radulphi est quedam abbatia que Dolis vocatur*), ou plutôt quelque récit analogue (cf. le miracle suivant).

IV. Fol. 157 *b*. Li sainz enseigne en escriture...
Uns vïelerres fu jadis
Qui n'estoit povres ne mandis,
Mont estoit nobles et norrois,
Sires de contes et de rois ;
De cha[n]cenotes [3] fu troverres,
De diz et de romanz conterres. (148 v.)

Ce vielleur, qui vénérait beaucoup la Vierge, allait souvent en Angleterre où le roi Richard l'avait pris en affection. Un jour, on rapporte au roi que le vielleur avait médit de lui. Le roi, plein de colère, donne l'ordre d'arrêter le criminel et de lui couper la langue. Le vielleur mutilé se fait moine et s'adonne au service de Notre-Dame. Un samedi, pendant qu'il fait ses prières, il se voit restituer une langue plus belle que celle qu'on lui avait coupée :

La novelle mervoille estoit
Et tanve et sans gremelis [4].

Le roi Philippe le mande à Paris et lui demande s'il est vrai qu'il avait médit du roi d'Angleterre. « Oui — répond le vielleur — et peut-être eus-je

1. Cette dernière rédaction, probablement antérieure à l'autre, a été suivie par Bouchet et par Isnard (cf. Poncelet, n° 1063).

2. Le ms. donne : *A bordedul ilecques pres* (lire : *A bor Deoul*, au bourg de Deols).

3. = *chansonetes* ; métathèse fréquente dans notre ms. (cf. *memales* p. *mameles*, *peranz* p. *parenz*, etc.).

4. « sans grumeaux, non grumeleuse » (du lat. *grumulus*).

tort de le faire; mais ce que j'en ai dit était la pure vérité ». Et il continua à vivre saintement; mais le roi Richard, qui sut également l'aventure, ne voulut plus le voir.

Ce miracle provient probablement de la même source que le miracle précédent, car les données historiques sont les mêmes. Cependant, si les histoires des membres perdus et restitués (nez, langue, main, pied) sont assez fréquentes dans les légendes de la Vierge [1], je n'y trouve rien qui corresponde exactement au miracle du vielleur.

V. Fol. 158 v° *b*. D'une povre fame voil dire,
De que lan m'a douné matire [2];
An Yngleterre estoit menanz... (100 v.)

Sans prologue. — La femme avait un fils, jeune clerçon qui savait bien chanter *biaus conduiz et beles chançons* de Notre-Dame. Un juif, à qui déplaisaient ces chants, attire l'enfant dans sa maison, le meurtrit *en recoi leu* et enfouit son corps. La mère, ayant vainement attendu le retour de son fils, parcourt les rues, affolée, poussant des cris, implorant Notre-Dame de lui rendre son enfant. En passant devant la maison du juif, elle entend chanter : c'est la voix du clerçon. Vite, on enfonce la porte de la maison et l'on y trouve l'enfant sain et joyeux. Il raconte que Notre-Dame l'a ressuscité et lui a ordonné de chanter. Le juif se convertit.

C'est le miracle *De l'enfant que Nostre Dame ressuscita qui chantoit le respons* « *Gaude Maria* » dont Gautier de Coinci nous a laissé un récit plus circonstancié (Poquet, col. 557). Notre auteur a omis le trait, essentiel à notre avis, que l'enfant chante le respons *Gaude, Maria virgo* qui se termine par les mots : *Erubescat Judæus infelix*, ce qui excite la fureur du juif (cf. Poquet, *o. c.*, v. 148-150). La mention de l'Angleterre, commune aux deux rédactions, s'accorde avec les miracles latins cités par Petrus Caelestinus (Inc. *Vidua quaedam erat in Anglia, habens unicum filium parvulum*) et par Isnard (Inc. *Erat vidua pauper in Anglia habens unicum filium parvulum*) [3]

1. Le plus souvent, c'est à un clerc auquel les Albigeois ont coupé la langue qu'elle la restitue (voir par ex. Cés. d'Heisterbach, *Dial. mirac.*, VII, XXIII ; Ét. de Bourbon, n° 109 ; Mussafia, *Studien*, III, p. 42 et 48).

2. Ms. *De que lanna douna matire* (sic).

3. Cf. Poncelet, n° 1755 et 487. D'après Alphonsus a Spina (1459), le miracle aurait eu lieu *in Linconia civitate regis Angliae.*

tandis que dans la rédaction du ms. lat. 18134, allégué par Mussafia [1], le pays n'est pas nommé. Plus tard, le miracle fut aussi localisé au Puy, en Auvergne. L'enfant est précipité dans le puits où il allait puiser de l'eau, et ce n'est qu'au bout d'un an qu'il est ressuscité. Le juif est brûlé ; l'enfant finit par devenir évêque de la cité [2].

VI. Fol. 159 v° *b*. A Sanz avint une avanture,
Si com tesmoigne l'escriture... (222 v.)

Sans prologue. — Récit de trois miracles arrivé à Sens. Le premier raconte la guérison miraculeuse d'une femme pécheresse punie d'une affreuse maladie. Dans la suite (Inc. *Une vile ot en ce païs*) il est question de deux autres guérisons, opérées grâce à un denier que le prieur d'un couvent voisin avait appliqué sur la jointure de la femme, là où Notre-Dame avait mis sa main. Il en guérit d'abord l'enflure au pied d'un moine, causée par une épine, ensuite la cécité d'un enfant aveugle-né. Les moines, d'abord incrédules, finissent par croire au miracle, et tous chantent le *Te Deum*.

Il existe de ces trois miracles une version latine rythmique (Inc. *In Senonensi patria*), dans le ms. 903 de l'Arsenal [3]. Ici, le prieur, au lieu de guérir le moine, se guérit lui-même avec le denier.

VII. Fol. 162 *b*. Sainz Bedes, qui fu d'Engleterre...
En Angleterre ot un borjois
Qui ot bele fame et grant terre... (238 v.).

Ce bourgeois quittait souvent son pays *por gaaignier et conquerre*. Au

1. *Denkschrift*, p. 50 et 54. La légende se lit encore dans l'*Apiarium* de Thomas de Cantimpré (ex. LXXII), où l'enfant meurtri est caché sous une pierre tombale ; dans le recueil du ms. Egerton 1117, où il est caché sous le fumier de l'étable ; dans un exemple de Joh. Herolt (*De mirac. B.M.V.*, n° LXVII), où les juifs attirent l'enfant dans les vignes et l'assomment. Enfin, dans la rédaction en prose du ms. fr. 1881 (fol. 209), le clerçon — qui est le neveu d'un prêtre — est jeté par son meurtrier « en ses neccessités ».

2. Cf. Ward, *o. c.*, II, 669, n° 25 ; Mielot, II, 19 (Warner cite à ce propos le *Prioress's Tale* de Chaucer, où le « litel clergeon » est meurtri par un juif pour avoir chanté l'hymne *Alma Redemptoris*). Dans le miracle « D'ung enfant que la Vierge Marie preserva de mort en ung puch, ung an entier » (B.N.fr. 1834, fol. 126), la scène est à « Clermont en Auvergne ».

3. Cf. Mussafia, *Studien*, II, 81, n° 49 à 51.

retour d'un de ses voyages, il est assailli par des larrons qui lui dérobent son avoir et le laissent pour mort. Ses valets et compagnons sont tués. La nouvelle s'en répand dans la ville la plus proche. Le bourgeois, soigné et guéri par les médecins, court maintenant nu-pieds « por Angleterre », en mendiant son pain. Un jour il s'avise de rentrer en ses riches possessions. Mais sa femme ne le reconnaît pas et l'insulte même en le voyant si gueux ; ses amis ne le reconnaissent non plus. Désespéré, il invoque le diable pour qu'il lui rende sa fortune. Celui-ci exige qu'il renie d'abord Dieu et la sainte Vierge. Le bourgeois veut bien renier Dieu, mais non la Vierge. Le diable disparaît emportant son or. Resté seul, le bourgeois va au moutier implorer le pardon de Notre-Dame pour avoir osé renier son Fils. Il voit l'image de Notre-Dame, devenue vivante, unir ses prières aux siennes, en s'agenouillant devant son Fils et en lui montrant *les memales qu'il alaita*. L'Enfant finit par se laisser persuader et accorde le pardon demandé. Le bourgeois, réconforté, va trouver l'évêque à qui il raconte *sa vie et tot son procés*. L'évêque le retient à son service et partage ses biens avec lui [1].

On a reconnu dans ce résumé le miracle du « Renieur », qui a été l'objet d'un article de E. Galtier [2]. Galtier (qui ne connaissait pas notre texte) y cite, entre autres, un miracle du ms. lat. 18134, qui se réclame également de Bède (*Beda in historia Anglorum dicit..*) et qui, pourtant, diffère du nôtre à plusieurs égards. Ici, c'est Dieu lui-même qui, voyant que l'homme a mal usé de ses richesses, lui ôte son avoir. L'homme ruiné veut se noyer, mais il en est empêché par le diable qui se présente à lui *sub specie hominis* et lui promet une grande quantité d'or s'il renie Dieu et ses saints. Il n'y est question ni des larrons, ni de l'évêque. Comme nous ne connaissons pas le texte de Bède [3], nous ne saurions établir laquelle des deux versions est authentique. Il semble pourtant que ce soit la version du ms. fr. 2094, car elle est appuyée par la rédaction en prose des mss. fr. 410 (fol. 48) et 1881 (fol. 198 : *Bedes dit que un marchant d'Engleterre...*) [4].

D'après une autre version de la légende, contenue dans ce

1. Voir le texte du miracle ci-dessous (Append., n° 11).

2. *Romania*, t. XXIX (1900), p. 524 à 527.

3. Galtier dit (p. 526, n.) qu'il a vainement cherché cette histoire dans Bède, et nous n'avons pas été plus heureux.

4. D'après cette dernière rédaction (qui ne dérive pas de la nôtre) l'évêque « en l'onneur de la Vierge Marie le fist gouverneur de son evesché ».

même ms. lat. 18134 (n° 39), la Vierge ne dépose pas son Enfant sur l'autel, mais, en signe de pardon, incline sa tête vers le pénitent sans que celui-ci, absorbé par ses prières, s'en aperçoive [1]. Un homme riche, témoin fortuit du miracle, s'intéresse au pauvre et, après avoir appris son histoire, l'institue héritier de ses biens et lui donne sa fille en mariage [2]. Ce détail du mariage a été ajouté postérieurement, car il ne se trouve ni dans les récits dérivés de Bède, ni dans la source byzantine d'un conte analogue qui se distingue des précédents principalement en ce que c'est sur l'instigation de son valet ou écuyer [3] que le renieur, un chevalier, entre en contact avec le diable. Pourtant, la plupart des versions qui introduisent le valet (lequel est emporté aux enfers) mentionnent aussi le mariage du chevalier avec la fille de son bienfaiteur. Tels sont : le récit de Césaire d'Heisterbach (*Dial.*, II, 12) suivi par Joh. Herolt (*De mirac.*, ex. XCVI), celui de Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, VIII, 105-106), celui du ms. Arundel 506, etc. ; et parmi les rédactions françaises : le conte du Renieur dans la 2e *Vie des pères* (n° 48) et le *Dit du chevalier et de l'escuier*, par Jehan de Saint-Quentin, qui d'ailleurs présente plusieurs traits particuliers [4]. Dans la rédaction du ms. lat. 3338, imprimée par Galtier, le mariage a lieu également, mais il n'est pas

---

1. Dans le texte byzantin, traduit par Galtier, l'image miraculeuse *sourit* au secrétaire du patrice et tient constamment ses yeux fixés sur lui.

2. Cf. Mussafia, *Studien*, I,984, n° 39 (*Homo quidam... omnibus amissis coepit desperare*).

3. Ce valet est remplacé quelquefois par un mage (cf. le texte byzantin et la *Légende dorée*, éd. Graesse, ch. LXVIII), comme le diable l'est par un juif (par ex. dans le miracle du ms. Harley 463).

4. Éd. A. Jubinal, *Nouveau recueil de contes*, etc., t. I (1839), p. 118 à 127. Tandis que dans les autres versions, la Vierge s'incline vers le pénitent ou implore pour lui le pardon de son Fils (comme dans notre ms.), dans le *Dit* le « signe » diffère : la Vierge s'avance vers le chevalier, lui essuie les larmes et le console. Autre différence : l'écuyer, trahi par le diable, est pendu aux fourches. Ces deux traits proviennent sans doute d'autres sources. Marie essuyant les larmes ou la sueur est un motif fréquent dans les miracles (cf. Mussafia, *Studien*, III, 25, n° 10 ; Gautier de Coinci, éd. Poquet, col. 668, v. 885 et ss. ; Jean le Conte, n° 57 ; W. Hertz, *Spielmannsbuch*, 2e édit., 1900, p. 419).

consommé, car les deux époux *ambo latenter fugerunt et Cisterciensem ordinem intraverunt ubi Deo et beate Mariae servierunt* [1].

Ce détail du mariage, trait accessoire dans les versions précédentes, est devenu l'essentiel dans un autre miracle du « Renieur » qui figure dans la 1re *Vie des Pères* (n° 4 : *De celi qui renia Dieu pour s'amie et ne volt pas renier Nostre Dame*). Une veuve est requise en mariage par son voisin. Comme elle ne veut pas se remarier, le bourgeois va trouver un juif « qui d'astronomie savoit ». Celui-ci promet de l'aider s'il renie Dieu, sa Mère et tous les saints. Le bonhomme demande un répit. Le lendemain, il se déclare prêt de renier Dieu et ses saints, mais non la Vierge. Ici, c'est la femme qu'il aime qui est témoin du miracle de la Vierge s'inclinant vers lui. Émue, elle finit par consentir au mariage. Cette version, probablement inventée par l'auteur français, a été paraphrasée par Jean le Conte (B. N. fr. 1805, fol. 96); elle se retrouve dans un miracle latin du ms. Harl. 268 (Inc. *Legitur de quodam burgense*), lequel — comme je le montrerai ailleurs — dérive lui aussi du miracle français.

VIII. Fol. 164 v° *b*. Fous est qui de bien fet s'orgoille...
Aprés un conte vos devis
D'un chevalier, ce m'est avis,
Qui a Tornai estoit menanz... (120 v.)

1. Galtier (*l.c.*) remarque que le détail du mariage manque chez Jean le Conte et Joh. Gobius (*Scala cœli*). Cela n'est pas tout à fait exact. Jean le Conte dit expressément que le riche homme « luy donna sa fille a femme avec grant plenté de biens ». (B. N. fr. 1805, fol. 34). Quant à Gobius, l'omission de ce détail est sans doute accidentelle, car Gobius, suit ici fidèlement Césaire d'Heisterbach. Le mariage est aussi mentionné par Jean Mielot (I, 39). Il manque, par contre, dans le miracle allemand « Du chevalier et du diable » (Pfeiffer, *Marienlegenden*, n° 24), mais ici le *villicus* n'apparaît pas non plus. — Le miracle est localisé « près l'abbaye de Floreffe » (dioc. de Liège) par Césaire et Gobius (*Florentiam* est une bévue pour *Floreffiam*), « in quodam castello Aquitaniae » par Vincent de Beauvais, « près de Paris » dans le ms. Harley 268 (fol. 11). La date du miracle est fixée vers 1230 dans le ms. lat. 3338, le ms. 2777 de Darmstadt (dont le texte est identique au ms. de Paris) et dans la 2e *Vie des pères* (« après la mort du roi Louis » [1226]); une dizaine d'années plus tôt par Césaire (*Infra hoc quinquennium...*).

C'est le miracle des « Deux femmes rivales » dont on connaît au moins dix-huit rédactions latines (cf. Poncelet, n° 44) et quatre rédactions en vers français [1]. Le fait que la femme coupable est une demoiselle attachée au service du chevalier et qui, à la fin, se retire au couvent de Bonne-Espérance « à neuf lieues de Tournai », rapproche notre miracle du n° 47 de Joh. Herolt (Inc. *In episcopatu Carnotensi ancilla cuiusdam militis...*), où l'aventure se passe dans l'évêché de Chartres, tandis que le *monasterium Bone Spei* y est situé dans l'évêché de Cambrai. Dans la rédaction en prose de Jean le Conte (B. N. fr. 1805, fol. 25) le miracle est localisé « en l'eveschié d'Arras », conformément à la version du ms. Harl. 463 (*Audivi de muliere quadam Atrabatensis diocesis*), qui remonte à Guibert de Nogent (*De laude S. M.*, cap. XII : *Ex relatione Atrebatensis episcopi*). Le miracle de Mielot (II, 15) n'est pas localisé.

IX. Fol. 166 *a*. Aprés vos voil conter a tire...
Et por se reconter vos voel
D'un clerc qui fu de grant orguel... (102 v.)

Un clerc de mauvaise vie, mais très dévot à Notre-Dame, a un songe : il se voit devant le tribunal de Dieu. Notre-Dame et les diables se disputent son âme. L'un d'eux s'avance tenant en sa main « un grand rôle » où sont inscrites les mauvaises actions du clerc. Notre-Dame ne peut lui opposer qu'un tout petit *rolet* de bonnes actions. Déjà les diables veulent s'emparer de l'âme du clerc lorsque Notre-Dame fait apporter une balance : on y met les deux rolets. Voyant que le mal l'emporte sur le bien, Elle

Se let cheor les son rolet,
Et la balance aval revet.
Dit Nostre Dame as anemis :
« Gaaigniez est li miens amis !
« Jamais la poe n'i metroiz ».

Elle remet au clerc son rolet en lui recommandant de l'augmenter par des bienfaits. Le clerc s'éveille baigné de larmes et, trouvant dans sa main le rôlet de Notre-Dame, change de conduite, mène désormais une vie exemplaire et vénère la Vierge plus que jamais.

---

1. Adgar, n° 34 ; Old Royal, n° 53 ; Gautier de Coinci, n° 35 (éd. Poquet, col. 511 ; cf. Mussafia, *Denkschrift*, p. 25) ; B.N.fr. 818, n° 16. Sur les rapports de ces poèmes, voir Kjellman, p. LXVII. La version latine rythmée a été publiée par Duplessis (*o.c.*, p. *xxiv* à *xxvi*).

Il y a beaucoup de légendes sur la Vierge disputant aux démons l'âme d'un de ses serviteurs. Tantôt, il s'agit d'un pécheur mort (ou moribond) pour qui elle obtient le pardon, ou un répit que celui-là consacrera à la pénitence ; tantôt, il s'agit — comme ici — d'une vision de clerc ou de moine, c'est-à-dire d'un avertissement qu'elle donne à son protégé. Le récit du ms. fr. 2094 semble remonter à la même source que le miracle n° 3 du Livre II de Mielot, ou le miracle allemand *Maria und die sündenwâge* (Hagen, t. III, n° 82 = Pfeiffer, n° 19) : à la *Légende dorée* (ch. CXIX, 4) [1] :

Un homme, chargé de péchés, est ravi en vision au tribunal de Dieu. Satan vient réclamer son âme. Malgré la défense de Vérité et de Justice, la cause du pécheur aurait été perdue si au dernier moment il n'avait, sur le conseil de ses deux avocats, appelé à la miséricorde de Notre-Dame. Celle-ci « se advança sans tarder et mist sa main sur le lez de la balance ou estoyent si pou de bienz faiz du bon homme que riens ne pe(n)soit au regard de ses meffaiz. Sathan se print au tirer de l'autre part tant fort comme il pouoit ; mais la tressainte Vierge le vaincquit et fist que les biens du bon homme peserent plus que ses maulx, si que par son secours et ayde le pecheur fut délivré du pouvoir de Sathan » (J. Mielot).

Notre auteur a donc omis le « plaid » de Vérité et de Justice et commis une méprise en faisant Notre-Dame s'asseoir sur le plateau de la balance, ce qui est d'un effet plutôt grotesque [2]. On pourrait, à la rigueur, admettre que le « plaid » ait été ajouté postérieurement et voir dans notre miracle une forme intermédiaire entre la « Vision de clerc » telle qu'elle est racontée dans le chap. CXXXI de la *Légende dorée* (sans plaid ni balance), et sa forme ultérieure qui est celle du chap. CXIX. Mais cette dernière hypothèse nous paraît peu vraisemblable. Il est vrai pourtant que le motif de la balance a été beaucoup plus populaire au moyen âge que celui du plaid, qui est d'origine savante [3].

---

1. Inc. *Ad iudicium Dei quidam in visione rapitur*. Cf. Césaire d'Heisterbach, *Dial. mirac.*, III, 77 ; Mussafia, *Studien*, II, 65 ; Jean le Conte, n° 17 (fr. 1805, fol. 19).

2. En effet, l'auteur, dans ce miracle, ne se rapporte pas à l'*escriture*, mais il dit seulement que ce miracle « a souvent été prêché ». Il pouvait donc l'avoir entendu dans quelque sermon et en avoir oublié certains détails.

3. Dans un exemple de Joh. Herolt (n° 1), Notre-Dame, pour « faire le

X. Fol. 167 *a*. Fous est qui viot son tans despandre...
Uns anpereres fu a Romme,
Julius ot non Potestaz (*sic*)... (276 v.)

Sixième rédaction en vers de ce miracle connu (Julien l'Apostat) dont nous avons déjà parlé à propos des fragments d'Orléans [1].

XI. Fol. 169 v°. Cit miracles trentiesmes [2] ert...
A Chartres fu on (*sic*) a Paris
Cit miracles dont je treitié... (98 v.)

Récit d'une guérison miraculeuse d'un homme atteint au pied du « mal des ardents ». La scène, ailleurs, est à Viviers, nom qui a été souvent estropié ou altéré [3]. Hugues Farsit rapporte un miracle assez semblable dont le héros est Robert de Jouy. Ce dernier miracle, qui figure aussi dans le livre de Gautier de Coinci sous la rubrique de Notre-Dame de Soissons (éd. Poquet, col. 177), est devenu chez Jean le Marchant un miracle de N.-D. de Chartres. Je ne saurais dire à laquelle des deux versions appartient le nôtre.

L'interpolation se termine par l'épilogue cité (34 v.). — En

---

poids », demande à son Fils une goutte de son sang précieux, laquelle, avec le petit « rolet » où se trouve inscrit l'*Ave Maria*, pèse plus que tous les péchés du délinquant (cf. B.N. fr. 1881, fol 202 : « De Nostre Seigneur qui donna une goute de son sang a sa Mere pour un pecheur »). Dans le *Dit du riche home qui geta le pain a la teste du povre* (B.N. fr. 24432, fol 130), c'est ce pain donné de mauvaise grâce qui fait pencher la balance en faveur du riche homme. Cf. aussi le miracle « D'ung clerc qui fut pesé en la balance par S. Michel sur l'accusation de S. Remy » (B.N. fr. 410, fol. 31). Des miniatures représentant la « balance des péchés » se voient dans beaucoup de manuscrits. — On a montré, d'autre part, que les plaids, si fréquents surtout dans les miracles par personnages, s'expliquent par la prédilection que montre le XIVe siècle pour les chicanes (cf. Ashmann, *o.c.*, p. 137).

1. Voir ci-dessus, p. 164 (n. 2).

2. C'est une erreur : c'est le 40e (ou plutôt 41e) miracle ; cf. ci-dessus, p. 179.

3. Cf. Kjellman, p. LII. Le ms. Harley 2385 donne *Viaria*, dans Adgar on lit *Vinarie*, dans Old Royal : *Yvorie*. La 3e *Vie des pères* (no 51) place le miracle à *Nevers*, d'accord avec le ms. fr. 818 (*Nivers*).

somme, les onze miracles de cette interpolation peuvent se ramener à deux groupes : d'une part, les nos II — VII trouvés dans l'*escriture* — probablement un recueil latin de miracles se rapportant à l'Angleterre, car la plupart de ces miracles ont un rapport avec ce pays ; d'autre part, les nos I et VIII — XI qui semblent reposer sur la tradition orale ou locale (sermons, exemples, etc.) [1].

7. *Vie des pères : Interpolation B.*

Cette interpolation, qui comprend dix miracles (env. 2000 vers), nous a été conservée dans un groupe de trois manuscrits dont l'original paraît remonter au commencement du XIVe siècle ; ce sont les mss. Arsenal, 5204, Bruxelles, Bibl. roy., 9229-30, et La Haye, Bibl. roy., 71 A 24 (Y 389) [2]. Il en existait un quatrième manuscrit dans la Librairie de Philippe le Bon [3] ; ce fut probablement le même dont s'est servi Jean Mielot en compilant ses *Miracles de Nostre Dame*, car on y trouve, à la fin du livre I, neuf de nos dix miracles, se suivant dans le même ordre que dans l'interpolation B [4], tandis que le 10e forme le no 52 du livre II. L'unité de ces dix miracles ressort du fait qu'ils commencent tous par l'invocation *Dous Jhesus*... ou *Dous Jhesucrist* (variant de 6 à 18 vers) et qu'ils se terminent souvent par un proverbe ou une sentence. Ce goût pour les proverbes rappelle les *Vies des pères*, tandis que

1. De là aussi le manque de précision dans ces miracles : Tournai pour Chartres, resp. Cambrai (?) dans VIII, absence du plaid (IX), Julius Potestaz pour l'Apostat (X), « Chartres ou Paris » (XI).

2. Sur ces trois manuscrits, voir *Romania*, LIX, 1933, p. 434.

3. Cf. *ibid.*, p. 435, n. 2. Sur un cinquième ms., voir la note sur le mir. V.

4. Le livre I de Mielot comprend : 1o les 17 miracles de la série Hildefonsus-Murieldis (cf. Mussafia, *Studien*, I, p. 937-940), traduits par Mielot lui-même et précédé du miracle de Théophile (= nos 1 à 18) ; 2o divers miracles, en partie traduits et en partie empruntés à des sources françaises, soit Gautier de Coinci (nos 32, 36 à 41), soit les *Vies des pères* (no 29 à 31, 42) ; 3o les neuf miracles de l'interpolation B, suivis du c. 45 des *Vies des pères* (= nos 43 à 52).

l'influence de Gautier y est à peu près nulle [1]. L'auteur ne fait que rarement allusion à des sources écrites (cf. p. ex. I, 18). C'est un rimeur médiocre, et qui n'évite pas toujours les assonances. Souvent, un *é* est lié à la rime avec un *ié*, comme dans *mere* : *maniere* (II, VI, VIII), *cler* : *chevalier* (III), *chiere* : *mere* (VIII), *chevalier* : *aler* (VIII), *aprés* : *acouchiez* (VIII); mais ces rimes et quelques autres peuvent être attribuées soit à la date relativement récente de l'œuvre (comme aussi la confusion de *en* et *an* à la rime), soit à des particularités dialectales (comme *lige* : *servise* III; *Marie* (*fenie*) : *commencie* V) [2]. Sauf le n° V, tous ces miracles sont restés inédits. Schwan (qui ne connaissait que le ms. de l'Arsenal) a déjà cité les premiers vers des prologues [3]; je me contenterai donc de transcrire les premiers vers du récit proprement dit, d'après le même manuscrit.

I. Fol. 145 *a* : *De l'ymage Nostre Dame qui descira sa vesteüre pour l'ymage de son Filz a qui len ot le bras brisié* [= Mielot, I, 43].

...Pres de Chastel Raoul [4] dehors
En ice temps qu'en disoit lors
L'an Christ mil .CC. XIII mains...

Le miracle de Châteauroux (qui fait aussi partie de l'interpolation A) est rapporté par plusieurs chroniqueurs du temps, notamment par Rigord, Gervais de Cantorbéry et Giraud de Cambrai, qui le placent tous — de même que notre auteur et Étienne de Bourbon (n° 130) — à la date de 1187, tandis que d'après la rédaction en prose du ms. fr. 818, il serait arrivé l'an « Mil et .CC. et XXXVII » [5], et d'après Vincent de Beau-

1. Le mir. V (plus soigneusement rimé que les autres) en offre une trace :
... Et come noblement tournoie
Qui volentiers au moustier tourne
Ou len le saint service atourne...

2. La rime (?) *cors* : *ribaus* (I, v. 35-6) n'est pas sûre; cf. la variante du ms. de La Haye (Append., n° III).

3. *Romania*, t. XIII (1884), p. 237 et s. Le mir. III (dont le prologue n'a pas été remarqué par Schwan) commence ainsi :
Dous Jhesucrist qui aimme tant...

4. Le ms. de l'Arsenal donne *moustier Raoul* ; le copiste pensait peut-être au moustier de Deols (cf. v. 20).

5. Dans cette même rédaction, le miracle est localisé à *Ysoldoun qui est a*

vais, en 1287 (ce qui fait une différence de 50, resp. 100 ans). C'est 1187 qui est la bonne leçon. D'après Rigord, dont le récit est le plus circonstancié, le sacrilège aurait été commis par un des Cotereaux (*Cotarelli*) que Richard, comte de Poitiers, fils du roi d'Angleterre, avait envoyé au secours de ses troupes. Il ajoute que le plus jeune fils de ce prince, Jean sans Terre, emporta respectueusement, comme une relique, le bras de la statue mutilée [1]. D'après une autre version du miracle (ms. Addit. 15723), les coupables auraient été deux Brabançons [2]. Notre auteur parle aussi de *deux* « ribauds », mais omet les données historiques (contrairement à l'interpolation A qui omet la date). Nous imprimons ce miracle d'après les trois mss. connus (cf. Appendice, n° III). Des rédactions en prose se lisent dans le recueil de Jean le Conte (B.N. fr. 1805, fol. 66) et dans celui du ms. fr. 1881 (fol. 190) où le miracle est localisé « a l'entree de l'abbaye du Lis » [3].

II. Fol. 145 *c* : *Du païssant que Nostre Dame delivra des mains a ses anemis* [= Mielot, I, 44].

...Uns païssans jadis estoit
Lez une abaÿe hanstoit...

Un paysan avait l'habitude d'offrir chaque jour une chandelle à sainte Marie, une à saint Jean-Baptiste, une à saint Barthélemy et une à saint Martin, patrons de quatre moutiers voisins. Après la mort du paysan, les diables voulurent s'emparer de son âme, qui était chargée de grands péchés ;

.*VII. legues pres de Chastel Raol* et il n'y est question que d'un seul ribaud. Voir l'édit. de Mussafia, *Studien*, V, p. 21 à 23.

1. A. Bouquet, *Recueil*, t. XVII, p. 24 ; cf. *ibid.*, p. 667 (Gervais) et t. XVIII, p. 629.

2. Cf. Ward, *Cat. of romances*, II, 630. A la fin, le copiste ajoute : *Et ego qui hoc scripsi sanguinem illum vidi...*

3. Var. du ms. fr. 410, fol. 43 : « a l'entree de l'abbaye de Dolis ». — Une variante de ce miracle se lit dans le *Promptuarium* de Joh. Herolt (ex. Y 4) et dans la *Scala cœli* de Joh. Gobius (v° *Maria*, XII, 2) : Une femme, poursuivie par deux *lecheors*, se sauve derrière une statue de la Vierge. L'un des poursuiveurs lance une pierre qui brise le bras de l'enfant Jésus; il en coule du sang. Un diable étrangle le malfaiteur. — Le miracle de l'image du Christ percée par un juif, auquel il est fait allusion dans le récit du ms. fr. 818, est relaté par Grégoire de Tours (*De gloria mart.*, I, 10). Cp. aussi Ward, *o.c.*, II, 702, et Mielot, I, 23.

mais en passant près de saint Jean, ils se virent arrêtés par le patron du moutier. Ils se tournèrent alors vers saint Barthélemy, mais celui-ci non plus ne leur permit de passer. Même refus de la part de saint Martin et de sainte Marie qui ressuscite le paysan. Les diables, voyant qu'ils ne passeront pas,

Lessent le cors du païssant
Cheoir en un buisson errant,
Espines i avoit et ronces.
Qui li eüst donné mil onces
D'or ou d'autre meilleur avoir,
Ne fust il pas si liez pour voir
Com de ce qu'il est eschapé
A ceus qui l'avoient hapé.

Il reste dans le buisson de prime jusqu'à nonne; des pastoureaux le trouvent et le ramènent chez lui.

La même historiette est racontée dans un exemple d'Étienne de Bourbon (n° 322). Étienne parle aussi de quatre saints, mais n'en nomme que deux : sainte Marie et saint Nicolas.

III. Fol. 145 v° *c* : *Du chevalier qui fist hommage a Nostre Dame par ce qu'il vit de la fame qui estoit avugle* [= Mielot, I, 45].

...Un chevalier de grant renon
Fu jadis qui Wales ot non
En Engleterre la contree...

Un chevalier pieux saluait la Vierge tous les jours 3000 fois et mortifiait son corps par des jeûnes et pénitences. Il avait aussi coutume de prier la Vierge qu'elle daigne recevoir ses hommages. Une fois, il est ravi en vision dans une chapelle. La Vierge lui dit qu'elle agrée ses hommages et elle prend pour témoin une jeune fille aveugle, rendue voyante pour la circonstance. Les parents de cette *meschine* avaient voulu la marier; mais elle n'avait cessé de prier Dieu et la Vierge

Que briefment fust en tel maniere
De façon et de cors muee
Que jamés ne fust desirree
De nul homme qui sanc portast
Si que pucele demourast.

Sa prière fut exaucée; elle perdit la vue grâce à quoi elle demeura chaste et pure. Or, le chevalier qui aimait beaucoup cette pucelle, en tout bien et honneur, vient un jour chez elle. La pucelle l'embrasse « estroitement » et lui dit amicalement : « Wale, Wale, voilà donc accompli le vœu de votre

hommage ! » Le chevalier s'étonne. Alors la jeune fille s'explique : « Je fus témoin de votre hommage à la chapelle — dit-elle — et il faut respecter vos vœux. Je m'en vais, vous ne me reverrez plus ! » Ils se séparèrent, mais par les œuvres qu'ils firent ils gagnèrent le paradis.

Ce miracle est une variante du « Fiancé de la Vierge », combinée ici avec le motif de la belle et pieuse pucelle qui, plus jalouse de sa virginité que de sa beauté, implore le don d'une infirmité pour paraître moins désirable aux hommes [1]. Sa source latine est rapportée par Petrus Caelestinus (c. 16) et par Isnard (*Mir.*, 104 : *Miles quidam de Gallia...*).

IV. Fol. 146 v° *a* : *Comment Nostre Dame se venga de ceus qui violerent sa pelerine* [= Mielot, I, 46].

...Un preudom et sa preudefame
S'en aloient a Nostre Dame
Que len dist de Rochemadour...

Pendant leur pèlerinage ils sont assaillis par deux ribauds à cheval qui ravissent la femme et la violent dans une forêt. Son mari court à la ville la plus proche pour avertir le prévôt. On se rend en foule au lieu du délit. Bientôt, l'un des deux malfaiteurs est appréhendé. Mais la justice divine prévient l'arrêt du tribunal :

Car com angoisseus et destrois
Prist a crier a haute vois :
« Harou, j'ars touz, harou, je art !
« Du feu d'enfer le cuer me part ».
Une tache petite fu
En son nombril lors apparu,
Mes adés crut et tost fu grans,
Fumee fu et feu gitans.
Tantost ardi sa vesteüre,
Dont moult puoit la brulleüre,
Et puis la char, et en aprés
Les os, que n'i a riens remés.

---

1. Voir, outre le miracle *D'une none ki fu trop biele* (ci-dessus, p. 170 (n° II), celui de la « Pucelle d'Arras » par Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 261 ; cf. Mussafia, *Denkschrift*, p. 56 à 58, où ont été imprimés les vers omis par Poquet). Ici, la jeune fille, forcée de se marier, est délivrée par une terrible maladie du danger qu'elle court de perdre son innocence et d'être infidèle à sa promesse.

En mains de l'espace d'une heure
Li feus d'enfer qui tout deveure
L'a si seü par tout esprendre
Que tantost fu devenus cendre.

Son compagnon, amené par la Providence au lieu du supplice, y subit le même châtiment.

Je n'ai pas trouvé ce miracle dans le recueil publié par E. Albe [1]. Je n'en connais — outre la paraphrase de Mielot — que la rédaction en prose de Jean le Conte, qui se rattache, elle aussi, étroitement au texte rimé [2].

V. Fol. 147 : *Du chevalier qui ooit messe et Nostre Dame estoit por lui au tournoiement* [= Mielot, I, 47].

...Un chevalier courtois et sages,
Hardis et de grans vasselages...

C'est la seule rédaction rimée de cette légende célèbre qu'on trouve pourtant assez souvent dans les recueils de miracles latins (cf. Poncelet, n° 727). Chez Césaire d'Heisterbach [3], le chevalier s'appelle Walterus de Birbech ; dans une version rythmique latine du XIVe s. [4], il s'appelle aussi *Walterus* ; il est Brabançon et a un compagnon nommé *Walüanus* (Var. *Walewanus*, nom qui rappelle le *Wale* du mir. III) qui entre avec lui au couvent où un autre miracle arrive à Walterus. Dans l'exemple cité par Étienne de Besançon [5], il s'agit d'un « miles quidam de Kirkebey ». Ailleurs, par ex. dans la *Légende dorée* (ch. CXXXI, 2), le héros n'est pas nommé. — Notre

1. Le miracle *De latrone qui Beate Marie peregrinam spoliavit* (éd. Albe, I, 47) diffère du nôtre.

2. Cf. « ...Et quant il fut en jugement, il commença a [crier a] haulte voix que il ardoit ; de quoy ceulx qui estoient presens furent moult merveilliez, et par plusieurs foiz cria ainsy : Je ars, je ars, je ars... Et on trouva encontre son nombril une vessie qui getoit feu et grant fumee, et creut tant le feu qu'il ardit tous ses drapiaulx, et après tout le cuir et la char, et finablement tous les os en telle maniere que en une heure il fut tout en pouldre... » (*De l'omme et de la femme qui aloient en pelerinage Nostre Dame de Richemadour* (sic), B.N. fr. 1805, fol. 55 v°).

3. *Dial. mirac.*, VII, 38 ; cf. Mussafia, *Studien*, II, 61, n° 38.

4. Mussafia, *Studien*, III, 9, n° 7.

5. *Ibid.*, p. 44, n° 5 (= *Alph. narrat.*, v° *Maria*).

miracle a été publié par Barbazan-Méon d'après un ms. de Sorbonne (non retrouvé encore) [1], et réimprimé par K. Bartsch avec les variantes des autres mss [2]. Il en existe plusieurs rédactions en prose française [3], ainsi que des versions allemandes [4] et espagnoles (où le miracle est généralement localisé en Espagne) [5].

VI. Fol. 147 v° *a* : *De l'ymage Nostre Dame a cui une fame toli son enfant pour ce qu'ele ot perdu le sien* [= Mielot, I, 48].

...Une preudefame ja fu
Qui son baron [6] avoit eü,
Veuve remest sor un [en]fant,
Jouvencel parcreü et grant...

Elle aimait tendrement ce fils unique. Ayant appris qu'il a été fait prisonnier par les ennemis, elle va à l'église supplier la Vierge de lui rendre son enfant. Finalement, elle enlève à la statue de Notre-Dame l'enfant Jésus qu'elle tient dans ses bras. La Vierge apparaît au fils de la veuve, lui rend la liberté et mande à sa mère ;

« Que tout aussi com je li rent
« Toi, son filz, qu'ele tant desirre,
« Qu'ele tantost sanz contredire
« Le mien me raport autresi ».

C'est la version la plus connue du miracle de la « Mère ». On la trouve dans les *Dialogues* de Césaire d'Heisterbach (III, 82), d'où elle a passé dans la *Légende dorée* (ch. CXXXI, 4) et dans d'autres recueils de miracles latins [7] ; dans un miracle

1. *Fabliaux et contes*, t. I (1808), p. 82 à 86. Il est donc impossible de savoir si le ms. de Sorbonne contenait aussi les 9 autres miracles de l'interpolation B et s'ils y étaient incorporés dans les *Vies des pères* (comme dans nos trois mss.).

2. *Chrestomathie de l'ancien français*, 11e éd. (1913), p. 205, n° 59.

3. Outre Mielot, on en trouve dans les recueils de Jean le Conte (n° 3) et des mss. fr. 1834 (fol. 128 v°), 1881 (fol. 142) et 410 (fol. 20) de la Bibl. nat.

4. Cf. Hagen, *Gesamtabenteur*, t. III, n° 74 : *Marien ritter*, et Pfeiffer, *Marienlegenden*, n° 4 (p. 34 s.).

5. Cf. Mussafia, *Studien*, III, 31, n° 8 et la note.

6. Le ms. de l'Arsenal donne : *De son baron...*

7. Cf. Poncelet, n° 1295 (*Quaedam mulier, solatio viri sui destituta, unicum*

allemand en vers [1] et dans toutes les collections de miracles français en prose [2]. Un récit analogue se lit aussi dans la 2e *Vie des pères* (n° 65), et les miniatures qui accompagnent les deux légendes dans le ms. de l'Arsenal, offrent même une singulière ressemblance. Pourtant, la version de la *Vie* se distingue de la nôtre en ce que le fils n'est pas prisonnier, mais un larron condamné aux fourches. La Vierge le sauve des mains du bourreau et le rend à sa mère *avant* que celle-ci ait pu exécuter sa menace (c'est précisément pour l'en empêcher qu'elle intervient). Le jeune homme se fait moine. Cette version se rencontre surtout en Angleterre [3]. D'après une troisième version, l'enfant est ravi par un loup. La mère enlève la statue de l'enfant Jésus en disant : « Rends-moi mon enfant, et je te rendrai le tien ». Le loup lâche sa proie, ou même il la dépose devant la porte de la mère laquelle rapporte l'enfant Jésus à l'église. Cette dernière version comporte encore deux variantes selon que l'enfant est un garçon (cf. Mussafia, III, 12, n° 16 ; Ward, *Cat. of Rom.*, II, 698, n° 16), ou une fillette, comme chez Césaire d'Heisterbach (*Dial. mirac.*, VII, 45) et chez Joh. Herolt (*De mirac.*, ex. XV) [4].

VII. Fol. 148 : *De la fame qui fist estrangler son gendre* [= Mielot, I, 49].

> ...De bon pere et de bonne mere
> Fu nee une fille chiere...

Après la « Mère » — la « Belle-mère ». Notre texte se rattache plutôt au récit de Guibert de Nogent (*De laude S. Mariae,*

---

filium...) ; Ét. de Besançon, *Alph. narrat.*, v° *Maria* ; Joh. Herolt, *De mirac B.M.V.*, ex. XIV ; Ward, *o.c.*, II, 676, n° 46.

1. *Gesamtabenteuer*, t. III, n° 75 (p. 469).

2. Cf. outre Mielot : Jean le Conte, n° 4 ; mss. fr. 1834, fol. 129 ; fr. 1881, fol. 203 ; fr. 410, fol. 51.

3. Cf. Ward, *o.c.*, II, 673, n° 15 ; Warner, *o.c.*, p. XXIV. Le récit de Mielot (II 63) dérive de la 2e *Vie des pères* (cf. ci-dessus, p. 176), peut-être aussi la version latine du ms. 2777 de Darmstadt (Mussafia, *Studien*, IV, 7, n° 4).

4. Ce miracle fut aussi attribué à d'autres saints ; voir G. Frenken, *Wunder u. Taten der Heiligen* (*Bücher des Mittelalters*, t. I, München, 1925, p. 229).

ch. x) [1], resp. à la *Légende dorée* (ch. CXXXI, 10) [2] qu'au récit de Herman de Laon (*Mirac. S. M.*, III, 27), suivi notamment par Gautier de Coinci [3]. Comme chez Guibert, c'est le prêtre à qui elle s'est confessée qui divulgue le secret. La mention du salaire qu'elle donne aux deux meurtriers de son gendre (XL. sols) se retrouve aussi dans notre miracle, mais l'auteur omet ici, comme ailleurs, les noms de personne et de lieu (Chivy, près Laon). Le miracle est aussi rapporté par plusieurs chroniqueurs du temps, p. ex. par Hélinant [4] (probablement d'après Herman de Laon), et par Sigebert de Gembloux [5] dont le récit (qui s'accorde avec Guibert) a été suivi par Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, XXVI, 90), qui se trompe de date (1044 au lieu de 1094), et par Gobius (s.v. *Confessor*), qui se trompe de lieu (*Lugdunum* au lieu de *Laudunum*), de même qu'Étienne de Besançon (*Quidam vir et uxor prope Lugdunum circiter anno Dni MC*) [6].

VII. Fol. 148 v° *c* : *Du chevalier que Nostre Dame apela son chapelain* [= Mielot, I, 50].

> ...Ou terrouer de Limozin [7]
> Fu nez par le commant devin
> Uns enfes de noble parage...

Cet enfant était si pieux qu'il

> N'ot cure de chançons de geste,
> Mes es livres de sainte page
> Estudier ot son usage.

Devenu orphelin, il se marie pour « accroître son lignage », sans pourtant délaisser le service de Notre-Dame. Celle-ci, en récompense de sa piété, décide de le nommer son chapelain. Elle charge un *mesel* d'avertir le cheva-

---

1. Cf. Mussafia, *Studien*, I, 926, et la note.

2. Cf. aussi Wright, *A Selection of Latin Stories*, London, 1842, p. 59 à 61 ; Ward, *Cat. of Romances*, II, 663, n° 12.

3. Éd. Poquet, col. 238, avec le texte latin de Herman. Celui-ci se distingue de Guibert notamment en ceci que les personnes y portent des noms.

4. Migne, *Patr. lat.*, t. CCXII, 771.

5. *Ibid.*, t. CLX, 450.

6. Cf. aussi Mussafia, *Studien*, I, 978, n° 62 (d'après Hélinand) ; *ibid.*, IV, 8, n° 13 (d'après Herman) ; Ward, *o.c.*, II, 667, n° 8.

7. Le ms. de l'Arsenal donne *Lieseuin* (sic).

lier de sa mort prochaine. Ce n'est qu'à la troisième sommation de la Vierge que le lépreux s'acquitte de sa mission. Le chevalier meurt, après avoir réparti ses biens entre sa famille et les pauvres.

La narration languit souvent; il y a des longueurs insupportables. Ajoutons que l'auteur, contrairement à son habitude, a baptisé son héros du nom de Raoul de la Haye. Il y a plusieurs légendes relatives au « Chapelain de Marie » ; dans la plupart des cas, il s'agit d'une variante du « Prêtre ne sachant qu'une messe » dont notre miracle est peut-être un essai de sécularisation. Pourtant, il n'est pas exclu qu'il remonte à une source latine, car le commencement (*Ou terrouer de...*) rappelle plusieurs miracles latins commençant par *In territorio...* (cf. Poncelet, nos 864 à 870).

IX. Fol. 150 v° *a* : *De la juive qui apela la Mere Dieu a son enfantement* [= Mielot, I, 51].

...En la grant cité de Narbonne
D'ancienneté riche et bonne
Souloit mout juïs demourer...

Une juive, qui a déjà trois enfants, ne peut pas accoucher du quatrième; elle souffre cruellement. Un jour, elle voit une grande lumière descendre du ciel et entend une voix qui lui dit :

.....« Reclainme la mere
« Jhesu, delivree seras;
« Apele la, salu auras ».

Elle obéit, et aussitôt la voilà délivrée de son enfant. La juive et ses trois aînés se font baptiser, ce qui excite la colère des juifs. N'osant plus rentrer à la maison, elle se fait apporter l'enfant nouveau-né par la nourrice (restée chez le juif), et le fait baptiser à son tour.

Cette première partie du miracle correspond à peu près au récit de Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, VIII, 99 a) [1]. Ici, la ville n'est pas nommée, mais les paroles : *Invoca matrem Hiesu, et liberaberis*; *invoca nomen Marie, et salva eris* correspondent exactement aux vers transcrits ci-dessus. Au contraire, dans la

1. Cf. Joh. Herolt, *De mirac. B.M.V.*, ex. XIX ; Joh. Gobius, *Scala coeli*, v° *Maria*, IX, 1, et les rédactions en prose de Jean le Conte (n° 88) et des mss. fr. 1881 (fol. 189 v°) et 410 (fol. 43).

version rythmique du ms. lat. 17491 (XIIIe s.), le miracle est localisé à Narbonne, « ville peuplée par des juifs », comme dans le texte français, mais le père de l'enfant est un chevalier [1].

La 2e partie, qui semble être une addition de l'auteur français, raconte l'odyssée de la femme : comment, chassée de la communauté juive, elle va mendiant son pain avec ses quatre enfants (le plus jeune s'appelle maintenant *Giroust*) ; comment elle arrive à Montpellier où l'évêque Huet, informé de son histoire, s'intéresse à elle et lui envoie des cadeaux et de l'argent pour l'amour du Christ ; comment, enfin, elle entreprend un pèlerinage en Terre Sainte où elle et ses enfants passent le reste de leur vie (cf. Mielot, *l. c.*).

X. Fol. 152 *b* : *Du trespassant que Nostre Dame apela au repos de paradis* [= Mielot, II, 52].

> ...Uns povres hons jadis estoit
> Qui en la ville ou il estoit
> Aloit son vivre demandant
> A la loy d'omme mendiant...

Devenu malade et sentant approcher sa fin, il tremble pour son salut et implore la Vierge d'avoir pitié de lui. Une voix le rassure en lui promettant la joie céleste.

Ce petit miracle se retrouve chez Adgar (cf. *Romania*, XXXII, 406), dans Old Royal (n° 19) et dans le ms. fr. 818 (n° 34) [2].

---

1. Cf. Mussafia, *Studien*, I, 979, n° 80. Gumpenberg, cité par J.B. Bagatta (*Admiranda orbis christ.*, éd. de 1741, t. II, p. 16), raconte un miracle analogue arrivé à Séville, en 930. Ici, l'enfant baptisé est tué par son père juif, mais ressuscité par la Vierge (contamination avec le « Juitel » ?). On trouve une allusion à notre légende dans une des chansons pieuses du ms. 3517 de l'Arsenal (le n° LXXXVI du *Rec. de chansons pieuses*, publ. par E. Järnström et A. Långfors, t. II, Helsinki, 1927, p. 87, str. V) :

> Cheste miracle est aperte provee :
> Ja juïse n'iert de son fruit delivree
> Se la mere Dieu n'est avant reclamee.

2. Éd. Kjellman, p. 282. Le commencement de cette rédaction rappelle la nôtre :

> Uns povres hom jadis estoit
> Qui en une vile manoit ;

La source latine (*Vir quidam pauper degebat in quadam villa*) a été publiée par Neuhaus [1].

En somme, cette petite collection est précieuse, car elle contient des miracles dont on ne connaît point d'autre rédaction en vers français (cf. les nos II, III, IV, V, VIII, IX) [2].

8. *Vies des pères* : *Interpolation C.*

Deux manuscrits de la première *Vie des pères*, les mss. fr. 1544 (*E*) et 25440 (*F*) de la Bibl. nationale [3], intercalent après le conte 31 de la *Vie*, trois miracles de Notre-Dame (en tout 372 vers), savoir :

I. Fol. 91 *b* : *D'un saint preudome arcevesque c'on appelloit Hyldefonse* (*F* : *De monseignour S. Hildelfons*) *a qui Nostre Dame s'aparust.* (118 v.)

Ce nous raconte l'escripture
Qu'a Toulette en Estrameüre...

II. Fol. 92 *a* : *D'un clerc a qui Nostre Dame s'aparust.* (66 v.)

Un malade estoit grevés
Et jusques a sa fin menés...

III. Fol. 92 v° *a* : *De deux freres de la cité de Romme.* (118 v.)

Seignours, a Romme la cité
Qui est de grant auctorité... [4]

Povres estoit et mendianz,
Au huis aloit le pain querant...

1. *Die latein. Vorlagen*, *o.c.*, p. 34.

2. La pièce qui termine les *Vies des pères* dans le ms. de l'Arsenal (Inc. *Un conte ai trouvé en escrit...* ; cf. Schwan, *l.c.*, p. 238) n'est pas un miracle nouveau, mais un remaniement du conte 57 de la 3e *Vie*.

3. Sur la date de ces deux mss. les avis diffèrent : Weber met le ms. *E* au XIIIe, Wolter au XIVe, Schwan au XVe siècle ; le ms. *F* serait du XIVe s. d'après Weber, du XVe d'après Wolter et Schwan.

4. Cf. A. Weber, *Handschriftl. Studien...*, Frauenfeld, 1876, p. 30, et *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. I (1877), p. 364 et s. (le 3e miracle cité par Weber, *ibid.*, n'est pas un miracle nouveau, mais un remaniement fort abrégé du c. 14 de la première *Vie*).

Les miracles I et III appartiennent au cycle *Hildefonsus-Murieldis* (nos 1 et 10); le premier se lit encore dans Adgar (cf. *Romania*, XXXII, 401), Everard de Gateley (*ibid.*, XXIX, 44), Gautier de Coinci (Poquet, col. 77), et dans les recueils de Old Royal (n° 15) et du ms. fr. 818 (n° 3) [1]; l'autre (III) dans les mêmes recueils (sauf Everard) et dans le ms. 551 de Besançon [2]. Le mir. II (Clerc malade craignant pour son salut est réconforté par la Vierge qui lui promet le salut éternel) rappelle le n° 4 du cycle cité (cf. Adgar, *l. c.*, p. 405; Old Royal, n° 18; fr. 818, n° 33) [3]. L'auteur semble avoir oublié de nous dire que son clerc avait l'habitude de chanter l'antienne *Gaude, Dei Genitrix*.

Cet auteur est du reste un rimeur fort médiocre : les vers faux abondent dans ses poèmes (dans II il y en a neuf sur 66 vers); très souvent, l'*e* final atone ne compte pas dans la mesure, bien que suivi d'un mot commençant par une consonne. Au moins, il n'est pas prolixe; ce fut lui, probablement, qui a remanié ou converti en prose plusieurs contes de la *Vie des pères*, tels qu'ils se lisent dans les deux manuscrits.

9. *Vies des pères : Interpolation D.*

Le ms. fr. 15110 de la Bibl. nationale (XIIIe s.) [4] intercale après le conte 4 [Renieur] de la première *Vie des pères* le miracle *D'ou chanoine qui disoit les hores Nostre Dame* (164 v.) :

Fol. 146 vo *a*. Puiz que de conter ai loisir,
Ancor ne me voil pas taisir... [5]

---

1. Éd. Kjellman, p. 269. Dans notre texte, le nom de Syagrius (le successeur de Hildefonse) a été omis.

2. Cf. ci-dessus, p. 174. Outre Mielot (1, 2 et 11), les deux miracles se lisent dans la compilation du ms. fr. 1881 et fr. 401.

3. Éd. Kjellman, p. 281.

4. Voir la description du ms. par Mme Ducrot-Granderye (*o.c.*, p. 101 à 104). La langue du ms. offre des traits lorrains; dans notre miracle on trouve les formes *es* (à côté de *as*); *aü*, *aüst*, *aschaü*, *assaüree*, *davoit*; *ale*, *çale*; *corroçai* : *pieçai*, *doigne*, etc.

5. Rappelle le commencement du c. 14 de la *Vie des pères* (dont notre miracle *ne fait pas* partie) : *Encore ne me puis ge tere...*

En la cité que Pise nomme
Ot jadis un clerc moult prodome.

Le copiste (ou le compilateur) ne semble pas s'être aperçu que le miracle du « Clerc de Pise » se trouvait déjà dans ce manuscrit, au fol. 135 v°, où il est rapporté d'après la rédaction, identique quant au fonds, mais plus développée, de Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 631). Le chanoine, se rendant au moutier où l'attend sa fiancée avec sa suite, passe devant une église. Après avoir congédié ses compagnons, il y entre pour prier. La Vierge fait des reproches au clerc :

« Di moi, por quoi m'es tu gurpie
« Et as faite novele amie ?
« Ne m'es tu donc millor trovee
« Que celi que tu as rovee
« Que tu te hastes d'esposer ? »

et le prie de ne plus la *guerpir*. Le clerc abandonne sa femme à la pointe du jour, *en larrecin*. — C'est ici la 5e rédaction en vers français de cette légende connue; nous verrons qu'il en existe une sixième.

10. *Le « Mariale » du ms. fr. 818* [1].

La collection de miracles du ms. fr. 818, « sorte de *Mariale* en langue vulgaire » compilé au XIIIe siècle dans la région lyonnaise, a souvent été étudiée et utilisée, d'abord par P. Meyer qui a insisté surtout sur son intérêt linguistique et en a publié trois pièces (les nos 12, 13, 57) dans la notice qu'il a consacrée à ce recueil [2]; ensuite par A. Mussafia (*Studien*, V) qui a classé les miracles, d'après leur provenance, en huit groupes et en a publié 14 pièces [3]. Auparavant déjà, les nos 27 et 41 avaient été publiés par P. Meyer dans son *Recueil d'anciens textes* (1877),

1. Voir les notices de P. Paris, *Les manuscrits de la Bibl. du Roi*, t. VI, Paris, 1845, p. 320 à 331, et de Mme Ducrot-Granderye, *o. c.*, p. 90 à 92.

2. *Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, renfermé dans le ms. Bibl. nat. fr. 818*, dans *Not. et extr.*, t. XXXIV, II, Paris, 1893, p. 58 à 88.

3. Savoir les nos 1, 2, 4, 8, 11, 20, 22, 23, 26, 29, 49, 59, 73, 74.

le n° 64 (Juitel) par A. Mussafia au tome I de la *Zeitschrift für roman. Philologie* (1885), le n° 58 par Bartsch-Horning dans *La Langue et la littérature française* (1887, col. 461). Enfin, 35 miracles ont été imprimés par H. Kjellman en appendice de son édition du recueil [1] Old Royal 20 B XIV. Il s'ensuit que sur les 80 miracles que renferme la collection du ms. fr. 818 — abstraction faite des morceaux extraits de Gautier de Coinci et des *Vies des pères* [2] — vingt-quatre seulement sont restés inédits [3].

Tous ces miracles — excepté le n° 2 qui est en prose — sont écrits en vers de 8 syllabes, mais le rédacteur « n'était qu'un rimeur inexpérimenté », comme l'attestent les fréquentes assonances, la répétition du même mot à la rime, etc. [4]. En tête du miracle 56 on lit en rubrique : *Ici commence li tierz livres comment Dex deffent le sande* (?) *de sa douce mere Marie*. Comme cette mention du 3e livre n'est pas précédée d'une indication analogue relative au commencement d'un 2e livre, Mussafia [5] a cru devoir conclure qu'elle provenait de l'original latin d'où elle aurait passé dans le texte français sans y être motivée par l'arrangement du recueil. Cette conclusion nous semble erronée. Il a échappé à Mussafia qu'au fol. 113 *b*, en tête d'un des miracles extraits de la *Vie des pères*, il y a une inscription analogue : *Ici commence li quarz livres de la prem*[*eraine*] *Nostre Dame sainte Marie Virge*. Comme ce dernier miracle est le 86e du recueil, il s'ensuit que le « tiers livre » comprend 30 miracles. D'autre part, il est précédé de 60 morceaux, savoir le prologue, la table, trois traités dévots et 55 miracles. Rien de plus naturel que de supposer que le 2e livre devait commencer au 31e morceau, c'est-à-dire au miracle 26, et que

1. Savoir les nos 3, 6, 9, 16, 18, 19, 25, 28, 31 à 40, 42 à 46, 50 à 54, 60, 63, 67 à 69, 71, 77.

2. Les emprunts faits aux *Vies des Pères* ont été signalés par Mussafia (*Romania*, t. XIV, 1885, p. 583).

3. Ce sont les nos 5, 7, 10, 14, 15, 17, 21, 24, 30, 47, 48, 55, 56, 61, 62, 65, 66, 70, 72, 75, 76, 78, 79, 80. Quatre miracles du ms. fr. 818 (les nos 31, 56, 60 et 58) se retrouvent dans le ms. fr. 423 (fol. 102 à 105) ; les variantes des nos 31 et 60 sont citées en note de l'édition de Kjellman.

4. Cf. P. Meyer, *art. cité*, p. 64.

5. *O. c.*, p. 9, n. 4.

le copiste a oublié d'y mettre la rubrique. Le 4e et dernier livre ne comprend, par contre, que 15 miracles (dont deux extraits de la *Vie des pères* et treize de Gautier de Coinci) sans qu'on puisse, pour cela, le considérer comme inachevé. Cette division en quatre livres est d'ailleurs purement formelle et ne correspond, de quelque côté qu'on l'envisage, à aucun arrangement des textes prémédité.

Le miracle que nous publierons en appendice est le 17e du recueil. Nous y reviendrons dans notre notice du ms. fr. 375.

(*A suivre.*) J. MORAWSKI.

MÉLANGES

LE TRAITEMENT DU GROUPE *NU̯* A PROPOS DE PROVENÇAL *MARVIER*, FRANÇAIS *MANIVELLE* ET *AMANEVI*

Le traitement des groupes de consonnes terminés par *u̯* présente dans la formation des langues romanes une particulière complexité. Il est heureusement possible de la diviser. Puisqu'on sait que la consonne précédant la semi-voyelle peut déterminer le sort de celle-ci, voyons seulement ce qu'est devenu un seul groupe, latin *-nu̯-*. Bornons notre enquête à la Gaule et arrêtons-nous aux exemples du moyen âge [1], mais tâchons d'atteindre, autant que possible, tous les mots intéressés [2].

On remarquera que dans les formes continuées en roman, *nu̯* se rencontre toujours devant voyelle palatale. Il est sans conséquence que la semi-consonne soit précédée de *n* simple ou de *n* géminé.

---

1. Voir pour le développement moderne dans le Midi, J. Ronjat, *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, t. II, ch. 358.

2. Je prends le parti, malgré l'intelligibilité de l'évolution phonétique, de ne pas retenir l'étymologie *januella > *genevelle* « penture », forme attestée dès le moyen âge et encore vivante dans le Centre et l'Ouest des pays de langue française, parce que le rapport sémantique ne me paraît pas clair et que la convenance géographique du traitement de *-nu̯-* n'est pas satisfaisante. Le mot a été étudié par M. Ant. Thomas et rattaché à *genabella, tiré de *genibulum pour geniculum, dans *Romania*, t. XXX (1901), p. 175, et dans *Mélanges d'étymologie française*, Prem. série, 2e édit. (Paris, 1927), p. 106. — Je laisse de côté naturellement le groupe *nu* suivi de voyelle dans lequel le *u* conserve sa valeur de voyelle pure, c'est-à-dire les mots d'emprunt ou de formation romane tels que fr. *esvanoïr*, *esvanuïr*, *avanoïr*, *vanuïr* ; *espanoïr* ; *genoïr*, *genuïr*, *engenoïr*, *engenuïr*, comme prov. *envanoïr*, *esvanuïr*.

Pour autant que les citations se laissent rattacher à une aire déterminable, il semble que des solutions diverses soient admissibles dans une même région. Le jugement rencontre parfois une insurmontable difficulté dans l'appréciation de l'âge des mots considérés. La distinction des formes populaires et des formes savantes ou créées par dérivation romane n'est pas toujours possible. Constatons qu'en aucun cas la suite des deux phonèmes n'est tolérée. Peut-être a-t-on de bonne heure fui devant l'obstacle de l'articulation *nu̯* et n'a-t-on pas hésité à substituer à la forme traditionnelle du latin une création analogique plus aisée, manalis, manarius à manualis, manuarius, par exemple, entraîné par l'existence à l'époque antique de annalis à côté de annualis. Si la difficulté de la prononciation a été subie, nous voyons qu'on a abouti d'ordinaire dans notre pays soit à la résolution de *u̯* en consonne ou voyelle, *v* ou *o* (cf. vidua > fr. *veve*, prov. *vezoa*), soit à son passage dans la syllabe précédente, à moins que ne se soit développé avant lui un *g*. Il faut ajouter à ces traitements déjà connus [1] que le groupe secondaire *nv* lui-même a pu sembler d'une articulation laborieuse en un temps où la voyelle nasalisée par *n* suivant n'avait pas encore absorbé ce dernier [2] et qu'il est intervenu un svarabhakti. La sonante a dégagé entre les deux consonnes une voyelle de timbre mal assuré, d'habitude figurée par *e* [3]. Voici les étymologies.

Un seul mot contient le groupe *nu̯* après l'accent, position qui paraît n'être pas sans conséquence pour le provençal. Cette langue présente un traitement qui n'est pas rencontré avant l'accent. Il s'agit de TENUIS > prov. *teune*, à rapprocher de vidua > *veuza* et sapuit > *saup*. Le français offre comme correspondant *tenve*. La forme *teneve*, prononcée primitivement *tẽnẹvẹ*, avec ses variantes et dérivés est citée dans les diction-

1. Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. I, ch. 503. Il n'y a pas, semble-t-il, en Gaule, d'assimilation de *u̯* à *n*, d'où *nn*, comme en Italie.

2. Cf. Eva Seifert, *Die Proparoxytona im Galloromanischen* (Halle, 1923 ; *Beihefte zur Zeitschr. f. rom. Phil.*, LXXIV), p. 13 et 16.

3. Cf. sur le phénomène en général, Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. I, ch. 387 et 503.

naires de Godefroy et Tobler d'après les textes suivants, à l'indication desquels nous joignons autant que possible, la mention du dialecte auquel ils appartiennent : *teneve*, *tenave*, *tenavement*, *atenevir*, *tennevece*, trad. bourguignonne des sermons de saint Grégoire (cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. I, § 503); *teneve*, trad. lorraine des sermons de saint Bernart et Histoire d'Artus du ms. 865 de Grenoble (picard); *atenevir*, Psautier d'Oxford et Bible historiale de la Bibl. Mazarine (picard); *atenevier*, trad. de la Bible par Guiart des Moulins, doyen d'Aire en Artois; *tenesveté*, Chirurgie de Brun *de Longo Burgo* ms. 1228 de Metz (anc. coll. Salis); *tenevement*, ms. de Florence contenant la Continuation de Guillaume de Tyr. La métathèse réciproque est facile entre deux consonnes initiales de syllabes atones consécutives, d'où *tenvene* dans des comptes de Tournai, dans la Vie en prose picarde de saint François d'Assise, ms. 1742, fol. 84 de la Bibliothèque Mazarine, et dans un texte wallon, *Li Ars d'Amour* de Jean d'Arkel.

Le latin ANNUALIS aboutit à des formes mêlées avec celles qui continuent annalis ou qui peuvent être tirées du roman *an*. Toute l'histoire des mots qui remontent à annus et que les dictionnaires enregistrent sous *anné* (var. *anvé*), *anneté*, etc. serait à reprendre après vérification sur les originaux, les éditeurs étant suspects d'avoir lu *n* pour *u*. Le provençal offre la vocalisation du *u* dans *anoal*, le français sa consonnification dans *anvel*. L'interprétation des manuscrits par *anvel*, non *anuel*, est certaine dans les textes en vers où le mot, qui apparaît souvent dans l'expression consacrée *feste anvel*, ne compte que pour deux syllabes. La forme *anoel*, qui serait unique, n'est pas à retenir. Si elle figure au vers 2860 de l'édition Bédier de la *Chanson de Roland*, « A Eis esteie a une feste anoel » (vers trop long), le manuscrit semble bien présenter en deux mots *a noel*. Le copiste pensait à la fête de Noël. Entraîné par l'alternance de *u* et *o* familière à ses habitudes anglo-normandes, il a dû méconnaître son modèle qui portait *anuel*, entendons *anvel* qui rétablit la mesure correcte du vers [1].

1. La correction a déjà été proposée par W. Foerster dans son compte rendu de l'édit. Müller, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. II (1878), p. 177.

IANUARIUS [1] > pr. [2] *janier* et *genier* (gascon *gier*) avec amuïssement du *u̯*; avec son développement en consonne, fr. *janvier*, prov. *janvier* (gascon *gembey*) et *gervier*; avec résolution en voyelle, prov. *janoier* et *genoier*, d'où, après intercalation d'un *v* entre deux voyelles en hiatus dont une labiale [3], *genovier*, phénomène qui s'est développé surtout en Italie (cf. *Genova*, *manovale*, *Mantova*, *statova*). Dans le Nord, nous rencontrons la forme qui correspond à *teneve* et ses variantes dans *genever* (anglo-normand et texte de 1273 aux Archives du Nord) et *jenovier* (texte de 1273 aux Archives du Jura interprété par *jenouier* dans Godefroy, *Complément*). Le procès phonétique a été ici différent de celui qui a produit la forme identique du provençal, il s'agit de la labialisation de la voyelle entre *n* et *v*. Cf. dans la même région *chenove* de **cannapus* [4].

Le mot *MINUARE (cat. *minvar*) n'intéresse le domaine gallo-roman que pour une petite partie. L'esp. *menguar*, le port. *mingoar* montrent un développement de *u̯* en *gu̯* qui se retrouve dans le béarnais *minga*, *mingoe* « diminution » tiré d'un verbe **mingar*, **mingoar* que, sans doute, seul le hasard n'a pas encore livré. On sait que ce traitement de *u̯* précédé de consonne est loin d'être inconnu par ailleurs au provençal, qu'il explique au contraire le développement phonétique des parfaits en *-ui* après toute autre consonne que *p*, aussi bien *ac* (habuit) ou *moc* (*movuit), par exemple, que *tenc* (tenuit).

L'anc. provençal présente au sens de « couverture piquée »

---

1. Cf. C. Merlo, *I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi* (Turin, 1904), p. 99 et 105.

2. Les formes insolites *gevier* et *givier* que commente O. Henke, *Grammatikalischer Kommentar zu Bousquet*, Comptes consulaires... de Rodez (Iena et Leipzig, 1934 ; *Berliner Beiträge zur rom. Philologie*, IV, 2), p. 29, sont des fautes d'interprétation pour *genier* et *ginier*. Il résulte de la vérification sur les manuscrits qu'à bien voulu faire mon confrère M. de Gaulejac, archiviste du dép. de l'Aveyron, que le scribe ne distingue pas les lettres *u* et *n*.

3. K. Appel, *Prov. Lautlehre*, ch. 96 ; J. Ronjat, *Gramm.*, t. I, ch. 195, δ et 197.

4. E. Seifert, p. 13, 19.

les formes relevées par Levy *vana, vanoa, vanova* (cf. Du Cange *vanna, vanoa, vanona* [corr. *vanova*]; Mistral *vano*). Aucune étymologie du mot n'a été proposée à ma connaissance, et je n'en vois pas, mais les variantes nous obligent à partir d'une forme contenant le groupe *-nu-*.

Le substantif MANUATA au sens du classique manipulus a été relevé par Du Cange. Le prov. *manada* n'est probablement pas un dérivé roman de *man*, il doit remonter au latin, puisque le fr. correspondant *manee* montre le traitement d'un *a* avant l'accent. La variante *manvee* continue sans conteste le mot dont le bas-latin a maintenu l'usage.

La forme MANUALIS donne en prov., au sens général du latin, *manal*; avec consonnification du *u*, gascon *mambal*; avec vocalisation, prov. *manoal*. Godefroy offre plusieurs exemples de *manel*, épithète du mot *doit*, expression traditionnelle qui continue *digitus manualis*[1], mais il a négligé de reprendre l'exemple du dictionnaire de Lacurne de Sainte-Palaye *doit manuel* dans un vers dont la mesure montre que l'adjectif ne compte que pour deux syllabes, il faut interpréter *manvel*.

Le diminutif *MANUELLUS, -ELLA, donne en anc. fr. *manel* et sans doute *manvelle* « poignée [d'un objet] ». Il est probable, en effet, qu'il faut interpréter par *manvelle* les exemples de *manuelle* cités par Godefroy au mot *manoelle*. Les textes qui les fournissent, uniquement en prose, nous laissent sans indication sur le nombre de syllabes, mais il s'agit de choses usuelles dont la dénomination ne doit pas être savante. Avec dégagement de *e* par la sonante *n* : Du Cange, menevellus « poignée [de chanvre] » dans un acte du diocèse d'Autun; *menevelle* dans une transaction entre l'abbé et les habitants de Saint-Riquier au diocèse d'Amiens (*menevelles* [*des puis*]) et dans une lettre de rémission pour un coupable du bailliage d'Amiens (Arch. nat., JJ 135, ch. 287) : « menevelle ou manche du treulle d'un

1. L'adj. *manel* est une épithète de nature qui s'applique à un doigt de la main quelconque. Il ne distingue pas le petit doigt, ainsi que le propose M. G. Tilander, *Glanures lexicographiques* (Lund, 1932; *Acta reg. Societatis humaniorum litterarum Lundensis*, XVI), p. 164.

puis ». Avec dégagement de *o* (cf. *genovier*), *manovelle* « poignée [d'un pot] » dans les statuts des potiers d'étain d'Amiens. De cette dernière forme on peut tirer *manoelle* et *manoyelle*, exemples d'ailleurs incontrôlables relevés à Béthune et Lille par le Glossaire manuscrit de La Fons et passés dans le dictionnaire de Godefroy. Le patois bourguignon possède des continuateurs de *menevel* au sens de « gerbe » L'*i* du français moderne *manivelle*[1] a été déjà expliqué par l'influence de *manier*.

MANUARIUS, -ARIA. A côté d'anc. fr. et anc. prov. *manier* « manuel, à main (en parlant des arcs), adroit, habile, apte (en parlant des hommes ; cf. lat. cl. manuarius « voleur »), du prov. *maniera* et du fr. *maniere*, il faut citer le synonyme de *manier*, anc. fr. *manevier*, leçon des mss *C* et *M* (mss sans caractéristiques dialectales) du *Roman de Renart*, pour *manuier* (trois syllabes) donné par les autres manuscrits. Ce dernier témoignage dont le *Roman de Thèbes* donne un autre exemple, est savant et comparable à *anuel* et *manuel*. M. Tilander[2] l'a tiré à tort de minutarius influencé par manus, à cause de la variante *menuier*. La forme n'est pourtant pas plus étrange que *menniere* pour *maniere*, *envel* pour *anvel*, *enmanevi* pour *amanevi*, *enmie* pour *amie*, *lennier* pour *lanier* et bien d'autres graphies du son correspondant à *à* avant l'accent, fréquentes dans les textes de l'Ouest et déjà signalées par Meyer-Lübke (*Gramm.*, I, ch. 369).

Le provençal présente avec le même sens que *manier*, un mot *marvier* dont le rattachement à manuarius n'est pas douteux[3].

---

1. Le mot a été étudié par M. Ant. Thomas, dans *Romania*, t. XXVI (1897), p. 434, et dans ses *Essais de philologie française* (Paris, 1898), p. 338. Il est expliqué par **manabella*, tiré de *manibula*. Cf. du même auteur l'article *menevel*, dans *Romania*, t. XXVIII (1899), p. 200, et dans *Mélanges d'étym. fr.*, 2e édit., p. 143. Le mot *manivelle* avait pourtant été déjà rattaché à *manuela* (sic) par Ménage qui suit Huet.

2. *Lexique du Roman de Renart* (Göteborg, 1924 ; *Göteborgs Hogskolas Arsskrift*, XXX, 4), p. 102.

3. E.L. Adams, *Word-formation in provençal* (New-York, 1913), p. 318, a proposé de tirer *marvier* de *marvir*, avec une hésitation justifiée, car les adjectifs en *-ier* dérivés de verbes remontent toujours à des infinitifs en *-ar*. Cf. O. Henke, ouvr. cité, p. 63.

Le *Petit dictionnaire* de Levy n'a pas cru devoir l'emprunter au *Lexique* de Raynouard qui le connaît uniquement d'après la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* où il figure dans quatre exemples en fin de vers. Diez a égaré les recherches en rapprochant le mot de l'adverbe *marves*, qui viendrait du gothique *manwus*, et qui continue en réalité l'ablatif manibus comme nous l'avons autrefois montré [1].

*ADMANUARE > anc. fr. **amanver* « préparer ». Cf. esp. *amanar* et, avec résolution de *nu* en *nn*, it. *ammannare*. On ne connaît d'exemple que pour la 3e pers. sing. prés. ind. « tot li amanvet quant que besoinz li est », *Saint Alexis*, 47 c. Dans son édition, G. Paris, suivi en dernier lieu par l'édition Meunier, suppose un infinitif en *-er*, avec raison, je crois, malgré l'opinion de Meyer-Lübke (*Rom. Gr.*, t. II, ch. 201), suivi par le dictionnaire de Tobler, qui rattache la forme à *amanvir*, sans intercalation du suffixe *-sc-*.

*ADMANUIZARE ou peut-être, *admanizare > anc. fr. *amanoier* « [se] préparer », G. Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, p. 10. Pour *man(u)izare, fr. *manoier*, *manier*, voir Godefroy.

La formation parasynthétique *ADMANUIRE, tirée de manus, est un doublet de *admanuare comme, entre autres, *adterrire, à côté de *adterrare [2]. Les infinitifs romans qui le continuent ont le sens de « fournir » et « préparer ». Le part. passé, au sens d' « adroit, expert, habile » (cf. *manier*), a partout au moyen âge une grande vitalité conservée aujourd'hui dans le Midi (cf. Mistral). L'évolution sémantique est semblable à celle qui a donné le même sens à l'anc. fr. *adestré*, *adestri* et *adestre*. L'aphérèse de *a-* intervient souvent.

Avec suppression du *u*, anc. fr. *amani*, *ameni*, qui manque aux dictionnaires de Godefroy et Tobler, mais figure dans celui de Lacurne. Cf. esp. *manir*, cat. *amanir*, it. *ammannire*.

Le passage de *u* à *v* apparaît dans anc. fr. *amanvir*, *manvi*

1. *Romania*, t. LI (1925), p. 557.
2. Cf. l'anc. italien *manovile* à côté de *manovale*.

(Godefroy *manui* comptant pour deux syllabes), prov. *amarvir*; sa résolution en *o*, dans prov. *amanoir*. L'interprétation (Levy *amanoir*) par *amanüit* d'un exemple imprimé par un éditeur italien sous la forme *amannit* doit sans doute être corrigée en *amanvit*. Le verbe prov. *amanvir*, inconnu de Levy, est relevé d'après *Girart de Roussillon* dans la *Prov. Chrestomathie* d'Appel. La voyelle dégagée par *n* a pu, sous l'influence de la voyelle des syllabes voisines[1], être un *a* (cf. dans des conditions moins favorables *tenave*) : prov. *amanavir* dans *Girart de Roussillon*, seul exemple du svarabhakti en provençal et assez douteux dans la langue hybride d'un poème épique méridional. La forme est suspecte d'être adaptée de la langue du Nord. L'anc fr. présente souvent *amanevi* avec des variantes. Voici tous les exemples que j'ai pu recueillir. La plupart viennent des dictionnaires de Godefroy et de Tobler[2].

Anglo-normand : *Roland* d'Oxford (*manevi*); *Gormond et Isembart* (*enmanevi*).

Textes wallons et picards : *Meliador* de Froissart; œuvres d'Adenet le Roi; *Alexandre* de Lambert le Tort; *Vengeance Alexandre* de Jean de Nivelle; *Escanor* en prose; *Gaydon* (*amenevi*); ms. *A*, transcrit par Madot d'Arras, du *Roman de Thèbes* (vers spéciaux à ce ms.); *Vengeance Alexandre* de Gui de Cambrai; *Escanor* de Girart d'Amiens; *Tournoi de Chauvenci* par Jacques Bretex (*amenevi*); *Châtelain de Couci* (*amenevi*); *Chanson d'Antioche*; *Les Chetifs* (*manevi*); *Bastard de Bouillon*; *Baudouin de Sebourg*; *Chevalier au Cygne*; *Anseïs de Carthage*; *Brun de la Montagne*; *Buef d'Hanstone*; *Ciperis de Vignevaulz* (*enmennevi*); *Elie de Saint-Gilles*; *Gaufrey* (*manevi*); *Gui de Bourgogne*; *Hugues Capet* (*amenevi*); ms. de l'Arsenal de *Jourdain de Blaye*; ms. du Vatican Reg. 1687 de l'*Histoire du Graal*; variante spéciale du ms. *T* de *Perceval*; chanson du chansonnier artésien *a*[3] (*amenevi*).

---

1. Sur l'assimilation, en général, des voyelles produites par svarabhakti, voir Nyrop, *Gr. hist.*, t. I, ch. 494.

2. Le mot est l'objet d'un long article par E. Gachet, *Glossaire roman...* (Bruxelles, 1859), p. 16.

3. Exemple du dictionnaire de Lacurne d'après la copie du ms. 3101 de la Bibl. de l'Arsenal, p. 341. L'indication de la page étant fausse, je n'ai pas pu attribuer le mot à un auteur.

Textes champénois et lorrains : *Raoul de Cambrai* ; *Girart de Viane* de Bertran de Bar-sur-Aube ; *Les Narbonnais* (*amenevi*) ; variante du ms. *P* de *Florence de Rome* (*amenevir*) ; diverses parties de la Geste des *Lorrains*.

Textes franciens et divers : *Auberi le Bourgoin* ; *Quatre fils Aimon* (*amenevi*) ; *Chroniques de saint Denis* (citation de Lacurne) ; ms. Harley de *Girart de Roussillon* ; *Quatrains moraux* (*amenevi*).

La convenance sémantique et l'aspect phonétique suggèrent à ce point le rattachement de *amanevi* ou *amarvit* à manus que celui-ci s'est imposé au bon sens intuitif d'un Lacurne de Sainte Palaye ou d'un Mistral (*amarvi*). L'étymologie savante, jusqu'aux plus récents ouvrages, est pourtant restée subjuguée par l'autorité de Diez (*Etym. Wörterb.*[5], p. 633). Le maître n'a pas craint, malgré toute vraisemblance historique, de reconnaître dans les formes gallo-romanes d'un mot universellement répandu en roman occidental (*REW* 5341), la continuation d'un verbe uniquement rencontré au IVe siècle chez les barbares de la Mer Noire, futurs envahisseurs, il est vrai, le gothique *manwjan* « préparer », venu de *manwus*. Cet adjectif traduit dans la bible d'Ulfila le grec ἕτοιμος. Sans doute, tant au point de vue des sons qu'à celui du sens, il est aussi facile de tirer *amanevir* de *manwjan* que de *admanuire. N'est-ce pas que la famille de mots gothiques, sans congénère dans les langues germaniques au milieu desquelles elle surprend, est simplement tirée de manus comme quelques linguistes l'ont pensé [1] ? A l'origine était le latin, avec toute sa force d'expansion, principalement, peut-on croire, pour l'adjectif signifiant « prêt » qui devait appartenir au vocabulaire du commandement militaire et s'imposer aux troupes barbares de l'armée romaine [2].

Si, pour conclure, nous rapprochons les formes qui témoignent de l'intercalation d'une voyelle entre *n* et *v*, *teneve*, *genever*, *manevelle*, *manevier*, *amanevi*, leur groupement apparaît avec une rigueur presque absolue, après le classement d'un trop

1. Voir A. Walde, *Lat. etymol. Wörterbuch*, au mot *manus* ; S. Feist, *Etymol. Wörterbuch der gotischen Sprache*[2] (Halle, 1923).

2. Pour la valeur impérative du mot qui signifie « prêt », cf. allem. *fertig*, angl. *ready*, ital. *pronto*.

grand nombre d'exemples pour que le hasard puisse intervenir. Le phénomène est caractéristique de l'anglo-normand et surtout des dialectes wallon, picard, champenois, lorrain, bourguignon. Il apparaît comme solidaire du svarabhakti plus connu qui s'observe dans les mêmes régions entre une liquide et une autre consonne, type *meterai*, *egelise* ou *marrechant* [1]. Sa reconnaissance a permis de rattacher à leur souche quelques mots dont l'origine était méconnue et de signaler en même temps le lieu de développement de leurs variantes.

C. Brunel.

SUR DEUX MSS. DE LA *FIORITA* D'ARMANNINO

Ayant eu à m'occuper de la *Fiorita* du juge bolonais Armannino dans mon livre sur *Les « Faits des Romains » dans les littératures française et italienne du XIIIe au XVIe siècle* [2], j'ai indiqué que les quinze mss. de cette œuvre que j'avais examinés personnellement se répartissaient entre trois rédactions : une rédaction A, que je tenais pour la rédaction première ; une autre C, plus ample, qui, avec ses développements manifestement interpolés, devait être un remaniement de la précédente ; une troisième, B, plus brève, qui semblait résulter d'une contamination des deux autres.

J'ajoutais qu'il y avait encore deux mss. que je n'avais pas vus, l'un à Padoue, l'autre à Madrid.

Un récent voyage en Espagne m'a permis d'étudier le ms. de Madrid, et, en outre, de découvrir à Séville un dix-huitième ms., que personne encore n'a identifié ni signalé.

Espérant que l'œuvre d'Armannino trouvera quelque jour un éditeur, je crois utile de donner sur ces deux mss. un certain nombre d'indications qui, s'ajoutant aux résultats déjà acquis, pourront aider à faire la lumière sur les états successifs de la *Fiorita*, et par suite faciliter l'établissement du texte.

---

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, t. I, ch. 387, et, pour la dernière forme, G. Tilander, *Lexique du Roman de Renart*, p. 103.

2. Hachette, 1932 ; 3eme partie, chap. 7.

1) LE Ms. OSUNA 10414

Le ms. de Madrid provient de la bibliothèque du duc d'Osuna et de l'Infantado au palais de las Vistillas, où il portait le n° 23. Il se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale, fonds Osuna, n° 10414. Il a été signalé par I. Carini, *Gli Archivi e le Biblioteche di Spagna*, Palerme, 1884, 1re partie, p. 238, et 2me partie, p. 289 ; mais il faut compléter la description par trop sommaire qu'il en a donnée.

C'est un volume bien conservé de 113 fol. de parchemin non numérotés, dont deux de garde en tête et un à la fin. Il mesure 360 mm. sur 240. Chaque page porte deux colonnes de 52 ou 53 lignes. L'écriture est du XIVe siècle. Les titres sont en rouge ; les initiales alternativement rouges et bleues ; quelques capitales en or et couleurs. La reliure est en parchemin souple.

Sur la première feuille de garde sont écrites, au recto, en grandes lettres gothiques, une devise : DE BON COER, et un nom : COORREGEA NYCOLAS ; la dernière feuille de garde porte, au recto, une tête de femme au trait ; au verso, une grande signature : *Nycolaus de Corygya*. Ce Nicolas de Corregea ou Corigia, qui posséda autrefois le volume, est probablement le poète italien Niccolo da Correggio (1449-1508), fils de Nicolas de Corregio et de la princesse Béatrice d'Este [1].

A la première page du texte, dans la marge du bas, est peint un blason : d'or au sautoir de sable, surmonté d'un chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or et d'un lambel de quatre pendants de gueules. Je n'ai pu, malgré l'aide d'héraldistes français et italiens, déterminer le propriétaire de ces armoiries. Le chef indique seulement qu'il appartenait au parti guelfe.

Le texte est précédé d'un titre et d'une dédicace :

Proemio dello libro che si chiama Fiorita, fatto et composto per messere Armannino Giudice da Bologna.

Egregie nobilitatis et potentie militi, domino suo, domino Bosono, novello Eugubine civitatis honorabili civi, suus Armanninus origine bononiensis...

---

1. Cf. Hœfer, *Nouv. biogr. générale*, Paris, Didot, t. V (1866), col. 929-30 ; Boccardo, *Nuova enciclop. ital.*, 6e éd., Turin (1878), t. VI, 613 ; Tiraboschi, *Bibliot. modenese*, t. II ; etc.

Comme mon dessein n'est pas d'examiner ici dans sa structure l'œuvre tout entière, mais simplement de replacer le présent texte dans l'ensemble des textes de la *Fiorita*, je me limiterai à l'histoire de César qui, dans mon livre sur les *Faits des Romains*, a retenu particulièrement mon attention. Cette histoire commence, dans le ms. Osuna, au fol. 90 *b* :

In quel tempo erano in Roma due nobili casate ; l'una Julii, et l'altra Minii si chiamava. Li Julii discesono de la gesta de Enea, dellaquale io dissi ; li Menii discesono di Menesteo, loquale fu suo compagno.

Di Julio Cesare, loquale si chiamava lo valletto mal cinto. De' Julii era allora uno giovane che avea nome Julio Cesare : Julio per nome della sua casa, Cesare fu detto per che la madre fu cesa, cioe fu talliata, nel sesso genitale, non potendo partorire lo fanciullo. Miracolo fu d'Idio, si come di lui innançi diremo. Costui fu huomo molto animoso, altiere, savio, prode et ardito, largo et spenditore, et singulare in tutti i suoi costumi. Lo sguardo avea obscuro et pauroso a chi lui mirava ; questi mettea paura cotta, et mantello usava di portare, e in su l'anche sempre andava cinto d'una coreggia molto ampia et forte...

Si on rapproche ce texte de ceux que j'ai cités aux pages 378-79 de mon livre, on voit que le ms. de Madrid donne la rédaction B, représentée par les mss. Laurentianus Gadd. rel. 95, Marcianus ital. IX. 11, et Magliabecchianus II. III. 136[1].

Le passage suivant, où les différences sont très accusées entre les trois rédactions, confirme, s'il est besoin, les indications données par la citation qui précède :

(fol. 90 *c*). Ancora iera un altro giovane che si chiamava Crasso, di casa Porçiano, tanto nobile quanto erano coloro di Roma. Nato era huomo ricco, savio et prode, ma molto avaro. Questi tre erano allora molto possenti. Era ancora in quello tempo lo buono Cato romano, del quale si leggie tanto senno et tanta bontade. Costui era lo caffo di quanti savi allora si trovasse et con somma honestade. Erano ancora in Roma molti altri savi, ma non erano tenuti ne s'adequavano al grande senno di questo Cato. Costui fu amatore della re publica, casto, honesto, et pronto a servire et giustitia mantenere. Questo fu quelli che fece lo libro loquale si chiama Catone. Un altro ce ne fu che ebbe nome Cato Censorino, loquale fu nato

1. L'omission du premier paragraphe : « In quel tempo »... est une particularité du Laurent., et doit provenir d'une distraction du copiste.

de Spagna, huomo lecterato et costumato assai, ma non tanto quanto fu colui [1].

Le volume se termine par les mots suivants :

Qui si compie et finisce lo libro loquale si chiama Fiorita, comenciato nel mille trecento venti cinque, e compiuto nel mille trecento venti nove per messere Armanino giudice, loquale fu da Bologna et ora cittadino di Fabriano della marcha d'Ancona. Deo gracias. Ammen. *Explicit liber Florete.*

2) Le ms. 7. 4. 24. de la Colombine.

Parmi les mss. de la Bibliothèque Colombine, figure, sous la cote 7. 4. 24, un abrégé d'histoire universelle en italien, que l'explicit (fol. 89 r°) appelle *Chronique italienne et romaine* et dit avoir été copié, sinon composé, par un certain Hoyger, ou Ogier, de Saxe : « Explicit chronica ytaliana et romana conscripta per me Hoygere de Saxonia ».

C'est un volume du XVe siècle, en très bon état, mesurant 287 mm. sur 203, composé de 89 feuillets numérotés et de deux feuillets de garde, un en tête et un à la fin. Ces feuillets sont en papier, à l'exception des feuillets 1 et 10, constitués par une feuille de parchemin formant chemise au premier quaternion. Le fol. 1 porte au recto un encadrement bleu, rouge et or, fait de feuillages qui entourent des médaillons ornés l'un d'un paysage avec animaux, les autres de portraits. Cette même page présente, au début du texte, une grande lettre ornée. L'écriture ronde italienne est nette, chaque page, formant colonne simple, est écrite sur 42 lignes ; il n'y a ni titres en rouge ni majuscules en couleurs. La couverture est en parchemin souple, avec, au dos, la mention : Cronica italiana.

Au bas du fol. 89 v°, dans la marge, on lit : « Este libro costo en Roma 20 quatrines. p° de otubre de 1570, y el ducado de oro valia 410 quatrines ».

Le premier paragraphe du texte sert de titre et donne, au fol. 1 r°, une idée du contenu du volume :

Comenciamento di certi gran facti del libro chiamato Estracto [2]. narrando

1. Cf. L.-F. Flutre, ouvr. cité, p. 383.
2. Lecture très douteuse ; la fin du mot est effacée.

de li quattro principali reami che fuoron dopo il diluvio ; la natione de Jove et la origine de li dii ; consequendo appresso le magnifice opere de Enea e de la sua nobile descendentia, e de li excelsi triumphi romani, e in specialitate le gloriose opere de Julio Cesare ; la ordinatione de multe nobile citate ; intercludendo de li gran facti de Hercule il forte, et assai cose notevele et dilectose alli lectori et intenditori de esse.

La narration commence aussitôt après :

Dopo il diluvio imprimamente fuoron nel mondo quattro principali reami. El primo dello Oriente fo quello de Assyria dove primo regnyo un che ebbe nome Belo, el quale discese de Cam. Questo Belo fo huomo multo prode, ardito, forte et savio, battallero e multo costumato in tutti facti de arme...

Or qu'est cela ? Simplement le début de la *Fiorita*, qu'on peut lire par exemple au fol. 1 *a* du ms. de Paris (B. N., ital. 6) [1] :

Dapoi lo diluvio fo tre principalj reamj. Lo primo del Oriente fo quillo del'Asirij, dove primo regno uno che abe nomo Belo, loquale descese da lo tribu do Cam...

Le copiste du ms. de Séville a supprimé le prologue et fait disparaître l'affabulation dont Armannino avait agrémenté son œuvre. La Poésie personnifiée n'apparaît plus pour tirer, à la fin de chaque « conto », des conclusions morales du récit qu'un de ses disciples est censé lui faire. Plus de mise en scène ni de fantaisie. Il ne reste ici que la narration historique, ou considérée comme telle, empruntée cette fois à la rédaction A, comme le montrent les deux paragraphes suivants, que l'on rapprochera des passages cités plus haut et des extraits reproduits aux pages 378 et 383 de mon livre :

(fol. 63 r°). En questo tempo il quale yo ho dicto, era in Roma duo gran casate : l'una li Julii, et l'altra li Menii per nome se chiamavano. Li Julii discesero da quillo Julio che fo il primo consulo che mai fosse stato in Roma poi che li Ri alloro fuoron caczatí, et questo Julio consulo de qual yo dico discese de la gente de Enea troyano del quale yo dixi. Li Menii scesero di quello Mnesteo qual venne ad conquistare la Ytalia, come altra fiata yo

1. En réalité au fol. 2 *a*, le premier feuillet du volume ayant été, lors de la reliure, placé par erreur entre les fol. 23 et 24.

dixi. De li Julii in questo tempo era un jovene de multo gran valore, quale per sua casata Julio se chiamava, ma per suo nome era chiamato Gayo, et per sopre nome Cesare fo dito, per o che ceso venne a dire tallyato, per o c'al ventre della matre fo tallyato accio che ella partorire potesse. Questo fo miraculo de Dio, si come piu nanti vi dirro. Custui fo home de singulare costume, multo ayruso, altiero, prode, ardito, savio, largo, spendente, et sempre desideruso de avere honre. Il suo sguardo avea scuro et paguruso. Cotta et mantello usava de portare, et in su l'anche sempre cento andava. Tardi passi facea, et pecturuto gea, sempre pensuso colla facci' a tterra...

(fol. 63 v°). Anche se era nel tempo ch'io dico un altro joveue quale avea nome Classo. Questo era nato de una casa che si chiamava Portia, nobele, savie et possente, ma era avaro piu che non dovea. Anche <era> in questo tiempo Catho Romano, del quale tanto si parla. Questo fo quello che fece il libro qual tanto per la gente se loda. Un altro ne fo, che se chiamao Catho Censorino, quale fo de Spagnya, da bene assay, de cui scripte oge poco si trovano...

L.-F. Flutre.

COMPTES RENDUS

Dictionnaire étymologique de la langue française, par Oscar Bloch avec la collaboration de W. von Wartburg, préface d'A. Meillet ; Paris, Les Presses Universitaires de France, 1932; 2 vol. grand in-8, xxviii-405 et 406 pages.

Le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas est le répertoire étymologique du français avec lequel les romanistes ont travaillé depuis plus d'un tiers de siècle ; les dictionnaires de MM. W. Meyer-Lübke et de E. Gamillscheg l'ont corrigé, complété, ils ne l'ont pas remplacé. C'est que le *Dictionnaire général* ne se préoccupait pas seulement de rattacher un mot français à un mot ou à un type d'une autre langue ancienne ou moderne ; Antoine Thomas y avait introduit, sous une forme brève, mais déjà très suggestive, des données de caractère historique sur la date et les conditions d'adoption ou de création des mots dans la communauté des parlants français. C'est le mérite de M. Oscar Bloch d'avoir fondé tout son travail sur ce principe que l'étymologie d'un mot est essentiellement l'explication de l'introduction d'un vocable dans un ensemble lexical. La revision ainsi faite de l'inventaire d'Antoine Thomas marque un certain progrès par la substitution, à des rapprochements formels et à des combinaisons ingénieuses, de constatations réelles. Mais, malgré le soin avec lequel M. Bloch a réuni les données de dépouillements lexicaux antérieurs et la perspicacité avec laquelle il a conduit quelques enquêtes personnelles sur l'histoire des notions et des mots, il faut bien dire que nos inventaires lexicaux rétrospectifs sont encore trop peu avancés pour que l'étymologie historique diminue très fortement la part de l'étymologie imaginative. Du moins le *Dictionnaire* de M. Bloch marquera les points acquis et pourra servir de ligne de départ pour les travaux ultérieurs.

Dans chacun des articles du nouveau dictionnaire figure d'abord, immédiatement après le mot étudié, la date du plus ancien exemple connu. Cette indication manque pour les « mots qui ont toujours été usités depuis que le

latin s'est implanté en Gaule ». Je ne pense pas que cette restriction soit, d'un point de vue méthodique, très heureuse ; quel droit avons-nous de supposer qu'un mot que nous trouvons au moyen âge a « toujours été usité », dans le français commun, « depuis que le latin, etc... » *Pain*, par exemple, est à coup sûr pane (ou panis, comme préfère dire M. Bloch), mais quelle garantie avons-nous qu'il ait toujours été populaire, qu'il n'ait pas été repris au IXe ou au Xe siècle au latin de l'Église ou de la prière ? Ici comme partout, le jalonnement historique fourni par les textes peut être utile. Je pense que M. Bloch eût été bien inspiré en ajoutant là des précisions que le *Dictionnaire général* ne donnait pas. D'autant que cette abstention a été étendue à des cas où elle s'explique mal. M. Bloch, par exemple, n'indique aucune date pour l'adjectif *gai*, que le *Dict. gén.* relevait dans *Raoul de Cambrai* ; et cependant il incline à y voir un mot ancien haut allemand, ce qui nous laisse assez loin du temps où le latin s'est implanté en Gaule.

D'autre part, certaines dates sont accompagnées de l'indication du texte ou de l'auteur qui a fourni le plus ancien exemple, surtout pour le cas où celui-ci a pu être l'introducteur ou le propagateur du mot ; je crains que pour ces derniers cas il y ait beaucoup d'illusions ; par contre, j'aurais souhaité que cette indication générale de source fût donnée en tous les cas, où elle peut orienter utilement le lecteur en marquant à quel vocabulaire appartient tel ou tel vocable, lors de sa plus ancienne apparition dans les textes écrits conservés. Pour les mots dont le plus ancien exemple est fourni par un dictionnaire, M. Bloch donne la date sans indiquer le dictionnaire ; sans doute les praticiens identifieront sans peine 1609 avec Nicot ou 1680 avec Richelet, mais que d'autres incertitudes possibles, et là justement où il faudrait prévenir le lecteur que le mot est plus ancien certainement que la date donnée, les dictionnaires n'enregistrant d'ordinaire que des mots qui ont un passé. Était-il bien utile aussi de dire « XIIIe-XIVe siècle » pour Joinville ou « XIVe-XVe siècle » pour Deschamps ? Il eût été plus simple d'indiquer une année précise, même choisie arbitrairement, la marge d'erreur eût été de quelques années, au lieu du battement de 200 ans qu'on nous offre.

J'aurais admis volontiers que M. Bloch fit l'économie des « Étymologie obscure », « Étymologie incertaine », « Étymologie douteuse », « Étymologie inconnue », par quoi il remplace ou varie la formule, plus d'une fois reprochée au *Dictionnaire général*, « origine inconnue » ; je ne suis pas arrivé à me rendre compte des différences de sens que pouvait exprimer la variété des épithètes ; pour *gardon*, p. ex., « étymologie obscure » sans un mot de plus, n'est pas plus instructif pour moi chez M. Bloch que ne l'était l' « origine inconnue » de A. Thomas ; un simple point d'interrogation eût aussi bien confirmé mon ignorance.

Ce ne sont là que des imperfections de présentation, qui ne méritent

d'être relevées que parce qu'elles s'étendent à tout l'ouvrage et qui auraient pu être évitées dans une préparation minutieuse de la rédaction et de l'impression. J'en dirais autant d'un point qui ne touche pas au fond de l'ouvrage, et qui est d'ailleurs éclairé dans l'Introduction, mais qui n'est pas de bonne règle et amènera des confusions fâcheuses ; je veux parler du titre, beaucoup trop compréhensif, qui devait nécessairement être précisé par l'adjonction du mot « moderne » ou « contemporaine » : « On ne trouvera ici, dit en effet M. Bloch (p. XIX), que le vocabulaire usuel du français contemporain au sens large du mot », et je suis bien loin de critiquer cette limitation que j'aurais faite sans doute plus étroite encore ; mais le titre sous lequel on annonce un instrument de travail ne doit pas laisser concevoir au travailleur de fausses espérances. M. Bloch ne manquera pas d'exiger de ses éditeurs la modification nécessaire, dès une deuxième édition, dont je ne doute pas qu'elle doive être prochaine, tant le travail est solide et d'évidente et multiple utilité.

M. R.

Eugen LERCH, **Französische Sprache und Wesensart** ; Frankfurt a. M., Moritz Diesterweg, 1933 ; in-8, 304 pages.

Le dernier onvrage de M. Eugen Lerch, « Langue française et caractère national », est de ceux qui méritent de retenir l'attention, même en dehors du groupe restreint des spécialistes. Les savants avaient laissé jusqu'à présent aux amateurs l'étude des rapports du système linguistique avec le caractère du peuple qui en fait usage, jugeant cette tâche impossible à mener à bien avec des procédés scientifiques. C'est précisément cette étude qui fait l'objet du livre de M. Lerch, il l'avait déjà esquissée, en 1928, dans le *Handbuch der Auslandskunde, Frankreichskunde* ; cette fois, il lui donne l'ampleur qu'elle mérite et aboutit à des résultats intéressants, pour lesquels il n'a pas eu trop de son érudition philologique et des ressources de son talent.

Dès le chapitre initial, M. Lerch fait ressortir combien le français, sous sa forme classique, est différent de l'allemand et même des autres langues romanes : la liberté de construction en particulier y est très restreinte ; on y sent partout la contrainte imposée à la langue par des grammairiens rationalistes et plus ou moins hantés par l'imitation du latin. L'intellectualisme du français moderne est remarquable ; un témoignage en est, dans la morphologie, la reformation analogique des verbes. M. Lerch montre bien que l'action de l'analogie n'est pas aveugle et purement mécanique, comme on avait tendance à se l'imaginer : l'acceptation d'une forme analogique suppose un désir de normalisation. Le français qui, au lieu de *je pleure, nous plourons*, dit *je pleure, nous pleurons*, marquant seulement par la désinence la distinction des personnes, est plus intellectuel que l'italien qui continue à dire *suono*,

soniamo, et que l'espagnol qui conjugue *pruebo*, *probamos*. Cette refonte analogique a amené la disparition de la plupart des alternances du présent et des parfaits forts ; déjà l'ancien français avait étendu à toutes les conjugaisons les désinences en *ois* à l'imparfait de l'indicatif et les désinences en *ant* au participe présent, *ons* à la première personne du pluriel de l'indicatif présent et *ez* à la deuxième personne. Dans la syntaxe, à partir du XVIe siècle, on voit se généraliser l'emploi du pronom personnel sujet, le *que* devant le subjonctif, le *pas* négatif ; l'ordre des pronoms compléments devient fixe ; l'article partitif perd sa valeur concrète au point que l'on peut dire *lire du Voltaire*, *jouer du Chopin*. Cette grammaticalisation des moyens d'expression, si satisfaisante pour l'intelligence, a fait perdre à la langue des possibilités d'expression subjective et même des possibilités artistiques. Le français manque de couleur (c'est la critique que les étrangers adressent souvent à la poésie française dont les nuances sont assez délicates à bien sentir) tandis que l'allemand peut dire *reisen*, *fahren*, à côté de *gehen*, le français se contente d'*aller* ; il n'a que *passer* en face de *vorübergleiten*, de *vorüberhuschen*, de *vorüberschweben*, tous composés qui ont une valeur infiniment plus imagée que le mot français. Le Français néglige les détails, il veut aller vite et droit à son but, il ne cherche qu'à être saisi par un auditeur intelligent, qui sait comprendre vite et bien, même à demi-mot. Ce besoin de rapidité, M. Lerch l'aperçoit même dans la structure phonique des mots français : les mots latins ont subi en français une réduction beaucoup plus considérable que dans les autres langues romanes ; les voyelles peu colorées, *é*, *è*, *œ*, y sont fréquentes. L'accent sert peu dans la mise en relief des mots, on y supplée par des artifices de construction. Le français a un goût particulier pour les expressions abrégées (*l'heure du thé*, *dès la porte*, *l'habitude de la brasserie*, etc.). il fait grand usage de l'infinitif, moins encombrant qu'un mode personnel (l'allemand ne peut traduire littéralement *après avoir dit*, *avant de partir*, *pour avoir volé*) ; il emploie des compléments sans préposition (*marcher nu-tête*) ; des locutions abrégées qui du style commercial sont passées dans la langue courante (*jaune soufre*, déjà au XVIIe siècle *vert Céladon*). Le même désir de brièveté qui fait éviter les propositions subordonnées se traduit par des constructions assez libres, mais extrêmement rapides : *Présente je vous fuis*, *absente je vous trouve* ; *A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.*

Un autre aspect du caractère français est la sociabilité : le Français parle moins pour exprimer ses idées et ses sentiments que pour les communiquer aux autres. Les deux points de vue distingués par M. Lerch, le point de vue logique et le point de vue pédagogique, s'unissent pour imposer la régularité à la phrase française. De là la répugnance à l'inversion que Rivarol signalait, répugnance presque absolue en prose, même dans les phrases interrogatives et exclamatives. De là le caractère montant de la phrase française, alors que le latin, les autres langues romanes et l'allemand, plus impulsifs, ont des phrases descendantes : M. Lerch oppose *Il est sauvé !*

à l'allemand *Gerettet ist er!* La même tendance s'aperçoit dans la postposition des adjectifs épithètes à valeur descriptive. Même quand il écrit, le Français s'adresse volontiers au lecteur comme à un interlocuteur ; de là l'emploi des locutions introductives *voici*, *voilà*. Le subjonctif d'indignation *Et que tout tienne là !* le subjonctif et la négation *ne* de *je ne doute pas qu'il ne vienne* s'expliquent par l'objection d'un interlocuteur supposé : « Croyez-vous que tout tienne là ? » et « Croyez-vous qu'il ne vienne pas ? » L'auteur prend même le lecteur à partie : « Que fit-il ? Qu'il fit, mes bonnes gens, escoutez » (Rabelais). De là le type de phrase, conçu d'abord comme une réponse : *c'est mon ami qui sera content*. L'emploi de *vous* comme forme complément de *on* ou comme « datif éthique » est révélateur aussi de ce caractère sociable de la langue française. La sociabilité et la politesse ont donné naissance à des formules telles que *Pourriez-vous me dire ? je voudrais vous demander, oserai-je vous demander ?* Le français semble même à l'occasion se préoccuper du jugement des générations à venir : de là l'emploi du futur antérieur au lieu du passé dans le vers où Roland, s'adressant à son épée s'écrie *Mult larges terres de vus avrai conquises*, emploi encore courant dans la langue moderne.

Parfois le désir de rapidité et le désir de clarté entrent en conflit. M. Lerch en donne un exemple ingénieux p. 206 : dans l'élimination des parfaits forts c'est parfois la forme brève qui a été préférée, au risque d'homonymie avec l'indicatif présent (ainsi *je dis*), mais parfois aussi ce sont les formes plus longues, refaites sur les formes accentuées sur la désinence, *j'écrivis*, *je tordis*, *je ceignis* (ancien français *tu scrisis*, *tu tosrsis*, *tu ceinsis*) qui ont été généralisées.

Les caractères que nous venons de considérer sont-ils des caractères permanents du français ? C'était la conception de Rivarol quand il écrivait à propos de l'ordre des mots : « Le Français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison, et on a beau, par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe, et c'est en vain que les passions nous bousculent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible. » En fait le moyen âge a connu, aussi bien dans l'ordre des mots que dans les autres moyens d'expression, une langue beaucoup moins logique, beaucoup plus « impulsive », pour employer le mot de M. Lerch. Rabelais pouvait encore écrire en intervertissant la place du sujet et celle du complément : « Cinq douzaines en prindrent noz gens ». La vivacité d'imagination serait même, d'après M. Lerch, le naturel du caractère français et le rationalisme des siècles classiques devrait être considéré comme une réaction contre ses excès. M. Lerch voit la trace de cette vivacité d'imagination dans diverses particularités de la langue : le type *il va faire* qui se substitue en moyen français à un temps du passé, l'emploi du présent historique, la contamination qui est à l'origine de la substitution de *être* à *avoir* dans la formation des temps composés des verbes pronominaux s'explique par une anticipation du résultat de l'action, anticipation encore

le futur antérieur *ja le vos avrai dit* employé en ancien français pour le futur simple *ja le vos dirai*. L'obstacle qui a empêché l'accomplissement de l'action n'empêche pas le sujet parlant de se la représenter en imagination comme effectivement accomplie : *Si Stanislas demeurait, il était perdu,* au lieu de... *il aurait été perdu.*

Cette impulsivité, bridée par les prescriptions sévères des grammairiens classiques, semble reprendre ses droits dans la langue littéraire moderne. A partir de 1850, les écrivains ont tendu à substituer une syntaxe impressionniste à la syntaxe rationnelle : ainsi Flaubert, Maupassant, les Goncourt, Zola, Alphonse Daudet. A vrai dire, il n'y a pas retour en arrière ; ainsi pour l'ordre des mots il ne saurait être question de revenir à la liberté de la langue médiévale, mais on voit, par exemple, un complément s'insérer entre la préposition et le substantif qu'elle régit (*avec, sur le visage, un sourire*). Surtout on constate une prédominance de l'imagination : les romanciers de la seconde moitié du XIXe siècle emploient, même dans le récit, la langue que parleraient leurs personnages ; ils prennent à leur compte leurs hallucinations : Flaubert écrit : Charles voulut feuilleter ses dictionnaires de médecine, il n'y voyait plus, les lignes dansaient » et non: « il croyait que les lignes dansaient ». L'usage fréquent du « style indirect libre », que M. Lerch appelle « Erlebte Rede » (discours vécu), est un autre témoignage de l'identification de l'auteur avec ses personnages. A cela s'ajoutent des notations impressionnistes : l'écrivain ne veut peindre que l'extérieur sensible, sans chercher à pénétrer la réalité. Flaubert écrit : « Emma vit la main de la jeune dame qui jetait dans son chapeau quelque chose de blanc plié en triangle », il ne dit pas qu'il s'agit d'une lettre ; les Goncourt : « les gants... de la mère ont des contractions nerveuses », et non : « les mains ». D'autres procédés impressionnistes relèvent du style nominal : le style de signalement, la tendance à représenter au moyen d'un substantif le momentané comme quelque chose de durable (« à travers le miroitement de ses lunettes » chez Flaubert), les phrases sans verbe : « un piétinement..., des meubles culbutés, un effroyable tapage » (Zola). Cette réaction impressionniste a été poussée très loin. M. Lerch en donne une preuve curieuse : le traducteur allemand de Zola, écrivain impressionniste lui-même, est plus explicite que l'écrivain français.

Cette vue à vol d'oiseau que nous venons d'esquisser des idées de M. Lerch (sans nous astreindre à suivre rigoureusement l'ordre des chapitres) n'épuise pas la richesse de ce livre. On y trouve une étude sur les tendances phonétiques générales de la langue française : M. Lerch note un effort vers l'harmonie qui se traduit par la chute des consonnes finales, de *s* devant consonne, etc.. et qui est sensible surtout à l'époque classique. Cet effort est contrarié par deux tendances qui visent à la commodité et à la rapidité de la prononciation au risque d'être moins clair pour l'auditeur (la chute d'*e* dit muet dans la langue moderne en est un exemple) ; l'emprunt des mots latins et étrangers

a introduit dans la langue française des groupes de consonnes qu'elle ne connaissait pas ; l'influence de la graphie étymologique a fait prononcer le *b* et le *p* d'*obscur* et de *sculpter*. Un long chapitre sur le vocabulaire étudié d'après ses différentes origines abonde en observations intéressantes : voir ce que est dit p. 53 de la différence de valeur de l'allemand *Liebe* et du français *amour* (le français connaissant aussi *charité* dans la langue religieuse); p. 74 sur l'existence d'un adjectif d'origine savante faisant couple avec un substantif d'origine populaire (*dos*, *dorsal*) ; M. Lerch a bien fait voir p. 141-143 la différence entre l'influence italienne du XVIe siècle et l'influence espagnole du XVIIe, la première, plus extérieure, se révèle mieux par les mots d'emprunt que la seconde, plus intime et peut-être plus profonde.

Ces deux chapitres sur le vocabulaire et sur la phonétique appellent quelques observations de détail en raison même de la quantité des faits mis en œuvre : p. 19, M. Lerch n'exagère-t-il pas l'influence de la graphie sur la prononciation quand il lui attribue la forme *j'aurai* pour *j'avrai* ? — p. 35, faut-il supposer **tototi* à la base de **totti ?* ne pourrait-on pas voir en **totti* une forme à redoublement expressif pour *tōti* ? — p. 37, *achever* et *assommer* ne sont pas des synonymes exacts de *tuer* ; — p. 38, *intestins* existe dans l'usage en dehors des expressions que cite M. Lerch ; — p. 66, *taupin* ne signifie pas « Hörer der technischen Hochschule », mais désigne exactement un élève de la classe de Mathématiques spéciales des lycées qui se prépare au concours d'entrée à l'École polytechnique ; — p. 69, il n'est pas certain que *poteau*, *potache*, et *potin*, viennent de *pot* (*poteau* se rattacherait plutôt à *postis*) ; — p. 69, *biset* a dû son sens de garde national (ou plus précisément de garde national faisant son service sans uniforme sous la monarchie de juillet) à son sens premier de « pigeon » attesté depuis le XVIe siècle ; — p. 69, le sens premier de *mastroquet* (et non *maestroquet*) est « marchand de vin » ; — p. 73, *normalien* l'a emporté sur *normaliste* ; — p. 72, on trouve *droitier*, mais les mots de *gaucher* et de *centrier* ne sont guère usités en politique, le premier à cause du sens usuel du mot, le second peut-être à cause d'une confusion plaisante possible avec *cendrier*; — p. 165, dans *un coup affreux* il n'y a pas de liaison dans la langue moderne ; — p. 170 on entend assez couramment la prononciation du *p* de *dompter* et de *dompteur*. Signalons aussi, à propos de ce qui est dit p. 265, qu'on peut dire *je pars demain* aussi bien que *je partirai demain*.

Comme on le voit, M. Lerch tend à réduire au minimum la part du mécanisme dans l'évolution de la langue ; la réaction contre les néogrammairiens est complète. M. Lerch est enclin à voir dans toute l'évolution de la langue le reflet de l'évolution psychologique du peuple qui la parle ; il reprend et approfondit le parallélisme esquissé autrefois par M. Vossler. Mais ne va-t-il pas trop loin à son tour ? La réduction si frappante des mots latins en français est due à l'affaiblissement et à la chute des occlusives intervocaliques et cette faiblesse de consonnes intervocaliques pourrait s'expliquer

par des faits de substrat sans que l'on fasse intervenir des données psychologiques. D'autre part l'évolution de ces quatre-vingts dernières années intéresse surtout la langue littéraire, soit qu'elle admette des constructions de la langue parlée qu'elle n'acceptait pas auparavant (par exemple *cet homme je l'ai vu hier* ; *c'est Jean qui a fait cela*), soit qu'elle crée artificiellement des procédés de style impressionnistes (comme la langue des Goncourt ou celle de Huysmans) ; mais la langue parlée, moins touchée naturellement par l'action des grammairiens de l'époque classique, ne suit pas la même courbe. Malgré ces réserves, on retiendra l'ouvrage de M. Lerch comme l'un de ceux qui jettent un jour nouveau sur l'évolution de la langue.

G. Gougenheim

Grundriss der romanischen Philologie begründet von Gustav Gröber, Neue Folge, I. Französische Literatur, 3/1 : Gustav Gröber, **Geschichte der mittelfranzösischen Literatur, I. Vers und Prosadichtung des 14. Jahrhunderts, Drama des 14. und 15. Jahrhunderts.** Zweite Auflage bearbeitet von Stephan Hofer ; Berlin and Leipzig, Walter de Gruyter & Co, 1933 ; in-8, 306 pages.

J'ai reproduit tout ce titre, redoutable pour les bibliographes, parce qu'il explique assez exactement ce qu'est ce volume. La librairie de Gruyter s'est proposé de donner du célèbre *Grundriss* de Gröber ou d'une partie de celui-ci une réédition plus maniable que ne l'était la première forme avec ses grands in-8 massifs ; elle a adopté un format plus petit, un caractère d'un œil plus gros, et elle a rejeté à la fin des volumes toutes les notes, ces notes bibliographiques et ces indications de manuscrits qui rendaient si précieux les exposés d'histoire littéraire de Gröber ; enfin elle place à la fin du volume un index spécial. De cette réédition découpée il avait paru, en 1914, un premier volume : *Geschichte der französischen Literatur im Zeitalter der Renaissance*, von Heinrich Morf. zweite, verbesserte und vermehrte Auflage, 268 pages ; nous ne connaissons pas ce premier volume. Celui dont nous rendons compte aujourd'hui serait le second essai ; nous ne savons pas s'il en a été publié un troisième.

Le volume présenté par M. S. Hofer ne diffère pas de la version primitive seulement par des dispositions matérielles : le nouveau rédacteur s'est efforcé de présenter de façon moins fragmentée les exposés que G. Gröber répartissait suivant les régions et les genres, si bien que les divers aspects de l'activité des écrivains polygraphes du XIVe et du XVe siècle se trouvaient détachés les uns des autres. M. H. arrive ainsi à nous donner des images plus cohérentes, quoique encore partielles, de Machaut ou de Christine de Pisan, p. ex., mais l'œuvre de Froissart reste dispersée, pièces lyriques ou

dits d'une part, *Meliador* d'autre part et enfin les Chroniques. Le reclassement tenté par M. H. était d'ailleurs fort difficile et peut-être aurait-il mieux valu ne pas essayer ce jeu de puzzle, quitte à écrire quelques pages où l'on eût montré d'ensemble le caractère et l'influence des centres de production littéraire et, à l'ancienne manière des manuels d'histoire littéraire, les physionomies artistiques les plus originales.

Il est, en raison des remaniements de dispositions tentés par M. H., souvent assez difficile de trouver les correspondances entre les rédactions de M. Gröber et de M. Hofer ; peut-être eût-il été bon de dresser une table de concordance. — Dans l'index il eût été utile de noter plus régulièrement les titres des œuvres même non anonymes : *Meliador* y figure ainsi, ou *Melusine*, mais pourquoi pas *Buisson*... ou *Espinette*... ou *Orloge* ? — Les notes bibliographiques ont été en partie mises à jour : je pense que certaines éditions des *Classiques français du moyen âge* auraient pu y figurer, p. ex., p. 281, l'éd. Cl. Brunel de la *Fille du comte de Ponthieu* ou l'édition Brandin de *Fouke Fitz Warin* (et non *Fritz Warin*).

Voici quelques menues corrections. P. 19 : est-ce intentionnellement que l'amie de Machaut est appelée, ici et dans l'Index, *Perronnette* ? — P. 83, lire *Chaalis* à la l. 12 du bas. — P. 113, lire *Couldrette*. — P. 157 et Index, *Charlier*. — P. 164 milieu, pour le ms. de *Fouke*, lire *13e s.* — P. 260, note à la p. 90, lire *Iorga*. — P. 169, note à la p. 126, ajouter à la référence à la *Romania* pour *champ fleuri* : [Rom. 15, 172] et 328 et 29, 28. — P. 281, note à la p 165 : l'auteur de *Troïlus* joue de malheur ; il est *Pierre de Beauvais* à la p. 165, *de Beauveau* à la p. 291. *de Beauvaisis* à l'Index *s. Pierre*).

Nos réserves ne sauraient d'ailleurs diminuer la réelle commodité de ce volume et d'une réédition de l'œuvre de Gröber en général.

M. R.

Elie GOLENISTCHEFF-KOUTOUZOFF, **L'histoire de Griselidis en France au XIVe et au XVe siècle** ; Paris, E. Droz, 1933 ; in-8, 291 pages.

L'auteur a examiné de près les deux traductions en prose française de la version latine par Pétrarque de l'histoire de Griselda, la dernière nouvelle du *Decameron* de Boccace. Ces traductions avaient été déjà nettement distinguées par Henri Hauvette ; M. G.-K. a eu le mérite de retrouver l'auteur de la plus ancienne. Celle-ci a en effet été écrite par Philippe de Mézières, pour servir d'illustration à son *Livre de la vertu du sacrement de mariage et reconfort des dames mariees*, ouvrage que M. G.-K. a pu identifier dans le ms. fr. 1175 de la Bibliothèque nationale. Philippe de Mézières connaissait d'ailleurs Pétrarque, le « vaillant et solempnel docteur poete, maistre Fransoys Patrac, jadis son especial ami », comme il le désigne dans le prologue

de sa traduction. Il a donné un titre à l'histoire, *Le Miroir des dames mariées, c'est assavoir de la merveilleuse pacience et bonté de Griseldis, marquise de Saluce*, et l'on retrouve ce titre dans le Jeu de Griselidis mis par personnages en 1395. Le travail de Philippe de Mézières doit se placer entre 1384 et 1389, dix ou quinze ans après la version latine de Pétrarque qui est de 1374. C'est du *Livre* de Philippe que l'histoire de Griseldis est passée dans plusieurs mss. du *Livre du chevalier de La Tour Landry*, dans le *Ménagier de Paris* et dans divers recueils. La traduction de Philippe de Mézières est d'ailleurs assez personnelle et de vive allure, et la prose en est d'une cadence souvent excellente.

Dans les premières années du XVe siècle, un autre écrivain composa une autre traduction plus sobre et plus courte qui se rencontre dans plusieurs recueils et a pris place dans la traduction du *Decameron* par Laurent de Premierfait.

M. G.-K. signale encore d'autres essais de traduction en vers latins ou français qui sont restés sans retentissement.

Quant à l'histoire mise par personnages, elle repose entièrement sur la version de Philippe de Mézières.

Le travail de M. G.-K. est fort bien conduit et ses conclusions générales paraissent solides. Ce travail est complété par l'édition des deux traductions françaises en prose et d'une traduction en vers, auxquelles est jointe très utilement une édition de la version latine de Pétrarque d'après les manuscrits. Toutes ces éditions sont soigneuses ; pourtant la ponctuation pourrait en être améliorée et l'accentuation est assez souvent erronée, en particulier pour les finales féminines en *-ie*, *-ies*, qu'il n'y avait aucune raison de munir d'un accent aigu.

M. R.

PÉRIODIQUES

ARCHIVUM ROMANICUM, XVII (1933), 1. — P. 1-61. Lucia Chiovenda, *Die Zeichnungen Petrarcas*, avec de nombreuses reproductions. — P. 63-72. Leonardo Olschki, *La struttura spirituale e linguistica del mondo neolatino*. Discours d'ouverture d'une série de conférences à l'Université de Rome. L'expression « Francia orientale » est un peu large pour désigner la partie bilingue de la France de l'Est. — P. 73-81. Vittorio Bertoldi, *Tracce del pliniano tibulus « pinaster » nelle Alpi lombarde, romance e bavaro-tirolesi*. Il s'agirait d'un mot prélatin, noté par Pline comme nom local et conservé sur une aire assez large dans la montagne. — P. 83-92. Paul Æbischer, *L'auteur probable des farces en franco-provençal jouées à Vevey vers 1520*. Une comparaison d'écritures permettrait d'attribuer ces farces au notaire Anselme Cucuat, mais la comparaison s'établit entre des écritures séparées par un intervalle de 25 ans. Le piquant c'est que le rédacteur patois de ces farces vevéysanes serait ainsi un savoyard de Cluses en Faucigny, près de Bonneville, assez fraîchement établi à Vevey : nouvelle leçon de prudence pour ce qui touche à l'indigénat des documents linguistiques. — P. 93-117. Mario Ruffini, *Contributo all' onomastica degli animali domestici del distretto di Făgăraş* (*Romania*). Relevé d'après les enquêtes du Musée de la langue roumaine de Cluj. — P. 118-124. Adolf Kolsen, *Das Lied des Trobadors Gaucelm Faidit « Gauzens, ab gran benanansa »* (*B. Gr. 167, 31*). Édition avec variantes et notes. — P. 125-126. Mario Gualzata, *Di una forma* če-, ča-*čisura nel lombardo-alpino ê nell' alto novarese*. Noms de lieu expliqué par *clesura, dissimilation de *clusura. — P. 127-130. J. Jud, Compte rendu de Jean Haust, *Dictionnaire liégeois*. — P. 130-132. W. von Wartburg, Compte rendu de G. Pedrotti et V. Bertoldi, *Nomi dialettali delle piante indigene del Trentino e della Ladinia Dolomitica, presi in esame dal punto di vista della botanica, della linguistica e del folclore*. — P. 132-135. Giulio Bertoni, Compte rendu de B. E. Vidos, *L'expansione della lingua italiana*.

2. — P. 137-188. Raffa Garzia, *Il Giunizelli e la sua poesia cortese*. — P. 189-204. Jole Ruggieri, *Frammenti castigliani delle leggende di S. Marta*

e Maddalena. Fragments conservés dans le ms. h. I. 13 de l'Escorial ; ils se rattachent au *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, mais à travers une rédaction française. M. R. imprime ces divers fragments. — P. 205-258. Karl Knauer, *Studien zur Geschichte der Farbenstimmung im Französischen von den Anfängen bis gegen Ende des 18. Jahrhunderts*. C'est un très beau sujet qu'entame là M. Kn., même si on ne le considère pas aussi ambitieusement que le fait le sous-titre de cet article : *Vorstudien zu einem Versuch über die ästhetische Auswertung der Sinneseindrücke im Sprachkunstwerk*. Peut-être y a-t-il dans cette étude préliminaire un peu d'appareil logique ; j'y souhaiterais plus de précision chronologique. Ce n'est, évidemment, qu'une préface : nous ne pouvons que désirer voir se réaliser l'œuvre elle-même. — P. 259-278. Stanislas Lyer, *Gérondif présent prédicatif se rapportant au complément du verbe personnel*. Fragment des études de M. L. sur la question du gérondif dont nous aurons à reparler. — P. 279-288. Paul Æbischer, *L'origine et l'aire de dispersion du prénom médiéval italien Muntius*. Les dérivés de ce prénom paraissent limités à la région orientale de la plaine au nord et au sud de l'embouchure du Pô. Le prénom même serait un dérivé en -zo du thème germanique Mund. — P. 289-302. Helmut Hatzfeld, *Frizzoni und die thematische Entwicklung des rätoromanischen Kirchenliedes*. — P. 303-307. Raffaele Giacomelli, *Roman.* « *incajasse* » = *avvedersi, accorgersi*. Ce verbe romain serait une importation de l'ital. septentrional au XVIIe s. — P. 308-311. Giulio Bertoni, *La strofa epica*. C'est ainsi que M. B. désigne la « laisse » de nos chansons épiques, où il verrait volontiers une forme popularisée de la strophe des poèmes ecclésiastiques. — P. 312-319. *Briefe von Friedrich Diez an Hugo Schuchardt 1866-1871*. Sept lettres de Diez conservées comme les autres papiers de Schuchard à la Bibliothèque de l'Université de Graz et publiées par M. Ludwig Karl ; M. G. Bertoni y a joint un billet de Diez à U. A. Canello. — P. 320-325. Alfredo Cavaliere, Compte rendu de J. Storost, *Ursprung und Entwicklung des altprovenz. Sirventes*... — P. 324-332. Alfredo Cavaliere, Compte rendu de Vincenzo de Bartholomaeis, *Poesie indebitamente attribuite a Rambaldo di Vaqueiras*. — P. 332-334. R. Riegler, Compte rendu de Othmar Meisinger, *Vergleichende Wortkunde. Beiträge zur Bedeutungslehre*. — P. 334-339. Élise Richter, Compte rendu de A. Duraffour, *Phénomènes généraux d'évolution phonétique dans les dialectes franco-provençaux*... et *Description morphologique... du parler franco-provençal de Vaux*... — P. 339-340. B. E. Vidos, Compte rendu de *Anuari de l'oficina romanica de lingüistica i literatura*, IV. — P. 340-344. B. E. Vidos, Compte rendu de *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie*.

3. — P. 353-360. M. L. Wagner, *Romanische und baskische Benennungen des Wirbelwindes und der Windhose nach Geistern*. — P. 361-386. Adolf Kolsen, *Fünf Gedichte des Trobadors Gaucelm Faidit* (*B. Gr. 16, 1, 5, 167, 32 und 41*). Textes avec variantes et notes. — P. 387-404. Paul Æbischer, *Le plus ancien*

texte en patois valaisan. C'est un brouillon de lettre humoristique qui se place entre 1785 et 1789. — P. 405-409. R. Riegler, *Tabunamen des Fuchses*. — P. 410-414. Leo Spitzer, *Cemento = cimento*; ital. *pedante*; *ein Mowenname*. — P. 415-420. Raffaele Giacomelli, *Ancora di « ghetto »*. Voir *Romania*, LX, 144. — P. 421-422. Élise Richter, Compte rendu de G. Bertoni, *Lingua e pensiero*. — P. 422-425. Élise Richter, Compte rendu de Luigi Belgeri, *Les affriquées en italien et dans les autres principales langues européennes*. — P. 425-430. Bernardo Sanvisenti, Compte rendu de E. F. Tiscornia, *La lengua de Martin Fierro*. — P. 431-432. R. Riegler, Compte rendu de R. Plate, *Französische Wortkunde auf sprach- und kulturgeschichtliches Grundlage*. — P. 432-435. R. Riegler, Compte rendu de Preis Paul, *Die Animalisierung von Gegenständen in den Metaphern der spanischen Sprache*. — P. 435-438. Gianfranco Contini, C. r. de C. Castiglioni, *Leggende agiografiche lombarde inedite*.

4. — Ce fascicule est dédié « a Ludovico Ariosto nel quarto centenario della morte » et il s'ouvre par une reproduction du portrait du poète attribué à Dorso Dossi. L'œuvre de l'Arioste se rattache par tant de liens à nos études médiévales que nous voulons donner au moins le sommaire de ce beau numéro. — P. 445-458. Arturo Farinelli, *Lodovico Ariosto*. — P. 456-496. Ezio Levi, *L' « Orlando Furioso » come epopea nuziale*. — P. 497-564. Giuseppe Fatini, *Umanità e poesia dell' Ariosto nelle Satire*. — P. 565-618. Amos Parducci, *L' « Orlando Furioso » nel teatro di Lope de Vega*. — P. 619-658. Giulio Bertoni, *Il codice ferrarese dei « Carmina » di Ludovico Ariosto*, avec 18 fac-similés. — P. 659-664. Santorre Debenedetti, *Per la data di un « baratto » ariostesco*. — P. 665-680. Emmelina Ruta, *L'Ariosto e Pérez de Hita*. — P. 681-2. Liste sommaire de publications faites ou annoncées pour le centenaire.

M. R.

Germanisch-Romanische Monatsschrift XXI (1933). — P. 125-146. O. Springer, *Ortsnamen in der neuen Welt*. A côté des noms de lieux indiens, M. S. étudie ceux qui proviennent des langues européennes (anglais, français, espagnol, allemand), ce sont surtout des noms de lieux de l'ancien monde (*Paris*, *Versailles*, *Artois*) ou des noms propres (*Molière*, *Napoléon*), peu de noms de saints, quelques locutions descriptives (*Bonneterre*, *Bellevue*).

XXII (1934). — P. 115-139. G. Moldenhauer, *Stand und Aufgabe der Villon-Philologie*.

G. Gougenheim.

Modern Philology, XXX (1932-1933), 1. — P. 1-4. William Nitze *The Newberry Collection of Arthuriana*. Notice d'une importante collection de romans arthuriens imprimés, formée par don Eduardo de La Iglesia, à Madrid, et acquise par la Newberry Library à Chicago. Parmi les meilleurs articles

de cette collection on remarquera le *Lancelot du Lac* de Jehan du Pré de 1488, celui de 1533 de Jehan Petit, le *Perceforest* de Nicolas Cousteau et Galiot du Pré de 1528. — P. 5-11. Marjorie Williamson, *The Dream of Cahus in « Perlesvaus »*. Rapprochement avec la *Navigatio sancti Brendani* et le *Voyage de Maelduin*. — P. 13-22. Robert H. Wilson, *Malory and the « Perlesvaus »*. L'épisode de la Chapelle périlleuse dans la *Morte Darthur* provient de *Perlesvaus* sans doute par l'intermédiaire d'une rédaction d'*Agravain*. — P. 93-94. Carl Appel et Olin H. Moore, *Bertran de Born : a rejoinder*. Lettre de M. C. A. au sujet du compte rendu de son *Bertran de Born* par M. O. H. M. et réponse de M. Moore.

2. — P. 129-140. H. D. Austin, *Multiple Meanings and their Bearing on the Understanding of Dante's Metaphors*. — P. 195-210. Archer Taylor, *An introductory Bibliography for the Study of Proverbs*. La présentation de cette bibliographie n'est pas très commode, avec ses titres se suivant à longues lignes et ses alinéas insuffisants ; il est bien gênant aussi de ne pas avoir d'indication sur les nombres de volumes et de ne pas pouvoir distinguer entre un mince fascicule in-16 et un recueil en plusieurs volumes in-8. Mais une bibliographie est toujours la bien venue. — P. 222-224. Foster E. Guyer, Compte rendu de Charles Bertram Lewis, *Classical Mythology and Arthurian Romances : a Study of the Sources of Chrétien de Troyes « Yvain » and other Arthurian Romances*. Désapprobation complète de la méthode de M. C. B. L. — P. 225-230. Kenneth Mc Kenzie, Compte rendu de Nicola Zingarelli, *La vita, i tempi e le opere di Dante*. — P. 234. Hayward Keniston, Notice nécrologique sur Charles Caroll Marden.

3. — P. 241-262. Louis André Vigneras, *Études sur Jean Renart : I. Sur la date du roman de l'*Escoufle. Les œuvres de Jean Renart attirent maintenant l'attention des chercheurs, sans que les résultats auxquels ils arrivent puissent être tenus pour bien assurés. M. Vigneras s'attaque à la chronologie des œuvres du poète et il apporte des hypothèses nouvelles qui devront être examinées avec soin. Dans cette première étude il s'efforce d'établir que l'*Escoufle* n'est pas des premières années du XIIIe siècle, mais doit être postérieure à 1241, car l'auteur y ferait allusion à des événements de la vie de Frédéric II en Italie qui se placent à cette date et qu'il aurait connus sans doute par Philippe de Nanteuil, quand celui-ci fut revenu de la Croisade. Jean Renart serait ainsi contemporain, non de Philippe-Auguste, mais de Louis IX. Et c'est bien l'époque à laquelle a vécu un clerc Piaudoue, qui serait l'un des héros de la tenson de *Renart et Piaudoue*, rapportée il y a dix ans par Ch.-V. Langlois à l'histoire de Jean Renart. Sur ce point, M. V. me paraît trop affirmatif, car le nom de « Piaudoue » a pu appartenir à plusieurs clercs au XIIIe siècle. — P. 263-266. Elisha K. Kane, *The Electuaries of the Arcipriest of Hita*. Il s'agit (str. 1334-1338) d'aphrodisiaques. — P. 323-325. W. A. Nitze, Compte rendu de *Gliglois, a French Arthurian Romance of the thirteenth Century*, éd. Charles H. Livingstone.

4. — P. 351-359. Louis André Vigneras, *Études sur Jean Renart* : II. *Sur la date du* Lai de l'Ombre. Celui-ci devrait se placer entre août 1219 et l'hiver 1221-22 et serait sans doute la première en date des œuvres attribuées à Jean Renart. — P. 438-441. Albert W. Thompson, Compte rendu de *Christian von Troyes, Der Percevalroman* (*Li Contes del Graal*), éd. Baist-Hilka.

XXXI (1933-1934), 1. — P. 1-18. J. S. P. Tatlock, *Geoffrey and King Arthur in* Normannicus Draco. Premier article. Dans cette œuvre, écrite entre 1167 et 1169, Étienne de Rouen a largement utilisé l'*Historia regum Britanniae*, mais aussi beaucoup d'autres sources anciennes et plus ou moins savantes, qui ont pu lui servir notamment pour ce qu'il dit d'Avallon. M. T. réunit dans ce premier article des renseignements utiles sur la conception des Antipodes et de l'île de Taprobane. — P. 19-34. Walter T. Pattison, *The Background of Peire d'Alvernhe's* Chantarai d'aquest trobadors. — P. 35-63. Kenneth Hale Vanderford, *Macias in Legend and Literature*. — P. 85-87. H. D. Austin, Compte rendu de *La Vita Nuova di Dante Alighieri*, edizione critica per Michele Barbi.

2. — P. 113-125. J. S. P. Tatlock, *Geoffrey and King Arthur in* Normannicus Draco. Deuxième article. — P. 196-198. B. J. Whiting, The Hous of Fame *and Renaud de Beaujeu's* Li biaus desconneüs. Rapprochement entre les vv. 1191-1200 du poème de Chaucer et les v. 2818-26 du roman de Renaut de Beaujeu.

3. — P. 307-312. John M. Manly, Compte rendu de Carl Young, *The Drama of the medieval Church*. — P. 312-314. Raphael Levy, Compte rendu de Herbert King Stone, *Les Vers de Thibaut de Marly*.

4. — P. 337-347. Camillo P. Merlino, *References to Spanish Literature in Equicola's* Natura de Amore.

M. R.

Neophilologus, XIX (1933-1934), 1. — P. 1. K. Sneyders de Vogel, *Collocare « couvrir le feu »*. M. Burkitt revendique cette explication qu'il a proposée en 1894. — P. 1-12. G. G. Ellerbrock, *A propos de la crise du français*. — P. 68-78. P.-W. Hoogterp, *Garnier de Bâle*. Cet auteur, dont nous ne savons à peu près rien, a écrit, sans doute vers le milieu du XIe siècle, deux poèmes en vers léonins, *Paraclitus* et *Synodus*. Ce sont deux dialogues théologiques, qui paraissent avoir été très lus dans les écoles du moyen âge et dont M. H. prépare une édition complète.

2. — P. 95. L.-F. Flutre, *Encore un manuscrit des* Faits des Romains. C'est le Egerton 912 du British Museum. — P. 107-111. A. M. E. Draar, *The second part of the Dutch* Ferguut *and its French sources*. Indications utiles sur les mss de *Fergus* ; détermination des autres œuvres françaises que connaissait le traducteur hollandais. — P. 111-115. A. E. H. Swaen, « *Seel, ciller, désiller* », *enz*. Étude du mot anglais, des mots français, et du latin

médiéval ciliara. — P. 116-119. K. Sneyders de Vogel, Compte rendu de Ch. B. Lewis, *Classical Mythology and Arthurian Romances*. M. Sn. de V. n'est certes pas hostile à la thèse de M. L. sur le rôle des souvenirs mythologiques grecs dans le roman français, mais ses objections de détail l'affaiblissent singulièrement. — P. 119-120. K. Sn. de V., Compte rendu de S. Szogs, *Aspremont*. — P. 120. J. J. Salverda de Grave, Compte rendu sommaire élogieux de G. Cohen, édition du *Champ fleuri* de G. Tory. — P. 122-124. K. J. Riemens, Compte rendu de *Le Livre des Mestiers de Bruges et ses dérivés*, éd. J. Gessler; regrette que l'éditeur n'ait pas davantage préparé le travail de ses lecteurs. — P. 124-125. Marius Valkhoff, Compte rendu de Jean Haust, *Dictionnaire liégeois*.

3. — P. 172-181. K. Sneyders de Vogel, *Les vers dans* Les Faits des Romains. Un petit nombre de courts passages versifiés, sur des rythmes d'ailleurs différents, un certain nombre de vers (ou de quasi-vers) isolés prouveraient-ils que l'auteur des *Faits des Romains* a suivi partiellement un modèle en vers? M. Sn. de V. ne le croit pas et pense que l'auteur s'est seulement laissé aller de temps à autre, par goût littéraire et par entraînement de narrateur, à une forme rythmée ou même versifiée. — P. 229-230. Ben Gokkes, Compte rendu de Raphael Levy, *Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive*.

4. — P. 241-250. Marius Valkhoff, *Sur un suffixe flamand en français, en picard et en wallon*. Il s'agit de *-quin*, *-quine* rattaché au néerl. *-ken*. M. V. établit une liste de mots ayant ce suffixe : elle n'est ni très considérable, ni très homogène, et il faut souhaiter que M. V. reprenne cette intéressante question en classant plus précisément les mots d'après leur origine locale, sociale, chronologique, etc. — P. 295-297. K. Sn. de V., Compte rendu de C. Appel, *Bertran von Born* et *Die Lieder Bertrans von Born*, et de J. Storost, *Ursprung und Entwicklung des altprovenzalischen Sirventes bis auf Bertran de Born*.

M. R.

Publications of the modern language association of america. — T. XLV (1930). — P. 1-5 et 74-91. Albert C. Baugh, H. Carrington Lancaster, J. P. Crawford, J. E. Shaw, *American Bibliography for 1929*. — P. 110-128. Sanford Brown Meech, *Chaucer and an Italian Translation of the* Heroides. — P. 129-168. Walter Clyde Curry, *Destiny in Chaucer's* Troilus. — P. 169-179. John S. P. Tatlock, *St. Cecilia's Garlands and their Roman origin*. A propos d'un épisode de la vie de sainte Cécile dans la *Légende dorée* et dans le *Conte de la seconde nonne* de Chaucer, historique du symbolisme de la rose et du lys entrelacés en couronnes ou en guirlandes. — P. 392-399. Henry Dexter Learned, *The phonetic value of Old French* ue *from vulgar Latin open* o. *ǫ* du IXe siècle est passé, avant la fin du Xe siècle, à *ǫe*, épelé *oe*, plus tard ordinairement *ue*; *ǫe* a persisté jusqu'à la fin du XIIIe siècle;

après quoi perdant son *ų* il s'est confondu avec *e* venant de l'*o* fermé. L'étape *ųę* n'a jamais existé. Discussion des quelques rimes aberrantes par lesquelles on a coutume de justifier cette étape. — P. 400-415. Laura Hibbard Loomis, *Geoffrey of Monmouth and Stonehenge*. Le récit par lequel Geoffroi explique l'origine des monuments mégalithiques de Stonehenge, loin d'être de pure invention, comme on l'a cru, met visiblement en œuvre des légendes très anciennes, probablement d'origine celtique. — P. 416-443. Roger Sherman Loomis, *Some names in Arthurian Romance*. Étude de certains noms propres empruntés aux légendes arthuriennes et qui sont rattachés ici à l'onomastique celtique et à un corps de traditions bretonnes, galloises ou irlandaises : Winlogee, Mardoc, Carrado, Lionel, Niniane, Uentres. A propos des trois premiers noms, M. L. reprend ce qu'il a écrit à plusieurs reprises sur les personnages qui apparaissent dans la fameuse sculpture de Modène (qu'il date de 1099-1106), et, ajoutant de nouveaux arguments ou les développant, fait de toute la question un exposé d'ensemble. — P. 444-453. J. Horace Nunemaker, *The Chaldean Stones in the Lapidary of Alfonso X.* — P. 454-467. Charles Barrett Brown, *The passive reflexive as applied to persons in the* Primera Crónica General. — P. 501-515. C. Carroll Marden, *Berceo's* Martirio de San Lorenzo *from an unpublished manuscript*. Fragment de 105 stances d'un ms. du XVIIIe siècle conservé dans le Monastère de Santo Domingo de Silos. — P. 578-597. Charles Edward Whitmore, *Some comments on « Literary Theory »*. — P. 1258-1263. James L. Barker, *Rate, direction, and continuity of movement in French and English Speech*.

T. XVI (1931). — P. 1-4 et 49-64. Albert C. Baugh, H. Carrington Lancaster, J. P. Wickersham Crawford, J. E. Shaw, *American Bibliography for 1930*. — P. 182-204. Sanford Brown Meech, *Chaucer and the* Ovide moralisé — *A further study*. Pour deux de ses récits (Philomèle, Ariane) de la *Légende des femmes exemplaires*, Chaucer s'est aidé, non seulement des *Métamorphoses* d'Ovide, mais de la version française de l'*Ovide moralisé*. — P. 205-213. R. W. Babcock, *The mediaeval setting of Chaucer's* Monk's Tale. Le *Conte du moine* de Chaucer, qui présente une collection de « tragédies » ou revers de fortune des grands de ce monde, n'est pas, comme on l'a dit, dans la tradition moralisante du *De Casibus virorum illustrium* de Boccace, mais vient se placer dans une série plus purement narrative d'œuvres latines ou françaises, où domine le *Roman de la Rose*. — P. 289-306. William Ellery Leonard, *The Recovery of the Metre of the* Cid. L'auteur, qui est poète, retrouve dans le *Cid* espagnol un schéma métrique analogue à celui du vers germanique où, le nombre des syllabes étant variable, le rythme est donné par des accents fortement marqués (huit ici), qui peuvent du reste tomber sur des repos de la voix. — P. 307-311. W. Powell Jones, *The jongleur troubadours of Provence*. — P. 312-320. Raphael Levy, *Old French* goz *and Chrestiens li gois*. Le mot *goz*, *gous* est un terme de dérision fréquemment employé à l'égard des nains. On le trouve souvent aussi comme nom de

personne. « Chrestiens li gois » n'est pas autre chose que Chrétien le Nain, il n'a rien à voir avec Chrétien de Troyes, et tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il est l'auteur de *Philomena*. — P. 321-332. Roberta D. Cornelius, *Le Songe du Castel*. Poème allégorique de 308 vers, du XIIIe siècle, étudié et publié d'après le ms. B.N. fr. 25566. — P. 333-340. Grace Frank, *Popular iconography of the Passion*. L'édition du *Livre de la Passion*, donnée par Mme F. en 1930, dans les *Classiques français du moyen âge*, était fondée sur 5 mss dont l'un, de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque du Vatican, Reg. 473, est accompagné de miniatures dont les titres servent aussi de rubriques au poème. Ce sont ces miniatures que reproduit ici Mme F. Elles représentent une conception populaire plutôt qu'ecclésiastique des scènes qu'elles illustrent ; leurs auteurs ont probablement emprunté leur inspiration aux représentations théâtrales auxquels ils ont assisté. De là pour le costume, la mise en scène, ainsi que pour l'étude des croyances religieuses des foules médiévales, l'intérêt de ces vignettes, que fait bien ressortir le commentaire de Mme Frank. — P. 341-352. Maud Elizabeth Temple, *Pythagorean echoes in the Savoy and French political ethics and art of the XVth and XVIth centuries*. — P. 1007-1019. Haldeen Braddy, *The* Parlement of Fowles *: a new proposal*. L'événement historique auquel semble bien faire allusion l'allégorie du *Parlement des oiseaux* peut être le projet de mariage entre Richard, fils du Prince Noir, et Marie, fille de Charles V de France (1376-77). Chaucer faisait partie de la délégation anglaise qui était venue en France à l'occasion de ce projet.

E. S.

Revue belge de philologie et d'histoire[1], XI, 1932, 1-2. — P. 25-43. P. Æbischer, *Le nom de lieu « Schiazzano » de la péninsule sorrentine et de l'Apennin parmesan et le gentilice « Stlaccius »*. Le gentilice *Stlaccius* est d'origine campanienne, mais la présence de *Schiazzano* dans l'Apennin parmesan prouve qu'il a dû essaimer. — P. 45-75. M. Delbouille, *Problèmes d'attribution et de composition*, I, *De la composition d'Aiol*. Une partie d'*Aiol* est écrite en décasyllabes, une autre en alexandrins, mais l'œuvre présente une unité de composition, de dialecte et de style, les décasyllabes et les alexandrins ont les mêmes assonances et le même type de laisses, ce qui exclut l'hypothèse d'un remaniement. Le texte du ms. fr. 25516 de la Bibliothèque nationale est l'œuvre d'un seul écrivain. — P. 77-88. F. Vercauteren,

1. Nous nous excusons de la double erreur que voici : dans notre précédent volume, p. 265-7, nous avons donné le dépouillement du tome XII (1933) de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, avant d'avoir donné celui du tome XI (1932), et nous lui avons attribué le numéro de tome XI. Nous donnons ici le dépouillement du véritable tome XI et l'on voudra bien corriger, p. 265, première ligne du dépouillement, XI en XII. — *Réd.*

Le « Romanus » des sources franques. « Romanus » dans les lois barbares ne désigne pas, comme le pense M. Stein, l'homme qui parle la *lingua romana*, c'est-à-dire le paysan, mais le gallo-romain de toute condition sociale.

Comptes rendus : P. 164-165. St. Gaselee, *The transition from the late Latin Lyric to the Medieval Love Poem* (F. Peeters). — P. 162-166. M. L. W. Laistner, *Thought and Letters in Western Europe A. D. 500-900* (A. van de Vyver). — P. 167-173. Henri Bate de Malines, *Speculum Divinorum et quorumdam naturalium*, éd. G. Wallerand (A. van de Vyver). — P. 173-180. *Carmina Burana*, éd. A. Hilka et O. Schumann (M. Hélin). — P. 182-185. G. Doutrepont, *La condamnation de Banquet de Nicole de la Chesnaye* (F. Desonay). — P. 185-188. Th. Walton, *Le Doctrinal du temps présent de Pierre Michault* (G. Doutrepont). — P. 199. F. Montandon, *Étude de toponymie alpine. De l'origine indo-européenne de noms de montagnes* (A. Vincent). — P. 199-200. J. Herbillon, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise* (A. Vincent). — P. 270-273. F. Fairon, *Chroniques liégeoises*, t. II (P. Harsin). — Bibliographie : P. 479-500. F. Peeters, *Le « scriptorium » de Tours d'après un ouvrage récent* (E. K. Rand, *A survey of the manuscripts of Tours*).

3-4. — P. 577-597. M. Delbouille, *Problèmes d'attribution et de composition*, II, *La chanson d'Elie et la geste de Saint-Gilles*, III, *Le fabliau du Prestre teint est-il l'œuvre de Gautier le Leu?* La forme sous laquelle la chanson d'*Elie de Saint-Gilles* nous est connue n'est point un remaniement, l'auteur en est vraisemblablement le même que celui d'*Aiol*; ce sont des poèmes romanesques de chevalerie sans éléments historiques. Les caractères stylistiques et linguistiques du *Prestre teint* sont différents de ceux des fabliaux de Gautier le Leu. — P. 599-625. H. Grégoire, d'après V. Pârvan, *La romanisation des bouches du Danube* (fin de l'article commencé, IV, 1925, 317-333). — P. 689-698. Ch. François, *L'épisode interpolé du « Roman de la Violette en prose »*. Le passage interpolé vient de la continuation de *Perceval* par Gerbert, peut-être indice de l'identité de ce Gerbert avec Gerbert de Montreuil, auteur du *Roman de la Violette*.

Comptes rendus : P. 732-733. N. Nilolet, *Der Dialekt des Antronatales* (E. Ulrix). — P. 733-737. L. Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française*, t. III (M. Delbouille). — P. 737-738. J. Storost, *Ursprung und Entwicklung des altprovenzalischen Sirventes bis auf Bertran de Born* (M. Delbouille). — P. 743-744. G. Doutrepont, *Les prénoms français à sens péjoratif* (M. Delbouille). — P. 744-747. F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. VI, fasc. Ier (A. Counson).

G. Gougenheim.

CHRONIQUE

M. Alfred Jeanroy ayant été admis, en juillet 1934, à faire valoir ses droits à la retraite, M. Albert Pauphilet a été appelé à la Faculté des Lettres de Paris où il enseignera l'histoire de la littérature française des origines à l'époque classique.

Collections et publications en cours.

La *Bibliothèque de la Société des Amis de l'Université de Paris* a débuté par une œuvre importante de toutes manières et qui forme ses trois premiers volumes :

Paul Verrier, *Le vers français, formes primitives, développement, diffusion* ; Tome premier : *La formation du poème* ; — tome II, *Les mètres* ; — tome III, *Adaptations Germaniques* ; Paris, Didier, 1931 (t. I) et 1932 (t. II-III) ; in-8, 300, 328 et 390 pages.

— Dans les *Publications de l'Université de Dijon* ont paru :

Fasc. III. — Louis Stouff, *Essai sur Mélusine, roman du XIVe siècle par* Jean d'Arras ; 1930, in-8, 175 pages avec une planche.

V. — *Mélusine, roman du XIVe siècle par* Jean d'Arras, *publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal avec les variantes des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, par Louis Stouff ; 1932, xiii-334 pages.

— La *Biblioteca de dialectologia hispano-americana* publiée par l'Instituto de filologia de l'Université de Buenos Aires dont nous avons annoncé les premiers volumes (LVI, 472) s'augmente maintenant d'Annexes, ce qui se défend par d'illustres exemples, mais n'est vraiment pas commode pour les bibliographes :

Anejo I. — *Sobre el problema del andalucismo dialectal de América* por Pedro Henríquez Ureña ; 1932, petit in-8, 136 pages.

— Le Centro de estudios históricos a institué en 1925 une nouvelle collection, de publication d'ailleurs assez lente, sous le titre de *Archivo de tradiciones populares* ; nous en avons reçu le numéro suivant de caractère linguistique :

III. — *Vocabulario del bable de Occidente* por Bernardo Acevedo y Huelves y Marcelino Fernández y Fernández ; Madrid, 1932 ; in-8, xii-242 pages.

— Il s'agit d'un vocabulaire de l'Ouest et du Centre des Asturies; une brève préface de M. R. Menéndez Pidal en explique la genèse.

— Nous sommes très en retard pour annoncer les publications de l'Académie roumaine et nous devrons pour l'instant nous borner à donner les titres d'ouvrages importants dont les comptes rendus se font exagérément attendre.

Dans la série des *Studi şi cercetări* :

VII. — Th. Capidan, *Meglenoromânii*, I. *Istoria şi graiul lor*; 1925, 225 pages avec 5 planches photographiques; — II. *Literatura populară la Meglenoromâni*; 1928, IV-220 pages.

XVIII. — N. Georgescu-Tistu, *Bibliografia literară română*; 1932, 254 pages avec 20 planches de fac-similé.

XIX. — Radu I. Paul, *Flexiunea nominală internă în limba română*; 1932, 250 pages.

XX. — Th. Capidan, *Aromânii, dialectul aromân, studiu linguistic*; 1932, X-576 pages.

Dans la série des *Études et recherches :*

Carlo Tagliavini, *Il « Lexicon Marsilianum », dizionario latino-rumeno-ungharese* del sec. XVII, studio filologico e testo; 1930, 282 pages avec 3 planches.

— Dans les *Arbeiten zur Romanischen Philologie* édités par M. E. Lerch, au Séminaire roman de l'Université de Münster :

5. — *Die altfranzösische Gregoriuslegende nach der Londoner Handschrift* zum ersten Male herausgegeben von Dr. phil. Gerta Telger; 1933, in-8, 135 pages. — Cette publication serait utile, en attendant que d'autres projets aboutissent enfin; mais la ponctuation et l'accentuation n'en sont pas satisfaisantes et le système de correction est bien discutable.

Comptes rendus sommaires.

Des circonstances diverses nous ont empêché de rendre compte, même sommairement, de travaux déjà anciens de plusieurs années et que nous avons cependant le devoir de faire connaître à nos lecteurs. En voici une série appartenant aux années 1927-1932.

Nous nous efforcerons dorénavant de ne pas retarder nos annonces au-delà d'une année.

La Seinte Resureccion, angloromanisches Osterspiel aus dem Ende des XII. Jahrhunderts herausgegeben von Nikolaus Joseph Kiefer [Inaugural dissertation... Freiburg in der Schweiz] ; Strassburg, Heitz, 1927 ; in-8, 104 pages. — Cette dissertation ne nous avait pas été envoyée. L'auteur ne paraît pas avoir connu les remarques que j'avais présentées ici en 1926 (LII, 561-5) et dont plusieurs valent pour son édition, meilleure cependant pour le texte que celle de M. Schneegans. Il est plus étrange

qu'il n'ait connu qu'à la dernière minute l'édition Schneegans qu'imprimait en 1926 son propre éditeur. — M. R.

Maurice WILMOTTE, *Un curieux cas de plagiat littéraire : le poème de « Galeran »*; Paris, Champion, 1928; in-8; 43 pages [Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, 5e série, t. XIV, nos 7-9, pp. 269-309]. — Nous aurions dû annoncer depuis longtemps ce mémoire : M. W. marque lui-même que le mot de « plagiat » est peut-être excessif, mais il insiste fortement sur tout ce que l'auteur de *Galeran* (Renaus ou Renart) a d'expressions et de traits en commun avec Chrétien de Troyes.

A. GRAUR, *Nom d'agent et adjectif en roumain*; Paris, Champion, 1929; in-8, 142 pages. — Cette étude, qui a servi à l'auteur de thèse complémentaire pour le doctorat, a les mêmes qualités de sérieux et d'ingéniosité qu'ont tous les travaux de M. Gr. Je voudrais noter que la question posée dépasse de beaucoup le cadre du roumain et que M. Gr. touche en particulier plus d'une fois à l'analyse du vocabulaire français. — M. R.

Sextil PUŞCARIU, *Limba română şi greiul diu Ardeal*; Bucarest, « Cultura naţională », 1929; in-4, 8 pages avec une carte. [Extrait de l'ouvrage *Transilvania, Banatul, Crişana, Maramureşul, 1918-1928*, t. II].

AL. PROCOPOVICI, *Încrucişări de flexiune nominală şi verbală în limba română* [Extrait de *Donum natalicium Schrijnen*, 3 mai 1929, pp. 437-443]. — Pour expliquer des formes dialectales telles que *mă dec* pour *mă duc*, *feiga* pour *fuga*, etc. M. Pr. suppose des séries d'influences et de croisements que nous ne pouvons résumer, mais qui ont le grand intérêt d'étudier la vie commune et les influences réciproques de mots divers de sens approchant et de forme vaguement analogue : il y a déjà bien longtemps que nous avons indiqué le rôle des groupes de sens et des homonymies approximatives. — M. R.

Festgabe Samuel Singer überreicht zum 12 Juli 1930 von Freuden und Schülern, hgg. v. Harry MAYNE unter Mitwirkung von Gustav KELLER und Marta MARTI... ; Tübingen, Mohr, 1930; gr. in-8, VII-217 pages. — Nous n'avons pas vu ce volume et nous en prenons la description bibliographique dans les tirages à part que nous avons reçus de deux articles qui paraissent être les seuls intéressants pour les romanistes dans tout le recueil. — P. 67-81. Karl Jaberg, *Spiel und Scherz in der Sprache*. Exemples italiens pour la plupart. — P. 126-143. Louis Gauchat, *Vom morphologischen Denken*. Il faut souhaiter que les observations de M. Gauchat, qui viennent heureusement s'ajouter à des remarques de K. Jaberg et de Gilliéron, incitent les romanistes à étudier dans les parlers vivants, locaux et centraux, les familles morphologiques qui se font et se défont souvent.

semble-t-il, au hasard. En fait, il me paraît que ce hasard tient à la variation d'intensité de la conscience morphologique entre les divers groupes qui influent successivement sur la cristallisation des langages, et aussi à la diversité de cette conscience, en un même moment, selon les faits morphologiques. L'extension, puis la déchéance de la déclinaison et du système des pronoms démonstratifs en roman et spécialement en français donnent de belles illustrations. — M. R.

W. v. WARTBURG, *Der Einfluss der germanischen Sprachen auf den französischen Wortschatz*, 1930 [Extrait de *Archiv für Kulturgeschichte*, XX. 3, pp. 309-325]. — Conférence inaugurale à l'Université de Leipzig.

Ca- initial français dans les dérivés du latin cŭneus, by Paul BARBIER [Reprinted from the *Proceedings of the Leeds Philosophical Society, Literary and Historical Section*, Vol. II, Part IV, p. 207-219, 1930]. — Le titre n'est pas limpide : il s'agit en fait de rattacher à la famille de *coin* les mots du groupe de *cagneux, cagne, cagnard*, en se fondant sur des formes en *coi-* (*pieds coigneux* ou *pieds de coing*, 1607 ; *coignart*, 1480) et l'alternance dans plusieurs mots, apparentés ou non, de *coi-, cai-, ca-*. — M. R.

Maurice WILMOTTE, *Le poème du Graal et ses auteurs* ; Paris, Droz, 1930 ; in-8 103 pages. — Réunion d'études déjà en partie publiées ou présentées à l'Académie royale de Belgique. La conclusion la plus importante tend à faire disparaître Wauchier de Denain (ou Gaucher de Dourdan, etc.) de la liste des poètes ayant co nplété l'œuvre de Chrétien de Troyes. — M. R.

A Book containing the Risāla *known as* The Dover's Neck Ring about Love and Lovers composed by Abū Muhammad ʿAlī Ibn Hazm al-Andalusī, may God forgive him and pardon him and the Believers *translated from the unique Manuscript in the University of Leiden, edited by D. K. Petrof in 1914, by* A. R. NYKL ; Paris, Geuthner, 1931 ; in-8, CXXIV-244 pages. — Texte et introduction sont appelés à jouer leur rôle dans le procès de l'origine arabe de la lyrique provençale ; nous ne pouvons pour l'instant que les verser au dossier.

Ch. GEAGEA, *Elementul grec in dialectul aromân* ; Cernăuți, « Glasul Bucovinei », 1931 ; in-8, 236 pages [Extrait de *Codrul Cosminului*, VII, 1931].

Paul J. KATRICK, *The Relation of* Golagros and Gawane *to the Old French* Perceval ; Washington, Catholic University, 1931 ; in-8, 132 pages. — Le poème écossais paraît en relations assez étroite avec le *Perceval* en prose imprimé en 1530,

La « Comédie » latine en France au XIIe siècle, textes publiés sous la direction et avec une introduction de Gustave COHEN, textes établis par Marcel ABRA-

HAM, Robert BASCHET, André CORDIER, Alphonse DAIN, Eugéne EVESQUE, Marcel GIRARD, Étienne GUILHON, Maurice JANETS, Edmond LACKENBACHER Henri LAYE, Paul MAUREY, Jean MOUTON, Marcel WINTZWEILER ; Paris, Belles-Lettres, 1931 ; 2 vol. in-16, XLVI-247 et 279 pages (pour la plupart doubles, verso et recto ayant même numérotation). — Ces deux volumes inauguraient la *Collection latine du moyen âge* publiée sous le patronage de l'association Guillaume Budé. Ils constituent un corpus d'œuvres qui n'étaient pas inédites, mais dont les éditions dispersées seront utilement remplacées par ce recueil, dont voici le contenu ; j'indique entre parenthèses le nom de l'éditeur. Tome I : Vital de Blois, *Geta* (E. Guilhon) ; Vital de Blois, *Aulularia* (M. Girard) ; Guillaume de Blois, *Alda* (M. Wintzweiler) ; Mathieu de Vendôme, *Milo* (M. Abraham) ; *Miles gloriosus* (R. Baschet) ; *Lidia* (E. Lackenbacher) ; tome II : *Babio* (H. Laye) ; *Baucis et Traso* (J. Mouton) ; *Pamphilus, Gliscerium et Birria* (A. Cordier) ; *De nuntio sagace* (A. Dain) ; *Pamphilus* (E. Evesque) ; *De tribus puellis* (P. Maurey) ; *De clericis et rustico* (M. Janets) ; *De tribus sociis* (P. Maury) ; *De mercatore* (A. Dain). Tout ces textes sont accompagnés, en regard, d'une traduction française, munis le plus souvent de variantes choisies et précédés de notices sur même plan. On donnera toute la valeur nécessaire aux guillemets dont le directeur de l'entreprise a entouré le mot « Comédie », encore qu'il paraisse plus porté que certains de ses collaborateurs à lui donner sa valeur théâtrale, ce dont nous ne voulons pas discuter ici, mais qui ne saurait être accepté que dans une définition très large du théâtre ; j'indiquerai seulement que M. C. se trompe quand il écrit (p. XII) : « Mario Roques croit même à la récitation à plusieurs personnages... d'*Aucassin et Nicolette* » : je pense avoir marqué assez clairement (p. VI de mes deux éditions) que l'hypothèse n'est ni nécessaire, ni vraisemblable. On notera, pour examen, l'essai de M. C. pour attribuer de façon générale ces compositions à l'activité des groupes scolaires des bords de la Loire. — M. R.

Wortstudien zu den spätlateinischen Oribasiusrezensionen von J. SVENNUNG ; Uppsala, Almqvist, 1932 ; in-8 [Extrait de *Språkvetenskepliga Sällskapets i Uppsala Förhandlingar 1931-1333* dans *Uppsala Universitets Årsskrift 1933*, pp. 57-146]. — Plusieurs articles importants pour le lexique roman ; voir p. ex. *caribaria* > p. *charivari*.

The Language of the Eighteentury Texts in Northern France, a study of the original documents in the collection of Tardif and other sources by Mario A. PEI ; New-York City, The College of the City of N. Y., 1932 ; in-8, XX-405 pages. — L'auteur conclut au caractère réel du langage attesté par les documents, qui représentent un état linguistique vivant et non un état scolaire médiocre et fautif.

Al. Rosetti, *Limba română în secolul al XVI-lea* ; Bucarest, Cartea românească, 1932 ; pet. in-8, XVIII-158 pages. — Ce petit volume fournira à tous les roumanisants le guide nécessaire pour l'étude des textes du XVIe siècle, traductions ou compositions originales ; on pourra regretter seulement que l'auteur n'ait pas accordé à l'étude des diverses parties proportionnellement autant de place qu'il en a donné à la phonètique ou plutôt, souvent, à la graphie ; mais les problèmes les plus compliqués ou les plus irritants se posaient surtout là. L'on notera que l'étude de M. R. n'est pas seulement de caractère philologique : des préoccupations de linguiste y ont trouvé leur place et ont abouti à des constatations intéressantes, non seulement sur le caractère littéraire de la langue des textes du XVIe siècle, mais aussi sur la répartition en deux masses dialectales principales qu'ils révèlent, Nord de la Transylvanie — Maramureş — Moldavie (avec Bukovine et Bessarabie) d'une part, Sud de la Transylvanie et Valachie d'autre part ; le Banat rentre tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces masses, ce qui est particulièrement intéressant quand il s'accorde avec le groupe Nord-Transylvain et moldave : une comparaison avec l'*Atlas* de Weigand eût été ici très instructive. — M. R.

Wilhelm Giese, *Volkskundliches aus den Hochälpen des Dauphiné* ; Hamburg, de Gruyter, 1932 ; in-4, X-149 pages, avec 42 photographies en 14 planches [Hamburgische Universität, Abhandlungen aus dem Gebiet der Auslandskunde, 37 ; Reihe B. Völkerkunde etc., 18]. — L'enquête a porté sur l'Est de l'Oisans, le Nord de Briançonnais, la Vallouise, le Queyras ; elle a été conduite avec la précision dont l'auteur a déjà fait preuve en d'autres régions romanes. L'exposé méthodique est complété par un index alphabétique des etyma et un autre des formes romanes. — M. R.

Études de dialectologie romane dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage ; Paris, Droz, 1932 ; in-8, 342 pages. — Ce volume constitue le tome XVII (1932) du *Bulletin du Dictionnaire wallon* publié par la *Société de Littérature Wallonne* ; il est un hommage mérité à la mémoire de Charles Grandgagnage (1812-1878), ancien président de la Société et auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue Wallonne*. Voici le sommaire de ce recueil dont tous les articles peuvent intéresser nos lecteurs. — P. 9. Paul Æbischer, *Les termes servant à dénommer le « moulin » dans quelques chartes relatives à la Belgique.* — P. 21. Joseph Bastin, *Enclaves du Luxembourg sur l'ancien territoire de Malmédy.* — P. 29. Alphonse Bayot, « Afforat », *terme de l'ancien droit liégeois.* — P. 39. Oscar Bloch, « *Se taire* » *en gallo-roman d'après la carte 1277 de l'ALF* (avec une carte). — Émile Boisacq, *A propos de Charles Grandgagnage.* Très précieux renseignements sur Honoré Chavée, Charles Grandgagnage et Auguste Scheler. — P. 57. Charles Bruneau, *Les noms de la pomme de terre en Belgique romane.* — P. 79. Gustave Cohen,

Le plus ancien document du théâtre liégeois : Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly. — P. 97. A. L. Corin, *Au delà de Grandgagnage et de Haust ; menus propos d'un « braconnier »*. Complément souvent très ingénieux aux étymologies wallonnes de M. Haust. — P. 121. Albert Dauzat *« andare-aller » d'après les atlas linguistiques* (avec une carte). — P. 131. Maurice Delbouille, *« Melarius », mythe ou réalité ?* Le mot est attesté avec le sens de « pommier » par la *Lex Salica* et des gloses. Je n'aurais jamais pensé qu'on pût accuser un jour J. Gilliéron de « présomption » ; et dire à son propos « Il n'est pire sourd... » est une erreur psychologique assez fâcheuse. — P. 143. Jules Feller, *L'œuvre linguistique de Charles Grandgagnage.* — P. 165. Louis Gauchat, *Le suffixe romand* -ondzô. — P. 177. Jean Gessler, *La « mise à gehenne » par le souverain mayeur de Liège, commentaire d'un passage de Hemricourt.* — P. 199. Antoine Grégoire et Henri Collette, *Notes sur la phonétique syntactique du patois de Malmédy.* — P. 211. Léon E. Halkin, *Trois chansons wallonnes de la fin du XVIIIe siècle.* — P. 229. J. Jeanjaquet, *Diffusion et et usure des formules imprécatoires dans les patois suisses romands.* — P. 243. Léo Jordan, *Le vêtement d'homme dans les Gloses de Reichenau (Karlsruhe 115).* — P. 253. Georges Millardet, *Sur le traitement vulgaire de lat. oe.* — P. 261. Ernest Muret, *Thièle.* Expliqué par un gallo-romain *Tila.* — P. 269. J.-J. Salverda de Grave, *La langue des Coutumes de Saint-Amand du XIIIe et du XIVe siècle.* — P. 283. C. A. Thomas-Bourgeois, *Le drame religieux au pays de Liège, avec documents inédits* (avec trois fac-similés). Un cahier manuscrit provenant du couvent des Dames Blanches de Saint-Michel, à Huy, contient une transposition française de la Nativité wallonne du ms. 617 de Chantilly ; la copie est du milieu du XVIe siècle. Un autre manuscrit, du XVe siècle, provenant de l'abbaye de Cornillon à Liège, nous a gardé un fragment étendu d'une autre Nativité inconnue. — P. 325. Auguste Vincent, *La toponymie des chefs-lieux de canton.* — P. 321. E. Walberg, *« Li sermons au puile » de Berengier.* Publication du texte. — P. 335. Maurice Wilmotte, *Vestiges de l'ancien français en wallon.* — M. R.

La forza d'espanzione della lingua italiana, discorso pronunziato... dal Dr B.E. Vidos ; Nimègue, Dekker, 1932 ; in-8, 24 pages. — Discours inaugural des cours de philologie italienne et espagnole de l'Université catholique de Nimègue. — Quelques groupements de faits intéressants sur l'influence du vocabulaire italien.

A. Griera, *La casa catalana* ; Barcelona, imprenta de la Casa de Caritat [1932] ; in-8, 319 pages + 14 pages de reproductions photographiques [Extrat del *Butlleti de dialectologia catalana*, vol. XX, 1932. — Il sera précieux de pouvoir utiliser en volume séparé cet important dictionnaire méthodique de la maison, de ses dépendances, des éléments de la con-

struction, des outils, du mobilier, etc. Les mots sont répartis en ordre alphabétique entre 69 sections méthodiquement ordonnées et la recherche est facilitée par un index alphabétique général des mots; de nombreuses figures illustrent les articles. — M. R.

Dr P. Pansier. *Histoire de la langue provençale à Avignon du XIe au XIXe siècle*; tome V, supplément lexicologique ; Avignon, Aubanel, 1932 ; in-8, 229 pages. — L'intérêt de ce supplément réside pour nous surtout dans la transcription qu'il nous donne d'un dictionnaire provençal-latin de la seconde moitié du XVe siècle reconstitué à l'aide de trois mss fragmentaires ou incomplets. Deux étaient déjà connus et avaient fait l'objet d'une note de A. Blanc dans la *Revue des langues romanes* de janvier-mars 1891, ce sont les mss. lat. 7637 et 7685 de la Bibliothèque nationale. Le troisième appartient aux Archives de Vaucluse, minutes notariales de Lisle, fonds Roussel ; c'est un volume contenant, entre (ff. 1-45) un formulaire notarial rédigé en 1467 par le tabellion Jean de Sénolht et (f.70-80) une *summula misse pro memoria*, une portion de lexique provençal-latin allant de A à la fin de L et occupant les ff. 45-68 ; malheureusement entre les mots *desumblant* et *graysant* il y a une lacune due à la disparition d'une vingtaine de feuillets arrachés. La copie se termine avec la fin de la lettre L au milieu d'un recto, elle n'a donc jamais été complète. En voici le début : *Incipit Deriuator in breue comprehensus per me Iohannem de Senolht anno domini M IIII C L IX ab incarnatione et die nona mensis januarii.* Les premiers articles sont : *abadessa* abbatissa, *abadia* abbaticia, *abastar* sufficio, *abat* abbas... L'œuvre, dont les trois copies sont des dérivés indépendants, paraît être d'origine marseillaise. — M. R.

« *Compositiones ad tingenda musiva* » *herausgegeben, übersetz und philologisch erklärt*, Inaugural-Dissertation von Hjalmar Hedfors; Uppsala, Almqvist & Wiksells, 1932 ; in-8, XVIII-227 pages avec une planche. — Paul Meyer a écrit quelques lignes, dès 1875, au t. II de la *Romania* (p. 82), sur ce texte difficile, publié pour la première fois par Muratori, en 1739, et dont il souhaitait une nouvelle édition. En 1915, M. A Pellizzari a donné une meilleure lecture du texte ; M. H. nous donne maintenant, outre une nouvelle édition très minutieuse du ms. de Lucques, la traduction de toutes les recettes techniques qu'il contient et, dans un commentaire développé, des rapprochements avec les autres manuels techniques du haut moyen âge et des observations sur la langue et le vocabulaire. Le ms. est de la fin du VIIIe ou du début du IXe siècle ; le texte est sans doute une traduction ou plutôt un choix d'extraits fait en Italie d'après un modèle grec. — M. R.

Ladislas Göbl, *A Magyar Szótárirodalom hatása az Oláhra* ; Budapest, Hornyánszky, 1932 ; in-8, 47 pages (Extrait de *Nyelvtudományi közlemények*,

XLVIII]. — *L'influence de la lexicographie hongroise snr la lexicographie roumaine*, tel est le sujet étudié par M. S. qui s'attache successivement au dictionnaire de Tudor Corbea au Lexicon Marsilianum, et aux dictionnaires de Samuel Micu et de Ioan Bobb. Un résumé italien termine cet utile mémoire, début de recherches actuellement poursuivies. — M. R.

Petru CARAMAN, *Contribuţie la cronologizarea şi geneza baladei populare la Români*; *partea I. Cronologizarea*; Cluj, « Cartea românească », 1932; in-8, 53 pages (Extrait de *Anuarul Archivei de folklor*, I). — Sur l'origine historique précise (fin XVe siècle) du récit qui est à la base de la ballade de Marcoş-paşa.

Marthe AMSEIN-WIDMER, *Rhythmus als Ausdruck inneren Erlebens in Dantes Divina Commedia*; Zurich, Leipzig et Stuttgart, Roscher, 1932; in-16, 142 pages. — Nous ne pouvons que signaler cette étude qui demanderait un examen minutieux, car elle est établie sur un grand nombre d'analyses de rythmes et de timbre, qui peuvent garder leur valeur même pour des conclusions différentes.

S. SANTANGELO, *La composizione della « Vita Nuova »*; Palermo, « Boccone del Povero », 1932; in-4, 57 pages [Extrait des *Atti della R. Accademia di Scienze, Lettere e Belle Arti di Palermo*, XVII, II].

J. LATTÈS, *La plus ancienne Bible en vers italiens (manuscrit Vatican latin 4821)*; Paris, Fontemoing, 1932; in-8, 38 pages [Extrait des *Mélanges d'Archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole Française de Rome, XLIX (1932), pp. 181-218]. — Poème de plus de 10.000 vers traitant toute la matière narrative de l'Ancien et du Nouveau Testament; il est l'œuvre d'un certain Chiriaco, originaire des Marches, qui le composa, de 1395 à 1402, à l'aide d'une version de l'*Historia Scolastica* de Pierre le Mangeur. Le ms. s'est conservé dans les papiers d'Angelo Colocci. M. L. joint à sa notice détaillée la publication du prologue. — M. R.

« *Galiene la belle* » *y los palacios de Galiana en Toledo*, por R. MENÉNDEZ PIDAL [Publicado en *Anales de la Universidad de Madrid*, tomo I, fasc. 1 (Letras), 1932], in-4, 8 pages. — La conclusion est que l'histoire de Mainet était déjà répandue à Tolède vers 1150, ce qui bouleverserait la chronologie généralement admise et tendrait à séparer le roman de *Mainet*, dans une forme originale, des romans de *Basin* et de *Berte*. — M. R.

Curial e Guelfa, *a cura de* R. ARAMON I SERRA; *Volum I*, Barcelona, Editorial Barcino, 1930; in-8, 188 pages; *Vol. II*, 1931; 296 pages; *Vol. III*, 1933; 292 pages [*Els nostres Classics*, Volums 30, 35-36, 39-40]; — *Curial e Guelfa*, *Text del XVen segle, reproduhit novament del codex de la Bibl. Nacional de*

Madrid, per R. Miquel i Planas, *ab estudis y notes del mateix y de Anfós Par* ; Barcelona, 1932 ; in-8, xliv + 584 pages [*Biblioteca catalana*]. — Composé « entre 1443 et 1460 » par un auteur inconnu, probablement originaire de la Catalogne orientale, le roman de *Curial e Guelfa* est une œuvre de transition, qui tient à la fois au moyen âge et à la Renaissance : s'il se rattache à nos romans bretons par maints traits, notamment par le désir qu'a l'héroïne de voir son amant — qui est au reste un amant parfait — « accroître son honneur » et garder une absolue discrétion, il procède également des romans d'aventure et des romans byzantins; il a subi d'autre part l'influence des Italiens, de Dante, de Pétrarque et du *Novellino*; l'auteur de *Curial* connaissait aussi la littérature provençale, à laquelle il fait quelques emprunts ; il cite maints auteurs latins et fait un usage fréquent, et souvent intempestif, de la mythologie antique. Enfin, l'action est placée dans un cadre historique précis, notamment lorsqu'elle se déroule en Italie, et M. Sanvisentia cru pouvoir attribuer l'ouvrage à un Italien. — Comme dans la plupart des romans du moyen âge, la composition est défectueuse ; bien des passages sont alourdis et déparés par des citations ou des développements pédants (notamment le début du 3e livre, où de longues pages sont consacrées aux Muses et à Apollon) ; par contre, en plusieurs endroits le récit n'est pas sans agrément (voir notamment les « scènes d'intérieur » du 1er livre, les tournois et les fêtes), les dialogues sont généralement bien conduits, les principaux personnages sont vivants ; et nous pouvons nous intéresser aujourd'hui encore aux amours de Curial, fils d'un pauvre gentilhomme catalan, et de la belle Guelfa, sœur du marquis de Montferrat, et aux extraordinaires avantures qui, durant trois livres, entraînent en Autriche, en France, en « Barbarie » et ailleurs, le vertueux héros, lequel, après de multiples exploits, épousera celle qu'il aime. Publié pour la première fois en 1901, par A. Rubio y Lluch, d'après l'unique ms. de Madrid, le *Curial* vient d'avoir, coup sur coup, l'honneur de deux nouvelles éditions. La première a été publiée par M. A. i S. dans l'élégante collection *Els nostres Classics*. Précédé d'une substantielle *Noticia preliminar*, dans laquelle sont examinés, en quelques pages concises, les principaux problèmes soulevés par le roman, et d'une *Bibliografia*, le texte, reproduit avec beaucoup de soin et divisé en chapitres qui en facilitent la lecture, est suivi de *Notes*, surtout explicatives, et d'un *Glossari* contenant « les termes et acceptions peu courants en catalan ancien, ou qui semblent particuliers à l'auteur ». L'édition savante de MM. M. i P. et A. P. continue la luxueuse *Biblioteca catalana*, dont la publication était interrompue depuis de longues années. L'introduction contient une description du ms., un examen de la première édition du roman (on s'étonne de ne pas trouver ici mention de l'édit. de M. A. i S.) et de la traduction de R. Marquina, et une étude de la composition, des sources et du style. Le texte est suivi d'abondantes notes, critiques et explicatives. — Jean Boutière.

Aucassin et Nicolette, Kritischer Text mit Paradigmen und Glossar von Hermann Suchier, *neubearbeitet von* Walther Suchier, *10 Auflage* ; Paderborn, F. Schöningh, 1932 ; in-8, LIX-117 pages avec un facsimilé. — Dans cette nouvelle édition, un certain nombre de corrections au texte ont été abandonnées, et les travaux des dernières années assez largement utilisés dans les notes et le glossaire. P. 43, dans la note à *no*, 6, l'exemple roumain, d'ailleurs incorrect, est sans valeur pour expliquer l'a. f., car il s'agit d'un trait général de la syntaxe des prépositions roumaines. — M. R.

La vision — Christine, Introduction and Texts, a Dissertation... by Sister Mary Louis Towner of the Sister of Mercy, Province of Chicago ; Washington, The catholic University of America, 1932 ; in-8, VIII-220 pages avec 2 facsimilès. — Édition d'après le ms. 10309 de la Bibliothèque royale de Belgique avec les variantes du ms. fr. 1176 de la Bibliothèque nationale. La reproduction du texte est curieusement exacte : je ne pense pas qu'il y ait grand avantage à ne pas couper le groupe article-substantif ou réfléchi-verbe, etc. — M. R.

Heinz Pflaum, *Ein französischer Dichter des 14. Jahrhunderts über Raschi* [Sonderabdruck aus *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, 76. Jahrgang, 1932, pp. 577-586]. — Note importante sur les discussions autour du Talmud, et notamment sur un passage des *Prophecies de Nostre Seigneur et de Nostre Dame* de Jean de Chavenges (milieu du XIVe siècle ; ms. fonds Barrois, Ashburnham 233, à Chantilly) ; celui-ci attribue le Talmud (« Thalamus ») à un Juif de Troyes.

> Ce fist le chien de pute vie
> A Troyes, en la Juerie,
> Ou il a formé plusieurs bourdes (f. 79 r°).

Il y a évidemment confusion entre le Talmud et le commentaire de Raschi, mais Jean de Chavenges n'a pu savoir que Rabbi Salomon avait vécu à Troyes que par une tradition locale. — M. R.

Noël Dupire, *Jean Molinet, la vie, les œuvres* ; Paris, E. Droz, 1932 ; in-8, VI-368 pages ; — *Étude critique des manuscrits et éditions des poésies de Jean Molinet* ; Paris, E. Droz, 1932 ; in-8, 143 pages. — Notre collaborateur M. Dupire s'est voué, depuis près de 25 ans, à la tâche lourde, et qui à beaucoup semblerait bien ingrate, de faire connaître Jean Molinet et son œuvre. Nous attendons l'édition des poésies qu'il doit donner à la Société des anciens textes français. Les deux volumes que nous annonçons, avec trop de retard, et qui ont servi à M. D. de thèse pour le doctorat ès lettres de Paris, constitueraient une utile introduction à une édition des œuvres complètes de Molinet. On y trouvera une étude précise et bien conduite de tous les mss. et éditions des poésies ; elle conclut à suivre le

ms. 105 de Tournai, sauf à le compléter et parfois à en rectifier des erreurs certaines à l'aide surtout des mss. 692 d'Arras et 471 de la Bibliothèque de Rothschild et, dans quelques cas, des éditions princeps. Mais on lira surtout avec intérêt l'étude sur la vie et les œuvres de Molinet. Pour la vie on souhaiterait que M. D. ait pu nous renseigner davantage sur le cercle de musiciens avec lesquels Molinet a été en liaison intime. Dans l'étude des œuvres, M. D. a fait utilement place à l'examen du vocabulaire, du style et de la versification de Molinet. Il y a là une précieuse contribution à l'étude du moyen français; pour le vocabulaire, l'index des mots et expressions qui termine le volume en facilite l'usage. — M. R.

J. Eker, *Recherches sur la syntaxe de la « Chanson de la Croisade »*; Toulouse; Imprimerie du Centre, 1932; in-8, 139 pages. — Contribution à une syntaxe de l'ancien provençal, qui serait un peu élémentaire.

« Li Fait des Romains » dans la littérature française et italienne du XIIIe au XVIe siècle... par Louis-Fernand Flutre; — *Les manuscrits des Faits des Romains*; Paris, Hachette, 1932; 2 vol. in-8, III-452 et II-199 pages. — Ces deux volumes sont les deux thèses de doctorat de l'auteur, soutenues en février 1933; elles ont reçu de justes éloges : il est difficile de pousser plus loin que M. Flutre l'ardeur à la recherche, le souci de la précision minutieuse et l'amour de son sujet. Nous ne pouvons que souhaiter une suite à ces travaux méritoires.

Luise Götz, *Martial d'Auvergne : les Arrêts d'amour*; Frankfurt am Main, Moritz Diesterweg, 1932; pet. in-8, 159 pages. — Ce volume se présente comme le premier fascicule des *Frankfurter Quellen und Forschungen fur germanischen und romanischen Philologie herausgegeben* von Erhard Lommatzsch, Hans Naumann, Franz Schultz, dont un second fascicule, de folklore allemand, est annoncé comme paru, mais dont nous n'avons plus reçu par la suite aucun volume. Celui-ci contient le texte des *Cinquante et ung arrest d'amours* d'après l'édition de Michel Le Noir avec les variantes de deux autres; Mlle G. se refuse à introduire l'apostrophe dans sa réimpression, ce qui se défend, mais rend la lecture assez pénible. L'introduction, assez développée, est utile, mais les notes explicatives sont insuffisantes et le glossaire inutile pour bien des articles et beaucoup trop sommaire pour d'autres. — M. R.

Fernand Desonay, *Nouvelles notes sur le Maître de Wavrin* [Extrait de la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, II, 4 (1932), pp. 309-321. — Cette note fait suite à celle que nous avons signalée l'année dernière, LIX (1933), 160; elle examine le ms. Perrins g 9 de Davenham, le ms. 9650-52 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, les mss. 9543-44 et

12566 de la Bibliothèque nationale (ces derniers illustrés de dessins au trait rehaussés d'aquarelles attribuables au Maître de Wavrin), les mss. Arsenal 5798 et BN fr. 1973, et enfin un ms. du *Champion des Dames* provenant de Gaignat (nº 1773 du catalogue de vente en 1769) appartenant à Mme Belin, à Paris. — M. R.

Paul BAUD, *L'industrie chimique en France, étude historique et géographique* : Paris, Masson, 1932 ; in-8, 418 pages. — Nous signalons ce volume parce qu'il fait une grande part à l'industrie et au commerce français du moyen âge pour les drogues et les matières colorantes, les marais salants et les salines, la cervoise et la bière, la teinture, la tannerie, les corps gras et la cire, le savon, le verre, la pâte à papier, etc.

Maurice GRAMMONT, *Traité de phonétique*, avec 179 figures dans le texte ; Paris, Delagrave, 1933 ; in-8, XII-480 pages. — Ce n'est pas un manuel, mais la somme d'une expérience longuement réfléchie, et d'une doctrine réaliste faite de découvertes ou plutôt d'une invention continue. On n'y trouvera pas seulement les résultats de ces belles recherches qu'inaugura la puissante étude de M. Grammont sur la *dissimilation consonantique* et que tous nos lecteurs connaissent ; nous voulons signaler particulièrement tout ce qu'apportent de nouveau les exposés sur la hauteur et le rythme (p. 125-143) et la troisième partie tout entière sur la *phonétique impressive* (pp. 377-424). M. Gr. a eu une grande part dans l'élaboration de nos notions phonétiques : la lecture de ce *Traité* montrera à tous que ces notions doivent, pour la plupart d'entre nous, être soigneusement révisées et pourront l'être par une intelligence précisée des constatations et des conclusions de M. Grammont. — M. R.

Word-studies in French and English, first series, by T. Atkinson JENKINS ; Waverly Press, Baltimore ; in-8, 94 pages. [Language Monographs published by the Linguistic Society of America..., XIV. décembre 1933]. Recueil par ordre alphabétique, de diverses notices publiées antérieurement par M. J. dans *Modern Philology*, *Romania*, etc. ou dans des volumes de mélanges ; en voici la liste sommaire : fr. *aier*, *aoi*, *besoin*, *bis* et ital. *bigio*, fr. *contretemps*, *coup*, *cocu* et angl. *cuckold*, fr. *desnir*, *disette*, *enor*, *Escalibor*, *-ez* (*-ets*), *feire* et lat. *fŏria*, fr. *engan* et angl. *gun*, fr. *hanse*, *harnois* et angl. *harness*, fr. *laniere* et angl. *lanyard*, fr. *melite* (= Malta), ital. *novella*, et angl. *novel*, angl. *sedan*, lat., fr. et angl. *vitremyte*.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.

ANTOINE THOMAS

(29 novembre 1857-17 mai 1935)

Antoine Thomas est mort le 17 mai, à Paris ; il a été emmené, sans discours et sans rites, comme il le voulait, vers le village natal, Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse), d'où il était parti jadis, un peu triste, pour étudier à Paris, et où il revenait fidèlement tous les ans. Il était dans sa 78e année ; depuis juillet 1933, il avait pris sa retraite et abandonné son enseignement à la Faculté des Lettres ; il voulait désormais appliquer ses forces à l'achèvement de recherches historiques et philologiques dès longtemps commencées et à sa collaboration à l'*Histoire littéraire de la France*. Il avait abandonné aussi sa petite maison de Bourg-la-Reine, connue de tant de romanistes, et se réjouissait de se trouver, à Paris, plus près des trésors de la Bibliothèque nationale et des Archives. Il n'a pas eu même le temps de ranger ses papiers et ses livres dans sa nouvelle demeure ; peu de ses amis ou de ses élèves ont pu l'y aller voir ; il y a à peine travaillé. C'est que, depuis des mois déjà, sa santé donnait des inquiétudes, aux autres plus qu'à lui-même, et arrêtait son labeur ; dans les dernières semaines, il sentait la fin prochaine, — il n'aurait pas dit menaçante, — il la voyait venir sans étonnement, sans regret, sans effort de résignation ; il l'accueillait, comme il avait accepté toute la vie, simplement. Jusqu'aux derniers jours il s'est préoccupé de connaître, d'apprendre, de préciser, de vérifier : je vois encore ses mains amaigries chercher sur son lit de malade quelqu'un de ces carnets où il enregistrait année par année ses recherches, ses lectures, ses conversations avec une exactitude toujours plus exigeante ; et je l'entends me répéter : « Combien de choses nous ignorons ! Que

nous savons peu de choses ! » Il savait tant de choses, cependant, tant de choses humaines du passé, tant de choses réelles de toujours, connues précisément, minutieusement.

Antoine Thomas a travaillé pour la *Romania* pendant 54 ans : son premier article est de 1877, le dernier de 1930, et, dans ce long labeur, mémoires, mélanges, comptes rendus, se sont succédé en nombre, souvent éclatants, toujours nouveaux, toujours exacts jusqu'au scrupule. Il devait me donner encore des notes étymologiques : il m'avait autorisé à faire transcrire ses additions à ses dictionnaires de Godefroy et de Du Cange, en vue d'une publication dans la *Romania* : quand cette publication commencera, il ne sera plus là pour la contrôler et l'enrichir encore.

De 1903 à 1906, il avait été associé par Paul Meyer à la direction de la *Romania* : une différence d'avis sur la possibilité de laisser aux collaborateurs de la revue une certaine liberté orthographique sépara les deux hommes sans les désunir. Jusqu'à sa fin, Antoine Thomas a suivi affectueusement les efforts du directeur de la *Romania* ; pendant des années, il a au moins parcouru les épreuves de chaque numéro, et je ne saurais dire de combien d'observations précieuses, de rectifications utiles, je lui ai été redevable.

Dans mon souvenir un trait domine : l'impeccable probité intellectuelle d'Antoine Thomas : c'est de là, je crois, que procédaient aussi bien sa modestie personnelle que ses jugements sévères sur plus d'un érudit, la minutie de sa recherche, son inlassable curiosité. Son érudition n'était pas nourrie d'à peu près ; c'était une pénétration toujours plus profonde de la réalité des faits.

Il aura beaucoup appris aux romanistes et aux médiévistes ; il aura beaucoup aidé au développement de disciplines philologiques qu'on a eu tort de vouloir opposer à ses préoccupations propres ; il aura fait plus encore peut-être par sa vivante leçon de scrupule scientifique et de simplicité humaine.

M. R.

L'EXTENSION DE LA FORME OBLIQUE DU PRONOM PERSONNEL EN ANCIEN FRANÇAIS

PREMIER ARTICLE

On sait que, si les pronoms personnels *moi* et *toi* continuent en français les formes latines d'accusatif *me* et *te* qui jouaient uniquement le rôle de complément de verbe ou de préposition, ils peuvent fort bien dans la langue moderne être aussi des sujets ou tout au moins des dépendances du sujet : « Moi, je n'y étais pas », « Tu n'y vas pas, toi ? » *Lui*, *eux*, dont l'histoire diffère quelque peu, ont néanmoins passé par un développement analogue. On voudrait ici rechercher pourquoi et comment cette transformation s'est accomplie. Nous ne prétendons pas apporter une théorie de tout point nouvelle, mais plutôt rechercher ou préciser des dates, grouper les faits connus, en recueillir d'autres, si c'est possible, et les présenter de manière à confirmer une interprétation, proposée déjà de façon sommaire et incomplète ou timidement et à titre accessoire, et à montrer avec preuves à l'appui qu'elle seule explique, et suffit à expliquer, cet étonnant développement.

I

En latin, dans l'usage normal de la langue, le sujet ne s'exprime ni à la première ni à la deuxième personne. La flexion du verbe donne l'indication voulue. *Ego*, *tu*, *nos*, *vos* apparaissent là seulement où, pour une raison ou pour une autre, le sujet doit être accentué. *Dico*, je dis ; *ego dico*, c'est moi qui dis. A la troisième personne, en règle générale, le sujet n'est

pas non plus exprimé. Il le sera, s'il y a une raison ou une autre d'attirer l'attention sur la personne ou la chose qu'il représente, ou s'il est nécessaire de prévenir une équivoque, dans le cas par exemple où, plusieurs sujets étant possibles, la même forme verbale risquerait de se prêter à des interprétations contradictoires. Dans l'un ou l'autre cas, comme il n'y a pas de pronom personnel de la troisième personne en latin, on utilisait le nominatif des pronoms démonstratifs *hic, iste, ille, is* : *scripsit*, il a écrit ; *ille scripsit*, c'est cet homme fameux qui a écrit, ou c'est lui, et non tel ou tel autre, qui a écrit. Comme on peut s'y attendre, le complément direct ou indirect n'est pas indiqué par la flexion. Sauf cas d'ellipse évident, il est toujours exprimé. Ce sont ici les formes *me mihi, te tibi, nos nobis, vos vobis, se sibi* qui servent, et bien entendu, à la troisième personne, réfléchi excepté, les accusatifs et datifs correspondants des pronoms démonstratifs. Il va de soi qu'on pouvait sentir le besoin d'appuyer sur le régime, comme sur le sujet. Dans ce cas on avait recours à des variations de l'ordre des mots.

Tel est le système. Il y aura lieu plus loin d'apporter une retouche à ces quelques indications, mais pour le moment ce bref exposé suffit à notre dessein. Les formes et les fonctions que nous venons d'indiquer ont passé en général dans le français. Pourtant on note déjà certaines modifications dont quelques-unes pourraient bien engager la langue dans une voie nouvelle. Ainsi la première et la deuxième personne ne distinguent plus entre complément direct et complément indirect. D'autre part, le pronom démonstratif *ille* est devenu un véritable pronom personnel : *il* a non seulement le même rôle mais la même tonalité que *je*. Voici qui est plus important encore : les pronoms régimes de la première et de la deuxième personne et le réfléchi se scindent en une double série, *moi, toi, soi* d'un côté, *me, te, se* de l'autre, dont chacune va avoir sa fonction propre.

Serait-ce que *me* est désormais une forme nue où ne perce aucune intention particulière, alors que *moi* attire fortement l'attention sur la personne qui parle ? Il est à croire qu'il en a été ainsi au début ; à une variation de la place du pronom en latin a succédé en français une variation dans la forme de ce pronom. Toutefois, cet état de choses a dû se modifier bientôt.

Au moment où apparaissent nos premiers textes suivis, la distinction qui sépare *moi* de *me* est autre. On ne saurait nier qu'on ne trouve encore, il est vrai, des exemples où *moi* traduit une intention, une nuance de la pensée, mais le plus souvent il s'agit uniquement d'une question de rythme : *moi toi soi* sont des mots qui apparaissent partout où l'accent ou un des accents du groupe verbal tombe sur le pronom, *me te se* sont des formes neutres qui conviennent partout ailleurs. Nulle intention spéciale dans le *moi* de « pesera moi », « respondras moi ? », « donne le moi », « pour moi veoir » et de tant d'autres tours analogues. Nous avons ici seulement un mot plus vigoureux, plus solide que *me* et qui par là se prête mieux au relèvement de la voix demandé par le rythme. On voit que la langue s'éloigne décidément du latin : la liberté d'un ordre de mots variable a sur ce point, comme sur d'autres, fait place au jeu réglé une fois pour toutes d'un mécanisme commode. Il y a là une indication que nous retiendrons. Toutefois, jusqu'ici *moi* reste un régime.

Mais voici un beau jour une innovation autrement hardie. S'écartant de la voie marquée par une tradition bien des fois séculaire, les pronoms personnels régimes en arrivent à jouer à l'occasion un rôle qui les apparente de près à des sujets. Avant de nous demander ce que signifie un pareil bouleversement des lois les mieux établies, il convient de délimiter exactement le phénomène et de le définir. Notons donc qu'il apparaît dans les textes dès le XIIe siècle et qu'il se présente sous deux aspects que nous allons examiner successivement.

I. Le pronom personnel est joint à un autre pronom ou à un substantif :

Fesons la pais et seions buen ami,
et *mei et tei* avrons Rome a tenir.
Couronnement de Louis, 2526-7[1].

Moi et ton pere fumes molt pres cosin.
Aspremont, 9037[2].

Et lors en irons *moi et vos* aprés le chevalier.
Queste del Graal, 57, 12[3].

1. Éd. E. Langlois, 1920.
2. Éd. Brandin, 1921.
3. Éd. Pauphilet, 1923.

Si mouvrons orendroit *moi et Lyonel et Hector*.

Lancelot, III, 382, 2-4 [1].

Un jor estoit a la fenestre
de la meison *li et sa mestre*.

Philomena, 1159-60 [2].

Li et Lohiers et belle Fresne,
la prieure et des nonnaïns siz
se sont en un prael asiz.

Galeran, 2847-50 [3].

Faites vous dangier de donner moi vostre fille a femme? Plus riches homs que *vouz et lui* ne soiés sui jou.

Lancelot, III, 19, 38-9.

II. Le pronom personnel se trouve dans une phrase où le verbe est sous-entendu :

Si en sai plus que *toi* asez.

Renart, I b, 2284 [4].

Et s'il l'eust fet, il fust mors del pechié et honiz dou cors, et *moi* desennoree a toz jorz mes [5].

Queste del Graal, 176, 26-8.

Et si Dieu a de moy envie
qu'o li en ait l'ame ravie,
de mon duel m'eüst osté hors
s'il eüst l'ame et *moy* le corps.

Galeran, 4375-8.

Elle a son cuer et *li* le sen.

Galeran, 2597.

« S'il vos pleust, fet Galaad, je i alasse, car si com je pens je m'en getasse mielz que vos. » Et cil dit qu'il n'i entrera ja se *li* non.

Queste del Graal, 41, 9-15.

Or vient de la cort le roi Artu, ou il prist un escu que nus ne doit porter se *li* non.

Perlesvaus, 4472-3 [6].

---

1. *The Vulgate Version of the Arthurian Romances*, ed. by H.O. Sommer. Les tomes I, II et III de *Lancelot* se trouvent aux volumes III, IV et V de l'édition.
2. Éd. De Boer, 1909.
3. Éd. Foulet, 1925.
4. Éd. Martin, 1882-87.
5. Une autre interprétation est possible ici (« et m'eût déshonorée »), mais elle nous semble moins probable.
6. Éd. Nitze et Jenkins, I, 1932.

Les exemples du premier cas abondent dans les textes, quoique la tournure traditionnelle l'emporte encore de beaucoup. Ceux du second cas ne sont pas aussi fréquents, tant s'en faut, mais ils sont nets ; nous en citerons plus loin au moins un qui est attesté par la rime. Il n'y a pas lieu de contester l'usage.

Ce n'est sans doute pas par hasard que dans deux emplois à première vue si différents on rencontre le pronom régime au lieu du pronom sujet qu'on attendrait. On soupçonne vite une liaison entre les deux développements. Qu'y a-t-il donc de commun d'une liste à l'autre ? Ceci, croyons-nous, que dans les deux cas le pronom est indépendant du verbe. La chose est évidente pour les exemples du second cas, puisque ce qui en fait la caractérisque c'est que justement le verbe n'apparaît pas, reste sous-entendu. Dans les exemples du premier cas le phénomène est moins visible, mais il est au fond identique. Quelles que soient les apparences, les pronoms accolés ne sont pas des sujets du verbe. *Moi, toi* n'ont jamais joué ce rôle au XIIe et au XIIIe siècle, pas plus qu'aux siècles suivants du moyen âge ou de l'époque classique. Ils ne le jouent pas davantage à l'heure qu'il est. Sur ce point, il y a continuité ininterrompue depuis l'époque latine, à travers vingt siècles d'histoire. Ce qui peut faire illusion un instant aujourd'hui, c'est que nous disons parfois « Ton père et moi sommes cousins », où « moi » et « ton père » ont l'air d'être des sujets immédiats et directs du verbe. Toutefois, si l'on remarque que ce tour n'appartient pas à la langue populaire, que les gens cultivés l'écrivent plus volontiers qu'ils ne le disent, que même en écrivant ils sont loin d'en abuser et qu'ils préfèrent au contraire dans la plupart des cas dire ou écrire « Ton père et moi *nous* sommes cousins », on se rendra compte que ce dernier type de phrase représente la construction moderne et que l'autre tour, plus compassé, plus solennel, n'est au fond que la construction du moyen âge qui, comme tant d'archaïsmes, a survécu jusqu'à nos jours. Cette construction date d'une époque où il n'y avait nulle nécessité d'exprimer le sujet atone parce que l'indication qu'il pouvait fournir au besoin était déjà donnée par la forme verbale elle-même. On sait que notre point de vue a changé : le verbe ne nous renseigne plus avec assez d'efficacité sur la per-

sonne ou le nombre, et il faut pour nous guider ici qu'il s'adjoigne en chaque cas le pronom sujet atone. C'est pourquoi, toutes les fois que nous parlons spontanément et sans recherche de style, nous écartons d'instinct un tour où nous sentons que manque une indication essentielle. Au XIIe siècle cette indication n'y manquait pas.

On le voit, nous avons le tour moderne et nous possédons encore le tour ancien. C'est ainsi qu'au XVIe siècle et au début du XVIIe « il le m'a dit » se maintenait toujours à côté de « il me l'a dit » ; c'est ainsi que « je ne sais » est resté jusqu'à ce jour un doublet plus relevé de « je ne sais pas ». Mais dans le premier de ces deux cas il n'y a qu'un changement peu significatif de l'ordre des mots, dans le second un transfert de la valeur négative d'un mot presque effacé à un vocable de pleine valeur phonétique. Au contraire la coexistence de « ton père et moi sommes cousins » et « ton père et moi *nous* sommes cousins » marque, comme nous le verrons, une des plus profondes transformations qu'ait subies le français depuis le XIIe siècle. La comparaison entre les deux tours nous permet de mesurer très exactement le chemin parcouru par la langue. Elle nous permet aussi d'interpréter correctement le tour du moyen âge.

Si ce tour a subsisté ainsi, malgré son peu de conformité avec les tendances actuelles du français, et n'a pas encore disparu devant celui qui doit un jour le remplacer tout à fait et en attendant l'a relégué à l'arrière-plan de la langue, on serait peut-être tenté de conclure que cette rivalité, sans être récente, n'est du moins pas très ancienne. On se tromperait. Il est probable qu'on trouverait déjà des exemples du tour moderne au XIIe siècle, et en tout cas ils ne sont pas rares au XIIIe et au XIVe siècle. En voici quelques-uns :

> Ha ! quens Alibran, Yde seur,
> ne cuiday pas que vous eussiez
> enfant dont *vous* ne deüssiez
> avoir hounour *et vous et ly*.
>
> *Galeran*, 2974-7.

c'est-à-dire : « dont *vous* ne dussiez avoir honneur et vous et lui (le comte Alibran) ».

Par foy, fait mesires Gauvain, *nous* joustames *moi et lui* voiant tous cheaus de la place par ij fois.

Lancelot, II, 339, 7-8.

Il est de si haute vie que ce est merveille ; ne de chevalerie nel puet *nus hons* resembler *ne toi ne autres*.

Queste del Graal, 137, 31-33.

Li prïeus dist : Or tenès coi,
frere Renart, en irès vos ?
— Sire, dist il, *et moi et vos*
irons *nos*. — Et que feriens dont ?

Couronnement Renart, 2128-31 [1].

Et quant il seront assamblé et li tornois sera pleniers, *nous* y vendrons en tel maniere *moi et lui* que ja nus ne nous y connistera.

Lancelot, III, 276, 37-9.

Donc ne purriemes *nus* pas *moi et vous* es're bons amis légerement.

Lancelot, III, 294, 22-4.

Et voici une humble pétition de 1387 où les deux tours sont rassemblés, dans des circonstances identiques, à quelques lignes d'intervalle :

Et pour ce que *moy et ma femme nous* lui en avons parlé plusieurs fois... p. 71. Car en verité *ma femme et moy* en avons tel doleur... que nous n'avons jour de bien ne de paix... p. 72.

Lettre de rémission [2].

On le voit plus nettement encore maintenant, les deux pronoms ou le pronom et le substantif qui apparaissent ainsi accolés et sous la forme du cas-régime ne sont pas les sujets du verbe ; ils sont seulement en rapport avec ce sujet dont ils précisent par avance ou après coup la compréhension. On ne sera pas surpris que dans ces conditions le sujet atone, quand il est exprimé, soit le plus souvent *nous* ou *vous* qui résument en eux

1. Éd. A. Foulet, 1929. *Nos* est un sujet, comme le montre le rejet, et *moi et vos*, qui placés en tête de la phrase déterminent ce rejet, montrent par là-même combien ils sont détachés du verbe. Si *nos* était un régime et que par conséquent le verbe fût *aler soi*, au lieu de *aler*, nous aurions « et moi et vos nos irons », comme aux v. 6590-1 de *Galeran* : ... elle demourra à l'ostel — et je et vous *nous* en yrons.

2. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, 1864.

toutes les personnes. Plus rares sont les exemples du type « nus homs... ne toi ne autres ». Toutefois, au lieu de développer le contenu du sujet, les formes accolées au cas-régime peuvent compléter le sujet, c'est-à-dire faire surgir une nouvelle personne que n'annonçaient nullement ni le choix du sujet atone ni le nombre du verbe. C'est un cas étudié d'un autre point de vue que le nôtre par Tobler dans ses « Mélanges de grammaire française »[1]. Voici le passage de Chrétien dont il part : « Ceste parole ot escoutee — li seneschaus, il et ses frere » (*Ch. lyon* 4413, ms. H.) Suit une assez longue liste d'exemples où se retrouve la même construction curieuse. Il est clair qu'elle a pour but de mettre en relief un personnage principal, pris dans un groupe de compagnons ou de participants à une action quelconque. La liste de Tobler comprend des cas de compléments aussi bien que des cas de sujets, et quand nous avons affaire à des sujets ils apparaissent toujours sous la forme *il* ou *ele*, comme dans l'exemple de Chrestien que nous venons de rapporter. Pourtant un passage du roman de *Rou* fait exception : « E le chastel de Chieresburc — destruist Hastein par sa podnee, — *lui* e la gent de sa cuntree (I, 421) ». Ici nous avons à la reprise du sujet le cas-régime. Suchier avait proposé de corriger *lui* en *il*, mais cela n'est pas nécessaire[2]. Le cas-régime apparaît en de nombreux exemples du même type, et ce sont ces exemples qui nous intéressent ici. En voici quelques-uns :

Savoir porront...
que *je* nes vuel noient ocire
ne moi ne gent de mon empire.
Béroul, 2022-6[3].

Atant es vos venu en place
dant Ysengrin lui et s'amie
Renart, Va, 310-11, mss. BCDKLM n.

---

1. *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 1re série, 2e éd., 1902, p. 228-9.

2. Parmi les exemples anciens que nous citerons au cours de ces articles, il y en a bien une trentaine au moins où les éditeurs ont corrigé pour rétablir ce qu'ils pensaient être la leçon originale. A défaut d'autres raisons, le nombre même de ces corrections doit inspirer des doutes. Nous avons rétabli partout la leçon du manuscrit.

3. Éd. Muret, 2e éd. 1922.

Alibrans debonnairement
li et sa femme li octroie.

Galeran, 1100-1.

Et *messires Gauvains* qui au tornoiement estoit venuz *lui et Hestors* aidoient a cels defors.

Queste del Graal, 196, 9-11.

Le sujet à la forme faible peut manquer, mais la contexture de la phrase et le nombre du verbe montrent que la construction est essentiellement la même :

Un poi aval, lez une espine,
torne a un gué *lui et Andrez*.

Béroul, 3876-7.

Mes d'un afere vous requier
conseil, qar bien en ai mestier
moi et mon compaignon Coart.

Renart, XVII, 193-5.

Il y a entre ces deux types de phrase la même opposition qu'entre les tours « moi et ton père fûmes cousins » et « moi et ton père *nous* fûmes cousins ». Cette opposition de forme, nous le savons, ne traduit pas une différence de sens ou d'intention. Dans le premier cas le verbe suffit à lui seul à donner les indications nécessaires de nombre et de personne, dans l'autre, pour plus de sûreté, on ajoute une forme de pronom sujet qui sans renforcer ces indications les exprime une seconde fois. Les contemporains sont si conscients de cette ressemblance essentielle que le scribe du ms. D de *Renart*, ou son modèle, recopiant les vers de la branche XVII que nous venons de citer, écrit ainsi le passage :

Mes d'un afere vous requier
conseil, que *j'*ai de ce mestier
moi et mon compaignon Coart.

D porte la date de 1339. A supposer qu'il y ait là une correction postérieure et voulue d'un tour qui n'était plus assez significatif, le témoignage n'en perdrait pas sa valeur, puisqu'il vient tout de même d'une époque si voisine de celle de l'original, et ce témoignage montre combien l'interprétation que nous proposons était immédiate pour les lecteurs du temps.

Ainsi *moi*, *toi*, *lui*, *li*, qui historiquement correspondent à des

accusatifs ou tout au moins à des cas obliques du latin, apparaissent fréquemment au XIIe et au XIIIe siècle dans des phrases où ils ne sont ni régimes de verbe ni complément de préposition. Si l'on pouvait ici recourir aux termes de la grammaire latine, on dirait que ce sont des nominatifs. Mais le point important pour nous, c'est qu'en aucun cas l'une quelconque de ces formes n'est un sujet. Elles se rattachent au sujet, exprimé ou sous-entendu, mais elles en sont distinctes. Rythmiquement et grammaticalement elles sont indépendantes du verbe. C'est dire qu'elles ne se penchent sur aucune autre forme, en un mot qu'elles ont un accent propre. Pourquoi le pronom personnel accentué, quand il est en rapport avec le sujet, prend-il ainsi la forme insolite du cas-régime ? Pourquoi *moi*, *toi*, *lui*, *li* au lieu de *je*, *tu*, *il*, *ele* ?

Avant de proposer notre explication de la difficulté, nous tenons à spécifier que nous n'examinerons ici le cas de *lui* et de *li* que dans la mesure où ces formes jouent un rôle identique à celui de *moi* et *toi*. Ces pronoms de la troisième personne ont en effet des emplois particuliers auxquels nous reviendrons plus tard. Nous réservons de même pour le moment le cas de *c'est moi*, substitut de *ce suis je*, car cette substitution, plus tardive que les autres, s'explique aussi, croyons-nous, par des raisons différentes.

II

Quand on se demande pourquoi *je* est remplacé à l'occasion par *moi*, on est amené à supposer que *je* était devenu incapable, ou plutôt devenait moins capable, de jouer le rôle d'un pronom accentué. Le fait est si évident qu'il ne serait sans doute contesté par personne. La difficulté est de trouver une cause à cet affaiblissement. Nous y parviendrons, croyons-nous, si nous observons d'assez près la transformation des pronoms latins en pronoms français et si nous tirons de cet examen la conclusion qui s'impose.

On dit d'ordinaire, et nous l'avons répété nous-même plus haut, que le latin n'exprime le pronom sujet que quand la clarté de la phrase l'exige ou quand il s'agit de rendre une intention particulière : « dico » je dis, « ego dico » c'est moi

qui dis. La règle est sans doute juste, mais l'exemple est trompeur, comme nous l'allons voir. *Ego* correspond bien en gros à un *moi* moderne, mais il exprime souvent des intentions si subtiles que c'est proprement dépasser la mesure que de le rendre alors par une forme aussi massive que *moi*. Voyons ce qu'écrit à Cicéron, assiégé dans Dyrrachium, son gendre Dolabella [1]. Il lui conseille dans le cas où Pompée, le chef des assiégés, se retirerait ailleurs d'abandonner une cause désormais perdue et d'aller chercher un asile dans une ville tranquille, Athènes ou une autre ; puis il continue : « Quod si eris facturus, velim mihi scribas, ut *ego*, si ullo modo potero, ad te advolem ». On peut croire que *ego* est appelé par *ad te* et traduire par « Dans le cas où tu suivrais mes conseils, écris-le moi, je te prie, et moi, si j'en ai la moindre possibilité, je vole te rejoindre ». On peut aussi supposer que, si *ego* apparaît au début de la phrase subordonnée introduite par *ut*, c'est afin de permettre d'insérer dans cette phrase, au mieux du rythme et de la clarté, une seconde phrase subordonnée « si ullo modo potero ». On traduirait alors : « Ecris-le-moi, je te prie, afin que de mon côté, si j'en ai la moindre possibilité, je vole te rejoindre ». Mais un Français ne se serait-il pas contenté en pareil cas de dire tout simplement : « Fais-moi savoir ton départ et, si je le puis, je volerai te rejoindre » ? On sent la nuance que Dolabella veut exprimer, ou du moins on sent que Dolabella veut exprimer une nuance, mais tout essai de traduction sera trop appuyé pour l'usage de notre langue. Cicéron lui-même écrit à Varron [2] : « Sed plus facio quam Caninius mandavit. Ille enim si quid ego scirem, rogarat, quod tu nescires : ego tibi ea narro, quae tu melius scis quam ipse, qui narro ». Traduisons : « Mais je fais plus que Caninius ne m'a demandé. *Lui* m'avait prié, dans le cas où *moi* j'aurais appris quelque chose de t'écrire ce que tu ne saurais pas, *toi* ; et *moi* je te raconte des choses que tu sais, *toi*, mieux que *moi-même* qui te les raconte ». Qui niera que cette traduction, toute fidèle qu'elle se prétende, n'alourdisse singulièrement le texte latin et pour tout dire ne le

1. *Att.*, XI, 5. Nous citons d'après J.-A. Hild, *Cicéron, Choix de lettres*, Paris, Colin, 1910, p. 295.

2. *Fam.*, IX, 6. Hild, p. 311.

trahisse ? Sans doute ces pronoms personnels ou démonstratifs ont une valeur : *ille* est opposé à *ego*, *ego* à *tu* par deux fois, et *tu* lui-même est opposé à *ipse*. Mais il y a là une symétrie et presque un cliquetis qui sont étrangers à notre rhétorique. Cicéron écrivant en français ne se bornerait-il pas à dire : « Mais je fais plus que Caninius ne m'a demandé. Il m'avait prié dans le cas où j'aurais appris quelque chose de te communiquer ce que tu ne saurais pas. Et moi je te raconte des choses dont tu es mieux informé que celui-là même qui te les raconte » ? Nous n'avons retenu qu'un *ego*.

Si du genre épistolaire nous passons à la comédie et si de Cicéron nous remontons jusqu'à Plaute, nous allons confirmer ces premières observations et peut-être les étendre encore.

> Filiam despondi *ego*, hodie huic nuptum Megadoro dabo [1]

dit l'avare de l'*Aululaire*. Quelle est la valeur de cet *ego* ? Après une courte réponse de la vieille servante, l'avare poursuit :

> Tace atque abi, curata fac sint, cum a foro redeam domum
> Atque aedis occlude : iam *ego* hic adero [2].

Que signifie cet *ego* ? Peut-être « moi le maître » ? Mais il semble bien y avoir là une simple formule. On la retrouve plus haut au v. 104 : « Iam *ego* hic ero ». L'important c'est que, dans son édition de Plaute, M. Ernout traduit : « J'ai promis ma fille, aujourd'hui je la donne en mariage à Megadore, notre voisin » et « Tais-toi et va-t-en : et que tout soit prêt quand je reviendrai du Forum. Et ferme bien la maison ; je serai de retour dans un instant. » De même au v. 104 : « Je serai ici dans un instant. » Dans chaque cas *ego* a disparu de la traduction. On citerait facilement des cas analogues, et même sans sortir des premières scènes de l'*Aululaire*.

Plaute, il est vrai, écrit en vers, et il est possible que dans plus d'un cas on n'ait là qu'un simple artifice de versificateur désireux d'équilibrer sa mesure. Sans doute, mais Plaute se serait-il permis cet artifice, y aurait-il même pensé, n'en eût-il pas imaginé d'autres, s'il n'avait trouvé autour de lui un usage,

1. *Aulularia*, 271. Éd. Ernout, t. I, 1932.
2. *Ibid.*, 273-4.

peut-être populaire, qui suggérait et justifiait cet emploi ? La conclusion ne nous paraît pas douteuse. Et l'usage de Cicéron épistolier et de ses correspondants vient la renforcer. Les lettres des Romains cultivés nous montrent un emploi des pronoms personnels sujets singulièrement plus large que celui que nous offrent les poèmes, les œuvres historiques et philosophiques, même quand on tient compte du fait que les lettres, comme la comédie, fournissent plus d'occasions d'employer les pronoms personnels de la première et de la deuxième personne. Ainsi, plus on se rapproche de la langue parlée, plus les pronoms sujets deviennent fréquents. Toutefois, ni Cicéron ni ses correspondants ne sont allés dans leurs lettres aussi loin que Plaute dans ses comédies. Toujours chez eux *ego* et *tu* présentent une nuance, souvent intraduisible mais en tout cas saisissable. Ce n'est pas seulement parce qu'ils écrivent en prose ; ce sont des gens cultivés qui, même dans leur correspondance, écartent un emploi qu'ils se permettent peut-être dans leur parler de tous les jours, mais qu'ils jugent trop familier pour la langue écrite. C'est ainsi que chez nous bien des gens qui n'ont pas de scrupule à se servir du pronom *ça* dans leur conversation s'en gardent non seulement dans des écrits de ton relevé mais même dans des lettres familières.

Il y a donc dans le latin parlé une tendance à employer le pronom personnel sujet même quand cet emploi semble surabondant [1], et dans la langue épistolaire qui se tient à mi-chemin entre le parler courant et le latin des livres cette tendance apparaît sous forme d'une disposition très visible à utiliser fréquemment ces pronoms pour leur faire rendre des nuances souvent subtiles. Mais jamais à aucun moment de l'histoire du latin il n'y a eu obligation stricte d'employer le pronom sujet. Il rend des services, on y a recours abondamment dans la conversation, on s'en sert avec ingéniosité dans les lettres, on en use beaucoup moins dans les œuvres de ton relevé, mais en toutes circonstances il n'est qu'un auxiliaire, utile, non indispensable. On peut s'en passer quand on veut.

Quand le latin est devenu du français, cette liberté ne s'est

1. Voir les observations de M. J.B. Hofmann sur ce qu'il appelle le *tu* et le *ego* « à demi obligatoires », *Lateinische Umgangssprache*, 1926, § 95.

pas maintenue. Aujourd'hui, bien que le même sujet puisse servir à plusieurs verbes étroitement reliés entre eux, le sujet doit toujours être exprimé. C'est là un changement capital dans l'histoire de notre langue et peut-être celui qui plus que tout autre a contribué à donner au français sa physionomie originale.

Ni l'italien, ni l'espagnol par exemple ne l'ont suivi sur cette voie. Il n'est personne qui ne le sache, mais qu'on veuille bien nous excuser si nous croyons devoir illustrer le fait par deux passages empruntés à des auteurs modernes d'Espagne et d'Italie. Quand on les comparera à ce que serait le même développement chez un écrivain français, la matérialité même de ce rapprochement aura une éloquence qui aidera, croyons-nous, à la démonstration de notre thèse.

Notre premier passage est emprunté à un des romans nationaux de B. Pérez Galdós, *El 19 de Marzo y el 2 de Mayo*[1] (ch. VII, p. 71) :

Al fin *hemos* salido de dudas. Todo era invención de Santurrias. ¿ Qué hay por el pueblo ? Estará la gente contentísima, ¿ si ? Ahora, cuando salga el señor Príncipe de la Paz á paseo, *supongo* que le *victorearán*... ¡ Ay ! qué susto me *he* llevado, hijito. De veras *creí* que *íbamos* á tener un motín ¡ Un motín ! ¿ Sabes tú lo que es eso ? En mi vida *he* visto tal cosa, y sírvase Dios llevarme á su seno antes que lo *vea*. Un motín no es ni más ni menos que salirse todos á la calle gritando viva esto ó muera lo otro, y romper alguna vidriera, y hasta si se ofrece golpear á algún desgraciado. ¡ Qué horror ! Gracias á Dios no *tendremos* ahora nada de esto, y sin duda la prudencia y tino de aquel hombre... ¿ *Sabes* que *estuve* en su palacio á prevenirle de lo que pasaba, y no me *recibió* ?..

Si nous laissons de côté les verbes impersonnels qui posent un cas particulier, il y a dans ce passage 19 verbes, dont 12 n'ont pas de sujet exprimé : sur les 7 qui restent un seul a un pronom comme sujet : « ¿ Sabes *tú* lo que es eso? », et l'on sent l'intention : « Le sais-tu, toi, comme je le sais, moi ? »

Voici maintenant un passage, de ton moins populaire, il est vrai, emprunté à un recueil de nouvelles de Ugo Ojetti, *Mimì e la Gloria*[2] (p. 158) :

Donna Carla. — Fuma una sigaretta, se *vuoi*...

1. Madrid, 1905.
2. Milan, Baldini, Castoldi & C°, 1909.

Il Senatore. — Grazie, *ho* fumato troppo giocando a « bridge ». La fortuna di Santeverino è straordinaria. In due ore *ha* dichiarato sei volte « atout » di cuori con cinque onori. Si *porta* deputato, lo *sai* ?...

Donna Carla. — Ah...

Il Senatore. — Non *é* una cima, ma in politica *è* un uomo coerente alla sua posizione sociale. *Ha* comprato da Rupert un mezzo sangue di tre anni, Garibaldi : l'*ha* ribattezzato Cavour.

Donna Carla. — Sunny ancora non torna... *Hai* notato che stasera *ha* parlato a lungo col piccolo Sensi ? Da molto tempo non l'*avevo* veduta restare tanto a lungo con qualcuno. E dopo quel che *ha* detto l'altra mattina a tavola...

Il Senatore. — Che *ha* detto ? *Dice* tante cose !

Donna Carla. — *Ha* parlato del matrimonio.

Il Senatore. — Ah sì, ma *ha* detto che *è* un'istituzione logora...

Ici, sur 20 verbes à un mode personnel, exception faite d'un impératif, 18 n'ont pas de sujets exprimés. Les 2 qui restent ont des substantifs comme sujets.

Nous avons choisi un monologue et un dialogue, parce que c'est dans ces cas que nous avons le plus de chance de rencontrer des verbes accompagnés d'un pronom sujet. Et l'on voit à quoi se monte la récolte : un sujet exprimé dans le texte espagnol, point dans le texte italien. Dans le second cas il faudrait ajouter au passage cité ci-dessus un nombre de lignes à peu près égal du même dialogue pour trouver des pronoms sujets exprimés :

Il Senatore. — Per Susanna vorrei almeno un uomo di trent'anni che sapesse tener le redini in mano.

Donna Carla. — *Io* credo invece sia meglio che le redini le tenga *lei*.

Ici encore on sent la raison d'être de ces pronoms, il y a opposition très marquée : « Je crois, moi, *au rebours de toi*, qu'il vaut mieux que ce soit elle *et non lui* qui tienne les rênes ».

Il est probable que dans le laisser-aller d'une conversation réelle il y aurait plus de pronoms sujets exprimés que dans les deux passages que nous venons de citer, et on peut supposer aussi que quelques-uns de ces pronoms s'expliqueraient difficilement par une intention particulière. La langue écrite, quand elle vise à faire œuvre littéraire, stylise toujours les conversations qu'elle rapporte, et même les plus familières. Nous avons bien entendu à marquer la même réserve quand il s'agit d'interpréter

une scène de Plaute et même une lettre de Cicéron. En tout cas, quelle extraordinaire ressemblance il y a entre le cas du latin et celui de l'espagnol et de l'italien ! Pour les trois langues, dès que le sujet d'un verbe serait un pronom personnel, nul besoin de l'exprimer : de par sa flexion le verbe donne toutes les indications utiles. Quand le pronom personnel sujet est exprimé, dans les trois langues il marque une nuance, généralement une opposition. Encore une fois nous admettons bien qu'on trouverait en espagnol et en italien, surtout dans la langue parlée, des pronoms personnels sujets employés sans arrière-pensée et uniquement à titre de sujets vides. Mais nous croyons avoir montré que cet usage n'était pas inconnu des contemporains de Plaute. Et nous ne voudrions pas jurer non plus que les intentions marquées en espagnol et en italien par les pronoms sujets, quand ils accompagnent le verbe, correspondent toujours et dans tous les cas aux nuances qu'expriment ces pronoms en latin. Chacune de ces langues a, même dans ce domaine où elles se tiennent de si près, des particularités qui lui sont propres. Le point important et qui domine tout le reste est qu'en espagnol et en italien, comme en latin, le verbe porte en soi tout ce qui est nécessaire pour indiquer la personne et le nombre. Le sujet n'est jamais nécessaire. Il l'est toujours en français.

Et pourtant, comme l'espagnol et l'italien, le français vient du latin. Ou plutôt, chacune de ces trois langues n'est que du latin à un moment postérieur de son évolution. Comment se fait-il que sur un point fondamental de leur structure ces trois langues se soient séparées si nettement, l'espagnol et l'italien continuant le latin, tandis que le français modifiait profondément la tradition reçue ?

Il ne suffit pas de dire que, dès les temps du latin, la langue populaire ou familière avait une tendance à multiplier les pronoms sujets et que le français n'a fait que conduire à son terme un développement déjà bien indiqué. La tendance n'est pas douteuse, mais l'espagnol et l'italien en ont hérité également, et cependant ils ne l'ont pas poussée jusqu'à ses conséquences extrêmes ; on se demande même s'ils ont dépassé très sensiblement ici l'étape latine. Admettons pourtant un progrès, admettons même qu'un jour l'italien et l'espagnol pourraient bien

rejoindre le français. Il restera que le français a été ici en avance de plusieurs siècles. Pourquoi ? Quel est donc, dans l'histoire de notre langue, l'événement qui a amené cette brusque divergence ?

En effet, de ce qu'un développement est possible il ne s'ensuit pas en linguistique, non plus qu'ailleurs, qu'il doive nécessairement se produire. Il y faut encore une occasion, une cause déterminante. On l'oublie parfois. L'emploi de plus en plus étendu des prépositions, nous dit-on, fournit un moyen commode de remplacer les cas, et voilà que les cas disparaissent. C'est négliger le fait qu'aucune préposition latine n'a jamais servi à marquer le complément direct d'un verbe transitif. La déclinaison à deux cas, qui distinguait le régime du sujet, n'était donc pas menacée par l'envahissement des prépositions. Et en fait elle a subsisté en France, tant que le cas-régime a été marqué par une nette désinence. Le jour où l'*s* de flexion est tombé, la vieille distinction entre le cas-sujet et le cas-régime ne pouvait subsister. C'est un accident de phonétique qui a ruiné la déclinaison. On nous dit encore [1] que le type de phrase caractérisé par l'ordre sujet-verbe-complément a existé en latin à côté de l'ordre plus ancien et plus fréquent sujet-complément-verbe et qu'il a fini par triompher de l'autre au point de rendre la déclinaison à deux cas inutile. Mais il y a une différence entre un ordre de phrase qui se répand, un ordre favori si l'on veut, et un ordre de phrase qui a chassé tous les autres, un ordre unique. Le français n'est passé au second développement qu'après avoir perdu la déclinaison. Nombre de langues en sont restées à la première étape, et ayant perdu la déclinaison ont été amenées pour éviter les conséquences qui résultaient de cette perte à faire appel à des artifices dont le plus connu est le recours à l'*á* distinctif de l'espagnol. Car nous entendons bien que la réponse d'une langue n'est pas forcément la réponse de toutes les langues qui se trouvent dans le même cas. Ainsi il a fallu une succession de deux procès distincts pour qu'en français un ordre préféré devienne un ordre nécessaire.

---

1. Voir Elise Richter, *Zur Entwicklung der Romanischen Wortstellung aus der Lateinischen*, 1903, et particulièrement p. 154-6.

Ces étapes de l'évolution ne se franchissent que peu à peu. Si les résultats prennent quelque relief, ce n'est bien souvent qu'après des siècles d'histoire. Les échelons intermédiaires semblent alors s'effacer. On est tenté de rattacher directement des états qui ne se sont fondus l'un dans l'autre qu'à travers de multiples transformations. On expliquera sans doute un jour le passage du latin au français en omettant toute mention de la déclinaison à deux cas du XIe et du XIIe siècle. Ces raccourcis violents sont légitimes quand ils se bornent à viser une vérité d'ensemble. Ils risquent de nous égarer si nous les prenons comme guides dans la recherche du détail. Et c'est une recherche de cet ordre que nous entreprenons ici. L'italien et l'espagnol, quand il s'agit de l'emploi du pronom sujet, continuent à quelques variations près la tradition du latin. Le français s'écarte de cette voie traditionnelle. Voilà le fait. Comment l'expliquer ?

Il n'est pas besoin de chercher très loin. Si le verbe français exige l'emploi du pronom sujet dans tous les cas où il n'y a pas de sujet nominal, c'est parce que ses terminaisons se sont obscurcies : les indications qu'elles ne fournissaient plus, il a fallu les attendre désormais d'un secours extérieur. Qu'on jette les yeux sur le tableau suivant. On verra en effet comment, sous l'action d'une poussée phonétique d'origine obscure, le verbe français s'est dépouillé, simplifié, étriqué même, par comparaison avec le verbe du latin, de l'espagnol et de l'italien ;

amo	compro	lodo	aime
amas	compras	lodi	aimes
amat	compra	loda	aime
amamus	compramos	lodiamo	aimons
amatis	comprais	lodate	aimez
amant	compran	lodano	aiment

Ainsi l'espagnol et l'italien, comme le latin, ont six formes différentes, une pour chaque personne. Le français n'en a plus que trois, et il se trouve que les formes les plus employées, qui sont la première personne du singulier et la troisième personne du singulier et du pluriel sonnent identiquement pour l'oreille.

Bien entendu, il n'y a rien là que de très connu, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a fait ce rapprochement. Mais en a-t-on

tiré tout le parti qui convenait ? On accepte, comme il le faut bien, la transformation du verbe français, mais s'est-on demandé quelle en est la date ? A-t-on recherché les contre-coups qu'un événement linguistique d'une telle importance n'a pu manquer de déterminer *à cette date donnée*, s'est-on assez préoccupé de savoir quel a pu être *alors* dans les profondeurs de la langue le retentissement de ces premiers contre-coups ?

III

Posons-nous donc ces questions. Recherchons cette date et les premiers échos de ce sourd travail qui s'accomplit à l'intérieur de la conjugaison française, sans nous dissimuler que l'entreprise est difficile et que nous ne pouvons espérer d'aboutir qu'à des résultats approchés. Tels quels, ils pourront peut-être nous fournir la réponse que nous attendons.

La première et la deuxième personne du pluriel ont encore aujourd'hui dans l'ensemble de la flexion verbale une forme nettement divergente. Nous pouvons donc les laisser de côté. Ce qui nous intéresse, c'est de savoir comment et surtout à quelle époque les quatre autres personnes en sont venues à prendre la prononciation uniforme qu'elles ont aujourd'hui. Pour simplifier, nous nous en tiendrons au cas de la première conjugaison qui renferme l'immense majorité des verbes français. Quelles sont au XIIe siècle les différences qui dans la prononciation séparent chacune de ces quatre formes ? La première personne du singulier n'a pas d'*e* final (*chant*, *aim*), la deuxième a un *s* final (*chantes*, *aimes*), la troisième personne du pluriel se termine en *nt* (*chantent*, *aiment*). Pour mémoire, mentionnons que primitivement la troisième personne du singulier avait un *t* final (*chantet*, *aimet*) qui dès le début du XIIe siècle n'est plus guère qu'un souvenir. Ainsi, sauf l'absence d'un *e* final à la première personne, l'aspect des quatre formes en question est déjà ce qu'il est aujourd'hui : la différence consiste uniquement en ce qu'on a autrefois fait sentir dans la prononciation l'*s* de la deuxième personne du singulier et le *nt* de la troisième personne du pluriel (comme dans le second cas cela peut encore arriver aujourd'hui quand il y a liaison). A

quel moment *chant* est-il devenu *chante*, à quel moment l'*s* de *chantes* et le *nt* de *chantent* se sont-ils amuis ?

Première personne du singulier de l'indicatif présent. — En ce qui concerne la première question, il est à noter que les verbes du type *entrer* ont toujours eu l'*e* final à la première personne. Sous l'influence de ces verbes et surtout sur l'analogie des formes de la deuxième et de la troisième personne [1] l'*e* s'est introduit dans tous les autres verbes. Sur la date de ce changement les grammaires, faute de travaux d'ensemble antérieurs, sont assez hésitantes ou peu nettes : « Dès le XIIe siècle, dit Nyrop [2], l'*e* féminin... a été introduit dans les 1res personnes qui n'en avaient pas : *aim* > *aime*... ». « En anglo-normand, dit à son tour la grammaire Schwan-Behrens [3], on rencontre des formes analogiques dès le XIIe siècle ; dans la langue littéraire, on les rencontre assez souvent dans la 2e moitié du XIIIe et, presque à l'exclusion de toute autre, depuis la 2e moitié du XIVe ». Un relevé de tous les exemples dûment constatés que nous offrent de cet *e* adventice les textes du XIIe et du XIIIe siècle permettrait sans doute plus de précision. Un fait toutefois est certain, le seul qui nous intéresse ici, c'est que si le grand succès des formes analogiques est de date postérieure, ces formes apparaissent en tout cas, dans les textes littéraires, dès la première moitié du XIIIe siècle [4]. Si l'on tient compte de la timidité avec laquelle la langue littéraire suit les initiatives même les plus heureuses de la langue parlée, on n'éprouvera aucune hésitation à conclure que dès le XIIe siècle ces formes étaient déjà courantes dans la langue de la conversation. Le témoignage de l'anglo-normand nous permettrait même de remonter plus haut.

---

1. M. Bourciez donne une explication en partie différente, *Eléments de linguistique romane*, 2e éd., 1923, p. 630, § 550 *a*.

2. *Grammaire historique de la langue française*, t. II, 1903, p. 88, § 115.

3. *Grammaire de l'ancien français*, trad. Bloch, 2e éd., 1913, p. 230, § 352. Voir aussi Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, p. 340 : « A la 1re personne de l'indicatif présent, l'*e* final.. apparaît dès le XIIe siècle ».

4. L'*e* analogique se rencontre 5 fois dans l'*Escoufle* et une fois dans *Guillaume de Dole*, E. Farber, *Rom. Forschungen*, XXXIII, 1895, p. 765, § 69. Dans la *Violette*, « la proportion de l'*e* analogique de l'ind. pr. 1re pers. du sing. est à son absence comme 1 à 6. », éd. Buffum, 1928, p. XXII.

Ainsi la troisième personne qui a perdu son *t* final de très bonne heure se termine dès lors par un *e* sourd, et voilà que la première personne est à son tour pourvue d'un *e* final. Le résultat de ce double développement, c'est que la première et la troisième personne sont désormais semblables. Le premier coup a été porté au paradigme de la conjugaison : une distinction importante est en voie de s'effacer.

Deuxième personne du singulier de l'indicatif présent. — Passons à la deuxième personne. Quand l'*s* final a-t-il cessé de se prononcer dans la langue parlée ? La question est moins facile à résoudre. Car ici il ne s'agit plus d'une syllabe complète dont la présence ou l'absence se remarque immédiatement dans la mesure d'un vers. Si l'on veut en effet que tel ou tel octosyllabe, par exemple, ne boite pas, il faut choisir entre *aim* et *aime,* et ainsi on peut retrouver la forme analogique si le scribe a rétabli de son chef la forme ancienne, ou on est sûr du bien fondé de la forme analogique si le scribe l'a respectée. Mais qu'un *s* soit prononcé ou non à la fin d'un mot, voilà qui ne change rien à la mesure du vers. Dans un cas cependant nous pouvons obtenir, semble-t-il, un renseignement valable. Si le verbe à la deuxième personne se trouve à l'intérieur du vers devant un mot commençant par une voyelle, nous verrons bien si l'*e* final du verbe est protégé par l'*s* de flexion et compte dans la mesure du vers ou, si par delà un *s* inopérant, il y a élision de cet *e* final devant la voyelle suivante. Le malheur est que dans le premier cas l'indication fournie par la mesure sur l'efficacité de l'*s* et par conséquent sur sa valeur sonore n'est vraiment probante que pour la langue littéraire. Dans le deuxième cas au contraire, c'est-à-dire si la syllabe finale du verbe *-es* s'élidait tout entière devant une voyelle suivante, nous pourrions conclure à une particularité de la langue parlée, puisque c'est bien là qu'en est aujourd'hui la langue de la conversation et que cet état ne peut être que l'aboutissement d'une évolution assez longue.

Existe-t-il des exemples de cette élision ? Il n'est pas besoin qu'ils soient nombreux. Leur force probante résultera non de leur nombre mais de leur existence même, surtout si l'on y note une continuité chronologique assurée. Or on a cité un exemple de Musset, un de d'Aubigné, un de Régnier, un de

Desportes, un de Ronsard [1]. Nous voici déjà remontés jusqu'au XVIe siècle. Un vers de Villon

Se feuss (es) ung povre ydiot et folet
P. D, XI, 22 [2].

nous amène en plein XVe siècle. Finalement avec un exemple des *Miracles de Notre Dame* [3] nous sommes au XIVe siècle. Nous ne savons si on a cité des exemples antérieurs. En tout cas cette série ininterrompue nous atteste l'existence d'un courant dont nous sommes en droit dès maintenant de placer l'origine au XIIIe siècle.

On s'est même demandé si l'élision de la terminaison féminine *-es* n'allait pas comme de droit au moyen âge toutes les fois qu'il en plaisait ainsi au poète. Tobler [4] préfère voir dans les exemples qui ont été produits à ce sujet des licences que s'interdisaient les écrivains corrects. Il est certain du moins que ces licences ne seraient pas possibles, ne se présenteraient même pas à l'esprit du poète, si elles ne correspondaient à quelque usage de la langue familière. Toutefois les exemples en question ne semblent pas remonter plus haut que ceux sur lesquels nous venons de nous appuyer. C'est tout de même une nouvelle confirmation d'un témoignage acquis.

Mais on peut aller beaucoup plus loin et se demander à quel moment l'*s* final à valeur grammaticale, qu'il s'agisse de la flexion des substantifs et des adjectifs ou de la conjugaison tout entière des verbes, a cessé de se faire entendre. Il n'est guère douteux à notre avis, que ce ne soit l'affaiblissement, puis la chute de l'*s* de flexion qui a entraîné la ruine de la déclinaison. Supposer l'inverse et admettre que, la déclinaison ayant disparu, l'*s* devenu inutile est tombé, c'est faire appel à un principe d'explication fort contestable, pour ne rien dire de

1. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, 1899, § 283, Tobler, *Le vers français*, trad. Breul et Sudre, 1885, p. 77. M. Brunot, *Hist. de la langue française*, t. II, p. 327 cite pour le XVIe siècle une quinzaine d'exemples dont l'un apparaît à la rime et dont les autres montrent au moins combien la graphie « tu aime » était alors courante.

2. Éd. Longnon-Foulet, 3e éd. 1932.

3. Nyrop, *ibid.*

4. Tobler, *Le vers français*, p. 76-7.

plus. Ce sont les variations brutales de la phonétique qui partout entraînent les souples réadaptations de la morphologie et de la syntaxe : on ne voit pas que les grands changements de prononciation aient jamais été sous la dépendance d'une force spirituelle quelconque. D'autre part, si l'on veut que l'*s* de flexion soit tombé par une coïncidence curieuse au moment précis où la déclinaison s'écroulait d'elle-même, c'est avoir bien de la foi dans les combinaisons du hasard. Enfin comment ne pas voir ici la continuité de l'évolution ? Pourquoi la déclinaison a-t-elle perdu tant de cas dans le passage du latin au français ? Par suite de l'assourdissement ou de la chute des voyelles (sans parler de l'*m*). Pourquoi la déclinaison a-t-elle conservé deux cas en ancien français ? Parce que l'*s* final a été sauvé ou rétabli en Gaule. Pourquoi ces deux cas disparaissent-ils à leur tour ? Il est bien difficile de ne pas répondre que c'est parce que l'*s* de flexion a suivi lui aussi le sort des voyelles finales. Tombant il entraînait l'écroulement de tout l'édifice.

Les œuvres du XIVe siècle nous montrent que la déclinaison n'est plus à cette époque qu'une survivance, laborieusement maintenue encore chez les poètes en raison des commodités qu'elle leur offre au besoin pour la rime et la mesure. Mais dans la langue parlée il y a beau temps que la déclinaison a cessé d'être une force agissante. Les exemples d'infractions aux règles de la déclinaison apparaissent dans les livres dès le XIIe siècle et leur nombre va sans cesse en augmentant. On aurait de la peine à trouver un écrivain qui du XIIe au XIVe siècle se les interdise absolument. Autant de témoignages qui nous attestent l'existence d'une langue familière, parallèle à la langue littéraire, et qui s'en distingue surtout par l'absence de toute déclinaison dans les substantifs et les adjectifs. Nous en concluons que dès le XIIe siècle l'*s* de flexion s'est assourdi au point de perdre son ancienne valeur distinctive. On peut le rétablir dès qu'il s'agit de composer en prose ou en vers, ou même dès qu'il s'agit de parler soigneusement, mais il y a là un procédé artificiel et qui demande un effort. Nous avons aujourd'hui un fait du même ordre, quoique d'une portée infiniment moindre, dans la suppression familière et la conservation en langue soutenue de la consonne finale du pronom *il*.

Après la ruine de la déclinaison, il ne restait dans les subs-

tantifs que des singuliers, *la porte*, *le mur* et des pluriels, *les portes*, *les murs*. Qu'est-ce qui fait la distinction entre le singulier et le pluriel ? Est-ce l'*s* comme les graphies semblent l'indiquer ? Dans ce cas l'*s* était prononcé, et il y a contradiction avec ce que nous avons admis jusqu'ici. Car si la disparition de l'*s* a causé la ruine de la déclinaison, il est bien évident que l'*s* a dû s'évanouir au cas-régime comme au cas-sujet, et on ne voit pas pourquoi le cas-régime a persisté plutôt que le cas-sujet, puisque en fait tous deux n'ont plus d'existence réelle. Il y a là une difficulté, à laquelle du reste se heurtent non seulement notre explication de la chute de la déclinaison, mais toutes les explications qui en ont été proposées [1]. Il ne suffit pas de dire que les textes ont été pendant longtemps fidèles à la tradition littéraire qui voulait ignorer la chute de l'*s* dans la langue parlée ou tout autre développement susceptible de provoquer la disparition de la déclinaison. La question est de savoir pourquoi, quand la déclinaison a finalement disparu même de la langue littéraire, c'est le cas-régime qui selon toute apparence a émergé du naufrage, ce qui a introduit dans notre langue l'*s* comme signe (au moins apparent) du pluriel.

Nous croyons qu'on peut entrevoir la solution du problème. Depuis les origines de la langue une bonne moitié du vocabulaire ne distinguait pas les cas, mais seulement les nombres, et le pluriel était marqué précisément par un *s*. Cette moitié comprend les noms féminins, ou tout au moins ceux qui se terminaient par un *e* sourd, *rose* : *roses*. Tant que l'*s* fut prononcé, et pour des raisons qu'on peut retrouver, les noms féminins n'exercèrent aucune influence sur le jeu de la déclinaison masculine [2]. Mais l'*s* une fois tombé dans la prononciation courante, quand les lettrés à leur tour se relâchèrent de leur effort et cessèrent de maintenir ce son dans la langue cultivée, il fallut bien chercher un remède à la désorganisation de la graphie qui devait forcément résulter de cette modification profonde de la structure grammaticale. Or dans ce désarroi imminent les fémi-

1. A moins qu'on ne se borne à affirmer que le cas-régime a remplacé un beau jour le cas-sujet. Mais ce n'est pas une explication.

2. Voir L. Foulet, *Les noms féminins et la déclinaison en ancien français* (Mélanges Kastner, 1932, p. 264-74).

nins seuls présentaient un système graphique cohérent et consacré par une longue tradition. Il était donc très naturel de remodeler le système des masculins sur celui des féminins, d'autant plus que grâce à l'*s* du cas-régime pluriel masculin l'opération pouvait s'accomplir à peu de frais, par la seule suppression de l'*s* du cas-sujet singulier masculin. A partir de quoi tout se passe comme si au singulier et au pluriel on s'était débarrassé purement et simplement du cas-sujet pour ne retenir aux deux nombres que le cas-régime.

L'*s* mis hors de cause, on pourra se demander comment on rendait l'idée du pluriel. Aujourd'hui c'est dans la plupart des cas l'article qui nous sert à marquer le nombre. A quelle date faut-il faire remonter les débuts de cet usage ? Il s'est fixé, ou peu s'en faut, dans la langue littéraire vers la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe siècle. Mais les remarques et les exemples de Maigret [1] nous montrent que dès 1550 l'article était employé dans la langue courante à peu de chose près comme il l'est encore aujourd'hui. Ceci nous permet de supposer que dans la langue familière cet usage remonte au moins au XVe siècle. S'il faut aller en chercher l'origine plus haut encore, c'est ce qu'il serait difficile d'établir. Une chose est certaine, c'est qu'avant d'employer l'article à marquer la distinction entre le singulier et le pluriel, on a eu recours pour le même office à une tout autre méthode qui a prévalu longtemps.

C'est l'allongement de la syllabe finale des substantifs : le *u* de *murs* était long, tandis que celui de *mur* était bref. Meigret nous a décrit le procédé avec beaucoup de précision [2]. Il nous le présente comme un tout beaucoup trop arrêté et systématique pour qu'il soit permis d'y voir un développement récent. Il faut selon toute vraisemblance en chercher les débuts au XIVe ou même au XIIIe siècle. Il ne s'ensuit pas que cet allongement se soit produit comme une compensation automatique à la chute de l'*s*, du moins dans tout l'ensemble des mots soumis au nouveau régime. Quand un système morphologique s'effondre

1. *Le Tretté de la grammere françoeze*, éd. Foerster, 1888 ; voir en particulier p. 26.

2. *Ibid.*, p. 48.

par suite d'une altération phonétique ou pour une cause quelconque, il est rare qu'un autre se trouve là tout prêt pour prendre sa place, quoique les matériaux qui serviront à le construire puissent être à pied d'œuvre depuis longtemps et qu'une première utilisation de ces matériaux ait même pu déjà se produire. On s'est débattu bien des années dans les difficultés inextricables amenées par la confusion des formes toniques *lui* masculin et *li* féminin avant d'en venir à faire de *elle*, jusqu'alors sujet, une forme de régime destinée à remplacer *li*[1]. Mais l'idée de cet artifice a dû se présenter à l'esprit de plus d'un individu ou de plus d'un groupe avant que la langue tout entière en soit venue à l'accepter. De même nous croyons que, déconcertée par la disparition de tout signe du pluriel dans les substantifs et les adjectifs, la langue a dû chercher inconsciemment quelque artifice nouveau qui lui permît de se tirer de la difficulté. Peut-être certains mots avaient-ils subi ici ou là ou un peu partout un allongement par suite de la perte de l'*s* au cas-régime du pluriel. Quelques groupes ou quelques régions étendirent le procédé à d'autres mots, puis à d'autres mots encore jusqu'à ce que la plus grande partie du vocabulaire nominal y passât. Et l'invention parut si commode qu'elle gagna peu à peu d'autres groupes ou d'autres régions pour envahir finalement tout le domaine linguistique du français. Le systéme n'a pas réussi à s'imposer à la longue, parce qu'il comportait un point faible. Toutes les voyelles finales subissaient l'allongement au pluriel, sauf l'*e* sourd : *mur* devenait *mūr*(*s*), mais *porte* restait *porte*(*s*). Au point où nous en sommes, cette restriction ne nous surprend pas ; nous connaissons la faiblesse des finales en *es*. Mais il est clair qu'une moitié environ

1. C'est seulement au XIVe siècle que *elle* commence à déplacer *li* dans les livres. Pourtant on a cité deux exemples de cet emploi qui sont peut-être du XIIIe siècle (Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 3e éd., p. 368), et en voici un troisième qui est probablement le plus ancien : « par torment ne par menace — que li prevost *a ele* face. » Wace, *La Vie de Sainte Marguerite*, éd. Francis, 1932, v. 589-90 (à côté de « la columbe desur *li* s'asist » v. 669). On ne saurait attribuer *a ele* à Wace, bien entendu, mais le ms. M qui seul donne cette leçon « remonte probablement à la seconde moitié du XIIIe siècle ». Sur cette datation voir *Le Mystère d'Adam*, éd. Studer, p. XXX.

des substantifs et des adjectifs restait en dehors de l'application de la règle. Aussi le système, après s'être prolongé tant bien que mal jusqu'au XVIIIe siècle, a-t-il disparu. Il n'en reste pas trace. Sans les témoignages des grammairiens on peut se demander si nous saurions qu'il a existé.

Ainsi les *s* que nous voyons apparaître, dans la seconde moitié du XIIIe siècle et au XIVe siècle, au cas-sujet pluriel, surtout quand il s'agit de participes passés, dans les textes qui par ailleurs respectent ou à peu près les règles de la déclinaison, montrent bien une tendance à ne plus tenir compte sur ce point de la distinction des cas et témoignent par conséquent d'un affaiblissement du sentiment de la déclinaison même chez les lettrés, mais ils n'attestent en aucune façon que cet *s* fût prononcé dans la langue courante. On l'écrivait, comme nous faisons encore, et on le prononçait dans la lecture soignée, comme nous ne le faisons plus que très rarement, mais par ailleurs il n'était déjà que le signe purement graphique qu'il est encore aujourd'hui dans la plupart des cas.

L'histoire de *ils* illustre bien cet état de choses. Aujourd'hui nous faisons sentir l'*s* de ce mot devant voyelle, mais cette prononciation, qui a eu de la peine à s'établir, ne remonte guère au delà du XVIIe siècle. Auparavant l'*s* était muet dans tous les cas : on en avait affublé *il*, jusqu'alors invariable malgré l'exemple de *elle* : *elles*, au XIVe siècle, à un moment où cette lettre était devenue décidément la marque apparente du pluriel. Le couple *il* : *ils* répondit désormais au couple *mur* : *murs*. Symétrie pour l'œil. Les lettrés en lisant leurs œuvres ou celles des autres pouvaient bien faire sentir l'*s* de *murs*, comme dans un cas analogue nous faisons encore sentir un *e* depuis longtemps muet dans le parler quotidien, mais ils ne prononçaient pas l'*s* de *il*, et dans l'usage courant personne ne faisait entendre ni l'un ni l'autre.

Si de la ruine de la déclinaison on peut inférer à coup sûr la chute de l'*s* de flexion, il est possible pourtant de démontrer par une preuve plus directe la réalité de ce grand fait phonétique. Regardons les manuscrits. Les fautes des copistes ne sont pas toutes instructives, un grand nombre d'entre elles sont de simples étourderies qui se dénoncent par leur bizarrerie même ; mais il y a toute une catégorie d'erreurs qui sont

autrement significatives, ce sont celles qui reviennent à plusieurs reprises et dans les textes les plus divers, celles en un mot qu'on peut appeler systématiques. Or un groupe important de ces fautes est constitué par l'omission évidente d'un *s* à la fin d'un mot. Prenons par exemple le manuscrit unique de l'*Escoufle*[1] écrit « vers la fin du XIIIe siècle » et observons les corrections suivantes dues à l'éditeur Paul Meyer :

Dusqu'a[s] chans 1473. a[s] damoisiax 5605.
toute[s] lor jornees 359. toute[s] voies 2899.
.I. cercle[s] d'or... Entor lardés de chief en chief 2983-4[2].
Harnas et kieute[s] et ostix 5473.
Ne si biel[es] d'afeutreüres 5968.
en nule[s] lois 6374.
Encor eü mout grans souffraite[s] : faites 7521.
Et bien .xxx. autre[s] pour s'amour 7905.
Plus de .C. maniere[s] de gent 8261.
.II. aussi bele[s] gens ensamle 8535.
Terre[s] et fiex toute la pire 8691.
Qu'il s'entrebaisent tuit et toute[s]
Li sorvignant et cil des route[s] 8793-94.

Si nombreuses que soient ses fautes dans l'ensemble du manuscrit, il est visible que le copiste de l'*Escoufle* comprend bien son texte et la langue de son texte. En particulier, le mécanisme de la déclinaison lui est familier, et il a très sûrement l'intention de distinguer entre cas-régime et cas-sujet avec autant de rigueur que son original. Ses lapsus à cet égard n'en auront que plus d'intérêt. Or on voit avec quelle facilité il laisse tomber l'*s* de flexion dans certains cas donnés, tout spécialement quand il s'agit d'un pronom indéfini ou d'un adjectif joint à un substantif, et surtout après un *e* féminin. En fait, nous n'avons relevé d'omission d'*s* après une voyelle autre que *e* féminin que dans les deux cas de *a* = *as*. C'est donc là, quand l'*s* de flexion suit un *e* sourd, qu'il lui est le plus difficile d'appliquer instinctivement la règle de la déclinaison ; c'est donc que dans sa prononciation familière il omet l'*s* à ce point

1. Éd. Michelant-Meyer, 1894.
2. Ici P. Meyer ne propose la correction que dubitativement à l'Errata, p. 327.

précis. Et son cas a dû être le cas de bien d'autres. On ne sera pas surpris de trouver dans les mêmes conditions, c'est-à-dire après un *e* sourd, un *s* ajouté là où il n'a que faire :

De l'estrange(s) gent qu'il trova 7365.
Li arés vous a sa devise — des mars faite(s) sa volenté 7436-7.

On sent que pour le copiste ces *s* ne tirent pas à conséquence : il ne les prononce pas et il n'y voit sans doute qu'une fioriture. Les cas suivants sont un peu différents :

Li maistre(s) a ciaus avoit mandé 6688.
Des faucons li bailla li mestre(s) : estre 6717.
Et se ses pere(s) ert gentils hom 7379.
Et li sire(s) et li castelains 8223.

Maistre, pere, sire sont des mots qui, pendant longtemps et en vertu de leur origine, n'ont pas pris d'*s* au cas-sujet singulier, puis l'analogie leur en a donné un sur le tard, mais c'est une question de savoir si cet *s* s'est jamais prononcé dans la langue parlée. En tout cas les poètes avaient ainsi deux formes à leur disposition, la forme traditionnelle sans *s* et la forme plus récente avec un *s*. Le copiste connaissait assurément cette double forme et les facilités qu'elle offrait aux versificateurs. Mais dans les quatre exemples que nous venons de citer, il n'a pas pris la peine de se demander laquelle des deux formes était exigée par la rime ou la mesure, et comme dans tous les cas il avait affaire à des sujets il a ajouté machinalement un *s*, quitte à fausser le mètre ou la rime. Une fois de plus il est visible que ces *s* ont très peu de réalité sonore pour lui. C'est un témoignage identique, que nous fournissent les passages suivants :

Tant i vindrent que ne peut estre
qu'en la sale n'en demi l'estre
peüssent tot seoir en renge
li chevalier ne li estrange,
ains [ms. ainc] s'en sist assés par la cort. 699-703.
Ainc [ms. ains] mais ne vi de tans colors. 4394.
S'ot grosse hanche et lons [ms. lonc] costés : lés .1106.

On est en droit de supposer que dans son parler familier le copiste ne fait aucune distinction entre *lonc* et *lons*, et il n'y a

pas de doute dans le cas de *ainc* et de *ains* : pour lui les deux mots étaient identiques. et il ne prononçait donc ni le *c* ni l'*s* [1]. On sait du reste combien cette confusion est fréquente pour ces deux mots, et on pourrait citer bien d'autres termes grammaticaux qui tous enseigneraient la même leçon.

Nous n'avons pas de manuscrits écrits en français de France qu'on puisse dater du XIIe siècle, et très peu qui remontent à la première moitié du XIIIe siècle. Le manuscrit anglo-normand du *Roland* d'Oxford que l'on met aux environs de 1170 ou même plus tôt, ne présente pas à cette haute date les traits plus accentués que prendra plus tard le français d'Angleterre. Quoiqu'il ne soit nullement exempt de particularités dialectales, il ne saurait encore cent ans seulement après la conquête s'écarter bien radicalement du français du continent. Notons donc que le copiste ici aussi omet l'*s* final dans un bon nombre de cas où les règles de la flexion le demanderaient [2].

Dans cet exposé rapide nous n'avons tenu aucun compte des conditions qui ont pu favoriser le maintien ou la chute de *s*, comme par exemple le fait de se trouver devant la voyelle ou la consonne initiale d'un mot suivant ou de venir à la pause. C'est que nous ne cherchons pas ici à faire l'histoire de ce phénomène. Nous voulons simplement montrer que, à la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif, la chute de l'*s* s'est produite dans la langue de la conversation bien plus tôt qu'on ne l'a généralement admis.

Troisième personne du pluriel de l'indicatif présent. — Nous arrivons à la troisième personne du pluriel. Le *t* final semble avoir été plus résistant au cours de son histoire que l'*s* final. Aujourd'hui encore, pour nous en tenir au cas de la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent, on dirait dans une lecture soigneuse même d'un texte de prose « ils demandent à leurs maîtres de les libérer. » Mais qui se risquerait à prononcer « tu demandes à ton maître de te libérer» ? Toutefois ces

1. De même le v. 7127 « Et puis se dist : Grant [ms. *grans*] merveille oï » autorise à croire qu'il ne distinguait guère dans sa prononciation courante *grant* de *grans* et que par conséquent il laissait tomber suivant les cas le *t* ou l'*s*.

2. *La Chanson de Roland*, éd. Bédier, *Commentaires*, p. 261-2. Comparer le cas du *Mystère d'Adam*, éd. Studer, p. xlviii-ix.

prononciations artificielles sont peu significatives. Il est certain que dès le XVIe siècle la terminaison *-ent* est muette dans la langue familière. Depuis combien de temps l'est-elle ? La question est loin d'être réglée. Selon Nyrop « l'amuïssement de la nasale remonte peut-être au XIIIe siècle » [1]. D'après M. Bourciez, « la finale atone *-ent*. . . s'était de bonne heure réduite dans la prononciation à un *e* sourd » [2]. Nous croyons qu'ici encore l'évolution s'est produite dans la langue familière bien plutôt que l'étude des œuvres littéraires et en particulier l'examen des rimes et de la mesure des textes poétiques ne le laisseraient prévoir. Et une fois de plus les négligences des copistes peuvent nous fournir de précieux renseignements.

Reprenons notre manuscrit de l'*Escoufle*. Notons d'abord que l'auteur lui-même ne prononçait pas le *t* de *est ce*, comme le montrent une bonne douzaine de rimes : (: hautece) 7924, (: leece 2398, 3346, 7708), (: vistece) 2568, (: proesce) 3714, 5688, (: cevesce) 8928, (: gentilece) 8250, (: largece) 8500, et de même *iert ce* : (: tierce) 7885, (: hautece) 8884. Dans tous ces cas le copiste écrit *es ce*, *ier ce*, qui est peut-être ici aussi la graphie de l'auteur. A l'intérieur du vers la même suppression du *t* se produit trois fois : *qu'es ce* 3950, 6064, *en' es ce* 6554. Ailleurs que dans cette expression la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *estre* est orthographiée *est*. Le cas de *es ce* est bien connu, et si Paul Meyer se croyait tenu de rétablir partout le *t* dans la graphie, *es*[*t*] *ce*, les éditeurs modernes préfèrent en général reproduire ici, même en dehors de la rime, l'orthographe des manuscrits qui correspondait certainement à une prononciation reçue. Le *t*, il est vrai, est ici, placé devant une consonne, ce qui en facilite l'amuïssement. Il n'en reste pas moins très significatif de voir dès le commencement du XIIIe siècle [3] *est* réduit à *es*, en de certaines circonstances, même dans la langue littéraire. On peut supposer à coup sûr que cet amuïssement était déjà courant dans la langue familière dès le XIIe siècle.

Venons-en aux graphies dont le copiste est seul respon-

1. *Grammaire historique*, t. II, p. 44-5.

2. *Phonétique française*, 5e éd., p. 247.

3. Il faut noter toutefois que la date de l'*Escoufle* n'est pas assurée. M. Vigneras, *Modern Philology*, XXX, 1933, p. 241-62, le met après 1241.

sable. En voici qui attestent la fragilité du *t* final dans la prononciation. On notera que, dans tous les cas sauf un, il s'agit d'un verbe :

son pour *sont* (devant voyelle) 500.
on pour *ont* 5996.
A .j. de ceus qui poins[t] anchois 6628.
por tou[t] ce 7086.
or dou[t] je 7634.
Fait soi li cuens : Bele Aelis 7740.

Fait soi est une correction proposée par l'éditeur. Le manuscrit porte *faisoit*. Il est possible que le copiste ait voulu expressément employer l'imparfait ici, bien que ce temps ne cadre pas avec le contexte. Mais il est plus probable qu'il y a eu dans sa pensée confusion entre la forme de l'imparfait et celle du présent et qu'il a écrit l'un voulant écrire l'autre. On en peut conclure peut-être que dans sa prononciation courante il ne faisait pas plus sentir le *t* de *fait* que celui de *faisoit*.

Se sa mere l'empereïs
l'en dona[st] tant si fusse assés 7958-9.

La graphie *fusse* est, comme l'éditeur le remarque, pour *fust ce*. C'est un cas à ajouter à nos *es ce* de tout à l'heure.

Ce savons nous bien, mais pitiés
font il, nos fait cel grant duel faire
que jamais de si bon afaire
n'*arons* seignor, mais qu'il s'en voise 8712-5.

Le manuscrit donne *aront*. Le sens est si visible qu'on peut à peine croire à une confusion réelle entre la première et la troisième personne du pluriel. Il est plus probable que nous avons là simplement un témoignage du peu de différence que le copiste faisait entre une terminaison *-ons* et une terminaison *-ont*.

La plus bele rien qui puis[t] estre 8929.

Voici d'autres graphies qui montrent le peu de consistance de la nasale devant le *t* final :

A maint en cange[n]t li talent 2292. [1]
.I. jor *passoit* par de devant
la maison pelerins françois 6626-7

1. Notons pourtant le v. 2804 : « Nos ne devenrie[n]s si home ».

Telle est la leçon du manuscrit. L'éditeur supprime *de* après *par*, et rétablit *passoient* et *pelerin*. Comme le vers suivant le montre en effet, il y a plusieurs pèlerins.

Del castel vindre[n]t au movoir 7979.

Enfin voici un troisième groupe de graphies où l'on voit disparaître à la fois la nasale et la dentale :

A cele grant sollempnité
l'emmaine[nt] al'arceveschié 8298-9.
U de rices vaissiaus d'argent
que li aporte[rent] sa gent 8309-10.

Sans doute le copiste a voulu employer un présent, mais il n'en reste pas moins qu'il a écrit *aporte* au lieu de *aportent*.

Tel er[ent] lié de vo venue 8415.

On ne sera pas surpris par contre de trouver *-ent* là où il faudrait *e* :

Il semble[nt] que li arçon ardent 8008.

Le témoignage est net. En voici un autre, contemporain ou un peu antérieur, qui rend le même son. Et là nous laisserons la parole à l'éditeur lui-même. Paul Meyer, étudiant les particularités de langue et de graphie des deux copistes auxquels nous devons l'unique manuscrit conservé de *Raoul de Cambrai*[1] (« milieu ou troisième quart du XIIIe siècle »), écrit : « Il semble résulter de ces faits que, dans la langue de notre copiste [celui qui a écrit les ff. 2 à 102 v°], le *t* final *ne se prononçait pas beaucoup plus qu'aujourd'hui* » (p. lxxxj)[2]. Et encore : « Un trait assez notable de la graphie *et probablement aussi de la prononciation* du premier copiste est que l'*n* de la troisième personne du pluriel est souvent omise : *donnet*, *qieret*, *fineret*, *vinret*, *descendet*, *perdet*, pour *donnent*, *quierent*, etc. » (p. lxxxj)[3].

1. Éd. Meyer, 1882.

2. C'est nous qui soulignons. P. Meyer ajoute qu'il y a lieu de faire la part de la négligence « car, au v. 1256, *tou* est suivi d'un mot commençant par une voyelle, et il est bien difficile de supposer qu'en ce cas le *t* ne se fît pas entendre. »

3. C'est encore nous qui soulignons. Voir, même page, la note 1 de P. Meyer. A la page suivante (p. lxxxij et note 1), l'éditeur justifie sa resti-

Remontons-nous jusqu'au XIIe siècle ? On trouve dans le manuscrit de *Roland quan* pour *quant* (quatre exemples), *gran* pour *grant*, *sein* pour *seint*, *es* pour *est*, *ier* pour *iert*, *sun* pour *sunt*, *dun* pour *dunt*, *voel* pour *voelt* (2 exemples), *amein* pour *ameint*, *vei* pour *veit*, *fier* pour *fiert*, et on trouve tout naturellement aussi les graphies inverses *barunt* pour *barun* et *descust* pour *descus* [1].

Subjonctif présent. — Le subjonctif présentait à la troisième personne du pluriel, comme aujourd'hui encore, une forme exactement semblable à la forme de l'indicatif *chantent*. Mais le singulier se conjuguait ainsi : *chant*, *chanz*, *chant*. Sur quoi il faut remarquer que les verbes du type *entrer* avaient pris ici aussi et dès le début figure moderne : on disait comme à l'indicatif *entre*, *entres*, *entre*. D'autre part, dans les autres conjugaisons le subjonctif a toujours un *e* sourd à la terminaison, *escrive*, *escrives*, *escrive*. Sous l'influence de ces deux catégories de verbes, dit Nyrop, « les formes étymologiques *chant*, *chanz*, *chant* sont remplacées peu à peu par les formes analogiques *chante*, *chantes*, *chante* ; ces dernières remontent très haut : on trouve déjà dans le Psautier d'Oxford *cante*, *guarde*, *munte*, *habite* à la 1re pers. et *rebutes*, *oblies*, *otreies* à la 2e ; mais l'*e* fait presque toujours défaut à la 3e pers. : *guart*, *habit*, *parolt*, etc. [2] » En regard de ces dernières formes, Nyrop cite pourtant lui-même dans sainte Eulalie *saneiet* et *degnet* où apparaît déjà l'*e* à la troisième personne. De son côté, la grammaire Schwan-Behrens dit : « Les formations avec *e* analogique se rencontrent très tôt dans les dialectes. Dans la langue littéraire, elles sont prédominantes depuis environ la 2e moitié du XIIIe siècle [3]. » Mais dès la première moitié du XIIIe siècle au moins, ces formes attestées par la rime ou la mesure, apparaissent même dans des textes soignés. Il y en a un exemple dans l'*Escoufle*, un

---

tution de l'*n* omis par le copiste. Qu'un *n* sonné ait appartenu dans tous les cas aux intentions de l'auteur et à sa prononciation soignée, nous l'admettons aisément. Ce qui nous intéresse ici, c'est le cas du copiste et de la langue familière.

1. Éd. Bédier, *Commentaires*, p. 261.
2. *Grammaire historique*, t. II, p. 107.
3. *Grammaire de l'ancien français*, p. 231.

dans *Guillaume de Dole*[1], et dans *Galeran* un autre très caractéristique, « Ou soit qu'il *aint* ou que on l'*aime* (: *reclaime*) » 5930[2]. On peut juger de là que, dès les environs de 1220 au plus tard, les poètes avaient à leur disposition deux formes de subjonctif à la troisième personne du singulier, l'une en *e*, la nouvelle, l'autre sans *e*, l'ancienne, et qu'ils se servaient ou croyaient avoir le droit de se servir de l'une ou de l'autre au gré de leur commodité. Et de nos citations et de nos exemples il ressort visiblement que la troisième personne du subjonctif en *e*, quoique la dernière à suivre le mouvement analogique, était déjà connue au XIIe siècle dans la langue de la conversation.

Imparfait de l'indicatif et conditionnel. — A l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel, les terminaisons étaient *eie*, *eies*, *eit*, *eient*, qui ont passé à *oie*, *oies*, *oit*, *oient*. Pour l'*s* de la deuxième personne du singulier, le *t* de la troisième et le *nt* du pluriel, nous renvoyons à ce que nous avons dit plus haut sur l'amuïssement de ces consonnes ou de cette désinence à la fin d'un mot. L'*e* ne s'est pas maintenu non plus. Il a même disparu à la troisième personne, anciennement *eiet*, peut-être dès avant le début du XIIe siècle. Aux autres personnes « on trouve de bonne heure *-oie* des imparfaits remplacé par *-oi* ou regardé comme monosyllabe quand on lui conserve son orthographe ancienne ; *oi* se rencontre déjà dans les *Dial. Greg.* (manuscrit du commencement du XIIIe siècle) : *seoi*, *ge volroi*, *moi hortoi*, *tu avois*, *je crenmoi*, *ge redotoi* ; et des poèmes qui ne sont pas d'une date beaucoup plus récente font par conséquent entrer ces formes dans la mesure du vers d'une façon conforme à l'orthographe [*oi*][3] ». D'autre part une terminaison monosyllabique *oient* pour *av-oient* est formellement attestée dans *Aioul* (3e tiers du XIIe siècle)[4]. La graphie et la prononciation des désinences se modifieront encore avant d'arriver à l'état moderne, mais il est intéressant de voir que dès cette haute époque le principe de l'équivalence phonétique des trois per-

1. Färber, *art. cité*, § 70 c.
2. Éd. Foulet, 1925, et voir introduction, p. XX-XXI.
3. Tobler, *Le vers français*, p. 45.
4. Nyrop, *Grammaire historique*, t. II, p. 125.

sonnes du singulier et de la troisième du pluriel est déjà nettement posé en plus d'un milieu.

Ainsi, sous l'impulsion d'une force mystérieuse et qu'on croirait parfois consciente de son but, on voit se dessiner comme une convergence d'efforts. La conjugaison héritée du latin avait été désorganisée par le jeu devenu plus sensible d'un fort accent d'intensité et par l'amuïssement ou l'assourdissement des voyelles finales qui en était la conséquence directe. A leur tour les consonnes finales tombent, des *e* s'ajoutent ou se retranchent à la désinence, et voilà qu'un nouveau système de conjugaison, incomparablement plus simple que l'ancien, a remplacé l'édifice latin. Dans l'exposé qui précède on n'a tenté que de rappeler ou de retrouver quelques-unes des dates qui jalonnent l'histoire de ce grand mouvement. Ces dates, telles qu'elles sont acquises et enregistrées dans les traités qui résument la matière, se rapportent en général à la pénétration de tel ou tel usage dans la langue littéraire, et elles nous conduisent dans la plupart des cas au XIIIe siècle. Mais il est rare qu'on ne signale pas en même temps des exemples plus anciens, isolés toutefois et souvent dialectaux. Il est clair que ces exemples ont leur valeur, qu'ils témoignent d'une tendance et que cette tendance devait être assez forte, puisqu'elle a fini par triompher. Enfin, même en l'absence de tout indice de ce genre, n'est-on pas dans l'obligation de conclure qu'une innovation grave, capable de modifier le développement de la langue, n'a pu se faire accepter des lettrés qu'après une espèce de noviciat dans le parler courant et que ce temps d'épreuve a dû être parfois assez long? Quand on expose historiquement l'évolution de la langue littéraire, il n'y a aucun intérêt à s'arrêter à cet hinterland, à cet arrière-plan lointain où on voit poindre confusément de nouvelles formes, de nouveaux tours de phrase, une nouvelle syntaxe. Mais quand on veut remonter à l'origine même d'une de ces innovations, voir à quel besoin elle correspond et comment elle se rattache au reste du système, il faut bien s'aventurer, et avancer aussi loin qu'on le peut, dans cette *terra incognita*. Nous aboutissons à la conclusion que, dès le XIIe siècle au moins, on connaissait en France le type de conjugaison qui est le nôtre, c'est-à-dire un paradigme où les trois personnes du singulier et la troisième personne du pluriel sont identiques pour l'oreille.

IV

Il va de soi que nous ne parlons pas de la langue écrite, qui est à cette heure-là une langue uniquement littéraire et où on conservera pendant des siècles encore, d'abord avec une rigueur presque entière, puis avec des dérogations de plus en plus fréquentes, les formes traditionnelles. Nous ne visons ici que l'usage de la langue parlée. Mais nous n'affirmons pas non plus que les nouvelles formes aient été répandues sur tout le territoire du français. Les innovations morphologiques comme les changements syntaxiques n'éclatent pas avec une pareille soudaineté. Sans vouloir soutenir que le processus en pareil cas soit invariablement le même, il est certain que souvent une innovation de ce genre apparaît d'abord dans un territoire limité, peut-être dans une localité unique, ou dans un groupe restreint d'individus, ou dans une catégorie sociale bien déterminée, avant de quitter son lieu d'origine pour gagner de nouveaux domaines ou de nouveaux groupes et de proche en proche atteindre enfin les limites du territoire linguistique, si elle y arrive jamais. Dès qu'il s'agit d'un mouvement qui a pris de l'amplitude et a fini par s'imposer durablement à la langue, il importe peu de retrouver le point précis d'où il est parti. C'est son extension qui compte, et tous les contrecoups qui ne vont pas manquer de se produire, et de bonne heure, du fait de son existence. Il n'y a donc pas lieu en pareille occurrence de se limiter strictement aux bornes d'un dialecte, fût-ce celui de la capitale. Le fait important c'est que le processus en question, d'où qu'il vienne, portait en lui des promesses d'avenir telles qu'il s'est fait accepter de tous les dialectes, ou du moins de tous ceux qui ont pris une part prépondérante au développement de la langue. Il peut du reste y avoir rivalité entre plusieurs innovations venues de différents points du territoire, et il peut se passer beaucoup de temps avant que l'une triomphe à l'exclusion des autres, non peut-être sans avoir été modifiée elle-même par celles qui disparaissent.

Le processus que nous décrivons ici sommairement s'observe surtout dans les parties de la langue où la morphologie touche

d'une part à la syntaxe et d'autre part au vocabulaire. *Mie* et *pas*, originaires de provinces différentes, se sont longtemps disputé la fonction de compléments de la négation avant que *pas* réussisse à conquérir tout le champ et à devenir même la négation essentielle, au détriment de *ne* réduit à n'être plus que son auxiliaire. L'emploi du masculin de l'adjectif possessif devant un nom féminin commençant par une voyelle (*son* âme) n'a été au début que le fait d'un dialecte obscur : cet étrange substitut a pourtant réussi à chasser complètement de la langue tout entière le procédé antérieur (*s'* âme) qui semblait si bien établi. *Pour veoir la*, venu de Normandie, a sans doute contribué au remplacement du tour traditionnel *pour li veoir* par le tour moderne *pour la voir*. On pourrait citer bien d'autres exemples au moyen âge.

A l'époque moderne des phénomènes du même ordre se produisent. La particule interrogative *ti* (il est *ti* là ?), qui à ses débuts semblait appartenir essentiellement à la langue populaire du Centre et de l'Est, a gagné non seulement Paris, mais fait sentir son influence « par la vallée du Rhône jusque dans le Languedoc (Ardèche) et la Provence (Vaucluse, Bouches-du-Rhône)[1] ». Si nous voulons un exemple emprunté à la langue cultivée et une expansion dirigée du centre vers la périphérie, observons l'histoire de *manquer* dans l'emploi « mon frère me manque ». *Manquer* a été emprunté de l'italien au XVIe siècle et il est douteux que cet emprunt ait pu se faire ailleurs qu'à Paris ou tout au moins dans les cercles de la cour, mais le tour « mon frère me manque » a peu à peu fait reculer le tour traditionnel « je trouve mon frère à dire » jusqu'à l'exclure complètement du français commun[2].

La constitution d'un paradigme plus uniforme dans la conjugaison des verbes est une innovation singulièrement plus importante et plus riche de conséquences que toutes celles que nous venons d'énumérer. Mais elle s'est répandue par un cheminement du même ordre, dont l'allure a pu rester assez lente pendant longtemps pour devenir finalement irrésistible.

Sans nous inquiéter donc de son lieu d'origine exact, sans

1. *Romania*, XLVII, 1921, p. 340.
2. Voir *Mélanges Jeanroy*, 1928, p. 163-79.

nous préoccuper de savoir si elle est apparue tout d'abord dans un dialecte ou dans la langue de Paris, si elle est due à une hardiesse locale ou à l'initiative d'une collectivité plus large, il nous suffit de constater que dès le XIIe siècle on peut l'observer quelque part, où que ce soit, dans le domaine linguistique du français. Si nous ne nous sommes pas trompés dans nos déductions, nous devons nous attendre à voir apparaître dès lors une seconde innovation, comme conséquence directe de la première. Puisque la flexion du verbe confond désormais, dans les milieux qui nous intéressent, quatre personnes du verbe, parmi lesquelles celles dont l'emploi est le plus fréquent, il faut qu'en l'absence d'un substantif sujet, le sujet pronominal, employé en chaque cas, vienne fournir l'indication que le verbe ne donne plus.

Pouvons-nous observer cette innovation à ses débuts ? A priori, rien ne nous garantit qu'elle sera visible très tôt. Les textes littéraires pourront dissimuler pendant des années une nouveauté que les écrivains seront tentés de confiner à la langue familière. Or à notre surprise les indices de cette transformation apparaissent dans les livres de bonne heure, et très nets. On serait en droit d'en conclure que la première innovation, — celle qui a unifié le paradigme du verbe —, a déjà fait bien du chemin, qu'elle est encore plus ancienne que nous ne pensions, ou peut-être simplement qu'elle est dès son apparition le résultat d'une poussée plus large et plus générale que nous n'avions osé l'imaginer. Dans l'un ou l'autre cas le résultat aurait sa valeur pour nous. Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement ici, c'est le fait que dès le XIIe siècle au moins le pronom sujet est en voie de devenir inséparable du verbe, quand il n'y a pas de sujet nominal. Où constatons-nous ce fait ?

Nous nous permettrons en premier lieu de renvoyer à quelques pages où nous avons autrefois étudié un aspect de cette question [1]. Il s'agissait d'examiner, dans une dizaine de textes appartenant selon toute vraisemblance à la première moitié du XIIIe siècle, les cas où le pronom sujet n'apparaît

1. *Petite Syntaxe de l'ancien français*, Ire éd., 1919, p. 256-7. De même, 3e éd., 1930, p. 326-7.

pas et de comparer sur ce point précis la pratique de ces textes. Les exemples de non-apparition étaient groupés sous deux chefs : après inversion, ou en dehors de toute inversion. On sait que dans le premier cas, l'absence du sujet pronominal correspond à un usage très général des textes littéraires, qui doit reproduire à son tour l'usage de la langue parlée, mais dans une mesure qui restait à déterminer. Dans le second cas on se trouve en présence d'un phénomène qui a bien l'air d'être confiné à la langue des livres. Or une comparaison de huit de ces textes — les textes en vers — faisait apparaître entre eux des différences importantes, en même temps qu'elle permettait de les ranger suivant un ordre qui révélait de l'un à l'autre une progression significative. A mesure qu'on passait des œuvres purement lyriques et des contes de style relevé à des fabliaux sans prétention et à des pièces faites pour la représentation, le nombre des pronoms sujets s'accroissait, et les œuvres qui employaient le plus de sujets après l'inversion étaient aussi celles qui s'en dispensaient le moins volontiers en dehors du cas d'inversion. Les ouvrages dramatiques venaient en tête des deux listes, « et comme il est probable qu'ils se rapprochent plus que les autres de la langue de la conversation, il en résulte qu'en parlant on employait plus de pronoms personnels [sujets] qu'en écrivant. » Deux ouvrages en prose, examinés au cours de la même enquête, *Aucassin et Nicolette* et les *Mémoires* de Philippe de Novare, rendaient le même témoignage : « Quand il n'y a pas inversion, *Aucassin* s'interdit presque complètement d'omettre le sujet : il n'y a que 6 exemples de cette omission sur un total de 730 lignes... Philippe de Novare se comporte à peu près de la même façon. »

Ainsi entre l'usage des livres et celui de la conversation il y a un écart. Mais cette première conclusion reste un peu vague et il importe de la préciser. Quelle est l'importance de cet écart? Ici se sont les œuvres en prose qui nous fourniront le témoignage le plus décisif. Il aura plus de valeur même que celui des pièces dramatiques qui sont en vers et comme telles soumises à certaines servitudes et autorisées à certaines libertés. Et déjà deux ouvrages en prose nous ont renseignés sans doute fort utilement, mais nous ne pouvons pas faire autant de fond que nous le voudrions sur Philippe de Novare, car son texte

dans l'unique manuscrit qui nous l'a transmis a peut-être été modernisé. Reste *Aucassin*, et c'est beaucoup, mais il ne sera pas mauvais d'appeler en témoignage deux autres œuvres contemporaines qui, croyons-nous, nous permettront d'être à la fois plus assuré et plus précis dans nos conclusions. Ce sont la *Queste del Saint Graal* et la *Chronique* de Villehardouin.

Nous distinguerons dans chacun de ces deux ouvrages les parties où l'auteur parle en son nom de celles où il rapporte des conversations ou des discours de ses personnages. Dans le récit, la *Queste del Saint Graal* emploie le pronom sujet avec la même prédilection que nous avons notée dans *Aucassin et et Nicolette*, et peut-être plus volontiers encore. Les omissions se rencontrent de préférence dans les cas d'inversion déterminée par *lors*, *puis*, *bien* et surtout *si*, quoique même alors le sujet puisse être exprimé. Avec Villehardouin, et toujours en nous en tenant au récit, nous faisons un nouveau pas en avant. Chez lui le sujet pronominal est extraordinairement fréquent, sauf après l'adverbe *si* qui, comme nous le savons, entraîne l'inversion. Ainsi ces deux nouveaux témoignages sont concordants.

N'oublions pas que la *Queste del Saint Graal* est un des plus beaux livres de l'époque et qu'à n'en voir que l'aspect extérieur il est écrit dans une langue sûre, brillante, qu'emporte un rythme large et qui suppose une tradition littéraire fermement établie. C'est bien dans une œuvre de ce genre qu'on pourrait s'attendre à retrouver les traits qui nous semblent le mieux caractériser les premiers siècles d'une langue héritée directement du latin, et en particulier l'emploi des formes verbales renfermant en elles-mêmes le sujet. Or on a vu qu'il n'en est rien. Libre aux poètes, dans l'intérêt de leur technique et de leur art, de s'attacher à des procédés grammaticaux qui ont encore le prestige de leurs longs services, mais qui commencent à vieillir. L'auteur de la *Queste*, tout en retenant le meilleur des traditions du passé, écrit en prose : il entend ne pas s'écarter sur des points essentiels des habitudes de la langue contemporaine. Et il est intéressant de le trouver d'accord ici à peu de chose près avec Villehardouin, chef de guerre énergique, dont la langue sobre et précise est celle d'un homme d'action.

Le français qu'on parlait autour de ces deux hommes, celui

qu'ils parlaient eux-mêmes sans doute, tend donc à faire du sujet pronominal une partie intégrante de toute phrase où il n'y a pas de substantif ou de pronom relatif ou démonstratif pour jouer le rôle de sujet. Cette tendance n'est pas encore allée jusqu'au bout. Il reste des circonstances ou des positions où le sujet n'apparaît pas, en particulier après *si*, qui du reste pouvait être moins fréquent dans l'usage parlé que dans les livres. Mais si l'on veut voir combien dès cette haute époque la tendance en question est près de triompher, il faut se reporter aux conversations ou aux discours qui abondent dans la *Queste* ou dans la Chronique de Villehardouin.

Voici un passage caractéristique de la *Queste del Saint Graal*[1] :

Et quant la dame vint devant toi, *ele* se plainst de son serpent que *tu* avoies ocis. Et sez *tu* de quel serpent *ele* se plaint ? *Ele* ne se plaint pas de cel serpent que *tu* oceis hier, ainz est de celui serpent que *ele* chevalche, ce est li anemis. Et sez *tu* ou *tu* li feis itel duel ? Au point que li anemis te portoit quant *tu* veniz en ceste roche, a cele hore que *tu* feis sor toi la croiz. Car par la croiz que *tu* feis sor toi, qu'*il* ne pot sostenir en nule maniere, ot *il* si grant poor que *il* cuida bien estre morz : si s'en foï grant erre come cil qui ne te pooit fere compaignie. Et einsi l'oceis *tu* et destruisis et li tolis pooir et force de sa baillie et de son conduit, et si te quidoit *il* bien avoir gaangnié : et de ce est li granz duelx que *ele* a a toi. »

Quatre verbes ont pour sujet un substantif ou un pronom relatif. Les autres verbes à un mode personnel sont au nombre de 22. Quatre n'ont pas de sujets (ainz *est* de celui serpent — si s'en *foï* — et einsi le... *destruisis* et li *tolis*) et dans chaque cas il y a inversion après l'adverbe, *ains*, *si* ou *einsi*. Restent 18 verbes avec lesquels le pronom sujet est exprimé, quoique dans trois de ces cas il y ait inversion (par la croiz... ot *il* si grant poor — et einsi l'oceis *tu* — et si te quidoit *il*). On voit combien la proportion des pronoms sujets exprimés est forte quand on la met en regard des cas où le pronom n'apparaît pas.

Voici maintenant un passage également caractéristique de Villehardouin[2] :

Sire, *nos* somes a toi venu de par les barons de l'ost et de par le duc de

1. Éd. Pauphilet, 1923, p. 103, 17-29.
2. Éd. de Wailly, 1882, p. 122-4, § 213-4.

Venise. Et saches *tu* que *il* te reprovent le grant servise que *il* t'ont fait, con la gent sevent et cum *il* est apparisant. *Vos* lor avez juré, vos et vostre peres, la convenance a tenir que *vos* lor avez convent ; et vos chartes en ont. *Vos* ne lor avez mie si bien tenue com *vos* deussiez. Semont vos en ont maintes foiz, et *nos* vos en semonons, voïant toz voz barons, de par als, que *vos* lor taignoiz la convenance qui est entre vos et als. Se *vos* le faites, mult lor ert bel ; et se *vos* nel faites, sachiez que des hore en avant *il* ne vos tienent ne por seignor ne por ami ; ainz porchaceront que *il* auront le leur en totes les manieres que *il* porront. Et bien vos mandent *il* que *il* ne feroient ne vos ne altrui mal, tant que *il* l'aussent desfié ; que *il* ne firent onques traïson, ne en lor terre n'est *il* mie acostumé que *il* le facent. *Vos* avez bien oï que *nos* vos avons dit, et *vos* vos conseilleroiz si con vos plaira.

Laissant de côté deux cas où le sujet est un substantif ou un pronom relatif, il y a dans ce discours de Conon de Béthune 31 verbes à un mode personnel. Six n'ont pas de sujets, dont un impératif (*sachiez*), deux verbes impersonnels (mot lor *ert* bel — si con vos *plaira*), un verbe où l'omission du sujet serait encore possible aujourd'hui (il ne vos tienent... por seignor, ainz *porchaceront*) et finalement deux verbes à la troisième personne du pluriel (vos chartes en *ont* - semont vos en *ont*) qui présentent les deux seuls cas vraiment instructifs. Par contre, il n'y a pas moins de 25 verbes où le pronom sujet est exprimé, dont deux cas d'inversion (et bien vos mandent *il* - ne en lor terre n'est *il* mie acostumé). Combien peu s'en faut, on le voit, que le pronom personnel sujet n'apparaisse dans tous les cas où il apparaîtrait aujourd'hui. Il est clair que l'étape latine est largement dépassée : Plaute lui-même n'offre rien qu'on puisse comparer un instant avec cette multiplicité de sujets pronominaux. Il est visible aussi que dès ce moment le français s'est séparé de l'italien et de l'espagnol. Bref, il reste peu de chose à faire dans ce domaine pour que nous ayons en face de nous du français moderne.

Ainsi transparaît à travers les textes littéraires du XIIIe siècle la véritable physionomie de la langue parlée contemporaine. Cette langue d'autre part ne saurait dater de la veille. L'auteur de la *Queste* et celui de la *Chronique* ont écrit dans le premier quart du XIIIe siècle, mais ils ont vécu une grande partie de leur vie dans le siècle précédent. A ne nous en tenir qu'à leur seul témoignage, nous pouvons donc remonter

jusqu'à 1150 environ. Est-il possible d'aller plus haut encore?

La *Chanson de Roland* va nous en fournir le moyen. On sait que le verbe impersonnel en latin n'a jamais de sujet. *Pluit* signifie « il pleut » et aucun Romain de l'époque classique n'a pu concevoir qu'il manquât un élément quelconque à cette phrase d'un seul mot. Aujourd'hui nous donnons un sujet aux verbes impersonnels comme à tous les autres verbes : il pleut, il neige, il fait froid, il convient de se recueillir. Ce n'est pas que *il* soit nécessaire au sens, car il est lui-même vide de toute signification appréciable; il est seulement exigé par la symétrie : *il* part requiert *il* grêle. Mais il est clair que cette exigence — ou cette influence analogique, si l'on veut — n'a pu se produire qu'à un moment où *il part* était déjà assez fermement établi. L'introduction de *il*, forme vide, dans le groupe du verbe impersonnel n'a pu que suivre, et avec un certain retard, l'introduction de *il*, forme pleine, dans le groupe du verbe personnel. Or dans la *Chanson de Roland* on ne trouve pas moins de 17 cas où le pronom *il* est un « neutre » et n'a d'autre but que de compléter un groupe verbal impersonnel.

Dira-t-on qu'il s'agit seulement du manuscrit d'Oxford et que le copiste a pu intervenir ? Il est possible en effet qu'on doive corriger « Cument qu'*il* seit, ne s'i voelt celer mie » 3522 en « Cument que seit... » et

> N'en recrerrai pur nul hume mortel ;
> mielz voeill murir qu'*il* me seit reprovet. 3908-09

en « que me seit reprovet ». Mais la seconde correction est déjà plus douteuse, car on attend ici quelque mot qui rappelle et résume le vers précédent : *il* du v. 3909 correspond à un *cela* plutôt qu'à un *il* de la langue moderne. Et M. Bédier traduit justement : « J'aime mieux mourir qu'*en* subir le reproche. » D'autre part le premier hémistiche du v. 2407 « Il nen i ad barge ne drodmund ne caland » est fautif : toutefois il est facile de corriger en « Il n'i ad barge ». Partout ailleurs, c'est-à-dire dans 14 cas, il n'y a, en dehors de la présence de *il*, rien dans le vers ni pour la langue ni pour la mesure qui réclame une correction, et on ne saurait corriger en supprimant quoi que ce soit sans nuire à la mesure, à la langue ou au sens. En

bonne critique ces vers doivent être acceptés tels qu'ils nous ont été transmis par le manuscrit.

Les 14 exemples en question conservent donc toute leur valeur[1]. *Il* s'y trouve surtout avec le verbe *estre*, soit seul : « Dient paien : Issi poet *il* ben estre » 61, et 3913, — soit accompagné d'un adjectif ou d'un substantif : « Mais nepurquant si est *il* asez melz » 1743, « *Il* n'en est dreiz que paiens te baillisent » 2349, et 2561 — soit auxiliaire d'une forme passive : « *Il* est juget que nus les ocirum » 884, et 1443, 1684, 3742, 3905, ou avec le verbe *avoir* dans la locution *il i a*, 2399, 2401, 2418, 2467. Enfin un exemple très significatif nous montre *il* avec le verbe impersonnel *convenir* :

Dient Franceis : *Il* nus i cuvent guarde. 192.

On a voulu corriger ce dernier vers et substituer à la leçon du manuscrit d'Oxford celle du manuscrit V[4], « Ci a mestier grant guarde ». Mais la seule raison qu'on en donne est que « le pronom neutre *il* employé comme sujet d'un verbe autre que *estre* et *avoir* est suspect dans le cas du *Roland*[2] ». Pourquoi suspect ? Sans doute parce que, si l'on admet que *il* neutre est déjà courant à une date si ancienne, on accorde par là que le pronom sujet masculin ou féminin est à plus forte raison installé depuis longtemps déjà dans la langue et qu'on recule devant cette conséquence. Mais si cette conséquence s'imposait par ailleurs, comme nous croyons l'avoir prouvé ? Et que gagne-t-on à contester le cas de « il nus i cuvent guarde » quand il faut bien reconnaître la fréquence de *il* neutre avec *estre* ou *avoir* ? Quelle différence essentielle y a-t-il entre les deux emplois ?

Pour nous, les exemples du *Roland* achèvent de démontrer que dès le commencement du XIIe siècle le pronom personnel

---

1. M. Jenkins, *La Chanson de Roland*, 2e éd., 1929, p. 9, note au v. 61 voit dans *il* des v. 61 et 1743, un emploi emphatique. A supposer qu'il en soit ainsi, on ne peut certainement en dire autant de *il* des v. 2401, 2467 et 3905. Aussi M. Jenkins corrige-t-il ces vers.

2. Jenkins, *ouvr. cité*, p. 20, note au v. 192. M. Jenkins conserve avec raison le texte du ms. d'Oxford. — Le pronom neutre *il* est déjà dans *Alexis* : voir Nyrop, *Grammaire historique*, t. V, § 205.

sujet, sans être tout à fait indispensable comme il l'est aujourd'hui en l'absence d'un autre sujet, n'est cependant pas fort loin de l'être dans la langue parlée. Et l'examen de la prose de Villehardouin et de la *Queste del Saint Graal* nous montre combien ce mouvement est large et puissant, puisqu'il a atteint jusqu'aux œuvres les plus parfaites de la littérature contemporaine.

V

Il est pour nous désormais assuré que, dans la langue parlée du XIIe siècle, les pronoms *je, tu, il, elle, nous, vous, il, elles* sont employés couramment en dehors de toute intention et uniquement pour marquer la personne du verbe. Mais il va de soi que cet emploi nouveau et décoloré des pronoms sujets ne pouvait faire disparaître par sa seule existence l'emploi ancien et traditionnel qui donnait à ces formes une nette valeur d'insistance. *Je dis* signifiant ce que ces deux mots signifient encore aujourd'hui laissait subsister à côté de lui *je dis* signifiant « c'est moi qui dis ». Dans le premier cas *je* est atone, il s'appuie sur le verbe, il n'a pas plus d'individualité que le *o* final du *dico* latin, dans le second cas il est pleinement accentué et correspond à l'*ego* de *ego dico*.

Cette double série de formes, ou plutôt cette double série de sens pour des formes identiques a été depuis longtemps reconnue et signalée par les grammairiens[1]. Mais ils n'indiquent pas la valeur exacte de chacune de ces séries. Le lecteur a l'impression qu'il s'agit d'une pure différence d'accentuation. L'emploi où le pronom reste pleinement tonique, à la manière latine, est l'emploi normal. Mais il peut arriver que la syntaxe réclame pour l'équilibre rythmique de la phrase un pronom personnel sujet, alors que le sens ne requiert nullement une accentuation de ce genre. Force sera bien d'introduire le pronom sujet dans la phrase, mais en revanche il n'aura qu'une valeur atténuée. Innovation sans doute par rapport à la tradition latine, mais innovation modeste, naturelle, — et d'importance secondaire.

1. Voir par exemple Nyrop, *Grammaire historique*, t. II, p. 369, Schwan-Behrens, *Grammaire de l'ancien français*, p. 187, § 321.

Tel est l'enseignement qui semble se dégager de nos grammaires et des discussions auxquelles ces questions ont donné lieu.

On devinera que pour nous cette conclusion reste en deçà des faits. Si le rythme de la phrase peut à l'occasion exiger l'emploi d'un pronom sujet dont le sens se passerait volontiers, c'est que déjà le pronom personnel hérité du latin a perdu une grande partie de la force qu'il avait à Rome, c'est que au lieu de marquer nécessairement une insistance, il a appris à jouer un rôle nouveau qui rend son emploi toujours possible (et croyons-nous, de bonne heure obligatoire), le rôle de signe même de la personne. Il ne faut donc pas prendre l'effet pour la cause, et il importe de bien voir la nouveauté vraiment révolutionnaire de l'innovation. Car enfin en roman commun, pas plus qu'en latin, le rythme n'avait, que nous sachions, cette exigence-là. Sans doute *ille me videt* s'opposait déjà à *videt me*. Mais *ille* placé ainsi en tête de la phrase n'est que l'une des nombreuses façons que l'on avait de mettre le pronom régime atone au point faible du rythme. Au contraire, *ille me videt* tend en français à être la construction unique dès le XIIe siècle et peut-être plus tôt, et en attendant de le devenir tout à fait il favorise l'extension d'un tour « sic [me] videt *ille* » que le latin vulgaire n'a pas spécialement développé et où *sic* peut être remplacé par tel adverbe ou tel régime qu'on voudra. M. Meyer-Lübke a montré que si le verbe était séparé par plusieurs mots du commencement de la phrase et qu'on voulût pour une raison ou une autre indiquer d'entrée de jeu à quelle personne il allait apparaître, le latin mettait le pronom en tête de la phrase, même si ce pronom n'était nullement accentué. Ainsi Pétrone : « *nos* jam ad triclinium perveneramus... » De même, continue M. Meyer-Lübke, a-t-on exprimé *je* dans *je chante* à cause de l'incertitude de sens de cette forme[1]. C'est bien notre avis. Il y a donc eu un moment où le pronom français, sans être accentué par lui-même, sans recéler aucune intention particulière qui dérivât de sa valeur propre, est devenu nécessaire pour orienter dans un sens défini une forme verbale devenue trop

1. *Zeitschrift für Romanische Philologie*, XXI, 1897, p. 313-34 et spécialement 332-4. Voir *Grammaire des Langues Romanes*, trad. A. et G. Doutrepont, t. III, p. 795.

peu précise. Il y a eu là par conséquent une transformation profonde de la langue, et si l'on ne veut pas admettre que la nouvelle souplesse du pronom sujet ait chronologiquement précédé la constitution d'un nouveau rythme, nous dirons tout au moins qu'il est inconcevable qu'elle l'ait suivie. Il nous paraît très probable que les deux évolutions ont été simultanées. Le rythme que nous observons dans les œuvres du XIIe et du XIIIe siècle, ou que nous pouvons nous représenter dans la langue parlée à l'aide des données que ces œuvres nous fournissent, — et c'est encore en grande partie le nôtre –, s'est établi au moment précis où par suite d'un affaiblissement des terminaisons verbales le pronom sujet devenait indispensable.

Il y a donc entre nos deux séries de sens — entre *je* tonique et *je* atone — une différence qui n'est pas seulement de degré mais de nature. L'une représente la tradition latine, qui elle-même probablement avait repris et continué une tradition antérieure : *je* tonique a derrière lui des siècles d'histoire. L'autre marque une rupture grave avec la tradition ; elle annonce un renouvellement profond de la langue, une orientation neuve : *je* atone est le point de départ d'une évolution qui dure encore et qui sans doute n'est pas près de se terminer. Nous avons donc deux systèmes en présence, mais comme il arrive souvent au cours de l'histoire des langues, ces deux systèmes cohabitent dans la même demeure [1]. C'est toujours à *je* que nous avons affaire, mais sous l'une de ses faces il est tourné vers le passé, sous l'autre il regarde vers l'avenir. Quel sorte de ménage vont faire ensemble ces occupants d'un même logis ?

Tant que le sujet n'exigera aucune accentuation particulière, il n'y aura pas de difficulté. Dans le parler courant, on mettra presque en toutes circonstances devant le verbe, ou immédiatement après le verbe en cas d'inversion, le pronom sujet atone qui n'aura de valeur alors que celle d'une simple désinence. Les écrivains tantôt se comporteront de même, tantôt se dispenseront de ce pronom sujet dans une mesure qui pourra varier singulièrement, selon que leur langue se rapprochera ou s'éloi-

1. Voir le cas du passé indéfini en français moderne, *Romania*, LI, 1925, 230.

gnera de celle de la conversation. Mais qu'arrivera-t-il quand il y aura lieu d'accentuer le pronom sujet ? On utilisera, cela va sans dire, le *je* ou le *tu* héritiers de l'*ego* ou du *tu* latins. Mais la forme atone, celle qui correspond à une désinence, entrera-t-elle, elle aussi, dans la contexture de la phrase ? Dans les premiers temps on a dû hésiter. On n'a pu manquer d'être surpris par l'obligation incroyable où on semblait se trouver d'avoir à aligner deux *je* ou deux *tu* de suite. Qu'on s'imagine Cicéron devant une nécessité pareille [1]. Mais la langue avait fait du chemin depuis Cicéron. Toutefois les écrivains adoptèrent un compromis prudent, tout au moins ceux dont la langue écrite ne s'écartait pas trop de celle qu'ils parlaient, car quant aux autres, aux tenants de la vieille tradition, ils prodiguaient trop peu le pronom sujet pour se croire jamais obligés de le redoubler dans la même phrase.

Le compromis en question était assez naturel. Quand il n'y avait pas d'accentuation particulière du sujet, on employait le pronom atone, quand le sujet devait être mis en relief on se passait du pronom atone et on ne faisait appel qu'au pronom tonique, quitte parfois à le désigner à l'attention par un artifice d'arrangement des mots. Voici des cas où le sens seul indique que le pronom est accentué :

Et quant il [« li chevaliers as armes blanches »] voit venir Galaad, si li vient a l'encontre et le salue, et *il* li rent son salu au plus cortoisement qu'il puet.

Queste del Saint Graal, 31, 27-9.

Entendez : « et *Galaad de son côté* lui rend son salut. »

Mais vous doi irés chele part
et *je* m'en irai pour Huart
et Peronnele.

Robin et Marion, 268-70 [2].

Voici d'autres cas où le pronom tonique est détaché du

1. Les répétitions de pure rhétorique présentent, bien entendu, un tout autre cas.

2 Éd. E. Langlois, 1924.

verbe et mis en position forte par le moyen du pronom interrogatif :

Lors li demande Lancelot : Qui est ce la ? — Et *vous* qui estes ? fait mesire Gauvain, qui demandés qui jou sui.

Lancelot, 11, 20-4.

Por Dieu, ne vos movez de ci devant que li cors soient mis en terre... — Et *vos*, que feroiz ? fet Lyonel. Atendroiz vos ci tant qu'il soient enterré ?

Queste del Saint Graal, 193, 25-9.

Ce dernier exemple avec son contraste entre « que feroiz ? » et « atendroiz vos ? » nous montre comment le pronom atone reparaît immédiatement quand le pronom tonique n'est plus là pour le mettre en fuite. Mais ce sont les deux exemples de la *Queste del Saint Graal* (31, 27-29) et de *Robin et Marion* qui, sur le point qui nous occupe, représentent le mieux les habitudes de la langue. Ils nous permettent de formuler la règle suivante, un peu trop rigoureuse sans doute, en ce qu'elle suppose sans atténuation que le pronom sujet est toujours nécessaire, alors que nous avons seulement démontré qu'il l'est presque toujours dans la langue parlée et plus ou moins dans la langue écrite suivant que cette langue des livres se rapproche ou s'écarte de celle de la conversation. Notre règle représentera donc une tendance de la langue écrite et comme un idéal où atteindre plutôt qu'un but déjà atteint. Ces réserves faites, voici la règle : le verbe est toujours accompagné d'un sujet que l'écrivain ou son lecteur dans leur prononciation réelle ou mentale accentuent ou n'accentuent pas, suivant que le sens le réclame ou s'y oppose. Ajoutons que, si le pronom est en avant du verbe ou du groupe verbal et séparé de lui par quelques mots, il est toujours tonique ou au moins semi-tonique, que s'il vient immédiatement après le verbe, il porte l'accent du groupe verbal, mais un accent ou fort ou faible selon que le sujet doit ressortir ou s'absorber dans le verbe. Ce sont là toutefois des règles accessoires qui ne nous intéressent pas spécialement ici. L'important pour nous, c'est que la langue littéraire se tire de la difficulté posée par le heurt des deux séries de sens que possèdent les pronoms sujets soit en n'exprimant que le pronom accentué, soit en exprimant toujours le sujet, fort ou faible,

mais en l'accentuant quand il le faut ou en le fondant dans le verbe quand il n'a pas de valeur d'insistance. Bien entendu, entre ces deux attitudes tranchées, il peut y avoir bien des degrés intermédiaires, qui toutefois ne sauraient obscurcir une situation parfaitement nette.

Il est à croire que dans la langue de la conversation le premier compromis n'a jamais trouvé de faveur à l'époque dont il s'agit et que le second a dû paraître de moins en moins nécessaire. On a dû accepter très vite d'associer côte à côte ou tout au moins de faire entrer dans la même phrase le pronom tonique et le pronom atone. Mais les écrivains ont dû reculer longtemps devant ce qui ne pouvait leur paraître au début qu'une lourde gaucherie ou un étrange artifice. On ne sera donc pas surpris que les premiers textes qui aient accueilli ces juxtapositions datent seulement du XIIIe siècle ni que ce soient pendant longtemps surtout des ouvrages écrits dans une langue peu soignée ou d'allure familière. Ces exemples n'en témoignent pas moins à leur heure d'une tradition déjà longue :

Ysengrins dist : « Venés vos ent
et je vos encor en donrai. »
Renars respont : « *Jou je* n'irai. »

Couronnement Renart, 596-8.

Et *jou je* cuit si bien feriés
que vos au lonc n'i perdriés ja.

id., 1616-7.

Je qui sui de vo nation,
je vous doy, plus haïr que rien.

Le livre de la Passion, 1560-1 [1].

Je qui le feu d'enfer atise
de luxure et de couvoitise,
je sai de traïtour la guise.

La Passion du Palatinus, 1285-7 [2].

Mon seigneur saint Loÿs, priez Nostre Seigneur que il delivre ceste moie

1. Éd. Frank, 1930.
2. Éd. Frank, 1922.

fille de ceste maladie et je vous promet que *je* jamés en tout le tens de ma vie au jour de vendredi *je* ne vestirai de chemise, que moi soviegne.

Miracles de saint Louis, 21, 39-45 [1].

Et *je*, pour sa volonté faire
et que cil qui l'orront retraire,
pour la biauté et l'acordance
de la rime, i truissent plesance,
me sui *je* voulu entremetre
de l'aventure en rime metre.

Comte d'Anjou, 55-60 [2].

Et *je*, par le bon gré de li
je m'assis.

Froissart, *Espine Amoureuse*, 3476-7 [3].

Et *je* d'autre part *je* sui bien de tous les navieurs.

Froissart, *Chroniques*, XI, 287 [4].

Jusqu'ici dans tous nos exemples de redoublement nous n'avons vu apparaître que *je*. Mais on rencontre aussi, quoique plus rarement, les pronoms de la deuxième et de la troisième personne; quand il s'agit de la troisième personne *il* tonique est toujours à notre connaissance flanqué d'une addition qui en précise la valeur :

Sire, fait il, qel part iroiz vos ? — Sire chevalier, fait Lanceloz, g'irai la ou Dieu plaira. Mes *vos*, ou avez *vos* la voie enprise ?

Perlesvaus, 2844-5.

Et *tu* qui m'esgardes alec,
dont iés *tu* ?

Jean Bodel, *Jeu de saint Nicolas*, 373-4 [5].

Et *tu*, as *tu* riens, Marion ?

Robin et Marion, 559.

---

1. Éd. Fay, 1932.
2. Éd. Roques, 1931.
3. Éd. Scheler, t. I, 189.
4. Éd. Luce-Raynaud.
5. Éd. Jeanroy, 1925.

Et *tu*, pour quoi ne mes *tu* ta main sus tes costes la ou la douleur t'est et la maladie, et tu seras gueri ?

Miracles de saint Louis, 152, 55-7, var. de A^2BCD.

Si se sont *il il meïsme* jugiés.

Aspremont, 6248.

Ils se voellent rendre, et longuement et assés sur cel estat je ai parlé a la chapitainne, messire Jehan de Viane, et *ils a un il* vous prient et font requeste que vous voelliés prendre la ville et le chastiel.

Froissart, *Chroniques*, IV, 285-6.

Si aseura [le roi de France] tantost le roy Henry, et dist aussi qu'il fuist tout reconfortés, car jammais il n'aroit as Englès pais, accord, trieuwez ne respit que il ne fust ossi plainnement dedens enexés comme *il* seroit *ilz meysmes*.

Froissart, *Chroniques*, VIII, 286.

Quand Jean Bodel ou Adam de la Hale inséraient deux *tu* dans une courte phrase interrogative, il est probable qu'ils voulaient par une nuance de familiarité, l'un imiter la manière bourrue du roi interpellant l' « amiral d'outre l'arbre sec », l'autre reproduire le ton uni et simple de la langue des bergers. Quand l'auteur du *Couronnement Renard* accouplait *jou* et *je*, on peut se demander si quelques-uns de ses lecteurs n'ont pas vu là un vulgarisme incompatible avec la dignité poétique. Mais quand Froissart reprend à son compte le procédé et rassemble dans la même phrase deux *je* ou deux *il*, il est probable que ses contemporains, sinon ceux de son âge, du moins ceux des jeunes générations, y ont démêlé une élégance déjà un peu surannée. C'est que, du début du XIIIe siècle à la fin du premier quart du XVe siècle, la langue avait sur ce point singulièrement évolué, comme nous allons le voir.

Jusqu'ici en signalant que la coexistence de deux sens différents en une forme unique posait un problème difficile à la langue, nous avons tacitement admis que ces deux sens étaient sur un pied d'égalité. Il pouvait y avoir entre les sons correspondant à chacune de ces significations une différence phonétique assez marquée, le *je* intensif recevait un accent distinct qui en mettait l'individualité en relief, le *je* atone ne formait qu'une syllabe neutre du groupe verbal, accentuée parfois en cas

d'inversion du sujet, mais à titre de partie composante de ce groupe et non à titre de pronom. Il n'en restait pas moins que le sens s'affirmait dans les deux cas avec une égale netteté : le premier *je* faisait ressortir l'importance du sujet, le second éclairait la personne du verbe, et chacun des *je* était aussi qualifié que l'autre pour remplir sa fonction. Cet équilibre des forces a bien vraiment existé et nous avons eu raison de l'admettre. Mais il n'a pas été durable. Il ne pouvait guère l'être. Quand la valeur d'un pronom tonique s'est affaiblie dans certains cas jusqu'à réduire ce pronom à n'être plus qu'une sorte de désinence verbale, l'ancien emploi ne va pas disparaître par là-même, bien entendu, mais il est désormais en position latente d'infériorité. Que les cas de réduction viennent à se multiplier, ce désavantage de position va bientôt faire sentir ses effets. Les exemples de ce phénomène abondent. *Formidable* est un très beau mot et d'une grande énergie, mais le sens atténué jusqu'à l'insignifiance qu'on lui donne si volontiers aujourd'hui menace de faire disparaître le sens plein qui a été si longtemps le sien. La même aventure, mais poussée jusqu'au bout, est arrivée à *gêner*, *étonner*, *enchanter*, *charmer*, *ravir* et sans doute à bien d'autres mots.

Si on veut un exemple emprunté au domaine de la syntaxe, en voici un très significatif. Le pronom neutre *ce* a été réduit à la portion congrue par *cela* et *ça*, mais enfin il a conservé un domaine bien à lui où il règne encore en maître, à savoir devant le pronom relatif et devant le verbe *être*. Or même là il est battu en brèche, il faut voir comment. *Ce* a une prononciation forte, qui est la prononciation traditionnelle et qu'on entend encore dans la locution vieillie *sur ce* et dans des groupements de mots assez gauches comme *ce à quoi*, *ce sur quoi* ; il a aussi une prononciation faible qui apparaît dans *ce qui*, *ce que*, *ce sera*. Dans ce dernier cas, *ce qui*, *ce que* ne forme plus pour l'oreille qu'un son unique *ski*, *skə* : nous avons là un relatif composé où *ce* se borne à fournir une consonne à un ensemble grammatical qui n'est plus susceptible d'analyse. Quand *ce* est placé devant le verbe *être*, c'est bien mieux encore : dans la plupart des cas, *ce* perd sa voyelle, même dans l'orthographe, et s'absorbe complètement dans le verbe *être* avec lequel il forme une locution si stéréotypée qu'on néglige le plus souvent de faire varier

le temps du verbe, comme s'il y avait là une formule unique, efficace en tout temps et pour toutes circonstances : « c'*est* lui qui criait », au lieu de « c'*était* lui qui criait ». Or voyons ce qui arrive quand le *ce* de cette formule est mis en demeure de s'affirmer, ne fût-ce que très faiblement. Soit la phrase « c'est pénible d'y penser » : introduisons-y un pronom pour indiquer qui aura la peine : « ce m'est pénible d'y penser ». La phrase reste correcte, mais comme elle a l'air emprunté. Qui ne préférera dans la plupart des cas « c'est pénible pour moi d'y penser » ou « cela (ça) m'est pénible d'y penser » ? Artifices différents, mais qui ont pour but l'un et l'autre d'éviter un *ce* sur lequel risquerait de tomber un accent même fugitif. Pareillement, si dans le cas d'un auxiliaire on dit fort bien « c'est arrivé hier », on acceptera difficilement « ce m'est arrivé hier » et les préférences instinctives iront à « cela (ça) m'est arrivé hier ». En d'autres termes *ce* réussit difficilement à maintenir une prononciation pleine à côté d'une prononciation atténuée. Comme dans le cas des monnaies, quoique pour des raisons différentes, le faible chasse le fort [1].

L'histoire présente de *ce* a été, il y a bien des siècles, l'histoire de *je*. Sans doute entre les deux cas il y a des différences profondes. Tout d'abord, *ce* est aujourd'hui une forme appauvrie d'entrée de jeu, car elle a déjà été éliminée, nous le savons, de la plupart de ses emplois. Et il n'est donc pas très surprenant que, dans le dernier domaine qui lui reste, elle mène une existence peu assurée. *Je* au contraire était au XIIe siècle une forme robuste dont la primauté n'avait jamais été mise en question. En second lieu, il ne s'agit dans le cas de *ce* que d'une différence de prononciation : la question est uniquement de savoir si la voyelle *e* aura pleine sonorité, ou si elle s'effacera au point de disparaître complètement. Les deux *je* se distinguent l'un

1. Devant le verbe *être ce* s'est absorbé à tel point dans la forme verbale qu'on y sent de moins en moins sa présence. De là la nécessité d'employer *ça*, à côté de *c(e)*, comme il a fallu supplémenter par *moi je* non pas annihilé mais transformé en son essence. « Ce n'est pas intelligent » semble parfois impuissant à rendre la conviction et l'indignation de celui qui parle : de là un recours à « Ça, ce n'est pas intelligent » (ou « ça, c'est pas intelligent »), qui à son tour se simplifie et se renforce en « ça n'est pas intelligent ».

de l'autre par des caractères plus intérieurs. Leur fonction n'est pas la même : l'un joue un rôle de simple désinence, l'autre fait ressortir vigoureusement le sujet. Il ne s'agit donc pas ici, en premier lieu tout au moins, d'une question de phonétique. Insistons sur ce point. *Je*, avons-nous dit, a été une forme robuste. Il l'a été à un degré que l'on a peine à imaginer aujourd'hui. Les graphies sous lesquelles il se présente dans les anciens textes suffiraient à l'établir. Elles varient, comme on sait, suivant les régions, et dans la plupart des cas elles correspondent visiblement à des prononciations différentes. *Jo* (*jeo*, *joe*) est la forme anglo-normande qui dans le Nord passe à *jou* (*ju* en wallon), l'Ouest, le Centre et l'Est emploient suivant les régions ou les époques *ge* (avec *e* fermé) ou *gié*. Le tout sans préjudice d'autres formes d'extension plus restreinte *jen*, *jei*, *jeu*[1]. Un trait commun à toutes ces prononciations, c'est qu'elles donnent à la voyelle du pronom un son plein. Le monosyllabe est solidement planté sur ses pieds. Mais à mesure que le pronom devient plus indispensable, qu'il se soude plus étroitement au verbe pour contrebalancer la chute des désinences significatives, il perd de sa plénitude et de sa sonorité, et un peu de tout côté on aboutit à une forme affaiblie *jə*. Il y avait du reste là une possibilité de distinguer assez bien entre les deux fonctions du pronom sujet de la première personne : forme d'insistance, il faisait résonner la voyelle de *jou*, de *gié* ou même de *ge* ou *je*, substitut d'une désinence, il voilait l'*e* de *jə*. En fait la langue s'engagea un moment dans cette voie où on pouvait, qui sait? aboutir à deux mots indépendants[2]. Mais le mouvement ne s'accentua pas et fut même bientôt en recul. Il se peut qu'il ait été confiné à la littérature. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne perdit jamais de vue le lien qui rattachait la forme faible à *jou* et à *gié* et que ces deux formes disparurent, plus ou moins vite suivant les régions, devant *je* qui avec des valeurs phonétiques distinctes resta le seul représentant des deux fonctions. Le résultat n'a rien d'étonnant si l'on réfléchit qu'à la deuxième personne du singulier et à la

1. G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen e*, 1906, t. II, p. 623 et suiv.

2. Voir *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 3e éd., § 209.

troisième personne du singulier et du pluriel il n'y a jamais eu qu'une forme *tu, il, elle, il, elles*, pour répondre aux deux fonctions que nous connaissons. Encadré de ces formes le pronom de la première personne pouvait difficilement s'échapper pour faire bande à part.

Nous revenons donc au couple *je* : *je*, l'un tonique, l'autre atone, et bien que cette différence d'accentuation corresponde ici à une différence de fonctions, le problème n'en est pas moins en son essence le même que celui qui se pose aujourd'hui pour *ce* : *ce*. Une forme grammaticale de valeur faible peut-elle subitement, en certains cas, prendre une valeur forte ? Et à supposer que ce système ainsi constitué par une série de développements dont chacun a conditionné l'autre réussisse à fonctionner pendant une longue période de temps, ne vient-il pas un moment où le mécanisme grince et s'enraye, où la forme faible est si absorbée dans une combinaison de sons dont elle est un élément constitutif qu'elle ne peut plus s'en dégager, le cas échéant, pour reprendre comme une vie individuelle ? Qu'arrive-t-il dans ce cas ? La forme faible reste en possession du terrain ; elle ne pourrait être arrachée de son poste que par une véritable mutilation linguistique dont l'idée même est inconcevable[1]. Mais la forme forte, précisément parce qu'elle est indépendante, qu'elle ne tient à aucune partie essentielle de la phrase, peut se remplacer sans trop de difficulté par une autre forme qui n'aura plus d'attache matérielle avec le membre faible de l'ancien couple. On peut voir là comme une espèce de dissimilation syntaxique. Ainsi donc *je* faible n'a rien à craindre, mais *je* tonique est dans une situation difficile, et qui deviendra de plus en plus précaire. La question de son remplacement se posera un jour. Mais par quoi le remplacer ?

Des exemples analogues mais plus clairs vont nous mettre sur la voie. La négation du XIIe siècle est, comme on sait, *ne*. La voyelle de ce monosyllabe était nettement prononcée ou pouvait l'être ; on complétait parfois le tour négatif à l'aide

1. Si le *c(e)* de *c'est* peut disparaître à l'occasion devant *ça est* (voir p. 311, n. 1), c'est qu'en ce cas il n'a plus aucune valeur et c'est surtout qu'à côté de *c'est* la forme *est* est courante, tandis que *chante* de la 1re pers. n'a plus d'existence en dehors de *je chante*.

d'auxiliaires tels que *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, mais c'est *ne* qui restait l'essentiel de la négation, et qui apparaissait fréquemment tout seul. Quoiqu'il ne fût qu'un affaiblissement d'une forme plus ancienne *nen*, il est probable en effet qu'il en avait dans une certaine mesure conservé la force, tout en pouvant prendre à l'occasion une valeur plus faible. Il y avait donc là un couple *ne* : *ne*, tonique et atone, très semblable au couple *je* : *je*, sauf que *ne*, tout en ayant deux valeurs phonétiques, n'a jamais eu deux fonctions et que, quelque fondu qu'il fût par la prononciation dans l'élément verbal qui suivait, il ne pouvait de par son sens devenir comme *je* une partie indispensable du groupe verbal. *Ne* faible, en tout cas, s'absorbait si bien dans le mot suivant qu'il en perdait peu à peu la netteté de sa voyelle et que, quand le sens de la phrase réclamait une négation énergique, il se montrait de moins en moins capable de retrouver la sonorité qu'il aurait fallu. Force fut bien de lui trouver un substitut. Sans toucher au *ne* faible, trop engagé dans une unité phonétique arrêtée pour qu'on pût l'en déloger aisément, la langue fit appel aux auxiliaires de la négation qui reçurent l'accent d'intensité que ne pouvait plus porter le *ne* traditionnel. Elle alla plus loin : *pas* est devenu aujourd'hui la véritable négation, et *ne* quand il subsiste n'est plus qu'une relique insubstantielle du passé. Or en bonne logique il n'y a rien de commun entre des mots comme *pas*, *point*, *mie*, *goutte* et l'idée de négation. Si *pas* a pu remplacer *ne*, c'est uniquement parce qu'il faisait partie du même mécanisme : son mérite particulier était celui d'une proximité spatiale et fonctionnelle.

Voici un autre cas où les éléments du problème sont assez différents mais où la solution est toute pareille. Il y avait dans la langue une opposition très ancienne entre des mots en *i* et des mots en *a* : *ici : là*, *voici : voilà*, *celui-ci : celui-là*, *ceci : cela*, *i* indiquant proximité *a* éloignement. Or nous sommes devenus incapables de sentir d'instinct cette opposition. Nous y parvenons encore, quand nous voulons, moyennant un léger effort d'attention, mais le réflexe ne fonctionne plus, — pas plus qu'il ne fonctionne chez le conscrit lourdaud débarqué de son lointain village qui surpris par un commandement brusque et impérieux ne peut distinguer instantanément sa droite de sa

gauche. Les mots en *i* deviennent rares dans la langue parlée, les mots en *a* ont une tendance à prendre toute la place. *Ici* en particulier, quand il s'agit de désigner non pas un pays, une ville ou une maison mais l'endroit précis de l'espace où nous nous tenons, s'efface de plus en plus devant *là*. Mais ce qui n'a qu'une importance limitée dans le cas de *voici*, *celui-ci*, *ceci* en a au contraire une très grande dans le cas de *ici*. L'opposition entre *ici* et *là* a une valeur pratique telle que, si elle s'effondre par un côté, la langue n'a pas d'autre alternative que de la reconstruire par un autre côté. Or *là* ayant pris le sens de *ici* il faut bien que quelque autre mot vienne à son tour prendre la place de *là*. C'est *là-bas* qui nous rend ce service. Le mot indiquait éloignement dans le sens vertical et dans une direction définie. Maintenant il indique éloignement dans tous les sens et dans toutes les directions sans aucune réserve. L'opposition *ici* : *là* qui reposait sur une différence subtile de voyelles est remplacée par l'opposition *là* : *là-bas* fondée sur un contraste plus massif. Si l'on veut retrouver l'ancien sens de *là-bas*, il faut dire *là-bas en bas*. *Là-haut* a bien entendu conservé son sens traditionnel, mais l'analogie fait ici aussi son œuvre et on entend parfois *là-haut en haut*. Peu nous importent ces contrecoups. C'est le remplacement de *là* par *là-bas* qui doit retenir notre attention. Une fois de plus la langue ayant besoin d'un mot neuf pour remplacer un vocable usé le prend à proximité, dans les limites du même mécanisme, et sans s'inquiéter le moins du monde ni de la logique ni des conséquences. Tout à l'heure, dans le cas de *ne*, il s'agissait, il est vrai, d'un mécanisme en action : ici il s'agit d'un mécanisme en puissance, et la proximité est d'ordre mental plutôt que spatial. Mais le procédé reste identique.

L. Foulet.

(*A suivre.*)

MÉLANGES DE LITTÉRATURE PIEUSE

I

LES MIRACLES DE NOTRE-DAME EN VERS FRANÇAIS

Deuxième article.

II. *Le « Rosarius » du ms. fr. 12483* [1].

Le *Rosarius* du ms. fr. 12483, compilé « dans le second quart du XIVe siècle par un Frère Prêcheur de l'Ordre de saint Dominique et originaire du Soissonnais », présente une certaine ressemblance avec le *Mariale* du ms. fr. 818. Tous deux sont des recueils composés en l'honneur de la Vierge ; tous deux ont fait des emprunts aux *Vies des pères* et à Gautier de Coinci, mais tandis que le compilateur du ms. 818 donne la préférence à Gautier (à qui il emprunte 13 miracles), le Frère Jacobin exploite davantage les *Vies des pères* [2] et ne fait à Gautier que de modestes emprunts tout en subissant, jusqu'à un certain degré, l'influence de son style [3]. Le plan aussi diffère : le *Rosarius* est divisé en deux livres ; chaque livre comporte 50 chapitres, et chaque chapitre renferme un, ou plus rarement, deux contes dévots, pour la plupart des miracles de Notre-Dame dont la source est souvent indiquée. Le volume contenait donc à l'origine une centaine de miracles ; par suite de nombreuses

1. Pour cette notice nous avons naturellement utilisé l'excellent mémoire de M. A. Långfors (*Not. et extr.*, t. XXXIX, II, p. 503 à 665). Nous y renvoyons pour tous les détails relatifs au manuscrit et au compilateur.

2. Aux neuf contes identifiés par Långfors (*l. c.*, p. 510) il convient d'ajouter deux fragments qu'on lit aux fol. 76 (fin du c. 64) et 86 (fin du c. 6).

3. Cf. le passage du ms. 12483, publié par A. Jubinal (*Nouv. rec.*, II, 281, n.) et rapprochez-en les vers du mir. 23 de Gautier, imprimés par Mme Ducrot-Granderye (*o. c.*, p. 149, n. 1).

lacunes, surtout au commencement et à la fin du manuscrit, il n'en reste plus qu'une soixantaine (sans compter ceux extraits des *Vies des pères*).

Le choix des textes lui-même est très caractéristique pour la façon dont les dominicains comprenaient le culte de la Vierge dont ils se sentaient protégés d'une manière toute particulière. De là les nombreux miracles relatifs à l'Ordre de saint Dominique ou appartenant à ce qu'on pourrait appeler la « tradition dominicaine ». On s'en rendra aisément compte en examinant le relevé des sources utilisées par le compilateur, que nous devons à M. Långfors [1]. C'est d'abord le *Grant Marial*, source principale des « miracles » de Vincent de Beauvais (*Speculum histor.*), de Joh. Gobius (*Scala coeli*) au XIVe, et de Joh. Herolt (*Prompt. exemplorum*) au XVe s., dominicains tous les trois ; ce sont ensuite les *Vies des Frères* de Géraud de Frachet, le *Livre des dons* d'Étienne de Bourbon, et le *Livre des aés* (*Apiarium*) de Thomas de Cantimpré, dominicains eux aussi. Ajoutons-y les noms de Jacques de Varazze (*Légende dorée*) et d'Humbert de Romans, général des dominicains, dont la contribution fut plus faible, ainsi que les miracles extraits des *Vies des pères* dont une partie au moins se rattache, de même, à la tradition dominicaine. Au contraire, les cisterciens Hélinand et Césaire d'Heisterbach et le bénédictin Gautier de Coinci n'ont été mis à profit qu'exceptionnellement ; n'étant pas dominicains, ils n'avaient pas beaucoup de voix au chapitre [2]. Quant à la division des deux livres en 50 chapitres, l'analogie avec le rosaire — introduit par saint Dominique — saute aux yeux [3]. Nous ne croyons

1. *O. c.*, p. 510 à 512.

2. M. Långfors (p. 512) s'étonne que le jacobin soissonnais n'ait fait qu'un seul emprunt verbal (une trentaine de vers) à son illustre devancier. Nous croyons que la rivalité des deux ordres suffit à expliquer cette réserve. Peut-on conclure de la préférence accordée aux *Vies des pères* que les auteurs de cette compilation appartenaient eux aussi à l'ordre de saint Dominique ? Sans doute faudrait-il, pour le prouver, des arguments plus décisifs. Nous en prenons note pourtant, quitte à y revenir plus tard.

3. Le fait que le rosaire comprend 3×50 grains, tandis que le *Rosarius* du Frère Prêcheur ne contient que 2×50 chapitres, ne saurait, à notre avis, infirmer cette hypothèse. Outre que le 3e livre a pu disparaître, l'auteur a pu laisser son ouvrage inachevé.

pas, pourtant, qu'en dehors du plan général, il y ait un rapport plus intime entre le rosaire et le *Rosarius* du ms. fr. 12483, et nous ne suivrons pas M. Gorce [1] dans ses subtiles interprétations de certains chapitres du *Rosarius*, sans vouloir contester, pour cela, la valeur documentaire qu'il présente pour l'histoire du rosaire.

Les contes dont les sources sont indiquées semblent avoir tous été traduits par le compilateur lui-même. On y remarque bon nombre de miracles dont on ne connaît pas d'autres rédactions en vers français. Parmi les thèmes connus, nous relevons : au livre I, ch. XXIV : le miracle de l' « Électuaire » (*Grant Marial*) [2] ; ch. XXVIII : « Trois lances » (*Légende dorée*) [3] ; ch. XXXI : « Infanticide » (*Vies des Frères*) [4] ; ch. XXXII : « Cinq joies » (*Légende dorée*) [5] ; ch. XXXVIII : « Fiertre de Laon » (Hélinand) [6]. Au livre II, ch. XII : « Joueur blasphémant Dieu et la Vierge » (*Grant Marial*) [7] ; ch. XV : « Diable écrivant les paroles de deux femmes » (*Miroer historial*) [8] ; ch. XVI : « Enfant

---

1. *Le Rosaire et ses antécédents historiques, d'après le manuscrit 12483, fonds français de la Bibl. nationale*, Paris, A. Picard, 1931.

2. Nous mettons en parenthèse les sources avouées, entre crochets les sources présumées du compilateur.

3. Cf. aussi Joh. Herolt, *De mirac. B.M.V.*, ex. VIII ; B.N.fr. 1881 fol. 181 v° : « Des trois lances desquelles Nostre Seigneur vouloit occirre le monde » (cf. fr. 410, fol. 37). Dans la 3e *Vie des pères* (n° 54), la vision des « brandons » est attribuée à saint François (cf. la note de Warner sur Mielot, I, 57).

4. Dans le même chapitre a été insérée une autre rédaction de ce miracle, celle de la 2e *Vie des pères* (n° 67). Une troisième rédaction, en quatrains alexandrins (B.N.fr. 24432, fol. 135) se rattache — comme la version de Jean le Conte et peut-être celle de Mielot (I, 49) — à la même source.

5. Cf. ci-dessus, p. 206.

6. Le récit diffère donc de celui de Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 209), qui remonte à Herman de Laon.

7. Cf. aussi Cés. d'Heisterbach, *Dial. mirac.*, VII, 43 ; Joh. Herolt, *Prompt. exempl.*, C 3. Sous la forme de l' « Enfant jureur », le miracle est rapporté dans la 2e *Vie des pères* (d'après les *Dialogues* de Grégoire le pape, IV, 19). La rédaction en prose des mss fr. 1881 (fol. 188 v°) et 410 (fol. 42 v°) semble dériver de la même source.

8. Éd. A. Långfors, dans *Mém. de la Soc. néophil. de Helsingfors*, t. VIII, 1929, p. 389 à 408. Une rédaction en prose, intitulée « Du dyable qui

sauvé de la mer » (*Livre des dons*) [1] ; ch. XXI : « Famine à Jérusalem » (Grégoire de Tours) [2] ; ch. XXVIII : « Enfant sauvé du feu » (*Livre des dons*) [3] ; ch. XXIX : curieuse variante de « Lactation » (*Livre des dons*) ; ch. XXXII : « Enfant ressuscité » (*Livre des dons*) ; ch. XLII : « Prêtre suspendu par saint Thomas » (*Légende dorée*) [4] ; ch. XLV : « Homme tombé dans la mer » (*Grant Marial*) [5] ; ch. XLVI : « Trois colonnes à Constantinople » (*Grant Marial*) [6].

Quelquefois, l'indication de la source est plus vague, par ex. *je ne sçay qui le dist, a un bon clerc oÿ conter* (*preschier*), etc. Il semble que ces indications se rapportent à la source latine (écrite ou orale), et non au texte français, qui est de notre Frère Prêcheur malgré l'absence de la mention *Ros*[*arius*]. A cette catégorie appartiennent : au livre I, ch. L : « Femme offrant des verges au lieu des chandelles » [7] ; au livre II, ch. VIII : « Chevalier borgne frappant un juif et recouvrant la vue à l'église » [*Grant Marial*] [8] ; ch. IX : « Désespéré voulant se noyer en est empêché par la Vierge » [9] ; ch. XII : « Moine

---

escrisoit les paroles des .ii. femme[s] qui fabloyent a la messe », se lit dans le ms. fr. 1881 (fol. 197). D'après Joh. Herolt (*Prompt. exempl.*, E XVI), le sous-diacre aurait été saint Brice († 444) et l'évêque saint Martin (dont il fut le disciple).

1. Une autre rédaction en vers se lit dans la 3e *Vie des pères* (no 61), source du miracle de Jean Mielot (I, 61). Cf. aussi Jean le Conte (no 35) et B.N. fr. 410, fol. 48 vo.

2. Cf. ci-dessus, p. 164.

3. Cf. les rédactions en prose de Jean le Conte (no 115) et du ms. fr. 1881, fol. 171 (version différente), et le 15a des *Miracles N.-D. par personnages*.

4. Cf. ci-dessous, p. 218 s.

5. Cp. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.*, VIII, 88, et Poncelet, no 303.

6. Cf. ci-dessus, p. 164.

7. Les 38 premiers vers ont été imprimés par Långfors (p. 574-5). Une rédaction en prose, intitulée « Des verges de quoy la pouvre femme se batoit qui florirent », se lit dans le ms. fr. 1881, fol. 139.

8. Cf. Joh. Herolt, *Prompt. exempl.* (cité par Långfors, p. 592).

9. Il s'agit d'un bourgeois de Naples ruiné que le diable, sous figure d'homme, engage à se noyer. Le bourgeois hésite ; avant de suivre le diable dans les flots, il se recommande à la Vierge. Celle-ci lui dit d'aller trouver tel bourgeois (à qui elle était apparue la nuit précédente) : il lui donnera 500 livres, réservées pour les pauvres. — Le commencement rappelle le

atteint de la *goute rose* est guéri par Notre-Dame qui le touche de la manche de son manteau » ; ch. xxv : « Nom de Marie » [*Grant Marial*?] [1] ; ch. xxxiii : « Tota pulchra » [2].

Nous mettons à part les contes dont il ne reste plus que des fragments ou des rubriques, mais qu'on peut généralement identifier à l'aide d'autres recueils de miracles [3]. Ce sont :

Liv. I, ch. xxvii : fragment qui parle d'un « Frère désespéré que Notre-Dame conforta en article de mort » [4] ;

Liv. II, ch. xxxi : *De l'empereur enclos en la quarriere, que Nostre Dame garda par un an entier* [5] ;

ch. xxxvi : *Du juïf robe*[*or*] *que Nostre Dame deslia de l'estache...* [*Grant Marial*] [6].

ch. xxxvii : *De Nostre Dame qui par son ymage que pain*[*s*]*t saint Luc delivra des Sarrazins la cité de Constantin noble* [7].

ch. xxxviii : *De la fame morte sans vraie confession, que Nostre Dame resuscita* [*Grant Marial*] [8].

« Renieur I » du ms. lat. 18134 (Mussafia, *Studien*, I, 981, n° 1), mais la suite diffère.

1. Cf. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.*, VIII, 102-3. Mais les données du texte français sont trop vagues pour qu'on puisse affirmer qu'il dérive du *Speculum*.

2. Une rédaction en prose, intitulée « D'un prestre qui chantoit *Tota pulcra est amica mea* » se lit dans le ms. fr. 1881, fol. 181.

3. Nous laissons de côté les miracles déjà identifiés par M. Långfors.

4. Peut-être une variante des « Cinq joies » (cf. ci-dessus) ? Ou le miracle du « Moine mourant que la Vierge réconforte en lui montrant son siège dans le paradis » (Mussafia, *Studien*, I, 967, n° 82) ?

5. C'est le miracle de l'empereur Alexis qui *fondi en la minere*, publié d'après la rédaction du ms. fr. 818 (n° 26) et avec sa source latine par Mussafia (*Studien*, V, 42). Cf. aussi le « Miracle de l'empereur de Constantinople » de Jean le Conte (n° 23).

6. Cf. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.*, VIII, 111, et Joh. Gobius, *Scala coeli*, v° *Maria*, xv, 7. Dans les deux récits, il s'agit d'un juif de Londres (nommé *Iacobus* chez Vincent). Cf. aussi Jean le Conte, n° 116.

7. Sur ce miracle, voir Långfors, p. 641. Le miracle de la défense de Constantinople est bien connu (cf. Gautier de Coinci, éd. Poquet, col. 417 ; Old Royal, n° 56 ; B. N. fr. 818, n° 77) ; mais la mention de l'image de Notre-Dame peinte par saint Luc semble provenir d'un autre miracle (cf. Mussafia, *Studien*, II, 79, n° 43).

8. Cf. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.*, VIII, 117, et Joh. Herolt, *De mirac.*

ch. XXXIX : *De l'ymage Nostre Dame que li Sarrasin ne pourent enlaidir ne despecier* [*Grant Marial*] [1].

ch. XLVII: *D'un frere prescheur que Nostre Dame visita a la mort.*

ch. XLVIII : *Du frere qui a la feste de la Chandeleur vit Nostre Dame...*

ch. XLIX : *D'un clerc a cui Nostre Dame restabli la langue que li bougre li avoient coupee* [*Grant Marial*] [2].

ch. L : *De Nostre Dame qui as moignes... monstra son Fil et leur dit : Veci vostre louïer.*

Il s'ensuit que le *Grant Marial*, resp. le *Miroer historial*, représenté par dix contes au moins, doit, jusqu'à nouvel ordre, être considéré comme la source principale du *Rosarius*, à côté des *Vies des pères* qui en ont fourni onze.

Quant aux miracles qui portent en marge l'indication *Quid'* ou *Quidem* (c'est-à-dire *Quidam*), on peut se demander s'ils ont été rédigés par le compilateur (d'après une source latine anonyme ou un récit oral), ou s'ils proviennent d'une source française que le compilateur ne savait ou ne voulait pas nommer. M. Långfors [3] semble incliner vers cette seconde alternative ; d'après lui, les morceaux désignés par *Quid*[*em*] n'appartiendraient pas en propre au compilateur, mais seraient empruntés à des poèmes connus. Or, parmi les miracles insérés dans son recueil, il y en a, sauf erreur [4], sept qui sont accompagnés de cette glose, savoir trois dans le livre I (ch. XXXIII et XXXVI) et quatre dans le livre II (ch. II, VII, XXXIV, XL). Examinons-les.

B.M.V., ex. 68. Une rédaction en prose se lit dans le recueil de Jean le Conte (nº 63).

1. Cf. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.*, VIII, 110 b, et Joh. Herolt, *De mirac. B.M.V.*, ex. 82.

2. Cf. Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.*, VIII, 23 ; Joh. Gobius, *Scala coeli*, vº *Maria*, XL ; Joh. Herolt, *De mirac. B.M.V.*, ex. 30 (d'après Césaire d'Heisterbach, *Dial. mirac.*, VII, 23). Le miracle est aussi cité par Ét. de Bourbon (cf. ci-dessus, p. 186, n. 1).

3. *O. c.*, p. 505.

4. Les morceaux qui portaient en marge cette mention, étaient peut-être plus nombreux que ne le ferait croire l'état actuel du manuscrit, les marges ayant été fortement rognées par le couteau du relieur.

I. Fol. 48 *b*. *D'un jone homme que Nostre Dame resuscita, qui la saluoit par cent et cinquante Ave Maria.*

En Breben fu un jouvenciaus
Qui estoit et gentis et biaus... [1]

Dans les vers qui précèdent, le compilateur indique la source latine du miracle (*Livre des aés*). Il est donc probable que la traduction est de lui et que la mention *Quid.* a été mise ici par erreur.

II. Fol. 65 : *De la fame grosse par trente mois, que Nostre Dame fist enfanter par le noublil.*

Une fame estoit mariee,
Des Gos estoit, quant aligniee
De semence d'omme conceü
Eut un enfant... [2]

Le *Marial* où le compilateur dit avoir trouvé ce miracle, ne saurait désigner qu'une collection latine, savoir les *Miracula S. M. Rupis Amatoris* (cf. l'édit. Albe, II, 29 : *Mulier etenim, de Gothorum partibus* [3], *suscepto semine virili*...). D'ailleurs, les « Miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour » ne semblent pas avoir été traduits intégralement en français, au moyen âge.

III. Fol. 66 : *D'une abesse que Nostre Dame delivra de confusion.*

Ceus qui voudront oïr un biau dit recorder...

Ce miracle [4], écrit en quatrains alexandrins et publié par M. Långfors (*o. c.*, p. 559-565), est l'œuvre de Jehan de Saint-Quentin, comme j'essaierai de le montrer dans mon prochain article. Je remarquerai, pour l'instant, seulement que la str. III de ce miracle se retrouve presque textuellement dans le *Dit du povre chevalier* (éd. Jubinal, *Nouv. rec.*, I, 138).

---

1. Les 12 premiers vers ont été imprimés par Långfors, p. 554.

2. Les 17 premiers vers ont été imprimés par Långfors, p. 558.

3. Ces mots signifiaient à cette époque la partie occidentale du Rouergue, les Cévennes, le Gévaudan, le Haut-Languedoc (note de l'éd.).

4. Il en existe cinq rédactions en vers (celle-ci comprise), qui ont toutes été publiées, cinq ou six rédactions en prose dont une (Jean Mielot, II, 70) dérive du c. 19 de la 1re *Vie des pères*, et un miracle par personnage (no 2).

IV. Fol. 102 v° : *De l'ymage de Nostre Dame qui s'enfla, et par ce fu converti un juïf.*

Dame seur toutes reclamee...
On dit qu'a Romme la cité,
En la grant esglise saint Pere...

La source de ce miracle de « Nostre Dame l'Ençainte » — dont les 43 premiers vers ont été imprimés par Långfors (*o. c.*, p. 577-8) — ne nous est pas connue [1].

V. Fol. 123 : *De la nonnain tresoriere qui rendi ses clés a l'ymage Nostre Dame et ala jouer au monde, et puis revint.*

Nous trouvons es anciens Peres,
La ou sont les bonnes materes,
Une miracle bele et bonne...

Comme le remarque M. Långfors : contrairement à l'indication du manuscrit, ce n'est pas la rédaction des *Vies des pères* (n° 13), mais une version très différente. Guiette [2], qui a rapproché cette version de celle du ms. 3518 de l'Arsenal (dont le texte offre une frappante ressemblance avec la « Trésorière » du ms. 12483) a émis l'hypothèse que l'un des manuscrits des *Vies des pères* a pu contenir la « Sacristine » sous la forme « Trésorière » et, par conséquent, justifier la référence du *Rosarius*. Une autre hypothèse nous paraît plus plausible. Dans le ms. de l'Arsenal (XIIIe s), la « Trésorière » précède la 1re *Vie des pères* dont elle n'est séparée que par le *Miserere* du Reclus de Moilliens et quelques hymnes en latin. D'autre part, elle est précédée de deux autres contes qui se réclament également des *Vies des pères*, et dont le premier, le *Tumeeur Nostre Dame*, débute ainsi :

(L)es vies des anchiens Peres
La ou sont les bones materes...

---

1. Il rappelle le miracle *Du sarrazin qui aoura l'ymage Nostre Dame* de Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 505). Dans le ms. fr. 1881, le miracle « D'un Sarrazin qui vit venir mamelles a Nostre Dame » (= fr. 410, fol. 36), est précédé du miracle « D'un juif qui se moquait de la Vierge Marie » (fol. 176). C'est sans doute le même que nous avons ici.

2. *O. c.*, p. 182, n. 3.

Dès lors, le plus simple serait d'admettre que le compilateur du *Rosarius* ait eu sous les yeux le ms. de l'Arsenal (ou un autre ms. offrant une disposition analogue) et que — convaincu que la « Trésorière » faisait partie des *Vies des pères* — il ait remplacé le long prologue de la « Trésorière » par les premiers vers du « Tumbeor », tout en remaniant le récit proprement dit de la « Trésorière ».

VI. Fol. 228 v° *b* : *Du dyable qui en fourme d'omme tentoit une fame, qui s'en fuï a l'invocacion Nostre Dame.*

Un essample trueve en escrit,
Mes pas bien ne scey qui le dist,
Que jadis estoit une fame...

Ce miracle — dont les 20 premiers vers ont été publiés par Långfors (*o. c.*, p. 634-5) — provient probablement de la *Légende dorée* (ch. CXIX, 8) [1].

VII. Fol. 233 v° : *Du pecheur a cui la teste coupee, joi[nte] au cors, se confessa par les merites Nostre Dame.*

Il fu jadis en Normandie
Un homme de mauvaise vie,
Orgueileus fu, flagicieus...

Ce miracle — dont les 13 premiers ont été imprimés par Långfors (*o. c.*, p. 642) — provient sans doute de l'*Apiarium* de Thomas de Cantimpré (l. II, ch. XXIX, § 24), où il est localisé, comme dans notre texte, en Normandie (*Magistro Richardo Normanno... narrante cognovi... quendam in Normanniae partibus virum flagitiosum...*) [2].

---

1. De même que les rédactions en prose de Jean le Conte (n° 20) et de Jean Mielot (II, 5). Cf. aussi B.N.fr. 1834, fol. 128.

2. Il existe de ce miracle plusieurs versions. Celle de l'*Apiarium* a été suivie notamment par Joh. Herolt (*De mirac. B.M.V.*, ex. LV). D'après une autre version, qui parle de trois frères larrons, le miracle serait arrivé au comté de Nevers, en 1225. A cette version se rattachent: l'exemple d'Ét. de Bourbon (n° 121), le conte de la 2e *Vie des pères* (n° 50), le miracle n° 45 de Jean le Conte et deux miracles de Jean Mielot (II, 48 et 55) dont le second dérive de la *Vie des pères*. Pour d'autres récits apparentés, voir Old Royal, n° 60; Cés. d'Heisterbach, *Dial. mirac.*, VII, 57; Poncelet, n° 363,

Si le compilateur avait lui-même traduit ces deux miracles, il n'aurait pas manqué, semble-t-il, d'alléguer ses sources, comme il l'a fait pour les autres miracles empruntés à la *Légende dorée* et au *Livre des aés*. Pourtant, on peut aussi admettre qu'il les a rédigés de mémoire ou d'après un récit oral (sermon), et que les *Quidem* et les *je ne scey qui le dist* se rapportent ici à la source latine, et non au texte français lequel — si l'on en juge par le style et la versification — semble bien avoir été rédigé par le compilateur. C'est la même brièveté de l'exposition, la même manie de gloser le texte latin (voir, dans VI, la glose sur *sucubus* et *incubus*) et de le commenter par des citations bibliques (VII), enfin, la même facture relâchée des vers (les vers de 9 syllabes sont particulièrement fréquents), comme dans les autres miracles du *Rosarius*. On y trouve assez fréquemment quatre, voire six et huit vers de suite sur les mêmes rimes (cf. les extraits des mir. I et II, publiés par Långfors); ailleurs, au contraire, le Frère Prêcheur se plaît à varier le schéma en introduisant des vers rimant *a b a b*, *a b b a*, ou *a a b c c b*, comme on le voit dans le mir. VII [1]. En somme, sur les sept miracles du *Rosarius* qui portent en marge l'indication *Quid[em]*, il n'y en a qu'un seul (le n° III) qui n'est sûrement pas du compilateur; un autre (le n° V) a été remanié par lui; le reste — sauf IV qui est douteux — semble avoir été rédigé par le Frère Prêcheur lui-même, d'après des récits latins dont il ne se rappelait plus la source.

Le miracle que nous publions en Appendice (n° IV) est tout à fait caractéristique pour la façon d'écrire du Frère Prêcheur. Elle consiste moins à développer le récit proprement dit, qui suit fidèlement le texte latin, qu'à greffer sur ce texte des commentaires et réflexions propres [2], comme on peut s'en rendre compte

644, 1397. — Une singulière variante de la « Tête coupée » est le miracle n° 73 de Jean le Conte : « Du pescheur a qui les poissons mangerent tout le corps, excepté la teste, et Nostre Dame luy impetra confession ».

1. Dans le miracle du « Diable écrivant les paroles de deux femmes », publié par Långfors (*l. c.*), on trouve onze fois deux couples de vers rimant ensemble, trois fois quatre vers rimant *a b b a* (v. 123 à 126, 175 à 178, 277 à 280) et deux tirades de 8 vers dont l'une est monorime (v. 27 à 34) et l'autre bâtie selon le schéma *a a b b a a b b* (v. 89 à 96).

2. Cf. les vers 49 à 70, 77 à 78, 86 à 100, 119 à 124.

en confrontant ce miracle avec sa source latine, la Vie de saint Thomas de Cantorbéry dans la *Légende dorée* (ch. XI, 2). Le miracle se lit aussi dans l'*Apiarium* de Thomas de Cantimpré [1] et dans le *Dialogus miraculorum* (VII, 4) de Césaire d'Heisterbach ; pourtant c'est bien à la *Légende* qu'il a été emprunté par le compilateur [2]. D'après une autre version du miracle, représentée par le n° 59 du ms. Old Royal et par le conte 55 de la (troisième) *Vie des pères*, le prêtre suspendu est un pécheur qui, après s'être repenti de ses fautes, est réhabilité par la Vierge ; l' « enseigne », cependant, est la même. Les rédactions en prose — sauf celle de Mielot, qui paraphrase le « Prêtre pécheur » de la *Vie des pères* — se rattachent également à la *Légende dorée* [3].

J. MORAWSKI.

APPENDICE

I. *D'un clerc cui Nostre Dame delivra de se feme.*
(Bibl. Nat., fr. 2162, fol. 99 v°.)

Encor veul mon sens esprover
En biaus dis dire et entrover
En l'ounour de la dame monde
Qui le signour de tout le monde
Neuf mois en ses costes porta
En cui porter se deporta.
Ciertes, bien s'i dut deporter
La dame en tel enfant porter,
Que par lui et par son aport

1. Cf. Mussafia, *Studien*, II, 63,

2. Le commencement rappelle le miracle du « Prêtre qui ne savait que la messe de Notre-Dame » dans la rédaction de Gautier de Coinci (éd. Poquet, col. 323) :

Un miracle truis d'un prouvoire
Qui la puissant mere de gloire...

Ce dernier miracle, qui repose sur une donnée semblable, ne mentionne pas saint Thomas, et le « signe » aussi diffère.

3. Cf. Jean le Conte, n° 27 ; B.N.fr. 1881, fol. 178 ; fr. 410, fol. 37.

5. jx. mois.

Sont cil arivet a droit port
Qui estoient pie[r]dut a fait.
Celle ki tant de bien a fait
Est nomee Vierg[e]ne Marie ;
Nus n'a pensee si marie,
Se de cuer le prie et aeure,
Qu'a son besoin tost nel sousqeure.
Ques bontés que d'autrui me vingne,
Por che que de moi li souvingne
Et que por moi veulle a son fil
Priier k'il me gart de peril,
Et que par sa douçour m'envoist
A rené que premis m'avoit,
Se je l'euise desiervit
Et s'a droit l'euise siervit,
f. 100 a Veul de li conter un *miracle*
Qui asés vaut mies que d'Eracle
Ne d'Audigier, car veritables
Est a oiir et delitaubles.
Si en irai le droit cemin
Si com je truis el parcemin
U li latins est embrievés ;
Et puis que g'i sui abrievés,
Jel vous dirai briement asés.
.....
Je truis c'uns joveneciaus moult gens,
Biaus asés et de boines gens,
Fu jadis moult rices d'avoir.
Se vous son nom volés savoir,
Par moi ne le sarés mie ore,
Mais tant vous di de lui encore
Qu'il ert clers et letres savoit,
De l'eage que il avoit
Estoit moult sages et discrés.
Tes set de lois et de degrés
Et si set bien canter et lire
Qui ne set pas si bien eslire
Com cil fist que je truis el livre,

---

16 sousceure — 17 *Je comprends* : « *Quelle que soit la bonté qui me vienn d'autrui* » ; *mais il semble préférable de lire* : li vingne *et de rattacher ce vers à ce qui précède* — 25 mesage — 26 die eracle — 29 *l.* m'en irai ? — 34 *manque au ms.*

Car trestout son cuer a delivre
A celi amer atourna
En cui costes Dieus se tourna,
En cui amour n'a point d'amer,
Pour çou le doit on bien amer.
C'est celle ki a rapaisié
.....
L'euvre son fil par amours fine,
C'est celle qui onques ne fine
De priier por les *renoiiés*,
C'est celle qui as desvoiés
Est li drois sentiers et la voie
D'aler en parmenable joie,
C'est la rose, çou est li lis,
Par cui avons tous les delis.
Saiges est ki adiés i pense,
Mais cis fait trop fole depense
Qui son tens despent si et use
Qu'en folie tout adiés muse,
Et cil moult bien son tans enploie
Qui par boin cuer ses jenous ploie.
Devant li cil buer se ploia,
Car son tens bien i enploia,
Dont la matere a[i] commencie;
Grase meüre et somecie
De li amer li envoia
La dame ki bien l'avoia.
Cil ki mies de cors amoit l'arme,
Unes eures de Nostre Dame
Cascun jour en son non disoit,
Que la mere Dieu moult prisoit.
Cil siervices (n')ert preut usés,
Et cil ne fu mie amusés
Qui par son sens l'enprist a dire,
Et si le faissoit si entire
Que cascun jour, ains k'il maingast,
Ja pour riens nul[e] ne maingast (*sic*)
Que il ne desist mī[e]di,
Ce maintint maint an et maint di.
Aveuc çou amoit ca[a]stet :
Tous tans, et ivier et estet,

---

54 *manque au ms.* — 57 desvoiies — 79 nert — 84 *l.* laissast.

Celle viertut ciere tenoit
Et caastement se maintenoit ;
Sans caastet ne cudoit mie
Pour riens ki fust plaire a s'amie.
Pour ce l'amoit et tenoit ciere,
A cuer devot, a si[m]ple ciere
Maintint longement cel usaige. —
Lors vi[n]rent cil de son linage
A lui sel misent a raison
Et bien li mostrerent raison
Que tans estoit de feme prendre :
« Bien vous en devroit on reprendre
« Qu'a mariage n'entendés,
« Car grans estes et amendés
« Et si avés asés eage.
« Trop maintenés caitif usage
« Et trop enpirés vostre afaire. »
Cil dist, qui(l) ne savoit que faire,
Qu'il n'ot soin qu'il se mariast ;
Se son usage variast,
Trop li tournast a grant anui.
Ne vous aroi acontet hui
Les paroles que il li disent,
Mais tant proiierent et requisent
Et tant en la fin le menerent
Qu'a lor volentet l'amenerent
Et creanta tout lor voloir
Comment qu'il s'en duïst doloir.
Bien s'acorda a mariage,
Et cil une pucelle sage
Qui la cose avoient enprise,
Rice d'avoir et bien aprise
Li ont quise, et cil l'espoussa
Qui lou tans puis se dolousa.
Quant la pucelle ot espousee,
Que moult petit ot goulousee,
A l'hostel revienent ariere,
Selonc l'usage et la maniere
C'on maintenoit a cel tenpoire,
Si com je le truis en l'istoire,
Font grans noces aparillier.

---

90 *Vers faux* — 122 lontans ?.

Moult se puet on esmiervillier
De che qu'a chel dainsiaul avint.
Quant li eure de maingier vint,
Lors cururent les tables metre
Cil qui s'en durent entremetre.
Puis aportent a grant fuison
Oisiaus, capons, vin et puison
A grant plentet et sans daingier.
Et li jouveneciaus puis maingier
Estoit asis delés s'espouse
Qui moult estoit avenans touse.
Cil en sa main un morsiel prist,
De coi asés tost se reprist
Quant bouter le dut en sa bouce.
La dame, ki tant par est douce,
Que il avoit toute sa vie
De cuer onouree et siervie,
Ne l'avoit pas en oublit mis;
Un penser li a devant mis :
Lors li souvint que a cel di
N'avoit encor dit mï[e[di
Que dire soloit a jun cuer.
Lors a jetet le morsiel puer,
Si se pense en mainte maniere,
Une eure avant et puis ariere :
« Las », dist il, « com sui durs feüs (*sic*)!
« Bien duc[e] ore iestre deceüs
« Quant mon siervice n'ai paiiet,
« Le diauble a[i] bien rapaiiet
« Que devant courenciet avoie.
« Or sui entrés en male voie
« Quant laissiet ai mon boin usage,
« Or ne me tignent mie a sage
« Se je mangiue ains k'aie fait
« Le siervice dont ai mesfait
« Quant asis estoie a maingier.
« Bien devroie le sens caingier,
« Car ains k'a maingier m'asesisse
« Fust drois que mïedi desise
« Si com j'avoie aconstumé,
« Bien entor mon cuer afirmet.

v° *b*.

131 De chel que chel (*sic*) — 155 *l*. durfeüs — 162 *l*. tien ge ?.

« Et bien fuise mis en mal point
« Se ne me ramenast a point
« La dame de misericorde.
« Mes cuers s'abandone et acorde
« A ce que me lieve de ci
« Et li voise priier miercit
« Et puis si li paie sa rente.
« Mais trop me levera[i] a ente :
« Trestout cil se destou[r]beront
« Qui de ci lever me veront ;
« Pour ce ne me puis jou lever. »
Puis dist : « Cui k'en doie peser,
« Je m'en partirai. » — Puis se lieve
Et dist : « Signour, or ne vous grieve,
« Se je m'en parç un poi de ci,
« Mais soiiés coi, vostre mercit,
Fol. 101*a* « Car je revenrai maintenant. »
Lors se lievent en un tenant
Pluisour ki li dient : « O vous
« Irons si vous plaist. » — « Seés vous »
Fait cil, « car tous seus m'en irai.
« Ma besoinge tost furnirai,
« Puis revenrai hastiement. »
Lors s'en part, et cil bielement
Se sont en lor sieges rasis.
Li dainsiaus mornes et pensis
Est entrés en une capiele,
Qu'a son pourpris ot gente et bele.
Les l'autel s'est engennoilliés,
A mains jointes, a eues moiliés
Prie mercit piteusement.
Puis commence devotement
Son siervice, si com soloit,
Com cis ki en a grant soloit.
Que qu'[i]l son mïedi disoit
Devant l'autel, u il gisoit
Tous esplorés et ciere paile,
E vous que Nostre Dame avale
A l'un des ciés de la capielle
Lonc de lui, ki tant par fu bielle
Que bouce ne le poroit dire

198 Que — 208 E = Ez (Ecce).

Ne nus clers nel saroit desc[r]ire ;
Qui comparison voroit faire
De la biautet de son viaire,
De droit noient se peneroit ;
Qui est ki faire le saroit ?
Mais tant vous di que li soliaus
En estet quant est plus vremiaus
Et plus clers et plus reluisans
N'est si biaus ne si deduisans
Com elle ert, c'est verités fine.
Argens ne ors quant on l'afine
Ne doit iestre a li comparés,
Ja n'ert si biaus ne si parés,
N'i os riens metre que je sace
Ne sai k'autre devise en face.
b. Mais quant la dame descendi,
Par la capielle s'esstendi (*sic*)
De la biautet de son cler vis
Si grans clairtet qu'il fu a vis
Celui ki la gisoit adens
Que la capielle la dedens
Fust toute esprise et enbrasee.
Sa face, qu'il ot arousee
De larmes, adrecie amont,
Vit la dame de tout le mont,
Qui ses amis n'oublie pas,
Bien le connut ineslepas.
Lors se leva, plus n'atendi,
Devant la dame s'esstendi,
Puis le vot par les piés aierdre.
Elle, ausi com les duïst pierdre,
Les saiche a li se l'a conviers ;
Puis le(s) regarde de treviers
Si comme elle fust courencie,
Et tenoit sa robe escourcie
Ausi que moult fust aïree
Qu'enviers lui ne l'euist tiree.
Cil ki avoit le vis noircit
De dolour et crioit mercit :
« Mercit », fait il, « roïne dame !
« Si ne prendés conroit de m'arme,

---

226 devise, *leçon douteuse* — 250 *l.* li crioit m.?.

« Tout a estrous sera pierdue. »
La dame, ausi comme espierdue
De courous, en traviers l'esgarde,
Ne li dist mot, ançois se tairge ;
Et cil, ki la ciere ot marie,
L'apielle et dist : « Sainte Marie,
« Roïne, dame miersiable,
« Qui a tous estes soucourable,
« Ne soiiés viers moi si marie. »
Lors li respont sainte Marie :
« Que quiers, que veus et que demandes ?
« E n'as tu cant que tu demandes ?
« Tu as quant que tu veus avoir,
« Tu as feme, tu as avoir,
Fol. 101 v° *a*. « Chou que tu veus, as, bien le voi. »
— « Avoi, dame », dist il, « avoi !
« Feme ai et avoir a plentet,
« Mais je n'ai pas ma volenté.
« Bien *m'ont* mi parent deceü !
« Je n'aim pas un rains de seü
« Ne ma feme ne mon avoir ;
« Se vostre amour ne puis avoir,
« Quant que jou ai m'est tout amer. »
— « Tu ne me vosis plus amer »,
Fait la dame, « ains presis moilier ;
« Ta caastet vosis soillier
« Que tant avoies maintenue.
« Se tel voie euis(i)es tenue
« Et euis(i)es fait mon voloir,
« Ja ne t'en peuisses doloir.
« Mais or as ta feme espousee,
« Si m'as laissie et dolousee.
« Moi as laissie et li as prise !
« Or tien la voie qu'as enprise. »
Cil voit bien qu'i[l] a mal ouvret
Se par savoir n'est recouvrés (*sic*)
Quant si haute amour a pierdue,
Toute en a la face espierdue.
Lor a dit a sainte Marie :

---

256 *l.* tarde (*cf. v.* 302) — 264 tant que — 271 Bien mlt — 288 *Ce vers semble être corrompu ; peut-être* : Se par s'amour ? *Mais le sens de* recouvrés *ou* recouvret (: ouvret) *n'est pas clair.*

« Dame, fols est ki se marie
« Se si haute amour puet avoir.
« Moi meïsmes et mon avoir
« Et ma feme, c'ai espousee,
« Pour vostre amour c'ai goulosee
« Lairai, por voir le vous puis dire,
« Mais que me pardonés vostre ire
« Et c'a vous me puisse acorder. »
— « Amis, ne veul pas descorder
« De ta feme, mais bien le garde.
« Va tos a li et ne li tairge,
« Ne le dois pas por moi laissier. »
— « Trop me convenra abaissier
« Se je vous lais por li aler,
« En celle amour a trop d'amer »,
Fait li varlés, ki fu maris ;
« Encor soie jou ses maris,
« Pour vostre amour le gierpirai
« Et tout cest siecle despirai ».
La dame connut bien et voit
La volentet que cil avoit,
Si l'a tantost a raison mis :
« Comment », fait ele, « biaus amis,
« Voroies tu laissier ta feme
« Pour moi ? » — « Oï voir, belle dame,
« Et feme et parens et avoir,
« Que n'i quier mais partie avoir,
« Et moi meïsmes, si vous plaist. »
— « Amis, car di or, si te plaist,
« Comment poroies tu çou faire ? »
— « A ! douce dame deboinaire,
« Vous i poriés bien consel metre,
« Se vous en voliés entremetre.
« Or mandés, par vostre plaisir. »
Lors ne se volt mie taisir
Nostre Dame quant l'entendi,
Mais sa main viers lui estendi
Et doucement li prist a dire :
« Amis, et je te pardoins m'ire,
« Et si t'aurai dé lor mais cier

---

300 veul *est impératif* (vole, *veuilles*) — 325 *On s'attendrait à* : Or me mandés v. p.

« Puis que ta feme veus laissier
« Pour moi. Mais baille ça ta main ! »
Cil n'atendi pas l'endemain,
Ains li puira sans nul refui.
Puis regarda environ lui
Si ne vit riens qu'il connuist
Ne c'onques mais veüe euist.
Et quant celle contree voit
C'onques mais veüe n'avoit,
Si s'esmervelle et dist : « Par m'arme,
« Voirement fu ce Nostre Dame
« Que j'ai veüe et encontree
« En iceste estraingne contree,
« Pour moi saver m'a amenet. »
Moult en a grant joie menet.
La demora tout son eage
Et se maintint a loi de saige,
Et la mere Dieu tant siervi
Que la gloire Dieu desiervi.
Bien ouvra juqes en la fin,
Cis miracles trait ci a fin.

II. *Le miracle du renieur.*
(Bibl. nat., fr. 2094, fol. 162 *b*.)

Sainz Bedes, qui fu d'Engleterre,
Qui fit assez de bien an terre,
Dont sainte Yglise chante et lit
Les omelies que il fit
Qui sont deseur les avangiles
(Souvant oons a sez vegiles
Assez de bien qu'il nos anseigne)
D'un conte m'a doné anseigne
Par son escrit qui bien est voirs.
En Angleterre ot un borjois
Qui ot bele fame et grant terre.
Por gaaignier et por conquerre
Isoit souvant de son païs ;
En avoir querre ert antantis,

B = *Variantes du fragment de Carpentras* (*v.* 197 *à* 236) — 9 nos (*cette confusion de* n *et* u *est constante dans A*).

En acheter et an bien vandre
Voloit son tans metre et despandre.
Un tans avint qu'il s'esloigna,
Bien vandi et bien gaaigna
Et a grant joie s'an revint.
Mes au venir li mesavint,
Que en une terre sauvaige,
Ne sa an plain ou an boischage,
Larron son avoir li tolirent,
Tant lo menerent, tant li firent
Qu'ilecques fu laisiez por mort
A grant pechié et a grant tort;
Ne li remet dras ne toaille
Ne qui vausist une ma[a]ille.
Ilec lou leserent sanglant
An ses braies tot puremant,
Tant de plaies avoit ou vis
Mious sanbloit estre morz que vis.
Si valet et si compaignon
Furent tué comme gaignon.
Tuit an la place demorerent
Et tant que genz la trespasserent,
Les morz trovent, grant poor orent,
A la vile plus tot qui porent
Firent savoir et toz li criz
Vint la; si furent anfoïz
Les morz, et lo borjois troverent,
Qui vis estoit, si l'anporterent.
Mires manderent por savoir
Se il porroit santé avoir,
Entr'aus se taillent, tant donarent (*sic*)
Que li mire antor li penerent.
A la parfin i fu senez,
Mes trop par fu desfigurez;
Et lo[n]guemant fu ou pais
Comme povres, comme mandis,
Nu piez, an une cotelette
Que len por Deu li avoit fete.
Tant ot souferte povreté
Qui me sanble que un esté
S'esmut por venir an sa terre.

---

22 sa = sai — 25 Qlecqs — 36 lo tr.

Son pain queroit por Angleterre,
S'an revint droit a la cité
O il avoit grant peranté
Et fame riche et ses porprises
Qu'il ot a granz travaus conquises
Et y ot mis et cors et arme.
Ses cuers li dit que a sa fame
S'an ira, que bien est raisons,
En ses riches possessions.
Ensi lo fit; a son vuis vint,
Fol. 163 *a*. Anz vot antrer, mes lan lo tint
Et si li dit an qui voloit?
Il respondi que il estoit
Li sires de cele maison.
« Estez orés, sire bons hon! »
La dame apellent, qui tot vint,
Et li preudon simples se tint
Et dit : « Ma douce chiere amie,
« Ne me requenoissieiz vos mie?
« Ma fame estes por mariaige.
« Mescheü m'et an ce(s) voiage
« De mon avoir que g'é perdu
« Et de mon cors qui navrez fu,
« Don j'ai esté an grant poverte.
« Mainte deleur a puis soferte.
« Tant a fai[t] qu'a vos sui venuz,
« Mes se je sui povres et nuz
« Por ce ne m'aiez an despit. »
Assez d'autres enseignes dit
Qui ne valurent por çu rien.
La dame dit au desrïen :
« Musarz estes et fou naïs!
« Ja mes sires an ces païs
« Ne revendra si povremant.
b. « A grant avoir et a grant gent
« En ala ; et au revenir
« Ne se fera par fol tenir,
« Mious lo quenois que ne cuidiez.
« En sus de ci vos aloigniez,
« Que se jamais vos i trovoie,
« Grant honte faire vos feroie. »

---

65 uuis, *pour* uis — 67 qui = qu'il — 95 trouoiue.

Cil s'an parti, ne fu pas lanz
Qu'il ne cherchast toz ses peranz.
Se cele l'ot mesconneü,
Nus d'aus ne l'a reconneü ;
Il n'ot ostel, pain ne argent,
Nul s'en repat (?) de toute gent
Qui requenoïstre lo vosist.
Son pain a (a)gaagnier anprist,
Buiche portoit, char et poisson
Chie(r)s ces borjois an lor meson
Por avoir pain et sostenance.
Assez ot honte et esmance :
Sa fame et les beles maisons
Vooit et ces possesions
Dont il estoit a tort getez,
Toz an estoit desesperez.
Un jor por maulalant s'asit,
Mont se blama, mont se maudit :
« A, Deus ! » dist il, « tu n'as poo[i]r
« Que tu me randes mon avoir.
« Deaubles, quar lo me randez,
« S'an avoir metre me poez !
« Je vos otroi et arme et cors. »
Uns deables vint et li hors
Qui an samblance d'omme estoit
Et son giron tot plein portoit
De richeces, d'or et d'argent.
Au preudome qui vit dolant
Parla et son afaire anquist.
I li conta, et ci li dit :
« Renoiez Deu, vesci avoir
« Que tu porras tantot avoir. »
« Par foi », fait il, « et je[l] reni
« Et toz ses sainz avec[que] li,
« Marti[r]s, virges et confersors. »
En son giron li mit cil lors
L'avoir que il ou sien portoit.
Puis li a dit qu'il escouvenoit
Les convenances recorder

v° *a*.

---

102 seu repat (*sic*) — 108 *l.* esmaiance ? — 120 et = a (*vers*) — 134 *Vers faux* ; *lire* : li dit, *ou* couvenoit.

Por mious amsanble concorder.
Li deables tot recorda,
Et cil a li bien s'acorda
Que Deu et toz sainz relanquist.
Li deables aprés li dit :
« La Mere Deu renoi[e]ras,
« Et puis sires de moi seras.
« Onques n'ama sainte Marie. »
Quant cil l'oï, trestoz fremie :
« Sainte Marie », dit il, « dame !
« Que feroit don ma lase d'arme?
« Ce n'ert ja, por rien no feroie,
« Jamés nul jor ma pais n'auroie.
« Ancore bé a avoir pes. »
Dit li deables : « Je te les. »
Tantot se fu esvenuïz.
Et cil remet toz esbaïz,
Et tot l'avoir qu'il ot et tint
Onques ne sot que il devint.
« A las », dit il, « tot a perdu,
« Bien [m'a] deables deceü ! »
Lors se debat do cuer et fiert,
Mas a mon conte pas n'afiert
Et devisier si tres grant duel.
Ilec se fust ocis son voel ;
Ne sot que faire n'ou aler,
Vers un moustier prit a aler,
Dedanz antra, chetis et las,
Et sa veüe tint an bas,
N'ose regarder lo crucifi.
« Ha, Mere Deu, an vos me fi ! »
Dit il ; un autel a veü
Ou une ymage bele fu
De Nostre Dame an son seant
Et an son bras tint son anfant.
Et cil tot am plorant s'escrie :
« Ahi, Dame, sainte Marie !
« Dame, vesci un renoié..,
« Ce n'a mie mes cuers noié.
« Dame, vostre Fil et ses sainz
« Ai renoiez, morz et estainz,

---

155 a = ai — 159 Et = A — 165 *Vers faux* — 176 eestainz.

« Et sui getez de toz bienfez ;
« Dame, je sui morz et desfez,
« Ne gart l'ore qu'an anfer soie ;
« Douce dame, queus que je soie,
« Enformé sui de crestïen ;
« Dame, rompez moi ce lïen !
« Douce dame, celui ne celle
« N'obliez pas qui vos apelle,
« Dame, dou fin cuer vos apel,
b. « Dame, venez a mon apel ! »
Tantot li anfes et l'imaige
Formé de cors et de visaige
Recorut la tot visaumant,
Ce dit Bedes qui pas ne mant :
Nostre Dame vive sanbloit
Et li enfes qu'ele tenoit.
« Biaus fiz », Nostre Dame a dit,
« Ne me faites pas escondit.
« Je voil qu'a cestui pardonez
« Et vostre grace li donnez. »
— « Dame », li enfes respondi,
« Trop m'a mesfet, je le vos di,
« Moi et toz sainz a renoiez.
« Or se cuide estre rapaiez ;
« N'ert pas issi, ne fera pas. »
Nostre Dame descent an bas
Deseur l'autel, an son seant
An son siege mit son anfant,
Ses mains jointes s'agenoilla ;
Et li preudon se mervoilla
Quant il la vit si souploier
Et son anfant merci prier.
Tantot li anfes l'escondit,
v° *a.* Et Nostre Dame tantot mit
Ses deus mains a sa cheveçaille,
Sa robe ront, comment qu'il aille,
Son piz a son a[n]fant montra,
Les memales qu'il alaita :

---

187 et = a — 199 rapies *B* — 200 Or si en c. e. apaies *B* — 201 Nest p. ensi nel ferai p. *B* — 203 *lire* de son s. — 207 tant s. *B* — 210 erraument m. *B* — 211 Ses m. a sa cheueuacailla (*sic*) *A* — 212 Ses dras derront *B* — 214 Ses mameles *B* ; aalaita *A*.

« Biaus fiz, aiez pitié de cele
« Qui t'alaita virge pucele,
« Biaus tres doz fiz, un don me dones :
« Ton mautalant cestui pardones. »
Et li anfes commance a rire :
« Ma mere, et coruz et ire
« Li pardoi[n]g, n'en soiez irie. »
Tot fu la dame rapaie :
Son anfant prit comme devant
Sel mit arrier an son seant [1].
Li preudon ot joie et leece
Et fu an pes de sa tristece.

---

1. *Voici le passage correspondant du « Renieur » de la 2e Vie des pères* :

« Biaus tres douz fuiz, pardonnez li
« Ce qu'il a fet, je vous en pri. »
Dist li enfes : « Mere, entendez,
« Bien fetes ce que vous devez :
« Pour pecheors devez prier.
« Toutes ne doi pas otroier
« Vos prieres ; que fous feroie,
« Jamés justice ne tendroie.
« Plus ne fetes de cestui plet,
« Cor envers moi a trop meffet.
« Comment pardonner li porroie ? »
— « Biau tres douz fuiz, a droite voie
« L'ai amené, si vous en proi. »
— « Dame, n'e[n] parlez plus a moi,
« De l'escuier lessiez m'en pes. »
— « Biau fuiz, si dur ne vous vi mes !
« Sus mes genouz ne serez plus,
« Tout orendroit vous metré jus. »
L'enfant desus l'autel a mis,
Et il a fet tantost un ris
Et dist : « Mere, reprenez moi,
« Un poi corouciee vous voi... »
Dist Nostre Dame : « Pardonez
« A l'escuier, se vous voulez
« Revenir ci en mon giron. »
« Dame, je vous otrai le don :
« Je li pardon tout meintenant
« Ire et courouz et mautalent. »
« Fuiz, grant merciz. » — Lors le reprist,
Ariere en son giron le mist,
Ainci comme devant estoit.
(Bibl. nat., fr. 1546, fol. 109 v° *b*.)

217 doz *manque B* ; donne *B* — 218 pardonne *B* — 220 Ma dame *A* — 221 ne s. mie *A* — 222 Dont *B* — 224 Et mist ariere *B*

A l'avesque dit et conta,
Qui ce volentier escouta,
Sa vie et tot son procés
Et fu a li verais confés.
Li avesque, qui fu preudon,
Dit que jamas de sa maison
Ne d'avec li ne se movra
Et d'auteus biens com il aura
Aura toz jorz a son vivant.
Bedes ne nos conte an avant,
Et por ce dou sorplus me tes
Et lai celi an bone pes.

III. *De l'ymage Nostre Dame qui descira sa vesteüre pour l'ymage de son Filz a qui len ot le bras brisié.*
(Bruxelles, Bibl. Roy., 9229-30, fol. 120 b.)

Douz Jhesu, qui plus doucement
Dounez habandonneement
Que je ne t'ose demander,
Ta grace voeille commander
Qu'a l'onneur de ta douce mere
Puisse poursiure la matere
D'un douz essample reciter
Pour les bons fere deliter
Es miracles que por la belle,
T'amie, ta mere, t'ancelle,
Fes piteusement chascun jor
A l'onnor de sa grant douçor.
Un en veil conter maintenant,
Douz, agreable et avenant.

Pres de Chastel Raoul dehors
En icel temps qu'en disoit lors
L'an Crist .M.CC.XIII. mains,

---

228 Tout ce *A* — 229 Toute same (*lire* sa vie) et son conseil *B* — 230 Et fi *A* — 232 Li dist jamais *B* — 233 ne mouuera *B* — 234 Et daustretel *B* — 235 A. ades en *B* — 236 uos *A* ; conta auant *B* (*le reste manque*).
III. *Variantes des mss. de l'Arsenal* (*A*) *et de La Haye* (*C*).
3 Plus que je nose *C* — 11 mere et *C* — 15 du *C* ; du moustier r. *A* 16 ice *A*, itel *C* — 17 mil *AC*.

Selonc les nos escris certains,
Ot de la roÿne Marie
Une ymage en une abbaye
Sus une pierre haut assise.
Son filz tenoit en itel guise
Com vous veez ailleurs souvent,
Car il resembloit proprement
Por le bras qu'il avoit levé
Que de seingnier fust apresté.
Moult de bonne gent la venoient
Qui devotement requeroient
Nostre Seigneur et Nostre Dame
Qu'il leur gardast et cors et ame
Tant que au Dieu plaisir avint
C'une povre fame la vint
Dieu et sa mere depriant
Que il li fussent aïdant
Aus neccessitez de son cors.
En la terre avoit deus ribaus
Qui cele fame escharnissoient
Et du douz Jhesucrist disoient
Vilanie et de sa mere.
Tost ou tart musart le conpere ;
Dieus n'oublie rien por atendre.
Un en y ot qui ala prendre
Une pierre, si a feru
El bras l'ymage de Jhesu.
Le bras o tout la main de pierre
Abati de ce cop a terre,
Et grosses goutes en chaïrent
De cler sanc si que tuit le virent
Qui illec environ estoient.
Et en ce qu'il les esgardoient,
Cil qui la pierre avoit gitee
Morut de mort desordenee,
De mort soudaine laidement
Chaï tantost el pavement.

---

21 haute ymage (*sic*) *A* — 26 Qui *AC* — 27 veoient *A* — 30 Qui *A* — 31 Un jour *A C* ; au plesir dieu y av. *C* — 35 leur c. *B* ; A la neccessite du c. *C* Car grant besoing en avoit lors — 36 *bis* Qui moult estoient desloiaus *C* — 43 J. en y ot qui a f. *B* ; et en a f. *C* — 44 Ou bras de lymage *A* — 54 Sailli *C* ; ou p. *A*.

Li autres, qui le vit morir,
De lui secorre a grant desir,
De terre le volt souzlever ;
Mes a qui Dieu veult agrever
Ne puet avoir secors mestier.
Li anemis sanz arrester
Entra celi tantost el cors.
Jusqu'a l'endemain qu'il fu mors
Le travailla vilainement,
Et puis trespassa laidement
En aperte senefiance
Que Dieus en prist aspre venjance.

Autre miracle en icel lieu
Avint par le plaisir de Dieu.
Si comme les gens la estoient,
Les goutes de sanc avisoient
C'ont de la pierre decoru
De l'ymage du douz Jhesu,
L'ymage a la mere que fist ?
Veant trestout le pueple prist
Ses vestemens a descirer
Que tout rompi au detirer
Por l'injure vilainne et grant
Faite a lui et a son enfant.
Et ilecques par la vertu
Du saint sanc qui i decoru
Furent fetes miracles grans :
Demoniars et hors du sans
Et reçurent plaine santé,
Li avugle por oscurté
I(l) recouvrerent leur veüe,
Aus mus fu parolle rendue,
Si garissoient manc et tort.
Bien doit arriver a mal port
Qui deshonnor ne vilanie
Veult dire de sainte Marie.
Cist example bien nous desclaire
Que tout soit elle debonaire

---

56 ot *AC* — 58 a qui que d. v. grever *C* — 60 detrier *C* — 61 ded ens le c. *AC* — 67 ice *A* — 71 Com *B*; com de la p. est d. (*si.*) *AC* 77 P. lui mure (?) *B* — 78 Com fist l. *C* — 83 *lire* I? — 85 Et *AC*.

Et ses douz filz gentilz et frans
Nequedent com plus est souffrans
Et plus se venge cruelment.
Quant a souffert avenaument
Et metre veult mains en la paste,
Le de[s]peré pecheor taste
Tantost si tres apertement
Qu'il le trebusche soutement
Et quant au cors et quant a l'ame
A mort et a l'infernal flame ;
Et cil qui le sert humblement
Est sauvez pardurablement.
Por ce le fet il bon servir
Por la grant joie deservir
Qui durra perdurablement,
Dieus nous i maint au finement.

IV. *Du prestre que saint Thomas soupendi pour ce qu'il ne chantoit messe mes que de Nostre Dame.* (Bibl. nat., fr. 12483, fol. 244 v° *a*.)

....Et qui estoit mal enformé,
Par Marie est bien reformé.
Par un conte je le te preuve
Qu'en la vie saint Thomas trueve,
Thomas le saint de Canturie
Qui moult devos fu a Marie.

Il fu jadis un saint provoire
Qui la mere au roy de gloire
Amoit de grant affection.
A li si grant devocion
Avoit que messe na chantoit
Mes de la bele Marion ;
Grant devocion i trouvoit
Soulas et consolacion.
A saint Thomas fu accusé
Que de s'office a mal usé,
Que il tous les jours de Marie

---

97 place *B* — 98 Et le d. pecheur *C* — 100 Qui ; soutilment *C* — 103 que 11 *C* — 105-8 *Ces quatre vers manquent AC.*

Messe dit, autre ne scet mie,
Et s'il la scet, il n'en dit point.
b. 20 Et a respondre a cesti point
Li arcevesques devant soy
Li fait venir : « Prestres, di moy
« Se c'est vrité que on m'a dit :
24 « Fors de la Mere Jhesucrist
« Tu ne chantes ne ne dis messe ? »
Ciz sa parole a lui adresse,
Respondu li a que c'est voir
28 Ne d'autre chanter n'a vouloir.
Cum ydiote souspendu
L'a l'archevesque et deffendu
Que plus messe nule ne die.
32 Cy verrez le pouoir Marie :
Li prestre de lui se depart
Et alez s'en est d'autre part ;
Dolens est que la chanterie
36 Veee li est de s'amie,
Mes longuement ceste deffense
Ne durra pas, quar de lui pense
La Dame que son chapelain raist
40 Que li a l'evesque soustrait.
Tant l'archevesque enchantera
Que son chapelain chantera
De luy si com devant fesoit
44 Qui devotement enchantoit.
Avint, si com li livres dit,
Que l'archevesques sous son lit
Sa here eut despoilliee et mise,
48 Quar here vestir iert sa guise.
Et nostre prelat, qui or sont,
Je te demande s'autel font ?
Nous veons bien que par dehors
52 Curieusement sont les cors
Vestus, et souvent a outrage.
Je ne tieng pas le prelat sage
Non fai ge roy ne duc ne prince
56 Qui sus son pueple prent et pince
Largement de quoy ses robes paie.
Mieus li vaucist de viez pesnaie

---

39 *Vers faux* — 48 est *corr. en marge en* iert — 57 *Vers faux.*

Feust vestus; maudis sont souvent,
Toute leur vie n'est que vent.
Je pri a Dieu qui les ament
Que se portent plus humblement.
Leur curieus et fol agent
Fol. 245 *a*. Souvent corroucent povre gent;
Ce qu'as povres donner devroient
En vent et en boben emploient.
Or en soit juges Damedieus
Qui as povres promit les cielx;
Fort est que i entrent li riche
Qui as povres sont aver et chiche.
Saint Thomas les povres paissoit
Et monlt humblement se vestoit.
Sa haire sous son lit vot mucier,
Quant temps seroit, por raplier;
Il meismes ce faire vouloit,
Par autre point ne le feroit.
Tu dois ta bonne oevre mucie
N'en dois mes Dieu glorifier.
A son chapelain la Pucele
S'apert et li dist la nouvele :
« Biaus amis, pour quoy ies tu mas?
« Va t'en tantost a saint Thomas
« Et li di : cele pour cui amour
« Messe disoies chascun jour
« Recousue li a sa haire. »
O Dame douce et debonnaire,
Es tu devenue cousturiere
Qui estes au Roy des rois mere?
O couturiere merveilleuse,
N'est cerpiliere si hideuse
— J'enten pecheur et pecheresse —
Que a Dieu ne joingne et adresse,
Se li deffaus n'est en celui
Qui ne vieut obeir a lui.
A l'archevesque queut la haire
Qui toute nueve li puet faire.
Pourquoy donques i met la main?
Pour l'amour de son chapelain;

---

62 Qui — 70 *Vers faux* — 73 *Vers faux* — 83 *Vers faux* — 87 *Vers faux* — 93 deffans?

A l'evesque enseign(i)es seront
Qui muer propos li feront.
« A l'arcevesque donc iras
« Et de par cele li diras
« Que j'ai lessié la rouge soie
« De quoy sa here je cousoie,
« Et qu'il relache l'entredit
« Que en toy souspendant il fist. »
A l'arcevesque s'en va droit
b. — La bele Dame l'envoioit —,
Toute la besongne li conte
Et de la here li raconte
Ou est, de cui est recousue.
L'arcevesque son propos mue,
Esbahis fu, quant le voir sceut,
Et le prestre en grant honneur eut :
Congié li donna de Marie
Chanter en puist toute sa vie.
Il li a aussi deffendu
Que ce ne soit point espandu.
Bonne euvre quant est espandue
Souvent bon cuer en mauvais [mue];
Sathan qui ne nous a point chier
Si ne fait que nous aguetier
Que bonnes euvres par nous faites
Par vainne gloire soient deffaites.

LEXIQUE

abrievé I 32, *pressé.*
afirmer I 170, *promettre, jurer.*
aierdre I 241, *saisir.*
amuser I 80, *duper, tromper.*
avoi I 268, *exclamation pour protester* (*cp. ital.* via, va via, *allem.* weg damit, *fi donc!*). *Cf.* « Avoi, tres douce dame, avoi! Que est ce que vous avez dist? Ne puet estre, se Dieus m'aïst... » (*Vies des pères, B. N. fr. 1546, fol. 104b*).
buiche II 105, *bûche.*
cerpiliere IV 90, *serpillière.*
cheveçaille II 211, *chevelure.*

---

124 *Vers faux.*

conroit (prendre) I 252, *avoir soin.*
conviers ; avoir c. *qqun* I 243, *s'être détourné de, avoir le dos tourné à qqun.*
cotelette II 52, *petite cotte.*
courencier I 159, 245, *courroucer.*
daingier I 137, *manque, privation.*
de I 42, *selon, d'après.*
degrés I 44, *décrétales (droit canon).*
demoniar III 83, *démoniaque.*
durs feüs (*p.* durfeüs) I 155, *misérable. Chez Gautier, ce mot rime souvent avec* deceüz, *comme dans notre texte.*
embriever I 31, *enregistrer, inscrire.*
ente (a) I 178, *avec peine.*
entredit IV 105, *traduit le lat.* interdictum, *interdit.*
escourcier I 246, *relever, retrousser.*
esmance II 108, *mésestime ?. La bonne leçon est plutôt* esm[ai]ance.
eues I 200, *yeux.*
fremïer II 144, *s'agiter, trembler.*
garder l'ore (ne) II 179, *s'attendre à tout moment.*
gierpir I 309, *quitter.*
manc III 87, *manchot, estropié.*
memales II 214, *mamelles.*
meür I 72, *plein ?*
mïedi I 85, 150, 168, 205, *une des heures de l'office.*
paste ; metre mains en la p. (*loc.*) III 97.
pesnaie IV 58, *panais.*
preut (*adv.*) I 79, *utilement, sagement.*
puirier I 335, *offrir, présenter.*
que que I 205, *pendant que.*
rapaiier I 150, *apaiser, radoucir* (*cf.* rapaisier I, 52).
raplier IV 74, *rappliquer.*
refui I 335, *subterfuge* (?).
relanquir II 139, *abjurer.*
rené I 22, *règne.*
repat ? II 102.
saver I 345, *sauver.*
seü I 272, *sureau.*
soloit I 204, *souci.*
somecié I 72, *souverain* (*cf. Godefroy*, sommece, *sommet*).
taillier (soi) I 45, *se cotiser.*
tempoire I 127, *temps.*
tenant (en un) I 188, *tout à coup.*
toz II 39, *tôt.*
vuis II 65, *huis, porte.*

ydiote IV 29, *traduit le lat.* ydiota, *ignorant.*

Audigier I 25, *héros d'une grossière mais amusante parodie des chansons de geste. Sur la popularité de ce poème, voir les témoignages rassemblés par P. Meyer dans Romania*, VII, 450 *et* XIII, 18.

Bedes (seinz) II 1, 190, 236, *Bède le Vénérable, historien anglais, mort en 735.*

Canturie IV 5, *v.* Thomas (saint).

Chastel Raoul (*Var.* Moustier R.) III 15, *Châteauroux.*

Engleterre II 1 ; Angleterre, II 56, *Angleterre.*

Eracle I 26, *héros d'un roman byzantin par Gautier d'Arras (vers 1165). Le mot* miracle *rime généralement avec* Eracle *ou avec* S. Romacle.

Jhesu III, 1, 44, 72 ; Jhesucrist III, 38.

Marie (sainte) I 258 ; II 143, 145, 172 ; III 19, 90 ; IV 17, 115.

Marion IV 12.

Thomas (saint) de Canturie IV, 4, 15, 76, *saint Thomas de Cantorbéry.*

MÉLANGES

SUR L'ORIGINE DE L'ESP. *URRACA* « PIE »

Le nom le plus habituel de la pie, *Pica rustica* Scop., est, on le sait, *urraca* en espagnol, tandis que *pega* ou *picaza* sont moins fréquents. Et ce substantif *urraca* est connu aussi du portugais : Figueiredo le qualifie cependant de populaire [1], car il paraît bien que cet oiseau, dans cette langue, est plutôt appelé *péga*.

Ce sont là les deux seuls domaines linguistiques où apparaisse cette dénomination, que M. Meyer-Lübke explique par un mot basque urraca [2], en se référant à Diez. Mais ce dernier n'était point si affirmatif qu'on pourrait se l'imaginer, puisqu'il nous dit tout d'abord : « Schwerlich ist der edle span. frauenname *Urraca* (in den Urkunden *Hurraca* und *Orraca*) daher entstanden, leichter fand das umgehehrte statt » — ce en quoi il a parfaitement raison, ainsi que nous le verrons —, et que ce n'est que pour terminer qu'il cite, d'après Mahn, le basque *urraca*, dérivé de *urra* « noisette » [3]. Car c'est à Mahn, en effet, qu'en fin de compte revient cette étymologie basque qui risque de continuer à faire son chemin dans les dictionnaires étymologiques, si on n'y met pas une bonne fois le holà. C'est Mahn qui nous conte que « das Wort *urraca* ist baskisch-iberischen

1. C. de Figueiredo, *Nóvo diccionário da lingua portuguêsa*, vol. II, Lisboa, 1899, p. 671.

2. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1911, p. 691, nº 9088.

3. F. Diez, *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, 5. Aufl., p. 495.

Ursprungs. Baskisch heisst dieser Vogel auch *urraca*, und kann nach einem andern Dialecte, dem Labortanischen, auch *hurraca* geschrieben werden. *Urraca*, *hurraca* kommt aber von *urra*, *hurra*, Haselnuss. Die Elster gehört dem Rabengeschlecht an, das sich von Insecten und Gewürmen, aber auch von Getreide, Samen, Früchten, Olst, Bucheckern, Kastanien, Eicheln, Wall- und Haselnüssen, Beeren, Erbsen, Wicken, Bohnen nährt. » Et, après avoir remarqué néanmoins que la finale *-acca* présente quelque difficulté, il s'aventure dans le problème de la priorité de *urraca* « pie » sur *Urraca* nom de personne : « Der spanische und portugiesische Frauenname *Urraca* — dit-il —, der in ältester Zeit auch *Hurraca* und *Orraca* lautete, ist sicher und ohne allen Zweifel dem Namen des Vogels entnommen. Denn einen Frauennamen von der Elster, als dem Vogel der Geschwätzigkeit herzunehmen, hat zumahl in älteren Zeiten, wo man noch mehr zu Spotte und Scherznamen geneigt war, nichts Unnatürliches. Ist doch bei uns *Elster* ein Familiennamen, und also hauptsächlich sogar Männername... Wenn derselbe Vogel sp. auch *Marica*, Mariechen, heisst, so ist dies eine Umdeutung und Umwandlung des dem Spanier nicht mehr verständlichen iberischen Elements in ein romanisches »[1].

Nous reviendrons sous peu sur cette question de la précédence, ou non, du nom de l'oiseau sur le nom de personne. Qu'il suffise pour l'instant de mettre en relief quelques-unes des difficultés qui s'opposent à ce que *urraca* soit basque d'origine. C'est que, tout d'abord, « pie » ne se dit nullement *urraca* ou *hurraca* en basque : les dialectes les plus variés de cette langue ont au contraire tous des formes empruntées au pica latin, soit *pika* en labourdin (Ainhoa), *mika* en biscayen et en guipuzcoan, *pita* [2] enfin — et M. Lafon veut bien me faire remarquer qu'il y a quelques exemples en basque du passage de *k* à *t* — à Vidania, sous-dialecte septentrional du guipuzcoan. Et « pie-grièche », par ailleurs, se dit, selon Azkue qui ne localise malheureusement pas ces mots (mais il s'agit sans

1. C. A. F. Mahn, *Etymologische Untersuchungen auf dem Gebiete der romanischen Sprachen*, Berlin, 1855, pp. 38-39.

2. R.-M. de Azkue, *Diccionario vasco-español-francés*, vol. I, p. 308, et vol. II, pp. 34 et 166.

doute du labourdin) *autzara-txori* ou *suge-txori*, composés d'*autzara* « oie », de *suge* « serpent » et de *txori* « oiseau ». Si donc Larramendi, sur lequel se base Mahn, donne *hurraca* « pie » [1], il ne faut voir là qu'un exemple de plus de la facilité incroyable avec laquelle ce lexicographe augmentait le nombre des mots « basques », en y incorporant une partie du vocabulaire des parlers romans voisins.

Quant à supposer qu'*urraca* aurait existé en basque, et qu'il y aurait disparu tandis qu'il persistait, tout mot d'emprunt qu'il aurait été, en espagnol et en portugais, c'est ce qui est également improbable. Cet *urraca*, dont Mahn fait un dérivé de *urra*, *hurra* « noisette », au moyen d'un suffixe *-aca* qui, comme il le reconnaît lui-même, ne serait plus très usité en basque, serait un mot dont on ne saisirait pas très bien l'origine, en effet, puisqu'il ne s'appliquerait qu'assez mal à la pie. Si cet oiseau, en captivité surtout, est omnivore, il n'en est pas moins vrai que, dans des circonstances normales, quand il a le choix de sa nourriture, il vit d'insectes, de vers et de limaçons, de crapauds et de souris, de fruits, de baies, de légumes et de graines : et ce n'est que pour l'hiver, alors qu'il n'a rien d'autre, qu'il se met de côté une provision de fruits secs, faînes, noix ou noisettes. Est-il logique, dès lors, que son nom soit formé sur un nom de fruit dont il ne fait qu'exceptionnellement sa nourriture ?

En réalité, l'origine du mot *urraca* est toute autre : c'est bien, quoi qu'en dise Mahn, le prénom féminin *Urraca* qui a désigné l'oiseau. Mahn n'était d'ailleurs pas seul de cette opinion : Covarruvias, qui faisait de *hurraca* un dérivé du latin furax, « por que qualquiera cosa que hallan, como la puedan llevar en el pico, la cogen, y la esconden [2] », pensait de même. De sorte que, ainsi que je l'ai déjà remarqué, Diez avait complètement raison en supposant qu'*urraca* nom d'oiseau était postérieur à *Urraca* nom de personne, d'autant plus, disait-il, que la pie porte aussi en espagnol le nom de *marica* « Mariette ».

---

1. M. de Larramendi, *Diccionario trilingüe castellano, bascuence y latin*, t. II, San Sebastian, 1853, p. 62.

2. S. de Covarruvias, *Tesoro de la lengua castellana*, parte 2ª, Madrid, 1673, p. 63.

Et d'autant plus, ajouterons-nous, que dans nombre de parlers romans c'est un phénomène courant que de désigner la pie par un prénom féminin, comme nous allons le voir.

Sans doute Mme C. Michaelis de Vasconcellos avait-elle déjà, elle aussi, reconnu la précédence du nom propre sur le nom commun : mais elle donne à ce passage sémantique une origine trop précise, je crois. D'après elle, en effet, si la pie a été désignée sous ce nom d'*urraca*, si l'on dit proverbialement « hablar mas que una urraca », si Lope de Vega, par exemple, et tant d'autres après lui, parlent des « tristezas de Doña Urraca », ce seraient là des souvenirs, et des interprétations populaires aussi, du caractère historique de la princesse appelée doña Urraca Fernandez dans d'anciennes romances, c'est-à-dire de la compagne d'enfance et de jeux du Cid, de la fille du roi Ferdinand. Bref, dit Mme Michaelis de Vasconcellos, « Doña Urraca bedeutete, in Gegensatz zu Doña Berenguela, diesem Prototype der hoheitsvollen, verständigen, gotischgermanischen Frau und Mutter, ein wildleidenschaftliches, bühlerisches, zügelloses Mannweib, maurisch gallischen Zuschnittes, und manchmal auch ein absonderliche hysteriche alte Jungfrau [1] ». Il est vrai que M. Menéndez Pidal, s'il note que la chronique de Silos nous représente Urraca comme une femme douée d'un véritable esprit monacal, ne voit là qu'une vulgaire flatterie de courtisan, car, d'autre part, « los indipendientes cronistas del pueblo, los juglares, atribuyen a Urraca palabras muy deshonestas, y hasta una desvergonzada hablilla, acogida por fray Gil de Zamora en el siglo XIII, decía que Urraca amó incestuosamente a su hermano Alfonso, y cuando éste volvió del destierro toledano le forzó a que se maridara con ella para entregarle Zamora [2] » ; il est vrai qu'elle a été accusée par ailleurs de fratricide [3] : mais si ces faits, qui peut-être ne représentent qu'assez mal la vérité historique, peuvent expliquer les « tristezas de doña Urraca », ils sont néanmoins inaptes à nous rendre compte comment et pourquoi cette infante aurait donné son

1. C. Michaelis de Vasconcellos, *Romanzenstudien. III. Romance de la Huida del Rey Bucar y del Caballo Babieca*, *Zeitschrift für romanische Philologie*, Bd. XVI (1892), p. 68.

2. R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, t. I, Madrid, 1929, p. 160.

3. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, vol. cit., pp. 207-208.

nom à la pie. Cette hypothèse supposerait à tout le moins que le peuple espagnol attribuait à cet oiseau un caractère particulièrement méchant, cruel, maléfique. Or, les quelques rares renseignements folkloristiques que je connaisse concernant cet oiseau et la péninsule ibérique, nous le montrent doué de certaines vertus thérapeutiques, sans qu'il soit question le moins du monde de son caractère : une pie, tuée en mars et clouée sur la porte de l'étable, éloigne les mouches et les maladies du blé; brûlée et réduite en poudre, elle guérissait de l'épilepsie [1]. Sans doute, en Catalogne — où du reste « pie » se dit *garsa* et non plus *urraca* — lui attribue-t-on le défaut, comme on le fait en France aussi, de voler bagues et bijoux : mais cette note défavorable est amplement compensée par ce qu'on dit d'elle à Manresa, à savoir que « les garses van descobrir el diví Mestre, porseguit dels jueus, quan estava amagat sota una garbera [2] ».

Mais même si dans le folklore espagnol la pie était représentée comme le réceptacle de tous les vices et de toutes les méchancetés, cela ne prouverait rien : car en France aussi, elle a plutôt mauvaise réputation — et elle n'y porte pas le nom de la méchante princesse Urraca, méchante parce que de sang gaulois et mauresque, et non germanique. En France, on lui reproche en effet, d'aimer à dérober et à cacher les objets brillants qu'elle rencontre [3]; elle est considérée comme un oiseau de mauvais augure, qu'on la voie seule ou en troupe [4]; quand elle jacasse près de la fenêtre, c'est un signe de mort [5]. Et « la pie est l'oiseau sauvage qui a le plus d'accointance avec les suppôts du diable; on dit en Poitou qu'elle obéit aux sorciers et leur sert de messagère lorsqu'ils veulent jeter des sorts sans être vus [6] »; on dit même à Toulouse que les pies vont au sabbat le jour de la Transfiguration, et que c'est pour cette raison qu'on en

1. *Enciclopedia universal ilustrada europeo-americana* (*Enciclopedia Espasa*), t. XLIV, p. 489.

2. A. Sallent, *El noms dels ocells de Catalunya*, *Butlleti de dialectologia catalana*, vol. X (1922), p. 76.

3. E. Rolland, *Faune populaire de la France*, t. II, p. 135.

4. P. Sébillot, *Le Folk-Lore de France*, t. III, pp. 191-193.

5. P. Sébillot, *op. cit.*, vol. cit., p. 196.

6. P. Sébillot, *op. cit.*, vol. cit., p. 203.

voit peu ce jour-là ; et, dans le Morvan, où l'on déteste son chant, on raconte que la pie a sept poils du diable sur la tête [1]. Que cet oiseau soit diabolique, c'est au surplus une croyance qui n'est point particulière à certaines régions de la France : on la retrouve en Angleterre et en Suède.

Sans doute pourrait-on supposer que la mauvaise réputation — qu'il faudrait du reste établir — de la pie en Espagne était antérieure à l'adoption du terme *urraca* pour la dénommer, et que ce serait cette mauvaise réputation de l'oiseau d'une part et de l'infante de l'autre qui aurait fait que l'oiseau aurait été affublé du nom d'*Urraca*, fille de Ferdinand Ier. Mais ce ne serait là qu'un échafaudage d'hypothèses gratuites : rien, après tout, ne prédispose l'infante à être la marraine de la pie, plutôt que d'autres personnages historiques prénommés Urraca, comme cette Urraca, reine de Castille et de Léon, qui vécut de 1077 à 1126, ou cette autre Urraca, reine de Léon elle aussi, fille du comte de Castille Fernand Gonzalez, morte en 965, ou d'autres encore.

C'est qu'en effet la fille de Ferdinand Ier n'a de loin pas été la seule femme à porter ce nom d'*Urraca* ; et, d'autre part, la pie n'a pas été désignée par un prénom féminin seulement en Espagne. La solution proposée par Mme Michaelis de Vasconcellos a le tort, en d'autres termes, de ne tenir compte que d'un point particulier, et de ne pas examiner le problème dans son ensemble. Sébillot déjà a remarqué que, très fréquemment, les oiseaux ont leurs prénoms et leurs sobriquets : « En Languedoc, les enfants donnent au chat-huant le nom de *Jan l'Oli*, Jean de l'Huile, et de *Béu l'Oli*, boit l'huile, parce qu'ils l'accusent de boire celle des lampes. Le héron est appelé en Basse-Bretagne *Mac'harit an not*, Marguerite du rivage... ; dans le Midi *Berna pescaïre* (Bernard pêcheur), *Giraud Peschada*, en Auvergne et dans le Tarn ; en Béarn, le roitelet est Marie Chourre, et le pinson *Yan Pinsaa* ; dans le pays messin un des noms de la chevêche est Gliaudot, Claude ; en Anjou, l'Oiseau Jacques est la Strix passerina [2] ». Et le même auteur continue en notant que « d'autres prénoms sont donnés à divers oiseaux, tels que

1. E. Rolland, *op. cit.*, vol. cit., p. 139.
2. P. Sébillot, *op. cit.*, vol. cit., p. 179.

Jaque, Jaquot, Richard, Nicolas Tuyau, Charlot, etc., au geai, Colas, au corbeau, Colin, Charlot, *Charlot de gariga*, au courlis, Guillaume, Guillaumet, Glaumet, au pinson, Catelinette à la grèbe, Marion la Reuche, Marie Godrée, au rouge-gorge; Margot la Pie ou simplement Margot à la pie [1] ».

Ce nom de *Margot* n'est du reste pas le seul prénom qui soit appliqué à notre oiseau, sur domaine gallo-roman : un simple coup d'œil jeté sur la carte 1010 de l'*Atlas linguistique* [2] suffit à nous faire voir que si *Margot* ou *Margotte* est la dénomination de la pie la plus fréquente dans le Centre, soit dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Loire, du Rhône, de la Drôme, de l'Isère, dans l'Ouest de l'Ain, dans la Nièvre et le Loiret, le Sud de la Seine-et Marne, le Nord de la Vienne, l'Indre, le Loir-et-Cher, et que certains points de l'Hérault même ont une forme *ămărgot* qui doit s'expliquer certainement comme étant un croisement des types *agasse* × *Margotte* [3], une autre partie de la France, comprenant l'Est de l'Ain et de la Saône-et-Loire, le Sud du Jura, partie de l'Isère et de la Savoie, dit *Jaquette*. En Italie, tout le Piémont emploie *la bèrta* pour « la pie » : et ce nom se rencontre encore isolément sur l'un ou l'autre point de la Lombardie et de l'Émilie [4]. Enfin, si en anglais un des noms de notre oiseau est *Mag* « Margot » — on a connu par ailleurs des noms comme *Py-anet*, *Pienanny*, *Pyannat* [5] —, en latin même il est probable que le nom de personne *Gaius* et son féminin *Gaia* se retrouvent dans les dénominations du geai, *gaius*, et de la pie, *gaia* [6].

Rien d'étonnant dès lors s'il en a été de même en Espagne.

---

1. P. Sébillot, *op. cit.*, vol. cit., p. 180.

2. J. Gilliéron et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France*, carte 1010, PIE.

3. Des croisements de ce genre se rencontrent du reste ailleurs : en Haute-Garonne le point 771 a *mărgărăso* qui représente *Margot* × *agasse*, et dans l'Aveyron existent les deux formes *mĭrgąso* et *ŏmărgăsò*.

4. K. Jaberg et J. Jud, *Sprach- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, vol. III, carte 504, LA GAZZA. Cf. également E. H. Giglioli, *Avifauna italica*, vol. I, Firenze, 1886, p. 14.

5. E. Rolland, *op. cit.*, vol. cit., p. 133.

6. A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1932, p. 391.

Sans doute pourrait-on objecter que *Margot*, *Jaquette* ou *Berta* sont des noms féminins des plus usités, alors qu'*Urraca* peut sembler un nom rare. Mais ce n'est là qu'une impression : *Urraca* est un des prénoms féminins les plus fréquents dans l'Espagne du moyen âge. Car il n'a pas été porté seulement par les reines et les infantes mentionnées plus haut, auxquelles j'aurais pu ajouter une Urraca reine de Navarre, morte en 1189, et une Urraca reine de Portugal, fille d'Alphonse IX de Léon, morte en 1230, mais aussi par des femmes de sang non royal, appartenant à l'aristocratie ordinaire et à des milieux plus simples encore. Pour le XIe siècle, en effet, voici par exemple en 1037 « *Urraca* Dei ancilla [1] » et « Domna *Urraca*, Deo devota [2] » l'an d'après ; *Urraca* en 1062 [3], et « Domna *Urracha* » en 1084 [4], « *Urraca* Alfonsi » en 1098 [5]. Pour le siècle suivant, le XIIe, les mentions de notre nom sont très nombreuses : en voici quelques-unes, tirées toutes du *Cartulario de San Vicente de Oviedo* de Dom Serrano : « *Urraka* Sanxiz » en 1120 et « *Urraka* Petri » en 1141 [6], « *Urraka* Gonzalviz » en 1130 et « *Urracha* Gondisalvi » en 1141 [7], « *Urracha* Garcie » en 1141 encore [8], « Suarius Menendi cum coniuge... *Urracha* Didaci » en 1150 [9], « germane nostre *Urrace* Gundisalvi » et « sorore mea... *Urraka* Pelagii » en 1158 [10], « uxori mee *Urracha* Moniz » en 1179, « *Urraka* Fernandiz, filia comitis » en 1191, et « *Urraka* Diaz » en 1197 [11]. Au XIIIe siècle, et rien que pour la Castille, le nom qui nous intéresse apparaît plus de trente fois dans les seuls *Documentos lingüísticos* de M. Menéndez

1. D. L. Serrano, *Cartulario de San Pedro de Arlanza*, Madrid, 1925, p. 62.
2. D. L. Serrano, *op. cit.*, p. 66 ; cf., p. 67, « *Urraca*, Christi ancilla ».
3. D. L. Serrano, *op. cit.*, p. 128.
4. D. E. Jusué, *Libro de Regla o Cartulario de la antigua abadía de Santillana del Mar*, Madrid, 1912, p. 73.
5. D. L. Serrano, *Cartulario de San Vicente de Oviedo (781-1200)*, Madrid, 1929, p. 127.
6. D. L. Serrano, *op. cit.*, pp. 154 et 189.
7. D. L. Serrano, *op. cit.*, pp. 162 et 184.
8. D. L. Serrano, *op. cit.*, p. 187.
9. D. L. Serrano, *op. cit.*, p. 217.
10. D. L. Serrano, *op. cit.*, pp. 237 et 246.
11. D. L. Serrano, *op. cit.*, pp. 278, 285 et 288.

Pidal. En voici quelques exemples, choisis parmi les plus anciens : « Donna *Urraca* » et « ego *Urraca* Michaelez » à Tolède en 1206 [1] ; « *Urracha* Peidrez » à Santo Domingo de la Calzada en 1209 [2] ; « domna *Urraca* clavigera » du couvent de las Huelgas à Burgos en 1211 [3] ; « dona *Urraca* filla de don Espannol » à Cervera del Río Alhama en 1212 [4], et « dompna *Urracha* » à La Vid, « partido judicial » d'Aranda del Duero (Burgos) la même année [5] ; « *Urracha* Gundisalvi » et « *Urraca* Michaeli » à Tolède en 1215 [6]. Et jusque dans les quelques documents du XIVe siècle qu'il m'a été donné de parcourir, ce nom d'*Urraca* n'est point inconnu : qu'il me suffise de mentionner « doña *Urraca* Alfonso », abbesse du couvent de las Huelgas de Burgos en 1308 [7], et « *Hurraca* Ail » — c'est là l'unique exemple que je connaisse, et combien tardif, de la graphie avec *H-* initial que Covarruvias pensait être originel dans *hurraca* « pie » — dans une charte provenant d'Alcocer, « partido judicial » de Sacedón (Guadalajara) en 1339 [8].

Si ce prénom est courant dans les documents anciens de l'Espagne proprement dite, je ne l'ai jamais rencontré par contre en Catalogne ; et, quant au Portugal, je ne l'ai relevé que trois seules fois dans les *Portugaliae Monumenta historica* : une donation datant de 931-950 est confirmée par « *Orraca* regina [9] » ; et deux confirmations, par le roi Ferdinand, des possessions de Cresconius, évêque de Saint-Jacques de Compostelle, en 1063, sont signées entre autres par « Fredenandus rex..., Sanchia regina..., *Urracha* filia regis [10] ». Exceptions qui confirment la

1. R. Menéndez Pidal, *Documentos lingüisticos de España, I. Reino de Castilla*, Madrid, 1919, pp. 356 et 360.
2. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, p. 123.
3. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, p. 212.
4. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, p. 154.
5. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, p. 269.
6. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, p. 369.
7. D. M. Férotin, *Recueil des chartes de l'abbaye de Silos*, Paris, 1897, p. 326.
8. R. Menéndez Pidal, *op. cit.*, p. 434.
9. *Portugaliae Monumenta historica*, Diplomata et chartae, vol. I, Olisipone, 1867, p. 23.
10. *Op. cit.*, vol. cit., pp. 273 et 274.

règle, puisque la reine Urraca de 931-950 est la reine de Léon, épouse d'Ordoño III, fils de Ramiro II de Léon, et que l'infante Urraca de 1063 est l'infante de Castille. Il s'agit, en un mot, de deux Espagnoles, dont les noms ne figurent que par hasard, peut-on dire, dans des textes relatifs au Portugal : ce qui fait que M. Meyer-Lübke a eu parfaitement raison en ne mentionnant même pas *Urraca* dans ses études sur l'onomastique portugaise.

Cette répartition géographique du nom de femme *Urraca* explique pourquoi, outre qu'en catalan la pie est dénommée de façon très différente, en portugais *péga* est bien plus fréquent qu'*urraca* : c'est que ce dernier doit être un emprunt à l'espagnol. Mais, si cette conclusion paraît assurée, s'il est certain aussi que c'est le nom de femme qui a passé à l'oiseau, et si par conséquent *urraca* « pie » n'a rien de basque, il est plus difficile de se prononcer sur l'origine même d'*Urraca* nom propre. Ce vocable, certes, n'a rien de latin ni de germanique : on sera tenté, dès lors, d'y voir un nom de personne ibérique, comme ces *Enego*, *Garcia*, *Gutierre*, *Ordonius*, mentionnés déjà par M. Meyer-Lübke [1].

Paul Aebischer.

ANCIEN FRANÇAIS *AI OIRE, AI OR, AAIRE, ORE AI* (cf. *Romania*, LIX, 426-431).

Je puis aujourd'hui joindre deux nouveaux exemples de cette expression exclamative à ceux que j'ai reconnus dans *Aucassin et Nicolette* et dans les *Miracles de Saint Eloi* (*ai oire*), dans l'*Escoufle* et dans le *Lai de l'Ombre* de Jehan Renard (*aaire*), enfin dans le lexique latin-français de Douai (*ore ai*). J'en dois l'indication à la courtoisie de M. Heinrich Gelzer, professeur à l'Université de Iéna, qui a bien voulu me laisser le soin de les faire connaître. Tous deux se trouvent dans le *Roman du roi Yder*, composition du début du XIIIe siècle, que M. Gelzer a éditée, il y a plus de vingt ans, pour la Gesellschaft für

1. W. Meyer-Lübke, *Romanische Namenstudien*, *II. Weitere Beiträge zur Kenntnis der altportugiesischen Namen*, Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften in Wien, Phil.-hist. Klasse, Bd. 184, 4. Abh., Wien, 1917, pp. 59-70.

romanische Literatur, d'après le ms. EE 4.26 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, seul manuscrit connu, et d'ailleurs incomplet, de ce poème.

Dans un premier épisode, qui commence au v. 525 de la partie conservée, Yder devient l'hôte d'un seigneur qu'il a rencontré « au bois » accompagné de son fils ; le seigneur fait aviser sa femme de l'arrivée d'un hôte et le jeune fils, chargé de cette commission et qui craint, en raison de la médiocre fortune de ses parents, que la réception soit maigre, croit bien faire d'annoncer non pas un seul hôte, mais trois ; pour remplir honorablement ses devoirs d'hospitalité, la dame en est réduite à engager ses propres manteaux, à l'exception d'un seul ; on conçoit qu'elle soit un peu surprise de ne voir arriver, au lieu de trois hôtes, qu'un seul chevalier ; de là, entre elle et son fils, la petite scène que voici : la mère regarde Yder,

..... si s'esmerveille
De ço que sis fiz li out dit.
A soi l'aseine, si li dit :
« Tricher, dist el, mult savez.
— Coment ? dist il. — Gabé m'avez,
Kar des ostes m'avés fausé.
— Veirs est, dist il, jol fis de gré,
Si voleie qu'il fust bien fet.
— Aior, aior, dist ele, bien vet :
Ja me teniez pur avele.
— Dame, dist il, n'estes pas tele ;
Meins en i a que jo ne dis,
E si jo ai rien mespris,
Voiez moi de l'amender tot prest. »
Ele respont : « Pardonné vos est,
Mes, al voir dire, si ço fust
Ke vos deistes, mult me pleust
Tot l'an plenté de bone gent :
Issi l'unt en us mis parent,
Kar mult fet bel tesor e buen
Ke a honur despent le suen. »

J'ai reproduit tout ce dialogue, d'ailleurs bien venu, pour que l'on en puisse juger le ton vif et familier, mais de bonne humeur. L'on traduira, je pense, avec moi, le v. 623 par : « Allons!

allons ! cela va bien » ou « Eh bien ! eh bien ! cela va bien », formule propre à clore une discussion ou à en ôter l'aigreur : nous sommes ainsi tout près du sens que me paraît avoir *aaire* dans certains manuscrits du *Lai de l'Ombre*.

Dans une autre partie du roman, nous voyons la reine Guenièvre prier Yder de ne pas se risquer à jouter avec l'invincible Gauvain ; Yder refuse de renoncer à cette rencontre et il appuie ce refus de deux bonnes raisons : être vaincu par Gauvain ne saurait être un déshonneur, c'est déjà un grand honneur d'être admis à se mesurer avec lui ; la reine doit s'incliner :

« Aior, dist ele, jo vo les :
A ma tente m'en vois ariere.
Ne volez faire ma proiere,
Mes ço me peise, jo vos di. »

Et c'est encore sans doute un « Eh bien ! » ou un « Allons ! », prolongé en regret, qui traduira le mieux *aior* en ce passage.

Les deux exemples d'*Yder* viennent donc confirmer et l'existence de l'expression et l'interprétation que j'en ai donnée, en même temps qu'ils s'accordent avec la glose du lexique de Douai pour faire reconnaître dans la seconde partie de l'expression l'adverbe *or(e)* [1].

Mario Roques.

---

1. Quant au premier élément, le ms. d'*Yder* présentant quelque cas de *a* pour *ai* (cf. éd. Gelzer, p. XII), il ne peut confirmer ni infirmer le témoignage du glossaire de Douai en faveur de l'exclamation *Ai !* plutôt que *A !*. — M. Gelzer avait lu dans son édition *a jor*, qu'il renonçait à expliquer ; il a bien voulu me faire savoir qu'il adoptait mon interprétation.

COMPTES RENDUS

AIMON VON VARENNES, **Florimont**, *Ein altfranzösischer Abenteuerroman zum ersten Mal mit Einleitung, Anmerkungen, Namenverzeichnis und Glossar unter Benutzung der von Alfred Risop gesammelten handschriftlichen Materialen herausgegeben* von Alfons HILKA ; Göttingen, 1933, in-8, CXLII-638 pages [Gesellschaft für Romanische Literatur, Band 48].

Depuis 1870-1880, Alfred Risop s'était occupé activement du *Florimont* d'Aimon de Varennes ; vers 1920, pressentant qu'il n'aurait pas le temps d'achever une édition de ce roman, il offrit à M. Hilka tous les documents qu'il avait rassemblés. M. H. se mit à l'œuvre et, vers 1930, put songer à la publication du texte. On ne sait ce qu'il faut louer davantage de la patience et du désintéressement d'A. Risop ou du courageux travail de M. Hilka.

Une très longue introduction (142 p.) précède le texte. Elle comprend les chapitres suivants : I. Zur handschriftlichen Überlieferung und Textgestaltung (un peu court, à notre gré, car il ne justifie pas suffisamment, pour nous, le schéma généalogique des mss.) — II. Die bisherige Forschung (complet et clair). — III. Die Sprache der Dichtung. — IV. Die sprachlichen Züge der beiden Kopisten. — V. Inhaltsübersicht (résumé, un peu long peut-être, du roman). — VI. Der Dichter und sein werk. — VII. Fortleben des Florimont.

M. H. nous a livré à peu près tout ce qu'on pouvait dire, actuellement, du *Florimont* et d'Aimon de Varennes. Cependant, il ne fait aucune remarque d'ordre littéraire et s'abstient de déterminer la place qu'occupe *Florimont* dans l'évolution du genre romanesque au XIIe siècle. Peut-être eût-il convenu d'ajouter au ch. VI un paragraphe pour montrer que *Florimont* est une œuvre de caractère mixte.

Bien qu'il ne soit que de quelques années postérieur aux œuvres de Chrétien de Troyes, ce n'est pas un roman courtois. L'amour, un peu brutal et

même parfois un peu cru [1], qui nous est décrit dans *Florimont*, n'a rien du mysticisme ni de l'héroïsme qu'on note dans *Lancelot*. De même, le merveilleux n'offre à Aimon que des ressources secondaires ; il n'est plus inhérent, en quelque sorte, au récit et ne crée pas l'atmosphère de mystère des romans courtois.

D'autre part, *Florimont* n'est pas un roman oriental. Sans doute, l'action se passe dans un Orient d'ailleurs géographiquement précisé, mais rien, à part une ou deux légendes orientales ou albanaises, n'y serait changé, si elle se déroulait ailleurs. Il n'y a rien, dans *Florimont*, de la couleur locale, ni de l'orientalisme (vrai ou faux) qui baigne le récit dans le *Roman d'Alexandre*, par exemple (3e et 4e branches).

Mais ce qu'on y trouve, c'est, avec le goût pour l'aventure en elle-même, des descriptions réalistes (cf. v. 8785 et ss.), qui annoncent déjà les œuvres de Jean Renart et des autres romanciers du XIIIe siècle.

Florimont est donc simplement un roman d'aventures (*Abenteuerroman*, écrit, avec raison, M. H.), essentiellement une œuvre de transition.

Ce compte rendu comprendra deux parties : l'étude de l'Introduction et l'étude du texte lui-même (y compris les remarques et le glossaire). En ce qui concerne l'Intr., laissant de côté les chap. I (que nous ne pouvons discuter, puisque nous ne disposons pas des matériaux indispensables) [2], II, V, VII et une partie de VI [3], nous nous attacherons à l'examen des idées de MM. R. et H. sur le dialecte de l'œuvre.

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire de reproduire ici le schéma généalogique des mss., tel que l'a établi M. H. (p. XII) :

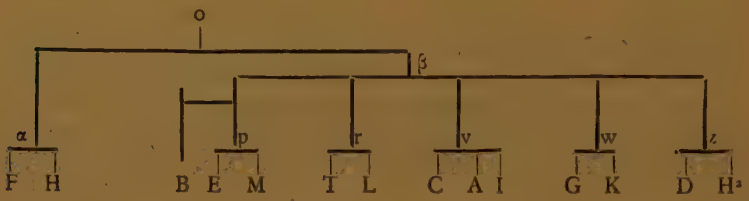

M. H. considère que, malgré l'altération certaine de quelques passages, la famille α est supérieure à la famille β. (*Es stehen somit F + H als Vertreter der Gruppe α dem Original am nächsten*). Le ms. de base est F ; mais les

1. Cf. v. 9127 et ss. On songe plus d'une fois à *Eneas* ; voy. d'ailleurs, dans l'introd. de M. H., les nombreux rapprochements faits avec cette dernière œuvre.

1. Voyez plus loin les réserves qu'on peut cependant faire, en se basant sur l'étude du texte lui-même.

2. Celle dans laquelle M. H. étudie, d'une façon exhaustive, les mots grecs, les mots épiques, la psychologie, la composition et le style.

8 premiers fos de ce ms. (sauf 2) sont perdus et ont été remplacés par un autre cahier, écrit plus tardivement, F^2. A. Risop, cité par M. H., voit dans F^2 une copie excellente d'un ms. ancien (*eine möglichst genaue Reproduction seiner Vorlage*). Mais de quel ms.? Peut-être un ms. de la famille α, mais sûrement pas le ms. F, puisque, outre des différences orthographiques, on relève, en comparant les deux seuls fos (sur 8), qui nous restent du premier cahier de F, avec les fos correspondants du cahier F^2, des différences de texte en deux endroits (cf. p. x). En outre, Risop lui-même admet que F^2 est certainement du XIVe siècle (*F^2 ist jedenfalls viel später als die anderen Hss. gearbeitet*). Donc, même si F est un ms. excellent, F^2 a beaucoup moins de valeur et, en ce qui concerne les 900 premiers vers environ [1], les leçons de F^2 ne peuvent avoir, à nos yeux, qu'une autorité toute relative. Cette distinction, établie par A. R., ne paraît pas avoir été prise suffisamment en considération ; elle est pourtant lourde de conséquences, comme nous le verrons dans la suite.

Aimon nous dit qu'il est né à Varennes (*Varanes*). Au cours d'un voyage en Orient, il trouva à *Felipople* un ms. grec [2] : pour l'amour d'une dame, il le traduisit en latin, puis le rima en *roman*. Cette œuvre française, il la composa à *Chastillon* en *Loënois* (voyez not. v. 1 à 40).

Les premiers philologues qui se sont occupés de *Florimont* (et, avec eux, P. Meyer et G. Paris) ont admis que Varennes désignait le château de La V. en face de l'Ile-Barbe à Lyon et que Chastillon était l'actuel Châtillon-sur-Azergues (petit affluent de la Saône, arr. de Villefranche), dans le Lyonnais. Pour MM. R. et H., il s'agit, au contraire, de Varennes-en-Argonne et de Châtillon-sur-Bar (Ardennes, arr. de Vouziers).

Quels sont les arguments de M. H.?

1° Aimon déclare que son roman ne fut *mie fait en France*. Quant à lui-même, il n'est pas Français et il préfère d'ailleurs, à la France, son pays d'origine. Cependant, il a essayé d'écrire son roman en français, car, pour les Français, sa langue est *salvaige* (cf. p. LIII et LVII, où M. H. rassemble les passages en question).

Tout cela montre qu'Aimon vivait dans un pays qui ne faisait pas partie de la France : en l'occurrence, la Lorraine, terre d'Empire (*Aimon lebte in einem politisch noch zum Imperium Germaniae gehörigen Grenzgebiet, mochte es auch..... nach Frankreich orientiert gewesen sein*).

2° La dame pour laquelle Aimon a écrit son roman est appelée *par ethymologie* (interversion des syllabes) *Vialine*, c'est-à-dire, en réalité, Juliane.

---

1. Sauf, naturellement, les vers figurant sur les f. 4 et 8 de F, qui nous restent ; mais j'ai pu me rendre compte que ces f. sont usés et illisibles en certains endroits.

2. Il semble acquis qu'Aimon ne connaissait pas beaucoup le grec (voyez *Intr.*, p. XVI ss. et CII ss.).

Cette Juliane pourrait être une « Juliana, uxor Goberti, domini Asperimontis et Duni (Apremont und Dun-sur-Meuse, arr. de Montmédy)». Peut-être pourrait-on voir dans *Loënois* [1] un dérivé de *Lyons* (le petit village de Liondevant-Dun) et ce mot aurait signifié, pour Aimon, *sein Heimatsgebiet zwischen Varennes, Montfaucon und Dun* (cf. p. XCVIII). Ailleurs (p. LIII), M. H. paraît songer à Laonnais (région de Laon).

Fort raisonnablement, M. H. ne propose ces identifications qu'avec les plus grandes réserves et lui-même n'en fait pas directement état en faveur de sa thèse.

3° Le dialecte dans lequel a été écrit le roman de *Florimont* est le lorrain. Voilà le seul argument important.

Dans le ch. III de l'introd., M. H., nous l'avons vu, fait une analyse méthodique et complète de la langue du poème. Dans le ch. IV [2], il examine *die sprachlichen Züge der beiden Kopisten* (F ou F^1 et F^2 du ms. de base, manifestement lorrain). Peut-être eût-il été préférable de détacher de ce ch. IV les conclusions au sujet du dialecte de l'original. M. H. semble, en effet, considérer comme un argument important en faveur de sa thèse le fait que les graphies du ms. F sont lorraines (cf. p. XLIII et p. LII, où M. H. dit : *Unsere Dichtung ist nach Ausweis der Reime, auch Silbenzählung und der sprachlichen Erscheinungen...* Or, en fait, on ne peut, malgré toutes les apparences, tabler que sur des données fournies par la rime et par la mesure du vers ; en toute rigueur, le ch. III seul peut être pris en considération. A la suite de cette longue analyse de la langue, M. H. aurait pu dresser un court tableau des faits qu'il considère comme spécifiquement lorrains : c'eût été, pour le lecteur, une commodité en plus, à côté de celles que M. H. nous a prodiguées.

Quoi qu'il en soit, voici, sauf erreur, les principaux traits « lorrains », que j'ai notés au cours de la lecture de ce chap. III [3] :

a) présence de l'*i* dit inexactement parasite (p. XVIII) — b) ié : é (p. XXII) — c) réduction des diphtongues (p. XXIII) — d) affaiblissement de *r* (p. XXVI) — e) affaiblissement de *s* et de *t* finals (pp. XXVII et XXX) — f) fut. 3 pl. en *ant* (p. XXXIII) — g) certaines asson. comme *saillirent* : *tindrent* ; *promace* : *pance* (p. XLIII).

Il paraît donc difficile de contester la valeur des conclusions de M. H. Pourtant, cette démonstration n'appelle pas la pleine adhésion. On peut, en effet, proposer plusieurs objections.

---

1. Var. : *loenoiz, lionois, lionnois, lyonois.*
2. P. XLIII, faute d'impression : lire IV au lieu de III.
3. A propos de la dame pour laquelle Aimon a composé son roman, M. H. écrit (p. XCVIII) : « Betr. der Form *Juliane* (statt *Julieune*) vgl. *Varanes* (statt *Varennes*). » Pourquoi « statt *Julienne* » ? N'avons-nous pas dans la *Chanson de Roland* (éd. J. Bédier, v. 3985 et s.) :

La baptizent la reïne d'Espaigne :
Truvé li unt le num de Juliane ?

1° La première est d'ordre philologique et géographique.

Au v. 27, M. H. adopte la leçon du ms. de base :

27 *Lortz a sejour a Chastillon*
Estoit Aime[s] une saison.

Les var. des mss. sont les suivantes : *Lors a siege* H — *Sor aselgue* AT — *Sor aselge* L — *Sor asegle* C — *Hors au siege* D — *Por assiege* G — *Por asage* K — *Desor saine* B — *Coit al segor* I [1].

a) Dans ces deux vers, *lortz* paraît bien faire double emploi avec *une saison*.

b) Pourquoi aurait-on corrigé, dans plusieurs mss., la prétendue leçon originale par une autre où figure un nom propre (*Aselgue*)? On songe à ce qu'écrivait G. Paris (ouvr. cité, p. xv) : « étant trop évident que la seconde leçon (*lortz. a sejour*) est une altération de l'autre et que l'inverse ne saurait être vrai. »

c) La leçon adoptée n'est attestée que par le ms. de base ; H n'est même pas d'accord avec lui (pour toute cette discussion, voir le schéma),

d) En l'occurrence, ce ms. de base n'est même pas F, mais le remaniement tardif F^2 (voir plus haut).

e) Si l'on examine les variantes, peut-on admettre que H et D aient, tout à fait par hasard, corrigé à peu près de la même façon la leçon de F ?

D'autre part, *Sor aselgue* étant attesté par A, T, L, et même C, on peut en conclure que c'était la leçon de β. D'ailleurs, les lettres *a. se. g. e* se retrouvent dans presque tous les mss. Enfin, la leçon de B est ici vraiment significative : le copiste de B n'a pas compris ce que voulait dire *sor aselgue* (sur Azergues), mais, se rendant très bien compte qu'il s'agissait d'une notation géographique, il a substitué au texte : *Desor saine* (c'est-à-dire Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or).

Quant à *Loënois*, M. H. admet lui-même qu'il ne l'explique pas. Il est peu vraisemblable, en effet, qu'on ait tiré du nom du petit village de Lyon-devant-Dun un *Lionois* qui aurait désigné une région d'une étendue considérable (alors que *Dunois* existait). *Loënois* = Laonnais n'est guère plus admissible, puisque Laon se trouve à 60 km. au moins de Châtillon [2].

2° Au potnt de vue de la langue, M. H. nous fournit la matière d'une objection importante.

Il écrit, en effet (p. LII) : « *Auch die Mundart der Franche Comté kommt nicht in Frage, mögen auch wegen der Ähnlichkeit mit den Lothringischen manche Übereinstimmungen sich ergeben, vgl. W. Foerster, Lyoner Yzopet...* »

---

1. Remarquons, en outre, que L (de *Lortz*) est une grande initiale.

2. Je n'insiste pas sur la valeur des déclarations d'Aimon ; cf. Conon de Béthune ; d'ailleurs, le Lyonnais, comme beaucoup d'autres provinces à cette époque (Franche-Comté, etc.) ne faisait pas partie, lui non plus, de la France.

Or, ces correspondances linguistiques s'élèvent à plus de 25, parmi lesquelles presque tous les traits qui ont été notés plus haut (cf. a : Foerst. 1 ; b : F. 11 ; c — F. 57 a, 70, 77 ; d, e — F. 74, 79 et même 97 et 102) [1]. En ce qui concerne les phénomènes vocaliques, on constate aussi leur présence dans les documents bourguignons analysés par E. Philippon, dans la *Romania* (1910, 1912 et 1914). Je n'ai pas trouvé, dans l'*Yzopet de Lyon*, de futur en *-ant*, mais des formes de ce genre figurent dans des documents bourguignons (cf. *Intr.*, p. XXIII).

Il est vrai que M. H. ajoute : « *Es fehlen aber im Florimont die entscheidenden Reime und Formen auf 3. pl. pf.-arent, aignelat : ruisselat, destrace : face* [2], etc... » Mais l'absence de telles formes, dans *Florimont*, ne prouve rien, puisque Aimon nous déclare lui-même qu'il s'applique le plus possible à écrire en français : il écarte donc les traits qui lui paraissent par trop dialectaux.

Quant aux assonances du type *tindrent : saillirent*, puisqu'il s'agit d'assonances (et M. H. écrit lui-même *Assonanz statt Reim*), peut-on même en conclure quelque chose de précis sur le traitement des consonnes ?

Bref, si l'on accorde à ces déductions d'ordre linguistique une importance qu'elles n'ont peut-être pas [3], on voit qu'on peut songer à la Franche-Comté, aussi bien qu'à la Lorraine du Nord (sinon le pays de transition entre la Lorraine et la Champagne).

3° Aimon introduit plusieurs fois, dans son roman, une forme réduite de *en* < *inde*, après consonne [4].

M. H. fait le relevé de ces formes et il ajoute (p. XL) : « *Ich fand ein Beispiel nur in der lyonesischen Hs. Bibl. Nat. 818, bei P. Meyer...* »

Cela non plus ne nous ramène pas vers la Lorraine du Nord.

4° Enfin, si Aimon est né en Argonne et s'il a écrit, malgré lui, en dialecte verdunois, comment expliquer la présence, dans *Florimont*, de plusieurs mots « d'allure provençale » ?

M. H. signale lui-même :

conduit (« provisions de voyage » ; v. rem. du v. 525) [5] ;

---

1. Je cite, comme M. H., l'édition W. Foerster.

2. Mais cette rime me paraît se retrouver, dans *Florimont*, sous la forme de l'assonance considérée comme si importante par M. H. (p. XLIII) : *promace : pance* (pense).

3. Cf. G. Wacker, *Über das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen*, Halle, 1916. La question est ici d'autant plus délicate qu'Aimon veut ne pas écrire dans son dialecte d'origine ; nous avons affaire, pour ainsi dire, à une langue artificielle, créée par Aimon.

4. Pourquoi M. H. écrit-il, comme P. Meyer, *n'* et non *'n* ou *·n*, puisqu'il s'agit de l'enclise de *en* ?

5. Comp. ces deux vers de *Flamenca*, où l'on trouve précisément deux des mots cités ici : Car totz iorn[s] li cotz melluret Per conduh e per mession (972 et s.).

oscure (s. f., « obscurité », v. rem. du v. 3811 [1] ;
larc (v. rem. du v. 4204 et Levy, *Suppl. Wb.*) ;
meission (« dépense », v. 5543 ; prov. *mession* ? voir gloss.) ;
trellier, *atrellier*, *entrellier* (v. rem. du v. 2794 [2].
A ces mots, on peut ajouter les suivants :
escometre (v. 3182, Godefroy ne cite que *Flor.* ; voyez Levy, s. v. *escometre*, 2) et *langne* (v. 3372, s. f. bois ; cp. prov. *lenha*).

En conclusion, nous ne pouvons accepter la thèse lorraine et c'est vers le Lyonnais que nous sommes ramenés. Châtillon-sur-Azergues semble une identification à peu près certaine. Pour ce qui est de Varennes, gardons-nous d'ajouter une hypothèse à celles qu'on a déjà soutenues ; remarquons cependant qu'il existe, près de Châlon-sur-Saône, deux Varennes, qui ne sont pas beaucoup plus éloignés de Châtillon-sur-Azergues que Châtillon-sur-Bar ne l'est de Varennes-en-Argonne.

Poussé par le souci de rendre la lecture plus facile, M. H. fait, systématiquement, un grand nombre de corrections « morphologiques ou orthographiques ». Pourquoi, à moins d'une faute de sens évidente, ne pas respecter les graphies du manuscrit ? Si encore il s'agissait d'une ou de deux formes aberrantes par rapport à une série d'autres formes, accusant, elles, une graphie unique !

Voici quelques exemples pris au hasard (voyez, parmi les rem. ci-dessous quelques faits précis). — F écrit presque toujours *desduit*, *desduire* : M. H. supprime *s*. On trouve de nombreuses formes du prés. de l'ind. 3e sg., à finale *st* (surtout les v. dont le radical contient une palatale), *laist*, *dist*, etc. : pourquoi supprimer cet *s*, attesté par d'autres textes ? M. H. met, le plus souvent possible, entre parenthèses l'*e* intérieur des formes du fut. ou du condit. comme *averions*, *averiens*, etc., quitte à placer un tréma sur l'*i*. — Ces corrections sont-elles même toujours absolument justifiées ? Ajoutera-t-on *s* à *Aime*, au v. 28 (*Estoit Aime*[*s*] *une saison*), si l'on se reporte au v. 174 (cf. plus loin la rem. à propos de ce v.) ? Pourquoi *dite*[*s*] au v. 256, mais *dite*, à la rime, au v. 348 ? M. H. paraît soucieux d'éviter l'hiatus (cf. v. 52). Mais Aimon ne fait-il pas compter très souvent l'*e* muet final devant voyelle à l'intérieur du vers (cf. v. 119, 131, 260,... 7123 [3],... 12841, etc.) ?

Il s'agit d'une question de principe, sur laquelle on peut différer d'avis.

---

1. *Oscure* pourrait être le déverbal de *oscurer*, créé par Aimon lui-même.
2. Dans le *Suppl. Wb.* de Lévy, on lit « entrelhar : s'étendre comme la treille, s'étaler. Der einzige Beleg, Prov. Ined. s. 13 v. 35 (Am. de la Broqueira) ist nicht eintscheidend. Appel liest : *C'aissi pueja jois en treilha Quan de dos amicx es empres.* » Le passage de *Florimont*, qui développe une idée tout à fait identique, confirme la forme *entrelhar*.
3. A moins d'adopter *est molt* ?

Cependant, n'est-ce pas un devoir pour nous de respecter la volonté ou l'indifférence du scribe, lorsqu'elles s'affichent de façon évidente ? Et n'est-ce pas au lecteur, plutôt qu'à l'éditeur, à faire l'effort supplémentaire, réclamé par la variété des graphies ?

21 ad. *au duc Mataquas* (voir la note de M. H.) — 27 ad. *sor Aselgue* (voir plus haut) — 54 la corr. *or[es]* est inutile (cf. 56, 119, 131, 260, etc.) — 128 après ce v., ne faut-il pas introduire les 2 v. de β qui forment transition ? — 135 ad. *Macemus* (voir la note de M. H.) — 137 F^2 a *Malcydone* (cf. 135) — 174 lire *Ou Ayme ot*... qu'on trouve dans le ms. ; faute d'impression ? — 321 la corr. *a* est-elle nécessaire ? — 391 *ars* peut très bien être une graphie lorr., cf. 8784 — 491-492 pourquoi supprimer *s* (ou le garder) d'un côté seulement ? — 494 la corr. *et* est inutile — 526 *desduit* (voir plus haut) — 558 *lieons* est écrit ainsi 3 fois en 20 vers (548, 558, 570) — 672 ne peut-on considérer *s* de *chiers* comme un *s* adv. ? — 852 (la bonne leçon doit être celle qui donne le mot le plus proche du vocable grec (AGK ?) — 882 *Sa* est bien étonnant. Tous les mss. de β ont-ils également *sa* ? Faute d'impr. ? Cf. 887 [1] — 885 lire *Salubree* (voir *Namenverz.*), F^2 a *Sabibree* — 886 F^2 a *recelee* (F^1 est actuellement illisible en cet endroit) ; il faut d'ailleurs ad. *Hareclee* ou *Laraclee* (voir note de M. H.) — 930 pourquoi, ici et ailleurs, supp. *e* ? (voir plus haut) ; il subsiste au gloss. ; cf. 7378, 8186, 12016 — 952, 967, 1031, etc., pourquoi *re[s]p*... ? — 1077 lire *done* ou *donet* — 1204 corr. d'après la note de M. H. — 1213 corr. inutile — 1568 si l'on compare, dans le reste de l'œuvre les sens de *toie merci* et de *per ta merci*, il semble qu'on doive ad. ici *toie merci* — 1592 ad. *moi a il* (il s'agit du roi de Hongrie) — 1641 M. H. fait-il compter *lie* pour une syllabe ? — 1680-85 après 1680 · après 1681, après 1683. après 1684, — 1749 suppr. ; car le vers 1750 se rapporte à *singler* et n'est qu'une locution adjective — 1755-6 corr. inutile — 1776 peu satisf. ; *plus que le pas* (rapidement) semble en contrad. avec le v. précédent ; ad. une var. de β — 1780 lire *Quel beste*... (que porte le ms.) — 1784 suppr. les : — 1878 corr. inutile — 1975 cf. 1749 — 2017 suppr. un *ne* — 2006 je rattacherais 2006 à 2005 en gardant *m'estuet* — 2084 suppr. la, après *tranchans* (épith. homér.) — 2185-6, après 2185 ; *ne se mut* n'est-il pas en contrad. avec le v. suiv. ? ad. une var. de β ? — 2221 *combat*, ...*dire*, et . après 2222 — 2403 garder *ale*, cf. 321 — 2543, après ce v. et ? après 2544 — 2643 ad. β (voir note de M. H.) — 2971 ad. une var. de β — 3078 suppr. le . après *Florimont* (Dites que c'est Fl. qui leur... — 3105 garder *avons* —

1. Souvent on regrette de ne pas avoir sous la main toutes les var. de β. M. H. nous dit que, pour des raisons matérielles, il ne pouvait nous donner satisfaction sur ce point ; mais, à cause de cela, il est parfois impossible au lecteur de prendre position, puisqu'il n'a que les textes de F et H.

3162 la var. de β est supér. — 3195, après ce v. et . après 3196 — 3210 garder *folee* (foulée aux pieds) ; si l'on adopte *afolee*, il faut aussi introduire la var. *gent*, car, partout ailleurs, *afoler* ne s'applique qu'à des êtres animés — 3284 . — 3354 ad. *venez* (cf. H) — 3413 ? au lieu de, — 3435 ad. *desor* (?), cf. H — 3571 pourquoi corr. *dist* qui n'est d'ailleurs pas nécess. un prés. ? Pour la rime, cf. *Intr.*, p. XXVII, § 20 α — 3785, — 3838 je ne comprends *retorner* qu'en lui donnant le sens de *revenir* (*voir Florimont*) — 3844, (car 3843 dépend aussi de *quant*) — 3911 ad. β — 3989 ; après ce v. et . après 3990 — 4031 suppr. la ponctuation, 4031 est la conséquence de ce qui précède — 4076 suppr. la ponct. — 4429 et 4470 sont à corr. (cf. rem. de M. H.) — 4746 suppr. : après *di(s)t* — 5019 ad. *tant ont parlé* — 5025, après ce v. et suppr. la, après *ostel* au v. suiv. — 5070 suppr. *et* — 5060 et ss. M. H. écrit en note, p. 549, *Beachte die folgenden Lücken in* β. Dans toute cette scène, intentionnellement développée, de nombreux vers manquent, en effet, dans β, que l'on peut souvent enlever au texte de F sans nuire au sens. Les vers en question ont-ils été supprimés par le remanieur de β ou ajoutés par le copiste de F ? Une note un peu plus développée eût été la bienvenue — 5258 ad. la var. de β — 5366 *bien* est la leçon la moins satisfaisante — 5379 (?) — 5526, — 5590 garder *dist* (pf.) — 5761 et ss. garder les *i* (cf. 5764, 5767) — 6675 ad. *Tarquin* — 6683 la corr. n'est pas indisp. — 6740 et s. *a prince* se rapporte à *destrier* ; suppr. : et mettre, après *prince* — 6881 une note eût été utile. Le sens du vers n'est pas acceptable si l'on considère que *n'* = *ne* (négation) ; *n'* = *en* (à ajouter à la liste p. 40). En voyant la déconfiture complète des siens par Florimont (= *n'*), C. voulait aller au combat (*i*), tellement il était irrité ; il était d'autant, moins retenu qu'il ne connaissait pas encore la force de Fl. (83 et ss.) — 7037 ad. *li dus* — 7328 *s'entramoit* ne peut subsister — 7476 rempl. *tancier*, qui a un sens péjoratif, par *gaber* (?) — 7492 lire *el* — 7642 *maure* ne peut subsister, car il nous donne un contre-sens ; lire *maire* — 7649 ad H. (cf. BDEH² et, ici, emploi de la 2e p. du sg. par Sypr.) — 7814 suppr. la ponct. — 7894 ad. les vers suppl. de β (cf. note de M. H.) — 8128 malgré l'emploi de *ataint* ailleurs, est-il bien nécessaire de corr. F ? — 8445 ? ou ! — 8782 *Delfis* peut-il subsister, puisque *oste* du v. préc. désigne également *D.* et non Flor. ? j'adopterais la var. de M — 8814 corr. inut. — 8827 id. — 9097 et s. ad. les var. de β ; à moins de considérer *cors* comme un provençalisme (fautif) ; à l'app. crit. lire *98* au lieu de *99* — 9166 *garra* est bien étonnant, malgré la note de M. H. ; mais il faut compter, en effet, avec le caractère parfois étrange de la langue d'Aimon — 9358 à corr. d'après β (cf. note de M. H.) — 9563 id. — 9644 et ss. ; à corr. comme suit :

Fait on des plus mauvais message.
9645 *Mais qui*.....
.....

....*aidier*,
Ou per venir ou per aler
Doit-il ses enemis grever.

Pour la corr. du dernier v., cf. 9687-8 — 9693 ad. *Felis* — 9709 ad. *et duc* — 9710 ad. *ont mis* — 9712, — 9788 corr. inut. — 9878 ad. *Li chev...* — 9894 la corr. est-elle nécessaire ? — 9933 β est meilleur — 10039 ad. *Qu'a .vi. l...* (cf v. 10212) — 10067 suppr. : — 10164 Quel est le sens de *a destre* ? Je ne supprimerais pas l'*s* de *mestres* et j'en ajouterais un, s'il le fallait, à *destre*. Dans un texte inédit : *de la en droites s'eslaissa* (il s'élança de là immédiatement, aussitôt). Les deux pass. ne sont-ils pas parallèles ? — 10269, et 10270 ; — 10394 ad. *de sa gent* (cf. H et β et rime) — 10749, et 10750 ; — 11012 ad. *demanda ses* — 11013, et 11014 ; — 11494 ad. *el roi* — 11638, après ce vers, car le sujet de *chiet* n'est pas *enclume* — 11642 lire *f. et s.* (*lyeons* = 2 syll.) — 11865 et 12886 M. H. corrige F (*mot et mot*). Pourquoi ? Cf. 11611 *un et un* (sans corr.) et 12080, 12580 (id. mais corrigés). Il faut garder *et*. Cf. *Roman de Ham*, p. 234 : *Il se lairoitançois detraire Un et un les membres du cors* — 11937 ad. *avis* — 12014 ad. β (?) — 12084 pourquoi, ici, ne pas corr. *richetez* ? — 12592 ce vers me paraît aller avec ce qui précède — 12815 et s. β est supér. — 12840 suppr. le ? après *coment* — 12990 ad. β et suppr. le . après ce vers — 13303 après ce vers : et suppr. les : après 13304 — 13365 ad. β ; à moins de faire remarquer qu'il y aurait, dans l'emploi du prés., une intention (?).

Ponctuation. — Bien souvent la ponctuation employée par M. H. nous déconcerte quelque peu (même lorsque l'interprétation du texte n'est pas en cause) [1]. Je ne puis naturellement faire ici le relevé de tous les passages du roman où j'adopterais une ponctuation autre que celle de M. H. ; il s'agirait d'ailleurs, en plus d'un cas, d'un choix discutable. Ce qui frappe, c'est l'abondance des point et virgule et, surtout, des deux points. Ici encore, M. H. s'est laissé entraîner par son désir de rendre la lecture le plus aisée possible. Mais une ponctuation aussi importante et aussi abondante donne au texte un aspect qui risque de fausser l'idée du lecteur sur le caractère même du récit.

Anhänge. — P. 542, M. H. transcrit une interpolation du ms. M. — Contrairement à ce qui se passe pour *Florimont* en général, cette interpolation est directement inspirée du *Roman d'Alexandre*.

Au v. 12, lire *En son tref...*

---

1. Dans des vers comme ceux-ci (4187 et s.) *Por ce est si povre la terre, La gent doit aler son pain querre*, je ne mettrais pas une virgule après *terre* puisque le 2e vers est une conséquence immédiate du 1er (*que* sous-entendu). Après 9468 ; et après 9471, car le sujet de *est venus* me paraît être *icil*.

Cf. Alexandre, éd. Michelant, 55, 27 ss. :

Alixandres li roi i vint mult esgarder, (à sa tente)
Li .xii. per o lui por son sens ascouter ;
Et quant mult et pensé, si commence à jurer
Que mult fist Dex poi tiere por un home honorer.

Voir encore *ibid.*, 249,8 ss. et 525, 36 ss., et *Vœux du Paon*, dans Alb. Collignon, *Reliquiae*, Nancy-Paris-Strasbourg, 1924 (*Annales de l'Est*), p. 59.

Anmerkungen. — Note du v. 110 : le signe = prête à confusion ; empl. *cf.* ou *s.* ; M. H. veut dire, en effet : comp. l'expression *riche istoire*, qu'on trouve ici, au 1er vers du *Rom. d'Alex.* (*Qui vers de riche estoire veut entendre et oïr*).

Glossaire. — Quelques oublis inévitables : *reselee* (886), *prendre* (aux v. 1156 et 4170), appareillier aux v. 1732 et 1736), *que* (aux v. 90 et 1985 ; voir la note de M. H. dans ses *Anmerk.*), *desoivre* (2253 et 2564), *charcros* (2469 et 2709 ; renvoi à l'intr., mais le sens), *mer* (3343), *aider d'un chevelier* (3396), *de plaine ire* (6881), *choser* (7662), *chief* (au v. 8789), *seü* (9767), *a destre* (10164), *tenir* (au v. 11570), *siet* (au v. 11636), *saïn* (13073). — *Trelle* ; sous ce mot, lire : « *trele 4343 s. Anm. 2794* » ; pourquoi écrire *trelle* et non l'infinitif ? pourquoi, au glossaire, écrire, d'une part, *entrellier* et, d'autre part, *atreillier* ? — Je ne comprends pas le vers 10193, si *heient* est une forme de *haïr* (cf. les vers 9729 et ss.).

Ces quelques critiques ne sauraient diminuer le mérite de MM. A. Risop et A. Hilka.

Albert HENRY.

Italo SICILIANO, **François Villon et les thèmes poétiques du moyen âge** ; Paris, Colin, 1934, in-8 XVII-582 pages.

« Je crois que la critique... est poésie », dit M. Siciliano, c'est-à-dire « qu'elle est création individuelle » ; et de fait le beau livre qu'il nous donne, solidement fondé sur une remarquable connaissance, non seulement de tous les poèmes de Villon et des commentaires dont on les a entourés, mais de toute la littérature médiévale, — est une œuvre toute personnelle. Elle nous apporte d'abord une très vivante, — et très prudente, — interprétation du caractère et de la vie de Villon qui constitue la première partie du volume. J'en retiendrai surtout la critique, selon moi fort heureuse, du « Je ris en pleurs », dont on oublie trop facilement qu'il n'est qu'un trait, commandé pour ainsi dire, de la ballade si impersonnelle *Je meurs de soif auprès de la fontaine*, et dont il est excessif de faire un essai de portrait de l'auteur par lui-même. Sans doute il y a dans le *Testament* du rire et de la tristesse, sinon des larmes, mais M. Siciliano, reprenant la thèse

de Campaux, croit que le *Testament* n'est pas un œuvre d'une seule venue : même sans tenir compte des pièces rapportées, le principal des legs pourrait être de 1461, mais d'autres parties, et notamment le début, seraient de dates plus récentes ; rien n'empêcherait de les placer après que Villon eut quitté Paris définitivement, dans la période de vie provinciale ; M. Siciliano admettrait au besoin qu'on descendît jusqu'en 1476, si le duc d'Alençon du v. 583 est bien Jean II. L'important est qu'on doive peut-être distinguer dans le *Testament* des inspirations diverses et presque deux âges du poète et l'on aurait aimé que M. S. indiquât de façon plus détaillée comment il croit possible d'établir précisément cette distinction.

La deuxième partie débute par une étude fort intéressante de la poésie française du moyen âge. M. S. l'a crue nécessaire pour déterminer l'ambiance où s'est développé l'art de Villon. On pourra la trouver un peu hors d'œuvre et au moins un peu trop développée (pp. 113-199) ; mais on ne pourra pas la lire sans être frappé de la nouveauté de certains aperçus. Je signale notamment ce que dit M. S. de l'unité ou plutôt de la continuité de la littérature médiévale jusqu'à la Renaissance et de l'excès qu'il y a à vouloir détacher les XIVe et XVe siècles des deux siècles précédents. Le livre II de cette deuxième partie est consacré à l'étude des thèmes dominants dans la poésie de Villon : la Vierge, la Mort, la Fortune, l'Amant martyr et la Dame sans merci, la Femme, les pastoureaux. Il y a là une masse considérable de rapprochements, dont beaucoup sont neufs, et qui replacent utilement Villon dans le courant continu de la poésie et de la pensée médiévales, sans peut-être que l'intelligence du texte et de la pensée de Villon y gagne autant que ces longs développements pourraient le faire espérer (pp. 201-442).

L'étude de l'art de Villon forme le livre III, qui m'a un peu déçu : M. S. nous avait jusque-là donné tant de preuves de précision et de personnalité dans ses jugements ou ses impressions, qu'on est tenté de trouver bien lentes et presque vaines ces 80 pages où l'œuvre de Villon est paraphrasée plus qu'expliquée. L'on aurait souhaité pour terminer autre chose que des allusions au « mystère » et à « l'infini », à la « palpitation intense, suggestive, la palpitation vague et magique de l'infini », et M. S. nous doit là-dessus une étude nouvelle.

La conclusion (*Moyen âge et romantisme, Villon moderne ?*) rentre sans doute dans la construction de caractère personnel qu'est l'interprétation de Villon par M. S., mais n'intéresse que la période moderne de la littérature et de la pensée française ou européenne.

Cette rapide analyse ne saurait donner l'idée de tout ce que le livre de M. S. apporte de neuf et d'attachant, de ce qu'on y trouvera aussi d'ingénieux pour l'explication de plusieurs passages difficiles de Villon ; l'on regrettera qu'un index des vers pour lesquels a été proposée ou choisie une interprétation notable n'ait pas été ajouté au copieux index des noms de personnes qui termine le volume.

Mario Roques.

PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, XLVI (1934), 1. — *Comptes rendus critiques* : P. 60. Fr. Galabert et C. Lassalle, *Album de paléographie et de diplomatique* (B. Faucher). — *Revue des périodiques* : P. 65. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, LVIII (1931), p. 199 : L. Fayolle, *Notes de toponymie périgourdine* [Echourgnac, Montpon] (G. Lavergne) ; — p. 67. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, XIV (1921), p. 119 : Labrie, *A propos de l'étymologie de Bordeaux* (V.-L. Bourrilly). — *Livres annoncés sommairement* : P. 77. S. Palay, *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes* (H. Gavel).

2. — P. 81. R. Gandilhon, *Sigillographie de l'Université de Toulouse*. — *Comptes rendus critiques* : P. 161. J. Massó Torrents, *Repertori de l'antiga literatura catalana. La Poesia*, I (A. Jeanroy) ; — P. Bohígas, *El repertori de manuscrits catalans de la Institucio Patxot* (A. Jeanroy) ; — p. 165. W. Powell Jones, *The Pastourelle, a study of the origins and tradition of a lyric type* (A. Jeanroy). — *Revue des périodiques* : P. 170. *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, LXIII (1931-32), p. 53 : W. von Wartburg, *Le dictionnaire patois du chanoine Moutier* ; — p. 182. É. Malbois, *Notes de toponymie* (J. de Font-Réaulx) ; — P. 174. *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, XXIV (1921), p. 62 : A. Léon, *Les études basques en France et à l'étranger* ; — XXVI, p. 125 : P. Courteault, *Le théâtre populaire basque*. — *Livres annoncés sommairement* : P. 198. O. Rahn, *Kreuzzug gegen den Gral* (B. Güterbock).

3. — P. 201. Am. Pagès, *Les poésies lyriques de la traduction catalane du* Décaméron : L'auteur de la traduction catalane achevée à Sant Cugat del Vallés en 1429 a négligé les gracieuses ballades qui terminent chacune des journées du *Décaméron* : la 1re, la 5e, la 6e et la 8e ont été remplacées respectivement par « un lai ou descort », en provençal, sur la reine de Majorque, une chanson à refrain, également provençale, et deux chansons à danser en catalan, ces dernières « analogues aux *cantars* ou *cantigas d'amigo* du Portugal » ; à la fin de chacune des autres journées, un espace, resté en blanc, devait recevoir d'autres pièces. — *Revue des périodiques* : P. 296. *Bulletin de*

la société archéol. de Tarn-et-Garonne, LIV (1926), p. 82 : V. Malrieu, *Vieux textes de langue d'oc* [des archives départementales de T.-et-G.]; — P. 298. *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, XI (1925), p. 6 : P. Pansier, *Le roman d'Esther de Crescas du Cailar* [poésie avignonaise du XIVe s.]; — XII (1926), p. 136 : P. Pansier, *La version provençale des vies d'Elzéar et de Delphine de Sabran* (1420) (M. Albert).

4. — *Comptes rendus critiques* : P. 400. R. Fawtier, *La Chanson de Roland, étude historique* (J. Calmette); — p. 402. A. Jeanroy, *La Poésie lyrique des troubadours* (R. Lavaud); — p. 407. E. Griffe, *Histoire religieuse des anciens pays de l'Aude* (J. Calmette). — *Revue des périodiques* : P. 422. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e sér., t. XXIV (1900), p. 153 : H. Clouzot, *L'ancien théâtre en Poitou*; — 3e sér., t. I (1907), p. 1 : A. de la Bouralière, *Bibliographie poitevine*.

Jean Boutière.

Grai şi suflet, VI, 1-II (1934). — P. 1-40. Al. Istrătescu, *Lirica populară din Argeş*. Nombreux textes avec commentaires; trois couplets avec mélodie (p. 17-19). — P. 41-74. I. I. Stoian, *Păstoritul în Rîmnicul-Sărat*. Intéressante étude de la vie pastorale dans un coin accidenté de la Valachie orientale : l'hivernage, la bergerie, les ustensiles des bergers, les marques faites aux animaux, le lait, la laine; les parasites et les maladies des brebis; les noms des brebis et des chiens; les bergers : leurs costumes, leur vie, leurs expressions et dictons. Nombreux clichés et dessins. — P. 75-162. Ov. Densuşianu, *Limba descîntecelor, III*. Examen méthodique, avec beaucoup d'exemples dans l'ordre alphabétique, des multiples créations artificielles propres aux formules d'incantation : pluriels, formes verbales; dérivés nominaux, verbaux, adverbiaux; et surtout fort nombreux dérivés à l'aide d'une soixantaine de suffixes. — P. 163-192. I.-A. Candrea, *Glosar megleno-romîn*, III. Suite (*M-R*) du glossaire commencé au tome III, p. 381. — P. 193-247. D. Şandru et F. Brînzeu, *Printre ciobanii din Jina*, II. Abondante collection de textes populaires en vers et en prose (XLIII-CXXXIX); glossaire (p. 232-247). — P. 248-305. Al. Vasiliu, *Descîntece din Moldova*. Collection de 47 formules d'incantation (*de dragoste, de ursită, de desfaceri*), recueillies en Moldavie en 1931-1932 et précédées de quelques remarques sur la morphologie et le vocabulaire. — P. 306-312. L. Preda, *Formele auxiliarului de viitor : va şi vom*. Contre l'opinion de M. Puşcariu (*Dacoromania*, VI, 387 sq.), M. P. soutient que *va* et *vom* ne sauraient continuer que **volere*, et non pas *vadere*. — *Brèves notices ou corrections* : P. 313-320. Ov. Densuşianu : roum. *iortoman* (< turco-tartare *jort*, « courir » + suff. intensif *-man*), oacăr (< lat. v. **obaquilus*, dér. de *aquilus* « de couleur sombre, presque noir »); — p. 320-327, I.-A. Candrea : roum. *aldan* (< vsl. **hlądanŭ*), bărăta (< l. v. **balatrare*), *breabăn* (< vsl. **bebrĭnŭ*), *dibui* (< vsl. *(u)dĕbnoti*), *dichici* (< hgr. *dikics*), *gripcă* (< bulg. *ogribka*),

juvelnic (cf. bulg. *živělnikŭ*), *paţachină* (< serbe *pasjakovina*), *seca* (= *a tăia*), *toropală* (< gr. τὸ ῥόπαλον); — p. 326-330. Al. Rosetti, *Cu privire la asibilarea lui K' în limba romînă*. M. R. conteste que l'assibilation de *c* et *g* lat. en roumain soit postérieure au VIIe siècle, comme le prétend M. P. Skok. D'autre part, le *ts* aroumain et méglénite, provenant de l'assibilation du *c* lat. (+ *e*, *i*), ne serait pas dû à une influence grecque : « il représente, d'après M. R., une transformation naturelle du *c* d'origine latine » ; — p. 330-336. Al. Graur, *Contribuţie la influenţa orientală*. Notices sur des mots roumains d'origine turque et grecque : *aşa*, *bugeac*, *ciacîie*, *chiose*, *cuşcuş*, *geamandură*, *ghioci*, *hade*, *hopala*, *iadeş*, *iavaş*, *lustic*, *lustragiu*, *mostră*, *nohot*, *otuzbir*, *pisică*, *ţuhal*, *vardă*; et sur quelques autres : *fraier*, *iepar*, *neam* (= *de loc*), *stei*; l'expression *cu capul gol* ; — p. 336-337. Al. Istrătescu, *Formele de imperativ duce-vă-ţi* etc. ; roum. *dîngă-dingă*, *pîngă-pingă* ; — p. 338-339. G. Iogu rattache au turc les mots roumains *bindisi*, *boştur*, *coşcov*, *undrea* ; — p. 339-341. M.-I. Dumitrescu, *Mai-mult-ca-perfectul în Meglenită*. Contrairement à l'opinion de M. Capidan (*Meglenoromînî*), le pl.-que-p. du méglénite serait d'origine latine — comme celui de plusieurs langues romanes — et non pas bulgare. — *Comptes rendus* : P. 342-350. H. Delacroix, E. Cassirier, etc., *Psychologie du langage* (O. D.) ; — p. 350-352. M. Grammont, *Traité de phonétique* (O. D.) ; — p. 352-358. N. Drăganu, *Romînii în veacurile IX-XIV pe basa toponimiei şi onomasticei* (O. D.) ; — 358-360. O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, II (O. D. : discussion de l'étym. de *maraud*, *semelle*, *tomber*, *tuyau*, *marmaille*, *marmot*) ; — p. 360-364. *Dicţionarul enciclopedic ilustrat « Cartea romînească »* (O. D.) ; — p. 365-366. A. van Gennep, *Le folklore du Dauphiné* (O. D.) ; — p. 366-367. T. Papahagi, *Images d'ethnographie roumaine*, III (O. D.) ; — p. 367-381. Th. Capidan, *Aromînii, Dialectul lor* (T. Papahagi) ; — p. 381-389. Chr. Geagea, *Elementul grec în dialectul aromîn* (T. Papahagi) ; — p. 389-390. Al. Rosetti, *Limba romîna în secolul al XVI-lea* (O. D.) ; — p. 390-392. I. Iordan, *Introducere în studiul limbilor romanice* (O. D.) ; — p. 392-393. P. Caraman, *Obrzęd kolędowania u Słowian i u Rumunów, studjum porównawcze* (O. D.). — *Indications bibliographiques* : P. 394. J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique* (O. D.) ; — J. Schrijnen, *Charakteristik des altchristlichen Latein* (O. D.) ; — p. 395. C. Uhlenberck, *De jongste denkbeelden over den oorsprong der Basken* (O. D.) ; — p. 396. G. Pedrotti-V. Bertoldi, *Nomi dialettali delle piante indigene del Trentino e della Ladinia dolomitica* (O. D.) ; — D.-Al. Nanu, *Poesia militărieі şi a Crăciunului de pe valea Argeşului* (A. Istrătescu) ; — p. 397-398. *Bulletin linguistique*, publ. par A. Rosetti, I (O. D.) ; — p. 399. *Anuarul Arhivei de folklor*, publ. par I. Muşlea, I (O. D.).

Jean Boutière.

Journal des Savants, 1934. — P. 91-92. A. Dauzat, c.-r. de G. Musset.

Glossaire des patois de l'Aunis et de la Saintonge. — P. 114-124. G. Marçais, *L'Espagne musulmane sous les khalifes de Cordoue*, c.-r. de E. Lévi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle. Institutions et vie sociale.* — P. 138. G. Doutrepont, c.-r. de A. Coville, *Evrart de Trémaugon et le Songe du Verger.* — P. 139-140. G. Doutrepont, c.-r. de Gorce, *Le Roman de la Rose* (hypothèse peu sûre). — P. 237-239. A. C., c.-r. de P. Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du Moyen-Age.* — P. 248-249. A. Coville, *La monarchie féodale en France et en Angleterre*, c.-r. de l'ouvrage de Ch. Petit-Dutaillis. — P. 276-279. R. Bossuat, c.-r. de *La Chanson de Roland*, reproduction phototypique du ms. d'Oxford, éd. A. de Laborde et Ch. Samaran.

G. Gougenheim.

Le Moyen age, XLIV (1934), 1. — P. 42-45. M. Delbouille, Compte rendu de A. Dickson, *Valentine and Orson* ; en note une indication pour l'interpolation du « supplice de l'eau » dans l'*Atre périlleux.* — P. 60 et 62. M. Lot Borodine, Compte rendu de Ernesto Buonaiuti, *Gioacchino da Fiore*.

2. — P. 81-87. Auguste Mollard, *L'imitation de Quintilien dans Guibert de Nogent.* — P. 100-104. A. Gastoué, Compte rendu de Th. Gerold, *La Musique au moyen âge.* — P. 114-120. J. Tourneur-Aumont, Compte rendu de *Ermold le Noir, Poème sur Louis le Pieux et Épitres au roi Pépin*, éd. E. Faral. — P. 120-125. L. Levillain, Compte rendu de Edmond Faral, *A propos d'Ermold le Noir.* — P. 130-139. M. Wilmotte, Compte rendu de *La civilisation occidentale au moyen âge du XIe au milieu du XVe siècle* par Henri Pirenne et Gustave Cohen.

3. — P. 161-175. A. Mollard, *La diffusion de l'*Institution oratoire *au XIIe siècle.* — P. 222-228. M. Wilmotte, Compte rendu de Margaret Pelan, *L'influence du* Brut *de Wace sur les romanciers français de son temps.* — P. 229-231. Auguste Dumas, Compte rendu de *Le livre Roisin* par Raymond Monier.

4. — P. 258-264. L. Carolus Barré, *Richart Laban, sergent du roi en la forêt de Retz et le XXVIIIe miracle de Saint Louis.* A joindre à l'index des noms de l'édition des *Miracles* de Guillaume de Saint-Pathus par M. Perceval B. Fay,

Philological Quaterly, XIII (1934), 1. — P. 40-47. George R. Stewart, Jr, *The meaning of* bacheler *in middle english.* Il eût été utile de confronter ces sens avec ceux de l'a. fr. *bacheler.* — P. 84-87. Oliver M. Johnston, *Similarities of thought in Dante and Ovid.* — P. 88-89. J. W. Ashton, Compte rendu de *The Origin of Griselda Story* by Dudley David Griffith.

2. — P. 218-220. Ruth Davis, *A note on the* -ra *indicative in fifteenth Century Spain.* — P. 224. Charles R. D. Miller, Compte rendu de Joseph Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch.*

3. — P. 266-275. Madaline W. Nichols et Lucia Burk Kinnaird, *Philolo-*

gical Articles in Nosotros : *a Bibliography. Nosotros* est une revue mensuelle publiée à Buenos-Aires depuis 1907 ; elle donne, au milieu de beaucoup d'autres très différents, quelques articles de philologie ou de grammaire espagnole. Il n'était pas inutile de dresser la liste de ces 78 articles parus jusqu'en 1932 : les hispanisants, surtout ceux qui s'intéressent au développement américain de l'espagnol, y trouveront profit. — P. 304-305. Alexander Bell, *Sigar and Bueru : a Footnote to Gaimar's* Haveloc. Analogie de présentation brusque de personnages dans *Haveloc* et dans l'*Estoire des Engleis*.

4. — P. 357-369. Eva Matthews Sanford, *Ubi lassus deficit orbis*. Les idées d'Adam de Brême, dans sa *Descriptio insularum aquilonis* (1075-6), sur les limites septentrionales du monde et les monstres qui en occupent le voisinage.

M. R.

Revista lusitana, XXXI (1933), 1. — P. 1-79. J. J. Nunes, *Os nomes de baptismo*. Ce premier article d'un mémoire qui doit étudier les noms de baptême dans l'ordre alphabétique ne comprend que les noms commençant par la lettre *A*. — P. 99-137. Manuel Gomes Fradinho, *Maneiras de dizer alentejanas*. Suite. — P. 164-275. J. Leite de Vasconcellos, *Português dialectal da região de Xalma* (*Hespanha*). — P. 276-291. Luís Chaves, *Páginas folclóricas*. Suite. — P. 292-300. F. Alves Pereira, *Glossário dialectológico do concelho dos Arcos de Valdevêz*. Suite.

Revue belge de philologie et d'histoire, XIII, 1934, 1-2. — P. 5-23. P. Aebischer, *Le culte de Feronia et le gentilice Feronius*. Étude de noms de lieux toscans. — P. 155-157. J. Herbillon, *Une nouvelle clef des songes*. On peut améliorer des lectures proposées par M. Haust pour la clef des songes wallonne du ms. nº 815 de la Bibliothèque de Darmstadt à l'aide du ms. 10574-85 de la Bibliothèque royale de Bruxelles publié par M. M. Hélin dans ses *Documents scientifiques du XVe siècle*. — P. 157-166. S. Estienne, *A propos d'une ballade de Villon*. A propos de la ballade des dames du temps jadis M. E. critique la méthode des historiens qui cherchent à identifier les allusions de Villon.

Comptes rendus : P. 224-232. T. Livius de Frulovisiis, *Opera hactenus inedita*, éd. W. Previté Orton (M. Delcourt ; ce c.-r. contient une analyse détaillée des sept comédies et de *la République*). — P. 232-235. Ph. S. Allen, *Medieval Latin Lyrics* (F. Peeters : la thèse de l'auteur qui assigne une origine populaire à la lyrique latine médiévale est bien faible). — P. 235-239. Ch. B. Lewis, *Classical Mythology and Arthurian Romance* (M. Mélin). — P. 239-241. A. P. Ducrot Granderye, *Études sur les Miracles Nostre Dame de Gautier de Coincy* (M. Delbouille). — P. 241-245. N. Dupire, *Jean Molinet, la vie, les œuvres* et *Études critiques des manuscrits et éditions des poésies de Jean Molinet* (O. Jodogne). — P. 359-361. A. R. Anderson, *Alexander's gate, Gog and Magog and the inclosed nations* (G. G. Dept). — Biblio-

graphie : P. 367-377. M. Delbouille, *Le Précis de Grammaire historique de la langue française de MM. F. Brunot et Ch. Bruneau.*

3-4. — P. 629-640. A. Pierret, *Essai d'explication historique des noms de lieux composés avec « Han »*. Les noms de lieux composés de *han* et d'un nom d'homme germanique représentent des colonies létiques du VIe siècle sur la ligne de la Basse Semois. — P. 740-744. A. Delatte et J. Josserand, *Un nouveau manuscrit d'un lexique latin du Moyen Age*. La Bibliothèque universitaire de Liége a acquis récemment un ms. (cote nº 2304) du *Catholicon* de Giovanni di Balbi (Jean de Gênes) écrit en minuscules gothiques du milieu du XIVe siècle.

Comptes rendus : P. 783-786. A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI* (F. Desonay).

G. Gougenheim.

Revue critique d'histoire et de littérature. Nouvelle série, tome CI (1934). — P. 131. A. C. Juret, *Système de la syntaxe latine* (A. Ernout). — P. 132. A. Yon, *Ratio et les mots de la famille de reor* (A. E.). — P. 143. L. Schmidt, *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgang der Völkerwanderung* (L. Halphen). — P. 145. A. Kleinclausz, *Charlemagne* (L. H.). — P. 146. J. Calmette, *Le Monde féodal* (Ch.-E. Perrin). — P. 148, Ch. Petit-Dutaillis, *La Monarchie féodale en France et en Angleterre* (J. Calmette). — P. 151. R. Crozet, *Histoire de Champagne* (L. Halphen). — P. 153. S. Painter, *William Marshal, knight-errant, baron and regent of England* (L. H.). — P. 168. E. Poncelet, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége* (L. H.). — P. Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du moyen âge d'après le bréviaire et les livres d'Heures* (L. H.). — P. 169. C. Dawson, *Les Origines de l'Europe et de la civilisation européenne* (E. Gilson). — P. 170. M. de Wulf. *Histoire de la philosophie médiévale* (E. G.). — P. 171. G. Paré, etc..., *La Renaissance du XIIe siècle* (E. G.). — P. 172. P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle* (E. G.). — P. 173. C. Ottaviano, *Joachimi Abbatis Liber contra Lombardum* (E. G.). — P. 176. K. Strecker, *Introduction à l'étude du latin médiéval* (R. Bossuat) — P. 179. M. Helin, *Index scriptorum operumque latino-belgicorum medii aevi* (R. B.). — P. 182. A.-P. Ducrot-Granderye, *Étude sur les Miracles de Nostre Dame de Gautier de Coinci* (R. B.). — P. 184. G. Lozinski, *La Bataille de Caresme et de Charnage* (R. B.). — P. 186. A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI* (R. B.). — P. 190. A. Tabachovitz, *Étude sur la langue de la version française des serments de Strasbourg* (O. B.). P. 191. P. Falk, « *Jusque* » *et autres termes en ancien français et anc. provençal marquant le point d'arrivée* (E. Bourciez). — P. 194. M. Bronckart, *Étude philologique sur la langue, le vocabulaire et le style du Chroniqueur Jean de Haynin* (R. B.). — P. 197. R. Ortiz, *Sul motivo folclorico del « Ritorno del marito »* (H. Hauvette). — P. 197. H. Hauvette, *La Morte*

vivante (R. Bossuat). — P. 201. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des Troubadours* (E. Faral). — P. 205. J. David Jones, *La Tenson provençale* (C. Brunel). — P. 206. A.-H. Schutz, *Poésies de Daude de Pradas* (C. B.). — P. 207. *Studi Danteschi*, XVII (H. Hauvette). — P. 208. R. S. Willis, *The relationship of the spanish Libro de Alexandre to the Alexandreis of Gautier de Chatillon* (G. Le Gentil). — P. 209. M. Rodrigues Lapa, *Lições de literatura portuguesa, época medieval* (G. L. G.). — P. 211. *Al-Andalus, Revista de las Escuelas de Estudios arabes de Madrid y Granada, I-II* (H. Corbin). — P. 221. A. R. Nykl, *El Cancionero del Seih... Aben Guzman* (H. C.). — P. 427. Chr. Nyrop, *Linguistique et Histoire des mœurs* (E. Bourciez). — P. 429. W. von Wartburg, *Evolution et structure de la langue française* (E. B.). — P. 432. E. Eggenschwiler, *Die Namen der Fledermaus auf dem franzoesischen und italienischen Sprachgebiet*; Th. Osterwalder, *Beiträge zur Kenntnis des Dialektes von Magland (Hochsavoyen)* (E. B.). — P. 437. A.-Th. Schmitt, *La Terminologie pastorale dans les Pyrénéees centrales* (E. B.). — P. 439. R. Schlaepfer, *Die Ausdrucksformen für « man » im Italienischen* (E. B.), — P. 441. A. Griera, *Etudes de géographie linguistique* (O. Bloch). — P. 442. W. von Wartburg, *Bibliographie des dictionnaires patois* (O. B.).

Jean Boutière.

Revue de linguistique romane, IX (1933), 33-34. — P. 1-51. C. Volpati, *Nomi romanzi della* Via Lattea. M. V. a publié des études sur d'autres astres ou constellations dans la *Revue de dialectologie romane* et la *Zeitschrift für romanische Philologie*. Il est souhaitable que ces recherches soient réunies quelque jour en un seul corps. — P. 52-85. John Orr, Autre, outre... *et* foutre. M. Orr étudie avec soin et très utilement les emplois de *autre* et *autrement* comme renforcement des adjectifs ou de la négation; ce qu'il dit des effets d'une confusion phonétique entre *autre* et *outre* est moins net; enfin la part de la rencontre avec *foutre* dans la déchéance de *outre* reste bien hypothétique. — P. 86-120. Sever Pop, *L'Atlas linguistique de la Roumanie*. Renseignements sur la préparation et les progrès de l'entreprise et commentaire d'une carte provisoire. On notera avec satisfaction à la fois la prudence et la sagacité des enquêteurs, MM. S. Pop et E. Petrovici, et les confirmations que leur expérience apporte à celle de J. Gilliéron. — P. 121-151. G.-G. Nicholson, *Notes d'étymologie romane* : 1) *Ancien français* en aines *et* en aine ; critique des étymologies ou des commentaires de Waters et de J. Orr et affirmation de l'étymologie in vanum « dans le vide de l'air » ; je pense qu'il y aurait lieu, avant de poursuivre ces discussions, (dirai-je *in vanum* ?) de considérer tous les exemples connus de la locution ; je les réunirai, j'espère, dans une note prochaine. 2) Français *donc*, de deunquam. 3) Français *grange*, de granea, la mouillure de *n* ayant été empêchée par la relation sentie avec granum; même explication pour *lange* et *linge*. 4) Français *preux* et *prudhomme*, de providens réduit vul-

gairement à *prodes. 5) Français *page*, italien *paggio*, de *parvicus, qui se serait substitué dans la Gaule septentrionale à parvulus. — P. 152-165. Paul Porteau, *La* Cantilène de sainte Eulalie *serait-elle un poème strophique ?* Essai très ingénieux qui tient compte de la répartition dans la cantilène des hémistiches de 4, 5 ou 6 syllabes. Un point curieux, que M. P. a le mérite d'avoir signalé, c'est qu'il y a changement de nombre des syllabes dans les seconds hémistiches après les v. 6, 12 et 18. M. P. en conclut que la cantilène est composée, dans ses 28 vers, de deux grandes strophes, elles-mêmes constituées de 2 groupes de 6 vers, avec une clausule de 4 vers. Ceci dit, il faudrait, pour régulariser ce schéma strophique, faire subir au texte un nombre de corrections auquel on ne consentira pas volontiers.

35-36. — Ce fascicule débute, p. 167-8, par le Programme du 3e congrès international de linguistique romane (Rome, 4-9 avril 1932) et réunit la plupart des communications faites à ce congrès. P. 169-175. G. Bertoni, *I nuovi problemi della linguistica romanza*. — P. 176-194. C. Merlo, *Il sostrato etnico e i dialetti italiani*. — P. 195-202. C. Battisti, *Il confino dialettale lombardo-mantovano-emiliano in rapporto alle variazioni storiche del tronco medio del Po* (avec une carte). — P. 203-228. F. Schürr, *La posizione storica del romagnolo fra i dialetti contermini* (avec une carte). — P. 229-245. G. Devoto, *Contributo alla teoria del sostrato osco-umbro*. — P. 246-261. G. Rohlfs, *Problemi etnografici-linguistici dell' Italia meridionale*, avec figures dans le texte et nombreuses photographies hors texte. — P. 262-274. G. Bottiglioni, *Il rafforzamento sintattico della consonante iniziale nei dialetti corsi (secondo i materiali dell'* Atlante Linguistico-Etnografico Italiano della Corsica). — P. 275-284. M.-L. Wagner, *Osservazioni sui sostratti etnico-linguistici sardi*. — P. 285-319. C. Tagliavini, *Alcuni problemi del lessico ladino centrale*. — P. 320-335. B. E. Vidos, *Profilo storico-linguistico dell' influsso del lessico nautico italiano su quello francese*. — P. 336-345. L. Göbl, *Problemi di sostrato nel creolo-francese*. — P. 346-369. G. Millardet, *Sur un ancien substrat commun à la Sicile, la Corse et la Sardaigne* (avec des palatogrammes). — P. 370-382. B. Migliorini, *Dialetto e lingua nazionale a Roma*.

M. R.

Speculum, IX (1934), 1. — P. 1-25. Isabel Pope, *Mediaeval latin Background of the Thirteenth-Century Galician Lyric* (avec 4 planches). Les six chansons de Martim Codax dont nous avons conservé la musique sont examinées ici dans leur structure métrique et mélodique. — P. 38-50. Edmund Kurt Heller, *The Story of the Magic Horn : a Study in the Development of a Mediaeval Folk Tale*. — P. 51-56. C. W. Jones, *Polemius Silvius, Bede and the Names of the Months*. — P. 84-87. A. Hilka et F. P. Magoun, *A List of Manuscripts containing Texts of the* Historia de Preliis Alexandri Magni. Note préliminaire à l'édition des trois recensions de l'*Historia* annoncée par les

deux auteurs de cette bibliographie. — P. 106-108. Lester K. Born, Compte rendu de Fausto Ghisalberti, *Giovanni di Garlandia : Integumenta Ovidii, poemetto inedito del sec. XIII.* — P. 109-117. George R. Coffman, Compte rendu de Karl Young, *The Drama of the Medieval Church.*

2. — P. 135-139. J. S. P. Tatlock, *Geoffrey of Monmouth and the date of* Regnum Scotorum. — P. 144-147. Arpad Steiner, *The date of composition of* Mandevill's Travels. Entre 1365 et la première moitié de 1371. — P. 183-190. Lynn Thorndike, *A Mediaeval Sauce-Book.* Il s'agit de *l'Opusculum de saporibus* de Maino de' Maineri ; édition de texte d'après l'unique ms., Naples VIII D 35, et du chapitre du *Liber de regimine sanitatis* qui traite le même sujet de manière semblable mais plus brièvement. M. Th. donne au début une courte mais très substantielle exquisse de la carrière de l'auteur, le milanais Magninus de Mayneriis. — P. 195-204. Urban T. Holmes, *Mediaeval Gem Stones.* Les pierres sont ici considérées, non pour la valeur symbolique ou magique qui leur est attachée dans les lapidaires, mais pour leur emploi en joaillerie et M. H. a rassemblé à ce sujet des renseignements très précieux ; un court index à la fin de l'article en eût rendu plus facile l'utilisation. — P. 218-219. Paul A. Brown, Compte rendu de Tancred Borenius, *Saint Thomas Becket in Art.*

3. — P. 249-277. George R. Coffman, *Old Age from Horace to Chaucer ; some literary Affinities and Adventures of an Idea.* Il est à souhaiter que des études analogues sur le développement et les variations des thèmes moraux ou littéraires soient entreprises par des travailleurs au courant de la littérature latine ancienne et médiévale, mais aussi des littératures en langue vulgaire qui tiennent peu de place dans cet article. — P. 295-301. Theodore Spencer, *The Story of Ugolino in Dante and Chaucer.* — P. 324-329. Edgar H. McNeal, *The Story of Isaac and Andronius.* Utile pour le commentaire de Robert de Clari. — P. 333-334. Helen Robbins Bittermann, Compte rendu de T. Gerold, *La musique au moyen âge.* — P. 336-337. John J. Parry, Compte rendu de Ch. B. Lewis, *Classical Mithology and Arthurian Romance,*

4. — P. 355-361. W. A. Nitze, *The Exhumation of King Arthur at Glastonbury.* Importance de cet événement (1191) dans l'histoire des textes arthuriens. — P. 362-379. Lester K. Born, *Ovid and Allegory.* Influence du poète latin sur le développement et l'emploi de l'allégorie dane les œuvres latines et françaises. — P. 379-424. E. Bagby Atwood, *The Rawlinson* Excidium Troie, *a Study of Source Problems in Mediaeval Troy Literature.* Publication du début de cette composition contenue dans le ms. Rawlinson D 893, et examen de ses rapports avec les récits en langue vulgaire dont elle explique certaines coïncidences. — P. 425-445. Gaines Port, *Parisian Masters as a Corporation,* 1200-1246. Dans ce tableau de la préhistoire de l'Université de Paris on trouvera, entre autres, des indications utiles sur la terminologie employée pour désigner ce groupement, maîtres et étudiants. — P. 446. Helen Robbins Bittermann, Compte rendu de C. Appel *Die Singweisen Ber-*

nars von Ventadorn. — P. 456. G. M. Rutter, Compte rendu de M. B. Ogle et D. M. Schullian, *Rodulfi Tortarii Carmina.* — P. 465-466. H. M. Smyser, Compte rendu de *Codex quartus sancti Jacobi etc.* éd. par Ward Thoron ; on trouvera dans ce compte rendu des renseignements sur les matériaux et sur des travaux en cours au sujet du *Codex Calixtinus* et du *Pseudo-Turpin.* — P. 466-468. E. K. Rand, Compte rendu de M. De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale, I. Des origines jusqu'à la fin du XIIe siècle*, 6e édition.

M. R.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, LIV (1934), 1. — P. 1-19. Harri Meier, *Das Studium des Altspanischen und das Problem der spanischen Sprachgeschichte.* A propos de diverses publications allemandes sur la philologie espagnole. — P. 20-56. John Koch, *Anglonormannische Texte im Ms. Arundel 220 des Britischen Museums.* Notes sur le ms. ; publication commentée de quatre des textes qu'il contient : 1. *Les Prophecies Merlin*, 257 vers, inc. : Seignours vus ke alez devisant, cf. Hersart de la Villemarqué, *Arch. des missions*, V. 89-96. ; — 2. *Vanitez du mounde* (cf. Leroux de Lincy, Proverbes français, II, 471) ; — 3. Variante de la *Riote du monde* (cf. l'éd. de Francisque Michel, 1834) ; — 4. Petit traité d'amour courtois en prose (daté de 1299).

Mélanges. — P. 57-63. O. Schultz-Gora, *Afrz.* tel *bei einer Kardinalzahl. Tel* a toujours une valeur grammaticale dans cette combinaison et annonce une caractérisation, contrairement à l'opinion de H. Suchier. — P. 63-67. G. de Gregorio, *Ancora sul sic.* maramma. — P. 68-88. A. H. Krappe, *Ueber die Quellen des Huon de Bordeaux.* Eléments traditionnels, notamment celtiques, parvenus à travers les adaptations diverses, jusqu'à l'auteur de *H. de B.* — P. 89-98. Adalbert Hämel, *Hieronymus Münzer und der Pseudo-Turpin.* Münzer a dû avoir sous les yeux à Compostelle, dans son voyage de 1494-95, un ms. autre que le Codex Calixtinus. — P. 99. Andreas C. Ott, *Zu einer Stelle in Gautier der Coincy's Lyrik.* Interprétation d'un vers qui avait fait difficulté pour M. A. Långfors (*Romania*, LIII, 505) : aux v. 31-33 M. L. lisait *par ten eschevez*, M. Ott. comprend *par ton eschés, vez* ! « par ton échec, vois-tu ? »

Comptes rendus. — P. 100. M. Bartoli, *Dialetti e lingue ai confini d'Italia* (S. Pellegrini). — P. 101-7. Manuels d'enseignement de l'italien (J. Kollross). — P. 107-117. *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens*, I-III, 1928-1931 (Th. Heinermann). — P. 117-119. W. Bierhanke, *Ländliche Gewerbe der Sierra der Gata* (W. Giese). — P. 119-122. F. Boas, *Spanish Elements in Modern Nahuatl* (M. L. Wagner). — P. 125. W. Giese, *Cuadros de la cultura en la época del Cid* (W. Mulert).

2-3. — P. 129-174. D. Scheludko, *Ovid und die Trobadors.* M. Sch. étudie successivement Guillaume IX, Bernart de Ventadour, Arnault de Maruelh, Folquet de Marselha et Peire Rogier pour conclure que la plupart

des exemples d'influence d'Ovide se présentent dans la période de floraison de la poésie des troubadours. — P. 175-215. P. Skok, *Zum Balkanlatein*. La limite de la pénétration du latin dans les Balkans doit, d'après l'examen des noms de lieu albanais et slaves, être portée sensiblement au-dessous de la ligne tracée par C. Jirecek (*Romanen*, I, 13). En second lieu M. Sk. examine divers points de phonétique latino-balkanique.

Mélanges. — P. 216-218. H. M. Flasdieck, *Der Lautwert von afrz.* ewe < aqua. — P. 218-230. P. Marchot, *Le nom de la déesse Condruse Viradecthis*. — P. 221-226. Fr. Cramer, *Einige galloromanische Bezeichnungen für das « Nesthäkchen »*. Dénominations dialectales du dernier-né. — P. 227-237. V. Bertoldi, *Derivazioni per incrocio e per calco*. Il s'agit de noms botaniques altérés dans le passage de la langue savante à la langue populaire. — P. 237-270. L. Spitzer, *Zur Auffassung der Kunst des Arcipreste de Hita*. Voir une addition pp. 588-590. — P. 271-283. K. Lewent, *Neues zur « Flamenca »*. A propos de l'*Étude sur le roman de Flamenca* de Charles Grimm (1930), M. L. soulève des doutes sur le caractère historique du roman et la date que lui attribue M. Gr. — P. 284-293. Fr. Mainone, *Zur Erklärung und Textkritik des altfranzösischen Trubertromans*. — P. 293-296. Th. Zachariæ, *Handschriftliches zum Liber de VII Sapientibus*. Notes sur divers mss. de la *Scala cœli* de Jean Gobi qui contient le *Liber*. — P. 297-304. W. Gerster, *Les trois laits, Legende aus den Walliseralpen, Mundart von Mentana* (*s. Sierre*). Texte et traduction. — P. 305-325. G. Piccoli, La Morte del Danese *di Cassio da Narni*. Analyse de ce poème romanesque à la manière de l'*Orlando furioso*, suivie d'*Appunti sulla lingua del* Danese *di Cassio da Narni*, précédés d'un essai de biographie du poète, Cassio Brucurelli, né à Narni en Ombrie vers 1450.

Comptes rendus. — P. 326-341. *Homenage ofrecido a Menéndez Pidal* (G. Moldenhauer). — P. 341-343. W. Giese, *Waffen nach der spanischen Literatur des 12 und 13 Jhs.* (L. Pfandl). — P. 343. R. M. Macandrew, *Naturalism in Spanich Poetry from the Origins to 1900* (Ad. Hämel). — P. 343-344. *Berceo, Veintitrés Milagros*, ed. C. Carroll Marden (W. Mulertt). — P. 344. *Antologia de poesias liricas españolas* ... por H. Petriconi (H. Breuer). — P. 345. H. B. Richardson, *An etymological vocabulary to the* Libro de Buen Amor *of Juan Ruiz, Arcipreste de Hita* (Ad. Hämel). — P. 349-354. *Anuari de l'Oficina Romànica de Linguistica i Literatura*, II-IV, 1929-1931 (F. Krüger). — P. 354-355. *The Oxford Book of Portuguese Verse, XIIth Century-XXth Century chosen by* Aubrey F. G. Bell (S. Pellegrini). — P. 357-359. M. R. Lapa, *Das origens da poesia lirica im Portugal na idade Media* (S. Pellegrini). — P. 363-366. *Codrul Cosminului*, IV-VII, 1929-1932 (I. Iordan). P. 366-372. *Revista filologică*, I-II, 1927-1928 (I. Iordan). — P. 372-375. Études diverses de lexicographie roumaine de M. C. Tagliavini (I. Iordan). — P. 375-379. *Studi rumeni*, I-IV, 1927-1930 (I. Iordan).

4-5. — P. 424-499. P. Skok, *Zum Balkanlatein*, IV. Suite des observations phonétiques, morphologie, formation des mots, syntaxe, lexique.

Mélanges. — P. 500-513. Urban T. Holmes, *Waldensian Speech in North Carolina*. Enquête sur des colonies vaudoises immigrées à la fin du XIXe s. — P. 513-517. W. Giese, *Wassertransport in Lorca (Murcia)*. — P. 517-522. W. Giese, *Brumenschöpfräder der Mancha*. Agencement et vocabulaire technique de la *noria* ; complète les recherches de l'auteur sur ce sujet dans *Wörter und Sachen*, XI et XVI. — P. 522-531. *Volkstümliche Gewerbe im Maeztrago*. Maeztrago désigne une partie plus ou moins grande, suivant les temps, du nord de la province de Castellon de la Plana. — P. 531-532. W. Giese. *Kat.* casa + *possessiver Dativ*. C'est la construction du fr. *Hôtel-Dieu*, *Chaise-Dieu* ; le cat. connaît encore *can Pere* « casa de en Pere », *a casa la senyora*, *a cal dentista*. — P. 590-599. A. Kolsen, *Altprovenzalisches* (*Nr. 14-16*). Notes sur deux pièces de Gaucelm Faidit, Gr. 167.45 (avec édition), Gr. 167,53 et 59, et deux autres de Uc de Pena, Gr. 456, 2, et Pillet-Carstens 456, 2 a (avec édition).

Comptes rendus. — P. 602-603. A. Schiaffini, *La tecnica della « prosa rimata » nel medio evo latino* (S. Pellegrini). — P. 603-608. E. Hochuli, *Einige Bezeichnungen für den Begriff « Strasse, Weg und Kreuzweg » im Romanischen* (J. Brüch). — P. 608-612. K. Miethlich, *Bezeichnungen von Getreide- und Heuhaufen im Galloromanischen* (F. Krüger). — P. 614-616. W. v. Wartburg, *Der Einfluss der germanischen Sprache auf den französischen Wortschatz* (J. Brüch). — P. 616-623. W. Gottschalk, *Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache* (R. Olivier). — P. 623-624. Th. Walton, Le Doctrinal du temps présent *de Pierre Michault* (W. Mulertt). — P. 624-634. *Handbuch der Spanienkunde* (W. Giese). — P. 634-635. Ezio Levi, *Castelli di Spagna* (W. Giese). — P. 635-636. M. A. Morinigo, *Hispanismos en el Guarani* (W. Giese). — P. 636-637. J.-J. Nunes, *Compendios de gramática histórica portuguesa* (fonetica e morfologia) (J. Pellegrini). — P. 637. P. Jose Mouriño, Marques de Sabuz, *La literatura medieval en Galicia* (S. Pellegrini). — P. 638-639. Pero Menino, *Livro de Falcoaria* p. p. Rodrigues Lapa (W. Giese).

6. — P. 641-715. M. Friedwagner, *Ueber die Sprache und Heimat der Rumänen in ihrer Frühzeit*. Exposé critique des faits invoqués et des thèses contradictoires hasardées sur ce sujet ; il aidera le lecteur à se diriger dans une littérature historique, politique, philologique, touffue et contradictoire, en en marquant les insuffisances et les incertitudes. — P. 716-720. A. Barth, *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Éloges légitimes, mais article d'utilité restreinte.

Mélanges. — P. 721-729. Fr. Cramer, *Zur Frage der Appellativierung von Personennamen*. — P. 729-741. Fr. Cramer, *Frz.* instituteur *und seine Konkurrenzwörter*. — P. 741-745. G. Rohlfs, *Der Artikel colucula in Meyer-Lübkes Romanischen Etymologischen Wörterbuch*. Nombreuses rectifications.

— P. 745-748. M. L. Wagner, *Fortsetzer von* motacilla « *Bachstelze* » *in Sardinien und anderwärts*. — P. 748-749. M. L. Wagner, *Camp.* šétti, fétti, *log.* béttsi, éttsi, *nuor.* péttsi, *gall.* éttsi. Toutes ces formes signifient « excepté » et remontent au lat. excepte. — P. 750-753. M. L. Wagner, *Nochmals siz.* guâḍḍara (*zu ZRPh, LII, 654 ff.*). Discussion avec W. Giese. — P. 753-755. Al. Bell, *Zu Perceval 3675 : Cotöatre*. Rapprochements avec les formes telle que *Scottewatre* désignant le Forth ; la seconde partie est sans doute *water*, mais *cot-* reste obscur. — P. 755-756 E. Walberg, *Zu* Poeme moral, *v.* 3765.

Comptes rendus. — P. 757-759. W. Gottschalk, *Die Wiedergabe der deutschen Präpositionen im Französischen* (R. Olivier). — P. 759-764. B. H. J. Weerenbeck, *Participe présent et gérondif* (R. Olivier).

Notices nécrologiques. — P. 766-767. *Alexandru Philippide* (Iorgu Iordan). — P. 708. *Andreas C. Ott ; Walter Benary* (A. H.).

M. R.

CHRONIQUE

Lazare SAINÉAN est mort le 11 mai 1934, à Paris ; il venait d'entrer dans sa 76e année, étant né le 23 avril 1859, à Ploieşti (Roumanie). Il était venu s'établir définitivement en France en 1900, après que son pays natal lui eut refusé la naturalisation. Lazăr Şaineanu était, en effet, israélite, et un vote, sans gloire, de la Chambre roumaine priva son pays d'un citoyen dont les recherches philologiques avaient cependant déjà fait honneur à la Roumanie. Les études roumaines de L. Şaineanu restent encore parmi les meilleures et les plus utiles dont nous puissions nous servir, notamment le beau livre sur les *Contes roumains* (*Basmele române*, 1895) et le précieux répertoire lexical que constituent les 3 volumes sur *l'Influence orientale sur la langue et la culture roumaine* (1900, en roumain). La douloureuse injustice qui l'avait frappé l'amena à se tourner vers la France ; sa patrie intellectuelle l'accueillit comme un des siens et Sainéan (il avait fait modifier légalement son nom) ne travailla plus guère que dans le domaine de la philologie française ou du lexique roman. Trois champs d'étude l'ont particulièrement attiré, qui, à vrai dire, se rejoignaient dans son esprit : l'argot, les conteurs du XVIe siècle, la création continue des mots. De là ses ouvrages sur l'*Argot ancien* (1907) et les *Sources de l'Argot ancien* (1912), et encore le *Langage parisien au XIXe siècle* (1910) et l'*Argot des tranchées* (1915), sur la *Langue de Rabelais* (1923), avec la collaboration à l'édition A. Lefranc de Rabelais, sur la *Création métaphorique en français et en roman* (1906-1907), et les trois volumes (auxquels un quatrième vient de s'ajouter) sur les *Sources indigènes de l'étymologie française* (1925-1930). Un labeur énorme et incessant, qui était toute la vie de Sainéan, un esprit vigoureux et ardent dans la construction comme dans la critique, une grande liberté à l'égard des traditions et des dogmes d'école assurent à son œuvre une originalité durable. — M. ROQUES.

— Joseph DESORMAUX, qui s'était fait connaître par ses études de philologie savoisienne, est mort, le 19 octobre 1933, à Saint-Germain-du-Bois (Saône-et-Loire), dans sa 66e année.

— Le 30 juin 1934 est mort, à Prague, Carel SKÁLA-ROCHER, un des meil-

leurs romanistes et linguistes tchécoslovaques ; il avait, en 1896, soutenu une thèse sur le vocalisme du *Dialogue Grégoire le Pape* ; depuis il composa des manuels pratiques d'italien, français et espagnol et un Manuel de vieux français (1924 ; 2e éd. 1931), malheureusement tous publiés en tchèque.

PUBLICATIONS ANNONCÉES.

M. Bertil Carlberg se propose de publier une édition du *Dialogue entre saint Julien et son disciple*.

— Mlle W. Wirtz nous demande d'annoncer l'édition de *Floire et Blanchefior* qu'elle désire présenter comme thèse de doctorat à l'Université de Frankfurt am Main.

— La Bibliothèque de la Faculté Catholique des Lettres de Lyon annonce la publication, par les soins de MM. Antonin Duraffour et l'abbé Gardette, de l'*Atlas linguistique et Dictionnaire des patois des Terres froides avec des mots d'autres parlers dauphinois*, œuvre posthume de Mgr A. Devaux.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

— Des *Giessener Beiträge zur romanischen Philologie* :

26. — Herta WENDEL, *Arkadien im Unkreis bukolischer Dichtung in der Antike und in der französischen Literatur* ; 1933, 123 pages.

— Dans les *Arbeiten utgivna und understödav Vilhelm Ekmans Universitetsfond*, Upsal :

34. — J. MELANDER, *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* ; 1928, grand in-8, 175 pages.

— Nous avons reçu le premier volume d'une *Biblioteca hispano-italiana* publiée à Florence, chez G. C. Sansoni :

I. — Ezio LEVI, *Motivos hispánicos ; prólogo* de Ramón MENÉNDEZ PIDAL ; 1933, pet. in-8, VIII-133 pages.

— De la *Biblioteca* « *Dacoromaniei* » nous avons reçu les numéros suivants :

IV. — Giandomenico SERRA, *Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle communità rurali romane e preromane dell' Italia superiore* ; 1934, VI-325 pages.

VI. — Alecu PROCOPOVICI, *Pronumele personal în funcțiune morfologică verbală* ; 1933, 16 pages.

— Des *Kölner Romanistische Arbeiten*, alors publiés par M. Leo Spitzer :

5. — *Spanischer Humor* (*Augenblicksbildungen*) von Werner BEINHAUER ; 1932, 127 pages.

— Dans les *Acta reg. societatis humaniorum litterarum Lundensis* est parue la deuxième partie du no X :

X, 2. — Einar LÖFSTEDT, *Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins, zweiter Teil : Syntaktisch-stylistische Gesichtspunkte und*

Probleme; XIII-492 pages. — Il n'est pas besoin d'attirer l'attention sur l'importance de cette œuvre pour la préhistoire du roman, mais il convient de signaler particulièrement le chapitre XIII, *Spätlateinische und Romanische Sprachentwicklung*, où M. L. détermine avec une remarquable richesse d'exemples les origines latines de faits romans discutés, p. ex. orbus « aveugle », ab oculis m. s., semus, mittere « mettre », necare « noyer », melius quantitatif, extension du verbe pronominal, prolepse de l'adverbe, etc.

Comptes rendus sommaires.

Essai de bibliographie de géographie linguistique générale, par Jos. Schrijnen ; Nimègue, Dekker, 1933 ; in-8, 96 pages. — Le fascicule porte le nº II des Publications de la Commission d'enquête linguistique que préside M. A. Meillet et dont M. Schrijnen est le secrétaire, cette commission étant elle-même une émanation du Comité international permanent de linguistes. On nous annonce comme fascicule ultérieur une *Bibliographie de géographie linguistique spéciale*. La *Bibliographie de géographie linguistique générale* est constituée, après une Introduction sur la Commission d'enquête linguistique par : *a*) une Bibliographie en 7 pages des principales publications sur la valeur et l'application des procédés de la géographie linguistique, qui ne saurait en aucune manière passer pour un modèle (manque d'indication d'édition, de format, de nombre de pages) et qui est loin d'être complète (p. ex. pour les travaux de Gilliéron) ou méthodique (ainsi, des études parues dans la *Revue de philologie française* une seule est indiquée ; l'article d'Ant. Thomas sur l'*ALF* manque à sa place alphabétique et n'est signalé que par la réponse de Gilliéron) ; *b*) une liste des Atlas linguistiques existants (aussi imparfaite : p. ex., la *Table* de l'*ALF* n'est pas signalée) avec des rapports authentiques sur les Atlas en cours de publication (Allemagne et Italie-Suisse ; rien, d' « authentique » ou non, sur les autres Atlas : Basse-Bretagne, Corse, Normandie, Catalogne) ; *c*) des rapports authentiques sur les Atlas linguistiques en préparation (Albanie, Algérie, Allemagne, Amérique, Belgique, Corse, Estonie, États-Unis et Canada, Finlande, Hongrie, Italie, Lithuanie, Pays-Bas, Roumanie, Pays slaves, Slovaquie). — Me sera-t-il permis de dire, au sujet de la typographie de ce fascicule, que l'introduction de é minuscules dans les noms propres en capitales, si elle s'explique par le manque de É dans les casses de l'imprimeur, n'en est pas moins peu agréable : il y a une esthétique de la langue imprimée que les linguistes ne sauraient mépriser. Il eût d'ailleurs été préférable de renoncer à l'emploi de majuscules démesurées pour les noms propres : puis-je dire qu'il y a une valeur expressive des caractères des langues écrites ou imprimées, — une « typologie », si on veut, — à quoi sont heureusement sensibles certains imprimeurs ou auteurs et, consciem-

ment ou non, bien des lecteurs ; il serait pénible de croire que les linguistes n'ont pas la même sensibilité. — M. R.

Conférences de l'Institut de Linguistique de l'Université de Paris, année 1933 ; Paris, Boivin, 1934 ; in-8, 71 pages. — L'Institut de Linguistique de l'Université de Paris, qui est la réunion organique de tous les enseignements linguistiques donnés dans les établissements d'enseignement supérieur de Paris (Collège de France, École des Hautes Études, École des Langues Orientales vivantes, Faculté des Lettres, École d'Anthropologie), organise chaque année une courte série de conférences sur des sujets linguistiques généraux : il a décidé cette année d'essayer la publication de ces conférences ; nous ne pouvons que souhaiter la continuation de cette expérience. Dans le petit recueil de cette année les romanistes liront avec profit une étude de M. Joseph Vendryes sur *La mort des langues* (pp. 5-15) : et y trouveront des idées à retenir sur les rapports de la langue parlée et de la langue écrite et sur le devoir de l'écrivain envers ce bien collectif qu'est la langue d'un peuple. — M. R.

W. von Wartburg, *Die Entstehung der Sprachgrenzen in Innern der Romania* (mit 2 Karten) [*Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literature*, 58 (1934), 1-2, pp. 209-227]. — Le titre est un peu large : cette lecture académique tend à dégager le rôle des influences germaniques dans les développements romans et à rattacher notamment la variation français ∞ provençal à la différence Francs ∞ Alamans. — M. R.

Gerhard Rohlfs, *Scavi linguistici nella Magna Grecia* (con una cartina geografica), dal manuscritto tedesco tradotto da Bruno Tomasini ; Roma, Collezione meridionale editrice, 1933 ; pet. in-8, xv-303 pages. — Ce volume fait partie d'une « *Collezione di Studi meridionali*, diretta da Umberto Zanotti-Bianco », dont nous n'avons pas reçu d'autre numéro. Celui-ci est édité, en même temps qu'à Rome, chez M. Niemeyer, à Halle. Dans son fond, c'est une reprise du travail bien connu de M. G. Rohlfs, *Griechen und Romanen in Unteritalien* (1924, cf. *Romania*, LIX, 594) ; mais, pour cette traduction italienne, l'auteur a revu son ouvrage antérieur, y a introduit des matériaux nouveaux et revisé les preuves à l'appui de sa thèse de l'origine grecque ancienne des îlots linguistiques grecs de l'Italie méridionale. C'est donc à cette nouvelle forme qu'il faudra dorénavant se référer. — M. R.

Étude de géographie linguistique par A. Griera, 1re série ; Barcelona, Bibl. Balmes, 1933 ; in-8, 47 pages (avec une carte) [Publicacions de l'Oficina Romanica ; extret de l'*Anuari* de 1932]. — Ce recueil de 63 notices, en général brèves (sauf 3 qui sont des réimpressions) et que l'auteur a clas-

sées alphabétiquement, a une unité profonde : dans toutes il s'agit de conflits homonymiques expliquant les innovations lexicales ou formelles. M. G. a noté dans une courte préface des observations sur la sensibilité à l'homonymie auxquelles je souscris bien volontiers comme au jugement qu'il porte sur le sens du langage, si caractéristique de Jules Gilliéron. — M. R.

Das ländliche Leben einer Gemeinde der Hautes-Pyrénées dargestellt auf Grund der mundartlichen Terminologie. Inaugural-Dissertation... Tübingen... von Lotte Paret ; Tübingen, E. Göbel ; 1933 ; in-8, 91 pages. — Travail, d'une élève de M. G. Rohlfs, sur le parler actuel d'Arrens (Vallée d'Azun), gascon-bigourdan influencé par le béarnais, dont elle donne un glossaire méthodique commenté avec un index alphabétique et liste des types étymologiques proposés. — M. R.

Die Ausdrucksformen für « man » im Italienischen. Inaugural-Dissertation... Bern... von Rita Schlaepper ; Zurich, Leemann, 1933 ; in-8, 217 pages avec 11 cartes. — Voici, sorti de l'enseignement de M. K. Jaberg, une bonne contribution à l'étude de l'indéfini et des moyens de l'exprimer. La première partie étudie la langue littéraire et marque utilement les valeurs stylistiques des divers termes. La seconde, à la fois localement plus précise et moins riche, met en œuvre les matériaux de l'*Atlas linguistique de l'Italie et de la Suisse méridionale* et dessine la répartition des divers types (homo, unus, réfléchi, impersonnel, etc). — M. R.

Maria Bató, *Il dialetto di Fiume, introduzione e fonologia* ; Budapest, K. Rényi, 1933 ; in-8, 47 pages [*Lavori di linguistica romanza dell' Università di Budapest* diretti da Carlo Tagliavini]. — En hongrois, avec résumé en italien, pp. 45-47. L'enquête a utilisé le questionnaire de l'*ALS* avec des additions. L'intérêt serait de savoir s'il reste dans le parler actuel de Fiume un fonds local ancien ou si nous avons affaire là à une variante du vénitien importé : la phonétique n'est pas sur ce point très instructive ; l'histoire des mots et de leurs formes pourraient l'être davantage ; souhaitons que l'auteur soit mise à même de nous fournir ses matériaux. — M. R.

Suzanne Eisenberg, *Geschichte des frz. Verbums bailler* (<*baiulare*) : Inaugural-Dissertation, München; Munich, Fürst-Murnau, 1933 ; in-8, vii-67 pages. — Étude prudemment conduite avec des exemples utiles et bien choisis. Il eût été sans doute possible de pousser plus à fond la distinction de sens, d'ailleurs bien indiquée par Mlle E., entre *bailler* et *donner*, et une étude parallèle de l'emploi des deux verbes aux diverses époques du français aurait apporté sans doute quelque éclaircissement. Pour les reprises modernes du mot il faudrait distinguer : certaines sont des

archaïsmes conscients ou des pastiches d'archaïsmes qui savent garder quelque chose des emplois anciens, p. ex. dans la phrase d'André Gide citée p. 53, où *bailler* à un peu du sens railleur de *la bailler belle*; mais l'expression *bailler en prototype* citée même page est, pour moi, comme une faute d'harmonie. — M. R.

Jean HAUST, *A propos des manuscrits 815 et 2769 de Darmstadt. Notes d'ancien wallon*; Bruxelles et Liège, 1933; in-8, 28 pages [Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique*, XII, 1935, p. 108-133]. — Les deux mss. proviennent de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, dont la bibliothèque fut malheureusement dispersée en 1785. Le premier, d'origine liégeoise, est un recueil de recettes de médecine, etc; le second, plutôt namurois, renferme près de deux cents recettes de médecine. De l'un et de l'autre M. H. a extrait un grand nombre de mots (noms de plantes, d'ustensiles, etc.) souvent remarquables et plus d'une fois mystérieux, malgré les utiles commentaires dont il s'est efforcé de les entourer — M. R.

Jean HAUST, *Glossaire philologique des Regestes de la cité de Liége*; Liége, Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liége, 1933; in-4, 16 pages. — Le glossaire forme les pp. 557-572 de l'édition des *Regestes* par Em. Fairon, tome I; il comporte avec des explications de sens un certain nombre de rectifications au texte publié.

The French Language by Alfred EWERT; London, Faber and Faber, 1933; in-8, 437 pages. — Ce volume fait partie d'une collection *The great Languages*, dont le plan comporte un exposé complet de l'histoire de chaque grande langue de civilisation suivi d'un court choix de textes. Je pense que M. Ewert (il est fâcheux que l'enveloppe du livre l'appelle Ewart) a tiré un excellent parti du peu de place qui lui était accordé : il a trouvé moyen, en particulier, d'écrire quelques pages utiles sur l'accentuation, le ton et la graphie du français, et il a fait sa part au développement moderne du français. Le choix de ses textes, forcément restreint (18 des *Serments* à La Fontaine), est assez représentatif. — M. R.

La Science française : Les études sur la littérature française du moyen âge par A. JEANROY; — *Les études sur la langue française* par Alfred JEANROY et Albert DAUZAT; Paris, Larousse [1934]; pet. in-8, 18 et 12 pages. — Deux extraits (pp. 331-366 et 347-356) d'une nouvelle édition d'un volume vieux de vingt ans, repris et remis à la date.

Paul-Louis FAYE, *L'équivalence passé défini — imparfait en ancien français (The Past Definite as Equivalent of the Imperfect in Old French)* [Reprinted

without change of paging from *University of Colorado Studies*, Vol. 20, No. 4, June 1933, pp. 267-308]. — Cette thèse, de construction un peu mécanique, donne des statistiques qui pourraient être intéressantes si elles étaient plus complètes. Ainsi l'auteur remarque d'une part que l'emploi du passé pour l'imparfait est plus fréquent en vers qu'en prose et d'autre part que les cas de passé pour *être* et *avoir* sont plus nombreux que pour les autres verbes : n'était-il pas, pour cette dernière constatation, indispensable d'établir le rapport de *être* et *avoir* aux autres verbes pour l'ensemble des temps, et de faire un examen analogue pour les vers et la prose. — M.R.

B.H.J. Weerenbeck, *Le système vocalique français du XIe siècle d'après les assonances de la* Vie de saint Alexis : in-8, 11 pages. [Extrait des *Archives néerlandaises de Phonétique expérimentale*, t. VIII-IX, 1933]. — Exposé fort intéressant, mais qui se heurte aux doutes qu'on peut toujours garder sur la rigueur des équivalences phonétiques dans les assonances.

Eugen Lerch, *Talent, eine wort- und kulturgeschichtliche Studie* [*Die neueren Sprachen*, 1933, pp. 410-420]. — L'étude de ce mot a depuis longtemps tenté les lexicographes. M. Lerch s'est attaché une fois de plus à démêler les rapports des sens anciens, médiévaux et modernes, et le rôle qu'a joué dans cette histoire la parabole des talents enfouis. Il nous apporte un choix d'exemples très divers et classés soigneusement, encore que le vague de certains sens rende ces classements parfois fragiles.

Johan Vising, *La locution française* à fleur de, *esp.* a flor de, *it.* a fior di, *etc.* [Separat ur *Göteborgs Högskolas årsskrift*, 39 (1933) : 2 (*Donum natalicium Oscari von Sydow oblatum*) ; in-4, 12 pages. — Pour l'étymologie par le latin *flos*, contre d'autres tentatives d'explication, en particulier celle de Mme Lindfors-Nordin (*La locution « à fleur de »*, Paris, 1930) qui voyait dans *fleur* le subst. verbal de *fleurer-flairer*.

Sur quelques composés français formés au moyen de préfixes, à propos du Dictionnaire étymologique de la langue française par Oscar Bloch, *par* J.-J. Salverda de Grave [*Mededeelingen der koninklijke Akademie von wetenschappen...* deel 75, ser. A, n. 1, p. 1-21]. — Prenant comme point de départ les verbes *touiller*, *bouiller*, *gouiller*, *fouiller*, M. S. de Gr. expose qu'ils ne contiennent pas un suffixe *-ouiller*, et qu'ils peuvent se combiner avec toute une série de préfixes plus ou moins péjoratifs : *patouiller*, *barbouiller*, *bagouiller*, *farfouiller*, etc. ; il faut donc les expliquer en les coupant *pa-touiller* et non *pat-ouiller*. — M.R.

The Three Estates in Medieval and Renaissance Literature, by Ruth Moll ;

New York, Columbia University Press, 1933 ; in-8, XI-425 pages [*Columbia University Sudies in English and Comparative Literature*]. — Cette étude intéresse surtout la littérature anglaise, mais un chapitre sur l'histoire du thème des *États du monde* examine les origines latines, les formes françaises depuis les *Vers de la mort* jusqu'à la *Satyre Ménippée* et les formes allemandes. — M. R.

Lucian PREDESCU, *Diaconul Coresi* ; Bucarest, Tipogr. « Bucovina », 1933 ; in-8, 184 pages ; — Dan SIMONESCU, *Diaconul Coresi (note pe marginea unei cărți)* ; Bucarest, 1933 ; in-8, 21 pages (extrait de *Raze din lumină*, V, p. 56-101 ; — Id., Errare humanum, perseverare diabolicum (răspuns dlui Lucian Predescu) ; Bucarest, 1933 ; in-8, 11 pages (Extrait de *Raze de lumină*, V, 253-259) ; — *Diaconul Coresi, contributii*, de D. R. MAZILU, Ploiesti, « Cartea romănesca », 1933 ; in-8, 63 pages (Institutul de istorie literară și folclor, 3). — J'ai réuni ces quatre publications parce qu'elles constituent des épisodes successifs d'une polémique ouverte par l'étude de M. Predescu. La question du diacre Coresi est, on le sait, fort importante pour l'histoire de la littérature religieuse et de la langue littéraire roumaine. L'on ne peut prétendre que l'étude de M. Pr. constitue un progrès, et c'est le moins qu'on puisse dire, mais les corrections de M. Simonescu ont remis au point un certain nombre des assertions de M. Pr. et apporté quelques indications nouvelles. Enfin M. Mazil, en rectifiant ses prédécesseurs, a fait une œuvre personnelle très méritoire qui pourra et devra dorénavant servir de base pour toute étude sur l'activité de typographe, d'éditeur et peut-être de traducteur de Coresi. Il serait souhaitable que M. Mazil pût entreprendre lui-même une étude d'ensemble où il donnerait toute la place nécessaire à la comparaison des états de langue attestés par les diverses impressions de Coresi. — M. R.

Arthur LÅNGFORS, *La plus ancienne chanson frioulane* ; Udine, 1933, in-8, 11 pages [Estratto dal *Ce fastu*, IX, 5-6]. — Transcription, traduction et notes ; la chanson est écrite, peut-être d'original, au dos d'un acte de 1380 de Cividale ; elle paraît être l'œuvre d'un poète au courant de l'ancienne poésie lyrique française.

Lucienne MEYER, *Les légendes des matières de Rome, de France et de Bretagne dans le « Panthéon » de Godefroi de Viterbe* ; préface de P. Arcari ; Paris, de Boccard, 1933 ; in-8, XIX-247 pages. — C'est un bien gros livre et un bien grand titre pour une matière assez mince. La conclusion en est que Godefroi de Viterbe s'est servi uniquement de sources latines (*Enéide, Historia de proeliis, Historia Apollinii, Vita Caroli, Historia regum Britanniae, Chronicon* d'Otto de Freising, etc.). Cependant, il aurait utilisé des légendes locales, et c'est là que l'auteur aurait pu faire œuvre utile en

examinant de près les allusions de Godefroi au lieu d'en donner surtout des analyses paraphrasées. Le travail de Mlle M. rendra du moins plus facile les recherches dans l'œuvre de Godefroi de Viterbe. Je ne suis pas sûr, par contre, que la préface de M. P. Arcari ajoute à la thèse de Mlle M. (car c'est, il me semble, une thèse de Fribourg) autre chose que des fleurs, (quelquefois sans charme : p. ex. p. XIV, « l'acerbité de son expression est en rapport avec son émotivité », p. XIX, « il est le témoin d'un tournant de l'histoire »). — M. R.

Ferruccio Blasi, *Intorno alla poesia di Guittone d'Arezzo* [Estratto dal *Convivium*, 1933, pp. 811-838]. — Sur la poésie de « rhétoriqueur » de Guittone, ses chansons politiques et sa doctrine d'amour.

Ezio Levi, *L'epopea medievale nelle pitture dello « Steri » di Palermo* ; Napoli, Tipografia della R. Università, 1933 ; in-8, 20 pages. — Mémoire lu à l'Académie royale de Naples le 5 janvier 1933. M. L. s'est intéressé de près aux peintures de ce magnifique palais de Chiaramonte ; ces peintures, exécutées de 1377 à 1380, empruntent leurs sujets à des œuvres littéraires, *Historia Trojana*, *Tristan*, *Cantare di Elena imperatrice*, etc.

Ricerche ed appunti sulla più antica redazione del « Milione », nota di Benvenuto Terracini ; Roma, Bardi, 1933 ; in-8, 60 pages [*Reale Accademia nazionale dei Lincei*, Estratto dei *Rendiconti delle classe di scienze morali, storische e filologiche*, ser. VI, vol. IX, fasc. 5-6, 18 giugno 1933]. — L'édition de l'œuvre de Marco Polo par M. Luigi Foscolo Benedetto a servi de point de départ à cette note qui met en lumière les rapports de diverses rédactions, étudie l'histoire des altérations du texte et insiste sur l'homogénéité de la forme linguistique de l'œuvre.

Rudolf Palgen, *Das Quellenproblem der Göttlichen Komödie* ; Heidelberg, Winter, 1933 ; in-8, 40 pages ; — *Neue Beiträge zum Quellenproblem der Göttlichen Komödie* ; ibid., 1933 : 47 pages ; — *Brandansage und Purgatorio* ; ibid., 1934 ; 44 pages. — L'originalité de M. P. est de vouloir considérer la *Divine Comédie*, non pas comme une œuvre hors des temps, mais comme une œuvre du moyen âge ; et il s'efforce d'y montrer une phase du développement de la légende médiévale et d'y retrouver les idées, les connaissances et les thèmes que fournissaient à Dante les *Image du monde*, *Roman des Sept Sages*, *Dolopathos* d'une part, les *romans d'Alexandre* et les légendes hagiographiques rattachées au Purgatoire d'autre part. Il y a là un essai de critique réaliste qui mérite attention. — M. R.

La Vie de saint Alexis, poème français du XIe siècle, texte du manuscrit de Hil-

desheim, traduction littéraire, étude grammaticale, glossaire, par le chanoine J.-M. MEUNIER ; Paris, E. Droz, 1933 ; gr. in-8, 434 pages. — Le chanoine Meunier n'a pas pu voir l'achèvement de l'impression de cet ouvrage : il en avait définitivement corrigé onze feuilles et revu dix autres quand il est mort, le 29 août 1929. Il avait recueilli dans cette édition commentée le fruit de nombreuses années d'un enseignement préparé avec une conscience minutieuse et, s'il n'apporte pas ainsi beaucoup de nouveau pour l'intelligence du vieux poème, il nous aura du moins laissé une sorte de « somme » qui rendra service aux étudiants. — M. R.

F.C. JOHNSON, *An Edinburgh Prose Tristan : the « Bret »* [Reprinted from the *Modern Language Review*, vol. XXVIII, n° 4, October 1933, pp. 456-464]. — Il s'agit du ms. 19, I. 3 de la National Library of Scotland (anciennement Advocate's Library) souvent signalé, mais peu étudié ; on en trouvera ici une notice assez détaillée, ainsi qu'une comparaison sommaire avec l'analyse du *Tristan* en prose par Löseth et l'indication des six lais insérés dans cette rédaction.

Le Conte dou Barril, poème du XIIIe siècle, par JOUHAM DE LA CHAPELE *de Blois*, edited by Robert Chapman BATES ; New Haven, Yale University Press, 1932 ; in-8, CXXVI-112 pages. — Nos lecteurs connaissent déjà cette intéressante publication par l'article de miss Louise W. Stone paru dans notre t. LIX (1933), pp. 34-40. Nous en indiquerons ici plus complètement le contenu. Dans une introduction étendue M. B. étudie, outre la personnalité et la patrie de l'auteur et la date de son œuvre, les sources et les diverses versions du conte, les deux manuscrits du *Conte* de Jean de la Chapele (B. N. fr. 1807 et Cheltenham 3643), la langue et la versification du poème. Le texte est édité d'après le ms. de Paris, et suivi des variantes du ms. de Cheltenham, de notes explicatives et d'un glossaire abondant. En appendice, la version en prose du ms. fr. 25440. L'ensemble, présenté comme thèse de doctorat à Yale University en mai 1930, fait augurer très favorablement des futurs travaux de M. Bates. — M. R.

Arthur LÅNGFORS, *En marge de trois poèmes de la fin du XIIIe siècle sur Pierre de la Broce* (Extrait des *Annales scientiarum Fennicae*, XXX). — M. L. a soumis à un examen nouveau les textes publiés par M. F. Ed. Schneegans dans la *Romania*, LVIII (1932), p. 520 sq., et apporté un certain nombre de corrections aux textes et de rectifications au commentaire.

Alfred COVILLE, *Evrart de Trémaugon et le Songe du Verger* ; Paris, Droz, 1933 ; pet. in-8, 83 pages. — M. C. attribue à Evrart de Trémaugon, docteur en droit civil et canon qui enseigna à la Faculté de Droit de

l'Université de Paris, puis fut doyen de Chartres, après avoir été maître des requêtes et conseiller du roi, et finit comme évêque de Dol, sûrement le *Somnium Viridarii* et probablement la version française de ce traité politique, le *Songe du Verger*. Toute la démonstration de M. C. est très frappante. Un point de détail reste mystérieux : Charles V a eu deux exemplaires du *Songe du Verger* ; or, il en a donné un « à maistre Evrart Tremagnon ; cette remise d'un manuscrit à l'auteur de l'œuvre est assez étonnante : on comprendrait mieux ce cadeau si la traduction française avait été demandée par Charles V à un autre que l'auteur de l'original latin, mais ce n'est pas là un argument bien consistant pour distinguer deux auteurs. — M. R.

Gabriel Bonno, *Réflexions sur les concordances numériques entre* Pathelin *et* Les Faintes du monde (Extrait de *The Romanic Review*, XXIV (1933), n° 1). — Cette note discute celle que j'ai publiée dans les *Discussions* de la *Romania*, LVII (1932), p. 88 sq. M. B. veut établir que les « concordances » que j'ai signalées entre *Pathelin* et *la Rose* ou entre *les Faintes* et *Tartuffe* sont de pseudo-concordances. Bien sûr, si l'on veut dire qu'elles ne sont que des rencontres fortuites ; mais pour M. B., elles ne comporteraient, et encore, que des rencontres de mots, sans rencontre d'idées, tandis que celles qu'avait constatées mon regretté ami Holbrook entre *Pathelin* et les *Faintes*, ou du moins un petit nombre d'entre elles, comporteraient des analogies de situation. Je ne veux pas reprendre une discussion des faits, n'ayant rien à retirer de ce que j'en ai déjà dit. Je noterai seulement que les commentaires de M. B. aux interprétations de Holbrook ou aux miennes me paraissent impliquer parfois au moins des faux sens, p. ex. pour le *prestoit ses danrees* de *Pathelin* ou le verbe *demeurer* ou l'expression *en Dieu tout ravy* des *Faintes*. Et cela prouve, un peu plus encore, que l'appréciation des ressemblances d'idées est subjective et arbitraire. Mais surtout il me paraît que M. B. n'a pas tenu compte de mon observation qu'une concordance numérique de mots n'est pas *à priori* plus probable qu'une concordance d'idées, et que cependant, en fait, il s'en produit en dehors de toute volonté humaine (avec ou sans ressemblance ou voisinage d'idée), ce qui ôte en l'espèce toute valeur à une preuve fondée sur le calcul des probabilités — M. R.

Eine altfranzösische moralisierende Bearbeitung des Liber de monstruosis hominibus orientis *aus Thomas von Cantimpré*, De naturis rerum, *nach der einzigen Handschrift (Paris, Bibl. Nat. fr. 15106)* hgg. von Alfons Hilka ; Berlin, Weidmann, 1933 ; in-8, 73 pages [*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-historische Klasse, dritte Folge*, Nr 7). — Poème de 1812 octosyllabes, œuvre d'un hennuyer, moine d'Enghien, près de la frontière brabançonne, composée entre 1290 et 1315.

G. SCHILPEROORT, *Le commerçant dans la littérature française du moyen âge (caractère, vie, position sociale)* ; Groningue, J.-B. Wolters, 1933 ; in-8, XI-158-6 pages. — C'est une « promenade à travers la littérature médiévale » à la recherche de traits de psychologie professionnelle ; il en résulte une sorte d' « album » de voyage avec plus d'agrément que de portée. On y trouvera cependant des observations valables à propos des *Enfances Vivien*, d'*Hervi de Metz*, d'*Octavian*, etc. — M. R.

L.-A. VIGNERAS, *Monday as a Date for medieval Tournaments* (*Modern Language Notes*, Febr. 1933, p. 80-82). — A propos des v. 90-91 du *Lai de l'Ombre* ; les tournois avaient lieu particulièrement le lundi, — pour ne pas contrevenir à la défense ecclésiastique des combats les dimanches et jours de fête, — mais toutefois au voisinage de ces fêtes, notamment Pâques et Pentecôte.

Paul John JONES, *Prologue and Epilogue in Old French Lives of Saints before 1400* ; Philadelphia, 1933 ; in-8, 65 pages [Publications of the University of Pensylvania, 24]. — Inventaire des idées peu variées exprimées dans ces prologues et épilogues ; quelques remarques sur la ressemblance avec ceux des chansons de geste et sur la récitation ou la lecture à haute voix des vies de saints.

E. DROZ, *Les chansons de François Villon* ; in-4, 4 pages [Tirage à part des *Mélanges de Musicologie offerts à M. Lionel de la Laurencie*, Publications de la Société française de Musicologie, 1933). — Étude des rondeaux quatrains (*Test.*, 978, 1784 et 1892) et des allusions de Villon à des chansons à la mode (*Test.*, 1081 « Ma douce amour... » ; 1780 « Marionnette » et 1782 « Ouvrez votre huys, Guillemette »).

TH. GEROLD, *Le réveil en France, au XVIIIe siècle, de l'intérêt pour la musique profane du moyen âge* ; in-4, 12 pages. [Tirage à part des *Mélanges de Musicologie offerts à M. Lionel de la Laurencie*, Publications de la Société française de Musicologie, 1933]. — Renseignements curieux surtout sur les mélodies pseudo-médiévales qu'il fut à la mode d'écrire au XVIIIe siècle, et dont la chanson de Blondel du *Richard Cœur de Lion* de Grétry est un exemple fameux.

Marthe BRONCKART, *Étude philologique sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin* ; Bruxelles, Palais des Académies, et Liége, Vaillant-Carmanne, 1933 ; in-8, 306 pages [Académie royale de langue et de littérature française, *Mémoires*, t. VIII]. — Nous possédons le manuscrit autographe du chroniqueur hennuyer Jean de Haynin (1423-1495), officier subalterne dans les armées de Philippe le Bon et de Charles

le Téméraire, qui écrivit les événements auxquels il fut mêlé, puis ce qu'on lui raconta après sa retraite. Mlle B. a fait du langage de Jean de Haynin une étude minutieuse qui constitue une très bonne description d'un français régional du XVe siècle écrit par une sorte de reporter assez adroit, mais de culture et d'esprit médiocres. — M. R.

Jean Misrahi, *Le Roman des Sept Sages*; Paris, E. Droz, 1933; in-8, XXIV-145 pages. — Édition de la rédaction en vers du ms. B. N. fr. 1553, précédée d'une courte, mais utile, introduction. Il est bien gênant, pour la lecture d'un exposé grammatical, que les formes du texte ne soient pas détachées, par l'emploi d'un caractère typographique différent, du commentaire de l'éditeur. On aurait aimé à trouver à la suite du texte du ms. de Paris le fragment du ms. 620 de Chartres qu'il ne sera pas facile à tous les travailleurs d'aller lire au t. III de la *Romanic Review*. — M. R.

Maurice Wilmotte, *Le Poème du Gral; le* Parzival *de Wolfram d'Eschenbach et ses sources françaises*; Paris, E. Droz, 1933; gr. in-8, 93 pages. — Quatre études sont ici réunies : I. *Le* Parzival *et ses sources françaises*; II. *Wolfram d'Eschenbach imitateur de Chrétien*; III. *Le vocabulaire français de* Parzival; IV. *La conception du Gral chez Wolfram*. Elles prennent toutes pour texte et souvent pour argument le poème allemand, pour lequel M. W. a par ailleurs exprimé son admiration, mais elles tendent surtout à jeter quelque lumière sur l'histoire de la légende du Gral avant Wolfram et avant Chrétien, ou plutôt peut-être à dissiper les brouillards que la critique, depuis un siècle, a, selon l'avis de M. W., répandus autour d'une question déjà suffisamment mystérieuse. L'on notera l'attitude résolument favorable de M. W. à l'égard de l'existence du « Provenzâl ... Kyot ».

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.

L'EXTENSION DE LA FORME OBLIQUE DU PRONOM PERSONNEL EN ANCIEN FRANÇAIS

DEUXIÈME ARTICLE

Je a connu le même sort que *ici*, à la réserve près que l'opération a été plus complète et presque plus brutale. *Je* tonique, contaminé par *je* atone et de plus en plus impuissant à affirmer une indépendance qui était pourtant sa raison d'être, était marqué pour le sacrifice. La langue s'en est débarrassée dès qu'elle a vu clairement à qui elle pouvait confier son rôle. Il lui fallait un mot qui désignât nettement la première personne, qui fût indépendant du groupe verbal, et assez solide pour que la voix pût s'y reposer et comme s'y étaler. *Moi* réunissait toutes ces qualités. Il entrait parfois, il est vrai, dans le groupe verbal, mais il le dominait alors au point d'attirer à lui tout l'accent de ce groupe : « Cunseilez *mei* cume mie savie hume » *Roland*, 20 (12 cas de ce genre dans le *Roland*). La plupart du temps il était en dehors du groupe verbal, soit que placé avant le verbe « *mei* ai perdud e tute ma gent » 2835 (7 cas) ou après le verbe « ja mar crerez bricun ne *mei* ne altre » 221 (1 cas) il s'en séparât en tout cas très nettement dans la prononciation, soit surtout que, complément de préposition « pur le soen deu qu'il ait merci de *mei* » 82 (25 cas), il évoluât en pleine indépendance dans un domaine très étranger à celui du verbe. *Moi* fut donc choisi un jour pour remplacer *je* tonique. Vigoureux et sans aucune des faiblesses de l'autre, à proximité de la forme malade, appartenant au même paradigme, fonctionnant à l'intérieur du même petit monde, il était le remplaçant rêvé. Bien entendu, ce que nous venons de dire s'applique, avec les corrections nécessaires, au cas de *tu* et de *il* qui sous leur forme

tonique durent faire place à *toi* et à *lui*. Ici la substitution était d'autant plus facile qu'il n'y eut jamais pour en masquer l'inévitabilité et ainsi la retarder de formes comparables à *jo, jou, gié*.

Nous avons montré que des substitutions de ce genre sont fréquentes en d'autres catégories de la langue. Qu'on ne croie pas toutefois que celle qui nous occupe en ce moment soit unique dans le groupe des pronoms. Nous aurons plus d'une occasion de nous en rendre compte par la suite, mais dès maintenant nous noterons le cas du remplacement de *li* par *elle*, au cas-régime de la forme tonique du pronom personnel féminin, aussi surprenant en son genre, et peut-être plus, que le remplacement de *je* accentué par *moi*. Pendant bien longtemps *li* féminin s'était opposé à *lui* masculin, comme au cas-sujet *elle* s'opposait à *li*. Or par suite de certaines modifications phonétiques *li* et *lui* arrivèrent à se confondre pour l'oreille : de là des fluctuations de graphie qui traduisent des incertitudes de prononciation ; les textes offrent continuellement des *lui* féminins et des *li* masculins, sans cesser du reste de présenter encore une abondance de *lui* masculins et de *li* féminins. On a l'impression que le contexte seul renseigne le lecteur sur le sens qu'il doit donner à *li* et à *lui*, tellement les deux formes sont devenues interchangeables. Une pareille anarchie ne pouvait se maintenir dans la pratique de la langue parlée sans exposer à des obscurités et à des méprises intolérables. *Li* ou *lui* pouvaient se conserver à condition de ne plus avoir qu'une valeur unique, qui serait probablement celle du masculin si c'est la forme *lui* qui l'emportait définitivement sur *li*, comme il arriva. Mais il fallait de toute nécessité trouver un nouveau cas-régime pour le féminin. Cette nécessité était du même ordre que celle qui imposait à la langue le devoir de remplacer un *je* tonique devenu trop faible pour les exigences de sa fonction. La solution fut également toute semblable. On n'alla pas chercher très loin ; on prit ici la forme localement la plus proche : *elle* qui était sujet devint régime tout en restant sujet, et au lieu du paradigme traditionnel si bien équilibré *il : lui — elle : li*, on eut désormais la suite boiteuse *il : lui — elle : elle*. Ainsi, on le voit, pressée par la nécessité du moment, la langue ne s'est inquiétée ni du solécisme qu'elle se permettait, ni de la rupture brutale

qu'elle infligeait à une symétrie élégante et commode. Il n'est peut-être pas impossible de retrouver le mécanisme de ce changement, mais nous ne voulons regarder ici que le résultat qui nous intéresse à titre de comparaison : *elle* au lieu de *li* relève de la même méthode sommaire mais efficace que *moi* au lieu de *je* [1].

Les considérations qui précèdent suffisent, croyons-nous, à expliquer l'apparition de *moi* dans un rôle entièrement nouveau pour cet accusatif traditionnel. Toutefois il est possible qu'un autre facteur encore ait joué ici. Nous avons rappelé qu'en passant en français le *me* latin s'est scindé en deux formes *me* et *moi* qui tout en conservant le même sens ont pris des valeurs différentes. En général chacune de ces formes se meut dans un domaine qui est le sien et se garde d'empiéter sur le territoire de l'autre, mais il arrive qu'elles unissent leur effort pour une action commune. C'est quand la forme faible placée avant le verbe est reprise après le verbe par la forme forte dans l'intérêt de la distinction et de la netteté. Ainsi dans cet exemple de *Galeran* :

> Si *m'*en feray faulce ameture
> traire *a moy*, si ert mien le fait [2].
>
> 274-5.

Ailleurs, et dans les mêmes circonstances, c'est la forme forte qui viendra la première :

> Rois Artus, bons rois, Deus te saut,
> toi et tote ta compaignie
> fors Gauvain ! *Lui* ne di je mie
> que *jel* salue.
>
> *Méraugis*, 5096-9 [3].

---

1. On peut signaler encore, dans les substantifs, le remplacement très ancien du nominatif *rosae* par *rosas*, d'où *roses* pour les deux cas de la déclinaison de l'ancien français : il semble y avoir là une application de la même méthode, mais la cause déterminante ne se laisse pas retrouver facilement. Voir Veikko Yäänänen, *Le nominatif pluriel en -as dans le latin vulgaire*, *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXV, 1934, 81-95.

2. Ms. et éd. : si *est* mien le fait.

3. Éd. Friedwagner, 1897. Le ms. W donne : que *je* salue.

Ce type de phrase est du reste rare dans les livres, peut-être parce qu'on y voyait une redondance inutile et difficilement explicable. Ce qui abonde, ce sont les cas où le régime atone est repris par deux pronoms toniques ou par un pronom tonique et un substantif. Ici la reprise ajoute véritablement quelque chose au régime déjà exprimé et par là devait se justifier même aux yeux des plus puristes. Tantôt on énumère expressément les groupes variés qui étaient implicitement compris dans le pronom faible :

Il n'est riens qui a honour me deust torner que jou ne feisse par covent que jou *lez* veisse *lui et Lancelot*.

Lancelot, III, 181, 7-8.

Si sai bien qu'il vous abatera et metra la ou il met les autres. — Et ou lez met il, fait Hectors ? — Par foy, fait elle, il *les* met en l'aigue *et eus et lor chevaus* sour coi il sieent.

Lancelot, II, 350, 4-6.

Mien escient molt grant avoir avez
qui a charroi le fetes ci mener ;
par voz merciz, fetes *nos* en doner,
moi et ces autres qui somes bacheler.

Charroi de Nimes, 1157-60 [1].

Or *vous* en coviengne bien *et vous et lui*, car je ne m'en melerai ja volentiers de lui plus grever.

Lancelot, I, 71, 22-4.

Tantôt on complète l'indication trop limitée fournie par le pronom faible à l'aide d'une autre indication qui fait intervenir un second régime, personne, animal, objet, ou un second groupe de régimes :

Il li aqueut le braz au costé et le hurte si tres durement qu'il *l'*acravente a terre *et lui et le cheval*, et li cort sus, l'espee nue.

Perlesvaus, 3481-2.

Li Flamen sont de lui tuit riche,
qui *l'*ont raiens, *lui et sa gent*.

Galeran, 6196-7.

Cele nuit *se* apresterent *et eus et leur armes* et ço que covenoit a teu besoing.

Lancelot, 343, 9-10.

1. Éd. Perrier, 1931.

Tu *m'*as hui plus doné *et moi et mon barnage*
que ne raiemberoit l'amiral de Cartage.

Alexandre, 314 [1].

Au premier abord il semble que ces constructions correspondent très logiquement à un tour comme le suivant :

Li rois Otrans qui en oï parler
il et Harpins avalent les degrez.

Charroi de Nimes, 1079-80.

Vint a *Harpin*, si li a tot conté,
qui sire estoit de la bone cité,
il et son frere Otran le desfaé.

Ibid., 1256-8.

Nous avions il n'y a qu'un instant une reprise et un développement du régime, et ici nous avons une reprise et un développement du sujet. Le cadre est le même et à l'intérieur de ce cadre il n'y a qu'une unique variation de *lui* à *il*, du reste exigée et justifiée par les nécessités grammaticales. Entre les deux cas, toutefois, il y a une différence. Dans les deux exemples cités en dernier lieu, la double addition (*il et Harpins, il et son frere Otran*) complète non pas un pronom mais un nom, tandis que dans les exemples dont nous sommes partis, c'est un pronom qui est complété par la double addition. Et cette différence de contexture a pu aisément amener une différence d'interprétation. Sans doute tant que les traditions héritées du latin se sont maintenues, il a été impossible de voir dans *moi et mon barnage, lui et Lancelot* autre chose que des accusatifs, reproduisant comme un écho plus sonore l'accusatif *me* ou *le* placé avant le verbe. Mais que le sentiment vif de la déclinaison vienne à s'effacer peu à peu, qu'on voie de plus en plus dans la distinction des cas une sorte d'artifice littéraire réservé à la langue écrite, on sera tenté très vite de négliger l'étroit rapport grammatical qui dans les phrases à reprises, si on peut les appeler ainsi, unissait primitivement *moi* à *me*, *lui* à *le* pour ne plus accorder d'attention qu'à la valeur rythmique de chacune de ces séries. *Moi* n'est plus un régime complétant un autre régime, un accusatif doublant un autre accusatif, c'est une forme

1. Éd. Michelant, 1846.

tonique doublant une forme atone. C'est un pronom de la première personne qui est indépendant du verbe et de toute relation directe avec le verbe. La notion même de cas s'est évanouie. *Moi*, forme forte, est désormais apte à reprendre et à amplifier toute forme faible, pourvu qu'elle soit de la première personne. La ressemblance phonétique de *je* et de *me* a pu aider à ce résultat ; qu'on ait fort bien senti cette ressemblance, c'est ce que montre en picard une forme de sujet comme *te*, qui a été remodelée sur *je* et *me*. Si bien que par cette voie aussi on a pu très naturellement être amené à introduire dans la langue une des nouvelles constructions dont nous avons parlé à la page 264 :

Savoir porront ....
que *je* nes vuel noient ocire
ne moi ne gent de mon empire.
Béroul, 2022-6.

De là il était facile de passer au tour très semblable où le pronom fort reprend non plus un pronom faible mais un substantif :

Alibrans debonnairement
li et sa femme li octroye.
Galeran, 1100-1.

Si cette cause additionnelle a joué, elle n'a pu que confirmer et hâter un développement qui de toute façon devait s'effectuer, comme nous l'avons vu, sous l'influence d'une cause plus large et plus agissante.

Voici donc *moi*, *toi*, *lui*, *li* installés dans la langue en un rôle entièrement nouveau. Naturellement une révolution de cette importance ne s'est pas opérée en un jour. *Je*, *tu*, *il*, *elle*, les premiers occupants, étaient depuis trop longtemps dans la place pour s'en laisser déloger aisément. Les assiégeants eurent à emporter une à une les positions retranchées. Les points de moindre résistance cédèrent, comme il naturel, les premiers. Là où la liaison entre le pronom et le verbe était faible ou nulle, c'est-à-dire là où le rôle grammatical du pronom n'apparaissait pas d'emblée, c'est là que les formes nouvelles avaient le plus de chance de se glisser sans trop éveiller l'attention,

c'est là qu'elles pénétrèrent en effet tout d'abord. Deux pronoms reprenant ou annonçant le sujet, pour le préciser ou le compléter d'avance ou après coup, voilà qui ne se rattachait au verbe que par un lien assez lâche, et c'est pourquoi les formes traditionnelles eurent de plus en plus de peine à s'y maintenir.

La reprise d'un *je* exprimé ou sous-entendu par un unique *moi* ne présentait pas la même facilité tentante, parce que là *moi* n'aurait fait que doubler *je* sans lui apporter un surcroît de précision ou d'extension et serait ainsi resté attaché au verbe par un lien très visible, celui précisément qui reliait à ce verbe le *je* lui-même. Sur ce point *je* se défendit donc avec succès, pendant un temps tout au moins.

Mais il était attaqué par ailleurs encore. Une phrase où il n'y a pas de verbe, où le sujet reste pour ainsi dire suspendu en l'air, — comme il arrive dans les comparaisons « tu bois plus que je » ou dans les réponses « qui a fait cela ? — Je » — n'offre pas à l'analyse immédiate des rapports grammaticaux très définis. *Je* est ici isolé de toute forme verbale qui pourrait l'éclairer et le soutenir : en pareille position il lui était difficile d'opposer une longue résistance à l'entrée de *moi*. Là encore il céda.

Nous venons de présenter l'histoire de cette double transformation comme si elle s'était accomplie par étapes peut-être mais en vertu d'une sorte de plan arrêté et en suivant une ligne droite. En réalité, il a dû y avoir des hésitations, des arrêts, des reculs, tout une ligne sinueuse ou parfois brisées qu'il est impossible de reconstituer aujourd'hui. Tel pronom ancien a pu se maintenir plus longtemps qu'un autre, telle conséquence s'est fait accepter plus tôt que telle autre ; ces avances et ces retards ont empêché longtemps sans doute qu'on voie clairement où tendait la langue ; il a fallu des années avant qu'on se rendît compte de la loi secrète à laquelle obéissaient tous ces changements.

D'autre part il n'est pas probable que l'initiative en la matière soit venue des milieux cultivés. Les innovations de syntaxe quand elles résultent, comme c'est généralement le cas, d'un désir de simplification et qu'elles sont assez importantes pour engager l'avenir de la langue, sont regardées avec défiance par ceux qui ont acquis une pratique correcte et aisée du parler

traditionnel. Nul scrupule d'ordre grammatical ne retient les milieux populaires. Ils acceptent d'avance avec tous ses résultats l'évolution à laquelle ils participent et qu'ils aident de toute la force de leur ignorance. Ils ne protestent jamais contre les faits au nom de règles autrefois inviolées. Inutile d'expliquer à la langue populaire que « il n'y avait pas que lui » est une faute, sous prétexte qu'il manque un *ne* dans ce tour, car elle sait, ou plutôt sent fort bien que *pas* est la négation véritable du français moderne. Il résulte de cette double attitude qu'en matière de développements linguistiques il serait vain de chercher des témoignages très anciens dans les œuvres écrites. A ce point de vue elles sont toujours très en retard sur la langue parlée de tous les milieux, et la langue parlée elle-même est d'autant plus accueillante aux innovations syntaxiques qu'elle sera le moyen d'expression de gens plus soustraits aux influences des livres. Nous croyons que dès la fin du XIe siècle au moins le remplacement de *je* par *moi* dans les deux cas que nous avons délimités est un fait acquis dans les milieux populaires. De là le tour se propagea lentement jusqu'à atteindre le parler courant des gens cultivés. Mais il faudra attendre longtemps encore avant qu'il pénètre dans les livres. Nos premiers exemples marqueront non pas les débuts d'une nouvelle tradition, mais sa consécration.

Quand apparaissent les premiers exemples ? Le *Roland* n'en offre aucun, ni autant que nous puissions voir un texte quelconque antérieur à 1150. Il faut même aller assez avant dans la seconde moitié du siècle pour les voir surgir en nombre. Chrétien n'emploie la tournure nouvelle ni dans *Érec* ni dans *Cligès*, mais il s'en sert dans *Yvain*, *la Charrette*, *Perceval* et *Philomena*. Wace ne semble pas la connaître dans le *Brut* mais l'introduit dans le *Rou*. Ni *Énéas*, ni *Thèbes* n'y recourent mais bien le roman de *Troie*. On la rencontre dans des œuvres de date assez peu sûre mais probablement contemporaines de celles que nous venons d'indiquer, chansons de geste comme le *Charroi de Nîmes*, le *Couronnement de Louis*, *Aspremont*, romans d'inspiration antique comme la *Vengeance d'Alexandre* de Jehan le Nevelon, récits humoristiques comme les branches de *Renart*, chroniques comme celle de Benoît de Sainte More, livres de piété comme la traduction des *Rois* et dans bien d'autres

ouvrages encore [1]. Il faut remarquer que, dans tous ces textes, l'emploi ancien de *je, tu, il* d'une part et de *moi, toi, lui* d'autre part est encore l'emploi normal. L'autre tour reste clairsemé ; on l'utilise à l'occasion, on n'en abuse pas. Notons en outre que, sauf le livre des *Rois*, il ne s'agit là que d'œuvres en vers, et bien entendu il ne saurait s'agir de rien d'autre au XIIe siècle. La prose n'apparaît guère pour nous qu'avec le XIIIe siècle. Au premier abord il semble qu'elle accueille la tournure nouvelle dans la mesure exacte où le fait la poésie. La *Queste del Saint Graal* par exemple se comporte à cet égard comme Jean Renart ou Colin Muset, l'auteur de *Méraugis* ou celui d'*Aiol*. Pourtant cette attitude n'est pas générale. La *Mort Artu* n'a pas un seul exemple du nouvel emploi ni la *Chronique* de Villehardouin [2], ni *Aucassin et Nicolette*. Peut-on supposer qu'il y ait là une coïncidence fortuite ? Il est peut-être plus indiqué d'y voir une intention assez nette d'écarter le tour en question. Et c'est ce qui devient à peu près certain quand nous observons comment se comportent ici les ouvrages dramatiques. On pourrait les croire prêts à accueillir les variations courantes du parler de tous les jours. Or ni le *Jeu de Saint Nicolas*, ni le *Jeu de la Feuillée*, ni le *Garçon et l'Aveugle* n'ont admis d'innovations dans le fonctionnement traditionnel des pronoms personnels. Il faut ajouter à la liste le *Jeu de Robin et Marion*, malgré deux passages qui présentent le tour nouveau mais demandent, croyons-nous, à être interprétés.

---

1. On a proposé une date notablement plus ancienne pour certains de ces textes (pour le *Charroi de Nîmes* p. ex.), toutefois sans la rendre très probable. Mais il est clair que, même si on avait raison sur ce point, cela ne nuirait en aucune façon à notre thèse, non plus que si des exemples de *moi, toi, lui*, employés comme auxiliaires du sujet, nous avaient échappé dans les œuvres que nous citons comme n'en présentant pas. Il s'agit simplement ici de fixer les deux ou trois décades où on voit de toute part apparaître le tour nouveau.

2. M. Humphreys, *A Study of Dates and Causes of Case Reduction in the Old-French Pronoun*, 1932. p. 145, cite le passage suivant de Villehardouin : « ...avoient ouï dire que l'empereur Baudouin avait disparu, *lui* et beaucoup des barons ». Mais l'éd. Bouchet, dont s'est servi M. Humphreys, est sujette à caution en ce qui concerne le texte de Villehardouin. A lui tout seul le mot *beaucoup* rend déjà la phrase suspecte.

Robin vient d'offrir pour un pique-nique des « pois rostis » et des « pumes cuites », et comme Marion s'enquiert si c'est tout il répond :

J'ai encore un tel pasté,
qui n'est mie de lasté,
que nous mengerons, Marote,
bec a bec, *et moi et vous.*
Chi me ratendés, Marote,
chi venrai parler a vous.

Cela ne satisfait pas Marion, et Robin de reprendre :

Jou ai un tel capon
qui a gros et gras crepon,
que nous mengerons, Marote,
bec a bec, *et moi et vous.*
Chi me ratendés, Marote,
chi venrai parler a vous.

675-688.

Le vers de 7 syllabes au lieu de l'octosyllabe usuel du dialogue, l'entrecroisement des rimes, la reprise du refrain, tout nous montre que nous avons affaire ici à un des morceaux chantés de la pièce, et c'est aussi l'interprétation de l'éditeur qui a imprimé les deux passages en italiques. Est-ce une chanson courante de l'époque ? Est-elle l'œuvre antérieure d'Adam de la Halle, car, s'il l'eût composée en même temps que sa pièce, il eût sans doute mieux accordé à la situation les deux derniers vers du refrain ? Peu nous importe. L'intention de l'auteur est visible, comme en nombre d'autres endroits du « jeu ». Une chanson de ton naïf et populaire vient jeter une diversion agréable dans les débats des bergers, tout en cadrant fort bien avec la couleur de cette scène champêtre. Mais on voit qu'Adam de la Hale auteur dramatique ne prend pas à son compte le *moi et vous* de Robin.

Faut-il en conclure que pour lui la tournure est vulgaire ? Nullement, mais qu'elle est simplement familière. Car si d'ordinaire la comédie reproduit volontiers les particularités de la langue parlée, ce n'est pas sans faire un choix. De peur de tomber dans la platitude, elle stylise à l'occasion le parler de ses

personnages [1]. Ainsi on chercherait en vain dans le *Jeu de Robin et Marion* un passé indéfini jouant le rôle d'un prétérit, quoique cet emploi d'origine populaire fût alors fréquent dans la poésie de l'époque. Les poètes se sont de tout temps montrés plus disposés à accueillir les néologismes pour peu qu'ils y trouvent leur compte. Ils en tirent des effets de fraîcheur, de sincérité auxquels ils sacrifient sans trop de scrupules les traditions parfois gênantes de la langue cultivée. C'est pourquoi, là où il est impossible de les contrôler par un recours à la langue qui se parle autour d'eux, les poètes peuvent bien nous attester la fréquence et la vitalité d'une locution, mais ils ne nous permettent pas toujours d'en déterminer la valeur sociale.

Ici grâce au théâtre comique du XIIIe siècle et grâce à l'attitude de quelques-unes des œuvres en prose les plus significatives du même temps, nous vérifions que l'emploi de *moi, toi, lui* comme auxiliaires du sujet appartenait à la langue familière. Mais que ce soit un usage bien vivant, vigoureux, et en outre un usage *reconnu*, c'est ce qu'il est impossible de ne pas conclure quand on le voit accepté par tant de poètes dont quelques-uns comptent parmi les plus brillants de l'ancienne France. Il faut donc se représenter deux systèmes qui vivent côte à côte, l'un hérité du latin qui conserve aux pronoms leur valeur traditionnelle, l'autre tout récent qui « tend à accoler toujours le pronom sujet au verbe » et en arrive par voie de conséquence à distinguer « les pronoms personnels non pas tant en formes de sujet ou de régime qu'en formes fortes ou faibles » [2]. Le premier sera maintenu longtemps dans presque toute sa rigueur par la langue écrite, qui toujours au XIIe siècle et le plus souvent au XIIIe siècle est une langue littéraire et aussi sans doute en une certaine mesure par la langue que parlent ou

1. Voici un exemple moderne, entre bien d'autres, de ces stylisations. Dans le *Gendre de Monsieur Poirier*, Poirier emploie 19 fois *ça* (3 fois avec une nuance méprisante et 16 fois comme simple équivalent de *cela*), Verdelet 4 fois, Gaston 4 fois (3 fois avec une nuance méprisante). Ni Antoinette ni le duc n'emploient *ça*. Il y a là une gradation descendante qui correspond au degré de distinction des personnages, mais ne rappelle que d'assez loin la réalité linguistique.

2. *Petite Syntaxe de l'ancien français*, 3e éd., p. 355.

que voudraient parler les gens cultivés. L'autre appartient au parler courant de tous les milieux qui ne sont pas influencés par la lecture des livres et que ne retient pas le respect de certaines observances sociales. Ils ont le nombre pour eux, et comme il n'y a alors ni grammaires ni écoles pour combattre leurs innovations, ils en viendront à les imposer au parler de la plupart des gens, sans en excepter les groupes cultivés, et d'autant plus irrésistiblement que ces innovations sont en accord avec les tendances profondes de la langue.

En attendant, les poètes et nombre de prosateurs accueillent de plus en plus volontiers la tournure nouvelle. Ils lui confèrent ainsi un prestige qui aidera encore à son développement. Qu'on ait très bien senti et accepté la coexistence des deux systèmes, c'est ce que montre jusqu'à l'évidence le passage suivant emprunté à la branche XIV du roman de *Renart* :

> « Bevés un pou plus dorement.
> De boivre vos voi recreü. »
> Dit Primaus : « Je boi plus que *tu*.
> — Non fez, ce dit Renart, par foi,
> j'en ai molt plus boü que *toi*.
>
> 326-30.

Sans doute le poète trouve dans l'emploi de ces doublets une facilité pour la rime, mais il ne se fût pas risqué à ce jeu au prix d'un solécisme ou d'un vulgarisme. Il fait simplement là ce que font alors tant de poètes, qui observent en général les règles de la déclinaison des substantifs mais ne craignent pas à l'occasion d'introduire en leurs vers des cas-régimes dans des rôles de sujets. D'un côté comme de l'autre nous avons affaire à une innovation de syntaxe qui vise à remédier aux conséquences gênantes d'un bouleversement phonétique, ici la chute de l'*s* de flexion, là l'effacement des terminaisons verbales, et dans les deux cas c'est la langue parlée qui est l'ouvrière de ce labeur de réorganisation. Qu'il s'agisse de la déclinaison du nom ou de celle du pronom, tous ces manquements à la syntaxe traditionnelle correspondent chaque fois à une intervention du parler quotidien dans le jeu quelque peu factice d'une langue devenue littéraire.

VI

Telle est notre solution du problème. On en a proposé à notre connaissance deux autres qu'il est temps d'examiner. La première qui est la moins convaincante ne nous retiendra pas longtemps. Elle a été avancée par M. K. Titz dans un mémoire intitulé *La substitution des cas dans les pronoms français* [1]. Sur l'importance qu'il convient d'accorder dans l'explication du phénomène à l'action de la langue parlée M. Titz dit des choses fort justes [2] et nous sommes entièrement d'accord avec lui. Mais nous ne le suivons pas plus loin. Pourquoi, nous dit-il en substance, chercher une cause particulière à l'irruption des pronoms *moi*, *toi*, *lui* dans le domaine du cas-sujet ? Est-ce que ce n'est pas une tendance ancienne de tous les mots déclinables du français, noms et pronoms ? Sans doute les raisons de cette tendance nous sont encore cachées [3], mais le fait de sa réussite n'est pas douteux, et *moi* dans le rôle de *je* n'est pas plus surprenant que *roi* dans celui de *rois*.

Nous croyons qu'il y a là en premier lieu un excès de confiance dans l'inévitabilité des évènements linguistiques. On constate que les langues indo-européennes se débarrassent l'une après l'autre de la déclinaison, on note la marche implacable de cette évolution et on en conclut que le phénomène est universel et qu'il n'y a pas lieu de l'expliquer par des causes purement françaises. Mais cette rigueur du développement ne s'observe qu'après coup. La décision qui oriente une fois pour toutes la langue dans une voie nouvelle ne survient qu'après une longue période d'indétermination, et pendant cette période le but est à peine entrevu, les moyens hésitants et variables ; ils ne se fixent qu'au jour le jour, au hasard des occasions qui peuvent se présenter. En effet, à supposer que toutes les langues indo-européennes soient tenues, par une sorte de contrainte

1. 1926.

2. P. 29-30.

3. P. 37 : « Les dialectes ... simplifient la langue, ils n'ont qu'un seul cas, le cas-régime l'ayant emporté sur le cas-sujet pour des raisons qui nous restent encore cachées. »

intérieure ou plus probablement par un puissant désir de simplification, de s'alléger du fardeau de la déclinaison, il reste que chacune d'elles ne le fait qu'à son heure, attend, parfois pendant des siècles, l'occasion favorable. L'allemand a gardé la déclinaison jusqu'à ce jour et la gardera sans doute longtemps encore. Nous avons à tenir compte de ces différences de chronologie ; nous avons le droit de rechercher et parfois la possibilité de retrouver l' « occasion » qui a déclenché le mouvement. On a dit avec beaucoup de vraisemblance que ce sont les maîtres d'école de la Gaule qui ont sauvé l'*s* final du latin. Se sont-ils doutés qu'ils sauvaient par là-même la déclinaison pour plusieurs siècles ? L'*s* final est tombé tout de même bien longtemps après et la déclinaison qui reposait sur lui l'a suivi dans sa chute. Le pronom personnel n'a rien à voir ici.

Mais même si la déclinaison avait croulé sous la poussée d'une force mystérieuse partout présente dans les langues indo-européennes, il serait encore imprudent de vouloir assimiler sans plus le cas du pronom personnel à celui du substantif. Il est aisé de voir qu'en ce qui concerne leurs rapports avec la déclinaison leur histoire a été bien différente. *Roi* a fait disparaître *rois* au singulier, et au pluriel *rois* a fait disparaître *roi*. Mais la déclinaison du pronom personnel est demeurée entière : aujourd'hui comme au XIIe siècle *je* est encore un cas-sujet et *me* un cas régime ; *moi* oscille entre les deux et cette souplesse a été en son temps une grande nouveauté : comment toutefois expliquer ce fait singulier par un recours à l'histoire du substantif qui, avant comme après la ruine de la déclinaison, ne peut rien offrir même de lointainement analogue ? Les pronoms dont le paradigme a été transformé par le même mécanisme que celui des substantifs sont précisément ceux qui avaient l'*s* de flexion, les pronoms possessifs et les pronoms indéfinis. *Mon* a fait disparaître *mes* au singulier, et *mes* a fait disparaître *mi* au pluriel exactement comme ont fait de leur côté *roi* et *rois* [1]. Le pronom relatif où n'apparaît aucun *s* de flexion est comme le pronom personnel : l'alternance de *qui* sujet et de *que*

1. Nous présentons les choses ainsi pour simplifier, mais le processus réel, tel que nous l'entendons, est plus compliqué. Voir p. 278-83 pour les substantifs, et p. 449-52 pour le pronom possessif.

régime, tout au moins dans la langue cultivée, montre qu'il a lui aussi conservé en plein XXe siècle sa déclinaison du XIIe siècle.

L'autre solution est plus plausible et quoique on lui ait adressé quelques critiques ici ou là, il semble bien qu'à l'heure qu'il est, elle recueillerait encore la plupart des suffrages. Elle a été proposée par M. G. Ebeling dans un chapitre de son livre *Probleme der romanischen Syntax* [1]. Suivant lui on a eu tort d'affirmer que dès la période classique de l'ancien français l'accusatif du pronom personnel tonique apparaissait dans un rôle de nominatif, et tort de chercher à expliquer par des causes inefficaces un fait travesti dans sa signification ou en tout cas insuffisamment défini. Pour la première fois il montrait que ces prétendus accusatifs allaient toujours par groupe de deux au moins, que tous deux fussent pronoms ou qu'un substantif fût joint à un pronom [2]. Cette circonstance singulière ne pouvait être un effet du hasard. Elle devait orienter la recherche. Or il se trouve qu'à côté de la tournure qui vient d'être décrite, existait en ancien français une tournure très semblable, et qui s'employait selon toute apparence dans les mêmes cas que la précédente. Voici des exemples de cette seconde tournure : « A toz jorz mes serons ansanble — *antre moi et lui* ». *Guillaume d'Angleterre* 2164. « Mout ont longement parlé — *entre Sone et le roy* son pere. » *Sone de Nansay* 7592. Qu'on compare l'emploi que nous connaissons bien par nos discussions antérieures : « Des premiers assamblés seroumes *vous et moi* ». *Bueves de Commarchis* 237. « Dame, de noz maisons — en proieres et oroisons — alions, *moi et ma compaigne.* » *.III. dames, Recueil des fabliaux*, éd. Montaiglon-Raynaud v. 34. On voit la ressemblance. Quoi de plus naturel que de l'expliquer par un rapport de filiation ? Un Français du XIIe siècle qui disait couramment et normalement « a toz jorz mes serons ansanble je

1. *Probleme der Romanischen Syntax*, 1905, ch. 10, p. 162-75.

2. La même année et d'une façon indépendante M. Brunot signalait le phénomène en quelques lignes du tome I de son *Histoire de la langue française* : « Il est très remarquable qu'en cas de rapprochement de deux pronoms personnels sujets qui s'opposent ou se coordonnent, à la place de la vieille construction normale qui les exigeait tous deux au sujet : *ne vos ne il n'i porterez les piez* (*Rol.*, 260), on voit dès le XIIe siècle apparaître la forme moderne où *je, tu* sont au régime : *Et irons moi et vous ou regne de Berri* (*Ors. B.*, 800). » P. 227.

et il » savait bien qu'il pouvait dire aussi « a toz jorz mes serons ansanble — antre moi et lui » et plus d'une fois les deux tournures ont dû se présenter à lui simultanément. Comment s'étonner qu'il y ait eu parfois un mélange et qu'une tournure ait déteint sur l'autre ? C'est ainsi que l'accusatif, justifié après la préposition *entre*, a pénétré par transfert analogique dans l'autre tour où rien ne le justifiait plus. La combinaison de « toujours serons ensemble *je et il* » et de « toujours serons ensemble *entre moi et lui* » a abouti à un troisième type « toujours serons ensemble *moi et lui* ». Illogisme assurément, mais le français du moyen âge en a accueilli bien d'autres. Plus tard le tour « entre moi et lui » a disparu de la langue, et les gens qui disaient « nous le savons moi et toi » ne pouvant soupçonner l'origine du double pronom ont conclu un jour que rien ne les empêchait de dire « je le sais, moi ».

Contre cette explication quelques critiques ont été proposées, nous l'avons dit. On fait valoir premièrement [1] que, si *je et il* passe sous l'influence de *entre moi et lui* à *moi et lui*, on doit s'attendre que sous l'influence de *entre le jaiant et le nain* le sujet composé *li jaianz et li nains* puisse devenir lui aussi *le jaiant et le nain*. Or il n'est pas rare dans les œuvres du XIIe et du XIIIe siècle qu'un substantif sujet apparaisse sous la forme du cas-régime, mais on n'a pas découvert jusqu'ici que ce phénomène soit particulièrement fréquent dans le cas de deux ou plusieurs substantifs accouplés par la conjonction *et*. En second lieu, si seuls les pronoms ont cédé à l'attraction de *entre* « explétif » [2], c'est donc que la construction de *entre* avec des pronoms (ou un pronom et un substantif) est plus fréquente que la construction de cette préposition avec des substantifs à l'exclusion de tout pronom. Or, dit M. Titz [3], on ne voit pas après examen qu'il en soit ainsi, les cas où a pu s'exercer l'influence analogique, c'est-à-dire les seuls cas probants, sont plus rares que les autres et il est donc difficile de prétendre qu'ils ont suffi à entraîner un tel changement dans la syntaxe du pronom personnel.

1. Voir Titz, *ouvr. cité*, p. 10.

2. Nous emploierons le mot à cause de sa commodité sans préjuger par là la valeur de *entre*.

3. Titz, *ouvr. cité*, p. 27-8.

Nous ne sommes pas disposé à faire grand fond sur ces critiques. Les statistiques qu'on nous présente ne reposent que sur un nombre assez limité d'exemples [1]. L'étude d'autres textes amène facilement à des conclusions opposées. Prenons par exemple la *Mort Artu* [2] où abonde le *entre* explétif, puisqu'il y en a jusqu'à 59 exemples [3]. Il est bien vrai que *entre* n'apparaît uniquement avec des pronoms que dans 3 cas, mais il n'est suivi exclusivement de substantifs que dans 8 cas : voilà qui expliquerait assez bien que quand il s'agit des substantifs le *entre* explétif, si peu employé, n'ait pu imposer aux noms la construction des pronoms. Par contre, suivi d'un pronom et d'un substantif *entre* explétif n'apparaît pas moins de 48 fois [4]. C'est là une proportion considérable et qui pourrait justifier l'importance analogique qu'on accorde à la construction *entre lui et le jaiant* en regard de la construction *entre le jaiant et le nain*.

On peut se demander si le cas auquel apparaît le substantif qui suit le pronom dans la construction du type « lui et le géant » ne permettrait pas de départager les avis. Si le substantif en question est au cas-régime, *lui et le jaiant*, la théorie de M. Ebeling en reçoit une confirmation : *le jaiant* ne fera que continuer pour sa part le second membre du tour « entre lui et le jaiant ». Si le substantif est au cas-sujet *lui et li jaianz*, c'est donc que *lui* est dans cet accouplement senti d'entrée de jeu comme un nominatif, et on ne peut plus déceler là l'influence du tour « entre lui et le jaiant ». Mais, comme on va voir, à cette question si simple on ne peut fournir une réponse assurée. Sans doute on trouve dans la *Queste del Graal*, dans les deux seuls cas où l'alternative puisse se vérifier « ne de chevalerie

---

1. Dans le total des cas qui pourraient amener la confusion des tours, M. Titz ne fait rentrer que sa catégorie 2. Mais il n'y a pas de raison d'en exclure la catégorie 5 (p. 25).

2. Éd. Bruce, 1910.

3. Nous laissons de côté 2 exemples de « entre vos deus » et, bien entendu, les cas où le tour joue un rôle de régime (ils ne sont pas nombreux).

4. Sur ces 48 exemples il n'y en a que 4 où apparaisse un pronom (*vos*) qui ne distingue pas le sujet du régime. Dans tous les autres cas le pronom est « clair » (*lui* 41 exemples, *moi* 2, *toi* 1).

nel puet hons resembler; ne toi ne *autres* [1] » (137, 32) et « Messires Gauvains qui au tournoiement estoit venus lui et *Hestors* » (196, 9). Mais on a dans la *Chronique* de Benoît, — à côté de « Ne li jurent lui et *si heir* — la terre tenir et aveir » 11, 6649, — S'en repaira lui et *les suens* » II, 21874 [2], et dans la *Charrette*, « Par vos fumes acordé — et moi et *Lancelot* ansanble » 6296 (ms. C) [3]. On rencontre encore dans *Garin le Loherain* « Moi et *mon frere Garins*... nos irons la » I, 68 [4], et ici, comme on voit, le renseignement est contradictoire (cas fréquent). Ce n'est pas la seule difficulté. Les noms propres, on le sait, sont assez capricieux en ce qui concerne l'application des règles de la déclinaison. Au cas sujet ils prennent ou ne prennent pas l'*s* de flexion ; dans le texte de la *Charrette* qu'on vient de citer il n'est pas impossible que « Lancelot » soit une forme de nominatif, mais nous n'en pouvons décider avec certitude. D'autre part le XIIe siècle ne nous offre que des textes en vers et les nécessités de la rime pourraient bien en plus d'un cas expliquer des différences qu'au premier abord on aurait pu croire plus significatives.

Enfin dans les textes en prose du XIIIe siècle le substantif qui suit un pronom à forme pleine peut être lui-même au cas-régime sans qu'il en résulte nécessairement que ce cas-régime soit une survivance du cas du substantif dans le tour « entre lui et le jaiant». Il peut n'y avoir là qu'un effet entre cent autres de la désorganisation générale de la déclinaison des noms : nous aurions devant nous non plus le cas-régime, mais la forme commune qui va devenir celle du français moderne. Qui en décidera ? En réalité tout ce qu'on peut conclure de ces exemples et de nombre d'autres semblables qu'on pourrait citer, c'est que dans le tour « lui et le jaiant » ou « lui et li jaianz » la forme grammaticale du substantif n'est pas rigoureusement fixée, quoique le cas-régime soit le plus fréquent. On constate une hésitation, une fluctuation, comme si la langue s'engageait sur une voie nouvelle, encore mal tracée [5].

1. Il n'est pas probable que *autres* soit un pluriel.
2. Titz, *ouvr. cité*, p. 45.
3. *Ibid.*, p. 54.
4. *Ibid.*, p. 47.
5. La vérité est qu'il y a là un heurt entre deux développements, celui des

Mais on ne peut tirer de ces variations aucun argument ni pour ni contre une théorie quelconque du développement du pronom personnel. Nous ne savons si on peut réfuter la thèse de M. Ebeling en se fondant uniquement sur des considérations de nombre et de quantité, mais il est clair que, si on veut avoir au moins une chance d'y réussir, il faudra réunir à cet effet des statistiques plus amples et plus précises de beaucoup que toutes celles qu'on a rassemblées jusqu'à ce jour.

Nous nous placerons sur un autre terrain et nous ferons à cette thèse une objection que nous croyons plus essentielle. Nous ne nous arrêterons pas au fait que M. Ebeling n'explique pas les cas très assurés où *moi* et *lui* apparaissent dans des phrases où ils ne sont accompagnés d'aucun autre pronom ou d'aucun substantif. Les exemples de cet emploi sont bien plus rares que ceux où apparaît un groupe de deux pronoms ou d'un pronom et d'un substantif. On pourrait peut-être les expliquer un jour par des causes indépendantes sans que la thèse de M. Ebeling en fût nécessairement compromise. Nous préférons aborder cette thèse directement et à l'intérieur même des limites qu'elle s'est fixées.

Tout d'abord il faut reconnaître qu'entre les deux tours employés pour désigner un sujet, « lui et le jaiant » d'une part et « entre lui et le jaiant » d'autre part, il y a un rapport. Il n'est pas besoin de lire beaucoup d'ancien français pour s'en convaincre, tant ces deux tours jouent un rôle semblable et paraissent répondre à un besoin identique. Mais quelle est la nature de ce rapport ? C'est là où notre réponse sera différente. Nous ne croyons pas à un rapport de filiation. Les deux tours sont d'origine différente et se sont développés en pleine indépendance. S'ils se sont rapprochés un jour, c'est par un phénomène de convergence que nous allons chercher à expliquer.

Nous n'avons pas à nous demander ici d'où viennent *moi*, *toi*, *lui* au cas-sujet. Nous nous sommes suffisamment étendu sur ce développement. Mais c'est le tour « entre moi et lui » qui doit retenir notre attention. Quelle est son histoire ? Le sens fondamental de la préposition *entre* n'a pas varié au cours des

---

substantifs et celui des pronoms personnels, qui sont indépendants l'un de l'autre et n'en sont pas à la même étape de leur évolution.

temps. Il est encore ce qu'il était au XIIe siècle et même, sous la forme *inter*, ce qu'il était à l'époque latine. Allons donc chercher une définition dans Littré. *Entre*. « 1° Dans l'espace qui sépare deux ou plusieurs objets. » On voit par les exemples qui éclairent la définition que Littré entend par « objets » des personnes aussi bien que des choses. Voici un exemple du XIIIe siècle qui nous montre cet emploi : « Si le fist me sire Gavains aseoir dalés lui a destre et a senestre fist la pucele aseoir, si ke ele sist *entre lui et Mordret son frere* » (*Mort Artu*, p. 19). Continuons l'énumération des emplois : « 5° Il exprime le rapport que des personnes ou des choses ont l'une avec l'autre. » Illustrons encore par un exemple ancien : « Et pleust ore a Diu k'il eust *entre nos et aus* ausi grant amor comme je i vic onques grignor » (*Ibid.*, p. 181). La transition du sens 1 au sens 5 se laisse aisément apercevoir : on a simplement passé du sens propre au sens figuré et la paix désirée se tiendra entre nous et eux comme tout à l'heure la « pucele » était assise entre Gavain et Mordret. Jusque-là rien que de très naturel [1]. Mais voici qui devient plus intéressant pour nous : « 9° Entre, c'est-à-dire tant de l'un que de l'autre. Entre pièces de 5 francs et pièces de 20 francs, il y avait dans cette bourse 200 francs ». Nous tenons cette fois le point de départ de tout le développement que nous cherchons à expliquer ici. Voyons comment. Tout d'abord ce sens 9 dérive des sens 1 et 5 en y ajoutant une nuance nouvelle, fort importante pour nous. *Entre* indique, nous dit-on, position dans l'espace qui sépare des objets distincts, soit au propre soit au figuré. Or, ces « objets » peuvent être rassemblés accidentellement, comme il y a un instant Gauvain et Mordret et dans le second exemple « nous » et « eux ». Mais, et la transition est bien naturelle, ils peuvent être considérés comme constituant un *tout* dont les éléments séparés ne sont que des *parties*. C'est ainsi que nous aboutissons au sens « partitif » de *entre*. L'exemple donné par Littré sous 9° montre que ce sens n'a pas disparu. Mais il était infiniment plus fréquent au moyen âge. En voici des exemples :

Asez lur ad donez *entre or fin e argent.*
Pèlerinage de Charlemagne, 78.

1. Les exemples intermédiaires entre 1 et 5 et 5 et 9 sont des cas particuliers des sens 1 et 5.

Pristrent douz cens milie *entre femmes et vallés et pulcelles.* (Traduisant la Vulgate : ducenta milia mulierum et puerorum et puellarum).

Les Quatre Livres des Rois, 4, p. 208).

Ici le tour en question est accolé au régime. Ailleurs il accompagnera le sujet, exprimé ou sous-entendu :

Entre les prisons et la preie
valurent deus cenz mille mars.

Benoit, *Chronique*, 22065.

Bien furent set vint an sa rote
antre chevaliers et serjanz

Érec, 2310-1 [1].

M. Meyer-Lübke ne retrouve cet emploi que dans le cas où les substantifs régimes de *entre* sont au pluriel [2]. M. Titz ajoute avec raison, croyons-nous, le cas où les substantifs régimes sont au singulier mais ont le sens collectif :

Antre l'or e jagonce
ne peisent mie plus de une once.

Guillaume d'Angleterre, 2501 [3].

Toutefois s'il n'y avait eu en jeu que ces mots singuliers on peut se demander si le développement serait allé beaucoup plus loin. Mais les pluriels amènent fréquemment des personnes comme dans le cas du v. 2311 d'*Érec*. Et il pourra être tentant de considérer les groupes entre lesquels un rapport est établi non plus comme les parties d'un même tout statique, mais comme les éléments d'une activité d'ensemble, comme les pièces difficilement séparables d'une synthèse agissante. Nous aurons donc dans le *Roland* :

Entre Rembalt e Hamon de Galice
les guierunt tut par chevalerie.

3073-4.

---

1. Toutes ces citations sont empruntées à Titz, *ouvr. cité*, p. 21-2.

2. *Ibid.*, p. 21, n. 7.

3. Du reste M. Titz qui cite cet exemple le classe dans une catégorie différente parce qu'ici « la construction *entre... et* remplit les fonctions de sujet », p. 22. Mais le sens reste le même.

ou encore :

Entre Naimon et Jozeran le cunte
la noefme eschele unt faite de prozdomes.
3075-6.

Par un chemin curieux on est presque revenu à la simple conception d'un sujet composé dont les éléments sont unis par la préposition *et*. Car comment séparer les deux vers de *Roland* qu'on vient de citer de ce troisième vers emprunté au même développement et emporté par le même rythme ?

Els guierat *Jozerans e Godselmes*
3067.

Ici c'est le singulier *guierat*, alors que rien n'empêchait le poète de mettre le pluriel, qui montre que les deux chefs agiront de concert, qu'il y a unité et non dualité de commandement. Mais la tournure par *entre* est plus élégante : elle ne viole pas une des plus essentielles règles de la grammaire et elle suggère avec incomparablement plus de force l'étroitesse de l'union qui rapproche deux hommes ou deux groupes. De là son succès.

Notons dès maintenant le caractère de cette innovation. Il est clair qu'il ne s'agit pas là d'un développement presque nécessaire de la langue, qui sortirait des couches profondes du peuple. Nous avons visiblement affaire à l'initiative ingénieuse d'un écrivain ou d'un groupe de lettrés, à une mode littéraire qui a fleuri tout à coup, qui a duré plus longtemps que bien des modes pour des raisons que nous indiquerons, mais qui a fini par disparaître tout de même. Comment veut-on qu'un simple artifice de style, si engageant qu'il soit, ait pu modifier profondément l'évolution d'un paradigme aussi fondamental que celui du pronom personnel ? La question une fois posée, nous ne croyons pas qu'on puisse la résoudre autrement que par la négative.

D'après ce que nous avons dit, on peut s'attendre à ce que le tour « entre ... et ... » serve à encadrer surtout des termes, pronoms ou substantifs, désignant des groupes naturels ou sociaux qui se prêtent plus que d'autres à une action commune. Ainsi, par rapport à un « roi » ou à un haut « baron » les

termes *roïne, frere, parenté, gent, compaignie, compaignon, ciaus de son ostel, escuier*, etc. Soit l'exemple « Au matin se parti Boors de la cité de Camaalot *entre lui et sa compaignie* » *Mort Artu*, p. 4. Ce groupement de cinq mots ne reparaît pas moins de 16 fois dans le roman, sur un total de 41 exemples où *entre* est suivi de *lui* et d'un substantif. Les mots accolés par « entre ... et ... » seront souvent aussi, en totalité ou en partie, des noms propres et il s'agira en un grand nombre de cas d'époux, de frères, de cousins, d'amis :

Un jor estoient *entre le roi et la roine et mon signor Gavain* as fenestres del palais.

Mort Artu, p. 28.

Et me sire Gavains se part tantost de laiens *entre lui et Gaheriet.*

Id., p. 99.

Il faut s'attendre également à ce que le tour « entre . . . et... » soit employé plus particulièrement dans des phrases qui expriment l'activité la plus fréquente d'un groupe de deux ou de plusieurs personnes. Le verbe de ces phrases sera donc volontiers un verbe de mouvement, de la signification la plus générale. Ainsi encore dans le roman de la *Mort Artu* sur 61 exemples du tour « entre ... et ... » il n'y en a pas moins de 39, c'est-à-dire près des deux tiers, où le verbe de la phrase est *aler* (12 cas), *partir* (9 cas), *monter* (a cheval), *remonter, descendre* (7 cas), *chevaucher* (5 cas), *metre* (se metre en un ostel), *remetre* (2 cas), *movoir* (1 cas), *torner* (1 cas), *entrer* (1 cas).

Telle est selon nous la genèse du tour « entre ...et... » et telles sont ses caractéristiques. On arrive encore au même développement par une autre voie, qui toutefois n'aurait sans doute pas suffi à elle seule à conduire au but. Si, au lieu de mettre au début de l'évolution le sens partitif de *entre*, nous partons du sens « local » transposé au figuré (5° de Littré), nous remarquons certains verbes dont la signification se prêtait à une extension de l'emploi de *entre*. Ainsi le verbe *parler*. Rien de plus naturel que de dire « Nous en parlerons *entre lui et moi* », « Ils parlèrent *entre le maitre et le valet* jusqu'à ce que tout fût réglé » C'est là l'emploi normal de *entre*. Mais que se présente par ailleurs l'emploi encourageant de *entre* au sens partitif avec tout le développement qui a suivi, et une phrase « Longue-

ment parlerent entre la reine et Galaad » (*Queste del Saint Graal*, 20, 31), où *entre* en son sens traditionnel est étroitement accolé à *parlerent*, pourra facilement s'interpréter comme si « entre la reine et Galaad » était indépendant du verbe et simplement destiné à compléter le sujet, en d'autres termes comme si cette phrase était l'équivalent, sauf une légère nuance additionnelle de confiance et d'intimité, d'une phrase « La reine et Galaad parlerent longuement ». On pourrait faire des remarques analogues au sujet du verbe *manger* et d'autres encore sans doute. Mais il reste que, dans tous ces cas, s'il y a eu extension d'un emploi traditionnel, l'invitation tout au moins est venue du développement qu'avait pris de lui-même et sans secours étranger le sens « partitif ». C'est donc bien là qu'est l'origine dernière de notre tour.

Nous avons noté les mots qui se présentent le plus souvent avec le tour nouveau : *roïne*, *parenté*, *gent*, *compaignon*, *ecuyer*, etc. On remarquera que tous ces termes sont précisément ceux qui ont des chances d'apparaître comme les éléments d'un sujet composé. Nous pouvons répéter indéfiniment l'analyse que nous venons d'appliquer au verbe *parler*. Un exemple cité tout à l'heure « Un jor estoient entre le roi et la roine et mon seignor Gavain as fenestres del palais » perdrait sans doute une légère nuance où se marque l'intimité des trois personnages, mais ne serait pas transformé dans son essence s'il se présentait sous la forme « Un jor estoient li rois et la roine... as fenestres del palais ».

La ressemblance profonde des deux tours était si vivement sentie qu'on leur donne même place dans la phrase et qu'au point de vue de l'accord avec le verbe ils se comportent de même façon. Si l'on cherche à formuler des règles de position et d'accord, on verra en effet qu'elles s'appliquent telles quelles à l'un comme à l'autre cas. Voici ces règles que nous illustrerons par des exemples où interviendront « il et Gavains » ou son substitut occasionnel « lui et Gavain », d'une part, « entre lui et Gavain » d'autre part. Nous négligerons le cas de « lui et Gavain » régime qui demanderait une légère modification des règles, mais qui dans le fond ne se sépare pas des autres cas.

I. — Les deux tours se placent de préférence après le sujet

et le verbe. Le sujet peut du reste soit venir en tête de la phrase, soit en cas d'inversion passer après le verbe ou même disparaître tout à fait. Quand la troisième personne seule est en jeu, le verbe est au singulier, mais il peut à l'occasion être au pluriel, surtout quand on a affaire uniquement à des substantifs :

a. — Et quant il sera jors, fet elle, si en irons *moi et vous*.
Lancelot, III, 159, 13-4.

Sire, Raoulés se combat,
il et Connars, pour le mestier.
Jeu de Saint Nicolas, 628-9.

Atant es vos venu en place
dans Ysengrin, *il et s'amie*.
Renart, Va, 310-2.

Ains i sejorne volontiers
lui et sa gens a mout grant aise.
Escoufle, 450-1.

Mout menerent grant joie *et lui et Clarembaut* [1].
Florence de Rome, 5053 [1].

b. — Nos ne cevaucerons *entre moi et toi* fors de nuis.
Mort Artu, p. 5

Si escouta la messe que li preudons chanta *entre lui et son clerc*.
Queste del Saint Graal, 62, 30.

Et lors se part Lancelot de laienz *entre lui et ses compaignons*.
Id., 3, 20.

Et lors se part de la croix *entre lui et son escuier*.
Id., 61, 3.

Atant se remetent en la bataille *entre le roi Yon et mon seigneur Yvain*.
Mort Artu, p. 230.

II. — En l'absence d'un sujet exprimé les deux tours peuvent venir devant le verbe, qui est alors toujours au pluriel. Cette position est particulièrement fréquente dans le cas où l'un des éléments en question est un pronom de la première ou de la deuxième personne :

a. — *Moi et Ysiaut*, que je voi ci,
en beümes.
Folie Tristan de Berne, 176-7 [2].

---

1. Ce dernier exemple est emprunté à Titz, *ouvr. cité*, p. 46.
2. Éd. Bédier, 1907.

Menti a vers moi et mespris
de che qu'il a autrui apris
le lai que *moi et lui* feïsmes.
Gerbert, 4083-5 [1].

Lui et Grinbert sans delaier
s'en sont desoz le pont issu.
Renart, XIII, 2346-7.

b. — Et ce est cil dont *entre moi et vos* avons toute jour parlé.
Queste del Saint Groal, 9, 24.

Or connois je bien que *entre vous et Boort* iestes li doi chevalier ki plus me destorbastes a cele assamblee a faire ma volenté.
Mort Artu, p. 44.

Entre lui et son compaignon
corant en vienent au gainnon.
Renart, X, 593-4.

III. — Il est assez rare que « il et Gavains » vienne entre le sujet et le verbe. Tobler en cite trois exemples [2] : nous en reproduirons un. Nous ne savons si on trouve « lui et Gavains » aussi dans cette position. Le verbe est au pluriel :

a. — Si atira on que mesires Pieres de Braichoel, *et il et se gent*, manroient u palais.
Robert de Clari, 55.

b. — Or dist li contes que quant mesire Gavains, *entre lui et Gaheriet*, furent monté... si chevauchierent.
Mort Artu, p. 16.

C'est le seul exemple que nous connaissions où le tour « entre ... et ... » soit ainsi placé [3].

Si notre explication des origines du tour « entre lui et Gavain » est exacte, il est certain que c'est ce tour qui a modelé sa position et sa syntaxe sur l'exemple de l'autre. En effet tant que *entre* conservait son sens local, il ne formait avec ses régimes qu'une simple locution adverbiale dont la position

1. Éd. Mary Williams, t. I, 1922.
2. *Vermischte Beiträge*, t. I, 2e éd., 1902, p. 229.
3. Voir d'autres classifications du tour « entre ...et... » dans Titz, *ouvr. cité*, p. 21-6 et dans Laubscher, *The Syntactical Causes of Case Reduction*, 1921, p. 90-3.

dépendait, en prose du moins et dans la langue de la conversation de celle du verbe. Il ne pouvait donc ni se choisir dans la phrase une position variable à son gré par rapport à celle du verbe ni à plus forte raison exercer une influence petite ou grande sur le nombre de ce verbe. C'est seulement quand *entre* a débordé de son cadre primitif, et quand il a étendu son sens partitif en prenant une valeur dynamique qui n'était pas la sienne d'entrée de jeu qu'on a dû remarquer la ressemblance qu'il présentait avec le sujet ou avec le régime d'un verbe, c'est seulement à ce moment-là qu'on a été amené à en calquer le jeu sur celui de « il et Gavains » ou de « lui et Gavain ».

On conçoit du reste qu'à mesure que le tour se rapprochait davantage du sujet ou du régime composé de type courant, la nuance particulière qui avait été sa raison d'être a pu perdre de sa vivacité et de sa couleur jusqu'à s'effacer parfois [1]. On a recherché le tour d'abord pour ce qu'il disait et peu à peu on en est venu à le préférer pour la façon dont il le disait. La forme a fait oublier le fond. On a fini par ne voir là qu'un artifice de style. Soit cette phrase de la *Queste del Saint Graal* : « Lors s'en issi *entre li et deus charpentiers* et vint a l'Arbre soz qui Abel avoit esté ocis. Et quant ele fut la venue... (224, 5-6). On peut dire qu'il s'agit ici d'une œuvre d'une suprême importance et que la tournure « entre li et... » fait ressortir avec toute raison la nécessité de l'étroite collaboration entre la femme de Salomon et les deux artisans que réclame l'achèvement de cette œuvre. On peut croire aussi que l'auteur a voulu éviter avant tout un banal complément comme « avec deus charpentiers » ou un sujet composé comme « ele et deus charpentier » qui met en un trop vif relief le rôle des deux artisans. Il est vrai qu'il aurait pu écrire : « Lors s'en issi *li et deus charpentiers* » où la répétition du sujet *li* après le *ele* déjà contenu en puissance dans le verbe fait ressortir le rôle de la femme. En effet, et nous sommes convaincu que dans une phrase de ce genre les deux tournures ont la même valeur. C'est donc que « entre lui et... » s'est affaibli. L'auteur a préféré ce tour

1. Voir les remarques analogues de Tobler sur le tour « li seneschaus il et ses frere », qui lui aussi peut perdre à l'occasion la nuance de sens qui lui est propre : *art. cité*, p. 229.

à l'autre parce qu'il lui semblait mieux répondre à la dignité du passage.

Non qu'il écarte l'autre entièrement : « Et messires Gauvains, qui au tornoiement estoit venuz *lui et Hestors*, aidoient a cels defors » (196, 9-11). Il est toutefois remarquable que ce soit le seul emploi de ce type que nous ayons dans la *Queste*. Il y a dans le roman 4 autres exemples des pronoms régimes employés à titre d'auxiliaires du sujet ; mais ce sont des cas différents : *moi et vos* 57, 12, *ne toi ne autres* 137, 33, ou *moi* 176, 27, *li* 41, 15, seuls pronoms d'une phrase sans verbe. Au contraire le tour « entre... et... » est employé dans 15 cas, dont 14 nous offrent *lui* ou *li* et un substantif (11 cas) ou deux substantifs (3 cas). Dans les 11 cas où le pronom de la troisième personne est accompagné d'un substantif, 4 exemples sont exactement semblables à celui que nous offre la phrase « Lors s'en issi entre li et deus charpentiers » (33, 26 — 61, 3-4 — 209, 19 — 277, 21-22) et les six autres ne s'en distinguent qu'en ce que le sujet du verbe est exprimé au lieu d'être sous-entendu (3, 20-1 — 28, 30 — 32, 9 — 62, 31 — 172, 23-4 — 273, 7). Il est visible que l'auteur de la *Queste*, sans s'interdire absolument le tour « lui et Gavain » comme auxiliaire du sujet, préfère toutefois l'autre tour, « entre lui et Gavain ». Nous aurons à revenir sur cette question.

Parfois, tout en comptant sur la note de dignité que l'emploi de « entre... et... » communique à la phrase et sans renoncer non plus à la nuance originelle qui a fait la première fortune de ce tour, on lui demande en outre des services d'un ordre plus humble. Qu'on en juge par les exemples suivants, qui sont tous empruntés aux romans de *Renart* et qui ont l'air de relever de la même méthode :

> Et li prestres, li maveis cox
> qui dex doint mal giste et pou pain
> *entre lui et s'orde putein*.
>
> I, 904-6.

> Aprés se mettent ou chemin
> *entre Hersent et Ysengrin*.
>
> II, 123 5-6.

> *Entre lui e son conpaignon*
> corant en vienent au gainnon.
>
> X, 593-4.

Atant se metent au frapier
entre Renart et Ysengrin ;
ne tindrent voie ne cemin.

XI, 60-2.

Atant se metent el senter
entre Renart et Ysengrin;
onques ne gerpirent cemin.

XI, 218-20.

Entre Renart et le tesson
andui descendent au perron.

XI, 1749-50.

Puis sont dedens la nef entré
entre lui e dame Hersent.
Ysengrin au nager se prent.

XIII, 1030-1.

Atant se metent el cemin
entre Coflet et le mastin.

XIII, 1187-8.

Et chevaucherent le troton
entre Renart et le moton.

XIII, 1829-30.

Vos me soliés tant amer
entre vos et sire Grinbert.
Or verrai qui ami m'i ert.

XIII, 2070-2.

Departis sont lieiz et joianz
entre Renart et le tesson.
Grinbert s'en va en sa meson.

XIII, 2350-2.

Atant s'en tornent cele part
entre seigneur Noble et Renart
et Ysengrin son bon ami.

XVI, 883-5.

Bien en cuide runger l'eschine
entre lui et dame Hermeline.

XVI, 513-4.

Biau sire, si n'ira íl pas,
fet le tesson sire Grinbert,
entre moi et frere Hubert
iron, mes qu'il ne vous desplese.

XVII, 1530-3.

N'y a-t-il pas là un procédé visible pour remplir avec le seul

sujet un vers tout entier et amener ainsi à la fin de l'octosyllabe une rime commode ?

On remarquera que dans tous ces exemples de *Renart*, sauf le premier, le tour « entre... et... » est accolé au sujet, exprimé ou sous-entendu. Les exemples où dans des conditions analogues il accompagne un régime sont en effet beaucoup plus rares que ceux du premier cas dans la littérature du XIIe et du XIIIe siècle. Il ne faut pas nous en étonner : à la même époque le régime composé « lui et Gauvain » a bien l'air d'être moins fréquent que le sujet composé « il et Gauvains » ou avec le pronom oblique « lui et Gauvain » [1]. Et à supposer qu'on ne fasse pas intervenir ici pour régler une question de fréquence le parallélisme des deux tours, on peut s'attendre à ce que les textes nous offrent plus souvent des cas où plusieurs sujets s'unissent étroitement pour une action commune, ce qui est le sens de *entre*, que des cas où plusieurs régimes se rassemblent étroitement pour subir une action commune.

Le tour « entre lui et Gauvain » en est donc arrivé à devenir avant tout l'équivalent plus ou moins nuancé du sujet composé « il et Gauvains » ou de « lui et Gauvain » employé comme auxiliaire du sujet. Cette équivalence se marque très explicitement dans certains exemples : « Boors se parti celui jor meesmes del roi de Norgales entre lui et sa compaignie et mesire *Gavains* avoec aus » (*Mort Artu*, p. 40). Il est vrai que dans le même roman nous lisons un peu plus haut : « Ensi s'en vont grant aleüre, entre lui et le chevalier et *un escuier* avoec aus » (p. 15). Et on pourrait ne voir là qu'un exemple de ces fluctuations dont nous avons déjà parlé et qui trahissent simplement une incertitude de l'usage — peut-être même de l'usage du seul copiste. Mais voici qui est plus concluant : « Si s'en vont entre le chevalier et la damoisele *et d'autre part Hectors et li escuiers* » (*Lancelot*, I, 327, 5-6). On voit que les deux groupes « entre le chevalier et la damoisele » et « Hectors et li escuiers » sont sur le même plan et jouent le même rôle syntaxique. L'auteur a cherché à unir la correction et la variété. Mais cette dissy-

1. La catégorie 6 de M. Titz où sont rangés les exemples de « entre... et... » régime n'en contient qu'une huitaine, qui ne sont pas assurés dans tous les cas.

métrie voulue est très instructive. Elle nous montre non seulement le tour « entre... et... » dans la fonction d'un sujet de tout point équivalent au sujet composé du type ordinaire qui vient après, mais elle nous permet d'apercevoir une fois de plus avec quelle facilité ce tour se prête à des jeux de style, à quel point il résulte d'un choix conscient et réfléchi, en un mot combien il est « littéraire ».

Nous en donnerons une dernière preuve qui achèvera notre démonstration. Nous reprendrons à cette occasion des remarques que nous avons déjà faites, mais dont nous n'avons pas encore tiré toutes les conclusions où elles tendent. Revenons à la *Queste del Saint Graal* qui est un très bon représentant du roman en prose du début du XIIIe siècle et qui est de surcroît l'œuvre d'un maître écrivain. Comment le livre se comporte-t-il à l'égard du tour *entre lui et Gauvain*? Nous savons qu'il en offre 15 exemples. Nous savons aussi qu'il a par ailleurs 5 exemples du pronom oblique employé comme auxiliaire du sujet. L'auteur a donc des préférences pour le premier tour, mais il n'a pas reculé devant le second. Il n'hésite pas à écrire : « Et lors en irons *moi et vos* aprés le chevalier » (57, 12), ou « Et messires Gauvains, qui au tornoiement estoit venus *lui et Hestors*... » (196, 9-10). Il y a là un éclectisme qui nous semble assez naturel et que nous nous attendons à retrouver dans les autres romans, ou tout au moins dans les autres romans arthuriens de la même époque.

Prenons par exemple la *Mort Artu* qui dans le vaste *Lancelot* en prose suit la *Queste del Saint Graal* : c'est une œuvre de même étendue, traitant de matières semblables et également le fait d'un écrivain consommé. Or ici la note change. Nous relevons jusqu'à 61 exemples du tour « entre lui et Gauvain ». Il est évident que l'auteur a une prédilection pour ce tour, et nous nous demandons si on observerait, dans un ouvrage quelconque du XIIe ou du XIIIe siècle d'étendue analogue, une pareille proportion. Voyons maintenant les exemples du tour « lui et Gauvain » employé comme auxiliaire du sujet. Or, nous l'avons dit, *il n'y en a pas un seul*. Est-ce un hasard ? Le nombre si élevé des exemples de l'autre tour est-il un autre hasard ? Nous croyons qu'il y a corrélation entre les deux faits. Il n'y a pas d'exemple du pronom oblique fonctionnant comme

sujet, parce que l'auteur n'admet pas dans son livre un emploi qui lui semble appartenir exclusivement à la langue parlée. Et si les exemples du tour avec *entre* sont si nombreux, c'est que l'auteur ne le choisit pas seulement pour sa valeur propre, mais l'utilise comme un *substitut* de l'autre. Il est probable que dans la conversation il emploie des *moi* et des *lui* en fonction de sujet et qu'il apprécie la densité et la vigueur de ces formes pleines. Comment retenir ces avantages précieux sans tomber dans une familiarité qui lui ferait en ces belles et nobles histoires du Graal l'effet d'un vulgarisme ? C'est justement la préposition *entre*, prise dans son sens étendu, qui lui permettra de réaliser ce tour de force. « Entre lui et Gauvain » est, dans la *Mort d'Artu* en nombre de cas une forme de compromis : elle conserve la consonance d'un pronom auquel on tient, mais elle la justifie syntaxiquement et l'enchâsse même dans un contexte de haute allure [1].

L'analyse du procédé nous permet de voir combien était forte la poussée des emplois nouveaux du pronom personnel (*moi*, *lui* pour *je*, *il*), mais elle nous permet aussi d'en mesurer au juste la valeur sociale et d'apercevoir les limites de leur influence. Nous ne savons si ce procédé a été adopté, ou imaginé indépendamment par d'autres. Il témoigne d'une certaine recherche de style. Bien des écrivains n'ont pas dû y songer ou, s'il se présentait, l'ont écarté comme confinant au maniérisme. *Aucassin et Nicolette* n'a pas d'exemple de l'emploi nouveau du pronom personnel et il n'a que deux exemples de *entre* « explétif » qui, du reste, ne semblent pas être exempts d'arrière-pensée. Villehardouin ne connaît, quand il écrit, ni l'un ni l'autre usage [2]. Son attitude, bien interprétée, confirme le témoignage de la *Mort Artu*.

Concluons que, loin d'expliquer la révolution qui s'est produite en ancien français dans le paradigme du pronom personnel,

---

1. On se demande si des remarques de ce genre pourraient être invoquées à titre d'argument quand on discute l'hypothèse d'un auteur unique pour le *Lancelot* en prose.

2. M. Titz cite d'après l'éd. Michaud-Poujoulat : « Et chevaucherent *entr' aus et les Grieux* », *ouvr. cité*, p. 23. Nous ne retrouvons pas le passage dans l'éd. de Wailly.

le tour « entre lui et Gauvain », quoique d'origine indépendante, s'est au contraire modelé sur l'emploi nouveau de *moi* et de *lui* et doit à cette docilité même une grande partie de son succès.

VII

Malgré son origine différente, le pronom de la troisième personne répond essentiellement au même besoin que ceux de la première et de la deuxième. Il a les mêmes fonctions et appartient au même groupe. C'est pourquoi jusqu'ici nous ne l'avons pas distingué des autres ; tout ce que nous avons dit vaut pour l'ensemble du paradigme, nos exemples ont été empruntés à toutes les personnes. Il reste toutefois que de par son origine il a une forme qui ne ressemble pas à celle de ses compagnons. On voit tout de suite la parenté de *je me moi nous* et de *tu te toi vous* ; on n'hésite pas un instant à faire rentrer dans la famille *se soi* du réfléchi. Mais avec *il, ele, li, le, la, lui, li* : *il, eles, lor, les, eus, eles* nous abordons un groupe de gens dont le costume ne rappelle guère l'uniforme des autres. Il serait surprenant que cette différence de structure n'ait pas abouti ici ou là à quelques divergences dans le fonctionnement du mécanisme. Et en effet le simple rapprochement de « appelez-*moi* » ou « calme-*toi* » et de « appelez-*le* » ou « calme-*la* » montre que la troisième personne peut faire bande à part à l'occasion. Elle présente d'autres singularités. L'une d'elles mérite de retenir notre attention ici, car observée de près elle peut nous aider très efficacement dans la recherche que nous avons entreprise.

La déclinaison du pronom de la troisième personne présente au XIIe siècle un point faible, et même d'extrême faiblesse. Il n'y a aucune différence de forme entre le cas-sujet singulier et le cas-sujet pluriel. Le latin avait *ille* et *illi*, mais par suite de développements phonétiques qui ne nous intéressent pas ici, ces deux formes se sont réduites à une en passant en français. La langue du XIIe siècle ne connaît plus que *il* pour les deux nombres. Voilà pour le masculin. Pour le féminin le cas est plus douteux : en théorie *elles* est assurément distinct de *elle*,

mais l'*s* qui a été certainement prononcé au début de la tradition l'a-t-il été longtemps ? L'était-il encore au milieu ou à la fin du XIIe siècle ? Et à supposer qu'il ait été conservé à cette époque, et plus longtemps peut-être, dans la langue littéraire, comme il nous semble probable, n'était-il pas négligé déjà par le parler familier même des gens cultivés ? Autant de questions que nous devons laisser sans réponse et dont heureusement la solution ne nous est pas indispensable. *Il* était plus employé, et c'est *il* qui a exercé l'influence dominante sur le développement du pronom de la troisième personne.

Nous avons peine à nous représenter aujourd'hui les difficultés qui pouvaient résulter de la double signification de *il*, car nous avons encore les deux *il* et il ne nous semble pas qu'ils nous donnent la moindre tablature. Mais c'est que les choses ont bien changé depuis le XIIe siècle. On a ajouté un *s* à *il* pluriel au cours des temps et cet *s* a fini par se prononcer. Il se fait sentir régulièrement devant une voyelle : *ils arrivent* ne sonne pas comme *il arrive*. Il n'y a là toutefois qu'un secours intermittent, qui dans bien des cas nous ferait défaut. Mais en toutes circonstances *eux* peut nous tirer d'affaire : « il mange le premier à 11 heures et *eux* [ils] mangent vers midi ». Or cet emploi de *eux* a été justement en son temps une grande innovation : le français ne l'a pas toujours connu. Qu'on retranche par la pensée l'*s* de *ils* et qu'on suppose pour un moment que *eux* est uniquement un complément de préposition, et on verra le problème qui s'est posé devant les gens du XIIe siècle.

Les écrivains de l'époque ont été gênés moins que la grande masse de leurs contemporains. Ils avaient à leur disposition, on se le rappelle, une conjugaison où chaque forme avait une terminaison distincte et où par conséquent du fait même de ces désinences variées la clarté était facile à obtenir. Sans doute cette variété de formes n'appartenait plus guère qu'à la langue littéraire, mais là du moins elle se maintenait de toute la force que lui assurait une longue tradition. Pourtant il est des cas où même les écrivains ont dû sentir la gêne. Philippe de Novare, en présence d'un de ces cas, s'en est tiré comme s'en tirerait un homme de notre époque : « Molt en orent grant joie, et distrent a Phelippe de Nevaire qu'*il* voloyent que *il* fust le couteau, et

eaus seroyent la pièce de char, et poroyt tailer et partir a son gré » (*Mémoires*, II, CLXXIII) [1].

Serait-ce donc que *eus* comme sujet direct d'un verbe est déjà connu dans la seconde moitié du XIIIe siècle ? Dans ce cas cet emploi remonte-t-il beaucoup plus haut ? Voici des écrivains du même siècle, mais plus anciens, qui ignorent cet artifice, ou qui ne croient pas devoir y recourir. On trouve dans la *Queste del Saint Graal* :

« Et vos estes donc alé », font cil. Si lor lessent corre les chevax. Et cil qui gueres nes redoutent, encore soient *il* plus que *il* et soient a pié et cil a cheval, et treent les espees (230, 2-5).

Jean Renart à son tour écrit :

Nature les prent et remort
k'*il* les a norris et *il* lui.

Escoufle, 2274-5.

Ces deux passages sont irréprochables du point de vue de la syntaxe du temps, mais on avouera qu'ils exigent une assez grande somme d'attention de la part du lecteur, ou si le livre était lu à haute voix devant un public, de la part de l'auditeur. Croira-t-on que, dans une conversation familière, on pouvait exiger cet effort d'un interlocuteur distrait ou indifférent, alors surtout que dans le parler courant, comme nous l'avons indiqué, les terminaisons des verbes étaient devenues de bonne heure aussi peu transparentes qu'elles le sont aujourd'hui. Il faut nous attendre à trouver des devanciers à Philippe de Novare, et qui peut-être ont été plus hardis encore.

Nous n'invoquerons pas ici le passage suivant du *Tristan* de Thomas :

Tuit sunt a un de l'espouser
il del prendrë, *els* del doner.

419-20 [2].

La tournure est parfaitement claire, en même temps que très ingénieuse, et *els* est opposé à *il*. Mais il n'y a pas de

1. Éd. Kohler, 1913.
2. Éd. Bédier, 1902-5.

verbe dans la seconde partie de la phrase. Nous sommes dans le cas que nous avons défini tout au début de cet article. Le pronom personnel peut s'employer à la forme oblique sans le secours d'aucun autre pronom, à titre d'auxiliaire d'un sujet exprimé ou sous-entendu, à condition que ce pronom placé dans un membre de phrase séparé soit lui-même indépendant de tout verbe exprimé. Nous renvoyons aux exemples que nous avons cités. On y voit qu'en pareille circonstance *lui* se comporte comme *moi* ou *toi*. De même qu'on disait : « De mon duel m'eüst osté hors — s'il eüst l'ame et *moy* le corps » (*Galeran*, 4377-8), on disait aussi : « Elle a son cuer et *li* le sien » (*id.*, 2597). Il est clair que la difficulté de décider entre singulier et pluriel, dès qu'on a affaire à *il*, n'a rien à voir ici. Tous les exemples en question subsisteraient même dans le cas où le pronom-sujet de la troisième personne eût distingué les deux nombres aussi nettement que le font *je* et *nous*, *tu* et *vous*.

Voici qui est bien différent. On lit dans *Gormont et Isembart* :

> Isembart dist a sa voiz clere :
> « U fuiez vus, gent esguaree...
> Turnez ariere les estrees... »
> Et *eus* si funt sans redutee :
> ariere tornent les estrées.
>
> 489-98.

et quelques pages plus loin :

> Et Isembart lur crie e dit : ...
> « Defendez vus, dolenz, issi
> com pur vos vies garantir. »
> Et *eus* si funt des que l'ot dit.
>
> 591-8 [1].

Ainsi dans un texte qu'on date du premier tiers du XIIe siècle — c'est-à-dire au moins cent cinquante ans avant Philippe de Novare — *eus* placé devant un verbe et marquant une nette opposition à un sujet précédent nous apparaît déjà lui-même dans un rôle de sujet. Ce qui est plus surprenant encore, c'est que le sens du passage ne réclamait nullement cette hardiesse.

1. Éd. Bayot, 2e éd., 1921. Au vers 598 le ms. porte « *geke* lot dit ».

De par la construction de sa phrase, et pris entre deux *il* pluriels qui renvoyaient à des sujets différents, Philippe de Novare était tenu d'éclairer sa lanterne. « *Il* seroyent la pièce de char » au lieu de « *eus* seroyent... » n'était pas absolument impossible — comme nous l'ont prouvé l'*Escoufle* et *la Queste* — mais quelle phrase obscure, et comme la vigueur de cette comparaison énergique en eût été atténuée! Mais dans les deux passages de *Gormont et Isembart* que nous venons de citer, *il* n'aurait pas seulement été plus conforme aux traditions grammaticales, il aurait été parfaitement clair. *Eus* n'a donc pas été mis là pour tirer l'auteur d'une difficulté accidentelle. Il a l'air d'être, dans la langue de l'auteur, un simple doublet de *il* pluriel qu'on peut faire alterner avec *il* à sa guise et sans que le sens vous y force.

Y a-t-il ici quelque chose de particulier à l'écrivain auquel nous devons *Gormont et Isembart*? A priori le fait semble peu probable. Et en effet d'autres exemples de l'époque viennent témoigner que nous sommes là en présence d'un développement, très inattendu peut-être, mais en tout cas bien établi et assuré. Béroul dans le dernier tiers du siècle écrit :

> Qant home et feme font pechié,
> s'*auz* se sont pris et sont quitié,
> et s'*aus* vienent a penitance
> et aient bone repentance,
> Dex lor pardone lor mesfait.
>
> *Tristan*, 2345-9 [1].

Ici ce n'est pas seulement Philippe de Novare qui est dépassé, mais l'auteur de *Gormont et Isembart* lui-même. Car ce dernier, s'il employait *eus* au lieu et place de *il* pluriel, le séparait au moins du verbe par l'adverbe *si*, ce qui permettait de laisser sur le pronom le léger accent qui lui appartenait par droit d'héritage. Mais Béroul va plus loin : non seulement chez lui *aus* n'a pour le sens pas plus de valeur que *il*, mais il le met immédiatement devant le verbe, en position telle qu'il ne peut guère lui rester un accent quelconque. Bizarrerie de Béroul? Nullement. Dans son étude sur la date et sur les causes de la

1. Au v. 2346 le ms. porte « s'anz ». La correction est due à G. Paris ; M. Muret la propose en note ; nous croyons qu'il n'y a pas de doute.

réduction des cas dans le pronom personnel en ancien français, M. H. L. Humphreys a donné une liste de passages antérieurs à 1200 où l'on voit apparaître *moi*, *toi*, *lui*, *eux* dans un rôle de sujet ou d'auxiliaire du sujet [1], et parmi ces exemples il ne s'en trouve pas moins de quatre qui nous montrent *eus* employé comme le fait Béroul. Ils sont empruntés au *Bestiaire* de Philippe de Thaon, au *Psautier d'Oxford*, à la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît, aux *Légendes de Marie* d'Adgar. Citons l'exemple du *Psautier* : « La tue verge et li tuns bastuns *els* mei conforterent. »

A quoi rime cet emploi que rien de ce que nous avons vu jusqu'ici ne nous avait fait prévoir ? Le *moi* du tour « moi et Gavain » supplémente un *je* précédemment exprimé ou sous-entendu, le *toi* de « Je bois plus que toi » se glisse dans des phrases où n'apparaît aucun verbe : tous deux se préparent ainsi peu à peu à enlever à *je* et à *tu* certaines de leurs fonctions, celles où *je* et *tu* échappant plus ou moins complètement à la sujétion du verbe avaient à s'affirmer par eux-mêmes. Pareillement et dans les mêmes circonstances « il et Gavain », « se il non » font place parfois à « lui et Gavain » et à « se lui non ». Mais dans aucun cas il n'est question un instant de se débarrasser de *je*, *tu*, *il* en position faible, c'est-à-dire utilisés comme marque de la personne. Et *je*, *tu*, *il*, *ils* dans cet emploi sont plus vivants que jamais. Or, dès le commencement du XIIe siècle, nous assistons à une tentative qui se propose, non pas de compléter *il* pluriel ou de le suppléer en certains cas déterminés, mais de le remplacer totalement et tout net. Les exemples que nous venons d'examiner ne permettent en effet pas d'autre interprétation.

C'est donc que *il* pluriel ne souffrait pas seulement, en certains cas, de la même faiblesse que *je*, *tu* et *il* : un remède identique eût suffi en cette occurrence à y parer fort bien et y a suffi en effet. Ce *il* pluriel devait avoir une autre tare. Nous la devinons : il ne se distinguait pas de la forme du singulier. Une langue écrite, une langue littéraire peut supporter longtemps une pareille anomalie, mais le parler de la conversation où l'on est tenu de comprendre vite et de se faire comprendre

1. P. 143-4.

également vite, ne pouvait tolérer pendant des siècles la possibilité sans cesse menaçante d'une pareille équivoque. *Il* pluriel était condamné, — ou semblait condamné. Il fallait le remplacer. Comment ?

La solution ne saurait nous surprendre maintenant. De même que *ne* a fait place à *pas*, que *là* a en partie supplanté *ici*, que *là-bas* est venu occuper le poste devenu vacant par le transfert de *là*, de même enfin que pour redonner à la langue ce que lui avait fourni *li* féminin et ce qu'il ne pouvait plus lui fournir, *elle* s'est mué en régime sans perdre par là son ancienne valeur de sujet, de même *ils* pour cause d'obscurité a dû céder le champ à *eux*, qui est ainsi devenu sujet sans perdre sa valeur de régime. C'est aussi, nous nous en souvenons, l'histoire de « moi et Gavain », substitut occasionnel de « il et Gavain », et peu importe qu'ici le remplacement ne porte que sur un emploi déterminé, tandis que dans le cas de *ils* déplacé par *eus* il s'agit d'une éviction totale. La méthode est la même. Nous la connaissons bien. Forcée par des motifs dont l'intelligence et le contrôle lui échappent de renoncer à une forme grammaticale essentielle, la langue ne va pas très loin pour lui trouver un substitut, elle cherche dans le voisinage, par exemple dans le même paradigme ou dans le même petit groupe lexical ; c'est un rouage déjà depuis longtemps associé au rouage défaillant qui le remplace ; cette étroite association semble le rendre apte à se charger en cas de nécessité de la tâche du voisin ; le mécanisme donne l'impression de réparer automatiquement et par lui-même les pannes qui se produisent en cours de route.

L'innovation est ancienne. La plupart des exemples que nous venons d'en citer datent de la première moitié du XIIe siècle, quelques-uns appartiennent au premier tiers. Comme un emploi si nouveau n'a pu pénétrer d'emblée dans les textes, il faut en mettre les débuts en plein XIe siècle. On se rappelle que notre étude du tour « lui et Gavain » joint à un sujet nous a amené pour cette autre innovation à une date semblable. C'est bien au XIe siècle qu'a commencé ce travail de fermentation qui allait un jour modifier si curieusement l'emploi du pronom personnel, de même que c'est au XIe siècle, selon nous, que la déclinaison a commencé à faiblir dans le parler populaire ou familier pour préparer ainsi la plus profonde transformation qu'ait subie le

français depuis ses origines. Les deux mouvements se développent suivant une ligne parallèle et ils ont pu à l'occasion agir l'un sur l'autre, mais en leur essence, nous l'avons indiqué, ils sont indépendants. Il est intéressant toutefois de noter que le point de départ se place dans les deux cas à la même époque.

Les exemples de « lui et Gavain » dans un rôle d'auxiliaire du sujet apparaissent plus tard que ceux de *eus* au sens de « ils ». On peut en être surpris, car cette seconde innovation est à première vue autrement brutale que l'autre et il semble qu'elle aurait dû éveiller plus de scrupules parmi les écrivains. Mais il est à remarquer que nos exemples de *eus* sont tous empruntés à des œuvres anglo-normandes ou normandes ou en tout cas nettement dialectales. Leurs auteurs ont pu ne pas se laisser arrêter par des considérations de bon usage, de correction grammaticale qui retenaient les écrivains de la région du centre. Les nouveautés de leur syntaxe ne correspondent pas toujours à un développement plus avancé de leur parler quotidien, il est possible qu'elles ne traduisent parfois qu'une hardiesse plus grande à l'égard des règles et de la tradition. Nous allons peut-être le prouver.

Au XIIIe siècle les listes de M. Humphreys nous fournissent de nouveau nombre d'exemples de *eus* valant *il(s)* [1]. Sept sont empruntés à des documents datés de Rouen 1284 et 1285, deux sont datés de 1279 et semblent appartenir à la Flandre, un provient de la *Clef d'amors* (v. 2730). On voit que nous sommes toujours dans la même région dialectale ou à peu près. Nous ne nous en éloignons pas non plus avec neuf exemples du roman de *Fauvel* que nous ajouterons aux précédents et dont voici le type :

> Roys et contes jadis souloient
> grandement des biens qu'*eus* avoient
> fonder et doner les yglises ;
> mes *euls* maintenant les essillent.
>
> 1071-4 [2].

Gervais du Bus, s'il est bien l'auteur du 1er livre de *Fauvel*

1. P. 146.
2. Éd. Långfors, 1914-19.

était Normand d'origine, et en tout cas le manuscrit A sur lequel l'édition se fonde et qui est à peu près le seul à donner ces formes curieuses est un manuscrit normand.

Pourtant l'usage qui nous intéresse ici était bien connu à Paris et dans la région centrale. Si nous avions de ce domaine linguistique des textes du XIIe siècle écrits en langue populaire ou familière, nous l'y verrions sans doute apparaître, timidement peut-être, bien avant 1200. Au XIIIe siècle nous avons des œuvres de ce genre : *eux* s'y montre immédiatement, et il se glissera bientôt dans des textes de ton plus relevé. Seulement, en territoire purement français, on ne l'a pas laissé pénétrer dans les textes sans condition. *Eux* au sens de *il(s)* était déjà trop courant dans la langue parlée pour qu'on pût l'écarter sans autre forme de procès, mais il était du moins possible d'atténuer ce que l'innovation avait de trop choquant. On en était venu, sans toucher, il est vrai, aux autres fonctions de *eux*, à en faire de surcroît une marque de la personne : et comme tel on l'absorbait dans le verbe au point de lui faire perdre tout accent. C'est dans cette dernière conséquence qu'on avait bien l'air d'être allé trop loin. C'est pourquoi une série d'écrivains, Parisiens de Paris ou provinciaux écrivant à Paris pour le public de la capitale et des environs ou encore gens de leur province imitant le beau style de la langue de la cour, vont s'ingénier à civiliser ce *eux* un peu fruste en lui maintenant son accent traditionnel.

On s'y prendra de deux façons. Tout d'abord on reviendra à un procédé que nous avons noté déjà chez l'auteur de *Gormont et Isembart*. Entre *eux* et le verbe on insérera quelques mots qui détacheront le pronom et le forceront à conserver une certaine valeur phonétique. Dans son livre des *Métiers*[1] Estienne Boileau écrit : « Li quex deux preudesoumes jureront sur sainz, par devant le prevost de Paris, que *eus* tous ceus qui mesprandront an aucuns des articles desuz diz li feront a savoir au plus tost que il pourront par reson. » (LVII, 13). Ici c'est le régime qui est intercalé. De même : « ...que *eus* le mestier desus dit garderont... » (LXXXIV, 16). Ou bien c'est un adverbe : « ...que *eus* bien et loiaument encerche-

1. Éd. Lespinasse et Bonnardot, 1879.

ront... » (XCVI, 4), ou une spécification du sujet : « ...que *euls* chascuns endroit soy feront assavoir... » (LI, addition du ms. Lamare). Nous retrouvons ce procédé au XIVe siècle dans la *Passion du Palatinus* :

Il fait froit, alez vous chaufer,
et je irai entre eus escouter
que *eulz* de mon seigneur feront.
495-7.

et dans le *Comte d'Anjou* :

La contesse...
ot commandé a sa mesnie
si tost con Galopin tenroient
que *eulz* sans faute l'enyvrassent.
3595-601.

Il jurerent sus un livre
que *eulz* ja mes a la contesse,
ne pour loier ne pour promesse
secours n'aïde ne feront.
7368-72.

Un autre procédé consiste à n'utiliser *eus* marque de la personne que dans le cas d'inversion du sujet. Le pronom fait alors corps avec le verbe et il attire nécessairement sur lui l'accent du groupe verbal. Estienne Boileau déjà a connu cet artifice, bien qu'il n'y recoure qu'une fois et que partout ailleurs il emploie l'autre : « Li valez gantiers doivent chascun, chascun an, au mestre qui vent le mestier de par le conte d'Eu 1 den. a la Pentecouste, et par tant sont *eus* quite toute l'annee au mestre des semonses que il li font fere par devant li. » (LXXXVIII, 4). Les lettrés se sont montrés de plus en plus favorables à ce compromis ingénieux qui, tout en accueillant une initiative assez révolutionnaire, sauvegardait les droits du passé. Qu'on en juge par la longue liste d'exemples qui suit :

A paines donnent *eulx* draps linges
pour leurs peres ensevelir.
Jehan Le Fèvre, *Lamentations de Matheolus*, 1114-5 [1].

Peecheurs doivent ressoignier ;

1. Éd. Van Hamel, 1892.

que pensent *eulx* qu'il ne s'avisent
et que leurs pechiés ne desprisent.

Id., 2534-8.

Et y avoit grant foule et grant presse de seigneurs, chevaliers et gens d'estat, et telement que a painnes povoit on passer aus huis. Toutesvoies vindrent *eulz* jusques a la vieille chambre de la Royne.

Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, t. II, p. 258-9 [1].

Dient les docteurs que les Cantiques Salemon, soient *eulx* certes bien sobres, ne se lisoient anciennement fors par ceulx qui avoient .XXX. ans ou plus, affin qu'ilz n'y entendissent quelconque mauvaise charnalité. Jeunes gens donques nices et volages, que feront *eulx* a un tel livre, maiz a un tel feu, plus enflammant que feu grigois ou que fournaise a voirre ?

Gerson, *Contre le Roman de la Rose*, p. 40 [2].

Ainsi mesmement le firent les anciens des livres d'un poete nommé Archilocus, nonpourquant fussent *eulx* de grande mestrise, maiz ils nuisoient plus a bounes meurs de jeunes gens que ilz ne pourfitoient a leurs engins.

Id., p. 44.

Et se tu, Fol Amoureux, puisque ainsi te veult on nommer, se tu avoies repentance en ta vie de mains diz, lesquelx tu avoies fait en ta jeunesse par vanité, pour quoy les laissoies tu durer ? Ne devoient *eulx* pas estre brullez ?

Id., p. 35-6.

Quand nous fûmes l'un devant l'autre, nous mîmes pied à terre et aussi firent *eux* ; et furent chevaux baillés aux pages.

Froissart, *Chroniques* [3].

La coignee est desja mise
auprés des racines de l'arbre,
et feussent *eulx* plus durs que marbre,
briefment les tranchera tout ens.

Greban, *Mystère de la Passion*, 10183-6 [4].

---

1. Éd. Delachenal, t. II, 1916.
2. Éd. E. Langlois, *Romania*, XLV, 1918-9.
3. Éd. Buchon, 1837, t. II, p. 476, 2e col.
4. Éd. G. Paris, 1878. On notera que dans les deux exemples de Grébан nous avons affaire à des féminins. On sait que l'emploi de *il(s)* aux deux genres a été extrêmement fréquent au moyen âge, et l'est encore aujourd'hui dans la langue populaire.

Toutes les langues de ce monde
ne le sçaroient recenser
et parlassent *eulx* sans cesser.

Id., 15788-90.

Cet emploi, comme on sait, ne s'est pas maintenu dans la langue [1]. Nous aurons tout à l'heure à nous demander pourquoi. Pour le moment nous voulons confirmer par d'autres exemples parallèles et significatifs l'explication que nous venons d'en proposer [2].

Ille : illi n'a pas seulement donné *il* en français. Combiné avec l'adverbe *ecce* — *ecce ille, ecce illi* —, il est devenu au cours des temps le pronom démonstratif *cil*. Et de même que *il* n'a qu'une seule et même forme pour le singulier et le pluriel, de même *cil* est identique aux deux nombres. Le pronom démonstratif souffre donc de la même faiblesse que le pronom personnel de la troisième personne. Leurs fonctions ont beau être différentes, ils se trouvent en face d'une difficulté toute semblable, l'incapacité en de certaines conditions de distinguer entre l'un et le multiple. Si ceux qui vivaient en dehors du monde des lettrés ou des gens de haute culture, c'est-à-dire le plus grand nombre de ceux qui parlaient le français, avaient quelque peine à séparer *il aime(nt)* de *il aime*, à

1. Du reste, l'ancien usage qui consistait à mettre *eus* atone immédiatement avant le verbe a dû continuer, même au XIVe et au XVe siècle, dans la langue familière, et il pénètre encore parfois dans les livres ; ainsi dans ce passage des *Chroniques* de Perceval de Cagny, éd. Moranvillé, 1902, p. 146 : « Et ne demoura gaires que noz gens entrerent en la place. Ledit Glacidaz et autres des plus grans de la place, quant ilz virent que *eulx* estoient prins, pour eulx sauver cuiderent recouvrer une des tours ; mais pour la presse qui fut tres grande sur leur pont, le pont rompit et fut ledit Glacidaz et plusieurs autres noyez... ».

2. L'italien s'est trouvé dans le même embarras que le français, n'ayant qu'une forme *elli* (passée à *egli, ei, é*) pour le singulier et le pluriel. Il y a remédié en empruntant la terminaison *-no* à la 3e pers. plur. des verbes : d'où *eglino*. (Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch*, 1904, § 205 3). *Eglino* semble avoir entraîné plus tard *elleno* pour le féminin. Ces formes un peu lourdes n'ont pas résolu définitivement le problème. De là tout un développement, très analogue en nombre de points à celui du français, où l'on voit les formes du régime arriver à remplacer celles du sujet.

cause de la chute des désinences finales de la conjugaison, il est clair qu'ils n'étaient pas beaucoup plus avancés quand il leur fallait démêler entre *cil ki aime(nt)* et *cil ki aime*. Le problème dans les deux cas était identique.

La solution a-t-elle été la même ? La réponse n'est pas douteuse [1]. Au moment même où apparaît *eux* au cas-sujet comme simple marque de la personne, on voit se glisser dans les textes *ceus* dans le rôle de *cil* pluriel. Voici le témoignage du *Roland* :

Icels d'Alverne i sunt li plus curteis. 3796.
Les colps des mielz, *cels* sunt de Durendal. 2143.

M. Humphreys enregistre en outre un exemple de Philippe de Thaon et plusieurs exemples des *Quatre livres des Rois* [2]. Pour le XIIIe et le XIVe siècle les témoignages abondent. Ce changement d'emploi de *ceus* est bien connu et d'ordinaire on ne s'y arrête pas, car *ceus* employé comme sujet étant resté dans la langue nous apparaît tout naturel. *Eus* servant de sujet pluriel dans des cas où il se borne à marquer la personne a au contraire totalement disparu, et il nous choque. Écoutons plutôt ce que disent les éditeurs d'Estienne Boileau : « C'est par analogie erronée que *eus*, *euls* sont employés en guise de sujet pluriel au lieu de *il*..., cette faute grossière se renouvelle trop fréquemment. » Si *ceus*, après une victoire passagère, avait

1. Comme dans le cas de *il*, les bons écrivains ont tenté de maintenir tant qu'ils ont pu, même quand il y avait opposition entre le singulier et le pluriel et au risque d'aboutir à une phrase obscure ou laborieuse, l'unique forme *cil* transmise par la tradition. Voir un exemple significatif de la *Queste del Graal* à la p. 435.

2. *Ouvr. cité*, p. 133. Par la considération d'un exemple de Chardri « *Ceus* l'amenerent cele part », M. Humphreys a été conduit à une conclusion, semblable à la nôtre, mais qu'il n'admet que dubitativement et à titre accessoire : « This is possibly a device to distinguish the nominative singular demonstrative from the demonstrative plural, as another example from the *Josaphaz* may indicate : *Ceus* s'en partent, et *cil* remaint » (p. 140). Voir aussi pour le cas de *il* remplacé par *eus*, p. 163. M. Titz avait déjà nettement signalé la difficulté que présentait pour la langue parlée l'identité phonétique de *cil* singulier et *cil* pluriel, et bien vu que l'emploi du cas-régime comme sujet était un remède à cette difficulté (*Ouvr. cité*, p. 52).

de nouveau cédé la place à *cil*, comme *eus* a dû s'effacer un jour devant *il*, après avoir tenté de le remplacer, quelle multitude d'exemples il aurait fallu ajouter à la liste ainsi ouverte des « fautes grossières » ! Mais ce n'est pas le succès ou l'insuccès final d'un mouvement qui en change la nature. Il est visible que les deux emplois que nous rapprochons ici sont nés des mêmes circonstances et répondent au même besoin. Impossible de mieux vérifier l'interprétation que nous avons proposée.

Ceus employé comme sujet n'avait naturellement pas fait disparaître *ceus* employé comme régime, et on tendait ainsi à un état de langue où le pronom démonstratif n'aurait plus qu'un cas au pluriel. Le singulier pouvait-il maintenir en regard ses deux formes distinctes *cil* et *celui* (pour faire abstraction ici de *cel*) ? Ce n'était pas impossible, puisque de par le transfert de *ceus* la clarté de la phrase était désormais assurée. Mais la dissymétrie qui résultait de ce nouvel arrangement ne pouvait manquer de déplaire : on rétablit l'équilibre en donnant à *celui* aussi un rôle de sujet, sans toucher bien entendu à ses fonctions de régime. Et il n'est pas nécessaire de supposer que l'initiative de *ceus* ait précédé de beaucoup celle de *celui* [1] ; en fait les deux mouvements ont pu être simultanés. *Celui* comme sujet apparaît dès le *Roland* :

> D'aultre part est un paien, Valdabrun :
> *celoi* levat le rei Marsiliun. 1562-3.

Il est fréquent au XIIe siècle et les exemples vont s'en multiplier au XIIIe et au XIVe siècle. Il est entraîné dans le même mouvement que *ceus* et tous deux arriveront au but en même temps.

Nous sommes ainsi amené à nous demander si *lui* a suivi l'exemple de *eus*. Nous savons que, par l'emploi de *eus* au cas-sujet pour marquer la personne, la langue a paré à la confusion qui résultait ou pouvait résulter du fait que le pronom *il* ne donnait aucun renseignement sur le nombre du verbe. Mais l'analogie ne va-t-elle pas entrer en jeu ici aussi ? Elle aura certainement plus de peine à faire sentir son influence. *Cil :*

1. On peut s'attendre tout de même à ce que *ceus* qui répond à un besoin plus urgent se soit développé plus rapidement, et c'est en effet ce qu'a observé M. Humphreys, *ouvr. cité*, p. 129.

celui — cil : ceus constituait un petit monde fermé où les innovations ne risquaient pas de provoquer des contre-coups inattendus. Mais *il : lui — il : eus* sont entourés de satellites comme *le, la, les, li, lor* et surtout ils ne sont que des rouages d'un mécanisme complexe où fonctionnent encore *je me moi, tu te toi* et *se soi*. Le jeu de l'analogie pourra facilement être contrecarré ici par la menace de conséquences dangereuses pour l'organisme en cause. Les changements nécessités par une situation donnée pourront s'imposer sans qu'on cherche ensuite à arrondir les contours dans l'intérêt d'une symétrie moins urgente. Et en effet *lui* n'a suivi que d'assez loin dans la voie où s'engageait *eus*. Mais il n'est pas resté tout à fait indemne. Quelques rares exemples montrent qu'ici ou là on a tenté d'en faire une marque de la personne :

Se un bourgois de Paris ne un forain de dehors, quel que il soit, livre le tesmoing de son grain pour vendre et il le vent, il li doit assener de son argent bien et souffisan, sanz domage que *li* i ait.

Estienne Boileau, *Le Livre des Mestiers* [1].

Tout chou ferai jou volentiers, fet Hectors, et jou le creant loiaument. Et lors li fu la porte ouverte et *li* y entre ens.

Lancelot, II, 350, 24.

Et li enfes li dit : « Maistres, ore ne vous courechiés, que encore vaut chist levriers que j'ai de gaing tous .ij. ronchis comme *li* estoit.

Id., I, 38, 36.

D'autre part, voici deux exemples de *li* féminin chez Froissart qui semblent bien rappeler, pour le sens affaibli du pronom et pour sa position en syllabe forte, le *eus* de « soient eus », « furent eus », « fussent eus » dans les textes cités plus haut :

Et estoit *li* une des plus belles jones dammes del monde.

Froissart, *Chroniques*, t. I, p. 403.

Et fu *li* une des incidenses premiers, quant il descendi en Flandres combatre les Flamens, pour quoi le plus il encarga en sa devise le cerf vollant a porter.

Id., t. X, p. 258.

Nous n'avons pas trouvé d'autres exemples de cet emploi de

1. Humphreys, *ouvr. cité*, p. 71.

lui après un verbe. De toute évidence il n'y a eu là que des initiatives dispersées et sans lendemain. Ne fallait-il pas les noter toutefois, ne serait-ce que pour montrer de combien près le développement de *il* : *il* tient à celui de *cil* : *cil* ? Si la ressemblance n'est pas plus complète, c'est qu'il y a eu du côté du pronom personnel des obstacles que nous avons signalés. Mais c'est une même poussée initiale qui a commandé l'évolution : s'il y avait eu pour *il* et pour *cil* des formes distinctes de pluriel, le mécanisme que nous venons de décrire n'aurait pas fonctionné.

Ille-illi ancêtre du pronom personnel et du pronom démonstratif est aussi à l'origine de l'article, et là il a abouti de nouveau à un couple qui, comme on pouvait s'y attendre, n'est pas mieux partagé que les deux autres. *Li* est en effet un sujet pluriel aussi bien qu'un sujet singulier. Sans doute, si on combine l'article avec la déclinaison, le sens ressort lumineusement : impossible de confondre le singulier *li murs* avec le pluriel *li mur*. Mais que l'*s* de flexion vienne à s'assourdir et à disparaître, qu'il emporte avec lui le système de la déclinaison — et aucun fait n'est plus certain —, comment distinguera-t-on entre « li mur(s) tombe » et « li mur tombe(nt) ? Voilà donc le même problème posé pour la troisième fois.

Pour la troisième fois la réponse va être la même. Le cas-régime *le* : *les*, où les formes sont séparées par une nette distinction de timbre (car l'*s* final est tombé de bonne heure ici comme dans le cas des substantifs), va être appelé à la rescousse : *le mur* : *lé mur* au cas-sujet, voilà qui sera clair là où *li mur* : *li mur* ne l'était plus [1]. Nous ne croyons pas utile de citer des

1. Voir la discussion de Rydberg, *ouvr. cité*, p. 420 et suiv. Il démontre que, sauf en un dialecte du sud-ouest où *le* au nominatif est peut-être une survivance de *ille*, *le* au cas-sujet ne résulte pas d'un affaiblissement phonétique de *li*, mais que *le* et *les* pour *li* sont partout des formes analogiques. Et l'explication, ajoute-t-il, p. 428, est partout la même : c'est en première ligne la ruine des anciennes désinences casuelles due à l'assourdissement de l'*s* final. Mais il semble que par là Rydberg veuille simplement dire que, sous l'influence du mouvement qui remplaçait dans les substantifs le cas-sujet par le cas oblique, l'article s'est laissé entraîner à la même substitution, bien qu'ici nul fait phonétique ne la motivât. Nous croyons, que même dans

exemples : il y en a partout dans les textes, et dès le XIIe siècle. Notons qu'ici aussi, en l'absence de tout obstacle d'ordre interne, la transformation a été radicale, complète et durable ; *li* a disparu comme *cil* ; *le* : *les*, comme *celui* : *ceus* ont envahi tout le terrain. *Lui* marque de la personne, distancé par *eus*, n'a pas réussi à le rattraper, et *eus* lui-même dans ce rôle n'a eu qu'un triomphe éphémère. *Le* : *les*, *celui* : *ceus* sont pour nous de vieilles connaissances, nous avons peine à concevoir qu'ils n'aient pas toujours été en français ce qu'ils sont aujourd'hui. *Eus* indiquant la personne nous fait l'effet d'un intrus, nous aimerions l'effacer des textes du moyen âge où il apparaît. Et pourtant dans tous ces cas, qu'il s'agisse du démonstratif, de l'article ou du pronom personnel, il n'y a que les effets semblables d'une cause identique.

Ille n'est pas le seul pronom démonstratif latin qui ait passé en français accolé à *ecce*. A côté de *ecce ille* il y a *ecce iste*, qui est devenu *cist*. Là non plus, on ne distingue pas au cas-sujet entre le singulier et le pluriel : *cist* sert pour les deux genres. Même infirmité, même remède. Comme *celui* et *ceus* ont remplacé *cil*, de même *cest* et *ces*, formes du cas-régime, vont remplacer *cil*. Nous voyons apparaître cet emploi nouveau dès le *Roland* :

Alde respunt : « *Cest* mot mei est estrange. » 3717.
Sunent *cez* greiles, les voiz en sunt mult cleres. 3309.

Et de même aux vers 2538, 2540, 3307, 3308.

La cause qui a déterminé tous les changements que nous venons d'énumérer a fait sentir son action même en dehors du cercle des dérivés de *ille* et de *iste*, mais, il est vrai, sous leur influence. En effet nous ne croyons pas qu'on puisse expliquer autrement la transformation qui s'est effectuée dans le paradigme de l'adjectif possessif, où les formes du régime *mon* : *mes* ont pris la place des formes du sujet *mes* : *mi*. Il est usuel d'invoquer ici la chute de la déclinaison dans les noms dont le glissement des possessifs ne serait qu'un cas particulier. « En

---

une langue qui avait perdu la déclinaison, l'opposition *li* : *le* eût pû se maintenir, comme elle s'est maintenue au pronom relatif *qui* : *que*. Il fallait un autre facteur.

même temps que les nominatifs des substantifs et des adjectifs, dit la Grammaire Schwan–Behrens, les nominatifs *mes*, *mi*, etc. tombent hors d'usage, tandis que les formes obliques en assument la fonction « (p. 193, § 327, 2). Et par ailleurs on cite comme un phénomène tout à fait indépendant le déplacement occasionnel de *mes* par *mis* : « Les formes du français de l'ouest *mis*, *tis*, *sis*, au nominatif singulier masculin..., viennent d'une assimilation aux formes correspondantes du nominatif pluriel » (p. 193, § 327, 1 Rem.). Nous croyons qu'il y a entre ces deux faits — apparition de *mis* à côté de *mes* et substitution de *mon* à *mes* — une liaison étroite. Les formes originelles de l'adjectif possessif étaient *mes* : *mon* pour le singulier et *mi* : *mes* pour le pluriel. Par conséquent nette opposition au cas-sujet entre singulier et pluriel : *mes* : *mi*. Toutefois une modification analogique va se produire. L'exemple de *il* : *il*, *cil* : *cil*, *cist* : *cist*, *li* : *li* amène, aux formes équivalentes de l'adjectif possessif, une reformation du singulier sur le pluriel, ou tout au moins un emprunt de la voyelle du pluriel : on a donc *mis* : *mi*. L'influence prépondérante est ici celle de l'article et du démonstratif issu de *iste*. Elle tient à la ressemblance des formes et des fonctions. Le pluriel *mi* : *mes* est d'entrée de jeu taillé sur le même patron que *li* : *les* ou *cist* : *ces*, d'où invitation à compléter la symétrie en y faisant rentrer le cas du singulier. D'autre part, comme l'adjectif démonstratif, que ce soit *cist* ou *cil*, et comme l'article défini, l'adjectif possessif est un petit mot proclitique qui s'appuie sur le nom suivant : *ces amis*, *les amis*, *mes amis*. Enfin, au féminin, l'adjectif possessif, comme l'article élide sa voyelle devant le mot suivant, quand ce mot commence par une voyelle : *l'amie*, *m'amie*. On voit combien toutes ces formes se tiennent de près et avec quelle facilité une caractéristique additionnelle pouvait passer de l'une à l'autre.

Revenons au couple *mis* : *mi*. Tant que l'*s* est prononcé, il y subsiste une claire opposition entre le singulier et le pluriel. Mais le jour où cet *s* s'efface en même temps qu'il s'efface partout où il jouait un rôle grammatical à la fin d'un mot — et la forme sans *s li* de l'article singulier au cas-sujet a pu aider à ce développement —, il n'y a plus de distinction entre singulier et pluriel : on a *mi* partout. Ainsi par amour de la symétrie on finit par tomber dans l'obscurité. On en est sorti en recou-

rant au même procédé qui a donné de si bons résultats dans le cas tout semblable du pronom personnel, du démonstratif et de l'article : les formes du cas-régime *mon* : *mes* sont venues prendre la place de celles du cas-sujet *mi* : *mi* et constituent désormais à elles seules tout le paradigme de l'adjectif possessif.

Ici aussi la transformation s'est opérée de bonne heure. Le *Roland* nous présente déjà toute la série des formes depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée, comme va nous le montrer le tableau suivant :

mes 4 cas — *mis* 11 cas, *mi* 5 cas — *mun* 1 cas
tes 1 cas — *tis* 4 cas — *tun* 1 cas
ses 11 cas — *sis* 20 cas, *si* 1 cas — *sun* 6 ou 7 cas

On voit de combien l'emportent ici dès la fin du troisième quart du XIIe siècle les formes en *i* sur les formes en *e* : 16 contre 4 à la première personne, 4 contre 1 à la deuxième, 21 contre 11 à la troisième. Notons en outre la suppression de l'*s* (*mi* pour *mis*, etc.) dans 5 cas sur 16 à la première personne et dans un cas sur 21 à la troisième, ce qui permet de supposer que l'*s* dans les formes qui en sont pourvues ne mène qu'une existence précaire. Enfin on voit apparaître, avec hésitation encore, les formes où vient aboutir toute cette évolution : *mun* et *tun* (un exemple en chaque cas), *sun* (6 ou 7 exemples).

Il est bien vrai que *mis*, *tis*, *sis* pour *mes*, *tes*, *ses* appartiennent surtout, comme la grammaire Schwan-Behrens nous l'a dit, au français de l'ouest. Mais la même grammaire ajoute une indication précieuse que nous avons omise tout à l'heure et que nous rétablissons : « Les formes du français de l'ouest *mis*, *tis*, *sis*, au nominatif singulier masculin, *qu'on rencontre aussi*, *à l'état sporadique*, *dans d'autres dialectes*... ». Il en est ainsi de la plupart des innovations syntaxiques, pour ne nous en tenir qu'à celles-ci, quand ces innovations sont de celles qui réussiront à s'imposer à tout un grand territoire linguistique. Elles partent généralement d'un centre plus ou moins étendu pour se répandre en dehors de ce premier cercle, mais elles rencontrent ailleurs des complicités toutes prêtes : tout se passe comme si on les attendait. Du reste, dans le cas particulier, il n'est pas nécessaire de supposer que *mis* a toujours

servi d'intermédiaire entre *mes* et *mon*. Une fois le triomphe de *mon* sur *mis* assuré dans un domaine, il pouvait de là se glisser dans un domaine voisin qui en était encore à l'étape *mes* et où on passait ainsi directement de *mes* à *mon*.

L'effacement de *cil*, *cist*, *li*, *mi*, toutes formes qui confondent singulier et pluriel, devant les couples *celui : ceus*, *cest : ces*, *le : les*, *mon : mes* qui séparent les deux nombres, nous présente une évolution linguistique qui éclaire la substitution de *eus* à *il* comme sujet immédiat d'un verbe au pluriel et confirme avec une quadruple force l'explication que nous en avons donnée. On peut supposer que, dans le cas de l'article et de l'adjectif possessif, la transformation a été d'autant plus aisée que ces petits mots étaient privés de tout accent propre. Et il ne faut pas séparer de leur cas celui des démonstratifs employés comme adjectifs, car *cil* ou *cist* étaient alors purement enclitiques et à cet égard de tout point semblables à l'article et à l'adjectif possessif [1]. Employés comme pronoms, les démonstratifs portaient un accent, léger parfois, mais qui n'a jamais dû faire complètement défaut. Toutefois, pressés qu'ils étaient par le même impérieux besoin de clarté qui domine toute cette évolution, il leur était difficile de ne pas suivre l'exemple donné par les adjectifs correspondants, et en tout état de cause *celui : ceus* ou *cest* : *ces* avaient beau remplacer *cil* ou *cist* comme sujets, ils n'en conservaient pas moins la même tonalité phonétique que les formes remplacées. Il en était autrement d'*eus*. Dans son emploi normal *eus*, portait un accent très net. Il n'était pas possible de l'en dépouiller en l'accolant immédiatement au verbe, en dehors de toute nuance d'opposition à un autre pronom, sans qu'on s'aperçût fort bien qu'on innovait et sans qu'on en ressentît quelque gêne, du moins dans les milieux cultivés. Nous avons vu comment ces milieux ont réagi en tentant de concilier avec les traditions du passé les exigences de la pratique contemporaine. Peut-être même *eus*, entraînant *lui* à sa suite, aurait-il fini par s'imposer, sans restriction, comme simple marque de la personne et nous serait-il parvenu

1. Il est intéressant de noter qu'en fait, comme le démontre M. Humphreys, *ouvr. cité*, p. 56-9, *cil* au cas-sujet singulier et pluriel a disparu plus tôt comme adjectif que comme pronom.

jouant un rôle très semblable à celui de ses anciens compagnons de lutte, *mon : mes, le : les, cest : ces, celui : ceux,* si on n'avait pas trouvé un jour, comme nous le verrons, un souple compromis, plus respectueux des droits acquis, aussi apte à tirer la langue d'un mauvais pas et risquant moins de l'attirer dans de nouveaux dangers. *Eus* dans ce rôle de substitution intégrale à *il* n'a donc pas survécu, mais, comme nous le verrons aussi, il a du moins contribué pour une part importante à l'ordre nouveau qui s'est établi.

VIII

Nous ne nous proposons pas de suivre tout au long, et jusqu'à complète victoire, les progrès du développement qui a transformé l'emploi du pronom personnel en français [1]. Il nous suffit d'en avoir observé les premiers pas et retrouvé, croyons-nous, le point de départ. Le reste n'est plus qu'une affaire de temps. Toutefois nous voudrions signaler au moins une des étapes qui jalonnent cette longue route, une étape décisive qui a vraiment amené à son couronnement l'œuvre engagée dès le XIe siècle.

Si on se demande dans quels cas la langue d'aujourd'hui se sert des formes obliques du pronom personnel dans des emplois qui en font des sujets ou les apparentent à des sujets, on voit que ce phénomène apparaît dans trois types distincts de phrases :

1. « Mon frère et moi, nous y sommes allés » (ou, plus littéraire et plus rare : « Mon frère et moi y sommes allés »).
2. « Qui a dit cela ? — Moi. »
3. « Je n'ai pas dit cela, moi. »

Il y a de nombreuses variantes de ces constructions, mais tous les emplois se ramènent sans peine à ces trois types qui sont fondamentaux.

Quelle est leur histoire ?

I. Le premier, qui associe un pronom et un substantif ou deux pronoms généralement repris ou annoncés devant le verbe

1. Pour tout ce qui concerne l'état moderne, nous renvoyons à Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain,* I. *Les Pronoms,* 1928.

par un autre pronom qui les résume, tout en restant lui-même une marque de la personne, se rencontre dès le XIIe siècle. Nous avons vu combien les exemples en étaient nombreux. Nous avons noté aussi les réserves de beaucoup d'écrivains qui visiblement évitaient dans leurs œuvres un emploi jugé trop familier. Le progrès ici a consisté, au moins dans la langue littéraire, à faire tomber ces préventions. La poésie narrative plus accueillante que la prose ou le théâtre a poussé à la roue, mais le mouvement était bien engagé et il eût abouti même sans son aide. Les formes anciennes se sont bien défendues : elles ont dû tout de même disparaître au XVe siècle.

Chose curieuse, le tour « mon cousin et moi » si ancien dans la langue, si fermement retranché dès le XVIe siècle, est aujourd'hui battu en brèche dans le parler populaire et même parfois dans le parler familier des gens cultivés. Nous ne pensons pas au tour « Nous deux Pierre on y est allé », qui pour beaucoup de gens tend à remplacer la construction normale « Pierre et moi nous y sommes allés », car la tendance ici est assez nettement dialectale, et s'il est impossible de prévoir ce que l'avenir réserve à cet usage, on peut dire que pour le moment ses chances de succès sont encore minimes. Mais pour exprimer la même affirmation le tour « Nous y sommes allés avec Jean » a fait de tels progrès qu'on peut se demander où s'arrêtera sa marche envahissante [1].

II. Le second type de phrase, celui qui présente le pronom oblique comme auxiliaire d'un sujet sous-entendu devant un verbe également sous-entendu apparaît lui aussi dès le XIIe siècle. Il est moins fréquent que l'autre. Il est particulièrement rare dans les courtes réponses qui ne mettent en œuvre que le pronom lui-même. Sans doute les conversations familières, les seules où cet emploi ait chance de se montrer, n'abondent pas dans la poésie du XIIe et du XIIIe siècle. Et d'autre part les prosateurs sont encore plus réservés ici que dans le cas précédent. L'auteur de la *Queste* se permettra bien d'écrire : « Ne de chevalerie nel puet hons resembler, ne *toi* ne autres » (137, 32) ou

1. Sur ces tournures voir Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, 3e série, 1899, p. 14-17, et L. Cons, *Modern Philology*, XXVII, 1929, p. 161-2.

« Et cil dit qu'il n'i entrera ja se *li* non » (41, 14-5), mais qu'il s'agisse de jeter le pronom tout seul et sans verbe dans une interrogation ou une remarque rapide au cours d'une conversation, voici immédiatement ce que nous entendons : « Si m'aït Diex, fet Perceval, je voldroie mielz estre ocis ! — Et *je* ausi, fet Boorz » (237, 25-6). Même attitude chez les auteurs dramatiques : pas un *moi*, un *toi* ou un *lui* en pareil cas ni dans le *Jeu de saint Nicolas*, ni dans *Robin et Marion*, ni dans le *Miracle de Théophile* de Rutebuef. On en viendrait volontiers à se demander si cet usage a été réellement connu dès le XIIe siècle. Pourtant, à bien voir les choses, il n'y a pas de différence essentielle entre « Il n'i entrera ja se *li* non » et « Qui i entrera ? — *Li* », pas plus qu'entre « S'il eüst l'ame et *moi* le corps » et « J'ai eu l'ame, qui a eu le corps ? — *Moi* ». L'un conduit nécessairement à l'autre. Il est probable que la langue parlée connaissait fort bien ce type de réponse, mais que la langue écrite a reculé devant une affirmation aussi peu atténuée, presque insolente, du nouveau rôle de *moi* et *toi* [1]. Dans toutes les phrases du même genre que nous avons citées à la page 260, le pronom est inséré et comme ouaté entre d'autres mots.

Il n'en est pas moins vrai que dès le XIVe siècle la langue écrite débusque *moi* et *toi* de sa cachette, quoique *tu* au moins ait été préféré longtemps encore dans un poste voyant. Finalement au XVIe siècle l'état moderne ou à peu près est atteint. Voici quelques exemples significatifs qui s'échelonnent depuis le début du XIVe siècle :

> Et elle n'est pas mariee
> ne *moy* aussi, qui a lié bee.
>
> *Fauvel*, 1757-8.

> Je n'en pourray que miex valoir,
> non, et *toy* pis.
>
> *Miracles de Nostre Dame*, t. VII, 1962-3 [2].

---

1. On aimerait citer un passage apparemment très significatif du Roman de *Renart* : « Coupee ? dist Renart, par foi — Ce n'a je pas fait. — Qui donc ? — *Toi*. » XIV, 117-8, mais il semble qu'il y ait ici une leçon remaniée.

2. Éd. Paris et Robert, 1876-83.

Par ma foy m'amie, je vous en feray [ung bon coulis de chappon au sucre] ou il ne touchera que *moy*.

Quinze Joyes de Mariage, p. 25 [1].

Ou est il ? — Dittes le. — Qui, *moy* ?
Greban, *Passion*, 9176.

Qui, *moy* ? — Voire *toy*, qui es tu ?
Id., 19492.

Toy, bonne dame, dit il vrai ?
Id., 14413.

Je ne seray de cest an ne de l'autre rasseuré, tant ay esté espoventé. — Par Dieu, ne *moy* aussi, dist la devote dame.

Cent nouvelles nouvelles, t. II, p. 113 [2].

Mademoiselle, hebergez vos tels hostes céans ? — Oy, monseigneur, dit elle, la vostre mercy qui le m'avez envoyé. — *Moy* ! dit il ; saint Jehan ! il n'en est rien.

Id., t. I, p. 189.

Long temps a que n'eus six solz cy.
— Ne *moy*.
Roger de Collerye, *Dialogue des Abusez*, p. 83 [3].

On voit que les scrupules, les timidités, les répugnances des élites peuvent entraver pendant quelque temps un développement même légitime et opportun, mais qu'elles ne sauraient lui opposer une barrière durable.

III. Jusque-là, entre l'usage moderne et celui du XIIe et du XIIIe siècle, nous constatons des différences d'étendue et d'application, mais une identité frappante de principes. Il en est autrement quand nous passons au troisième type de phrase, celui qui à côté ou dans le voisinage d'un sujet atone fait apparaître un pronom oblique qui le complète. Ni le XIIe ni le XIIIe siécle n'ont connu cet emploi. Son apparition au XIVe siècle constitue l'étape décisive dont nous parlions tout à l'heure. Toutefois elle ne surprend pas, car elle est dans le droit fil du développement. Puisque ce qui a déclenché le mouvement, c'est la faiblesse croissante de *je*, *tu*, *il*, réduits peu à peu à

1. Éd. Jannet, 1857.
2. Éd. Wright, 1858.
3. Éd. d'Héricault, 1855.

n'être plus que des marques de la personne, il est assez naturel de penser que le mouvement ne devait pas s'arrêter, tant que *je, tu, il* ne seraient pas de tout point remplacés dans le rôle qui leur échappait. Au XIIe et au XIIIe siècle on avait paré au plus pressé. *Moi, toi, lui* s'étaient glissés là où le pronom était le plus indépendant du verbe, et par conséquent là où ils attiraient le moins l'attention. Quand on se fut bien habitué à cette nouveauté qui choqua longtemps l'élite cultivée, on regarda *moi, toi, lui* avec des yeux tout nouveaux. Ils firent l'effet d'auxiliaires attitrés du sujet, et rompus depuis des années à ce service. On étendit leur emploi sans même se douter de la hardiesse de la décision. Après avoir répété deux siècles durant : « Ton père et toi (vous) irez » et « Qui ira sinon toi ? », on en vint à dire : « Tu n'iras pas, toi » et on ne sut pas qu'on innovait.

Dès le XIVe siècle on trouve dans le *Livre du Chevalier de la Tour Landry* : « Vrayement, dist l'une, je l'ay esté depuis un an [priee d'amours]. — Par ma foy, dist l'autre, si ay *je moy*. — Et moy aussi, dist la tierce » (p. 53) [1]. On voit comment « moy aussi » entraîne « si ay je moy » à sa suite. Les deux locutions ont dû paraître bientôt aussi naturelles l'une que l'autre. Cette juxtaposition immédiate de *je* et de *moy* est dès lors extrêmement fréquente. Nous avons donné autrefois de ce tour toute une liste d'exemples qu'on pourrait facilement allonger [2]. Nous nous contenterons d'y renvoyer. *Moy* peut précéder *je* : « Si prinst son chemin vers Estampes, et *moy je* le sievis comme mon capittaine » Jean de Wavrin, *Chronique*) [3]. Bien entendu, *je* et *moy* ne sont pas toujours ainsi étroitement liés ; ils peuvent être séparés par quelques mots :

> Et *moy*, qu'esse que *je* feray ?
> *Les deulx gallans et une femme qui se nomme santé* [4].
> Pourquoi *moy*, plus que les autres ne font,
> doy *je* porter de Fortune l'effort.
> Charles d'Orléans, Rondeau CCLXXI, 1-2 [5].

1. Éd. de Montaiglon, 1854.
2. *Romania*, XLVI, 1920, p. 59-60.
3. Dans Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. IV, 1847, p. 424.
4. *Recueil général de Soties*, éd. Picot, t. I, 1902, p. 189.
5. Éd. Champion, 1923-27, t. II, p. 446.

Pour ce ay *je* volu, *moy* Tringant, faire l'exposition, ainsi que je l'ay peu comprendre et savoir au vray.

Iouvencel, t. II, p. 287 [1].

Voici un type de phrase qu'on rencontre souvent : « *Je* ne sçay, *moy*, qu'on vous a rapporté » (*Cent nouvelles nouvelles*, p. 102) [2]. Dans les phrases de ce genre le *je* peut rester inexprimé : c'est un mélange de construction ancienne et d'innovation moderne :

En Perse l'ay publié, *moy*,
de par Assuaire le roy.
Mistere du Vieil Testament, t. VI, p. 35 [3].

On notera qu'il s'agit d'un texte en vers où un archaïsme de ce genre ne détonne pas à cette date. Le cas suivant où apparaît un dernier type de phrase qui va devenir de plus en plus fréquent — *moi* suivi d'un relatif — ne présente qu'en apparence un phénomène semblable : « Et lors me dist mon pere ceste nouvelle quant je vins devant luy et me cuida faire moult joyeuse et *moy qui* avoys ailleurs mon entencion fus tant dolante et tant courroucee que merveilles » (*Lancelot*, t. III, 447, 24-26). Ici le pronom n'est pas non plus repris par *je*, mais *je* est, si l'on peut dire, expressément sous-entendu, ou s'il ne l'est pas encore dans le cas particulier, il le sera bientôt dans les phrases du même type. Ce qui autorise l'omission de *je* en pareilles circonstances, c'est la présence d'un appendice accolé à *moi* (moi *qui avoys ailleurs mon entencion*). Aujourd'hui encore cette omission ne serait peut-être pas impossible dans une phrase semblable et en tout cas elle n'est pas rare après *moi-même*, *moi aussi*, *moi seul* et en somme toutes les fois qu'un mot ou un membre de phrase inséré entre *moi* et le verbe empêche qu'on ne puisse prendre *moi* pour le sujet immédiat du verbe, quoique dans toutes ces éventualités sans exception la tournure moderne qui exprime le *je* après *moi* soit de beaucoup la plus fréquente dans les livres et à peu près la seule employée dans la conversation.

1. Éd. Lecestre, 1887-9.
2. Éd. Garnier, 1926.
3. Éd. de Rothschild, 1891.

Moi est très en avance sur *toi* qui ne le rattrape guère qu'au XVIe siècle. *Lui* au contraire est parti bon premier et dans un au moins de ses emplois il distance rapidement même *moi*. La raison en est celle que nous avons indiquée tout à l'heure : le pronom de la troisième personne est tenu de racheter une tare originelle, l'obscurité de l'opposition *il* : *il*. Dans la langue familière, nous le savons, on avait eu l'idée de se tirer d'affaire en remplaçant *il* pluriel tout net par *eus*, et sur le tard les gens cultivés avaient dû accueillir cette innovation en en restreignant du reste singulièrement la portée. Mais ils eurent recours plus volontiers à un procédé moins sommaire, qui consistait à n'admettre la substitution de *eus* à *il* pluriel (ou au besoin de *lui* à *il* singulier) que dans le cas d'une opposition entre deux groupes ou entre deux individus ou entre un individu et un groupe. C'est le seul cas où il pourrait y avoir obscurité dans l'emploi du pronom de la troisième personne. L'exemple de Philippe de Novare cité plus haut illustre ce procédé.

Toutefois il n'était pas toujours facile en pareil cas de discerner où cessait la clarté, où commençait l'obscurité. Il fut très vite admis que, dès qu'il y avait opposition, la forme oblique pouvait être employée pour remplacer un des sujets (ou même les deux), sans qu'on eût à se demander si la forme atone n'aurait pas été assez claire par elle-même. Mais il fallait qu'il y eût opposition, et c'est là où l'usage en question se sépare nettement de l'innovation bien autrement radicale de la langue populaire ou familière. Un exemple de l'*Escoufle* nous montre, dès le XIIIe siècle, *lui* opposé à *cele* dans ces conditions-là :

> *Cele* ne fait de riens dangier
> ains otroie quanqu'il conmande :
> et *li* la sert de la viande
> bien et bel, com sa douce amie. 4320-4.

C'est surtout au XVe siècle que cet emploi se généralise :

> Et quant ce vit le conestable, il pria moult aus capitaines qu'ils laissassent *leurs gens* avec lui, et *eulx* allassent vers le duc de Bourbon, leur seigneur.
> *Chronique du duc de Bourbon*, p. 136 [1].

1. Éd. Chazaud, 1876.

Ici la clarté exige l'emploi de *eus*. De même dans un autre exemple où la forme oblique vient la première :

A l'heure dont je parle, le duc de Guyenne, ou ses gens, et le duc de Bretaigne prioient au duc de Bourgongne que en riens il ne se voulsist aider des Angloys qui estoient ennemys du royaulme ; car tout ce qu'ilz faisoient estoit pour le bien et soulagement du royaulme ; et que, quant *luy* seroit prest, qu'*ilz* estoient assés forts, et qu'*ilz* avoient de tres grands intelligences avecques plusieurs cappitaines et aultres.

Commines, *Mémoires*, t. II, p. 226-27 [1].

De même encore dans un troisième passage où les deux pronoms opposés sont l'un et l'autre à la forme oblique :

Que vous diroye je du dict preux combatant, et de ceuls de la galee ou son corps estoit, qui fut accouplee a celle du capitaine des Vénitiens ? Car Dieu sçait comment *luy et les siens* vaillamment le firent, *luy* pour conforter ses bons combatans, et *eulx* par son exemple, et pour garder et defendre leur bon chevetaine et seigneur.

Livre des Faits de Bouciquaut, p. 637, 2e col. [2].

Ailleurs le besoin de clarté n'est plus en cause et il ne reste qu'un jeu de contraste entre deux pronoms, comme dans le passage de l'*Escoufle* cité plus haut :

Et de tout son avancement *elle* en sera joyeuse, et par contraire dolente de son desplaisir, quelque dame qu'elle soit. Et *luy*, pour quelque gentilhomme qu'il soit, tel que j'ay dit, de ses biens a son besoing ne luy fauldra jamais.

Petit Jehan de Saintré, p. 29 [3].

Le roy d'Angleterre fut adverti de ce desordre et en eut honte ; et manda au Roy que on commendast que on ne laissast nulz entrer. Le Roy feit responce que cela ne feroit il jamais, mais, s'il plaisait au roy d'Angleterre, qu'*il* envoyast de ses archiers de la couronne, et que *eulx* gardassent la porte et missent dedans qui y vouldroient.

Commines, *Mémoires*, t. I, p. 312.

Le contraste peut naturellement se marquer aussi entre un

1. Éd. de Mandrot, 1901-3.
2. Dans Buchon, *Chroniques de Froissart*, t. III.
3. Éd. Guichart, 1843.

pronom de la troisième personne et un pronom de la première ou de la deuxième personne :

Et luy disoie les raisons par quoy son maistre devoit eviter ceste bataille et qu'il avoit veu le peril en quoy il avoit esté a la premiere, et qu'il combatoit pour gens qui ne l'acroistroient jamais pour service qu'i leur feist, et que *luy* devoit entreprendre l'appoinctement et *moy* que *je* luy aideroys de nostre cousté.

Commines, *Mémoires*, t. II, p. 315.

Le type *lui qui* apparaît dès le XIVe siècle :

Ilz avoient esté devant la cité par longtemps, de quoy il ennuyoit tres fort au roy d'Espaigne. Au derrain, *luy qui* ne poeut plus endurer ce grand meschief, manda a ung certain jour tous les haults barons de son pays.

Jean le Bel, *Chronique*, t. I, p. 214 [1].

et dès lors lutte contre *il qui*, qui reste très fréquent jusqu'au XVIe siècle :

Pour la grant proesse que j'ay ouy tesmoigner qui en vous est vous octroys je Perse ma fille et tout mon heritaige, car je n'ai plus de hoir, et *luy qui* moult fut joyeux de ceste nouvelle l'en mercya moult et en eut moult grant joye.

Lancelot, t. III, 447, 20-24. Ms. du XVe s.

Sera ce Jhesus assés fort,
luy qui n'a puissance ne port,
n'alliance a prince du monde ?

Gréban, 15643-5.

Il n'eut gueres esté en son logis, *luy qui* cognoissoit mousche en lait, qu'il ne perceust tantost que la chambriere de leans estoit femme qui devoit faire pour les gens.

Cent nouvelles nouvelles, t. I, p. 95 [2].

On remarquera que dans ce dernier cas *luy* double un *il* préliminaire qui est imposé par l'ordre des membres de phrase. La forme atone peut du reste apparaître à côté de *luy* sans qu'elle résulte d'une contrainte grammaticale :

Or est il ainsi que le roy Amydas avoit gens a cheval plus que ses ennemiz,

1. Éd. Viard et Déprez, 1904-5.
2. Éd. Wright, 1858.

par quoy ils ne povoient avoir nulz vivres et, *lui*, *il* povoit garder les siens et ses marchans par ce moyen.

Le Jouvencel, t. II, p. 232.

J'avoys le cœur serré et estoie en grand doubte de la personne du Roy et de toute sa compaignee, et cuydoie le cas plus prest qu'il n'estoit, et aussi faisoient *ilz eulx*.

Commines, *Mémoires*, t. II, p. 225.

Mais, il importe de le noter, *luy* et *eus* placés devant le verbe peuvent accepter l'appui éventuel de la forme atone, ils ne sont jamais obligés d'y recourir. Et quant ils sont seuls ils sont les sujets directs et immédiat du verbe. *Moi* et *toi*, au contraire, nous le savons, supposent toujours entre eux et le verbe une forme atone, *je* ou *tu*, exprimée ou sous-entendue. Cette différence capitale s'est maintenue jusqu'à nos jours, avec ce surcroît de rigueur que dans le cas de la première et de la deuxième personne et s'il ne s'agit pas d'un sujet composé (moi et lui, ton cousin et toi) ou complété par une indication accessoire (moi-même, moi aussi, etc.), la forme atone ne peut plus même être sous-entendue.

D'où vient ce privilège particulier de *lui* et de *eux*? Pourquoi peuvent-ils se joindre si étroitement au verbe ? Il nous est facile de le voir maintenant. Les efforts d'une large partie de la communauté pour transformer *eux* (et subsidiairement *lui*) en simple marque de la personne, c'est-à-dire pour en faire l'équivalent et le substitut rigoureux de *il*, n'ont pas abouti, c'est un fait, mais prolongés pendant quatre siècles ils ont du moins habitué l'oreille à cette fusion intime du pronom de la troisième personne avec le verbe. *Eux* et *lui* en sont restés marqués d'une empreinte particulière qui les rend aptes à un service auquel ni *moi* ni *toi*, de par leur origine latine ou leur histoire française, n'ont jamais pu prétendre. Nous pouvons sourire ou nous indigner de Béroul lorsqu'il écrit : « Quant home et feme font pechié — *s'aus* se sont pris et sont quitié — et *s'aus* vienent en penitence... » ou d'Estienne Boileau, quand il aligne des phrases du même type, quoique peut-être un peu moins choquantes, mais lorsque nous disons « lui n'aurait pas dit ça », nous ne faisons que suivre docilement une voie que ces gens-là nous ont ainsi ouverte.

Nous voyons aussi maintenant pourquoi l'emploi de *eus* et de *lui* comme signes de la personne n'a pas duré. C'est qu'on a fini par trouver mieux. Le triomphe de cette tendance eût désorganisé le paradigme des pronoms personnels ; *je* et *tu* n'eussent plus trouvé de contre-partie en *il* ; *eux* et *lui* si étroitement apparentés à *moi* et *toi* s'en fussent éloignés de plus en plus. Sans doute, la langue aurait pu s'accommoder de toutes ces conséquences, si fâcheuses fussent-elles, et poursuivre sa voie. Mais la tâche eût été pénible. Pourquoi s'y condamner, quand une méthode s'offrait, qui avait tous les mérites de la première, puisqu'elle remédiait elle aussi au même défaut intolérable de la déclinaison du pronom, et qui n'en avait pas les désavantages, car elle limitait les dégâts, si l'on peut dire, en n'appliquant le remède que là où il était strictement nécessaire ou là tout au moins où il rentrait dans le cadre d'une innovation déjà acceptée par la langue ? *Il* sauvé pour faire pendant à *je* et à *tu*, *lui* et *eux* conservant un léger accent qui les maintenait dans la même catégorie que *moi* et *toi*, voilà ce que signifiait la nouvelle méthode et voilà ce qui explique qu'elle se soit finalement substituée à l'autre. *Celui* : *ceus*, *cest* : *ces*, *le* : *les*, *mon* : *mes* ont triomphé ; mais là il n'y avait pas les mêmes contre-coups à craindre, et les emplois nouveaux trouvaient immédiatement leur place dans l'édifice réorganisé de la déclinaison du substantif, dès lors réduite à la seule opposition entre le singulier et le pluriel.

(*A suivre.*) L. FOULET.

LES FEMMES MUSICIENNES

DU XIIe AU XIVe SIÈCLE

Diverses questions peuvent se poser quand il s'agit de déterminer dans quelle mesure les femmes ont pratiqué l'art musical au moyen âge. Ont-elles composé ? Ont-elles de préférence chanté ou joué des instruments ? Ont-elles exercé leur art comme professionnelles ou à titre d'activité libérale ? L'Église leur a-t-elle permis d'élever la voix dans les lieux de prière, et, en ce cas, se sont-elles appliquées au chant liturgique simple ou au chant polyphonique ? Les quelques documents que nous rassemblons ici jettent un peu de jour sur ces différents points.

Que les compositrices aient été extrêmement rares, s'il y en a eu, cela s'explique sans peine. L'éducation de clerc, l'apprentissage des arts libéraux, étaient réservés aux hommes. A moins d'être élevé dans une maîtrise capitulaire ou abbatiale, à moins en tous cas d'aller « aux écoles », l'indispensable technique du contrepoint faisait défaut. Restait le lyrisme spontané, qui doit peu aux règles apprises ; celui-là, s'il naissait en une âme de femme, n'avait plus à vaincre que les mœurs, les coutumes, les bienséances. Et de fait on cite le nom de quelques femmes troubadours. Les chansons conservées de l'une d'entre elles, Béatrix, comtesse de Die, qui vivait dans le troisième quart du XIIe siècle, sont louées pour leur fraîcheur et leur sincérité. D'illustres moniales allemandes, et beaucoup d'autres peut-être restées inconnues, ont composé des offices rimés. Mais pour elles comme pour les femmes troubadours, il est difficile de fixer au juste à quel point elles étaient responsables de la musique qui s'adaptait à leurs vers.

Une chose est sûre, c'est que les chants par lesquels on célé-

brait les fêtes de printemps, le « mai », ont été, longtemps avant qu'on n'eût commencé à noter la musique, réservés aux jeunes filles[1]. Il semble que l'usage se soit perpétué de laisser les jeunes femmes animer par leurs chants accompagnés de danses les fêtes de tous genres et même les fêtes religieuses, comme en témoigne le *Dictionarius* de Jean de Garlande : « In loco delicioso vidi virgines cum nuptis et viduis castis coream divine laudis celebrantes cum modulis et hymnis, quae beatam Virginem Mariam et matrem Dei suis invocabant tripudiis, quae fons est misericordiae... »[2]. C'est aussi en chantant et en dansant que le peuple témoignait son loyalisme envers les princes. Quand naquit, le 4 septembre 1187, Louis, fils du roi Philippe-Auguste, toute la population de Paris se mit à danser pour une semaine, la nuit à la clarté de chandelles de cire : « laudes debitas solventes Creatori, ducendo choreas canere non cessavit » (Chronique de Rigord, historiographe de Philippe-Auguste, *Recueil des historiens de la France*, XVII, p. 24). Il est probable que les jeunes filles étaient les plus actives à ces jeux, car elles y paraissaient dans leur rôle. Chrétien de Troyes, lorsqu'il décrit les brillantes noces d'Erec, ne manque pas de montrer, au milieu des ménétriers de toute espèce, des pucelles qui dansent (*Erec et Enide*, éd. Foerster, vers 2036 et suiv.). Or, la danse implique le chant, comme on le voit aux vers 5504-05 du même poème :

Nes les puceles qui querolent
Lor chant an laissent et retardent...

On peut faire la même remarque en lisant le roman de *Jehan et Blonde* (vers 6009 et suiv.) et le roman de *Renart* (branche XI; éd. Martin, I, p. 465, vers 2708 et suiv.). Dans le roman du *Comte de Poitiers* (éd. Fr. Michel, vers 7890 et suiv.), le héros assiste à un concert

De son de harpes, de vieles,
De cançonetes de puceles...

1. Sur les chants des jeunes filles aux « maieroles », il existe un témoignage de Raoul de Houdenc dans son *Méraugis* (éd. Michelant, vers 2886 et suiv.).

2. Éd. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 612.

C'est ce chant des jeunes filles, accompagné par les instruments, qui est appelé dans le même roman, au vers 1363, le « deduit des puceles ».

La tâche de chanter aux danses a continué longtemps de reposer sur les jeunes filles, puisqu'un motet du XIIIe siècle, contenu dans le manuscrit 1206 de Wolfenbüttel, fait encore allusion à « ces puceles foles — Qi chantent as queroles » (fol. 197 v°). Bien loin est le temps où

> les dames et les roïnes
> Soloient tere les cortines
> Et chanter les chançons d'istoire,

comme le rappelle dans le roman de *Guillaume de Dole* la mère du héros, qui elle-même « chantoit sur tote rien », et volontiers, tout en brodant (éd. Servois, vers 1145 et suiv.). Les jeunes femmes de la noblesse française préfèrent maintenant s'amuser à composer des chansons de danse (*ibid.*, vers 3408 et suiv.) et à les exécuter, tout en carolant (*Roman de la Violette*, éd. Buffum, vers 124 et suiv.). Elles y ont si bonne grâce qu'on les attire à l'envi pour avoir le plaisir de ce spectacle. Un chroniqueur rapporte qu'après son couronnement à Reims, le 15 août 1271, Philippe III s'en fut à Arras où on le fêta richement. « Le conte d'Artois manda les dames et les damoiselles du pays pour faire tresches et quaroles avec fames aux bourgois, qui s'estudioient en toutes les manieres de danser et d'esplinger et se demenoient en toutes les manieres qu'elles povoient qui deust plaire au roy » (*Rec. des hist. de la France*, XX, p. 489).

Les femmes de la bonne société ne dédaignaient donc pas de se montrer en public chantant et dansant. Aux ménétriers d'instruments pouvaient se joindre, les jours de fête, des chanteuses de bonne famille, comme on le voit par un poème, écrit vers la fin du XIIIe siècle, qui a pour auteur Gautier de Tournay. Pour leur habileté,

> . . . jongleor et damoiseles,
> Garçon, menestrel a vieles
> Furent loué moult ricement.

(*Gilles de Chin*, éd. Reiffenberg, vers 144 et suiv.). Même

collaboration des ménétriers et des dames au festin que décrit le roman du *Comte d'Anjou* (éd. Roques, vers 2852 et suiv.) :

Lors vient de chanter li effors :
Sonnent trompes, nacaires bruient,
Et cil heraut cornent et huient
Dames chanter par aatie
Par tourbes et par compaignie...

Souvent les chants étaient partagés entre jeunes gens et jeunes filles. A la consécration du Mont-Saint-Michel, selon le poème de Guillaume de Saint-Pair (ca. 1170), les « meschines et les vallez », réunis dans l'église, disent chacun leur « vers ou sonnez » (éd. Redlich, p. 18). Notons qu'il s'agit d'une fête insigne, où les chants de la procession et l'ordinaire de la messe sont exécutés en *organum*.

Le lai de Guingamor raconte comment on réjouit ce personnage en combinant

Sons de herpes et de vieles,
Chanz de vallez et de puceles...
(ms. de la Bibl. nat. de Paris, nouv. acq. fr. 1104, fol. 26 c).

Ils chantent également en chœur mixte, ces « festi juvenes trepidaeque puellae » qui célèbrent les louanges du roi Louis VIII lorsqu'il fait son entrée dans Paris après son couronnement (Chron. en vers de Nicolas de Braye, *Rec. des hist. de la France*, XVII, p. 313). Peut-être se placent-ils les uns en face des autres, comme il est dit dans le Tournoi de Chauvenci de Jacques Bretel (éd. Delbouille, vers 2404-5) où, pour la « dance a vïele », l'on se dispose

Chevaliers contre damoiselles
Et dames contre bacheler.

Au début du XIVe siècle, Jean de Grouchy (Johannes de Grocheo) nous dit comment les jeunes gens et les jeunes filles de Normandie se partageaient, de son temps, le soin d'exécuter des rondeaux pour l'ornement des fêtes et des banquets (*Theoria*, éd. Joh. Wolf, pp. 92-93). Le genre de chanson nommée *ductie* était probablement, avec son accompagnement en percussion, interprétée en alternance par le groupe des jeunes filles et celui

des garçons, puisque le même auteur rapproche cette forme, pour l'exécution, de la séquence liturgique (*ibid.*, pp. 93 et 126). C'est aussi en alternance que dames et seigneurs élèvent la voix aux fêtes joyeuses qui concluent le roman de *Jehan et Blonde*; plus de trente dames à cheval

> En cevauçant canchons canterent
> Et li chevalier respondoient.
> (éd. H. Suchier, 1884, vers 5746 et suiv.)

Parmi les bergers que mettent en scène les pastourelles, Marion n'est pas moins adroite que Robin à jouer l'un quelconque des instruments au son desquels les paysans dansent et qu'ils fabriquent en évidant des tiges ou en perçant des roseaux. Dans les motets dont se compose le manuscrit H 196 de Montpellier, le poète qui à travers les prés rencontre pastoure jolie l'entend plus d'une fois chanter un lai; si le chant ne lui suffit pas, elle s'accompagne sur le frestel ou bien va « fleutant » (fol. 135 r°, 264 v°). Songe-t-elle à faire un cadeau à Robin, ce sera une « pipe pour muser » (fol. 305 v°) afin qu'il la fasse « baler ».

Les diverses formes du chant monodique, rondeau, ductie, estampie, descort (cf. le roman de *Fauvel* : « Firent les herlequines — Ce descort dous et gay), ne sont pas les seules qui aient tenté les dames. Il est certain aussi qu'elles ont appris à se réunir autour de livres où se trouvaient notés des conduits et des motets polyphoniques. Ne tirons pas de trop audacieuses conclusions de la mention selon laquelle, le jour où Marie de Brabant, épouse du roi Philippe III, fut couronnée (24 juin 1275), les dames et pucelles de Paris, ayant encourtiné la ville, s'ébaudirent « en chantant diverses chançons et diverses motés » (*Rec. des hist. de la France*, XX, p. 497). Car nous ne pouvons pas savoir au juste si ces motets représentent bien de la musique à plusieurs parties. Il faut attacher plus de valeur aux indications que fournit la *Clef d'amours*, où sont réunis tous les préceptes qu'une jeune fille doit suivre si elle veut plaire. Pour mériter et conquérir l'amour, le simple chant ne suffit pas, quoiqu'il soit chose « noble et belle ». Un moyen plus sûr est « le biau chant de plusors puceles » (éd. Aug. Doutrepont, vers 2589-2604).

Certes il est habitué à voir les jeunes filles chanter en chœur, le poète-abbé Gautier de Coinci, puisqu'il imagine, à propos de la messe miraculeuse de saint Bon, que les phalanges célestes se distribuent les rôles de telle sorte qu'on peut entendre « chanter archanges, — Deschanter puceles et angres, — Traibloier virges sainz et saintes » (*Miracles de la sainte Vierge*, éd. Poquet, col. 305). Aux archanges est donc confié le chant du *tenor*, qui à l'église appartient aux clercs adultes, aux vierges et aux anges le déchant ou premier contrepoint surajouté, à des vierges encore et aux saints le triple, ou voix supérieure d'une polyphonie à trois parties.

Toutefois ces allusions à un chant polyphonique féminin ne donnent pas de démenti à ce que nous affirmions en commençant, savoir que le royaume de musique demeurait, dans l'ensemble, à peine entr'ouvert aux femmes à cause de leur manque de culture. Pour chanter, point n'était besoin d'être grand clerc, et il n'était pas même nécessaire de savoir lire les notes en un temps où beaucoup était demandé à la mémoire.

Si chanter est à la portée de tout le monde, c'est faire tout autrement preuve d'habileté que de savoir jouer des instruments, et une éducation spéciale est requise. Aussi l'auteur de la *Clef d'amours* déjà citée, après avoir vanté l'effet du chant à plusieurs voix féminines, ajoute-t-il que, pour rendre un galant tout à fait fou, il y a mieux encore ; apprendre à sonner le psaltérion, ou le timbre, ou la guiterne, ou la citole (*op. cit.*, vers 2605-2608). Il recommande vivement aux coquettes l'acquisition de ces talents, qui devaient être d'autant plus prisés qu'ils restaient sans doute exceptionnels.

C'est une jeune fille incomparable à toute autre que présente Chrétien de Troyes dans sa *Philomena*, probablement œuvre de jeunesse et donc à peine postérieure au milieu du XIIe siècle. Elle connaît l'art de fauconnerie et de grammaire ; elle sait faire les vers

Et, quant li plot, li antremetre
Et del sautier et de la lire.
Plus an sot qu'an ne porroit dire
Et de la gigue et de la rote.
Soz ciel n'a lai ne son ne note
Qu'el ne seüst bien vieler,

Et tant sot sagemant parler
Que solemant de sa parole
Seüst ele tenir escole.
(éd. C. de Boer, vers 196-204).

Une prouesse attribuée aux demoiselles par maint de ces romans où se trouvent reflétés les usages contemporains, c'est le chant de lais qu'elles accompagnent elles-mêmes sur la harpe. Dans le roman de *Horn*, l'héroïne, Lenburc, est priée par les princes qui l'entourent de chanter. Volontiers, répond-elle ; et elle commence, selon l'usage, à préluder sur sa harpe :

La pucele ad dunc sa harpe atemprée,
Plus la munt en haut de tut une muntée,
E apres l'atemprer, sa note ad cummencée.
(éd. Brede et Stengel, p. 152, vers 2810-2812).

La jeune Fresne du *Galeran* de Jean Renart reçoit au monastère où elle est élevée une instruction musicale complète. On lui enseigne le jeu de la harpe. L'aumônier, son bon parrain, lui apprend

Laiz et sons, et baler des mains,
Toutes notes sarrasinoises,
Chançons gascoignes et françoises,
Loerraines, et laiz bretons,
Que ne failli n'a moz n'a tons,
Car elle en sot l'usage et l'art.
(éd. L. Foulet, vers 1167 et suiv.).

Voilà de quoi accentuer le caractère merveilleux de l'histoire contée dans le poème si, comme nous le pensons, le jeu des instruments mettait autour de l'artiste, surtout s'il était femme, une auréole quelque peu magique.

On trouve dans *Durmart le Gallois* une demoiselle qui harpe des lais et qui sait avec autant d'adresse préluder et conclure. Peut-être est-ce elle aussi qui joue durant un festin :

Et tant com li mangiers dura,
Une damoisele harpa
Notes et lais mult plaisanment.
(éd. Stengel, vers 3225 et suiv., 6349 et suiv.).

Rappelons encore, dans le *Tristan* en prose, l'épisode de la demoiselle de Palamède, qu'on envoie avec sa harpe consoler Tristan : « Elle s'assiet tres devant lui et prent la harpe maintenant et la coumence a atemprer au plus doucement que elle sait. Tout maintenant que Tristan entent le son de la harpe, il laisse son duel et commence a regarder la damoiselle qui harpoit : si dit : « Damoiselle, se Diex vous doint bonne aventure, dites un lai. » « Sire, fait-elle, volentiers... » (G. Bertoni, *I « lais » del Romanzo in prosa di Tristano, Studi medievali,* 1929, pp. 140 et suiv.).

Malgré ces témoignages, dont on pourrait augmenter la liste, il est certain que le jeu des instruments était peu connu parmi les femmes et que par tradition elles s'adonnaient plutôt au chant. La pratique des instruments garde au XIIe siècle et même au XIIIe un aspect de sorcellerie qui ne cadre pas avec les attributs qu'on se plaît, en Occident, à prêter aux femmes. Il paraît bien que ce soit sous l'influence étrangère, et notamment sous l'influence arabe, que le nombre des instruments s'est multiplié. Une nuance de crainte a pu teinter durant quelque temps l'admiration qu'on réservait aux jongleurs, et un soupçon de diablerie n'a pas été, vraisemblablement, sans en effleurer quelques-uns. Du moins savait-on que les païens, c'est-à-dire assurément les Sarrasins, avaient dans le jeu instrumental une supériorité marquée; on n'ignorait pas que la plupart des instruments à cordes étaient de leur invention, et on prêtait à leurs ménestrels les mêmes coutumes qu'aux nôtres (voir *Huon de Bordeaux,* éd. Guessard, vers 7141 et suiv.).

Que fait Josiane, dans *Bueve de Hantone*, quand elle veut se donner l'apparence d'une jongleresse ? Elle se colore le visage pour obtenir le teint d'une Sarrasine :

> Tainte s'est d'erbe, toute est descolouree,
> Sa crigne blonde a toute camossee,
> Com jougleresse est la dame athiree,
> Prist sa vïele, a tant s'en est tournee...

C'est dans cet appareil qu'elle s'en ira à la cour et se mettra à chanter, en s'accompagnant sur sa vièle, des « notes » et des lais, et les « canchonnetes d'Isseut et de Tristrant, — De Menelant et de Troies le grant... » et l'histoire de Titurel

(éd. Stimming, vers 11.945 et suiv., 11.962 et suiv., 12.087 et suiv., 12177 et suiv.).

De fait, les Mauresques du califat de Cordoue paraissent avoir été fort en avance musicalement sur leurs contemporaines de la chrétienté, puisque dès le xe siècle, sous Almanzor, on trouvait à Cordoue des femmes instruites dans le jeu des instruments, notamment de l'orgue, du luth, du « rabel » ou rebec, du monocorde, etc. (H. Anglès, *El códex de Las Huelgas*, I, p. 42 et n. 2). Les « notes sarrasinoises » qu'avait appris à jouer Fresne en son monastère étaient peut-être des pièces instrumentales.

Cette teinte exotique, et par suite mystérieuse, qui colore le jeu des instruments, nous la trouvons répandue, dans le *Roman de Troie* (XIIe siècle), indifféremment sur les musiciens et sur les faiseurs de tours qui occupent la Chambre de Beauté. Quatre automates font agir ici leurs prestigieux mécanismes. L'un joue de douze instruments différents : gigue, harpe, symphonie, rote, viële, armonie (?), psaltérion, cymbales, tympanon, monocorde, lyre, choron. L'autre est une demoiselle qui exécute les tours familiers aux jongleurs ; elle « bale e tresche e tombe e saut », et lance en l'air quatre couteaux (éd. Constans, vers 14.711 et suiv.). Car il semble qu'avant de paraître en public comme joueuses d'instruments, les femmes se soient d'abord montrées, du moins en France, comme « baleresses », « tumeresses », jongleuses au sens moderne du mot. N'est-il pas curieux que l'unique femme qui figure sur le fameux chapiteau des musiciens de Boscherville soit, à côté des hommes joueurs de viële ou de harpe, une « tumeresse » (de « tumer », tomber : celle qui marche sur les mains [1]) ? Peut-être était-ce aussi d'Espagne mauresque que le goût pour les jongleuses était venu. Toujours est-il que ce sont des Sarrasines, *puellae Saracenae*, ces jeunes filles qui chantent, font des tours et marchent sur des boules aux fêtes données par l'empereur en 1241 pour la réception de Richard de Cornouailles (Mathieu Paris, *Chronica majora*, éd. Luard, IV, p. 147).

1. Dans sa récente *Weltgeschichte des Tanzes*, Berlin, 1933, p. 179, Curt Sachs écrit que l'art de « tumer » s'opposait à la danse courtoise en même temps qu'à la danse populaire en ronde. C'était la technique des jongleresses professionnelles.

Au concert qu'Eliaures donne à Ysenne enfermée, dans la *Continuation de Perceval* (ca. 1220), on voit des hommes paraître comme harpeurs et vièleurs, mais « les baleresses baler — Et les tumeresses tumer » (éd. Potvin, III, vers 15.020 et suiv.). C'est pourtant d'une femme que Guillaume de Lorris fait, sous le nom de Liesse, l'entraîneuse musicale de tous les plaisirs dans le jardin de Deduit. C'est elle qui en tous lieux marche première. Mais quand vient le tour des ménétriers d'instruments, les femmes se contentent de faire vibrer des timbres :

Assez i ot tableteresses
Iluec entor et timberesses
Qui mout savoient bien joer,
Qui ne finoient de ruer
Le timbre en haut, sel recuilloient
Sor un doi, qu'onques n'i failloient...
(*Roman de la Rose*, éd. Langlois, II, vers 753 et suiv.).

A la cour des princes, c'est pareillement comme chanteuses et jongleuses plutôt que comme instrumentistes que les femmes ont d'abord paru, dans l'Occident chrétien du XIIIe siècle. Pour les vingt ou vingt-cinq ménétriers masculins à qui le roi saint Louis fait des dons en 1239, il n'y a qu'une seule femme musicienne, et c'est une chanteuse : Melanz *cantatrix*, qui appartient à la comtesse de Blois (*Rec. des hist. de la France*, XXII, p. 592). Guère plus tard, pourtant, le roi de Castille Sanche IV possédait, à côté de ses quinze joueurs de tambour, de ses quatre trompettes, de son maître des orgues et de « varios juglares o musicos (del tamboret, del ayabebe, del añafil, de la rota) », « varias juglaresas » (Pedrell, *Organografia musical antigua española*, 1902, p. 119). Mais le terme de *juglaresas* est vague, puisqu'il englobe les musiciennes et les faiseuses de tours. De même il faut regretter l'imprécision du texte plus ancien du *Brut* (1155) où Wace, le poète officiel des rois d'Angleterre dans le troisième quart du XIIe siècle, mentionne simplement « joeresses et joéors » (éd. Leroux de Lincy, II, p. 112). Toutefois le mot « joeresse » a certainement un sens moins ambigu que « jongleresse », terme qui peut désigner une simple bavarde (*Comte d'Anjou*, vers 2185, éd. Roques, p. 67. Cf. le *Roman de la Rose*, éd. citée, IV, vers 16.501-2 : « Car je ne sui pas jangleresse, — Vilotiere ne tenceresse »).

Rare est donc la joueuse d'instruments avant le XIVe siècle. Si elle est considérée comme un peu sorcière, on s'explique qu'elle soit souvent représentée sous forme de monstre dans les chapiteaux ou les miniatures. Ainsi dans ce manuscrit (lat. 14.284 de la Bibl. nat.), où les enluminures des marges montrent une joueuse de vièle dont le corps se termine en queue fantastique : mi-femme, mi-poisson, mais avec deux pattes (fol. 5), et une autre qui a le bas du corps d'un cheval (fol. 34). Les monstres féminins par excellence, les sirènes, sont de grandes musiciennes. Il en est de trois espèces, nous déclare Richard de Fournival (*Li bestiaires*, éd. Hippeau, p. 16), et elles « chantent toutes trois ensamble, les unes en buisines, les autres en harpes et la tierce en droite vois. Et lor melodie est tant plesanz que nus ne les ot qu'il ne li covieigne venir ». Etrange orchestre, où la trompette et la harpe s'allient pour s'unir à une voix !

La joueuse d'instrument se rencontre plus normalement au XIVe siècle. « Jehanne qui jeue des orgues » figure à la Toussaint de l'an 1320 sur les comptes de l'hôtel d'Artois (J.-M. Richard, *Mahaut comtesse d'Artois*, 1887, p. 110). A la Noël de 1319, une femme avait chanté devant la comtesse Mahaut. Marguerite de France, petite-fille de cette même princesse, fait en 1338 un paiement à trois « chanteresses » et à une « joeresse de bateaux » (*ibid.*, p. 111 et n. 3).

Mais si en 1347 Jehanne de Crotot est accusée d'avoir ensorcelé et envoûté le clerc d'un bailli d'Amiens, c'est probablement parce qu'elle est « menestrelle de vielle » ou « vileresse » (Trésor des Chartes, J J 68, n° 287, cité par Léon Gautier, *Les épopées françaises*, p. 96, n. 1). Persistance de l'ancienne opinion populaire que les musiciens sont des enchanteurs, et que leurs exercices tiennent de la magie.

Les ducs de Bourgogne de la maison de Valois emploient des chanteuses et des ménestrières. Le 19 décembre 1375, « deux chanteresses de Paris » se font entendre devant Philippe le Hardi (Arch. Côte-d'Or, B 1445, fol. 93 r°). Le 6 mai 1377, il écoute une « menestrière qui avoit chanté devant lui a Chenonceaux quand il y fu » (B 1451, fol. 88 v°). Le 28 octobre 1378, le duc fait un paiement à « pluseurs chanteurs et chanteresses qui avoient chanté devant mondit seigneur au dit lieu de Cambray » (B 1454, fol. 80 v°). Voilà un chœur mixte,

capable d'exécuter motets et ballades à plusieurs parties. Enfin, le 13 décembre de la même année, Philippe fait largesse encore à « plusieurs chanteresses de Paris » qui lui ont donné un concert (*ibid.*, fol. 82 v°). Retenons que Paris semble être la ville où l'on vient se fournir de chanteuses dignes de paraître devant les princes.

Comme l'a déjà signalé M. André Pirro (*La musique à Paris sous le règne de Charles VI*, 1930, p. 5), trois ménestrières avaient dansé en 1374 devant le duc de Berry, et à Paris également Philippe le Hardi avait encore écouté, le 17 mai 1378, « pluseurs chanteresses ». Il est à remarquer que désormais le chant à voix seule n'a plus guère d'amateurs. Une ménestrière isolée peut bien chercher à plaire. Mais dès qu'il s'agit de musique vocale, ce sont « plusieurs chanteresses » ou « plusieurs chanteurs et chanteresses » qui entrent en scène. Preuve que les femmes pouvaient être chargées, seules ou associés à des hommes, d'interpréter les œuvres polyphoniques. Le chœur mixte composé de professionnels était donc déjà connu.

Les femmes italiennes se réunissent volontiers, au XIVe siècle, en troupes de chanteuses et d'instrumentistes, les unes accompagnant les autres. Déjà frère Jacopone de Todi l'avait remarqué :

> Se uedea assembiamento — de donne & de donzelli
> andaua con stromento — con soi canti nouelli ;...

(*Lauda* XXI; éd. Giov. Ferri, Rome, 1910, p. 28). La littérature italienne, et notamment l'œuvre de Boccace, fournirait mainte description de concerts féminins si on l'examinait comme nous avons interrogé les poèmes français. Il y aurait aussi beaucoup à apprendre des comparaisons musicales qui fleurissent sur la bouche des mystiques. Sainte Angèle de Foligno († 1309) est « mise dans la lumière incréée » par les sons de l'orgue, un jour qu'elle assiste à la messe dans l'église de saint François (elle était tertiaire) « et que les orgues chantoient le Sanctus » (*Théologie de la Croix*, 2e partie, ch. II; trad. franç., Cologne, 1696, p. 328). L'extase des grandes visionnaires anglaises et allemandes a probablement été provoquée plus d'une fois par la musique.

Dans les églises, il est certain que les femmes ont souvent

prêté leur concours aux cérémonies. Pour le haut moyen âge, le fait que divers évêques et conciles aient dû, les uns après les autres, répéter leur condamnation du chant féminin démontre que cette défense était motivée par des abus. Au concile romain tenu sous Eugène VI en 826, et dont les dispositions furent renouvelées en 853 sous Léon IV, on constatait ceci : « Sunt quidam, et maxime mulieres, qui festis et sacris diebus, atque sanctorum natalitiis, ...ballando, verba turpia decantando, choros tenendo ac ducendo, similitudinem paganorum peragendo [ecclesiam] advenire procurant » (Mansi, *Ampl. Coll.*, XIV, 1008).

Mais ce qui a toujours été admis, c'est que les religieuses en leurs monastères célébrassent musicalement l'office divin. A cet égard, Gautier de Coincy fait autorité :

> Chantons, chantons, *clercs et clergesses*,
> Les samedis les bèles messes
> De la Dame de paradis.

(*Les miracles de la Sainte Vierge*, éd. Poquet, col. 677. Ailleurs Gautier met dans la bouche d'une religieuse, chantant devant ses sœurs, une *reverdie* pieuse ; cf. Långfors, *Romania*, LVI, p. 36). Et une hymne de l'Église ne commande-t-elle pas : « Psallat plebis sexus-Omnis voce corde carmina » ? (Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, III, 26).

Les couvents allemands du XIIe siècle ont abrité des femmes qui composaient le texte et la musique de chants liturgiques. Sainte Hildegarde († 1179) est la plus illustre d'entre elles ; on lui doit des antiennes, des répons, des séquences et des hymnes, qui sont conservés dans un manuscrit de Wiesbaden (publ. en fac-sim. par J. Gmelch, *Die Kompositionen der heil. Hildegard*, Dusseldorf, 1913 ; cf. L. Bronarski, *Die Lieder der hl. Hildegard*, Leipzig, 1922, et O. Ursprung, *Die Gesänge der hl. Hildegard*, *Zeitschrift für Musikwissenschaft*, V, pp. 333 et suiv.). Ses mélodies se distinguent par un caractère spontané, naïf, que l'on ne rencontre guère à la même époque dans le chant liturgique en général. M. Bronarski a remarqué que le nombre des motifs qu'elle emploie est restreint et que ces motifs sont privés d'ampleur. Ils rappellent la musique populaire, celle que pouvaient colporter les musiciens ambulants. Car d'éducation sys-

tématique, la sainte n'en avait pas eu. Comme elle l'a écrit elle-même, elle n'a jamais appris à lire les neumes et ne s'est jamais familiarisée dans sa jeunesse qu'avec le plus simple usage ecclésiastique du chant. Ni la théorie, ni l'art du contrepoint ne lui avaient été révélés. Ignorant les règles de la grammaire et de la syntaxe musicales, cette domination des moyens techniques lui faisait donc défaut qui donne au compositeur la sûreté dans l'expression de ses intuitions. Comme beaucoup de femmes parvenues à une culture supérieure, Hildegarde a été une autodidacte.

La plupart des moniales savaient sans doute à peine lire les neumes ou les notes. Elles répétaient de mémoire ce que leur faisait apprendre leur directrice. Car, comme les moines par leur *cantor*, les religieuses étaient guidées par une *cantrix*, qui décidait de l'ordre des offices, conduisait le chœur, chantait les leçons et avait la haute main sur toute œuvre de musique en son cloître. C'est ainsi que sainte Mechtilde de Magdebourg, née vers 1212, cistercienne à Helfta et morte en 1282, était *cantrix*, ou *cantrix virgo*, de son monastère, où elle se trouvait en même temps que sainte Gertrude la grande. A sa dernière heure, Mechtilde désira dire l'office de la mort par elle-même composé : « jam lecto decumbens, memoriam mortis, quam ipsa composuerat, celebrare studuit » (*Insinuationes divinae pietatis, seu vita et revelationes S. Gertrudis* [par dom N. Canteleu], Paris, 1662, p. 687 ; cf. pp. 12-13). On raconte, dans l'énumération des miracles opérés par sainte Marguerite de Hongrie, morte le 28 janvier 1271, qu'elle guérit soudainement une moniale *cantrix* qu'un mal de gorge empêchait de remplir ses fonctions (*Acta Sanctor. Bolland.*, Ianuarii t. II, Anvers, 1643, p. 906).

Dans ce chant de l'office liturgique, les autorités veillaient à ce que les religieuses usassent d'une diction sobre et sans afféterie. Jean de Salisbury dit sa vénération pour le chef ecclésiastique de sept cents nonnes, lequel a prescrit que l'on exclue des cantiques, dans les monastères soumis à sa direction, toute espèce de prononciation « mielleuse ». Que l'on s'y contente de faire entendre clairement les louanges de Dieu (*Policraticus*, lib. I, cap. 6 ; éd. Webb, 1909, p. 43). D'autres supérieurs censurent la musique polyphonique : organum, déchant, et

certains artifices tels que le fausset : « Organum... et decentum, fausetum et pipeth (?) omnino in divino officio omnibus nostris *utriusque sexus* interdicimus (*Regula ordinis de Sempringham*, citée par Du Cange, éd. Henschel, III, 216 b). Le chant en fausset semble d'ailleurs avoir soulevé les plus vives réprobations. Roger Bacon le condamne plus que tous les autres raffinements : curiosité des harmonies nouvelles, absurde sensualité d'innombrables cantilènes. Ce fausset, par lequel les hommes s'efforcent d'imiter les voix féminines, trouble d'après lui la liturgie de toutes les églises et même des plus grandes cathédrales (*Opus tertium*, cap. LXXI ; éd. J. S. Brewer, Londres, 1859, p. 297). Critique sans effet, du moins dans la lointaine Espagne, puisque le manuscrit de musique d'église copié vers 1325 à l'usage des Bernardines de Las Huelgas et de leurs chapelains prescrit en plus d'un endroit le chant en fausset.

Quant aux défenses concernant la musique polyphonique, elles n'étaient pas mieux respectées, et l'archevêque de Rouen Odon Rigaud était obligé, en 1261, d'interdire aux moniales de Montivilliers de chanter, à l'occasion de la Saint-Jean et des Saints-Innocents, des conduits et des motets (cf. P. Aubry, *Cent motets du XIIIe siècle*, 1908, III, p. 37). Or il est bon de savoir que ces moniales avaient un vaste auditoire, car leur église était le principal centre religieux du pays. Dans le roman de l'*Escoufle*, quand le comte Richard de Montivilliers, à qui appartiennent Rouen et une grande partie de la Normandie, prend la croix, tous les chevaliers vont entendre la messe, le matin du départ, chez les nonnains de Montivilliers [1]. Il était bien tentant pour celles-ci de faire valoir leur habileté vocale devant un public aussi distingué. Aux motets et aux conduits elles ajoutaient des pièces farcies. Les farcitures étaient aussi au répertoire des moniales de la Trinité de Caen, et leur supérieur ecclésiastique avait condamné cette coutume en 1248 (P. Aubry, *Les épîtres farcies*, 1897, p. 37).

Pour les drames liturgiques, il serait bien surprenant que les nonnes se soient refusé le plaisir d'y figurer. On a la preuve du

1. Ce que voyant l'abbesse ordonne « a .ij. damoiseles — Des mix cantans et des plus beles — Le cuer a tenir, por mix plaire — Et por la feste grignor faire (éd. Michelant et P. Meyer, p. 8).

contraire en ce qui touche l'abbaye d'Origny-sainte-Benoîte, où les religieuses chantaient chaque année, durant la nuit de Pâques, le drame des Trois Maries (M. Brenet, *La musique dans les couvents de femmes*, *Tribune de Saint-Gervais*, IV (1898), p. 28).

Pour conclure, il faut attirer l'attention sur un détail qui a son importance. A la fin du précieux manuscrit de Las Huelgas, publié et transcrit récemment par M. Higini Anglès, se trouve un « exercice de solfège à deux voix » composé évidemment pour l'instruction des moniales. Car le texte dit entre autres choses : « Vos, virgines Cartucenses, Moniales deaurate, Ad hec apte, quia nate, Organizare curate », c'est-à-dire exercez-vous à chanter en polyphonie. Or ce morceau est noté dans les deux voix en clef d'ut troisième ligne, clef qui domine dans l'ensemble du manuscrit. On en peut déduire : 1° que ce recueil a très bien pu être copié à l'intention des religieuses elles-mêmes et non pas seulement de leurs chapelains ; ou éventuellement pour les unes et les autres selon les circonstances ; 2° que ni clef ni tessiture apparente des œuvres contenues dans les manucrits des XIIIe et XIVe siècles n'indiquent expressément à quelles voix, masculines ou féminines, ces œuvres étaient destinées. On n'est aucunement justifié à rapporter ces signes de clefs à nos coutumes modernes, les clefs d'ut première et deuxième lignes dénotant une exécution par les voix aiguës, les autres clefs d'ut et les clefs de fa s'adressant aux voix d'hommes. Aucune précision de ce genre n'est voulue par le système d'écriture. La clef est choisie simplement de telle manière que toutes les notes du morceau se placent sur la portée, sans intention de faire appel à un registre vocal déterminé. Comme la transposition, grâce au système des muances, était d'un emploi courant, aucun notateur n'aurait rêvé de fixer pour toujours la hauteur des mélodies.

Il faut donc admettre qu'une bonne partie des motets, conduits et hoquets du XIIIe siècle ont pu être, à l'occasion, chantés par des femmes — religieuses en leurs monastères ou *cantatrices* séculières dans le monde. Il faut également considérer comme probable que le chœur mixte a pris existence dès le XIVe siècle et que le chant de ballades ou de rondeaux polyphoniques ainsi que de motets a pu lui être confié. Mais selon toute apparence,

la grande majorité des musiciennes restaient ignorantes de la théorie et se servaient rarement de livres notés. Des clercs dûment stylés leur enseignaient sans doute les airs qu'elles répétaient ensuite « par cœur ». Il existe de nos jours encore des chorales renommées où l'on n'a pas trouvé de moyen plus rapide pour apprendre à chanter aux illettrés.

Nous arrêtons cette revue sommaire au seuil du XVe siècle, où le nombre des dames joueuses de luth, de clavicorde, d'orgue et autres instruments « bas » se multiplie si rapidement, tant en France qu'en Italie, en Angleterre et en Allemagne, qu'il justifierait une étude à part.

Yvonne ROKSETH.

MÉLANGES

A. FR. *ENJOUTER*

M. Lângfors a établi ici (LIX, p. 486) le sens du mot : « charmer, enjôler, envoûter, griser ». Quant à l'étymon, il songe à un croisement de *envoûter* + *enjôler*. Mais l'hypothèse d'un croisement doit être abandonnée, en bonne méthode, si un étymon « unique » se présente. On remarquera à côté de *enjouter*, dans un des passages de Gautier de Coincy cités par M. L., la métaphore *envers ou sac bouter* (rétablie par la leçon de M. L.) « mettre dans un sac la tête renversée » :

> Le prestre avoit [la vieille] si enjouté,
> Si a envers ou sac bouté [God. *du sac*]
> Par son dit et par sa favelle
> Qu'autant l'amoit come la belle.

Enjouter ne contiendrait-il pas une métaphore pittoresque analogue[1] ? *Enjouter* serait un dérivé de *jote*, que Godefroy donne avec les sens a. fr. « bette, sorte de légume, et légume en général » et ceux de dialectes modernes comme Poitou, Aunis *joute* « un mélange de choux, d'orties ou d'autres plantes, et de son, que l'on donne en nourriture aux dindons, aux oies ». M. Bertoni nous a renseignés sur ce mot *Arch. rom.*, I, 80 et III, 105 : il cite un ardenn. *dzut*, sur lequel Bruneau, *Enquête lingu. sur les patois d'Ardennes*, écrit : « Ce mot désigne en Wallonie les choux cuits à la graisse ; mais il désigne aussi les épinards, la salade cuite, les légumes en général, de petits

1. Je fais remarquer que, dans mon dialecte natal de Vienne, on peut entendre des expressions dites d'une femme ayant su attirer un homme par des pratiques inavouables : *sie hat ihn eing'fangt* [= eingefangen] *mit dem nassen Fetzen* « elle l'a pris avec un torchon humide ».

navets blancs, toutes les herbes vertes qu'on met à la soupe, toutes sortes de légumes verts cuits ensemble », soprasilv. *djóta* « zuppa d'orto », Modène *zotta* « cibo che si dà al porco nel truogolo », sannio. *jotta* « brodo di maccheroni », etc. et rattache tous ces mots à un *jutta* d'origine obscure[1]. « Insomma », résume-t-il, « *jutta* ebbe un senso vago, che andò specificandosi qua in un modo e là in un altro. In origine, l'idea, che dovè rivestire, fu quella di mescolanza di ingredienti vari per la nutrizione ». Si nous partons du sens de « brouet, soupe, bouillie », *enjouter* s'expliquerait comme (*em*)*brouiller* (de *brou* = **brǫd* « Brühe », *FEW*, s. v.) par l'idée « mêler de manière à rendre trouble, rendre confus » (bas-manc. *brouyi* « avoir le délire, rêvasser », *ibid.*).

Leo Spitzer.

FAIRE PATELAVARE

M. Långfors suppose (*Romania*, LIX, p. 494) comme sens de cette expression employée deux fois par Gautier de Coincy dans *la Doutance de la mort* (sous-titre *De ciax que mesmainent les povres gens*) : « mener une vie déréglée ». Les passages en question :

> Chevalier, conte, prince et roi
> Patelavare et grant desroi
> Font de l'avoir qu'as povres tolent

et :

> Soit rois d'Espagne ou de Navare,
> Qui que face patelavare
> De la substance as gens menues,
> Du ciel baniz est et des nues

me semblent plutôt indiquer la signification « se faire peu de souci de, faire peu de compte de, faire fi de » ; on remarquera le *de l'avoir* et *de la substance* qui suit, et que *faire desroi* est attesté plusieurs fois avec le sens « causer du dommage » (*metre en desroi* « faire du mal, causer des pertes »). Je crois

1. Je préfère, avec M. Gamillscheg, réunir les deux articles du *REW* 4636 : « jŭtta (mlat.), Brühe, Trank » et 4637 : « **jŭtta*, Ackermelde ».

qu'il s'agit d'une déformation vulgaire de la locution figurée et familière *se laver les mains d'une chose* « déclarer qu'on n'en veut pas être responsable », tirée de l'acte de Ponce-Pilate (« Se lavant les mains devant le peuple, il leur dit : je suis innocent du sang de ce juste, ce sera à vous à en répondre », Math., XXVII, 24) : l'hybridisme de la locution à moitié traduite du latin *manus lavare* (la *patte* vulgaire remplaçant de la « main », à côté de l'infinitif latin) n'est pas pour nous choquer : cf. des passages comme celui de la *Farce* de Maistre Mimin :

Maistre Mimin : *Ego non dire,*
Franchoyson jamais *parlare*
Car *ego oubliaverunt*

ou (Belzébuth dans la *Passion* de Greban) :

Vous avez un *pugnivimus* [= coup de poing]
Sur vostre groing, villain soudart,

que je relève entre beaucoup d'autres, parallèles, dans la dissertation de M. Otto Müller, *Das lateinische Einschiebsel in der französischen Literatur des Mittelalters* (Zurich, 1919), p. 229 et 241. Le verbe *faire* avec une forme latine se trouve p. ex. dans certaines expressions dialectales tirées de l'argot scolaire comme le bressan *faire rapiamus* « chiper au jeu » (Sainéan, *Le langage parisien*, p. 437, note 2).

Un Gautier de Coincy qui aime les jeux de mots latinisants (« Beguin, ce dïent, se derive Et vient *a benignitate* »), dont M. Lommatzsch (*Gautier de Coincy als Satiriker*, p. 121) a pu dire : « ...Gautier wird... aus einem Künstler zu einem Gaukler der Sprache, und seine Moralsatire gerät in Gefahr, zur Kapuzinade herabzusinken », est bien capable de jongler avec la langue, en mêlant du latin macaronique de « capucin » à sa satire.

Leo Spitzer.

LES NOMS DE LIEU DIMINUTIFS DE NOMS DE COURS D'EAU

Dans le *Bulletin de la Commission de Toponymie et Dialectologie*,

t. III, 1929, M. Aug. Vincent a publié une étude précieuse sur les rapports des noms de cours d'eau et des noms de lieu.

Il a été ainsi amené à traiter des noms de lieu dérivés d'un nom de cours d'eau, et en particulier des noms de France qui sont allongés par l'un des suffixes gaul. -icum, lat. -anus, ou lat. -acus. J'ai été surpris de n'y point trouver les terminaisons en *-et* et en *-el* de l'époque médiévale. Ce n'est pas un oubli de M. Vincent, puisque dans une autre de ses études d'hydronymie [1], il cite, d'après M. Jaccard [2] et M. Muret [3] les toponymes suisses *Sornetan* et *Tramelan*, apparentés sans conteste aux rivières voisines, la *Sorne* et la *Trame*. Il s'agit là de termes diminutifs, mais M. Vincent a peine à concevoir, dit-il, comment le village, selon toute apparence ancien, a pu être dénommé **Sorn-et-ain* ou **Tram-el-ain*, la forme diminutive et la forme en *-ain* étant toutes deux inconnues pour ces cours d'eau. Il m'a paru intéressant de faire part des réflexions qui me sont venues à l'esprit en lisant ces pages.

Je classe les diminutifs, en toponymie comme en hydronymie, en trois groupes. 1° Diminutifs de « grandeur », employés à désigner des localités ou des cours d'eau de moindre importance que leurs voisins (type *Loire* et *Loiret*) ; 2° Diminutifs de « voisinage », résultant d'une évolution sémantique : l'idée de petitesse associée à celle de voisinage ayant fini par disparaître, on a créé par la suite des diminutifs ne comportant que la seule idée de voisinage (type *Dornette* à Dornes, *Beronnelle* à Beronne) ; 3° Diminutifs de « fantaisie » hypocoristiques, ayant remplacé sans raison impérieuse des noms simples déjà existants (type *Aubette* succédant à *Aube*).

Si, dans le second groupe, les hydronymes diminutifs de noms de lieu sont fréquents [4], il n'a pas encore été enregis-

1. *Les noms de cours d'eau formés par découpage d'un nom de cours d'eau ou de lieu*, *Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 3, 1927.

2. H. Jaccard, *Topogr. orig. des noms de lieu de la Suisse romande*, *Mémoires de la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 2e série, VII, 1906, 443.

3. E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu....*, *Romania*, XXXVII, 1908, p. 563.

4. Cf. Aug. Vincent, *Les diminutifs de noms propres de cours d'eau dans le domaine français*. Ext. de la *Revue belge de philologie et d'histoire*, IV, n°I, 1925.

tré, me semble-t-il, de toponymes diminutifs de noms de cours d'eau. Pourtant ils ne sont pas exceptionnels, et leur création est très naturelle. Lorsque deux agglomérations voisines avaient pris le nom d'une rivière, on donna à la plus récente la forme diminutive.

Voici quelques exemples ; il serait sans doute facile d'en trouver de nouveaux, au cours de recherches plus approfondies. Au Nord-Est de Dijon coule un affluent de la Saône nommé la Bèze, *Besua* au VIIe siècle, éponyme de la célèbre abbaye mérovingienne qui s'était fixée à sa source et d'un hameau de Bézouotte, *Besueta* 1034, *Bessouote* 1215, situé à une dizaine de kilomètres en aval, près d'une voie romaine. La Vouge, autre affluent de la Saône, née au pied de coteaux portant des vignobles renommés, coupait la grande voie romaine de Dijon à Chalon à une station nommée comme elle *Vidubia* (Table de Peutinger). Il est probable que cette station n'existait plus au moyen âge, puisqu'on n'en trouve plus trace. Mais il y avait alors, à la source même de la Vouge, le village de Vougeot, *Voget* 1167, *Voujoth* 1233, où se trouve le «Clos-Vougeot » aux crus finement appréciés. Ici le rôle de la forme diminutive est moins net que pour Bézouotte. Si l'ancien *Vidubia* avait disparu quand Vougeot commença à se développer, ce qui est fort plausible, le suffixe *et-*, *-ot* ne servait pas à différencier deux localités de même nom ; Vougeot était plutôt le nom du cours supérieur de la Vouge [1] ou bien une formation du type que j'étudie un peu plus loin.

Le suffixe *-el* fut employé concurremment au suffixe *-et* pendant la période romane. Le département de la Meuse nous en donne trois exemples précis [1]. 1° La rivière d'Orne, *Horne*, *Orna* 775, sourd au village d'Ornes, *Urna* 812, *Orna* 1015, où passait une voie romaine, et baigne le hameau d'Ornel, *Ornella* 1152, 1296, établi à une dizaine de kilomètres en aval ; elle se jette dans la Moselle à Richemont, au pied du vieux château d'*Ornelle*, dont le souvenir a été conservé par une chro-

1. On s'attendrait plutôt à trouver une forme féminisée **Vougeotte*, comparable à *Marnotte*, nom donné à l'une des sources de la Marne. Le Blaiseron, diminutif de la Blaise (Haute-Marne), nous montre que, dès le moyen âge, le genre des diminutifs ne conservait pas toujours celui du nom simple.

nique messine. 2° La Barboure, affluent de l'Ornain, est une ancienne **Bovée, super fluviolos Boveia et Marcenello* 943 [1]. Elle prend sa source sur le territoire de la commune de Bovée, *Boviacum* 870, près d'une voie romaine, et baigne non loin de son embouchure le village de Boviolles, *Bovio/a* 1135, *Bovieulles* 1495-96, situé sur la même voie. 3° La Thonne, *Todena* 1049, déverse dans la Chiers, près de Thonne-les-Prés, les eaux des deux branches qui arrosent Thonne-le-Thil, *Tone le Til* 1270, et Thonne-la-Long, *Tonne la Lon* 1270, et se rejoignent à Thonnelle, *Tonelle* 1239, *Tonnelle* 1270.

Autre exemple : dans le département de l'Aube, deux fermes, situées dans la vallée de la Brevonne, ont reçu le nom de *Brevonnelle*. L'une, appelée aujourd'hui *Grand-Brevonnelle*, est le le témoin d'un ancien hameau mentionné au XIIe siècle, *Brevonella* 1147 ; l'autre, *Petit-Brevonnelle* ou *Brevonnelle-le-Petit*, était une grange, *grangia de Bevronella* 1206. Elles sont situées toutes deux dans le voisinage immédiat du village de Brevonne, cité dès 1177.

Dans la Seine-Inférieure, la commune du Héron est à la source d'une rivière qui arrose Héronchelles. L'hydronyme simple Héron est employé de nos jours concurremment avec le diminutif l'Héronchelle. Cette fois la forme diminutive est revêtue d'un suffixe spécial *-celle*, que l'on ajoutait quelquefois aux vocables à finale *-on* [cf. en hydronymie le Martancel à Marson (Meuse), ancien *Marcenellus* de 943 déjà cité ; la Pissancelle à Poissons (Haute-Marne) ; un ruisseau appelé *Quarinencel* en 1199, à Quaregnon, (Hainaut) ; et ci-dessous le toponyme Léoncel, diminutif de Lionne].

Il semble qu'on ait fait également usage en toponymie de diminutifs de noms de cours d'eau, pris isolément en l'absence du toponyme simple. Je l'ai déjà supposé pour le nom du village de Vougeot édifié avec beaucoup de vraisemblance après la disparition de la station de *Vidubia*. En Haute-Marne, la localité d'Arbot, *Alboth* 1194, *Albout* 1253, située sur les bords de l'Aube, semble justifier cette supposition. Mieux encore, le village de Signeulles (Meuse), *Cygnoles* 1220, *Signeulle* 1340, sur un ruisseau appelé *fluvius Senodae* en 769, présente la forme

1. André Lesort, *Chron. et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel*, 117.

diminutive de l'hydronyme *Senoda*, qui pouvait aboutir par métathèse et chute de la dentale à une forme simple **Seigne* ou **Signe*, qui n'a pas vécu (cf. le Serein, Côte-d'Or, *Sidena* 659, *Segn-eyn* 1271). Dans le département de la Drôme, Léoncel, *de Leoncellis* 1142, est une commune traversée par la Lionne, *Liona* 1174. Cette fois le procédé ne peut être mis en doute.

Les exemples de ces deux séries suffisent, il me semble, à montrer que les vocables *Sornetan* et *Tramelan* peuvent être deux diminutifs de voisinage (au cas sujet **Sornette* et **Tramelle*) employés primitivement pour désigner les constructions, simples granges ou fermes, situées sur les rives de la Sorne et de la Trame, et qui servirent de berceau aux villages actuels de Sornetan et de Tramelan. Alors que dans les vocables du type *Dornette* l'hydronyme seul est suffixé, le toponyme restant simple, par contre dans **Sornette* et **Tramelle* l'inverse s'est produit, et c'est l'hydronyme qui a gardé la forme simple.

La question mérite d'être étudiée plus à fond dans l'onomastique de diverses régions françaises et étrangères. Les diminutifs en *-on* me paraissent donner lieu à des remarques analogues : de même que le Saulon est la rivière de Saulles (Haute-Marne), de même Touillon (Côte-d'Or) et Pillon (Meuse) sont deux agglomérations voisines des ruisseaux de Touille et des Pilles.

Si d'autres exemples [1] permettent d'énoncer cette « loi » toponymique dont je ne fais qu'entrevoir l'existence, il y aura peut-être moyen, par une marche inverse, de retrouver des hydronymes disparus, et de résoudre des problèmes comme ceux-ci :

1°) En Haute-Marne, le Ceffondet (dont l'appellation est romane) est le ruisseau de Ceffonds, *Sigi fons* 1114. Si l'on considère que le cours d'eau traverse les finages de Thil (Aube), *Tilius* 845, *Tilia* 845, et de Thilleux (Haute-Marne), *Tiliolus* vers 1049 et en 1147, n'est-on pas en droit de supposer que son vocable primitif était *Tila*, comme la Tille bourguignonne ?

1. Oucherotte, village de la vallée supérieure de l'Ouche, enregistré *Escareta* vers 878 dans l'original de la pancarte d'Adalgaire (et cette identification touche à la certitude) n'aurait peut-être rien de commun avec le nom de l'Ouche, malgré les graphies *Oscareta* ultérieures. Il semble y avoir eu contamination avec le nom de l'Ouche, *Oscara* à l'époque de Grégoire de Tours.

L'existence d'une route romaine franchissant la rivière à Thil en est un indice sérieux.

2°) Le village de Reynel (Haute-Marne), ancien *castrum Risnellum*, noté *Val Rinel* dans la chanson de *Garin le Loherain* [1], ne rappellerait-il pas le voisinage du ruisseau qui coule au bas, un ancien **Rin*, aujourd'hui le « ru des Battants », en souvenir de ses quatre moulins ?

P. LEBEL

LES *EUGIEZ* DE LA *CHANSON DE ROLAND*

Dans l'important ouvrage que M. P. Boissonnade a fait paraître, en 1923, sous le titre *Du Nouveau sur la Chanson de Roland*, l'auteur identifie le nom propre *Eugiez*, qu'on rencontre dans la Chanson (vers 3243), avec *Egées* ou *Eugez* qu'il trouve dans les œuvres de Jean Alphonse et de Fernandez de Enciso, cosmographes ayant vécu tous deux au commencement de la Renaissance. Mais, tandis que le nom d'*Egées* est donné, d'après ces cosmographes, aux Arabes du Djebel Ared aux environs du Golfe Persique, d'Oman et des environs de Mascate, c'est-à-dire de la région de Ras Reccana, le nom d'*Eugez* est attribué à un peuple vivant dans l'Arabie du Nord, en Syrie et en Palestine [2]. Tout en observant que les sources où ces deux cosmographes ont puisé ne sont pas connues, mais qu'elles ne doivent pas être toutefois inventées de toutes pièces par eux, l'auteur signale dans une note le rapport existant entre le mot *Eugiez* et le mot *Aegelis* mentionné par Bruzen de la Martinière dans la Médie et aussi le mot *Eguas* qui sert à dénommer une région de l'Arménie. Néanmoins, M. Boissonnade, que ces deux dernières probabilités ne satisfont guère, s'en tient à identifier *Eugiez* avec *Egées* ou *Eugez* et arrive à la conclusion suivante : « Dans les deux cas, il semble bien qu'il convienne d'identifier ces auxiliaires de l'émir de Babiloine avec les guerriers d'une des régions de l'Arabie, placée soit à l'est, soit au nord de cette péninsule. »

Nous ne sommes pas d'accord avec cette conclusion. Tout à

1. Edition P. Paris, 1833, page 228.
2. *O. c.*, p. 195-196.

fait étranger aux études de romanisme et travaillant, dans une discipline toute différente, la turcologie, on nous excusera de ne pas discuter les tentatives faites jusqu'ici pour identifier les *Eugiez* [1], et de présenter immédiatement notre hypothèse. Nous croyons que les *Eugiez*, nommés dans la *Chanson de Roland*, sont les Ogouz, ou, d'après la prononciation préférée par certains spécialistes [2], les Ougouz. Afin de pouvoir expliquer les raisons pour lesquelles nous identifions les Ogouz avec les Eugiez, cités dans le *Roland* après les Turcs, les Petchenek (Petchénègues) et les Avars et placés, ainsi que le dit M. Boissonnade, parmi les peuples musulmans de l'Orient, résumons dans leurs lignes générales les derniers résultats obtenus au sujet des Ogouz.

Les Ogouz formaient une masse importante parmi les Turcs qui avaient fondé au VIe siècle un grand empire s'étendant des frontières de la Chine jusqu'à la Mer Noire. On rencontre le nom des Ogouz dans les inscriptions de l'Orkhon qui relèvent du temps de cet empire que les chroniques chinoises appellent Tou-Kiue [3]. Nous savons qu'en ce temps certaines tribus Ogouz venues de l'Est s'étaient fixées aux environs du Khorassan [4]. Sous la domination des Omeyyades, les armées d'Islam, alors qu'elles avançaient vers l'intérieur de la Perse, s'étaient trouvées là en présence des Ogouz [5]. Au VIIIe siècle, les soulèvements politiques et religieux des Ogouz dans les parages du Khorassan et du Sedjestan sont bien connus [6]. Sous le règne des Abbassides, les Ogouz ont réussi à acquérir des postes importants dans les armées musulmanes en qualité de mercenaires, dans l'administration de l'État et enfin même dans le palais de Bagdad.

---

1. M. Joseph Bédier n'accepte aucune des identifications proposées (*Commentaires*, voir l'index des noms propres).

2. Paul Pelliot, *Sur la légende d'Uguz-Khan en écriture ouigour*, *Toung pao*, XXVII.

3. W. Thomsen, *Inscriptions de l'Orkhon*, Helsingfors, 1896 (voir l'index).

4. N. de Khanikoff, *Mémoire sur l'ethnographie de la Perse*, 1866, p. 32.

5. Maçoudi, *Les prairies d'or*, publié et traduit par Barbier de Meynard, vol. V, p. 302.

6. Clément Huart, *Le livre de la création et de l'histoire*, vol. VI, p. 86 ; Köprülüzade M. Fuad, *Les origines du Bektachisme*, dans les *Actes du Congrès international d'histoire des religions*, Paris, 1925, tome II, p. 395.

A partir de la fondation du royaume des Toulounides par un chef turc appartenant aux Dokous (Tokouz) Ogouz qui est un rameau des Ogouz, ceux-ci avaient pris une place importante en Egypte et en Palestine et dans les armées qui se trouvaient aux frontières de Byzance. Au xe siècle, il y avait des Ogouz dans les armées des Gaznévides et des Samanides. Les Ogouz, qui vivaient dans les steppes au nord de Seihoun, entre le lac d'Aral et la mer Caspienne, mais dont la densité était plus accusée en aval de ce fleuve, émigrèrent au xe siècle, dans le monde musulman oriental, fondèrent le grand empire Seltchoukide s'étendant du Turkestan oriental à la Méditerranée et à la mer de Marmara, et des montagnes du Caucase jusqu'au Golfe Persique. Ces Ogouz Seltchoukides, qui avaient joué le plus grand rôle dans les guerres des Croisades, avaient adopté l'islamisme. Bien avant cette date, c'est-à-dire aux temps où ils vivaient encore dans les steppes aralo-caspiennes, un détachement de ce peuple, s'avançant vers l'Ouest, était arrivé jusqu'aux rives de la Volga et il franchit ce fleuve à l'exemple d'une autre tribu également turque, les Pétchének, les *Pinceneis* du *Roland* (v. 3241); en 1065, ils traversent le Danube et envahissent alors Salonique et la Grèce actuelle. Ces Ogouz, qui furent après un certain temps détruits en grande partie par les Pétchének et les Bulgares, et qui sont cités sous le nom de *Torki* dans les annales russes, sont appelés du nom d'Ouz qui n'est autre chose qu'une forme dialectale du nom d'Ogouz [1].

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, une partie des détachements militaires des Ogouz, transportée en Egypte sous la conduite de Karacouche, se répandit dans les pays de l'Afrique du Nord jusqu'au Maroc [2] et passa au temps des Mérinides, en 1285, en Espagne [3]. Ces Ogouz, qui, ayant conservé l'antique tradition turque, avaient acquis une grande réputation d'archers, étaient parvenus à occuper une situation assez importante dans les armées des états musulmans de l'Afrique du Nord. Cependant,

1. W. Barthold, Article *Ghuzz*, dans l'*Encyclopédie de l'Islam*.

2. W. Barthold, Article *Türks*, I, vue d'ensemble historique et ethnographique dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, vol. IV, p. 954.

3. Masâlik el Absâr I, *L'Afrique, moins l'Égypte*, traduit et annoté par Gaudefroy-Demombynes (Bibliothèque des géographes arabes, tome II), Paris, 1927, p. 147 (consulter aussi l'index).

l'importance qu'on leur attribuait ayant diminué peu à peu, on ne leur confia au XIIIe siècle que des services pour le maintien de l'ordre public [1].

Si la *Chanson de Roland* a été écrite pendant ou après la première Croisade, il est tout à fait naturel que les Ogouz, qui formaient un élément considérable dans les armées des Seltchoukides de l'Anatolie et de la Perse et des États Turcs de la Syrie qui jouèrent le plus grand rôle dans cette croisade, y soient mentionnés.

Les Turcs, dont il est toujours question dans les chroniques relatives à la première croisade, sont cités dans le *Roland* ; les Turcomans, d'après une ingénieuse identification de M. Boissonnade, qui ne me paraît pas assez convaincante, y seraient aussi nommés sous le nom de *barons d'Occian* ; il ne serait donc pas étonnant que le nom d'*Ogouz*, qui était alors un autre synonyme de Turc et de Turcoman, y fût également cité. Le nom *Ogouz* qui passe dans les annales arabes sous la forme altérée de *Gouz*, aurait été pris, comme on le voit, dans la *Chanson de Roland*, d'après la prononciation originelle turque.

Transmise par les Croisés ou par des peuples — les Arabes exceptés — qui ont été en rapports directs avec les Turcs, probablement influencée par les contes oraux, cette prononciation authentique turque aurait été fixée dans *Roland* sous la forme *Eugiez* qui s'en rapproche sensiblement.

Ajoutons qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse que le nom des *Eugiez* ait été introduit dans la *Chanson de Roland* comme une réminiscence des croisades espagnoles ; les Ogouz ne sont passés en Espagne que vers la fin du XIIIe siècle.

Fuad KÖPRÜLÜ.

---

1. R. Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, deuxième édition, 1927, t. II, p. 210 : il dit que le mot *algoz* a reçu en portugais le sens de « bourreau ».

COMPTES RENDUS

Alfred Jeanroy, **La Poésie lyrique des troubadours**, *I, Histoire externe* ; *II, Histoire interne* ; Toulouse, Privat, et Paris, Didier, 1934 ; in-8, VIII+438 et 376 pages.

Lorsque Fr. Diez publia, en 1826, sa *Poesie der Troubadours* et, en 1829, sous le titre de *Leben und Werke der Troubadours*, la première histoire de la lyrique provençale, il ne se doutait pas que ses deux ouvrages seraient encore précieux aux érudits après plus d'un siècle écoulé ; ces livres en effet, quoique en partie vieillis (le second surtout), sont très supérieurs à l'*Histoire de la poésie provençale* (1847) de C. Fauriel, et n'ont pas été dépassés par des ouvrages plus récents, mais où la poésie lyrique n'obtient pas la place qu'elle mérite, comme le *Grundriss* (1872) de Bartsch, la *Provenzalische Literatur* (1897) de Stimming (dans le *Grundriss* de Gröber) ou l'*Histoire sommaire de la littérature méridionale* (1921) de J. Anglade : sur bien des points, ils restaient même jusqu'à ces temps derniers la base de toute recherche. Or, depuis 1830, plusieurs générations de travailleurs ont fait faire des progrès décisifs à notre connaissance des troubadours : presque tous les textes importants ont été édités, une quantité d'études de détail ont paru ; le moment était venu de composer une histoire de la lyrique provençale qui remplacerait dignement les vénérables ouvrages de Diez.

Pour mener à bien cette tâche, nul n'était plus qualifié que M. A. Jeanroy, qui, depuis près d'un demi-siècle, consacre à la langue et à la littérature provençales la meilleure part de son activité, et qui, après avoir débrouillé, dans des thèses qui ont fait date, la question des origines de notre poésie lyrique, nous a donné d'excellentes éditions de nombreux troubadours (Cercamon, Gavaudan, Jaufré Rudel, Pujol, Uc de Saint-Circ, etc.) et, dans la *Romania*, dans les *Annales du Midi* et ailleurs, de multiples articles d'histoire et de critique littéraires.

La *Poésie lyrique des Troubadours* se compose de deux forts volumes, le premier consacré à « l'histoire externe », le second à « l'histoire interne ».

Le livre s'ouvre par une Introduction, dans laquelle M. J. expose l'histoire des études provençales du XVIe siècle à nos jours (p. 1-44), puis étudie la langue des poètes méridionaux (p. 45-58). La première partie (*Histoire externe*)

comprend sept chapitres, dont le premier (p. 61-100) est consacré au « problème des origines ». Ce sont les « auteurs et propagateurs de la poésie de cour », troubadours et jongleurs, qui font la matière du chap. II. Les ch. III-VI nous présentent l'expansion de la lyrique provençale dans les cours françaises et étrangères, où elle trouva des protecteurs zélés : née dans le Limousin, elle se répand, au XIIe et au XIIIe siècle, dans tout le Midi (ch. III) ; elle pénètre aussi dans la Péninsule ibérique (ch. IV), en Italie (ch. V), dans la France du Nord et en Allemagne (ch. VI). Avec le ch. VII, nous assistons à la décadence de la poésie courtoise, à la fin du XIIIe siècle, et à sa transformation en poésie bourgeoise. Après deux « notes additionnelles », l'une sur les *trobairitz* (p. 311-317), l'autre sur les *senhals* (p. 317-320), le volume se termine par deux Appendices : 1) une « Liste par régions des Troubadours dont la patrie est connue » (p. 321-325) ; 2) une « Liste bio-bibliographique des troubadours, des origines au milieu du XIVe siècle » (p. 326-436).

La deuxième partie de l'ouvrage (*Histoire interne*) est consacrée aux genres poétiques et à leurs principaux représentants. Après avoir évoqué la curieuse figure du plus ancien des troubadours, Guillaume de Poitiers (ch. I), M. J. étudie « la première génération poétique » (ch. II), puis le genre lyrique par excellence, la chanson, dont il examine la forme et le contenu (ch. III), et dont il montre l'évolution de la fin du XIIe siècle à la fin du XIIIe (ch. IV). Suit l'étude du sirventés (personnel, moral et politique), auquel est rattaché le *planh* (ch. V), des genres dialogués (*tenson*, *partimen*, *coblas* : ch. VI), des genres objectifs (pastourelle, aube, chanson d'histoire, chanson de femme : ch. VII) et de la poésie religieuse (ch. VIII). Le ch. IX traite de la dernière génération poétique et des causes de l'extinction de la poésie provençale. Viennent enfin des « Notes additionnelles » : « Sur quelques variétés réelles ou imaginaires de la chanson » (p. 327), « la Chanson de danse et ses variétés » (p. 341), « la Poésie académique à Toulouse aux XIVe et XVe siècles » (p. 347), et quatre listes (chronologiques, sauf la deuxième), énumérant respectivement les chansons de croisade (p. 331), les *planhs* (p. 333), les pastourelles (p. 338) et les aubes (p. 339).

Les deux volumes de la *Poésie lyrique des troubadours* examinent en somme méthodiquement, et avec ampleur, toutes les questions touchant à l'histoire, interne et externe, de la poésie provençale. Aussi est-il impossible d'analyser en détail ces 800 pages, extrêmement riches de faits et d'idées. Tout ce que l'on peut faire, c'est essayer de caractériser l'ensemble.

M. J. déclare, dans son Avant-Propos, qu'il s'est proposé de « filtrer » la matière des multiples travaux qui ont été consacrés à la poésie provençale au cours de ces dernières décades et de « rassembler, d'ordonner les résultats acquis dans un livre qui, sans rebuter les curieux et les lettrés, fournirait aux travailleurs tous les renseignements nécessaires ». Ce but a été parfaitement atteint : il n'est pas de question, si complexe soit-elle, qui ne soit présentée ici avec tant de méthode et de clarté qu'elle en devient aisément accessible.

L'une des parties les plus caractéristiques à cet égard est le ch. I du t. II, où est abordée l'étude des origines de la lyrique provençale : écartant successivement les diverses théories soutenues par ses devanciers (causes permanentes, traces de culture romaine, influence de la littérature arabe ou de la poésie latine du moyen âge), M. J. explique la naissance de la poésie méridionale, créée par « une classe de professionnels appelés jongleurs ou troubadours » et « destinée exclusivement, surtout à ses débuts, à l'aristocratie », par « des circonstances particulières qui se sont trouvées réunies dans le Midi de la France au XIe et au XIIe siècle » ; et il évolue avec tant d'aisance au milieu des écueils qui encombrent sa route que, s'il n'avait pas dit, au début de son étude, qu'il allait traiter une question « hérissée de difficultés », le lecteur non averti n'aurait pas l'impression qu'il s'agit là en effet d'un problème des plus ardus.

M. J. a été bien inspiré en traduisant en français les nombreuses citations de son livre, les références qu'il donne en note (en les accompagnant au reste du texte provençal toutes les fois que ce dernier offre un réel intérêt) permettant aux spécialistes de se reporter aux originaux. De cette façon, loin de dérouter les lecteurs qui n'ont pas du provençal une connaissance suffisante, il leur a ouvert un domaine qui leur était en grande partie fermé jusqu'à ce jour.

Accessible aux non-initiés, la *Poésie lyrique* sera aussi pour les lettrés un instrument de travail de premier ordre : M. J. a utilisé en effet toutes les études qui ont paru avant la sienne et qu'il est souvent malaisé de se procurer ; il donne, en note, de multiples références, et chaque chapitre se termine par une « Bibliographie ». Il a rendu en outre un appréciable service en dressant la liste des chansons de croisade, des *plauhs*, des pastourelles et des aubes, ainsi qu'une « Liste des troubadours par régions », et surtout la « Liste bio-bibliographique des troubadours » (t. I) ; cette dernière garde toute sa valeur après la récente publication de la *Bibliographie der Troubadours* de Pillet-Carstens, car elle donne d'excellentes indications biographiques, qui manquent au livre précité.

L'ouvrage de M. J. n'est pourtant rien moins qu'un livre de vulgarisation : de la masse énorme des matériaux que lui fournissaient les études de plusieurs générations de travailleurs et ses recherches personnelles, l'auteur a tiré une synthèse originale. Jusqu'à présent les histoires de la littérature méridionale, même les meilleures, ne nous montraient pas le développement continu de la poésie provençale et nous donnaient trop l'impression que la lyrique des troubadours se répartissait en une série de compartiments, séparés, semblait-il, par des cloisons étanches. On nous présentait bien, par exemple, dans ses grandes lignes, la naissance de la poésie courtoise, son expansion et sa décadence ; mais nous ne voyions pas le lien qui unissait un Bernard de Ventadour à un Guillaume de Poitiers, un Peire Cardenal à un Peire d'Auvergne. Dans les deux volumes de M. J., au contraire, chaque chapitre se lie étroitement à celui qui précède et à celui qui suit. S'agit-il d'étu-

dier la première génération des troubadours : nous voyons les « conflits de pensée » qui, après Guillaume de Poitiers, mettent aux prises les poètes « courtois », comme Jaufré Rudel, et les « réalistes », comme Marcabru. Si le *trobar ric* et le *trobar clus* ont chacun leurs partisans enthousiastes, Peire d'Auvergne oscille entre les deux tendances, tandis que Giraut de Bornelh en tentera la fusion. Et lorsqu'il examinera plus loin l'évolution de la chanson de la fin du XIIe siècle à la fin du XIIIe, M. J. saura caractériser des troubadours que l'on taxe, en bloc, de banalité : Peire Rogier a pour lui « l'aisance et le naturel », Bernart de Ventadour « la passion ardente », Arnaut de Mareuil « la fluidité élégante », Folquet de Marseille « l'érudition et la dialectique », Peire Vidal « l'humour et l'esprit », etc. Nous avons ici, en un mot, non plus un répertoire des troubadours, mais une véritable histoire de la poésie provençale, dont nous sont présentées, avec précision et méthode, les tendances et les transformations. Il en est de même, dans le t. I, pour l'étude de l'expansion de la lyrique méridionale en France et hors de France — expansion dont M. J. brosse un tableau vivant et coloré, — et, d'une façon générale, pour toutes les parties de l'ouvrage.

De même qu'il a recherché — et presque toujours avec succès — le fil conducteur qui relie les divers aspects de la littérature méridionale, M. J. a essayé de trouver la clé des problèmes qui, en dépit des immenses progrès réalisés depuis un siècle, sont encore insuffisamment éclaircis (origines, langue des troubadours, etc.), ne craignant pas de reconnaître, le cas échéant, l'incertitude de la solution qu'il propose.

Au point de vue historique, il est notable qu'après avoir examiné les récents travaux de MM. K. Burdach, S. Singer et J. Ribera, l'auteur croit devoir rejeter, en l'état actuel de la science, toute influence de la poésie arabe sur la lyrique provençale : il n'y a « entre les deux poésies aucune ressemblance vraiment caractéristique en dehors de celles qui découlaient de la nature même des sujets traités ». On lira aussi avec intérêt, aux ch. III-VI du t. I, les modalités et le bilan de l'expansion de la poésie méridionale en Espagne, en Italie, dans la France du Nord et en Allemagne.

Il y a enfin, dans la *Poésie lyrique*, des chapitres en grande partie originaux, que les provençalistes ont accueilli avec reconnaissance : c'est, par exemple, au t. I, dans l'Introduction, l'histoire des études provençales ; au ch. III du t. II, une étude pénétrante de la forme et du contenu de la chanson.

Une mention spéciale doit être réservée aux considérations sur les « Biographies » qui se trouvent au ch. II (p. 101-132) du t. I. Dans ces pages, qui sont un modèle de méthode et de critique [1], M. J. montre que les historiens de la littérature provençale les plus avertis ont accordé trop de crédit aux *Vidas* : ces documents, « de caractère essentiellement romanesque », ne

1. Ces pages ont été particulièrement appréciées par l'auteur de ces lignes, qui prépare, avec M. A.-H. Schutz, une édition critique des *Vidas*.

sont souvent que des déformations de l'histoire, des interprétations arbitraires de textes poétiques, des adaptations de thèmes folkloriques ; il convient d'en « rechercher les sources » et de « contrôler leur témoignage par d'autres » ; ainsi utilisés, ils peuvent nous donner des « informations précises » sur la patrie, la famille et la condition sociale des poètes.

Dans cet ouvrage si riche, écrit avec une élégante concision, nous ne constatons qu'une lacune : l'absence de toute indication sur la musique des troubadours ; à défaut d'un exposé technique, quelques notions sommaires eussent été les bienvenues.

Les indications de toute sorte données en note sont très sûres : de nombreux sondages ne nous ont permis de relever qu'un nombre insignifiant d'erreurs. Par exemple, au t. I, p. 178, note 3 : il n'est pas certain que Sordel soit l'auteur de 330, 19 (voir notre *Ricas Novas*, pièce XI et Notes, p. 102) ; — p. 212, n. 5 , la pièce 202, 12 ne figure pas, sous le nº XX (= 330, 14), dans notre édit. précitée ; — t. II, p. 256, n. 3 : 16, 10 n'appartient pas à Albertet, mais très probablement à Albert Malaspina.

Les omissions paraissent fort rares. A la liste des pièces concernant Blacas (t. I, p. 177, note) on pourrait ajouter les *planhs* de Bertran d'Alamanon (76, 12) et de Ricas Novas (330, 14) ; à celle des chansons de croisade (t. II, p. 332), l' « hymne à la croix » de Peire Cardenal (335, 15), en raison de la dernière strophe.

Il faut louer également la correction de l'impression. Les coquilles sont très peu nombreuses : par exemple, t. I, p. 118, n. 2, lire *Zenker* (non *Zeuker*) ; p. 139, n. 2, ligne 2, l. *putanaria* (non *pulanaria*) ; — t. II, p. 334, l. 19 : lire *Aups* (non *Aulps*) ; p. 374, dernière ligne : lire *Ined.* (non *Imed.*).

Un index alphabétique à la fin du t. II eût été d'une grande utilité.

Synthèse originale des résultats d'un siècle de recherches, le livre de M. J. sera indispensable à tous ceux qui s'intéressent à la lyrique provençale ; et l'on peut lui prédire une aussi longue carrière qu'aux excellents ouvrages, de Diez, qu'il a brillamment remplacés.

Jean BOUTIÈRE.

Georges ESPINAS, **Les Origines du Capitalisme. I, Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien** (Bibliothèque de la Société d'Histoire du droit des pays Flamands, Picards et Wallons, VII) ; Lille, 1933 ; in-8, XXII-256 pages ; — **Recueil de Documents relatifs à l'histoire du Droit municipal en France des origines à la Revolution, Artois, I** (Société d'Histoire du Droit) ; Paris, 1934 ; in-8, XXX-608 pages.

1. — M. E. fait preuve d'une infatigable activité à laquelle nous devons rendre hommage. En 1905, il s'occupait déjà du drapier douaisien Jehan

Boinebroke : le travail qu'il nous présente a été longuement mûri, soigneusement revu. Les cinquante premières pages reproduisent des documents ; ils sont suivis d'un commentaire copieux et minutieux. M. E. retrace d'abord la vie de Boinebroke, dénombre ses propriétés; étudie dans les moindres détails son entreprise drapière. Puis il montre l'importance exceptionnelle des textes publiés : ils éclairent la physionomie du patron drapier qui exploite sans pitié les travailleurs; sa morgue arrogante, son mépris hautain font prévoir la décadence du régime patricien. L'ouvrage se termine par une liste chronologique des pièces, une table onomastique, une table toponymique, une liste de termes et d'expressions techniques, des planches de fac-similé et des tableaux synoptiques.

Le document le plus long et le plus important de beaucoup forme ce que M. E. appelle la réparation testamentaire. Les testaments étaient établis sous forme de chirographe et l'un des exemplaires était déposé à la halle échevinale. Ils désignaient nommément les personnes chargées de régler la succession ; ils contenaient aussi une clause portant que l'intéressé *fait se devise en tel maniere ke il veut et otrie ke on pait tout avant ses detes boines et loiaus et ke on amenge ses tors fais et ke on renge a tous ciaus... de qui il ara eut par male raison cou ke il en porront prouver et de quoi il s'en feront creaule par le conseil de sainte eglise et de ses testamenteurs* (*Jean Boinebroke*, p. 62). Les exécuteurs testamentaires devaient donc, par surcroît, entendre les plaintes de ceux qui avaient été lésés par le défunt, recueillir leur témoignage, examiner le bien-fondé des réclamations et fixer une amende réparatrice.

Jean Boinebroke avait porté préjudice à beaucoup de ceux qui l'avaient connu. Après sa mort, de nombreux témoins vinrent déposer et réclamer une indemnité. L'ensemble de ces dépositions est un document de premier ordre. M. E. en a bien montré l'intérêt social : Boinebroke y apparaît comme un riche propriétaire foncier, un manieur et prêteur d'argent, un grand entrepreneur de draperie. Il a affaire à une quantité de petites gens, à des créanciers, à des fournisseurs variés, à des serviteurs ruraux, à de petits patrons, à des ouvriers. La valeur psychologique de ces témoignages n'est pas moindre : on y saisit sur le vif le ton autoritaire du patricien, ses décisions brutales, ses promesses fallacieuses ; on y devine aussi l'attitude timorée des plaignants, leur obéissance passive, leur résignation apeurée. Le philologue appréciera également ces dépositions monotones, mais véridiques et suggestives : ce sont des fragments savoureux et instructifs de la langue parlée à Douai vers 1286 ; il est à regretter seulement que le vocabulaire soit peu étendu, puisqu'il se rapporte souvent à des faits du même genre.

On voit l'importance du travail de M. E. : nous ne comprenons pas qu'il n'y ait pas joint un glossaire aussi complet que possible. Il connaît mieux que personne la technique de la draperie au moyen âge. Cette technique abonde en termes difficiles dont plusieurs restent inexpliqués et mystérieux. M. E. est qualifié pour établir le bilan de notre savoir sur ce point, pour distinguer

les mots de sens indubitable de ceux dont l'acception et l'origine sont obscures. Nous l'avions invité à tenter cette besogne : nous devons avouer que sa liste de termes et d'expressions techniques ne fait pas avancer la science.

Nous n'avons rien à reprendre aux documents publiés, les ayant révisés sur épreuves. Voici, pour le reste de l'ouvrage, quelques remarques ou corrections :

P. 59, l. 7, « Gui de Dampierre *pri* Edouard Ier ; M. E. a l'habitude d'insérer dans son exposé des formules empruntées aux textes, mais il les emploie trop souvent à contretemps : il reproduit ici le début d'une lettre de Guy de Dampierre : *Sire, je pri et requier*, oubliant que si la première personne était *je pri*, la troisième était *il prie(t)* ; — p. 64, l. 20, « la déposition terminée, ils concluent : *il n'en set, il n'en set ke dit est*, il n'en sait pas davantage » ; dans les exemples cités, M. E. remplace *el* par *il* ; il renvoie à divers passages qui portent également *el* : p. 16, l. 12, *el n'en set* ; p. 19, l. 16 et p. 20, l. 2, *el n'en set ke dit est* ; p. 23, l. 34, *jou n'en osai el faire por mes deteurs* ; la forme *el* a embarrassé M. E. qui l'a traduite par *il* ; c'est, en réalité, le pronom indéfini signifiant « autre chose » ; — p. 81, l. 20, « les autres sont des *heudes*, échoppe, baraque, bâtisse » ; selon nous, *heudes* veut dire plutôt « remises » ; c'est un mot emprunté au néerlandais, que M. Valkhoff n'a point étudié ; cf. J. Verdam, *Hoede*, *huede* : 7) dépôt, lieu de réserve, entrepôt ; Kilian *Hoeden*, *hueden* custodire, tegere, protegere, conservare, cavere ; Mellema *Hoede*, *hoedinge* garde, défense, préservement ; — p. 94, l. 23, *li maistre desseureur de la ville* ; l. 29, « ils les desseuraient, évidemment les séparaient, les divisaient... » ; l. 31, « comme des arpenteurs jurés, chargés des délimitations de propriétés, faisant des *dessouires*, des arpentages » ; les mots *desseureur*, *desseurer*, *dessouire* sont traduits correctement, mais mal transcrits : il faut lire respectivement *dessevreur*, *dessevrer*, *dessoivre*, Godefroy, II 663 b et 655c ; — p. 103, l. 15, « les laines sont toujours renfermées dans des sacs ou dans des *pokés*, les secondes ayant une contenance inférieure de moitié à celle des premiers » ; il ne s'agit pas d'une *poke*, comme M. E. l'écrit en note et p. 104, l. 27, mais d'un *poket* « petit sac », cf. Godefroy, VI, 238b ; — p. 105, l. 20, « une caractéristique de ce commerce semblait être le dépôt par l'acheteur entre les mains du vendeur de *jeres*, très probablement d'arrhes ». Nous avions pensé d'abord que *jere* était identique à *gere*, enregistré par Cotgrave avec le sens suivant : « The hebrew helfepenny, somewhat more than our penny, 40 of them going to the ounce ». Ayant examiné les textes de nouveau, nous renonçons à notre première interprétation. Nous avons trouvé dans un autre ouvrage de M. E., *La Vie urbaine de Douai au moyen âge*, III, 461, l. 3, un passage qui lève nos doutes : *item de l'abbei de Nefmoster por heres, 40 mars*. Rapprochons-en ce qui concerne Jean Boinebroke, p. 8, l. 29 : *et si on a arriestet en Engletierre 40 mars d'esterlins, ke Jehans Boinebroke avoit en jeres a chiaus de Noefmoustier*.

Il y a donc identité entre *heres* et *jeres* et il s'ensuit qu'il faut écrire *ieres*, car *heres*, *ieres* ou *erres* sont des formes picardes du mot *arrhes*; — p. 107, l. 18, au lieu de *tans et punes de la desfouir*, lire *tâns et puins...*; — p. 117, l. 2, au lieu de *con tissoit*, lire *c'on tissoit* et supprimer la note 1; — p. 141, l. 19, « il faut que le fabricant *sobst* des sacs de laine ». La forme *sobst* n'a jamais existé; on trouve, dans le texte, p. 15, l. 17 : *K'il acata a signeur Jehan un sac de laine abarât et solst 60 s.*; *solst* est la 3e pers. sg. du parfait de *soudre* « payer »; — p. 179, l. 13, au lieu de *nounkes mais*, lire *n'ounkes mais*, l. 27, au lieu de *n'en d'eut denier*, lire *n'end eut denier*; — p. 189, l. 3, « à un homme qui lui est redevable de 20 s. il *tolle*, il enlève deux maisons »; lisez : *tout*; — p. 208, l. 7, « cet abandon se fit sous forme de grèves pacifiques ou de mouvements agités et plus ou moins révolutionnaires, nommés les *takekans* »; pour l'origine de ce terme difficile, nous nous rallions volontiers à l'explication ingénieuse de Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, I5, 385, note 2 : « Le mot vient probablement d'Angleterre, pays avec lequel les Flamands avaient tant de relations. Il signifierait le fait de se prendre la main (*take hand*) en signe d'alliance »; — p. 220, l. 8, « il oppresse cette masse de bourgeois débiles, tous *ils mesent desous lui* », lire : *mainent*; *mesent* est la 3e pers. du parfait.

2. — M. E. a rassemblé des documents relatifs à l'histoire du droit municipal dans le nord de la France des origines à la Révolution. Le tome I reproduit des chartes concernant l'Artois : les deux tomes suivants seront aussi consacrés à cette province. La première partie du présent ouvrage contient des pièces de caractère général; la seconde, beaucoup plus importante, publie des textes se rapportant à des localités déterminées : Aire-sur-la-Lys, Ardres, Arques, Arras, Aubigny-en-Artois, Auchy-les-Hesdin, Audruicq. M. E. emploie une méthode rigoureuse. Chaque groupe de documents est précédé d'une notice où les actes sont dénombrés, datés, caractérisés; en tête de chaque acte, figure un tableau de sources diplomatiques : on voit aussitôt si l'on a affaire à une minute ou à un original, à une copie, à un vidimus et l'on apprend où reposent les documents. Puis viennent les renseignements bibliographiques indiquant si la pièce a été éditée, analysée, mentionnée ou étudiée. On ne peut que louer M. E. d'avoir édité soigneusement un ensemble aussi précieux.

L'intérêt d'un pareil ouvrage est incontestable. En principe, les textes vont des origines à la Révolution, mais la majeure partie d'entre eux appartiennent au moyen âge : Arras-ville est représentée par 120 actes qui s'échelonnent de 1180 à 1760; le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècles en comprennent respectivement 4, 12 et 59; au XVe siècle on tombe à 16 et le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècles n'en ont plus chacun que 6, 13 et 10. Le *Recueil* est donc fort important pour l'histoire des institutions municipales dans la période médiévale. Il donne aussi d'utiles indications sur l'emploi du flamand dans quelques bourgades du nord de la France. Dans la Capitulation accor-

dée à la ville d'Aire, le 28 juillet 1482, par Philippe de Crèvecœur, lieutenant et capitaine général du roi de France, est inséré le paragraphe suivant, p. 121, l. 20 : *item, que se aucuns des bourgois, manans et habitans d'icelle ville ou leurs enfans demourans en Flandres, ou ailleurs ou party du duc d'Autriche pour apprendre le langaige flament ou autrement, et que, au lieu d'eulx, y ait d'autres enfants desdis pays de Flandre en icelle ville, que l'on les puist renvoyer oudit pais de Flandres et ceulx qui de present y sont, faire revenir et retourner par deca, sans quelque empeschement et ce que on les puist les ungs et les autres composer ne reputer pour ennemys*. Voici un autre fait plus significatif : Charles VI, roi de France, confirme, le 10 juin 1402, les privilèges de la ville d'Ardres ; en particulier, les prérogatives des échevins sont fixées, p. 205, l. 8 : *aussy peuvent faire Lois, renouveler icelles, tenir leurs plaids, faire leurs jugements en flamen, en le maniere accoustumee...* On ne s'étonnera donc point de rencontrer dans quelques-unes de ces chartes un certain nombre de termes flamands.

Nous en avons remarqué plusieurs que nous voudrions expliquer en même temps que quelques mots français peu connus :

P. 207, l. 1, *et sont tenus iceulx bourgeois, subjects et habitans de paier widages aulx hawerdraq* (var. *auvredage*), le mot *hawerdraq* reproduit le flamand *overdrach* « pont à rouleaux » ; avant l'invention des écluses à sas due à Léonard de Vinci, on se servait, en Flandre, d'*overdrach* ou portes d'eau ; les bateaux les franchissaient en roulant sur un plan incliné garni de rouleaux de bois ; selon qu'ils montaient ou descendaient, ils étaient tirés ou retenus par des câbles qui s'enroulaient ou se déroulaient sur des treuils ; voir L. Deschamps de Pas, *Ce que c'était qu'un overdrach* (*Annales du comité flamand de France*, VI, 210-222) ; H. Pirenne, *Les overdraghes et les portes d'eau en Flandre au XIIIe siècle* (*Essays in medieval history presented to T. F. Tout*, Manchester, 1925) ; quant à *widage*, il désigne le droit payé pour le passage : c'est la forme picarde de *guidage*, que Godefroy, IV, 381^b, enregistre avec le sens inexact de « pilotage ; sur le taux de cette redevance, nous avons une indication précise dans un document de 1253, cité par Gilliodts van Severen, *Inventaire des Archives de Bruges, Glossaire*, 247 : *quelibet navis... in dicto overdragh transitum faciens solvet... denarios duos, quos denarios solvi ordinaverunt respectu habito ad sumptus cordarum et windasi* (treuil) ; — p. 220, l. 29, *et a faire un tourbage dans ses communes, tourbage* n'est pas dans Godefroy ; il désigne « l'exploitation d'une tourbière » ; — p. 234, l. 23, *denarios tamen ecclesie de porcis et waterpain remittimus et quitamus* ; *waterpain* est un terme hybride, qu'on trouve aussi sous la forme *wartepain* ; le second élément est clair : *warte* est glosé par Du Cange, VI, 912^b, *warta*, gall. *warte* praestationis species, eadem forsan quae warda. C'est le moyen-néerlandais *waerde, weerde* « prix », « valeur », qu'on trouve encore dans *waerderen* « taxer », « évaluer » ; il s'agissait donc d'une prestation en pain ou d'une somme de deniers de même valeur ;

— p. 236, l. 1, *Majores causae, ut sunt raptus mulierum, rerof, mordad. daghbrant a choremannis in curia de Arkes audientur*; ce passage est à peu près traduit dans un autre document, p. 249, l. 19 : *les plus grandes causes comme ravissemens de femmes, murdres, bouteres de feux, espieurs de chemins, faulx monnoiers*; Verwijs et Verdam enregistrent *rerof* sous les formes *reerof*, *reeurof*, *reeroft* ; ce mot est formé de *ree* « cadavre », qui n'apparaît plus que dans des composés vers la fin du moyen âge, et de *rof* « pillage » ; il s'applique au fait de détrousser un mort. *mrodad* a comme équivalent *murdres* : J. Verdam *Morddaet*, *mordaet*, meurtre, assassinat ; Kilian *Morddaed* Homicidium, latrocinium ; *daghbrant* correspond à *bouteres de feux* : J. Verdam *Dachbrant* incendie allumé pendant le jour ; — p. 237, l. 25, *pugna que dicitur dunsslaghen decem s. domino et totidem leso* ; *dunsslaghen* est expliqué p, 252, l. 24 : *le debat ou combatterie que l'on nomme dunsslaghen qui est frapper de poing ou des piés*; J. Verdam *Donslach*, *dunslach dntsclach* « coup qui produit une bosse, sans effusion de sang » ; de même, dans Du Cange, II, 961c, dans Gilliodts van Severen, *Inventaire des Archives de Bruges*, *Glossaire*, dans Warnkoenig-Gheldolf, *Histoire de Flandre*, IV, 397 ; — p. 237, l. 26, *similiter haropen et scissio vestimentorum cum eorum restitutione*; l'expression est reprise p. 252, l. 29 : *semblablement sera fait de ce que l'on nomme en flamand haropen et de rompre ou deschirer les vestemens d'aultruy* ; J. Verdam enregistre *haerropen*, *haeropen*, *haropen* et renvoie à *haerplocken*, *haerplucken* « arracher les cheveux ou tirer par les cheveux », voir aussi Du Cange, III, 631a : — p. 237, l. 35, *wapeldrine tres lb. domino et decem s. leso* ; *wapeldrine* avait deux significations : 1° J. Verdam *Wapeldrenken*, *wapendrenken* « jeter dans une mare d'eau peu profonde », cf. Warnkoenfg-Gheldolf, *loc. cit.*, IV, 399 : *si un homme sujet d'église jette un homme libre dans la vase ou a terre* ; 2° Mellema *Wapendrenken* « jeter cervoise ou vin en la face ou visage de quelqu'un », cf. Gilliodts van Severen, *op. cit.* : *item quiconques ferra autrui de baston sans fer ou il gietra par mautalent ou visage aucune moillure*; Kilian signale les deux acceptions : *Wapendrencken* vinum, cerevisiam, aquam aut simile quid in faciem alicui incutere, et, en note : vulgariter tamen occurrit pro in aquam aut lutum conjicere, ita ut projectus se levare nequeat ; — p. 237, l. 37 : *Hussokinghe tres lb. domino et viginti s. injuriam passo*, cf. p. 253, l. 7 : *de hassenschinge dix lb. d'amende au seigneur et soixante s. a partie* ; J. Verdam *Hunsockinge* « pénétrer de force et en armes à l'intérieur d'une maison » ; Kilian *Huyssoeckinghe* inquisitio in domicilia et irruptio in aedes ; — p. 238, l. 18 : *qui se defenderit in necessitate, que vulgo dicitur nodwers* ; J. Verdam *Nootwere*, *nootweer* « défense légitime » ; Kilian *Noodwère* necessaria defensio et propugnaculum ; — p. 239, l. 19 : *qui convictus fuerit per choram de halesone infra villam data vel accepta, tres lb. emendabit* ; *halesone* désigne une composition, un arrangement et, par suite, le prix de l'accord : Du Cange, III, 618a : *halesone* conventus, pactum, compositio ; cette définition est suivie d'un exemple extrait des Coutumes

de Furnes : *quicumque fecerit concordiam celatam, id est halesone, emendabit comiti tres lb.* ; l'expression *concordia celata* est expliquée au t. II, 514[b] : concordia celata dicitur, si bene conjecto, de ea conventione seu pactione, quam inconsulto judice ineunt litigantes, postquam res in judicium vocata est ; — p. 242, l. 5, *donné caires et status ou loys a nos subjectz, caires* est une graphie rare de *keure* ; la *keure* désignait à la fois la loi fondamentale qui régissait l'échevinage, le collège des échevins et les statuts ou règlements qu'ils avaient établis, Godefroy, II, 393[a] ; selon H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, I, 195, la paix urbaine est une *keure* parce qu'elle a été demandée par la bourgeoisie, elle est une *loi* parce qu'elle est ratifiée par le comte et garantie par lui ; — p. 248, l. 13, *et en pareille encherra celuy qui requerra ladite pandine a tort* ; Godefroy, V, 716[c] n'enregistre que les formes *pandinghe, pointingue* « saisie » ; c'est encore un mot emprunté au néerlandais : J. Verdam *Pundinge, pendinge* : 1) saisie-exécution ; 2) démarche du bailli par laquelle la saisie avait lieu ; 3) vol, pillage ; — p. 359, l. 15 : *qui seront tenu et querquiet de warder et maintenir les courants des yauwes et crinchons de la ville, crinchon* veut dire « égout » ; nous n'avons relevé ce sens que dans Edmont, *Lexique Saint-Polois : Krenchon*, égout, n'est plus usité ; dans Godefroy II, 374[a], *crinchon* signifie « ordure mêlée au blé avant qu'il soit vanné » ; — p. 361, l. 24, *dont la ville ait ou puest avoir le donnison, gouvrenance ou administration* ; la *donnison* c'est la « libre disposition » ; ce sens n'est pas mentionné dans Godefroy, II, 746[c] ; — p. 395, l. 16 : *par fait dont mort, affolure ou plaie ouverte que l'on dit plaie a banllieue, s'ensient*, cette définition confirme celle que nous avons donnée, *Romania*, LVI, 446 ; — p. 581, l. 13, *qu'ilz fussent sourciz de leurs debtes paier jusques a cinq ans, surseoir* signifie ici « dispenser », sens qui n'est pas dans Godefroy, X, 700[c].

En tête de son livre, M. E. reproduit la décision suivante : *La Société d'Histoire du Droit a décidé d'appliquer à tous les textes français qu'elle éditera les règles d'accentuation et de ponctuation du français moderne* (Séance du Conseil du 20 mars 1926). Il y aurait beaucoup à dire sur ce principe, mais nous n'avons pas à le discuter ici. Nous verrons seulement comment il a été appliqué. Nous avons constaté souvent que l'éditeur n'en a pas tenu compte. Est-il conforme à l'accentuation moderne d'écrire *preter* p. 31, l. 11, *preteroient* p. 31, l. 31, *prèdecesseurs* p. 27, l. 22, *pourroit* p. 27, l. 54, *reprèhensibles* p. 28, l. 26, *du présent* p. 28, l. 28... ? D'autre part, que vient faire l'accent aigu dans les participes *donnéz* et *inserréz* p. 9, l. 5 et 6, alors qu'on a gardé le *z* derrière *e* pour indiquer que cette voyelle était un *e* fermé, comme dans *chez, nez rez* ? Inversement, pourquoi orthographier sans accent les verbes *rendes* et *delivres* p. 7, l. 15, les noms *arres* (arrêts) p. 96, l. 32, *brieves* (brevets) p. 229, l. 28, *interes* p. 405, l. 48 ? Nous avons enfin relevé des divergences d'accentuation pour un même mot dans la même page : *prêteront* et *prêté* p. 41, l. 18 et 26 ; *règlé* et *reglés* p. 43, l. 11 et 15 ; *ydoines* et *ydoines* p. 93, l. 3 et 8.

Nous présenterons, pour terminer, quelques remarques ou corrections : p. 21, l. 38, au lieu de *et seront copie collationnee*, lire *et feront* ; — p. 68, l. 18, au lieu de *se obserturum illesa* lire *se observaturum* ; — p. 94, l. 27, au lieu de *traictiés et demenees*, lire *traicties et d.*, de même pour tous les passages où le picard *-ie* remplace le francien *-iee* ; — p. 100, l. 31, au lieu de *pendante et indiscussé*, lire *p. et indiscusse*, c'est le féminin de *indiscus* « en suspens », Godefroy, IV, 572 b, — p. 120, l. 6, au lieu de *quictés et exemps*, lire *quictes*, de même p. 247, l. 21 et 37, p. 599, l. 23... ; — p. 121, l. 26, au lieu de *ceulx qui de present y font faire revenir*, lire *y sont, faire revenir* ; — p. 160, l. 31, *obres qu'ilz fussent amobilles* est inintelligible : la pièce des Archives du Nord, B 19543 (et non 19453), porte . *outre qu'ilz f. a.*, mais la phrase reste obscure ; — p. 162, l. 26, au lieu de *ayans en bien agreable*, lire *ayans eu* ; — p. 230, l. 37, au lieu de *presumat ausu temerari ocontra ire*, lire *t. contraire* — p. 245, l. 9, au lieu de *tutelle ou mainbournie* lire *mambournie*, voir notre *Jean Molinet*, 252 ; — p. 252, l. 11, au lieu de *ponchons aiant plus de chinq pouches hors manches*, lire *pouchons...* ; le *pouchon* est un pieu de fer avec un manche en bois, Godefroy, VI, 43c, et le *ponchon* est un tonneau, Godefroy, X, 366b ; — p. 253, l. 26, au lieu de *qu'il ne le blece on a touché*, lire *ou atouche* ; — p. 256, l. 3, au lieu de *entre leurs par devant les Keuriers*, lire *entre leurs parents par devant les Keuriers*, cf. p. 239, l. 34 ; — p. 299, l. 35, au lieu de *che con devera*, lire *che c'on*, de même p. 300, l. 2, 9 et 15... ; — p. 306, l. 12, au lieu de *qui sont denees et deffendues*, lire *devees* ; *devees* est pour *deveées*, comme *crees* pour *creées*, *effrees* pour *effreées*, voir notre *Jean Molinet*, 312 ; quant au verbe *deveer*, il signifie « interdire », Godefroy, II, 696c ; — p. 306, l. 23 : *se il le nient, fie les avant encontre eaus par procès ;* la phrase est inintelligible ; d'après un passage précédent, p. 305, l. 32 : *s'ils le nient, d'aler avant...*, nous proposons de lire : *se il le nient, si alés avant...* ; — p. 316, l. 18, au lieu de *de quatuordecim mensibus et quatuordecim menses*, lire *mensibus in q. m.* ; — p. 363, l. 31, au lieu de *et avons encouvent*, lire *avons en convent*, « nous promettons », de même p. 381, l. 7, p. 599, l. 31... ; — p. 373, l. 34, au lieu de *se mestieras est*, lire *se mestiers est*, cf. l. 46 ; — p. 456, l. 26, *lequel maire prestrera entre eulx* ne présente aucun sens ; dans les *Ordonnances des Rois de France*, XVIII, 648, on trouve . *lequel maire preseera* ; Godefroy enregistre cette forme VI, 388b, et le place à tort sous le verbe *preseer* ; la bonne leçon est donnée par un registre des Archives nationales, X1A 8607, folio 307 recto : *lequel maire preserera entre eulx ; preserera* est une graphie développée de *preserra*, 3e personne du futur de *preseoir* « présider » ; — p. 465, l. 9, au lieu de *reves, traiotes*, lire *reves, traictes* ; *reve* dont Godefroy, VII, 163c, signale les variantes *resve* et *rueve* désignait un droit sur les marchandises qui entraient dans le royaume ou en sortaient ; Du Cange, V, 751, remarque justement que *reve* se rattache au latin *rogare* : « nostri enim rogare, olim ruever et reuver dicebant. » La *traicte* était également un droit sur les marchandises importées ou exportées, Godefroy, X, 796c ; — p. 474,

l. 35, au lieu de *le sire de Coetiven*, lire *de Coetmen*, de même p. 479, l. 37 ; Olivier de Coetmen était lieutenant du roi à Arras (Franchise), voir *Journal de Jean de Roye* ou *Chronique scandaleuse*, éd. B. de Mandrot, II, 123, note 1 ; — p. 486, l. 33, au lieu de *lesquelz remerez et desgaigés*, lire *r.* et *desgaiges*, le *desgaige* est une prise de gage pour assurer le paiement d'une amende ou d'une dette, Godefroy, II, 590c et 591a ; — p. 488, l. 3, *leur donnerent ancunes sommes de deniers dont ilz leur firent passer quictance, les autres leur baillerent a iceulx ainsi esleuz pour grans marchans aucunes sommes de deniers dont ilz leur firent passer quictance, les autres leur baillerent autres sommes...* ; tout ce passage est corrompu ; nous le rétablissons d'après X1A 8607, fol. 320 recto : *leur donnerent aucunes sommes de deniers et les firent obliger de les acquicter et delivrer envers les commissaires et leur en firent bailler pleges : les autres baillerent a iceulx ainsi esleuz pour grans marchans aucunes sommes de deniers dont ilz leur firent passer quictance ; les autres leur baillerent autres sommes...* ; p. 491, l. 1, au lieu de *et tout autre artifice de laque*, lire *artifice de layne*, cf. l. 9 ; — p. 499, l. 37, au lieu de *le sr de Champnans et de Sorre*, lire *de Champvans* ; il s'agit de Jean de Carondelet, seigneur de Champvans et de Solre-sur-Sambre, doyen de Besançon, archevêque de Palerme, voir M. Bruchet et E. Lancien, *L'Itinéraire de Marguerite d'Autriche*, 48, 97, 317, 318 ; — p. 502, l. 18, au lieu de *le sire de Walham*, lire *de Walhain* : Jean de Berghes, seigneur de Walhain, fut premier chambellan de Philippe le Beau et ambassadeur, M. Bruchet et E. Lancien, *op. cit.*, 32, 194, 204, 212...

Noël Dupire.

PÉRIODIQUES

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, XXXIV (1933), 2. — P. 191-202. A. Martinet, *Remarques sur le système phonologique du français.*

3. Comptes rendus : P. 2-6. M. Grammont, *Traité de phonétique* (A. M[eillet]). — P. 7-9. K. Jaberg, *Sprachtradition und Sprachwandel. Rektoratsrede* (A. M.). — P. 16-18. J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique* (A. M.). — P. 78-80. I. Iordan, *Introducere in studiul limbilor romanice* (A. Graur). — P. 80-82. W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, 11-13 (A. M.). — P. 82. W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch*, 24 (A. M.). — P. 84-87. Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (A. M.). — P. 87-89. O. Bloch, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, II (A. M. : on notera l'idée que la forme *secouer* doit s'expliquer comme une réaction « contre une confusion ou une semi-confusion avec le groupe de *secourir* »; je l'enregistre pour ma part avec satisfaction). — P. 90-92. F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française* (A. M.). — P. 96-99. E. Lerch, *Französische Sprache und Wesensart* (A. M.). — P. 99. *Bulletin linguistique*, I (A. M.). — P. 100-101. N. Rheinfelder. *Kultsprache und Profansprache in den romanischen Ländern* (O. Bloch). — P. 102. M. A. Pei, *The language of the eight-century texts in northern France* (O. B.). — P. 102-103. G. L. Trager, *The use of the latin demonstratives (especially* ille *and* ipse*) up to 600 as the source of the romance article* (O. B.). — P. 103. K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache* (O. B.). — P. 104-105. A. Tabachovitz, *Étude sur la langue de la version française des serments de Strasbourg* (O. B.). — P. 105-106. R. Levy, *Recherches lexicographiques sur d'anciens textes français d'origine juive* (O. B.). — P. 107. M. L. Humphreys, *A Study of dates and causes of case reduction in the old french pronom* (O. B.). — P. 107-108. N. Dupire, *Jean Molinet* (O. B.). — P. 110-111. Th. Capidan, *Aromânii* (A. Graur). — P. 191-193. Arnald Steiger, *Contribución a la fonética de hispano-drabe y de los arabismos en el ibero-románico y el siciliano* (Marcel Cohen).

M. R.

Medium Ævum, II (1933). 1. — P. 1-33. Thomas Walton, *Les poèmes d'Amé de Montgesoie*. Édition de deux poèmes qui ont été longtemps attribués à Pierre Michaud, *Le Pas de la Mort* et *La Complainte sur la mort d'Isabelle de Bourbon*. La première pièce (648 v.) est publiée d'après le ms. 342 de la Bibliothèque municipale de Lille, le ms. 15216 fonds français de la Bibliothèque nationale et le ms. 2797 de la bibliothèque James de Rothschild. La deuxième (270 v.) est publiée d'après le ms. 11028 de la Bibliothèque royale de Bruxelles et le ms. Harley 4397 du Musée britannique. Elles avaient d'ailleurs déjà paru dans Jules Petit, *Le pas de la mort* etc. (Bruxelles, 1869), et Lambert Doux fils, *La danse aux aveugles* etc. (Lille, 1748 ; Amsterdam, 1749). — P. 64-67. T. B. W. Reid, *Old French* giens, *provençal* ges, *catalan* gens. 27 exemples de *giens* ; rejet de l'hypothèse de Stengel qui voyait dans *giens* un emprunt direct de l'anglo-normand au provençal ; observations sur le développement sémantique de genus à *giens* ; préférence donnée à l'opinion de Diez qui explique non genus par « nicht die Art, nicht der Schatten eines Dinges ». — P. 82-86. J. A. Noonan, C. r. de Edmund G. Gardner, *The Arthurian legend in italian literature*. — P. 92-94. William J. Entwistle, C. r. de *Todd memorial volumes*.

2. P. 95-107. R. M. Dawkins, *The « gran veglio » of Inferno XIV*. La fiction de Dante n'a pas pour origine unique le passage de *Daniel* II, 31-35. Dante y a ajouté des conceptions populaires qui avaient cours de son temps à propos du contraste entre la Crète et Jérusalem, entre le paganisme et la chrétienté, entre l'humanité avant et après la rédemption ; à propos de la statue d'un vieillard de taille gigantesque qui se dressait dans les entrailles du mont Ida ; à propos des fleuves qui, provenant d'une source miraculeuse, s'écoulent, dès leur naissance, avec tout leur volume. — P. 137-139. A. T. Baker, *Old French « beubelet, beaubelet »*. L'auteur s'était proposé de jeter un peu de lumière sur le sens et l'étymologie de ce mot, mais le résultat est bien douteux — P. 140-142. L. E. Kastner, *Concerning a certain allusion in a provençal canso*. C'est l'allusion à la louve qui, « quant li tens de sa luxure vient » et qu'elle est suivie par plusieurs loups, « esleist le plus lait qui gise o li ». La même explication et les mêmes exemples (plus nombreux d'ailleurs) se trouvaient déjà dans Ernest Langlois, *Roman de la Rose*, III, p. 281-282. — P. 146-148. Paul Barbier, C. r. de Raphael Levy, *Recherches lexicographiques sur d'anciens textes d'origine juive*. — P. 148-151 et 151-155 K[athleen] C[hesney], C. r. de Noël Dupire, *Jean Molinet, sa vie et ses œuvres. Étude critique des manuscrits et éditions des poésies de Jean Molinet*, et de D. Yabsley, *Jean Lemaire de Belges, La Plainte du Désiré*. — P. 155-157. William J. Entwistle, C. r. de J. Millàs Vallicrosa, *Assaig d'història de les idees fisiques i matemàtiques a la Catalunya medieval*, et de Fr. Bartomeu F. M. Xiberta, *Guiu Terrena, Carmelita de Perpinyà*. — P. 157-158. J. K. B., C. r. de Maurice Wilmotte, *Parzival par Wolfram d'Eschenbach. Introduction, traduction et notes*. — P. 160-163.

Roger Sherman Loomis, ISDERNUS *again*. Objections aux objections proposées par Miss Hutchings dans son article de *Medium Ævum*, I : ISDERNUS *of the Modena Archivolt*. Rejet de l'opinion de M. Noonan (présent vol. de *Medium Ævum*, p. 83) qui ne considère les noms des bas-reliefs de Modène que comme remontant à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

3. — P. 199-216. F. Whitehead, *On certain episodes in the fourth book of Malory's « Morte Darthur »*. Discussion et explication des différences qui existent entre l'épisode de *Pelléas et Arcade*, tel qu'il se trouve dans le ms. de la Bibliothèque nationale fonds français 112, et l'épisode de *Pelléas et Ettard*, tel que nous le lisons dans la *Morte Darthur*. — P. 217-218. P. G. C. Campbell, *Notes on the Book of fayttes of armes and of chyvalrye* edited by A. T. P. Byles. 9 rectifications, tant de dates que de bibliographie et de faits historiques et littéraires, concernant Christine de Pisan et Caxton. — P. 219-224. A. Ewert, C. r. de A. Tabachovitz, *Étude sur la langue de la version française des serments de Strasbourg*. — P. 231-237. Mario A. Pei, C. r. de Henri F. Muller and Pauline Taylor, *A Chrestomathy of Vulgar Latin*. — P. 237-240. Louis Brandin, C. r. de Alfred Ewert, *The French Language*. — P. 240-243. Thomas Walton, C. r. de Kathleen Chesney, *Guillaume Crétin, Œuvres poétiques*.

III (1934), 1. — P. 13-18. — A. Ewert, *A fourteenth-century latin-French nominale (St John's College, Oxford, ms. no. 178)*. Description de ce ms. et de ce glossaire avec publication de la partie qui a trait aux *animaux domestiques*. L'édition complète et l'étude de cet opuscule paraîtront dans le *Recueil des glossaires français du moyen âge* entrepris par M. Mario Roques (cf. *Romania*, LVII, 1931, p. 603). — P. 63-67. C. r. par A. E. de Mario A. Pei, *The language of the eighth century texts in Northern France*. — P. 73-74. C. r. par W. J. Entwistle de *Estudis universitaris catalans*, XVII, 1932. — P. 75-76. C. r. par H. J. C. des deux ouvrages de Fausto Ghisalberti, *Arnolfo d'Orléans, Un cultore di Ovidio nel secolo XII* ; et *Giovanni di Garlandia, Integumenta Ovidii*, poemetto inedittp del secolo XIII. — P. 78. C. r. par A. E. de Johan Vising, *La locution française « à fleur de », esp. « a flor de », it. « a fior di », etc.* Le rapport avec le latin *flos* est mis hors de doute. M. A. E., pour expliquer la disparition de *a rez de*, invoque, des collisions homonymiques. A quoi bon ? La forme populaire *rez* a simplement cédé à la forme savante *ras* dans « à ras de ».

2. — P. 112-123. P. Abrahams, *The mercator-scenes in medieval French Passion-plays*. Étude sur l'origine et le développement de la scène des « marchands » depuis le drame liturgique jusqu'à la fin du XVe. L'auteur y rattache le personnage du médecin charlatan qui, dit-il, a fort peu varié dans son traitement et encore moins dans son attrait pour le public depuis Rutebeuf jusqu'à Molière. — P. 124-135. J. A. Noonan, *Notes on the*

structure of two old French courtly lyrics. Il s'agit de savoir si le Vidame de Chartres, auteur de *Tant ai d'amors qu'en chantant m'estuet plaindre* (*Raynaud* 130) est aussi l'auteur de *Quant foillissent li boscage* (*Raynaud* 14, donné au cours de cet article en édition critique). M. J. A. N. trouve à la première un art très raffiné, à la seconde une structure très fruste; il dénie au Vidame de Chartres la paternité de la seconde — paternité d'ailleurs très douteuse, à en juger d'après les hésitations des rubriques. Les arguments invoqués sont toutefois loin d'aider à éclaircir la solution de ce point. Ils roûlent essentiellement sur la maladresse insigne avec laquelle le trouvère manierait les « coblas capfinidas » qui composeraient cette deuxième chanson. Mais ces coblas, qui serait assez osé pour les considérer comme « capfinidas » ? Et comment des « coblas » pourraient-elles mériter le nom de « capfinidas » avec la cascade d'erreurs, de fautes, d'irrégularités que M. J. A. N. leur attribue p. 134-135 ? — P. 139-143. C. r. par Paul Barbier de Giandomenico Serra, *Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle communità rurali romane e preromane dell'Italia superiore*. — P. 143-146. C. r. par G. H. de Marjorie B. Fox, *La mort le roi Artus, Étude sur les manuscrits, les sources et la composition de l'œuvre*. — P. 147-150. C. r. par E. A. F. de L.-F. Flutre, *Les mss. des Faits des Romains* et *Li Fait des Romains dans les littératures française et italienne du XIIIe au XVIe siècle*. — P. 150-152. C. r. par K. C. de Fernand Desonay, *Villon*. — P. 158-161. C. r. par A. E. de Maurice Wilmotte, *Le Parzival de Wolfram d'Eschenbach et ses sources françaises*. — P. 161-163. C. r. par A. E. de Wolfgang Stechow, *Apollo und Daphne*. — P. 163-164. C. r. par A. E. de G.-G. Nicholson, *Adverbes romans issus de conjonctions ; La terminaison adverbiale non comparative -eis en provençal et en ancien français ; Quelques problèmes de phonétique romane résolus par le génitif ; Étymologie de l'espagnol « dejar » ; L'évolution du groupe* ps *en provençal*. — P. 165-166. C. r. par A.L.P. et E.K. de Friedrich Baethgen, *Der Engelpapst*. C'est aux partisans de l'Empire et non de la papauté qu'il faut faire remonter la conception du *Papa Angelico*. C'est bien les partisans de l'Empire qui ont lancé l'idée d'un pape rédempteur destiné à rappeler le Christ plutôt qu'Auguste et à faire figure de nouveau saint François par la pauvreté et la sainteté. Discussion des prophéties de Fra Dolcino, Olivi, Ubertino da Casale etc., et évolution de cette conception jusqu'à la veille de la Réforme.

3. — P. 189-194. Gweneth Hutchings, *Two hitherto unnoticed manuscripts of the French Prose « Lancelot »*. Ce sont les mss. Oxford, Bodleian, Rawlinson, Q. b. 6 et Corpus Christi College, Cambridge 45. Le ms. d'Oxford contient *Lancelot* fol. 1-313 e ; *La queste del Saint Graal* (incomplet) f. 315 a -360 b ; *La mort Artu* 360 b-406 b (dernier fol.). Écrit dans la première moitié du XIVe s. dans le nord de la France, peut-être à Amiens ou près de cette ville. Le dialecte est le francien mêlé de

formes septentrionales. Le ms. est orné de nombreuses initiales enluminées. Les particularités du texte seront indiquées dans une édition du *Conte de la Charrette* que l'auteur tient en préparation. Le ms. de Cambridge comprend dans sa seconde partie le roman de *Lancelot* (fol. 85-262). Cette seconde partie a très probablement été écrite en Angleterre au milieu du XIIIe siècle. Le ms. n'a ni titres, ni rubriques, ni enluminures. Il constitue très vraisemblablement l'une des premières copies de *Lancelot du Lac*. — P. 198-200. C. r. par C. F. des ouvrages suivants de Fausto Ghisalberti : *L'* « *Ovidius moralizatus* » *di Pierre Bersuire*, et *Giovanni del Virgilio espositore delle* « *Metamorfosi* ». M. F. G. prouve que Pierre Bersuire est bien l'auteur de l'*Ovidius moralizatus*. M. C. F. corrobore la démonstration de M. F. G. en faisant ressortir l'importance de deux mentions qu'il a relevées dans deux mss. d'Oxford. M. C. F. apporte quelques corrections au texte que M. F. G. a donné de Del Virgilio. — P. 201-202. C. r. par C. F. de Giorgio Falco, *La polemica sul medio evo*. Étude sur le sens qu'on a donné à l'expression « moyen âge » jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cette étude sera ultérieurement poussée jusqu'à notre époque. — P. 202-204. C. r. par C. F. de Luigi Sorrento, *Il Volgare del secolo XIV in Sicilia e i Benedettini siciliani chiamati da Urbano V a riformare l'abbazia di Montecassino*. Continuation des études annoncées par M. L. S. dans son *Introduzione allo studio dell'antico siciliano*. Annonce de la publication de deux lettres écrites par des Bénédictins siciliens du monastère de Saint Martin della Scala à leur abbé Senisio, et aussi de l'ouvrage de cet abbé, le *Vocabularium Latinum bergrande*. — P. 204-209. C. r. par E. V. de Charles Bertran Lewis, *Classical Mythology and arthurian romance. A study of the sources of Chrestien de Troyes' Yvain and other arthurian romances*. D'une sévérité extrême. On fera bien de comparer le c. r. de R. Bossuat (*Revue critique d'histoire et de litt.*, 1932, p. 233-236). — P. 209-212. C. r. par E. V. de Claude Colleer Abbott, *Early medieval French lyrics*. Appréciation assez tiède de cet ouvrage qui contient une courte introduction sur les origines et l'évolution de la poésie lyrique française du moyen âge et une traduction en vers anglais de 88 chansons françaises des XIIe et XIIIe siècles. — P. 214-217. C. r. par G. D. B. de A. T. P. Byles, « *The Book of Fayttes of Arms and of Chyvalrye* » *translated and printed by William Caxton from the French Original by Christine de Pisan*. La partie édition est fort sujette à caution ; mais l'introduction contient une appréciation très nuancée du style de Caxton et de sa valeur littéraire et une étude utile sur Christine de Pisan, sur les sources et les manuscrits de ses *Faits d'Armes et de chevalerie*. — P. 217-220. C. r. par Johan Vising de Alfred Ewert, *Gui de Warewic*, Class. fr. du m. â., 1933, Quelques corrections de passages fautifs et de ponctuations erronées. Plusieurs additions importantes de traits caractéristiques pour l'anglo-normand du XIIe s. Remarques sur la versification anglo-normande. J. V. proteste une fois de plus contre la théorie qui con-

sidère cette versification comme un amalgame des systèmes prosodiques français et anglais. — P. 221-223. C. r. par Ig. G. Llubera de Joseph Huber, *Altportugiesisches Elementarbuch*. Quelques critiques sur la méthode de l'auteur et sur des points de détail émanant des dialectes du portugais, sur la morphologie, le choix des textes et l'absence de remarques prosodiques. — P. 223-226 C. r. par G.E.B. de Dorothea Paton, *Manuel d'ancien français*, avec une introduction par Ernest Hœpffner. Éloge de ce manuel qui est essentiellement destiné à initier de façon simple et claire à la pratique de l'ancien français. Critiques de détails et mention de quelques fautes d'impression, d'ailleurs très rares. — P. 226. C. r. par A. E. de Gustave Cohen, *Rutebeuf, Le Miracle de Théophile, transposition en français moderne*. — P. 227-228. C. r. par W. J. E. de R. Menéndez Pidal, *Supervivencia del Poema de « Kudrun »* (*Origenes de la balada*). A propos des ballades de *Don Bueso*, M. R.M.P. pose le problème des rapports entre l'épopée et les ballades. Il estime : 1° que la ballade passe d'un état complexe à un état plus simple ; 2° que, dans les cas où la ballade et le poème épique se trouvent en présence, c'est le poème épique qui a précédé la ballade. — P. 229-230. C. r. par Ruth J. Dean de A. Långfors, *Notice des mss. 535 de la Bibliothèque municipale de Metz et 10047 des Nouvelles Acquisitions du fonds français de la Bibliothèque Nationale, suivie de cinq poèmes français sur la parabole des Quatre Filles de Dieu*. Ajoute aux indications de A. L. quelques détails sur les trois mss. de la *Vie de Tobie* : Paris, B.N. fonds fr. 19525 ; Jesus College, Oxford, ms. 29 ; Rawlinson Poetry, Bodléienne, ms. 234 (et non 224 comme l'imprime M. A. L., p. 209 et 289). *Keneilleworthe en arderne* est bien Kenilworth en Warwickshire. La forêt d'Arden est au nord de ce comté et il y a encore, à environ 16 km. au nord et au sud de Kenilworth, deux villes nommées l'une Hampton-in-Arden, l'autre Henley-in-Harden. — P. 230-236. C. r. par A. E. de W. von Wartburg, *Evolution et structure de la langue française*. Les caractéristiques de l'ouvrage sont bien mises en relief. Quelques critiques : dates de plusieurs ouvrages données de façon erronée ; manque de précision dans certaines définitions ; lacunes, notamment pour la prosodie.

Louis Brandin.

Revista de Filología Española, XXI (1934). — P. 1-27. A. G. Solalinde, *Fuentes de la General Estoria de Alfonso el Sabio*. Etablit que le *Libro de las provincias* latin souvent cité par la *G. E.* n'est pas autre chose qu'une partie de l'ouvrage encyclopédique d'Isidore de Séville, exactement les livres XIV et XV des *Etymologiae*, dont les compilateurs devaient posséder une édition séparée sans nom d'auteur sous le titre de *De provinciis totius orbis*. Ce titre apparaît en effet dans certaines tables de l'ouvrage. Rend probable que l'auteur suivi dans l'interprétation des noms propres de la Bible et cité sous le nom de *Ramiro* est Rémi d'Auxerre.

Mélanges. — P. 51-72, G. Sachs, *Esp. lobanillo* « sorte de tumeur, généralement indolore », *lobado* « tumeur chez les chevaux » : *lobanillo* de *lobinillo*, sous l'influence de *lobado* ; *lobinillo*, diminutif de *lobino*, lui-même du lat. lupinus « lupin, plante fourragère » ; (pour la métaphore, cf *orzuelo*, *orgelet*, etc...). Quant à *lobado*, mot obscur ; peut être lat. lŭpatus (de lŭpus). — García Blanco, *Poesía juglaresca y juglares* : documents sur un prêtre de Salamanque, Pedro Amígo, qui pourrait bien être le jongleur du même nom.

2. — P. 113-141. T. Navarro Tomás, M. Sanchis Guarner, *Análisis fonético del valenciano literario.* Description précise (avec transcription et palatogrammes) du parler local d'un jeune valencien bilingue ayant poursuivi des études secondaires et universitaires en espagnol. — P. 142-157. José Mª Chacon y Calvo. *El padre Sarmiento y el Poema del Cid.* Notes recueillies dans les deux collections manuscrites du célèbre bénédictin, formées après sa mort, l'une en 19 vol. sur l'ordre du duc de Medina-Sidonia (aujourd'hui à la Academia de Historia), l'autre en 21 vol à l'usage de D. Pedro Francisco Dávila (auj. à la Biblioteca Nacional). Les notes en question furent rédigées en 1750, cinq ans après la rédaction des fameuses *Memorias para la Historia de la poesía.* Les connaissances du P. S. s'étaient augmentées dans l'intervalle et il mentionne des œuvres qui lui étaient restées jusque là inconnues. Notons en passant que, parmi ces dernières, figure le *Libro de Buen Amor* de Juan Ruiz, auquel il consacre, paraît-il, de longues pages. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en dit ; mais l'article ne parle que du *Poema del Cid.* Les renseignements qu'il fournit n'ont qu'un intérêt retrospectif.

Mélanges. — P. 158. G. Bonfante, *Resti romanzi di hic, haec, hoc ; esp. hogaño, tosc. unguanno, de hunc annum ; esp. ademas, de ad haec magis ; ital. anche, de hanc rem ; esp. ninguno, de ni-hunc-unum.* Évidemment erroné en grande partie. — P. 159. G. Sachs, *Reflejos de inde en España. Non inde* > *non nde* > *non de.* Puis *de* se serait séparé de *non* et se rencontrerait dans quelques textes. Citations péremptoires à l'appui. — P. 160. A. Haggerty Krappe, *La muerte de Ben ŷehhaf.* L'auteur démontre que le supplice infligé par le Cid au more rebelle en 1095 est la survivance d'une pratique punique attestée par Appien, Caton l'ancien et Asinius Pollion.

Comptes rendus. — P. 188. *Miscelanea de estudos em honra de Dª Carolina Michaelis de Vasconcellos, professora da Facultade de Letras da Universidade de Coimbra.* — P. 192. Rudolf Hallig, *Die Benennungen der Baschstelze in den romanischen Sprachen und Mundarten.* — P. 194. *Textos de literatura portuguesa I, Alfonso X o Sabio, Cantigas de Santa María* ed. Rodrigues Lapa (Aubrey F. G. Bell : éloges). — P. 195. Rodrigues Lapa, *Lições de literatura partuguesa, Epoca medieval* (Aubrey F. G. Bell).

3. — P. 225-247. M. L. Wagner, *Etimologías españolas y arábigo-hispánicas.* Esp. *zaraza* « boulette pour faire périr les chiens » serait identique au *çeraza* qui apparaît dans le *Libro de las aves de caça* de Lopez de Ayala ; il s'agirait

d'un dérivé de cera. Étant donné le sens constant donné au mot par les anciens dictionnaires « amalgame de verre pilé ou de pointes », l'étymologie est douteuse. Quant au texte de Juan Ruiz, cité pour attester l'emploi ancien au sens figuré de « femme de mauvaise vie », il a été emprunté à l'édition de Cejador. Or les deux manuscrits portent *caraça*. Esp. *cellenco*, *cellenca* « femme publique », en relation avec *zullenco*, *zullirse*, *zurrarse* : construction hasardeuse. Esp. et port. *tolano*, « maladie des gencives », terme vétérinaire, addition à REW 8768. Esp. *alcahuete*, port. *alcagoita*, pour *cacahuette*, déformation populaire (!). Origine arabe de murc. *rafa*, 1° « partie du toit qui dépasse le mur », 2° « prise d'eau sur un canal d'irrigation », et de sic. *garraffu* (= rafa 2°). Origine arabe de murc. *margual* « éventail en sparterie pour attiser le feu », de murc. *charate* « petite sauterelle », arag. *farnaca* « jeune lièvre », murc. *arcazaba* « tige desséchée du maïs », esp. dial. *zaratan* « atelier de cordier ».

Mélanges. — P. 274. Navarro Tomas, Études phonétiques (avec enregistrements) des interdentales fricatives sonores de *juzgar* et de *admirar*. — P. 279. L. Spitzer, Ast. *xemes* « una vez », à joindre aux dérivés romans de *semel*. — P. 279. García Blanco, Quelques noms empruntés à la littérature française apparaissant dans les archives de la cathédrale de Salamanque : Roldán (1190-1203), Artur (1200), Maynete (1274).

Comptes rendus. — P. 285. L. Spitzer *Romanische Stil- und Literaturstudien* (Angel Rosenblat). — P. 289. Paul Preis, *Die Animalisierung von Gegenständen in den Metaphern der spanischen Sprache* (G. Sachs : éloges).

4. — P. 337-360. Paul Aebischer, *La forme dissimilée cerquus > quercus dans le latin d'Espagne et d'Italie*. Relevé de formes, en grande partie empruntées à la toponymie. Le but est d'établir une aire qui aurait embrassé le centre et le sud de la péninsule italienne, la Sardaigne et la péninsule ibérique, la liaison étant établie non seulement par les relations maritimes de peuplement ou de commerce, mais aussi par l'Afrique du Nord.

Mélanges. — P. 391. Menéndez Pidal, *Dos voces obscuras de la Historia troyana en prosa y verso*. 1° *espentar*, *empentar*. Verbes formés sur les part. impinctus, expinctus, (a fr. *empreindre*). 2° *cuenca*, sorte d'écuelle ou plateau situé au haut du mât de la tente pour empêcher l'eau de glisser le long du fût. — P. 393. G. Sachs, *La formación de los gentilicios en español*. Note intéressante sur la répartition des suffixes : *-ano* (*zamorano*), *-ino* (*granadino*), *-es* (*vigués*, *santiagués*), *-eño* (*malagueño*), *-ero* (*valdepeñero*), *-acho* (*maracho*), *-oso* (*terrinchoso*), *-iego* (*moraniego*), *-arro* (*pasaitarro*), *-í* (*zameri*, *cordobí*). — P. 399. Victor R. B. Oelschlaeger, *Dos correcciones al texto del Libro de los estados de J. Manuel*. Il s'agit d'un passage qui se trouve dans la B. A. E., t. LI, p. 341, début du chap. XCVIII. Gayangos a lu *zanquero*, il faut lire *zatiquero*, « panetier » ; plus loin, pour *cenadores*, il faut lire *ceuadores* « celui qui est chargé de nourrir les chevaux ».

Comptes rendus. — P. 401 Hans Rheinfelder, *Kultsprache und Profan-*

sprache in den romanischen Ländern. (G. Sachs : éloges sans réserves, quelques additions espagnoles). — P. 406. P. Scheid, *Studien zum spanischen Sprachgut im Deutschen* (G. Sachs : travail médiocre). — P. 406. Amadeu Ferraz de Carvalho, *Toponimia de Coimbra e arredores* (G. Sachs). — P. 407-416. *Curial y Guelfa, Text del XV*me *segle, reproduhit novament del codex de la Bib. Nac. de Madrid*, per R. Miguel i Planas ab estudis y notes del mateix y de Anfòs Par (R. Aramon i Serra).

F. Lecoy

Revue des langues romanes, LXVII, 1933. — P. 1-50. A. Dauzat, *Essais de géographie linguistique, nouvelle série*. M. D. examine des aires phonétiques : 1. La diphtongue *au* dans la Basse-Auvergne, 2. Les altérations de *l* intervocalique dans le Massif Central. De la seconde étude sont tirées des conclusions sur l'existence d'aires phonétiques immenses allant par exemple de la Galice au Valais et sur l'influence de substrats ligures ou gaulois, conclusions auxquelles il me paraît difficile d'adhérer, étant donné la nature du phonème en jeu et des altérations qu'il subit. — P. 59-118. Edmond de Rivals, *Pons d'Ortaffa*, avec 2 planches. Sujet mince, étude abondante. — P. 119-139. J. Anglade, *Esquisse morphologique du parler de Lézignan* (*Aude*). Suite, extraite à grand peine de cahiers anciens et divers d'Anglade. Nous apprenons que les papiers d'Anglade ont été dispersés ou détruits ; n'y avait-il pas dans ces papiers des notes de Chabaneau dont il serait intéressant de connaître le sort.

M. R.

CHRONIQUE

Au printemps de 1934 a été organisée dans les galeries des libraires Maggs bros. à Paris, une *Exposition de livres anciens portugais de la Bibliothèque du roi Manuel II de Portugal* (tel est le titre du petit catalogue de 26 pages de cette exposition) ; ces livres, légués au Portugal, ont dû y être envoyés depuis lors. Nous y avons remarqué, comme intéressant les littératures espagnole et portugaise, les volumes suivants pour lesquels nous complétons un peu les indications très sommaires du catalogue :

18. Garcià de Resende, *Cancioneiro Geral* ; Almeirim et Lisbonne, Hermão de Campos, 1516.

47. [Boccaccio,] *Libro llamado Fiameta* ; Lisbonne, Luiz Rodrigues, 1541.

55. Boscan et Garcilasso de la Vega, *Obras* ; Lisbonne, Luiz Rodrigues, 1543.

58. *Cronica del Principe don Florando de Inglatierra, hijo del... Principe Paladiano... por amores della hermosa princesa Roselinda hija del emperador de Roma* ; Lisbonne, Germão Galharde, 1545.

86. João de Barros, *Chronica do Clarimundo* ; Coimbra, João de Barreira, 1555.

93. Bernardian Ribeiro, *Menina e Moça* ; Cologne, Arnold Birckman, 1554.

99. Gil Vicente, *Obras* ; Coimbra et Lisbonne, João Alvares, 1562.

113. Feliciano de Silva, *Chronica de Don Florisel de Niquea* ; Lisbonne, Marcos Borges, 1566.

114. *Libro del invencible Cavallero Primaleon hijo de Palmerin de Oliva... y de otros preciados cavalleros de la corte del emperador Palmerin* ; Lisbonne, Manuel João, 1566.

Publications annoncées.

On a discuté l'utilité de cette rubrique et il est aussi fort difficile de la tenir au courant, les projets d'éditions ou de travaux ne nous étant pas toujours communiqués en temps utile par ceux qui les ont conçus. Cependant le directeur de la *Romania* est souvent interrogé par des travailleurs désireux de

ne pas entreprendre des recherches, souvent difficiles, que d'autres ont pu déjà pousser plus ou moins loin. Et voici quelques lignes d'une lettre de M. Delbouille qui nous paraissent justifier pleinement notre rubrique :

« En lisant la chronique du dernier fascicule de *Romania* (juillet 1935), je trouve la note où vous annoncez que Mlle W. Wirtz se propose de présenter une édition de *Floire et Blancheflor*..... Depuis cinq ans je prépare moi-même une nouvelle édition de ce roman... Le volume doit paraître dans le courant de 1936 et sera publié dans la Bibliothèque de notre Faculté [de Liége]. ».

Il est à coup sûr fâcheux que nous n'ayons pas été mis à même, il y a cinq ans, d'annoncer le projet de M. Delbouille, et nous espérons que cette annonce tardive arrivera à temps pour empêcher Mlle Wirtz de pousser trop avant de nouvelles recherches ou pour l'engager à les diriger dans un autre sens que celui d'une édition.

Nous pensons que nos lecteurs concluront à la nécessité de nous renseigner sur leurs projets. Il est bien entendu que l'annonce faite ne constitue pas un privilège d'exclusivité en faveur de l'auteur d'un projet. Par contre, elle pourrait lui créer le devoir de nous renseigner sur l'état d'avancement d'un travail dont l'aboutissement se ferait trop attendre. La *Romania* a annoncé dans les trente dernières années plus de vingt éditions qui n'ont pas encore paru. Nous publierons dans un de nos prochains numéros la liste de ces projets et les renseignements que nous aurons pu recueillir sur le sort qui leur a été réservé. Nous recevrons avec plaisir toutes les indications sur ces projets anciens et sur ceux qui auraient été conçus plus récemment.

Collections et publications en cours.

Des *Elliott Monographs* ont paru :

31. — *The Relationship of the Spanish* Libro de Alexandre *to the* Alexandreis *of Gautier de Châtillon*, by Raymond S. Willis jr ; 1934, VI-94 pages.

32. — El Libro de Alexandre, *Texts of the Paris and the Madrid Manuscripts* prepared by Raymond S. Willis jr ; 1934, XL-461 pages.

— Des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* :

82. — *Beiträge zur Geschichte des Romanismus. I. Chronologische Phonetik des Französischen bis zum Ende des 8. Jahrhunderts* von Elise Richter ; 1934, XV-290 pages.

Le nº 83, H. Jerchke, *Die Generation von 1898 in Spanien*, 1934, ne rentre pas dans notre cadre.

— Le tome IV des *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie* comprend les fascicules suivants :

1. — *Der Ausdruck der passivischen Idee im Altfranzösischen*, von Alice Berger ; 1934, VIII-77 pages.

2. — *Grammatikalischer Kommentar zu Bousquet*, Comptes consulaires de

la cité et du bourg de Rodez, *1re partie : Cité, Rodez 1925*, von Oswald Henke ; 1934, VIII-76 pages.

3. — *Die Personennamen in Rodez (Aveyron) um die Mitte des XIV. Jahrhunderts nach den* Comptes consulaires du bourg et de la cité de Rodez, *Première partie : Cité (1350-1358), herausgegeben von Bousquet (Rodez, 1925)* von Hildburg Weber ; 1934, X-90 pages.

4. — *Syntax und Flexion des Verbums in den aquitanischen Chroniken* von Helmut Haumer ; 1934, VIII-98 pages.

— Des *Romanistische Arbeiten* :

XXI. — *Das sogenannte n-mobile im Alt- und Neuprovenzalischen* von Kurt Kutscha ; 1934, XIII-136 pages avec 6 cartes linguistiques.

— De l'*Archivo de tradiciones populares* publié par le Centro de estudios históricos :

IV. — *Vocabulario del Bierzo* por Verardo García Rey ; 1934, 162 pages avec nombreuses illustrations. — Publication posthume : l'auteur est mort en 1931 : le Bierzo, région d'individualité assez prononcée, est situé à l'extrême nord-ouest de la province de Leon.

— Des *Anejos* à la *Revista de filología española* :

XVIII. — *Historia Troyana en prosa y verso, texto de hacia 1270*, publicada por R. Menéndez-Pidal con la cooperación de E. Varón Vallejo ; 1934, LI-227 pages.

— De la *Sammlung romanischer Lehr- und Handbücher* :

W. Meyer-Lübke, *Historische Grammatik der französischen Sprache*, I, 4e et 5e édition ; 1934, XVI-282 pages.

— De la *Sammlung romanischer Uebungstexte* :

XXIII. — *Lyrische Auswahl aus der Felibredichtung* hgg. von Karl Voretzsch, I. Texte ; 1934, XV-144 pages. — Un second fascicule donnera le lexique de ces textes ; il ne nous est pas encore parvenu.

XXV. — Miguel de Cervantes Saavedra, *El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha* in Auswahl hgg. von Theodor Heinemann ; 1934, VII-87 pages.

La collection, antérieurement dirigée par MM. Hilka et Rohlfs, est, depuis le fasc. XXIII, dirigée par ce dernier seul.

— Le tome III de l'*Historische französische Syntax* de M. Eugen Lerch a été publié en 1934 ; *Dritter Band : Modalität* ; XVI-504 pages ; il est dédié à M. F. Brunot. M. L. l'annonce comme l'avant-dernier volume de son remarquable ouvrage.

Comptes rendus sommaires.

Matteo Bartoli, *Le origini degl' Indiani d'America lumeggiate delle aree linguistiche* [*Annali dell' Istituto superiore di magistero di Torino*, VII (1934), 335-352]. — Nous sommes loin de la Romania, mais cette audacieuse note vaut d'être signalée comme une large application de l'étude et de l'inter-

prétation des aires linguistiques, qui paraît à M. B. de nature à renforcer ses indications antérieures sur les aires indo-européennes et les aires romanes. Il n'y a pas à rappeler à M. B., qui le sait bien aussi bien que personne, qu'il faut se défier des coïncidences apparentes et que la première difficulté est de déterminer des aires réelles ; et surtout je ne me risquerai pas à discuter les déterminations qu'il présente ici : quelle qu'en puisse être la valeur, la tentative est puissante et ne doit pas être passée sous silence. — M. R.

Giuseppe Vidossi, *Note e commenti* ; Catania, R. Prampolini, 1934 ; in-8 [Estratto de *Il Folklore italiano*, VIII (1933), 3, p. 222-232]. — Je cite cette brochure seulement pour la première note intitulée *Le norme areali e il folklore*, qui est une application ingénieuse de la théorie des aires, systématisée par M. Bartoli, à la détermination de l'antiquité relative des traits folkloriques. — M. R.

— Les recherches toponomastiques s'étendent et se précisent dans toutes les parties de l'Europe ; les comptes rendus de la *Zeitschrift für Ortsnamenforschung* que nous donne M. A. Dauzat nous renseignent à ce sujet et de même les chroniques de toponymie qui continuent à paraître dans la *Revue des Etudes anciennes*. Je relève ci-dessous une série d'articles et de brochures récentes sur cette matière.

Chronique de toponymie de la *Revue des études anciennes*, XXXVI (1934) : IX. A. Dauzat, *Travaux d'ensemble : Auvergne et Velay*. — X. J.-E. Dufour, *Lyonnais et Forez*.

A. Dauzat, *Les noms des domaines gallo-romains dans l'Auvergne et le Velay* (*Zeitschrift für Ortsnamenforschung*, VIII, pp. 206-237, et IX, pp. 18-45 et 101-132).

J. V. Hubschmied, Bāgāko-, *Bāgon[o]- « *forêt de hêtres* ». *Etude de toponymie suisse* (*Revue celtique*, L, 1935, 254-271). — Je ne puis songer à résumer cette note dont le titre ne révèle pas la richesse et qui constitue une étude des noms de lieu surtout (mais non exclusivement) suisses ayant pour base un nom celtique de végétal.

J. V. Hubschmied, *Verkehrswege in den Alpen zur Gallierzeit nach dem Zeugnis der Ortsnamen* (*Schweizerische Lehrerzeitung*, 27 janv. 1933, 2 p. in-4).

J. V. Hubschmied, *Ueber schweizerische Flusznamen* (*Der kleine Bund*, Berne, 29 nov. 1931, p. 380-82).

J. V. Hubschmied, *Ueber Ortsnamen des Berninagebietes* (Clubführer durch die Bündner Alpen, V, 1932), in-16, 15 pages.

J. V. Hubschmied, *Ueber Ortsnamen des Silvretta- und Sannaungebietes* (Clubführer durch die Bündner Alpen, VIII, 1934), in-16, pp. 421-460.

Paul Æbischer, *Le fleuve « Rosne » de la « Chevalerie Ogier » et le « Rodanus » du « Codice diplomatico padovano »* ; Bologna, N. Zanichelli, 1933 ; in-4, 7 pages. (Estratto degli *Annali della R. Scuola Normale Superiore di Pisa*,

Lett., Sc. e Fil., II, II). — Il s'agit, pour le premier nom, d'un des cours d'eau dont la réunion forme le *fiume di Seravezza* et qui a porté le nom de *Ruosina* : l'exactitude géographique de Raimbert de Paris s'en trouve confirmée.

P. S. Pasquali, *Versilia*; Firenze, M. Ricci, 1934 ; in-8, 8 pages (Estratto della *Rivista geografica italiana*, XLI, 1934). — Cet article complète pour une part des indications données dans celui de M. Æbischer que nous venons de citer. La région de la *Versilia* doit son nom à un cours d'eau, la *Vesidia* de l'*Itin. Anton.* et de la Table de Peutinger.

P. S. Pasquali, « *Lausanne* » *nell' onomastica medievale valdostana* ; Aosta, Tip. cattolica, 1934 ; pet. in-8, 8 pages (Estratto dal XXIII° *Bollettino dell' Academia di S. Anselmo*). — *Losana* apparaît quelquefois, aux XIIIe et XIVe s., comme nom de femme dans le Val d'Aoste : ce seraient des noms donnés au baptême en souvenir de voyages à Lausanne, centre religieux alors et naturellement aussi centre d'échanges.

P. S. Pasquali, *Bellinzona* ; Milano, Popolo d'Italia, 1934 ; in-8, 5 pages (Estratto dall' *Archivio storico della Svizzera Italiana*, 1934). — M. P. s'accorde avec M. Hubschmied (étude citée ci-dessus, *Bāgāko*, etc.) pour rattacher le nom de *Bellinzona* au gaul. **belitiona* « genevraie ».

P. S. Pasquali, 1) *Di alcuni nomi locali lombardi in* -ascum, -acum, -anum ; 2) *Del nome localo lombardo* « *Belfuggito* » ; 3) *Intorno al nome di* « *Bagutta* » ; Milano, Tip. San Giuseppe, 1934 ; in-8, 24 pages (Estratto dall' *Archivio Storico Lombardo*, LXI, 3).

Norbert Jokl, *Zur Ortsnamenkunde Albaniens* (*Zeitschrift für Ortsnamenkunde*, X, 3 (1934), pp. 181-206).

The Year's Work in Modern Language Studies by a number of scholars edited for the Modern Humanities Research Association, by William J. Entwistle, IV : Year ending 30 june 1933 ; Oxford, University Press, London, Humphrey Milford, 1934 ; in-8, 206 pages. — Nous regrettons de n'avoir pas reçu les 3 précédents volumes et de n'avoir pu les annoncer en leur temps : ils correspondaient aux années 1929-30, 1930-31, 1931-32. Dans des proportions beaucoup plus réduites et sans les développements critiques qui y étaient devenus si importants, cette publication méthodiquement classée rendra quelques-uns des services qu'on demandait au *Kritischer Jahresbericht* de Volmöller. Voici les rubriques qui peuvent particulièrement intéresser nos lecteurs : I. Medieval Latin Studies (F. J. E. Raby), p. 1-5. — II. Romance Languages and Literatures. *A.* Italian Studies : Italian Philology and Literature to the Renaissance, a Bibliography, p. 7-11 ; *B.* French and Provençal : Romance Philology, Provençal, French (L. M. Brandin), p. 18-34 ; French Medieval Literature (C. I. Wilson), p. 34-44 ; *C.* Hispanic Studies : Catalan Studies (Ig. González Llubera), p. 96-100 ; Spanish Philology (Id.), p. 100-102 ; Medieval Spanish Literature (Id.), p. 102-105 ; *D.* Rumanian Studies (W. J. Entwistle), p. 117-121.

Medieval latin Word-list from British and Irish Sources prepared by J. H. Baxter and Charles Johnson with the assistance of Phyllis Abraham under the direction of a Committee appointed by the British Academy ; Oxford, University Press, & London, H. Milford, 1934 ; in-8, xv-466 pages. — C'est là une première contribution des savants anglais au nouveau Du Cange ; elle représente déjà des dépouillements très étendus, mais elle ne comporte pas d'exemples ; elle nous donne seulement les mots latins avec indication de la date des documents et, si besoin est, du sens. Les mots qui se trouvent seulement dans des lexiques ont en général été exclus. Dans l'impression, à deux colonnes, une colonne est restée blanche pour permettre les additions du lecteur. — M. R.

Glossary of Medieval Terms of Business, Italian Series 1200-1600, by Florence Edler ; The Mediaeval Academy of America, Cambridge (Mass.), 1934 ; in-8, xx-430 pages. — Nous avions annoncé (LIX, 478) le projet et le premier essai de cet important travail. La réalisation en est la bienvenue. Les mots sont accompagnés d'exemples précis et étendus ; les index méthodiques par matières rendront l'usage du glossaire plus fructueux ; enfin plusieurs appendices étudient les documents commerciaux des archives des Medici et en donnent divers extraits. — M. R.

B. Récatas, *L'état actuel du bilinguisme chez les Macédo-Roumains du Pinde et le rôle de la femme dans le langage*, avec cartes, photographies, textes macédo-roumains ; Paris, E. Droz, 1934 ; in-8, ix-55 pages. — Il y a des éléments très divers dans ce petit volume et les romanistes s'y attacheront surtout à la précise monographie du bourg macédo-roumain de Metsovo et de ses alentours, « colonie roumaine en territoire grec », et aux textes macédo-roumains, prose et vers, notés phonétiquement et traduits (pp. 36-53). D'un point de vue plus général, Metsovo méritait d'être étudié comme un exemple des conditions de bilinguisme. Grec et macédo-roumain s'y rencontrent, mais le bilinguisme n'y est pas général : il n'a pu atteindre à l'heure actuelle que les trois quarts des hommes et un nombre négligeable de femmes ; l'élément stable de la famille est la femme dont l'influence est dominante, et la langue « maternelle » se maintient, malgré les modifications de civilisation et les influences administratives, politiques et économiques. — M. R.

Der Dialekt des Bergell, I. Teil, Phonetik ; Inaugural-Dissertation... Bern... von Gian Andrea Stampa ; Aarau, H. R. Sauerländer, 1934 ; in-8, iv-163 pages. — On sait l'intérêt du dialecte du Bergell placé entre le rétique et l'alpino-lombard. La présente étude apporte des précisions nouvelles ; elle est précédée d'un utile exposé de l'histoire de la région, de son rôle de liaison et de ses attaches au Nord et au Sud.

Documents inédits relatifs à l'orgue français (XIVe-XVIIIe s.)... par Norbert Dufourcq; Paris, E. Droz, 1934; in-4, 486 pages. — Les documents réunis dans la première partie, au nombre de 176, de 1372 à 1580, en latin, français, provençal ou catalan, pourront préciser notre connaissance du lexique technique du moyen âge (noter p. ex. *clou a quinquesson*, 1474 Fougères); certaines leçons paraissent douteuses et la ponctuation est parfois évidemment erronée (v. p. ex. p. 71, l. 6).

Mélanges de philologie, d'histoire et de littérature offerts à Joseph Vianey; Paris, Les Presses françaises, 1934; in-8, XVI-513 pages. — Une petite partie seulement de ces mélanges rentre dans notre cadre; nous les signalons ci-dessous; ils nous permettront au moins de présenter nos amicales félicitations au probe et délicat auteur de tant de recherches sur l'histoire de la littérature française et sur les influences italiennes qui l'ont pénétrée. P. 45-50. Joseph-S. Pons, *Les apologues du* Livre d'Ave Maria. Notes rapides et de ton quelque peu forcé sur cet ouvrage de Ramon Lull. — P. 51-58. Maurice Mignon, *Dante et Saint François d'Assise*. — P. 59-75. Le Jeu de Robin et Marion, *pastourelle d'Adam le Bossu adaptée à la scène moderne par* Jean Catel. L'auteur nous apprend que cette adaptation fut représentée trois fois à Montpellier en 1934. — P. 85-92. Henri Hauvette, *Notes pour le commentaire de Pétrarque : la canzone « O aspettata in ciel »*. — M. R.

Giovanni di Garlandia, *Integumenta Ovidii, poemetto inedito del secolo XIII*, a cura di Fausto Ghisalberti; Milano, G. Principato, 1933; pet. in-8, 79 pages [Testi e documenti inediti o rari, II]; — F. Ghisalberti, *L' « Ovidius moralizatus » di Pierre Bersuire*; Roma, Cuggiani, 1933; in-8, 136 pages [Estratti del vol. XXIII degli *Studi romanzi* gia editi da E. Monaci e ora da V. Rossi]. — Nous avons rapproché ces deux publications qui touchent à deux témoignages importants de l'influence et de l'utilisation d'Ovide au moyen âge. M. Gh. s'est, depuis plusieurs années, attaché à l'étude de cette question, et il apporte, sur les deux œuvres dont il traite ici, des éclaircissements utiles. Sur le premier travail on trouvera quelques réserves et des rectifications dans un article de M. Lester K. Born (*Speculum*, IX, 106-8); on notera que ni les *Integumenta* de Jean de Garlande, ni le commentaire en prose d'Arnoul d'Orléans sur Ovide ne paraissent avoir servi à l'*Ovide moralisé* français. L'on ne peut approuver la façon dont M. Gh. désigne parfois Jean de Garlande, « il Garlandia », encore qu'il sache fort bien le sens de ce « surnom ». On sait d'autre part de quelles erreurs d'attribution a été l'occasion l'*Ovidius moralizatus* de Bersuire et quelles incertitudes laissent les diverses formes sous lesquelles nous est gardée cette composition; M. Gh. a utilement éclairé ces difficultés. — M. R.

Histoire de la littérature roumaine, par Petre V. Hanes ; préface de Mario Roques ; Paris, E. Leroux, 1934 ; in-12, xv-272 pages. — Exposé sommaire, mais clair, et muni d'indications bibliographiques utiles ; l'ouvrage est composé pour les lecteurs français sans préparation roumaine, et il rendra par là des services certains.

Parma a Francesco Petrarca. Convegno nazionale (9-10 maggio 1934-XII) ; Parma, Mario Fresching, 1934 ; in-8, 304 pages. — Voici la liste des mémoires réunis dans ce recueil. P. 31. Alfredo Galletti, *La modernità del Petrarca* ; — p. 45. Nicola Festa, *Due nuovi codici dell' « Africa »* ; — p. 79. Luigi Sorrento, *Il Petrarca e i Poeti italiani nel « Trionfo d'Amore »* ; — p. 129. Enrico Carrara, *Le carte Micheli delle traduzioni petrarchesche di M. Leoni* ; — p. 135. Arnaldo Foresti, *Il sonetto del Petrarca.* Mai non vedranno le mie luci asciutte ; — p. 151. Ezio Chiorboli, *L'uno e l'altro Elicona* ; — p. 163. Andrea Moschetti, *Gli oggetti relitti da F. Petrarca nella casa di Arquà* ; — p. 181. Ornero Masnovo, *Francesco Petrarca e Azzo da Correggio* ; — p. 225. Dante Bianchi, *Sulla data della canzone* Italia mia *di Francesco Petrarca* ; — p. 237. Guido Zaccagnini, *Guido Sette amico del Petrarca* ; — p. 249. Matteo Cerini, *L'uomo-spirito contro l'uomo-natura nelle canzoni politiche del Petrarca ?* ; — p. 257. Alessandro Tortoreto, *Il Canzoniere nelle* Considerazioni *del Tassoni e del Muratori* ; — p. 265. Paolo Lingueglia, *Un sonetto shakespeariano del Petrarca* ; — p. 269. Carmelina Naselli, *A proposito dell'* interno lume ; — p. 279. Fortunato Rizzi, *Date e opere parmensi nella vita del Petrarca.*

Adele Todaro, *Sull' autenticità dei sonetti attribuiti a Cecco Angiolieri ;* Palermo, « Boccone del Povero », 1934 ; in-8, 118 pages. — L'auteur pense qu'un certain nombre des sonnets placés, dans les manuscrits, au voisinage des sonnets de Cecco, et attribués pour cette raison par les critiques au poète de Sienne, forment des « tenzoni » et par conséquent doivent être pour partie enlevés à Cecco ; mais ils peuvent être l'œuvre de poètes appartenant au groupe d'auteurs burlesques ou réalistes dans lequel vivait Cecco et qui aurait constitué autour de celui-ci une sorte d'école poétique. — M. R.

Libru de lu Dialogu de Sanctu Gregoriu translatatu pir frati Iohanni Campalu *de Missina* a cura di S. Santangelo ; Palermo, Scuola tipografica « Boccone del Povero », 1933 ; in-4, xvi-235 pages avec 3 fac-similés (Reale Accademia di Scienze, Lettere e Belle Arti di Palermo, Supplemento agli Atti, n. 2). — La traduction se place entre 1302 et 1337 ; le traducteur est un minorite de Messine. L'éditeur connaît et utilise 3 mss conservés à Rome, Paris et Florence ; le ms. de Rome est sicilien et du xive siècle, mais les deux autres sont toscans et du xve s. ; M. S. remarque justement que des

copies d'une version sicilienne exécutées en Toscane au XVe s. indiquent la persistante prééminence du sicilien sur les autres dialectes dans l'esprit des Italiens cultivés. L'édition est suivie d'un glossaire abondant. L'étude de l'ancien sicilien y trouvera un utile secours. — M. R.

Novelletes exemplars : La filya del rey d'Ungria, la filla del emperador Costantì, la comtessa fidel, Amich e Melis, lo fill del senescal d'Egipte, a cura de R. Aramon i Serra ; Barcelone, Editorial Barcino, 1934 ; in-16, 108 pages (« Els nostres classics, nº 48). — L'épithète *exemplar* signifie, dans la pensée de l'éditeur, « édifiant », et ne comporte aucune comparaison avec les nouvelles auxquelles Cervantes l'a audacieusement attribuée. Elle est ici, en ce sens, parfaitement justifiée : ces cinq récits sont en effet ce que l'ancienne littérature catalane nous a laissé de meilleur dans le genre du récit romanesque adapté à des fins pieuses. Le quatrième seul était inédit ; deux (nos 3, 5) ont été publiés d'après les manuscrits, les deux autres (1, 2) d'après des éditions dignes de foi, et le texte en est, dans l'ensemble, très satisfaisant. Ces récits développent des thèmes connus. La fille requise d'amour par son père est le sujet des deux premiers récits ; le second n'a donc rien à voir avec le conte en prose francaise *De l'empereur Constantin* (Moland et d'Héricault, *Nouvelles françaises du XIIIe siècle*, p. 3 ss.). Le troisième récit a pour sujet la femme chaste convoitée par son beau-frère, etc. Sur ces contes M. A. nous donne de brèves et instructives notices ; des notes sommaires relèvent les principales divergences entre les diverses versions ; il n'eût pas été inutile d'y joindre une comparaison plus serrée avec l'original, quand celui-ci a été identifié : c'est le cas, par exemple, pour le nº 5, traduit littéralement d'une version française (en vers) d'un conte des *Vies des Pères* (imprimé dans Méon, *Nouveau recueil*, II, 331), suivie si littéralement que le texte français peut servir à corriger ou interpréter certains passages : p. 145, l. 111 lire *mal a* (non *en*) *dret* (fr. : *li maus a droit revient*). Dans la Bibliographie, je regrette de ne pas trouver mentionné l'article de G. Huet, *Ami et Amile, les origines de la légende* (*Le Moyen Age*, 1919, p. 162-86), le plus précis et le plus complet qui ait été écrit, à ma connaissance, sur le sujet. Un lexique des mots rares ou obscurs complète cette publication élégante et soignée. — A. Jeanroy.

Dossiers de la Coopération intellectuelle. Musique et chansons populaires ; Société des Nations, Institut international de Coopération intellectuelle, 1933 ; pet. in-8, 257 pages. — Collection de rapports, accompagnés de bibliographies, sur l'état des recherches en matière de chansons et de musique populaires dans les divers pays d'Europe et de plus aux Indes néerlandaises et au Mexique.

Le manuscrit 19152 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Reproduction phototypique publiée avec une introduction, par Edmond FARAL (ouvrage publié sous les auspices et aux frais de la Fondation Singer-Polignac) ; Paris, Droz, 1934 ; in-4, 54 pages et 205 feuillets de reproduction. — Voici une nouvelle reproduction que nous pouvons accueillir avec la même satisfaction que celle du ms. 837. Moins volumineux, le ms. fr. 19152, avec ses 61 pièces, dont trois romans, est un recueil fort important. M. Faral l'a muni d'une introduction assez développée où il note le caractère d' « anthologie », et non de recueil factice, du ms. : on doit, je pense, considérer de même le 837, puisqu'il semble avoir existé un autre ms. de même contenu (voir l'Introduction de M. Omont à la reproduction du 837); cela prouve simplement que les mss 837 ou 19152 ne sont pas eux-mêmes des recueils factices, mais ils peuvent être des copies de recueils factices ; le nom d' « anthologie », dans toute la mesure où il implique un choix, n'est donc pas tout à fait exact. De fait, le seul principe d'unité que dégage M. F., — et en laissant de côté les trois romans qui terminent le ms. et en occupent les 2/5, — est la médiocre longueur, d'ailleurs variable, des compositions très diverses qui y sont réunies. La description du ms. est détaillée et soigneuse (de menues corrections seraient possibles : p. 9, les I ne sont pas seulement sur 4 ou 6 lignes, mais aussi sur 8 ou 10 ; p. 13, la transcription de la note du fol. 80 v° n'est pas absolument exacte ; p. 14, la transcription du papillon collé sur les mss de la bibl. Séguier-Coislin-St-Germain n'était guère nécessaire, mais si l'on avait la curiosité d'en reproduire la diversité de caractères, il n'y avait pas de raison de ne pas le faire complètement ; certaines parties du ms. sont peu lisibles par suite de taches, de passages volontaires au noir ou de grattages : il eût été bon de distinguer précisément ces divers cas, ainsi que les écritures modernes sur grattages, et de dire ce que l'on peut lire sous les taches dans l'original et qui ne transparaît pas dans la reproduction). M. F. a particulièrement, et de façon très utile, développé les notices des poèmes contenus dans le ms. et qu'il examine dans l'ordre même du recueil : ces notices, rédigées en 1933, devront être complétées d'année en année ; dès maintenant, au n° XLV il faut ajouter l'indication de l'édition Lozinski. L'introduction est complétée par une liste des pièces, une table des *incipit* et une table des titres et des noms d'auteurs. — M. R.

Alfred FOULET, *Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250* (Extrait des *Modern Language Notes*, 1934, pp. 464-468). — M. F. pense que le témoignage de Joinville sur le conseil tenu à Acre en 1250, où le sénéchal aurait été à peu près seul à préconiser la prolongation du séjour en Terre Sainte, peut se concilier avec le texte, en apparence contradictoire, de la lettre de Louis IX : le roi parle en effet d'une majorité qui conseillait le séjour, mais

c'est parce qu'il compte dans cette majorité les prélats et barons de Terre Sainte qui n'assistaient sans doute pas au conseil, ou dont Joinville n'avait pas à faire état, puisqu'ils étaient trop évidemment intéressés au séjour du roi en Terre Sainte. — M. R.

A. Coville, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*; Paris, Droz, 1934; in-8, 256 pages. — C'est une pré-renaissance dont M. Coville nous donne ici le cadre et fait revivre les acteurs : les deux frères Col, Jean de Montreuil, Nicolas de Clamanges, et Laurent de Premierfait, et Jean Muret, et encore les Italiens Ambrogio de Migli et Giovanni Moccia. Il y a là tout un groupe d'amis, quelquefois d'ailleurs en désaccord ; ils forment une société d'humanistes animée d'une passion ardente pour l'antiquité classique, surtout latine, et dont les idées paraissent avoir été sur plusieurs points curieusement en avance sur celles de leur temps. Il reste encore bien des points à éclairer dans ce domaine et ce ne sera pas le moindre mérite du livre de M. C. d'avoir préparé et délimité ce terrain pour des recherches plus approfondies. Du point de vue de la littérature en langue vulgaire, on lira avec fruit le chapitre consacré au débat sur le *Roman de la Rose*, dont M. C. a donné un compte rendu alerte et vivant, en insistant sur la part qu'y prirent Jean de Montreuil, Gontier et Pierre Col. Une courte conclusion montre la fin de ce « premier humanisme français » ; il resterait à voir quelle influence a pu avoir sur la pensée et la littérature, au début du XVe siècle, ce petit groupe d'humanistes. — M. R.

Œuvres de François Villon avec une introduction et des notes par Alfred Jeanroy ; Paris, Éditions de la Chronique des Lettres françaises, 1934 ; in-16, L-209 pages. — Ce n'est pas seulement un charmant petit livre, où il sera si plaisant et si facile de relire Villon; c'est une édition nouvelle, entièrement reprise et repensée par un érudit aussi scrupuleux que renseigné, qui est non moins sûrement un homme de sens et de goût. Dans l'introduction, la biographie de Villon est présentée avec une critique sur certains points très neuve et l'œuvre appréciée sobrement avec des touches précises et fortes. Pour le texte, revu avec soin, M. J. a pris le parti ingénieux de lui laisser la graphie rajeunie, mais cohérente, que lui avait appliquée Clément Marot. Une division commode de l'Index des noms permet de distinguer les légataires de Villon, ses contemporains et les autres noms de personnes. On notera que M. J. a inséré dans cette édition les ballades en jargon. — M. R.

Motets à jouer sur le pipeau : six pièces inédites du XIIIe siècle à deux parties recueillies et transcrites par Yvonne Rokseth ; Paris, Éditions de l'Oiseau lyre, s. d. [1934]; in-8, oblong, 30 pages. — Traduction du texte et

transcription musicale de six pièces du ms. H. 286 de l'École de Médecine de Montpellier, compositions charmantes et qui font souhaiter la publication de recueils plus étendus.

Des lois et coutumes de Saint-Amand par E.-M. MEIJERS et J.-J. SALVERDA DE GRAVE (Institut historique du Droit, série II, 6); Haarlem, Tjeenk Willink et Zoon, 1934; in-8, XX-268 pages. — Textes du XIIe au XVIe siècle intéressants pour l'histoire du droit coutumier, mais aussi pour la langue de Saint-Amand ; ils sont malheureusement conservés dans des copies tardives (XVIe siècle pour la plus grande part). L'introduction fait connaître les principaux traits de langue ; le glossaire rend compte des mots les plus difficiles, mais quelques-uns résistent encore à l'explication. Le principal ms. se trouve à Leyde ; ce qui explique la publication de ces textes par deux savants hollandais. — M. R.

INDEX DES MOTS [1]

A

aaire fr. 360
abatrè fr. prov..... 100
**abatt(e)re*..... 100
abattre fr..... 100
abbattuere..... 100
abbergia fr. prov... 109
abborage fr. prov... 109
**abburare*..... 103
abeka fr. prov..... 108
abenevis fr. prov... 109
abera fr. prov..... 103
abergeage fr. prov... 109
abergement, -ger, -geour, -gerie fr. prov. 109
abeta fr. prov..... 108
abetsi fr. prov..... 108
abetya fr. prov..... 108
ab oculis..... 390
aboklya fr. prov. 105, 107
aborrement, -rer fr. prov..... 109
abotla, -tlo fr. prov... 107
abotsi fr. prov. 105, 106
abotya fr. prov..... 106
aboucher fr..... 106
abrievé fr..... 348
abrivat prov..... 120
ac prov..... 213
aca ende esp..... 16
**accufflare*..... 107
achaiti fr. prov..... 103
-acho esp..... 512
acla fr. prov..... 107
acrore..... 110
-acum..... 484, 518
**adbattere*... 100
ademas esp..... 511
adestre, -tré, -tri fr. 216
adfortiare..... 108
**adlataneus*..... 122
**adlimitaneus*..... 122
**admanizare*..... 216
**admanuare*..... 216
**admanuire*.... 216, 218
**admanuizare*..... 216
adœuhlycu fr. prov... 107
**adterrare, -rire*.... 216
aduna roum..... 116
aer fr. prov..... 110
afflire fr..... 103
affola fr. prov..... 103
afforat liég..... 249
afin, -nă roum..... 116
**afinus*..... 116
afirmer fr..... 348
afoler fr..... 103
aforhlya fr. prov... 107
agasse fr..... 357
aier fr..... 256
aierdre fr..... 348
Aigetha fr. prov.... 110
ailleurs fr..... 120
aindo que ptg..... 14
aine, aines (en) fr... 381
ai oire fr..... 360
ai or fr..... 360
akonahlyia fr. prov... 107
**ako(v)asie* fr. prov. 107
akovata fr. prov.... 107
akuati fr. prov..... 107
akuhlya fr. prov.... 107
akweila fr. prov.... 107
aladaños esp..... 122
alai fr. prov..... 110
albe, -eit angl..... 4
alcagoita ptg..... 512
alcahuete esp..... 512
aldan roum..... 376
aledano, -años esp... 122
alendaños esp..... 122
**aliore*..... 120
aller fr..... 250
alonille fr. prov.... 110
alrededor esp..... 119

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes I-XXX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

amanar esp. 216
amanavir prov. 217
amanevi fr. 210, 215, 217
amani fr. 216
amanir cat. 216
amannit fr. 217
amanoier fr. 216
amanoir prov. 217
amanoit, -nuit fr. 217
amanver, -vir fr. 216
amanvir, -arvir prov. 217
amatchyé, -tya fr. prov. 108
ameni fr. 216
amie fr. 215
ammannire it. 216
amuser fr. 348
anc prov. 15
anche it. 15, 511
ancor che it. 14
ancsé prov. 13
anc sempre prov. 13
andare it. 250
anguisse fr. prov. 110
anmannare it. 216
annalis 211
anné, -neté fr. 212
annualis 211, 212
annus 212, 511
-ano esp. 512
anoal prov. 212
anoel fr. 212
antequam 15
anuel fr. 212, 215
-anum 484, 518
anvé fr. 212
anvel fr. 212, 215
aoi fr. 256
apelau fr. prov. 111
apertament fr. prov. 111
appris fr. 112
approprier lyon. 112
aqua 385
aquende esp. 16
aquilus 376
Arbot fr. 486
arcazaba murc. 512
arcifinium 112
arfin fr. prov. 112
Arode fr. prov. 112
arranger fr. 112
-arro esp. 512
arrobarse esp. 120
aşa roum. 377
-ascum 518
aseta fr. prov. 104
astalamia basq. 122
atanevier, -vir fr. 212
Aubette fr. 484
aún que esp. 14
autre fr. 381
aut si 12
autzara, a. txori basq. 353
avanoïr fr. 210
avoi fr. 348
avrai fr. 231
avvegna che it. 14
aye fr. prov. 110

B

bacheler angl., fr. 378
bagako- celt. 517
bagono- celt. 517
bagouiller fr. 394
Bagutta it. 518
bailler fr. 392
baiulare 302
**balatrare* 376
ballarte esp. 122
banlieue (plaie a) pic. 512
bărăta roum. 376
barbouiller fr. 394
bayart fr. 122
bayarte esp. 122
beaubelet fr. 506
**bebrinu* slav. 376
bec fr. prov. 108
bem que ptg. 14
Belfuggito it. 518
Bellinzona it. 518
benché it. 14
Berna pescaïre prov. 356
Beronnelle fr. 484
berta it. 357
besoin fr. 256
bèttsi sard. 387
beubelet fr. 506
Béu l'Oli prov. 356
Bèze fr. 485
Bézouotte fr. 485
bien que esp. 14
bigio it. 256
bindisi roum. 377
bis fr. 256
bloe fr. prov. 107
bohlya fr. prov. 106
boklyo, -yon fr. prov. 106
bola, -lillo, -lo esp. 122
bonny (metre à) fr. 126
borasi, -atsc fr. prov. 109
Bordeaux fr. 375
boretsi fr. prov. 109
borose fr. prov. 109
boştur roum. 377
boucle, -clé fr. 106
bouiller fr. 394
Bovée, -violles fr. 486
breabăn roum. 376
Brevonnelle fr. 486
**brod* germ. 482
brou fr. 482
brouiller fr. 482
brouyi bas-manc. 482
bua roum. 116
bucca, -cula, -culare 106
Buceci roum. 116
bugeac roum. 377
bugne fr. prov. 110
buiche fr. 348

C

cacahuette esp. 512
caccabus 122
cagnard, -gne, -gneux fr. 247
caires pic. 502
can cat. 386
**cannapus* 213
cantrix 477
**cappulatoria* 111
çapul (cu) gol roum. 377
carcava esp. 122

caribaria..... 248
carilium..... 122
**carol* celt..... 122
caryon..... 122
ca să roum..... 9
casa cat..... 386
căţără aroum..... 116
Catelinette fr..... 357
ceceo esp..... 120
Ceffondet fr..... 487
cellenco, -a esp..... 512
celui fr..... 449
cemento it..... 267
cera..... 511
ceraza esp..... 511
cerpiliere fr..... 348
cerquus..... 512
cest fr..... 449
cesura it..... 235
champ fleuri fr..... 233
charate murc..... 512
charivari fr..... 248
Charlot fr..... 357
Charlot de gariga prov..... 357
chavola esp..... 119
chenove fr..... 213
cherapleş roum..... 116
cheveçaille fr..... 348
chiosc roum..... 377
ciactie roum..... 377
cicic roum..... 116
cidiu roum..... 116
cil fr..... 448
ciliara..... 240
ciller fr..... 239
cioplaş roum..... 116
ciordng roum..... 116
circăli roum..... 116
cirmoiu roum..... 116
cisura it..... 235
Claude fr..... 356
**clesura, *clus-*..... 235
cocu fr..... 256
coi- fr..... 247
coignard, -gneux fr. 247
coin fr..... 247
coing (*pieds de*) fr... 247
coită roum..... 116
Colas fr..... 357
coldre ptg..... 123
Colin fr..... 357
collocare..... 239
color, -rare..... 123
colorin alav..... 123
colucula..... 386
concavus..... 122
conroit (*prendre*) fr... 349
contrafar cat..... 88
contretemps fr..... 256
conviers fr..... 349
coşcov roum..... 377
cotelette fr..... 349
coţobrel roum..... 116
cotorosi roum..... 116
coup fr..... 256
courencier fr..... 349
creatura..... 123
creature fr..... 123
crinchon pic..... 502
cuckold angl..... 256
cuanca esp..... 512
cum să roum..... 9
cuşcuş roum..... 377

D

dacă roum..... 9
dafle fr. prov..... 107
daghbrani flam..... 501
daingier fr..... 349
dato que it..... 14
de esp..... 511
de fr..... 349
de roum..... 9
dec (*mă*) roum..... 246
degrés fr..... 349
deiragié fr. prov... 102
demoniar fr..... 349
dépalancié lorr..... 123
derazie fr. prov..... 102
**deretiore*..... 120
de sempre prov..... 13
desgaige fr..... 504
désiller fr..... 239
desnir fr..... 256
des que prov..... 14
dessé prov..... 13
dessé que prov..... 14
dessoire fr..... 498
destinar nav..... 122
desver fr..... 123
de-unquam..... 381
dibui roum..... 376
dichici roum..... 376
dikics hong..... 376
dingă-dingă roum... 377
disette fr..... 256
dissipare, dissup-... 123
diurui roum..... 116
djóta rèt..... 482
donc fr..... 381
doncas esp..... 16
donnison pic..... 502
Dornette fr..... 484
dubtar cat..... 89
dumbré alb..... 116
dunsslagen flam.... 501
durs feüs fr..... 349
dzut ard..... 481

E

efeclyo fr. prov..... 107
efiklo fr. prov..... 106
efityaus fr. prov..... 106
egelise fr..... 219
ego..... 257
einpun fr. prov.... 111
-el fr..... 485
elle fr..... 402
elles fr..... 433
embriever fr..... 349
embrouiller fr..... 482
empentar esp..... 512
encore que fr..... 14
engan fr..... 256
engenoir, -nuir fr... 210
en jassé prov..... 13
enjouter fr..... 481
enmanevi fr..... 215
enmie fr..... 215
-eño esp..... 512
enor fr..... 256

ente (*a*) fr. 349
èntre fr. 415
entredit fr. 349
envanoïr prov. 210
envel fr. 215
enz fr. 239
eperva fr. prov. 112
épitafle Jersey 119
epitaphium 119
-ero esp. 512
ero fr. prov. 110
erour fr. prov. 110
erragier fr. prov. 101
-es esp. 512
Escalibor fr. 256
escourcier fr. 349
éser engad. 5
esglahò cat. 123
esmance fr. 349
espaneir fr. 210
espentar esp. 512
essayer fr. 103
essems prov. 13
esseytic fr. prov. 104
estambrera Burgos... 122
estinar nav. 122
estrabia basq. 122
estrume galic. 122
esvanoïr, -nuïr fr... 210
esvanuïr prov. 210
et 4
-et fr. 485
étayé fr. prov. 105
êttsi sard. 387
eues fr. 349
Eugiez fr. 488
eux fr. 257, 434
evatre fr. prov. 100
ewe fr. 385
**exactare* 103
exactus 103
**exagiare* 105
exagium 103
excepte 103
exigere 103
expinctus 512
exradicare 101
**extralienus* 116
eysctiè (*s'*) fr. prov. 105
-ez fr. 256

F

faille fr. prov, ... 110
fante it. 123
fărămă roum. 115, 116
farfouiller fr. 394
farnaca arag. 512
feiga roum. 246
feire fr. 256
ferinus 122
fesa, -sia fr. prov... 106
fetti sard. 387
fior (*a*) *di* it. 394
**fistellos* 106
fistula 107
fleur (*a*) *de* fr. 394
flor (*a*) *de* esp. 394
flos 394
fŏria 256
forsa engad. 14
forse it. 14
forsis logoud. 14
forsit 14
fouiller fr. 394
foutre fr. 381
**fragmentare* 116
fraier roum. 377
frământa roum. 115
fremier fr. 349
furax 353
furcula 108

G

gai fr. 226
Gaia, -ius 357
galacho arag. 119
galat-xo cat. 119
galayos esp. 119
garder (*ne*) *l'ore* fr.. 349
garaffu sic. 512
garsa cat. 355
ge fr. 312
geamandură roum... 377
gembey gasc. 213
**genabella* 210
generelle fr. 210
generer fr. 213
**genibulum* 210
geniculum 210
genier fr. 213
genoier prov. 213
genoïr fr. 210
Genova it. 213
genovier prov. 213
genuïr fr. 210
genus 506
gervier prov. 213
ges cat., prov. 506
ghetto it. 237
ghioci roum. 377
gié fr. 312
giens fr. 506
gier gasc. 213
gierpir fr. 349
Giraud Peschada auv. 356
Glaumet fr. 357
Gliaudot messin.... 356
gogoaşă aroum. 116
goldre esp. 123
golorito alav. 123
gouiller fr. 394
gous, goz fr. 241
granea 381
grange fr. 381
gripcă roum. 376
grôlie Yonne. 110
guaḍḍara sic. 387
guernaulée Yonne... 110
Guillaume, -mette fr. 357
gun angl. 256

H

hade roum. 377
halesone flam. 501
Han- fr. 380
hanse fr. 256
harness angl. 256
harnois fr. 256
haropen flam. 501
hassenschinge flam... 501

hawerdrag artés.... 500
Heronchelle fr..... 406
hende fr..... 498
hic..... 511
**hladanŭ* slav..... 376
hogano esp..... 511
homo..... 392
hopala roum..... 377
hurra basq..... 352
Hurraca esp..... 351
hussokinghe flam.... 501

I

-i esp..... 512
iadeş roum..... 377
iavaş roum..... 377
ici fr..... 314
-icum gaul..... 484
-iego esp..... 512
iepar roum..... 377
ieres pic..... 499
il fr..... 306
impinctus..... 512
impindre Aoste.... 110
incajasse it..... 236
inde..... 511
indiscus fr..... 503
indusse fr..... 126
infante it..... 123
înfărma roum..... 116
înjărda roum..... 116
înjărdălui roum.... 116
-ino esp..... 512
insimul..... 13
întrapora roum.... 116
întrecleți roum..... 116
învărnici roum.... 116
înveghia roum..... 116
iortroman roum.... 116
iter..... 123
iźdnă roum..... 116
iźmă roum..... 116

J

jaçoit que fr..... 14
Jacques (*oiseau*) Anjou..... 556
ja fust que fr..... 14
janier fr..... 213
Jan l'Oli prov..... 356
janoier prov..... 213
januarius..... 213
**januella*..... 210
janvier fr., prov... 213
jaole fr..... 219
Jaque fr..... 357
Jaquette fr. prov.... 357
Jaquor fr..... 357
jarrino salam..... 122
ja sempre prov..... 13
jassia prov..... 14
jassia aisso que prov. 14
ja soit ce que fr..... 14
jassé prov..... 13
je fr..... 308, 401
jei fr..... 312
jen fr..... 312
jenouier, -novier fr.. 213
jeo, jeu, jo, joe fr.... 312
jort turc..... 376
jote fr..... 481
jou fr..... 309
ju wall..... 312
jutta..... 482
juvelnic roum..... 377

K

karkab arabe..... 122
κάρουον..... 122
-ken néerl..... 240
**keso* fr. prov..... 106
keure pic..... 502
kleso fr. prov..... 106

L

là fr..... 314
labites fr..... 126
lacea roum..... 116
lange fr..... 381
lanier fr..... 215
lanière fr..... 256
lanț roum..... 116
laponço ptg..... 123
lanyard angl..... 256
lastic roum..... 377
Lausanne..... 518
lennier fr..... 215
Léoncel fr..... 486
li fr..... 402
licet..... 4
linge fr..... 381
lobado esp..... 511
lobanillo, -binillo esp. 511
lobino esp..... 511
Loiret fr..... 484
lui fr..... 257, 402
lupatus, -pinus..... 511
lustragiu roum..... 377

M

maccare..... 108
Mac'harit an not bret. 356
madaisso prov..... 123
Mag angl..... 357
magis..... 511
Malucaş aroum..... 116
mambal gasc..... 214
mambournie fr..... 503
man prov..... 214
-man roum..... 376
mână roum..... 116
**manabella*..... 215
manada prov..... 214
manal prov..... 214
manalis..... 211
manarius..... 211
manc fr..... 349
manee fr..... 214
manel (*doit*) fr..... 214
manevier fr..... 215
manibula..... 215
manibus..... 216
manier fr..... 215
maniera prov..... 215
maniere fr..... 215
manivelle fr..... 215

manoal prov..... 214
manoier fr..... 216
manovale it..... 213
manovelle fr..... 215
manoyelle fr..... 215
manquer fr..... 294
Mantova it..... 213
mannalis..... 211, 214
manuaria..... 215
manuarius.... 211, 215
manuata..... 214
manuel fr..... 215
manuela fr. prov... 215
**manuella*..... 214
manuelle fr..... 214
**manuellus*..... 214
manuier fr..... 215
**manuizare*..... 216
manus..... 215
manvee fr..... 214
manvel, -elle fr..... 214
manvi fr..... 216
manwjan got..... 218
manwus got..... 216
manzar esp..... 123
maramma sic..... 384
maraud fr..... 377
margaraso lang..... 357
Margot, M. la pie fr. 357
Margotte fr..... 357
margual murc..... 512
Marica esp..... 352
Marie chourre béarn. 356
Marie Godrée fr.... 357
Marion là Reuche fr. 357
marmaille fr..... 377
marmot fr..... 377
Marnotte fr..... 485
marrechant fr..... 219
Martancel fr..... 486
marves fr..... 216
marvier fr..... 215
marvier prov..... 210
marvir fr..... 215
masnar esp..... 123
mat fr. prov..... 108
me fr..... 258
mel..... 120
melarius..... 250
melena esp..... 120
melite fr..... 256
melius..... 390
memales fr..... 349
menevel fr..... 215
menevelle fr..... 214
menevellus..... 214
menguar esp..... 213
menniere fr..... 215
menuier fr..... 215
meredeu roum..... 116
meterai fr..... 219
metură aroum..... 116
meür fr..... 349
miedi fr..... 349
mika basq..... 352
minga béarn..... 213
**mingar* béarn..... 213
mengoa béarn..... 213
mingoar ptg..... 213
**minuare*..... 213
minvar cat..... 213
minutarius..... 215
mirgaso lang..... 357
mittere..... 390
moc prov..... 213
moi fr..... 257, 401
mora esp..... 120
mordad flam..... 501
moreno esp..... 120
mostră roum..... 377
motacilla..... 387
multa fr. prov..... 107
umsculare..... 107
**mutya* fr. prov.... 107

N

ne fr..... 314
neam roum..... 377
nec..... 4
necare..... 390
nen fr..... 314
ni esp..... 4
Nicolas Tuyau fr... 357
ninguno esp..... 511
nodwers flam..... 501
nohot roum..... 377
nos..... 257
nous fr..... 263
novel angl..... 256
novella it..... 256

O

oacăr roum..... 376
oasă aroum..... 116
**obaquilus*..... 376
Ogouz turc..... 489
ogribka bulg..... 376
omarguso lang..... 357
on (*conj*) cat..... 89
**onca, -a(s)* esp.... 16
-ondzó fr. prov.... 250
orbus..... 390
or(e) fr..... 362
ore ai fr..... 360
Orne, -nelle fr..... 485
Orraca esp..... 352
-oro esp..... 512
otro ca esp..... 15
otuzbir roum..... 377
ou se, -si fr..... 12
outre fr..... 381
overdrach flam..... 500

P

page fr..... 382
paggio it..... 382
pain fr..... 226
palanca..... 123
pălăriiă aroum..... 116
pană aroum..... 116
pănători aroum..... 116
pandine pic..... 502
panis..... 226
**parvicus*..... 382
parvulus..... 382
pasjakovina serbe... 377
paste (*metre mains en la*) fr..... 349
patachiuă roum..... 377

pataffio, -ione it.... 119
patafle lyon..... 119
patelavare fr..... 482
patouiller fr..... 394
pedante it..... 237
pega esp..... 351
pentilles fr..... 126
père fr..... 285
perioy fr..... 126
perjassé prov..... 13
personne fr..... 123
pesnaie fr..... 349
pettsi sard..... 387
pica..... 352
picaza esp..... 351
Pienanny angl..... 357
pika basq..... 352
Pillon fr..... 486
pingă-pingă roum... 377
pisică roum..... 377
Pissancelle fr..... 486
pita basq..... 352
pitof, -fier cat..... 119
pitoflero esp..... 119
platier fr..... 126
plœ fr. prov..... 107
plu fr. prov..... 111
po fr. prov..... 111
Pœ Dieu fr..... 124
poket pic..... 498
pos fr. prov..... 111
posto che it..... 14
posto que ptg..... 14
pouchon pic..... 502
preut fr..... 349
preux fr..... 381
privado esp..... 120
privatus..... 120
**prodes*..... 382
providens..... 381
prudhomme fr..... 381
pu fr. prov..... 111
puesto que esp..... 14
puirier fr..... 349
pur que it..... 14
Py-anet, -annat angl. 357

Q

Quarinencel fr..... 486
que esp..... 15
que fr..... 3
que que fr..... 349
quercus..... 512
quia..... 3
-quin, -ne fr..... 240
quinquesson fr..... 520
quomodo sit..... 9

R

**radica*..... 101
rafa murc..... 512
rageot fr. prov..... 102
Ragi fr. prov..... 102
rapaiier fr..... 349
rapille fr. prov.... 111
raplier fr..... 349
ratio..... 123
raubon germ..... 120
razi fr. prov..... 102
razza it..... 123
ré prov..... 13
**recognitiare*..... 120
redor ptg..... 118
refui fr..... 349
regungar esp..... 120
relanquir fr..... 349
rem..... 13
renè fr..... 349
repat fr..... 349
rerof flam..... 501
ressoliner fr..... 126
reve pic..... 503
Reynel fr..... 488
rez fr..... 507
rgreni (re) fr. prov. 110
Richard fr..... 357
rien fr..... 123
riens nee fr..... 123
Rinel (Val) fr..... 488
robar esp..... 120
Rodanus..... 517
ῥόπαλον..... 377
Rosne fr..... 517

S

să roum..... 6, 10
saputt..... 211
Saulon fr..... 487
saup prov..... 211
saver fr..... 349
Schiazzano it..... 242
sciupare it..... 123
se roman..... 3
se arag., léon..... 4
se fr..... 4
se it., prov..... 4, 13
se roum..... 6
se anche it..... 15
sebbene it..... 14
se bem que ptg..... 14
se bene it..... 14
seca roum..... 377
secouer fr..... 505
sed..... 4
sed fr..... 4
sedan angl..... 256
seel angl..... 239
**sem*..... 13
sema mil..... 13
σῆμα..... 13
**seme*..... 13
semel..... 13, 512
semelle fr..... 377
sempre prov..... 13
semus..... 390
sestot si prov..... 5
seseo esp..... 120
set..... 4
set fr..... 4
se tot fr..... 4
šetti sard..... 387
seŭ fr..... 349
sfărămă, -rmă roum. 116
si..... 3
si esp., fr..... 3, 4
ši logoud., prov.... 4
siand engad..... 5
sic..... 4
siema léon..... 13
Signeulles fr..... 486
sino esp..... 15

sire fr. 285
şiroiu roum. 116
sit 4
si tot prov. 4
si tout fr. 4
si umquam 15
soage roum. 115
sobeiran prov. 120
soi fr. 258
soit que fr. 4
solchè it. 14
soliner fr. 126
soloit fr. 349
sol que esp., prov. 14
somecié fr. 349
son esp. 15
**sonca, -cas* esp. 15
son que esp. 15
Sornetan fr. prov. 484
soteiran prov. 120
spaghetto, -go it. 123
**stadiare, -ium* 105
statova it. 213
stei roum. 377
stlaccius it. 242
străin roum. 116
stramen 122
subterius 120
sucì roum. 116
suge, s.-txori basq. 353
superius 120
surseoir pic. 502
suvulcà roum. 116

T

tăia roum. 377
taillier (soi) fr. 349
taire (se) fr. 249
takchan pic. 499
talent fr. 394
tarazel fr. prov. 112
te fr. 258
tel fr. 384
tempoire fr. 349
tenant (en un) fr. 349
tenave, -ement bourg. 212
tenc prov. 213
tenesveté fr. 212
teneve bourg. 211
tenevement fr. 212
tennevece bourg. 212
tenuis 211
tenve fr. 211
tenvenè fr. 212
teune prov. 211
terajilve fr. prov. 112
Thièle fr. prov. 250
Thonne, -elle fr. 486
Tila 250
ţipa roum. 116
toi fr. 257, 402
tolano esp., ptg. 512
tomber fr. 377
toropală roum. 377
tot se prov. 5
tot soit il fr. 5
**totti* 231
touiller fr. 394
Touillon fr. 487
tourbage pic. 500
toz fr. 349
traicte pic. 503
Tramelan fr. prov. 484
tsata fr. prov. 107
tu 257, 401
ţuhal roum. 377
tutto che it. 14
tuyau fr. 377
txori basq. 353

U

udebnoti slav. 376
undrea roum. 377
unguanno tosc. 511
unus 392
urra, -aca basq. 351
Urraca esp. 352
urraca esp. 351
ut sit 11

V

va roum. 376
vadere 376
vaier fr. 84
Val Rinel fr. 488
vana prov. 214
vanna 214
vano prov. 214
vanoa 214
vanoa prov. 214
vanona 214
vanova prov. 214
vanuïr fr. 210
vanum (in) 377
vardă roum. 377
vehier fr. 84
vellerem 114
vêre wall. 114
verres fr. 114
Versilia it. 518
vertep, -paş roum. 116
Vesidia 518
veuza prov. 211
veve fr. 211
vezoa prov. 211
**vicariale, -lis* 84
vicarius 84
vidua 211
Vidubia 485
vier fr. 84
vieral foréz. 83
viérg fr. 84
vigayral prov. 84
vigeral auv. 84
vigeralis 84
vigeyral 84
virail, -ailh foréz. 83
viralium 83
viria lyon. 84
vitremyte angl., fr. 256
vlua fr. prov. 107
voierie fr. 84
voeyer fr. 84
voier fr. 84
**volere* 376
vom roum. 376
vos 257
Vougeot fr. 485
vous fr. 263
vuelo esp. 122

vuis fr..... 349
vyer fr..... 84
vyral foréz..... 84

W

wapeldrinc flam..... 501
wdre wall..... 114
wartepain, *wartep.* pic..... 500
widage pic..... 500

X

xemes astur..... 512

Y

y esp..... 4
Yan Pinsaa béarn... 356
ydiote fr..... 350

Z

zaratan esp..... 512
zarara esp..... 511
zintuniiă meglen... 116
Živelnikŭ bulg..... 377
zotta moden..... 482
zullenco esp..... 512

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Antoine Thomas, 29 novembre 1875-17 mai 1935 257
A nos lecteurs 1
Burger (A.), Palatalisation et diphtongaison en roman et en slave... 129
Foulet (L.), L'extension de la forme oblique du pronom personnel en ancien français ..... 257 et 401
Krappe (A.-H.), *Tristan de Nanteuil* 55
Lambert (É.), Roncevaux et ses monuments 17
Morawski (J.), Mélanges de littérature pieuse : I. Les *Miracles de Notre-Dame* en vers français ..... 145 et 316
Nicholson (G.-G.), Origine de la conjonction *si* 3
Piaget (A.), Oton de Grandson, amoureux de la reine 72
Rokseth (Y.), Les femmes musiciennes du XIIe au XIVe siècle 464

MÉLANGES

Æbischer (P.), Sur l'origine de l'esp. *urraca* « pie » 351
Brunel (C.), Le traitement du groupe n u ; à propos du provençal *marvier*, français *manivelle* et *amanevi* 210
Dufour (J. E.), *Vieral, virail* « redevance de voirie en Forez » 83
Flutre (L.-F.), Sur deux mss de la *Fiorita* d'Armannino 219
Hoepffner (E.), Un fragment du *Couronnement Louis* 90
Köprülü (F.), A propos des *Eugiez* de la *Chanson de Roland* 488
Lebel (P.), Les noms de lieu diminutifs de noms de cours d'eau 483
Pagès (A.), Sur un vers d'Auzias March et un passage du *Curial e Guelfa* 85
Roques (M.), Ancien français *ai oire, ai or, aaire, ore ai* 360
Spitzer (L.), A. fr. *enjouter* 481
— *Faire patelavare* 482

DISCUSSIONS

Verrier (P.), La plus vieille citation de carole 95
— La « Chanson de Notre-Dame » 97

COMPTES RENDUS

AIMON DE VARENNES, *Florimont*, éd. A. HILKA (A. HENRY)..... 363
BLOCH (O.), Dictionnaire étymologique de la langue française avec la collaboration de W. von WARTBURG, préface d'A. MEILLET (M. ROQUES)..... 225
ESPINAS (G.), Les origines du capitalisme : I. Sire Jehan Boinebroke, patricien et drapier douaisien ; — Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France des origines à la Révolution, Artois (N. DUPIRE)..... 496
GAUCHAT (L.), J. JEANJAQUET, E. TAPPOLET, avec la collaboration de E. MURET, Glossaire des patois de la Suisse romande, I (A. DURAFFOUR)..... 98
GOLENISTCHEFF-KOUTOUZOFF (E.), L'histoire de Griselidis en France au XIVe et au XVe siècle (M. R.)..... 233
GRÖBER (G.), Geschichte der mittelfranzösischen Literatur : I. Vers und Prosadichtung des 14. Jahrhunderts, Drama des 14. und 15. Jahrhunderts ; 2e éd. par St. HOFER (M. R.)..... 232
HILKA (A.). Voir AIMON DE VARENNES.
HOFER (St.). Voir GRÖBER.
JEANJAQUET (J.). Voir GAUCHAT.
JEANROY (A.), La poésie lyrique des troubadours (J. BOUTIÈRE)..... 492
LANGE-KOWAL (E.), Das altfranzösische Epos vom *Charroi de Nîmes*, Handschrift D, hgg. mit sprachwissenschaftlichen Kommentar und Glossar (A. JEANROY)..... 112
LERCH (E.), Französische Sprache und Wesensart (G. GOUGENHEIM)... 227
MEILLET (A.). Voir BLOCH.
MURET (E.). Voir GAUCHAT.
SICILIANO (I.), François Villon et les thèmes poétiques du moyen âge (Mario ROQUES)..... 373
TAPPOLET (E.). Voir GAUCHAT.
WARTBURG (W. von). Voir BLOCH.

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, XLVI, 1934 (Jean Boutière)..... 375
Archivum romanicum, XVII, 1933 (M. R.)..... 235
Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, XXXIV, 1933 (M. R.).. 505
Dacoromania, VII, 1931-1933 (Jean Boutière)..... 115
Germanisch-romanische Monatschrift, XXI, 1933 (G. Gougenheim)... 237
Grai şi Suflet, VI, 1934 (Jean Boutière)..... 376

Journal des Savants, 1934 (G. Gougenheim)..... 377
Medium Ævum, II-III, 1933-1934 (Louis Brandin)..... 506
Modern Philology, XXX, 1932-1933 (M. R.)..... 257
Moyen âge (Le), XLIV, 1934..... 378
Neophilologus, XIX, 1933-1934 (M. R.)..... 236
Philological Quaterly, XIII, 1934..... 378
Publications of the Modern language Association of America, XLV-XLVI, 1930-1931 (E. S.)..... 240
Revista de filologia española, XX, 1933 (F. Lecoy)..... 118
— — XXI, 1934 (F. Lecoy)..... 510
Revista Lusitana, XXXI, 1933..... 379
Revue belge de philologie et d'histoire, XI, 1932 (G. Gougenheim)... 242
— — XIII, 1934 (G. Gougenheim). 379
Revue critique d'histoire et de littérature, CI, 1934 (Jean Boutière)... 350
Revue de linguistique romane, IX, 1933 (M. R.)..... 381
Revue des langues romanes, LXVII, 1933 (M. R.)..... 513
Speculum, IX, 1934 (M. R.)..... 382
Zeitschrift für romanische Philologie, LIII, 1933, 3-6 (M. R.)..... 122
— — — LIV, 1934 (M. R.)..... 384

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Abraham (Marcel). Voir « Comédie » latine.
Abraham (Phyllis). Voir Baxter (J. H.).
Abū Muḥammad ʿAlī Ibn Ḥazm al-Andalusi, Risāla... translated... by A. R. Nykl..... 247
Acevedo y Huelves (Bernardo) et Marcelino Fernández y Fernández, Vocabulario del bable de Occidente..... 244
Æbischer (Paul), Le fleuve « Rosne » de la *Chevalerie Ogier* et le « Rodanus » du Codice diplomatico padovano..... 517
Alexis (*Vie de saint*). Voir *Vie de saint Alexis*.
Amsein-Widmer (Marthe), Rythmus als Ausdruck inneren Erlebens in Dantes *Divina Commedia*..... 252
Aramon i Serra (R.). Voir *Curial el Guelfa* et *Novelletes exemplars*.
Aucassin et Nicolette, hgg. v. H. Suchier, 10e Auflage v. Walther Suchier..... 254
Barbier (Paul), *Ca-* initial français dans les dérivés du latin cŭneus. 247
Bartoli (Matteo), Dialetti e lingue di confini d'Italia..... 125
— Le origini degl' Indiani d'America lumeggiate delle aree linguistiche..... 5
Baschet (Robert), Voir « Comédie » latine.
Bates (Robert Chapman). Voir Jouham de la Chapele.
Bató (Maria), Il dialetto di Fiume..... 392

Baud (Paul), L'industrie chimique en France..... 256
Baxter (J. H.), Charles Johnson et Phyllis Abraham, Medieval latin word-list from british and irish sources..... 519
Beinhauer (Werner), Spanischer Humor..... 389
Berger (Alice), Der Ausdruck der passivischen Idee im Altfranzösischen. 515
Blasi (Ferruccio), Intorno alla poesia di Guittone d'Arezzo..... 396
Bonno (Gabriel), Réflexions sur les concordances numériques entre *Pathelin* et *Les Faintes du Monde*..... 398
Bronckart (Marthe), Étude philologique sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin..... 399
Capidan (Th.), Aromânii..... 245
— Meglenoromânii..... 245
Campalu (Iohanni), *Libru de lu Dialogu de Sanctu Gregoriu*... p. p. S. Santangelo..... 521
Caraman (Petru), Contribuţie la cronologizarea şi geneza baladei populare la Români, I..... 252
Cervantes, *Don Quijote* in Auswahl hgg. v. Theodor Heinemann... 516
Cohen (Gustave). Voir « Comédie » latine.
Comédie (La) latine en France au XIIe siècle, textes publiés sous la direction de G. Cohen... par Marcel Abraham, Robert Baschet, André Cordier, Alph. Dain, Eug. Evesque, Marcel Girard, Étienne Guilhon, Maurice Janets, Edmond Lackenbacher, Henri Laye, Paul Maurey, Jean Mouton, Marcel Wintzweiler.. 247
Compositiones ad tingenda musiva hgg. v. Hjalmar Hedfors..... 251
Comptes de la ville de Doullens pour l'année 1470... p. par B. H. J. Weerenbeck..... 126
Conférences de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris, 1933. 391
Cordier (André). Voir « Comédie » latine.
Coville (Alfred), Evrard de Tremaugon et le *Songe du Verger*..... 397
— Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI..... 524
Curial e Guelfa a cura de R. Aramon i Serra..... 252
— p. p. R. Miquel i Planas et Anfós Par..... 252
Dain (Alphonse). Voir « Comédie » latine.
Dauzat (Albert), Chronique de toponymie : Auvergne et Velay..... 517
— Voir Jeanroy (A.) et A. Dauzat.
Desonay (Fernand), Nouvelles notes sur le Maître de Wavrin..... 255
— Villon..... 128
Dossiers de la Coopération intellectuelle : musique et chansons populaires..... 522
Droz (E.), Les chansons de François Villon..... 399
Ducrot-Granderye (Arlette P.), Études sur les *Miracles Nostre Dame* de Gautier de Coinci..... 127

Dufour (J.-E.), Chronique de toponymie : Lyonnais et Forez..... 517
Dufourcq (Norbert), Documents inédits relatifs à l'orgue français.... 520
Dupire (Noël), Jean Molinet, la vie, les œuvres ; — Étude critique des manuscrits et éditions..... 254
Edler (Florence), Glossary of medieval terms of business, Italian series, 1200-1600..... 519
Eisenberg (Suzanne), Geschichte des frz. Verbums *bailler* (< baiulare)..... 392
Eker (J.), Recherches sur la syntaxe de la *Chanson de la Croisade*.... 255
Entwistle (William J.), The Year's work in Modern language studies, IV..... 518
Études de dialectologie romane dédiées à la mémoire de Charles Grandgagnage..... 249
Evesque (Eugène). Voir « Comédie » latine.
Exposition de livres anciens portugais de la Bibliothèque du roi Manuel II de Portugal..... 514
Ewert (Alfred), The French Language..... 393
Fabliaux, dits et contes en vers français du XIIIe siècle. Fac-similé du ms. fr. 837 de la Bibliothèque nationale p. par H. Omont..... 126
Faye (Paul-Louis), L'équivalence passé défini-imparfait en ancien français..... 393
Faral (Edmond), Le manuscrit 19152 du fonds fr. de la Bibl. nat. ; reproduction phototypique publiée avec une introduction..... 523
Fernández y Fernández (Marcelino). Voir Acevedo.
Festgabe Samuel Singer... hgg. v. Harry Mayne..., Gustav Keller und Marta Marti..... 246
Flutre (Louis-Fernand), Li Fait des Romains dans la littérature française et italienne du XIIIe au XVIe siècle ; — Les manuscrits des Faits des Romains..... 255
Foulet (Alfred), Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250..... 523
Frank (Grace), Villon's Lais and his journey to Angers..... 128
Geagea (Ch.), Elementul grec în dialectul aromân..... 247
Georgescu-Tistu (N.), Bibliografia literară română..... 245
Gérold (Th.), Le réveil en France, au XVIIIe siècle, de l'intérêt pour la musique profane du moyen âge..... 399
Ghisalberti (Fausto), L'*Ovidius moralizatus* di Pierre Bersuire..... 520
— Voir Jean de Garlande.
Giese (Wilhelm), Volkskundliches aus den Hochalpen des Dauphiné. 249
Girard (Marcel). Voir « Comédie » latine.
Göbl (Ladislas), A magyar szótarirodalom hatàsa az Oláhra..... 251
Götz (Luise). Voir Martial d'Auvergne.
Grammont (Maurice), Traité de phonétique..... 256
Grandgagnage (Charles). Voir Études.

GRAUR (A.), Nom d'agent et adjectif en roumain..... 246
GRIERA (A.), Études de géographie linguistique, I..... 391
GUILHON (Étienne). Voir « Comédie » latine.
HANEŞ (Petre V.), Histoire de la littérature roumaine; préface de Mario ROQUES..... 521
HAUSNER (Helmut), Syntax und Flexion des Verbums in den aquitanischen Chroniken..... 516
HAUST (J.), A propos des manuscrits 815 et 2769 de Darmstadt. Notes d'ancien wallon..... 393
— Glossaire philologique des Regestes de la cité de Liége... 393
HEDFORS (Hjalmar). Voir *Compositiones ad tingenda musiva*.
HEIDEMANN (Theodor). Voir CERVANTES.
HENKE (Oswald), Grammatikalischer Kommentar zu... Comptes consulaires... de Rodez..... 516
HILKA (Alfons), Eine altfranzösische moralisierende Bearbeitung des *Liber de monstruosis hominibus orientis* aus Thomas von Cantimpré, *De naturis rerum*..... 398
HUBSCHMIED (J. V.), Notes de toponymie suisse..... 517
Historia troyana en prosa y verso, p. p. R. MENÉNDEZ PIDAL et E. VARÓN VALLEJO..... 516
JANETS (Maurice). Voir « Comédie » latine.
JEAN D'ARRAS, *Mélusine*, roman du XIVe siècle, p. p. L. STOUFF..... 244
JEAN DE GARLANDE, *Integumenta Ovidii*, p. p. Fausto GHISALBERTI... 520
JEANROY (A.), Les études sur la littérature française du moyen âge... 393
— Voir VILLON.
— et Albert DAUZAT, Les études sur la langue française. 393
JENKINS (T. Atkinson), Word-studies in French and English..... 256
JOHNSON (F. C.), An Edinburgh Prose Tristan : the *Bret*..... 397
JOHNSON (Charles). Voir BAXTER (J. H.).
JOKL (Norbert), Zur Ortsnamenkunde Albaniens..... 518
JONES (Paul John), Prologue and Epilogue in Old french Lives of saints before 1400..... 399
JOUHAM DE LA CHAPELE DE BLOIS, *Le conte dou Barril*, éd. p. Robert Chapmans BATES..... 397
KATRICK (Paul J.), The relation of *Golagros and Gawane* to the old french *Perceval*..... 247
KELLER (G.). Voir Festgabe.
KIEFER (N. J.). Voir *Resureccion*.
KUTSCHA (Kurt), Das sogenannte n-mobile im Alt- und Neuprovenzalischen..... 516
LACKENBACHER (Edmond). Voir « Comédie » latine.
LÅNGFORS (Arthur), En marge de trois poèmes de la fin du XIIIe siècle sur Pierre de la Broce..... 397

LÅNGFORS (Arthur), La plus ancienne chanson frioulane..... 395
LATTÈS (J.), La plus ancienne Bible en vers italiens..... 252
LAYE (Henri). Voir « Comédie » latine.
LERCH (Eugen), Talent, eine wort- und kulturgeschichtliche Studie... 394
— Historische französische Syntax, III..... 516
LEVI (Ezio), L'epopea medievale nelle pitture dello « Steri » di Palermo..... 396
— Motivos hispánicos ; prólogo de R. MENÉNDEZ-PIDAL. 389
Lexicon Marsilianum, p. p. C. TAGLIAVINI..... 245
Libro (El) de Alexandre, p. p. Raymond S. WILLIS jr..... 515
LÖFSTEDT (Einar), Syntactica, Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins, II..... 389
Lois et coutumes de Saint-Amand, p. par E. M. MEIJERS et J. J. SALVERDA DE GRAVE..... 525
MARTI (Marta). Voir Festgabe.
MARTIAL D'AUVERGNE, *Les Arrêts d'amour*, éd. p. Luise GÖTZ..... 255
MAUREY (Paul). Voir « Comédie » latine.
MAYNE (H.). Voir Festgabe.
MAZILU (D. R.), Diaconul Coresi, contribuţii..... 395
MEIJERS (E.-M.). Voir *Lois et coutumes*.
MELANDER (J.), Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes..... 389
Mélanges de philologie, d'histoire et de littérature offerts à Joseph Vianey..... 520
Melusine. Voir JEAN D'ARRAS.
MENÉNDEZ PIDAL (Ramón), « Galiene la belle » y los palacios de Galiana en Toledo..... 252
— Voir *Historia troyana en prosa y verso*.
— Voir LEVI (Ezio), Motivos hispánicos.
MEUNIER (J.-M.). Voir *Vie de saint Alexis*.
MEYER (Lucienne), Les légendes des matières de Rome, de France et de Bretagne dans le *Panthéon* de Godefroi de Viterbe..... 395
MIGUEL I PLANAS (R.). Voir *Curial e Guelfa*.
MISRAHI (Jean). Voir *Sept sages (Roman des)*.
MOLL (Ruth), The three estates in medieval and Renaissance literature. 394
MOUTON (Jean). Voir « Comédie » latine.
Novelletes exemplars... a cura de R. ARAMON I SERRA..... 522
NYKL (A. R.). Voir Abū Muhammad.
OMONT (Henri). Voir Fabliaux.
PALGEN (Rudolf), Das Quellenproblem der Göttl. Komödie; — Neue Beiträge zum Quellenpr. der G. K.; — Brandansage und *Purgatorio*. 396
PANSIER (P.), Histoire de la langue provençale à Avignon du XIe au XIXe siècle, t. V : supplément lexicologique..... 251

PAR (Anfós). Voir *Curial i Guelfa.*
PARET (Lotte), Das ländliche Leben einer Gemeinde der Hautes-Pyrénées..... 392
Parma a Francesco Petrarca. Convegno nazionale (7-10 maggio 1934). 521
PASQUALI (P. S.), Notes de toponymie italienne..... 518
PAUL (Radu I.), Flexiunea nominală internă în limba română..... 245
PEI (Mario A.), The language of eightcentury texts in northern France..... 248
PFLAUM (Heinz), Ein französischer Dichter des 14. Jahrhunderts über Raschi..... 254
PREDESCU (Lucian), Diaconul Coresi..... 395
PROCOPOVICI (Alecu), Incrucişări de flexiune nominală şi verbală în limba română..... 246
— Pronumele personal în funcţiune morfologică verbală..... 389
PUŞCARIU (Sextil), Limba română şi graiul din Ardeal..... 246
RÉCATAS (B.), L'état actuel du bilinguisme chez les Macédo-Roumains du Pinde et le rôle de la femme dans le langage..... 519
Resureccion (*La Seinte*),... hgg. v. Nicolaus Joseph KIEFER..... 245
REY (V. García), Vocabulario del Bierzo..... 516
RICHTER (E.), Beiträge zur Geschichte des Romanismus, I..... 515
ROHLFS (Gerhard), Scavi linguisticici nella Magna Grecia, trad. de Bruno TOMASINI..... 391
ROKSETH (Yvonne), Motets à jouer sur le pipeau : six pièces inédites du XIIIe siècle..... 525
ROQUES (Mario). Voir HANEŞ (Petre V.).
ROSETTI (Al.), Limba română în secolul al XVI-lea..... 349
SALVERDA DE GRAVE (J.-J.), Sur quelques composés français formés au moyen de préfixe..... 394
— Voir *Lois et coutumes.*
SANTANGELO (S.), La composizione della *Vita Nuova*..... 252
— Voir CAMPALU (Iohanni).
SCHILPEROORT (G.), Le commerçant dans la littérature française du moyen âge..... 399
SCHLAEPPER (Rita), Die Austrucksformen für « man » im Italienischen. 392
SCHRIJNEN (Jos.), Essai de bibliographie de géographie linguistique générale..... 390
SERRA (Giandomenico), Contributo toponomastico alla teoria della continuità nel medioevo delle communità rurali romane e pre-romane dell' Italia superiore..... 389
Sept sages (*Roman des*), éd. par Jean MISRAHI..... 400
SIMONESCU (Dan), Diaconul Coresi..... 395
SINGER (Samuel). Voir Festgabe.

STAMPA (Gian Andrea), Der Dialekt des Bergell, I..... 519
STOUFF (Louis), Essai sur *Mélusine*..... 244
— Voir JEAN D'ARRAS.
SUCHIER (H. et W.). Voir *Aucassin et Nicolette*.
SVENNUNG (J.), Wortstudien zu den spätlateinischen Oribasius-rezensionen..... 248
TAGLIAVINI (Carlo), Il « Lexicon Marsilianum »..... 245
TELGER (Gerta), Die altfranzösische Gregoriuslegende nach der Londoner Handschrift..... 245
TERRACINI (Benvenuto), Ricerche ed appunti sulla più antica redazione del *Milione*..... 396
TODARO (Adele), Sull' autenticità dei sonetti attribuiti a Cecco Angelieri. 521
TOMASINI (Bruno). Voir ROHLFS (Gerard).
TOWNER (s. Mary Louis). Voir *Vision Christine*.
UREÑA (Pedro Henriquez), Andalucismo dialectal de América..... 244
VARÓN VALLEJO (E.). Voir *Historia troyana en prosa y verso*.
VENDRYES (Joseph), La mort des langues..... 391
VERRIER (Paul), Le vers français..... 244
VIANEY (Joseph). Voir Mélanges.
VIDOS (B. E.), La forza d'espanzione della lingua italiana..... 250
VIDOSSI (Giuseppe), Note e commenti..... 517
Vie de saint Alexis, éd. par le chanoine J.-M. MEUNIER..... 396
VIGNERAS (L.-A.), Monday as a date for medieval Tournaments.... 399
VILLON (François), Œuvres, éd. par Alfred JEANROY..... 524
VISING (Johan), La locution française *à fleur de*, esp. *a flor de*, etc... 394
Vision (La) Christine... ed. by Sister Mary Louis TOWNER..... 254
VORETZSCH (Karl), Lyrische Auswahl aus der Felibredichtung..... 516
WARTBURG (W. von), Der Einfluss der germanischen Sprachen auf den französischen Wortschatz..... 247
— Die Entstehung der Sprachgrenzen in Innern der Romania..... 391
WEBER (Hildburg), Die Personennamen in Rodez (Aveyron) um die Mitte des XIV. Jahrhunderts..... 516
WEERENBECK (B.H.J.), Le système vocalique français du XIe siècle d'après les assonances de la *Vie de saint Alexis*..... 394
— Voir Comptes.
WENDEL (Herta), Arkadien im Unkreis bukolischer Dichtung in der Antike und in der französischen Literatur..... 389
WILLIS jr (Raymond S.), The relationship of the spanish *Libro de Alexandro* to the *Alexandreis*..... 515
— Voir *Libro de Alexandre*.
WILMOTTE (Maurice), Le manuscrit *N* du *Poème moral*..... 126
— Le poème du Graal et ses auteurs..... 247

WILMOTTE (Maurice), Le poème du Graal : le *Parzival* de Wolfram d'Eschenbach..... 400
— Un curieux cas de plagiat littéraire : le poème de *Galeran*..... 246
WINTZWEILER (Marcel). Voir « Comédie » latine.

CHRONIQUE

A nos lecteurs, 1 ; Conditions de publication, d'abonnement et de vente de la *Romania*, *couvertures p.* 3.

Nécrologie : Joseph Desormaux, 388 ; Richard Thayer Holbrook, 125 ; Lazare Sainéan, 388 ; Carel Skala-Rocher, 388 ; Antoine Thomas, 257.

Hommages : Charles Grandgagnage, 249 ; Pétrarque, 521 ; Samuel Singer, 246 ; Joseph Vianey, 520.

Retraites et nominations : Alfred Jeanroy, 244 ; Albert Pauphilet à l'Université de Paris, 244.

Instituts et sociétés : Bucarest, Académie roumaine, 245 ; Buenos-Aires, Instituto de filologia, 244 ; Madrid, Centro de estudios, 244, 516 ; Paris, Amis de l'Université, 244.

Exposition de livres portugais anciens, 514 ;

Publications annoncées : *Dialogue entre saint Julien et son disciple*, 389 ; *Floire et Blancheflor*, 389, 515 ; A. Devaux, Patois des Terres Froides, 389.

Collections : Academia română, 245 ; Acta reg. Societatis humaniorum litterarum Lundensis ; Anejos à la *Revista de filologia española*, 516 ; Arbeiten utgivna und understödav V. Ekmans Universitetsfund, 389 ; Arbeiten zur romanischen Philologie, 245 ; Archivo de tradiciones populares, 244, 516 ; Beihefte zur *Zeitschrift für romanischen Philologie*, 515 ; Berliner Beiträge zur romanischen Philologie, 515 ; Biblioteca de dialectologia hispano-americana, 244 ; Biblioteca Dacoromaniei, 389 ; Biblioteca hispano-italiana, 389 ; Bibliothèque de la Société des Amis de l'Université de Paris, 244 ; Elliott Monographs, 515 ; Giessener Beitrage zur romanischen Philologie, 389 ; Kölner romanistische Arbeiten, 389 ; Publications de l'Université de Dijon, 244 ; Romanistische Arbeiten, 516 ; Sammlung romanischer Uebungstexte, 516.

INDEX DES MOTS..... 526

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — MCMXXXV.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^
R.C. 267-188 B. — Chèques Postaux : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* paraît par numéros trimestriels (janvier, avril, juillet, octobre).

Ces numéros sont adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux : les abonnés résidant à l'étranger peuvent notamment faire adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France ; ils n'auront en ce cas à payer que le prix de l'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des quatre numéros annuels (janvier-octobre).

Prix de l'abonnement annuel :

pour Paris, les départements et les colonies françaises..... 70 fr.
pour les pays étrangers..... 80 fr.

Le montant de l'abonnement peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881.69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte.

2° Directement par l'envoi d'un chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

VENTE EN VOLUMES

L'année une fois terminée, et après la publication du quatrième numéro, la *Romania* se vend par volumes annuels.

Prix des volumes antérieurs a l'année en cours :

Paris, Départements et Colonies françaises..... 120 fr.
Étranger..... 125 fr.

Ces volumes seront adressés franco ; le montant devra en être réglé de la même manière que les abonnements.

Toutes les communications relatives à la publication, aux abonnements et à la vente des volumes de la *Romania* à partir de 1935 doivent être faites par correspondance adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

L'administration de la *Romania* rachèterait certains volumes ou numéros de la revue antérieurs à 1935 ; prière de lui adresser les offres éventuelles.

COMITÉ DE L'ENCYCLOPÉDIE FRANÇAISE
ÉDITEUR - 13 RUE DU FOUR - PARIS-6e
LIBRAIRIE LAROUSSE DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL

ENCYCLOPÉDIE
FRANÇAISE PERMANENTE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Fondée par A. de MONZIE
Directeur Général : Lucien FEBVRE, Professeur au Collège de France
21 volumes grand in-4° : un volume tous les trois mois

Tomes XVI ET XVII

ARTS ET LITTÉRATURES
DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

Sous la direction de Pierre ABRAHAM

Ce que les Arts et les Lettres doivent aux Lettres et aux Arts d'autrefois - Comment les matériaux nouveaux et les Techniques nouvelles orientent l'activité artistique contemporaine - Panoramas critiques des Arts et des Lettres dans tous les pays du Monde - Revue générale des questions professionnelles.

QUELQUES COLLABORATEURS :

Gaston Baty, J. Bédier, Julien Benda, Pierre Benoît, J.-E. Blanche, Jean-Richard Bloch, J. Carcopino, Jean Carlu, Jean Cassou, René Clair, Jacques Copeau, Mme Croiza, Maurice Denis, Elie Faure, Pierre Hamp, Paul Hazard, Georges Huisman, Paul Jamot, Guillaume Jeanneau, L. Jouvet, Ch. Kœchlin, Le Corbusier, André Lhote, André Maurois, Ch. Maurras, Ozenfant, Auguste Perret, A. Thibaudet, Paul Valéry, etc., etc...

Très nombreuses illustrations - Hors-texte en noir et en couleurs
Publiée sous reliures mobiles

l'Encyclopédie Française, grâce au renouvellement périodique des fascicules, restera constamment,
L'INVENTAIRE DU MONDE PRÉSENT

Déjà paru : Tome X

L'ÉTAT MODERNE

Sous la direction de A. de MONZIE, H. PUGET et P. TISSIER

Prix de faveur
aux souscripteurs à la collection complète

(à partir de **50** francs par mois)
Les volumes séparés, reliés plein cuir :
Au comptant, à partir de **125** frs.
A terme, à partir de **20** frs par mois

BON
pour une documentation complète gratuite

Nom : .....
Profession : .....
Adresse : .....

A découper et à envoyer au Comité de l'Encyclopédie - 13 rue du Four - Paris-6e